This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 489229

Digitized by Google

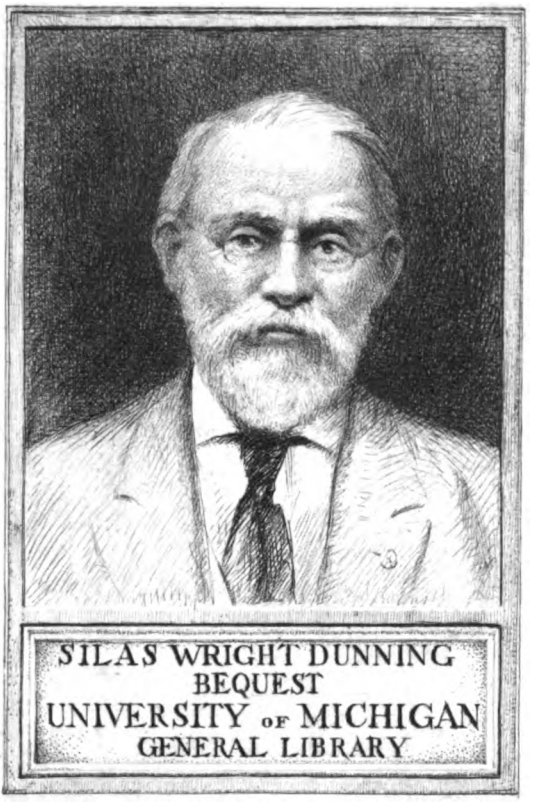

Digitized by Google

AP
20
.R72

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

1907

BORDEAUX

Au Siège de la Société Philomathique

2, COURS DU XXX-JUILLET, 2

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

QUELQUES MÉDECINS JUIFS

La médecine, on peut le dire, est aussi vieille que le temps. L'obligation où le Créateur mit l'homme de souffrir des maux qui l'affligèrent par suite des imperfections de sa nature, le conduisit à observer et à chercher quels pouvaient être les moyens d'apaisement et de guérison dans les différentes phases maladives de son existence.

En parcourant les premiers livres historiques de l'humanité, nous y trouvons déjà la trace d'une science qui devait se poursuivre d'âge en âge et se perfectionner à mesure que l'expérience venait en réclamer la transformation. La Bible nous montre ainsi, dès ses premiers chapitres, qu'il y avait chez les Israélites des médecins dont l'état était réputé comme très honorable, et l'existence en est déjà révélée par ce fait que « celui qui avait frappé son prochain devait pourvoir à sa guérison » (*Exode*, XXI, 19).

Du temps de Jacob et de Joseph il est question de médecins égyptiens et Moïse, en mettant en première ligne dans ses prescriptions l'observance des règles de l'hygiène, avait jeté les bases de la science médicale moderne. Le Talmud est rempli d'observations sur la médecine et on y trouve un grand

Digitized by Google

nombre de vues qui témoignent, chez ceux qui étaient appelés à diriger le peuple d'Israël, d'une grande expérience et d'une profonde sagacité. L'ostéologie du corps humain y est particulièrement détaillée d'une manière à peu près conforme aux données de l'anatomie actuelle (Wurzbourg).

Aussi, quand les Israélites se dispersèrent, ils emportèrent avec eux les éléments d'une science qu'ils avaient pour ainsi dire reçue de la main du Créateur, et la médecine fut cultivée par eux en Occident avec le même éclat qu'en Orient. Imbus du souffle que leur avait inspiré le grand législateur, ils prirent leur part de toutes les manifestations intellectuelles de la société. Plaçant donc à côté de la littérature et de la poésie la philosophie et la grammaire, ils cultivèrent l'astronomie, l'exégèse et la théologie, en y joignant aussi la médecine.

Les temps bibliques passés, leur influence, qui se bornait à l'Afrique septentrionale, à l'Espagne et à l'Italie, reste prépondérante dans le monde connu à cette époque. Elle le sera encore pendant le Moyen-Age et après le XIIIe siècle jusqu'à l'époque de l'expulsion des Juifs d'Espagne, où alors ceux-ci déverseront un peu partout, là où on les accueillit, les trésors de leur science et de leur savoir. Dans leurs pérégrinations à travers le monde à ce moment, les études spéculatives étant le seul domaine qui leur fût librement et presque exclusivement réservé, les nombreux et distingués médecins israélites ne se bornèrent pas à exercer leur métier; ils cultivèrent avec le même succès les études sacrées et profanes. De même qu'ils avaient participé aux écoles de Bagdad, de Cairouan dans l'Afrique septentrionale et de Merv dans le Korassan, ils se distinguèrent, sous la domination des Arabes, dans les écoles de Tolède, Grenade, Cordoue en Espagne, Beaucaire et Narbonne en France, Modène, Mantoue, Gênes, Naples, Amalfi, Bénévent et Rome en Italie. C'est à eux qu'est due la fondation de l'École de médecine de Montpellier. Ce fut encore eux qui contribuèrent principalement à la création des écoles de Salerne.

Et on peut affirmer que jusqu'à cette époque, ils étaient presque les seuls médecins du monde alors connu, car les

Digitized by Google

chrétiens, dans leur profonde et grossière ignorance, avaient cette idée absurde et superstitieuse que les Juifs étaient naturellement doués pour la médecine, et tel prince, qui spoliait et pourchassait les Juifs de la manière la plus honteuse, se refusait à prendre un chrétien pour médecin. Praticiens émérites, théoriciens distingués, les médecins juifs étaient recherchés par les califes comme par les rois. Les papes eux-mêmes eurent recours à eux. Au XVIe siècle encore, les médecins juifs étaient en majorité.

Portons donc nos investigations aussi haut que l'on puisse remonter dans l'histoire, afin d'y rechercher la vie et les travaux de ceux dont les noms n'ont pas subi l'injure de l'oubli; nous trouverons, dès le début, que les prophètes se sont les premiers occupés de la conservation de la santé, et ont formulé des règles d'hygiène, les recommandant à l'attention de l'homme. Dans cette période, nous pourrions citer Élysée donnant des conseils médicaux à Haamam, Isaïe favorisant de ses prescriptions le roi Ézéchias. Plus tard, au temps de la vie nationale des Hébreux, Tobie de Modéïn et Théodosius furent attachés aux prêtres de Jérusalem. Après la destruction du Temple, on voit fonctionner comme médecins Rabi Haninâ ben Dosa et plusieurs autres membres de l'école de Rabi Ismaël. Dans l'entourage du patriarche Rabi Judas I (185 à 250), on cite le célèbre médecin Mar Samuel ben Abba Hacochen Yarchinai. Plus tard : Rabi Haninâ ben Assi, Rabi Ami, Rabi Haninâ ben Hama. On connaît encore, de 277 à 337, Abaï, aussi renommé comme talmudiste que comme médecin; puis Manioumi, Rabin, et Rab Kehana qui mourut vers 413, comme chef de l'école talmudique de Poumbadita.

A cette époque, les médecins étaient placés sous l'autorité rabbinique, qui leur délivrait le droit d'exercer dans leur art. Cette autorité faisait preuve de tolérance en permettant aux israélites de se faire soigner par des médecins hérétiques, pourvu que ces derniers n'emploient pas de remèdes d'idolâtrie et ne cherchent pas à faire des prosélytes. C'est ainsi que le pieux R. Zadoc se fit guérir par le médecin de l'empereur Vespasien. A l'inverse, il était permis aux médecins juifs de

Digitized by Google

soigner les malades païens. D'après la loi, le médecin devait donner gratuitement ses soins et ne compter qu'une indemnité pour la perte de temps[1].

Mais nous laisserons cette période trop ancienne, nous laisserons même celle moins éloignée où la médecine, chez les Arabes comme chez les Juifs, avait été élevée à l'état véritable d'art, marchant à côté de la poésie et de la littérature, à ces époques du réveil de l'intelligence où le penseur, le savant, ne dédaignait pas de s'occuper de tout ce qui pouvait assurer le maintien de la santé de l'homme, dans son esprit comme dans son corps.

Il serait trop long de citer la nomenclature de ceux qui ont approché les grands et les puissants dans les divers pays où les circonstances de la vie agitée de leur nation les a conduits à exercer leur art. Arrivant à la période moderne, après la dispersion des Juifs d'Espagne, en 1492, nous détacherons parmi les physionomies des célébrités ayant marqué par leur renommée, celles qui ont spécialement illustré Bordeaux et sa région.

Abordant donc la période hispano-arabe[2], nous trouvons :

Jean-Baptiste SILVA

1682-1742

Le nom des Silva se rattache par son origine à l'une des époques les plus reculées du Moyen-Age. Venus d'Espagne et du Portugal, les Da Silva s'implantèrent en Gascogne, se fixant dès le XIIIe siècle plus particulièrement à Bordeaux. Dans un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel intitulé : *Recognitiones feodorum* (1195-1281), dénombrant les vassaux de Gascogne qui prêtèrent hommage au Prince de Galles, se trouvent cités les Da Silva, avec les puissants bourgeois de Bordeaux, tels que les Solers, les Cailhau, les Colomb, les Bordeaux.

1. *Encyclopédie de la Bible et du Talmud*, de J. Hamburger, article *Médecin*, p. 113.
2. Pour cette période, nous avons feuilleté quelques brochures et en particulier le livre que viennent de publier les rabbins Isaac Bloch, de Nancy, et Émile Levy, de Bayonne, intitulé : *Histoire de la Littérature juive*, et nous en avons détaché les noms qui pouvaient s'appliquer à l'histoire de la médecine.

Digitized by Google

Ce même manuscrit relève un acte du 3 décembre 1256 par lequel Pierre Viguier de Silva, notable bourgeois de Bordeaux, prête serment au roi d'Angleterre et fournit six cautions qui s'obligent pour la somme de 500 marcs.

Le premier Da Silva dont il est fait mention dans la suite était israélite et vivait à Bordeaux au XVIIe siècle. D'après le manuscrit contenant l'État des armoiries de la province de Guienne en date du 23 janvier 1697, il se nommait François Silva. Ses armoiries étaient d'argent à trois arbres terrassés de sinople et tiges au naturel. Il exerça la médecine à Bordeaux pendant vingt-quatre ans et il y a toute probabilité pour qu'il fût le père de Jean-Baptiste Silva.

Jean-Baptiste Silva naquit à Bordeaux le 13 janvier 1682. Il se dédia à la carrière de son père et fit ses études à l'Académie de médecine de Montpellier où il fut reçu docteur à l'âge de dix-neuf ans. Se soumettant alors aux préjugés de l'époque et pensant que son avenir pouvait en dépendre dans la carrière médicale qu'il avait entreprise, il quitta la religion de ses pères et embrassa celle du christianisme. Il n'en resta pas moins dans la suite avec l'étiquette de l'origine qu'il avait reçue à sa naissance.

Son professeur, Chirac, ayant été nommé médecin du duc d'Orléans, l'appela à Paris.

Comprenant dès le début l'importance des manipulations, il entra chez un apothicaire et là, sous le voile de l'anonyme, il composa pour le compte du fils de cet apothicaire qui voulait décider son père à le laisser écrire, un ouvrage de littérature qui eut plusieurs éditions.

Pour ne pas déplaire à M. Fagon, premier médecin partisan des privilèges exclusifs de la Faculté de Paris, et pouvoir exercer sans chicane, il se mit sur les rangs et fut reçu docteur avec distinction en 1712. Il professa d'abord, puis s'attachant au grand Helvetius, celui-ci lui céda peu à peu la partie la moins distinguée de sa clientèle, et il se livra alors tout entier à la pratique de son art.

Il demeurait alors chez M. Prevost, procureur au Châtelet, et celui-ci lui confiait ses clients. Il en guérit un d'une pleu-

Digitized by Google

résie aiguë, ce qui lui procura un grand succès dans la gent robine. La notoriété de son talent et son amabilité le firent remarquer de la fille du procureur; il sollicita sa main, et lorsque le père lui demanda sur quoi il pensait constituer son douaire : « Sur les brouillards de la Seine, » répondit-il. Le mariage ne s'en fit pas moins, malgré la pauvreté de l'époux.

Sa clientèle, à ce moment, était exclusivement bourgeoise; son système, qu'il ne modifia jamais, consistait en saignées, surtout au pied, et en administration d'émétique. Une cure d'éclat le tira bientôt de sa position précaire. Il guérit par l'émétique et les saignées la femme du peintre Fontaine, atteinte « d'une passion iliaque survenue à la suite de couches ». Recherché par une dame de qualité atteinte de la même maladie, il la guérit par les mêmes remèdes. Cette dame en parla au duc de Beauvilliers qui était malade à Arras : Silva y courut, le saigna deux fois au pied et avec succès. Sa réputation fut dès lors établie. Il était homme d'esprit; la Cour et la ville voulurent l'avoir pour médecin.

En 1721, Mgr le duc d'Orléans, alors régent, l'appela aux consultations relatives à la santé du roi. Silva prôna la saignée au pied et la fit adopter. Le roi guérit, et l'heureux docteur reçut un brevet de 1,500 livres de pension. Cette faveur, toutefois, lui suscita bien des ennemis.

En 1723, une petite vérole très maligne et très meurtrière fit de rudes vides dans la clientèle de Silva. On en accusa son système, entièrement inconnu jusqu'à lui. La Faculté s'en émut et M. Dodart, premier médecin, lui demanda un mémoire sur l'épidémie régnante et les moyens de la traiter. Silva écrivit alors un mémoire, qui est compris avec ses autres thèses et quelques ouvrages de Chirac dans ses Dissertations et consultations médicales. Confiant dans son système, il établit qu'il n'y a rien d'autre à innover que la saignée, principalement celle du pied, et le traitement par l'émétique au début des maladies, employés par le célèbre Frédéric Hoffmann, premier médecin du roi de Prusse.

Sa renommée dès lors ne fit que grandir avec sa clientèle. Il guérit de la petite vérole deux princes du sang, le prince de

Digitized by Google

Condé et le prince de Conti dont il conserva le titre de premier médecin. Après la mort du premier, il reçut de la veuve : 1° en 1730, un brevet de mille livres viagères pour son fils Adrien Clément ; 2° en 1734, un deuxième brevet de mille livres viagères, reversibles à sa mort sur la tête de son fils, brevets établis sur la commission de garde des archives de la maison du roi.

En 1724, Mgr le duc de Bourbon, alors premier ministre, engagea le roi à remplacer M. Baudin, médecin consultant, par Silva, ce qui eut lieu.

En 1726, Silva soigna la reine et la guérit. A sa royale clientèle il faut ajouter le nom de Mgr le duc de Lorraine, qui daigna demander à J.-B. Silva une consultation.

Dans son mémoire sur l'épidémie de petite vérole de 1723 se trouve relaté le nom des malades qu'il soigna à cette occasion, et, laissant de côté tous les noms roturiers des personnes à qui il prodigua ses services, on trouve :

Le Roi ;
Mgr le prince de Condé ;
Mgr le prince de Conti ;
Mgr le duc de Bourbon ;
Mme la duchesse d'Aubusson de la Feuillade ; †[1].
Mme la duchesse d'Olonne ; †
M. le marquis de Rotelin ; †
Mme la marquise de Brancas ;
M. le duc d'Olonne ;
M. le comte de Fénelon ;
M. le vicomte de Paris ;
M. le marquis d'Angennes ;
Mme la marquise d'Armenonville ; †
M. le marquis de Canny ;
M. le marquis de Mailly ;
M. le baron de Visconty-Milon ;
M. le chevalier de Blaccu ;
M. le comte de Givry ;
M. le chevalier de Rezay ;
Mlle de Mesnet ;

1. Le signe † indique ceux qui sont morts.

Digitized by Google

M. de Castagnet;
M. du Buzat;
Mlle de Lesseville;
Mlle de Béthune d'Orval;
Mlle de la Pénisière;
M. de Beuvron;
Mme de la Rivière;
Mme de Gauffre;
M. de Lafaye, etc., etc.

Il devint alors à la mode dans les cours étrangères, et l'électeur de Bavière, depuis empereur sous le nom de Charles VI, l'appela près de lui à Munich, ayant fort apprécié une consultation écrite qu'il lui avait demandée. J.-B. Silva en revint largement gratifié d'honneur et de présents.

Il refusa toutefois les avances que lui avaient fait adresser la czarine Catherine, puis la czarine Anne, qui lui offrirent successivement le titre de médecin de la Cour avec des avantages considérables.

C'était alors le moment de l'apogée de sa réputation.

Il publia en 1727 son *Traité de l'usage des différentes saignées et notamment celle du pied*[1], qui lui valut les éloges de l'Université de Paris, des savants, de Boerhaave, de Voltaire, etc., en même temps que les critiques des médecins Hecquet, Chevalier, Sénac, du chirurgien Quesnay, du professeur Gourraigne, de l'Université de Montpellier, etc. Mais Silva, trop occupé de sa clientèle, ne daigna pas les réfuter.

En 1728, le roi, surpris par les atteintes de la petite vérole, appela son médecin consultant qui le guérit, ainsi que le Dauphin.

En 1729, par brevet du 30 septembre, le roi transporta à Mme Silva la pension qui avait été accordée à son mari en 1721; et celle-ci étant morte, cette pension fut reversée sur la tête du trop heureux fils.

Louis XV ayant appris un jour qu'on avait présenté à son médecin une généalogie le faisant descendre de l'illustre famille portugaise Da Silva et que le duc même de ce nom

1. Paris, 1727, 2 vol. in-8°; Amsterdam, 1729, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

avait écrit à Jean-Baptiste, en l'appelant « *Cher parent* », récompensa son médecin en lui accordant des lettres de noblesse qui lui furent octroyées en 1738. Le blason dont il fut qualifié portait :

« Écu d'azur, Dauphin d'argent et une bordure d'or semée de fleurs de lis d'azur, l'écu timbré d'un casque de profil et orné de ses lambrequins d'or, d'azur et d'argent. »

J.-B. Silva refusa l'offre de l'abbé Bignon de le faire nommer membre associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il n'accepta que peu de temps avant sa mort et dans sa soixante et unième année le titre de médecin associé de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux, dont la nomination lui fut transmise par patente du 14 janvier 1742. Quelques mois après, le 19 août, il mourait; le premier président Barbot, secrétaire de cette Académie, prononça son éloge.

De son mariage avec Mlle Prevost, il avait eu plusieurs enfants, dont deux seuls survécurent:

Adrien Clément, qui fut conseiller au Grand Conseil du Roi, nommé le 4 août 1740, et maître des requêtes le 12 mars 1745 (ses armoiries étaient fond d'argent au Lion d'argent). Une fille qui fut mariée à M. Renaud de Rouffiac, receveur général des finances.

J.-B. Silva, en outre de son « *Traité de l'usage des différentes saignées et notamment celle du pied* », laissa deux thèses :

La première, qu'il fit soutenir à la Faculté de Paris en 1713 par un nommé Pierre Affonty, avait pour but de résoudre cette originale question :

« *An seminis virilis aura cum sanguine muliebri permiscetur in conceptu* [1]. »

Silva se prononce pour l'affirmative et y établit que l'esprit séminal est porté à l'ovaire et à l'œuf qu'il rend fécond par la voie de la circulation.

La deuxième fut soutenue par un nommé Maloin, en la même faculté en 1730, sur la question :

« *An semper inflammationibus revulsio.* »

Dans les tomes II et III de « *Dissertations et Consultations médi-*

1. Si le principe vital de la semence de l'homme se mèle avec le sang de la femme dans la conception.

Digitized by Google

cinales de MM. Chirac et Silva », on trouve sous sa signature huit consultations[1] :

1° Pour une personne attaquée d'étourdissements, 16 décembre 1720;

2° Pour le duc de Bavière, 20 janvier 1726;

3° Pour la guérison de flueurs blanches négligées depuis 10 ans, 16 janvier 1730;

4° Sur la goutte à une personne quinquagénaire, 22 juillet 1736;

5° Pour un rhumatisme goutteux, 1er juillet 1738;

6° Sur des difficultés de digestion, 8 septembre 1738;

7° Sur la brusque suppression des règles, 25 novembre 1739;

8° Sur une jaunisse, juillet 1731.

Voltaire l'avait en grande considération, et, dans ses écrits, il parla de lui quatre fois.

Dans le *Siècle de Louis XIV,* il dit de Da Silva que « c'était un de ces médecins que Molière n'eût pu ni su rendre ridicules ».

Il le signale dans le deuxième de ses *Discours sur l'homme* entre Helvétius et Vernage.

Dans le quatrième de ces discours (1738) il dit :

Malade et dans un lit de douleur accablé,
Par l'éloquent Silva vous êtes consolé!
Il sait l'art de guérir autant que l'art de plaire.

Ailleurs, parlant de la circulation du sang, dont Silva fut un des partisans convaincus, il écrit :

Demandez à Silva par quel secret mystère
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé.
Comment, toujours filtré dans ses routes lointaines
En long ruisseau de pourpre, il court enfler mes veines.

Ce sont là des lettres de noblesse qui en valent bien d'autres.

Savant profond, il eut une immense clientèle qui ne contribuait pas peu à augmenter son esprit délicat et son caractère enjoué.

1. *Dissertations et Consultations médicinales*, en collaboration avec Chirac. Paris (1744-55), 3 vol. in-12.

Digitized by Google

Les SILVA

MÉDECINS ET PHARMACIENS A SAINT-ESPRIT

Pendant qu'une des branches des Silva s'implantait, au commencement du XVIIIe siècle, à Bordeaux, où le chef se posait avec la profession de médecin, que son fils J.-B. Silva devait illustrer à Paris, une des autres branches de cette famille, échappée d'Espagne, puis du Portugal, fuyant les rigueurs de l'Inquisition, venait se réfugier à Saint-Esprit, près de Bayonne. L'un de ses membres s'y établissait d'abord comme apothicaire, un autre devait plus tard s'y faire une notoriété comme médecin.

Les Israélites étant seulement tolérés à Saint-Esprit, tout à fait distinct de Bayonne, ils eurent à lutter aux premiers temps de leur installation dans le pays.

Samuel Silva fut l'objet, en 1729, d'une réclamation de la part des apothicaires de Bayonne, et, sur leur réquisition, il fut persécuté par les maires et échevins qui lui firent un procès et, par un arrêt, défendirent qu'il vînt porter des remèdes dans cette ville. Mais quand on examina quels étaient ses clients, il fut reconnu qu'ils appartenaient pour la plupart aux familles les plus marquantes de Bayonne.

Daniel Da Silva fut le chef de la famille nombreuse dont les générations se sont succédé jusqu'à nos jours. Arrivé de Solorico (Portugal) en 1756, il continua la dynastie des Silva apothicaires et médecins, et finit par recevoir des lettres de naturalité.

David Silva (1740-1803), poursuivit la profession de ses aïeux comme médecin apothicaire. Marié à Sara Delvaille, il avait neuf enfants. Une épidémie de petite vérole lui en enleva cinq. Il ne se découragea pas et refit une nouvelle série de cinq enfants.

Gabriel Silva (1780-1851), fidèle aux traditions de sa famille, maintint ouverte la boutique d'apothicaire qui lui avait été transmise par son père. On l'appelait *Babéou,* car alors tout le monde avait son surnom, et il s'était fait une réputa-

Digitized by Google

tion par les conseils qu'il donnait et par sa façon de les donner.

Il avait aussi une famille nombreuse, et ses trois fils lui succédèrent dans l'art de soulager ou de guérir comme médecins ou apothicaires.

David-Charles Silva (1804-1861) fut médecin; il fit ses études à Paris, où il reçut le grade de docteur et vint exercer à Saint-Esprit et à Bayonne. Il se fit distinguer comme un des premiers médecins de la ville et de la région, et se fit aimer et estimer par son aménité envers tous et sa bonté charitable. Apprécié comme administrateur, il fut nommé membre du Conseil municipal de Saint-Esprit en 1837. Désigné en 1843 pour remplir le mandat de premier adjoint au maire, renouvelé dans ses fonctions de conseiller municipal aux élections successives de 1848 et 1851, maintenu premier adjoint jusqu'en 1851 et conseiller jusqu'en 1857, il n'abandonna les services publics qu'à l'époque où Saint-Esprit fut réuni à Bayonne et lorsque sa santé l'obligea à une retraite forcée.

Alors qu'on faisait dans les églises et dans les temples des *Te Deum* en faveur des rois et pour les fêtes nationales, il était le délégué de la municipalité au temple israélite, où il entrait ceint de son écharpe tricolore, et accompagné du bataillon de la garde nationale en costume et en armes. Passionné pour l'horticulture, il allait se reposer souvent des fatigues de sa profession dans une propriété qu'il avait créée sur la route de Toulouse.

Un de ses cousins fut un jour malade, assez sérieusement pour être sévèrement soigné, et comme celui-ci lui demandait quelle nourriture il pourrait lui permettre : « Non, non, » lui dit-il, « tu prendras ta potion ! » — « Ah ! malheureux, » objecta spirituellement le cousin, « on voit bien que ton frère est pharmacien. »

Quand il mourut, il fut accompagné de la reconnaissance des pauvres israélites, dont il avait été le médecin attitré dans la communauté, et de l'estime de tout le monde à Saint-Esprit et à Bayonne.

Digitized by Google

Honoré Silva (1806-1878) se tourna du côté de la pharmacie Après avoir obtenu le grade de pharmacien de 1re classe, il vint s'établir à Bayonne, où il monta sa pharmacie aux Cinq-Cantons. Il acquit bientôt une grande popularité, qu'il devait à sa bonhomie et à son obligeance pour tous. Nul ne lui réclamait en vain un service. Nommé membre du Conseil municipal de Bayonne en 1848, quand vint l'épidémie cholérique qui sévit en 1855 il se dévoua aux soins des malades et il alla les visiter avec assiduité pour remonter leur courage. Sa conduite à cette époque le fit décorer, en 1858, de la croix de la Légion d'honneur.

Quand l'empereur Napoléon III vint à Biarritz, il le choisit pour son pharmacien, et les services qu'il rendit à la Cour à ce moment-là sont nombreux.

Il avait été pendant longtemps membre de la Société de bienfaisance israélite, et, quand vint une place vacante, ses coreligionnaires le nommèrent membre du Consistoire de Saint-Esprit et Bayonne. Il était membre du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Bayonne et membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris.

Il a laissé une brochure intéressante sur les eaux minérales de Cambo[1].

Moïse-Nelson Silva (1817-1865) commença ses études médicales à Bordeaux et se fit recevoir officier de santé et pharmacien. De là il vint à Saint-Esprit succéder à son père dans la pharmacie qu'il dirigeait et dont l'origine remontait à ses aïeux.

Là s'arrête la dynastie des Silva médecins et pharmaciens. Aucun des descendants n'a cru devoir continuer une profession qui avait honoré leur famille.

Émile LOPES PEREYRA

Parmi les médecins issus des familles juives venues d'Espagne ou du Portugal pour se poser en France et s'y distin-

1. *Notice sur les Eaux de Cambo*. Impr. Alcan Lévy, 1870.

Digitized by Google

guer, on doit citer encore Émile Lopes Pereyra, né le 25 juillet 1796 à Bordeaux, où il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 5 septembre 1858, laissant une réputation méritée et un nom de précurseur dans la profession qu'il avait entreprise.

Ses ancêtres étaient du Portugal. Un de ses membres, Moïse Lopes Pereyra, baron d'Aguilar, fuyant un jour la persécution que l'Inquisition d'Espagne semblait vouloir exercer dans son pays, s'expatria vers 1750 et alla, voyageant sur un navire anglais, demander abri et liberté à Amsterdam où déjà s'étaient réfugiés un grand nombre de ses coreligionnaires. De la Hollande il vint à Bordeaux, où il s'établit. Là il eut un fils, Daniel Lopes Pereyra, qui naquit en 1760 et fut le père des trois frères Pereyra qui ont, chacun de leur côté, marqué parmi les notabilités de la ville de Bordeaux.

Aristide, l'aîné, négociant, se mêla au mouvement industriel et financier de l'époque et fut parmi les promoteurs de la construction du pont de Cubzac, sur la Dordogne, un des premiers grands ponts suspendus en fil de fer, une merveille d'art, qui reliait les deux rives du fleuve à une hauteur suffisante pour laisser passer à toutes voiles les vaisseaux qui remontaient au delà.

Félix, le second, fit partie de la maison Pereyra frères, à qui l'on doit la création du chemin de fer de Bordeaux à La Teste et, plus tard, à Arcachon, dont il devint le directeur jusqu'au moment où cette voie fut prise par la Société des chemins de fer du Midi pour la tête de ligne de Bordeaux à Bayonne.

Émile, qui n'avait pas le goût des affaires, se voua à la science. Il se réunit toutefois un jour à ses frères dans tout ce qui pouvait les rapprocher au sujet de la conception nouvelle de la création d'Arcachon, d'abord bains de mer, puis station climatérique et ville d'hiver.

Et alors, dans les mœurs familiales de l'époque, les trois frères unis se groupaient sous le toit patriarcal de leurs parents dont ils entouraient la vieillesse.

Émile Pereyra partit donc jeune pour Paris afin d'y poursuivre ses études médicales. Il en revint avec le titre de doc-

Digitized by Google

teur et se posa dans sa ville natale, où bientôt, acquérant de l'expérience, il se fit apprécier et estimer. C'est ainsi qu'il fut un jour choisi pour les fonctions de médecin adjoint à l'hôpital Saint-André, recevant plus tard le titre de médecin en chef qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Là il trouva un vaste champ d'observation dont il profita pour donner un essor plus grand à ses aspirations d'étude et de pratique, et il s'y voua plus spécialement au traitement et à la guérison des maladies de poitrine, — de la tuberculose pulmonaire, comme on les dénomme aujourd'hui. — Il fut aussi, en France, un des premiers qui expérimentèrent pratiquement pour en déduire une théorie, l'ayant utilisée avec succès, l'huile de foie de morue, dont on connaissait à peine encore les vertus fortifiantes. Profitant, dans ce but, des relations que le port de Bordeaux avait avec Terre-Neuve au sujet de la pêche de la morue, il se préoccupa, avec son ami Fauré, pharmacien et chimiste distingué, de la fabrication de cette huile, persuadé que le procédé employé pour la produire pouvait avoir son importance pour la guérison des maladies auxquelles s'adressait son emploi.

Une brochure qu'il a publiée : *Du traitement de la phtisie pulmonaire*[1], donne l'historique et les résultats de ses observations et elle est encore un véritable mémoire instructif sur le traitement de la tuberculose et des maladies de poitrine. Il y décrit en détail la méthode nouvelle qu'il a expérimentée pour la reconnaissance de ces maladies au moyen de l'observation particulière et suivie du pouls. « *Quid scripsi vidi,* » dit-il, et il a vu avec le cœur et l'intelligence, préoccupé de rendre la force et la santé à ceux qui, jeunes encore, en avaient besoin.

C'était un chercheur, et déjà, lorsque l'épidémie de choléra, en 1832, vint frapper la ville de Bordeaux, il s'enquit des remèdes qui pouvaient la combattre, et se servit avec quelque succès du *huaco,* une plante dont on usait aux colonies, qu'il fit venir et qu'il expérimenta.

Mais où son nom devrait être considéré comme celui d'un

1. Paris, Germain Baillière, libraire, 1843.

Digitized by Google

véritable inventeur, s'il était permis de s'exprimer ainsi, c'est à Arcachon.

Le chemin de Bordeaux à La Teste avait mis en communication la grande ville avec le bassin d'Arcachon, et un horizon nouveau s'ouvrait pour les bords de ce grand lac maritime aux eaux calmes et salées à la fois, renouvelées par le flux et le reflux, que balayait un air pur et vivifiant envoyé de l'Océan à travers les forêts résineuses aux senteurs balsamiques dont il était entouré.

Bientôt une station de bains de mer que la renommée devait faire grandir s'y était installée, et le Dr Pereyra en avait été choisi pour le médecin inspecteur. Il y allait donc séjourner des mois entiers pendant l'été. Dans ses promenades, il observait, pensant toujours à ses malades de la poitrine dont la respiration devait être aidée. Il se disait que si on les transportait à l'air libre, au milieu d'une atmosphère embaumée de la résine qui s'échappait au soleil par tous les pores de l'arbre et par ces saignées que l'on faisait pour en retirer la précieuse matière, si on les plaçait dans les vallonnements au climat tempéré que produisent les dunes dont les hauteurs forment des abris naturels contre les vents pernicieux, ils trouveraient le calme fortifiant qui leur était nécessaire pour vivre et se régénérer.

C'est ainsi qu'il arriva à concevoir et à fonder en imagination le grand Sanatorium qui, en hiver, avec l'élément maritime à côté, devait être le refuge et le sauveur des pauvres déshérités de la santé. Dans l'exubérance de sa foi, il y menait ses amis, il y conduisait les médecins, il y promenait les ingénieurs; et à tous il détaillait les avantages médicaux des produits du pin maritime, cet arbre d'or qu'on n'apprécie pas assez, et ceux de la respiration en pleine forêt, au milieu des émanations balsamiques naturelles, vivifiant les tempéraments délicats et guérissant les maladies de poitrine.

Qui ne l'a vu, dans ces moments où son esprit débordait, gravir à cheval la crête des dunes et, comme un apôtre, s'écrier à ceux qui l'accompagnaient : « Voilà l'avenir d'Arcachon ! »

Mais ce grand avenir dont il avait tracé les lignes, cette ville d'hiver aux jardins suspendus, parsemée de villas, aux che-

Digitized by Google

mins carrossables contournés, verdoyants et fleuris, parcourus par des milliers de promeneurs et conduisant à la mer à travers les échappées pittoresques de la forêt sanitaire, ce grand parc habité, dont le pareil n'existe pas dans le monde, il ne devait pas les voir. Comme tous les précurseurs et les prophètes, l'entrée de la terre promise lui était défendue. Il appartenait à la Compagnie du Midi de mettre en œuvre, avec ses ingénieurs d'élite, cette création gigantesque qui demandait des capitaux considérables et un appui que des particuliers n'avaient pu obtenir.

Le Dr Émile Pereyra, bienfaiteur de l'humanité, avait précédé Émile Pereire, grand financier.

Médecin du Bureau de bienfaisance israélite, il déploya ses charitables qualités envers ses coreligionnaires qui, en reconnaissance, le nommèrent membre du Consistoire dont il fit partie jusqu'à sa mort.

HENRY LÉON.

Digitized by Google

ABD-EL-KADER

PIÈCE HISTORIQUE EN CINQ ACTES

IVe ACTE, ET EXTRAITS DU PROLOGUE ET DE L'ÉPILOGUE

L'action commencée en 1832 se continue en 1837, et se dénoue en 1842.

En 1832, au douar de Késibia, dans la plaine de Ghéris, Abd-el-Kader est proclamé Sultan par quatre tribus Oranaises. Il a vingt-quatre ans. Un jeune Français, Léon Roches, hôte d'un chef arabe, assiste à la cérémonie. La foule soupçonne un espionnage. Ses murmures frappent le Sultan ou plutôt l'Émir, car Abd-el-Kader n'accepte les pouvoirs de sultan qu'avec le titre plus modeste d'Émir[1]. Léon Roches comparaît devant lui. La noblesse de son attitude et de son langage le justifie. Ces deux grands cœurs se sont compris. Ils se quitteront avec le désir de se revoir.

PROLOGUE (scène finale).

VOIX DANS LE PEUPLE

. . . . . .

Trahison! trahison! un Chrétien parmi nous!
Saisissez le Roumi! saisissez! Qu'on l'enchaîne!

AUTRES VOIX

A mort! à mort!

AUTRES VOIX

Aux pieds de l'Émir qu'on l'entraîne!

LÉON ROCHES, *à la foule.*

Arrière! Qui me touche est mort. Seul, vers l'Émir j'irai.
(A un Arabe qui porte la main sur lui.)
Retire-toi si tu ne veux mourir.

SLIMAN

Arrière! c'est mon hôte. Allons, faites-lui place!

LÉON ROCHES, *devant l'Émir.*

Émir!

1. Pour ne pas froisser le Sultan du Maroc.

Digitized by Google

ABD-EL-KADER

Silence; j'ai vu : L'Émir aime l'audace!
Le courage me plaît, même chez l'ennemi,
et je sais distinguer un traître d'un Roumi.
Parle donc sans émoi. Dis-moi ce qui t'amène,
Chrétien, chez les Croyants à qui tu dois ta haine?

LÉON ROCHES

Un Chrétien ne peut-il combattre un musulman,
Émir, sans le haïr? par mon ami Sliman
à la chasse au lion invité, mon courage
avide d'affronter un lion et sa rage
accepta. Devant toi, Sultan, je ne crains rien,
car ton cœur est trop grand pour mal juger du mien.

ABD-EL-KADER

Ton langage est hardi, mais j'aime la franchise.
A partir librement d'ici je t'autorise.

LÉON ROCHES

Je pars avec regret. Ne m'ôte pas l'espoir
qu'un jour, ô noble Émir, je puisse te revoir.
Ah! que n'es-tu l'ami, l'allié de la France!
Près d'un chef tel que toi que ma jeune vaillance
combattrait volontiers sous ton fier étendard,
Yatagan à la main, ou fusil ou poignard!
Pardonne, mais je sens que je t'aime et t'admire.

ABD-EL-KADER

Je prierai Dieu pour toi. Si sa grâce t'inspire,
s'il allume en ton cœur la foi du vrai Croyant,
tu combattras, jeune homme, aux clartés du Croissant,
et nous nous reverrons un jour peut-être... Espère.
Adieu!

VOIX DANS LE PEUPLE

Gloire au Sultan! Vive la Sainte Guerre!

AUTRES VOIX

Gloire au Sultan! qu'il soit toujours victorieux!

(Le Sultan se retire. Sliman et Léon Roches restent seuls.)

SLIMAN

Tu marches près de moi rêveur, silencieux,
cher Lioune[1], mais je crois lire dans ta pensée :
l'image du lion n'en peut être chassée.

1. Lioune, forme donnée par les Arabes au mot Léon.

Digitized by Google

Tu te vois le visant, t'enivrant du péril[1]
et soudain abattant le chien de ton fusil,
lorsque le monstre las de nous servir de cible
se redressa, rugit, bondit irrésistible
renversant et broyant d'un seul choc trois guerriers.

LÉON ROCHES

Guerriers! c'est très bien dit. On cueille des lauriers
à la chasse au lion comme à la chasse à l'homme,
et je l'avoue, hier, mon cœur a battu comme
il battra si jamais, à l'appel du clairon,
aux flancs de mon coursier enfonçant l'éperon,
le cœur ivre de joie et gonflé de courage,
je puis braver la mort sur un champ de carnage.
Je rêvais d'un lion... non de celui d'hier.

SLIMAN

Et quel est ce lion?

LÉON ROCHES

L'Émir Abd-el-Kader.
Ses yeux bleus sont brillants d'une si claire flamme
qu'on y voit rayonner la beauté de son âme.
Quand il leva sur moi leur virile douceur,
Le respect et l'amour exaltèrent mon cœur,
que semblait soulever un souffle d'héroïsme.
J'ai cru revoir en lui de l'antique Islamisme
les héros, quand armés du sabre et du Koran,
aux peuples qu'ils foulaient de leur pas conquérant
ils imposaient leur foi, cette foi si profonde
qu'elle dispute encore à la nôtre le monde.
Mais il faut, cher ami, que je monte à cheval
avant que de la guerre éclate le signal.

SLIMAN

Pars donc; pars. Mais emporte avec toi l'espérance
que le Sultan fera la paix avec la France,
ne pouvant à la fois écraser sous ses coups
les grands chefs révoltés et lutter contre vous.
Allié des Français, par eux aidé peut-être,
de ses rivaux domptés il deviendra le maître.
Puisses-tu dans nos rangs, cher Lioune ce jour-là,
combattre converti par la grâce d'Allah.

En 1837, le souhait de Sliman était en partie accompli. Bugeaud, vainqueur d'Abd-el-Kader au combat de la Sikak, est vaincu par lui sur le terrain diplomatique. Il signe le traité de la Tafna qui fait du

1. Allusion à une chasse où Léon Roches et Sliman tuèrent un lion qui avait fait trois victimes.

Digitized by Google

jeune Emir l'allié de la France, le gardien de nos frontières contre ses propres sujets, et à ce titre lui reconnaît le droit d'achat d'armes et de munitions de guerre dans nos arsenaux, la possession du Tittery et des quatre cinquièmes des provinces d'Oran et d'Alger, et la souveraineté absolue et indépendante sur quatre millions d'Arabes.

C'est alors que le jeune Léon Roches, sous-lieutenant de cavalerie, entraîné par son admiration pour l'Émir et son amour pour la belle Khadidja, confiant dans sa profonde connaissance des mœurs et de la religion des Arabes, revêt leur costume, s'improvise musulman[1], et, après mainte romanesque aventure, pénètre jusqu'au souverain dont il devient le secrétaire, le confident et, en réalité, le principal ministre.

Jusqu'à la rupture du traité de la Tafna il aide l'Émir à civiliser ses sujets, à discipliner ses soldats, à créer ses arsenaux. Lui-même il combat pour lui et le fait triompher des Zouetnas, des Larbaas et du redoutable marabout Tedgini.

Mais, quand Abd-el-Kader veut déclarer la guerre à la France, après un vain effort pour l'en détourner, Roches lui avoue qu'il n'est pas musulman et lui demande de le faire mourir ou de lui permettre de rentrer dans les lignes françaises. L'amitié dans l'âme de l'Émir triomphe de l'indignation. Il le laisse fuir.

Ce sont ces deux grandes âmes brûlant l'une de la foi religieuse, l'autre de la passion de l'honneur, que nous avons voulu mettre en relief dans cette pièce historique. Dans nos extraits nous avons laissé dans l'ombre le drame d'amour entre Léon Roches et Khadidja.

ACTE IV

CAMP D'ABD-EL-KADER

SCÈNE PREMIÈRE

L'ÉMIR, ALLAL, OMAR[2], plusieurs KHALIFAS.

L'ÉMIR

La France se démasque, et déjà le traité
de la Tafna n'est plus un pacte incontesté.
Vous êtes, mes amis, intelligents, fidèles;
je dois vous consulter aux heures solennelles.
Que dois-je décider en ce fatal moment?
Craignez-vous de l'Empire un vaste effondrement
si nous faisons la guerre, ou dois-je plutôt croire
que nous allons par elle au salut, à la gloire?
Il faut prendre un parti. Que répondre au neveu
du Maréchal?

1. Pour se faire Musulman il suffit de prononcer devant un Iman les paroles suivantes : « Il n'est de Dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète. »

2. Léon Roches en français; pour les Arabes, Lioune ou Omar.

Digitized by Google

ALLAL

Faisons la volonté de Dieu.
Lui seul est tout-puissant; il fait la destinée.
La guerre est par lui seul funeste ou fortunée.
Il prévoit tout, et nous nous ne prévoyons rien.
Mais le Koran nous dit que contre le Chrétien
Dieu veut la guerre.

OMAR

Mais quand sûre est la défaite,
la guerre ne doit pas, dit le Livre, être faite.
Seul, des événements Allah connaît la fin;
mais s'il ne nous dit pas le secret du Destin,
il nous donne du moins la claire intelligence
des actes que commande ou défend la prudence.

ALLAL

Je n'y contredis pas et vois avec clarté
Que le Chrétien par nous pourrait être dompté.
Je sais très bien, Omar, ce que tu vas nous dire:
La France est formidable, immense est son empire;
comme la mer ses flots il roule ses soldats
et peut impunément perdre mille combats.
Nous le pouvons aussi.

OMAR

Que peut pour la tuerie
Contre tant de canons si peu d'artillerie?

ALLAL

Soit! qu'ils renversent donc ces frêles boulevards!
Derrière des remparts nous faisons mal la guerre.
La valeur est encor la plus sûre barrière.
Laissons donc le champ libre à leur témérité.
Plus ils s'enfonceront dans ce sol dévasté
par nous-mêmes et plus de leurs têtes coupées
ruissellera le sang au fil de nos épées.
Détruisons nos cités, ôtons-en les soldats
qui livreront ailleurs de plus heureux combats.
La ville capitale est la puissante amorce
où toujours attiré l'ennemi marche en force.
Il la prend ou s'y brise, et de ce seul combat
dépend la perte ou bien le salut de l'État.
Notre centre est partout, toujours se déplaçant,
quand on croit le saisir toujours disparaissant.
Le simoun au désert en soulevant les sables
en chasse devant lui les essaims innombrables.

Digitized by Google

Qu'en un contraire sens ce vent vienne à souffler
en sens contraire aussi les sables vont voler.
Ainsi, par l'ennemi nos troupes dispersées,
ressaisissent les points dont il les a chassées.
L'ennemi les poursuit et ne les trouve pas,
et les revoit sur lui fondre avec le trépas.
Le Français lentement et pesamment chemine
redoutant à la fois la guerre et la famine.
Sur un sol inconnu, d'un pas mal assuré
il marche de caissons, de fourgons encombré,
et quand bivouaque enfin sa troupe exténuée,
ainsi que sur le sol fond soudain la nuée
nous nous précipitons tout à coup dans ses camps;
à coups pressés sur lui tombent nos yatagans.
Frappons avant qu'il ait jeté son cri d'alarmes,
appelé ses soldats et fait luire ses armes;
frappons aujourd'hui même et d'un élan soudain,
ou peut-être ses coups nous surprendront demain.
Oui, faisons, ô Sultan, ce qu'Allah nous commande.
Triomphants ou vaincus, la gloire sera grande.

OMAR

Le valeureux Allal a très bien raisonné.
Oui, de plus d'un laurier ton drapeau couronné
sauvera ton honneur. Sauvera-t-il l'Empire?
Non : je te trahirais si j'osais te le dire.
La guerre élèvera ta gloire jusqu'au ciel;
Tu n'en seras pas moins, la faisant, criminel.
La guerre défensive est toujours légitime;
attaquer sans raison des amis est un crime.
Allié des Français, grand par leur amitié,
paîras-tu leurs bienfaits de ton inimitié?
La France veut la paix. Sais-tu ce qu'est la France?
As-tu bien comparé ta force à sa puissance?
Vainqueur, tu sauveras de l'Empire un lambeau;
vaincu, tu le mettras tout entier au tombeau.
Pourquoi tenter le sort? A ta perte animée,
La France contre toi lance-t-elle une armée?
La voit-on menacer ou chez elle ou chez toi
les biens des musulmans, leurs coutumes, leur foi?
Ce qu'elle t'a donné veut-elle le reprendre?
Te force-t-elle enfin, Émir, à te défendre?
Le brave Allal te dit qu'avec des cavaliers
sur nos soldats vainqueurs s'élançant par milliers,
on les décimera, même après leur victoire.
Crois-moi, cette tactique, Allal, est illusoire.
Crois-tu que les Français ne combattent qu'à pied
qu'ils reculent devant un chemin non frayé?

Digitized by Google

Ah! redoute plutôt leurs colonnes mobiles
et leurs chevaux autant que les vôtres agiles,
car enfin c'est sur vous qu'ils ont été conquis.
Vous croirez les surprendre et vous serez surpris.
Garde de croire enfin, Émir, que la famine,
la fatigue, la soif, la faim les extermine.
Aux fourgons dont tu crois leurs pas embarrassés
ils trouveront toujours des vivres entassés.
Bien plus! que de Croyants viendront à leur passage
leur offrir des diffas pour désarmer leur rage!
Car enfin, et c'est là le grand danger pour toi,
tous tes sujets n'ont pas ta magnanime foi,
et beaucoup contre toi, se concertant dans l'ombre,
de nos soldats iront grossir encor le nombre.
Je sais que ton génie, Emir, et ta valeur
disputeront longtemps son triomphe au vainqueur,
que ton revers sera plus beau que sa victoire,
mais songe à tes sujets qu'écrasera ta gloire.

L'ÉMIR

Par ton courage, Allal, ton avis est dicté,
et le tien l'est, Omar, par ta sincérité.
Khalifas, dites-nous quelle est votre pensée.

LES KHALIFAS

Par l'orgueil des Chrétiens notre âme est offensée:
Allah t'inspirera ce que veut notre honneur.

L'ÉMIR

Entendons l'officier neveu du gouverneur[1].

SCÈNE II

Les Mêmes, le Commandant DE SALLES

L'ÉMIR

Malgré moi, Commandant, j'ai dû te faire attendre;
mes voyages m'ôtaient le loisir de t'entendre.
Mes États sont si grands, mes moments si comptés
que, pour faire régner partout mes volontés
je change constamment de séjour et de tente.
Que veut ton Maréchal?

1. Le maréchal Valée.

Digitized by Google

LE COMMANDANT

Entre vous une entente.
Il ne veut voir en toi que l'allié, l'ami,
et toi tu te conduis comme notre ennemi.

L'ÉMIR

Moi, non; mais je serais l'ennemi de moi-même
si je laissais faiblir l'autorité suprême
dont par l'ordre d'Allah je me vois revêtu.
Qui voudrait d'un ami sans force, sans vertu?
Qui ne rejetterait d'un lâche l'alliance?

LE COMMANDANT

La bonne foi, la paix, c'est ce que veut la France.
Mais elle veut aussi qu'avec sincérité
en tout de la Tafna respectant le traité
tu ne t'arroges pas des droits sur la province
dont tu ne fus jamais le légitime prince.
Nous ne t'enfermons pas dans tes propres États.
Partout où tu le veux se portent tes soldats.
N'est-il pas juste aussi que nous puissions nous-mêmes
de nos possessions joindre les points extrêmes?

L'ÉMIR

Vous venez un peu tard nous révéler vos fins.
Précis est le traité qui règle nos confins.
Au Sud du Khaddara votre conquête expire,
Au Nord de cet Oued commence mon Empire.

LE COMMANDANT

Nous contestons ce texte.

L'ÉMIR

Et moi je le tiens vrai.

LE COMMANDANT

Ne disputons donc plus sur ce texte altéré,
et puisque nous avons contraire certitude,
accordons-nous. Peux-tu sans noire ingratitude
repousser cet accord?

L'ÉMIR

Que vous ai-je promis?
De mettre à la raison chez moi vos ennemis
et de faire régner la paix sur vos frontières.
Eh bien! j'ai fait cesser chez moi, chez vous, ces guerres,

Digitized by Google

et croyez-vous qu'ainsi je ne m'exposais pas?
J'ai fait taire les cris des chefs de mes soldats
prêts à briser le frein de leur obéissance
si j'osais avec vous contracter alliance.
A mes ordres ils ont, indignés, obéi,
et j'irais maintenant, par moi-même trahi,
moi-même me couvrant d'une honte éternelle
courber de vrais Croyants sous le joug infidèle!

LE COMMANDANT

D'autres sont sous nos lois. Sont-ils plus malheureux?
Crains-tu que nous soyons moins que toi généreux?

L'ÉMIR

Un musulman d'Allah provoque la colère
si, sans être contraint, il vit sur votre terre.
Mais ce n'est pas à moi, c'est à Dieu de punir
ceux qui trahissent Dieu jusques à vous servir.
Moi, je fais mon devoir et je donne ma vie
s'il faut, pour ce devoir, que je la sacrifie.
Le pays au delà de l'Oued Khaddara
à mon autorité, Français, obéira,
et si vous essayez d'en faire la conquête,
pour vous la disputer ma force est toute prête.

LE COMMANDANT

Ta force! en aurais-tu si notre bonne foi
ne te l'avait donnée en comptant trop sur toi?
Si la France est par toi traitée en ennemie,
c'est fait de ta puissance encor mal affermie.

L'ÉMIR

Tu parles en vainqueur même avant le combat.
Sache que Dieu punit l'orgueilleux et l'abat.

LE COMMANDANT

Ainsi, tu romps la paix?

L'ÉMIR

Non, je la veux encore!
Mais non pas telle enfin qu'elle me déshonore.
Ce traité qu'avec vous conclut ma loyauté,
vous ne tenterez plus d'obscurcir sa clarté.
Vous ne me ferez plus l'outrageante menace
d'arracher à mes lois des peuples de ma race,

Digitized by Google

vrais Croyants comme moi, des peuples musulmans
qui me paient le tribut depuis plus de trois ans.
J'ai dit : j'ai fait parler le droit et la justice.
Guerre ou paix, choisissez. Que le sort s'accomplisse!

(A ce moment entre un messager botté, éperonné et couvert de poussière; il a fait 400 kilomètres; il tend un message à l'Émir.)

L'ÉMIR, *lisant tout bas d'abord, à voix haute ensuite.*

« Le maréchal Valée et le duc d'Orléans
» ont conduit une armée à travers les Bibans.
» Je n'ai pu pressentir cette marche perfide
» dans un pays en paix impunément rapide,
» et les voilà déjà loin des Portes de fer;
» ils atteindront bientôt les rives de l'Isser.
» EL-MOKRANI. »

(Les Khalifas murmurent.)

L'ÉMIR

Khalifas, contenez votre juste colère.
Commandant, les Français ont déchaîné la guerre.
Mais je n'accuse ici que votre Maréchal.
Tu croyais à la paix et je te sais loyal.

LE COMMANDANT

J'y crois encore, Émir, ce sont fausses alarmes,
et les Français n'ont fait que promener leurs armes.
Les Français ont voulu te montrer que leurs droits
sur ce sol ne sont pas aussi vains que tu crois.

L'ÉMIR

C'est donc une menace. Eh bien! je la relève.
Ma poudre parlera, sans relâche, sans trêve.

LE COMMANDANT

Prends garde : souviens-toi de la Sikak.

L'ÉMIR

Et toi
de la Macta. Ma cause est juste, et Dieu pour moi
va combattre. En ses mains Allah tient la victoire;
dans les miennes je tiens mon salut et ma gloire.

LE COMMANDANT

Vingt Français feraient fuir des tiens un bataillon!

L'ÉMIR

Le moucheron à l'œil piquera le lion
et le fera rugir de douleur et de rage.
Enflammé par la foi, que ne peut le courage?

Digitized by Google

Avant que notre cœur ait devant vous tremblé,
avant que notre sang ait tout entier coulé,
avant que votre épée ait terminé la guerre,
Allah se laissera désarmer du tonnerre!
Et nous vous frapperons en tout temps, en tout lieu
que nous aura marqués la volonté de Dieu.
Vous avez les canons, les obus, la mitraille;
pour nous vaincre il vous manque un bon champ de bataille.
Nous avons les déserts, les gorges, les vallons,
le mont inaccessible à vos lourds escadrons,
mais où de nos coursiers l'aile sûre et rapide
porte de tous côtés le guerrier qui les guide,
où sans cesse des pics, des ravins, des halliers
va s'abattre sur vous le vol des cavaliers.
Perdus sur notre sol immense, sans frontières,
dans nos sables brûlants, nos rocs, nos fondrières,
en avant, en arrière, et partout sur vos pas,
nous vous harcèlerons par d'incessants combats
nous riant des efforts que notre fuite brise.
Ainsi que goutte à goutte une coupe s'épuise,
ainsi que feuille à feuille on dépouille un rameau,
ainsi que pierre à pierre on descelle un tombeau,
par le fer, par le feu, par la soif consumée,
homme à homme on verra se fondre votre armée.

LE COMMANDANT

J'admire ton audace et je plains ton erreur.
Va! de tes cavaliers nous craignons la fureur
comme l'aquilon craint le torrent des fumées
que lancent dans les airs les pailles enflammées.
Il nous manque un bon champ de bataille, dis-tu;
mais sur tous les terrains le Français s'est battu.
Rien n'a pu l'arrêter : précipices, cascades,
fatigues, soif et faim, feux plongeants, embuscades,
les glaces de Moscou, les roches du Tyrol,
le sable égyptien, le soleil espagnol,
et partout entraînant avec lui la victoire
de tout champ de combat il fit un champ de gloire.
De ces soldats géants nos soldats sont les fils;
tu te repentiras, Émir, de tes défis,
et je puis, sans sonder les secrets des étoiles,
de l'avenir pour toi faire tomber les voiles.
A travers vos ravins, vos gorges, vos vallons,
vous sentirez toujours nos pieds sur vos talons.
Non, vous ne serez pas sauvés par vos abîmes,
et vous fuirez en vain jusqu'aux plus hautes cimes.
Des plaines et des monts et des bois débusqués,
jusqu'au fond des déserts poursuivis et traqués,

Digitized by Google

de fuite en fuite et de défaites en défaites,
las enfin de rougir le fer des baïonnettes,
vous vous verrez contraints d'implorer notre aman,
et partout où flottait le drapeau musulman,
du Nord jusqu'au Midi, du couchant à l'aurore,
flottera triomphant le drapeau tricolore.
Il en est temps encor, détourne l'ouragan
prêt à fondre sur toi.

L'ÉMIR

J'ai relevé le gant
que vous m'avez jeté. Qu'entre nous Dieu décide!
Comme je ne veux pas de rupture perfide,
je n'imiterai pas votre mauvaise foi.
Dis à ton Maréchal qu'il défende sa terre;
que l'Émir dans huit jours commencera la guerre.
Adieu!

(L'envoyé français sort.)

Qu'Omar écrive :

(Il dicte :)

« A toi, mon Khalifa,
» Salut! que toujours t'aime et te protège Allah!
» Par une trahison en pleine paix tramée,
» le fils du roi français a conduit une armée
» des murs de Constantine aux bastions d'Alger.
» Dieu le veut. C'est la guerre, et c'est la guerre sainte,
» et nous la leur ferons, certes, à mort, sans crainte,
» soudaine. Relevez vos burnous, Khalifas!
» Serrez vos ceinturons pour ces sacrés combats.
» Déployez en tout lieu l'étendard du Prophète.
» Levez l'impôt de guerre. Enfin, que tout s'apprête
» pour frapper l'ennemi des plus rapides coups.
» Venez à Médéah, où je vous attends tous. »
Allez, prions Allah qu'il protège l'Empire.
Et toi, demeure, Omar, j'ai deux mots à te dire.

SCÈNE III

L'ÉMIR, OMAR

L'ÉMIR

Cher Omar, qu'as-tu fait de ta sérénité?
Pourquoi te vois-je ainsi soucieux, agité
Quand ton âme devrait être tout à la joie
puisque pour venger Dieu mon drapeau se déploie?

Digitized by Google

OMAR

Moi! Je serais joyeux lorsque je suis certain
que tu vas contre toi déchaîner le Destin,
que tes espoirs sont vains, tes forces illusoires,
que tu serais vaincu même après cent victoires!
Certes, tes ennemis paieront cher leur succès;
tu verseras à flots leur sang, le sang français.
Mais ce sang, c'est le mien. La France est ma patrie,
la France par qui fut mon enfance nourrie,
la France où vit mon père, où dorment mes aïeux!

L'ÉMIR

Langage impie, Omar, et langage honteux!
Que me viens-tu parler de succès, de défaite!
C'est le secret d'Allah et de son saint Prophète.
La guerre est déclarée, et nous ne devons plus
que mériter au moins de n'être pas vaincus.
Que me viens-tu parler de patrie et de père?
Ta patrie est mon camp et ton devoir la guerre.
N'es-tu pas musulman, et tout dans ton passé
par ta conversion n'est-il pas effacé,
ton pays, ton nom même et ta race infidèle?
Va, combats sans remords, Omar. Allah t'appelle,
mais tu l'as offensé. Prie et tombe à genoux.

OMAR

Que plutôt à l'instant m'accable ton courroux!
Mon cœur éclate enfin. La vérité me dompte.
Il faut qu'au déshonneur j'échappe par la honte,
que mon honneur me soit rendu par ton mépris.
J'ai trahi toi, l'Islam, moi-même et Jésus-Christ.
Tu m'as cru musulman, mais je feignais de l'être.
Jésus-Christ seul est Dieu. C'est mon sauveur, mon maître.

L'ÉMIR

Qu'entends-je? toi, joueur de religions, toi
perfide, traître à Dieu, sans honneurs et sans foi!
Ah! ta raison s'égare. Omar n'est pas infâme.

OMAR

Omar vient de t'ouvrir tout entière son âme.
Ce qu'il a dit est dit. Pardonne, noble Émir.
Je t'admirais, t'aimais et voulus te servir.
Entraîné par mon cœur, par l'ardente jeunesse,
par ta gloire, j'ai fait, hélas! ce qui te blesse
et t'indigne.

Digitized by Google

L'ÉMIR

Rentre en toi-même et repens-toi.
Fléchis Allah par un suprême acte de foi.
Prie avec moi. Je dis, que ta voix le répète :
« Il n'est de Dieu qu'Allah, Mahomet est prophète. »

OMAR

Je trahirais le Christ. Émir, je suis Chrétien;
prends mes jours : laisse-moi mon honneur, mon seul bien.

L'ÉMIR

Tu m'aimes, je le sais, et de ceci nul doute.
Tu mérites la mort. Eh bien! je t'aime. Ecoute,
repens-toi.

OMAR

Je ne puis; je ne dois pas.

L'ÉMIR

Va-t'en!
Que ton corps de ces lieux disparaisse à l'instant!
Fuis avec ton forfait sur la terre chrétienne.
Dieu punira ton âme et peut-être la mienne
pour avoir écouté la voix de l'amitié
quand il fallait punir et tuer sans pitié.
Va-t-en! que nul Croyant n'entende ton blasphème,
ou tu meurs.

(Il sort.)

OMAR, *seul.*

Il m'épargne, il me méprise, il m'aime.
Et moi, par son pardon cruel humilié,
moi, que la mort eût moins durement châtié,
Je dois lui rendre grâce. Émir trop magnanime,
Je ne puis te servir, je puis t'aimer sans crime.
Puisqu'à ta perte, hélas! à courir obstiné,
Comme moi tu seras un jour infortuné,
quand sous nos coups aura succombé ta vaillance,
J'implorerai pour toi le pardon de la France.
O mon pays, ô ma charmante Khadidja,
mon cœur vole vers vous. Courons à Miliana[1].

RIDEAU

ÉPILOGUE (fragment)[2].

Bravant tous les dangers, Léon Roches rentre dans nos lignes. Bugeaud le nomme interprète de l'armée, et il se présente tout à coup

1. Khadidja se trouvait à Miliana, chez Lella Yémma, veuve d'un Dey d'Alger, à qui son mari, rappelé par Abd-el-Kader, l'avait confiée.

2. L'acte V à Milianah dénoue les amours de Roches et de Khadidja devenue sa maîtresse, mais poignardée par son mari et c'est dans ses bras qu'elle exhale, avec son dernier souffle, sa dernière parole d'amour pour lui, de haine et de mépris pour son assassin.

Digitized by Google

à l'Émir cerné au col de Kerbous par les zouaves de Lamoricière. Le héros n'a autour de lui que ses trois plus fidèles Khalifas et quelques soldats d'élite. Échapperont-ils au vainqueur par la fuite ou par la mort dans un combat suprême? Pendant qu'ils délibèrent, le tonnerre, le vent et la pluie font rage. Lioune se fait reconnaître et engage avec l'Émir une conversation héroïque. L'Émir à ses yeux a gardé tout son prestige. N'a-t-il pas soutenu cette lutte inégale pendant quinze années, tenant tête à cent mille soldats français et des généraux tels que le vainqueur d'Isly et ses lieutenants, Bedeau, Lamoricière, le duc d'Orléans?

L'ÉMIR, TROIS KHALIFAS

Col de Kerbous. Pluie, vent, tonnerre.

L'ÉMIR

Nous avons, vous et moi, contre la destinée
soutenu sans fléchir une lutte acharnée.
Nous n'avons pu la vaincre. Il nous reste à courir
au combat, sans espoir, résolus à mourir.
Le col, fût-il forcé, n'assure pas nos fuites.
En arrière, en avant, de partout les poursuites
des Français nous pressant sans relâche, le sort
n'aurait que d'un moment différé notre mort.
Chercherons-nous plutôt quelque route secrète
à travers la montagne assurant la retraite
des meilleurs cavaliers, des meilleurs fantassins?
Mais entraînerez-vous par les mêmes chemins
les blessés, les enfants, nos mères et nos femmes?

LES KHALIFAS

Meurent femmes, enfants! Dieu sauvera leurs âmes,
pourvu que toi, Sultan, tu ne périsses pas :
car tu peux seul de Dieu reprendre les combats;
car toi seul es le maître, et toi seul es la tête,
Commandeur des Croyants, descendant du Prophète.

UN CAVALIER *arrivant au galop. Il porte un burnous.*

Émir?

L'ÉMIR

Que nous veux-tu?

LE CAVALIER *découvrant son uniforme d'officier français.*

D'abord reconnais-moi.

L'ÉMIR

Omar!

Digitized by Google

LÉON ROCHES

Oui, ton ami qui combattit pour toi,
dont tu sauvas la vie; il vient sauver la tienne.

L'ÉMIR

Ma vie! elle n'est pas ce qui me met en peine.

LÉON ROCHES *mettant pied à terre.*

Tant de combats livrés quand tout était perdu,
ton sang dans ces combats tant de fois répandu,
le démontrent assez...

. . . . . .

. . . . . .

Si sans égard pour ta défense magnanime
la France te faisait de ta défaite un crime,
je te dirais : Émir, fais toi-même ton sort,
et qu'un combat suprême ennoblisse ta mort.
Mais crois-moi, crois d'Aumale et de Lamoricière.
Si tu te rends, ce n'est pour personne un mystère
que de ces deux grands chefs la générosité
ne veut pas que tu sois en vil captif traité,
mais en roi, dont quinze ans de glorieuse lutte
au niveau du triomphe ont élevé la chute.

. . . . . .

. . . . . .

L'ÉMIR

Les biens, le sang, Allah veut qu'on lui donne tout.
Comme toujours, mon cœur aujourd'hui s'y résout.

. . . . . .

LÉON ROCHES

Mais n'as-tu pas lutté jusques à la limite
que les versets sacrés ont eux-mêmes prescrite?
Ton cœur est invaincu; mais l'effort surhumain
qu'il a fait tant de fois l'Éternel le rend vain.
Il veut que le Français règne au Nord de l'Afrique,
qu'à la guerre succède une ère pacifique.
Tu serais contre lui maintenant révolté
si tu méconnaissais, Émir, sa volonté,
si tu ne domptais pas ce grand cœur indomptable,
pour laisser respirer ton peuple misérable.
(S'adressant aux Khalifas.)
Kaddour-ben-Embareck, toi qui fus mon ami,
et qui dois l'être encor, Mustapha-ben-Thami,
Noble Aga-ben-Klicka, vous tous dont le courage
nous a coûté si cher sur le champ de carnage

Digitized by Google

où tant de vos grands chefs sont tombés sous nos coups,
pour convaincre l'Émir avec moi joignez-vous.
Dites-lui qu'un Français, le plus grand capitaine
que la terre ait connu depuis l'ère romaine,
qui dix ans fit peser sa main sur l'univers,
se rendit, accablé par d'inouïs revers,
que le vainqueur tremblant même après sa victoire
en lui donnant des chefs flétrit sa propre gloire.
Dites-lui que la France est clémente au malheur,
qu'elle sait consoler une illustre douleur,
car du plus pur éclat la victoire rayonne
lorsqu'au victorieux le vaincu la pardonne.

L'ÉMIR

Ami, ta voix redit ce que t'a dit ton cœur;
Le mien, en t'écoutant, consultait son honneur.
Me conseilles-tu bien ce que l'honneur demande?
Me conseilles-tu bien ce que Dieu me commande?
Eh bien! je rends hommage à ta sincérité.
Dieu dans ta bouche a mis toute la vérité.

. . . . . .

. . . . . .

Notre gloire est sauvée!
Tout le reste est perdu; notre heure est arrivée.
Allah met sous mes yeux le livre du Destin.
Lui-même de la guerre il y marque la fin.
Cessons donc cette guerre à nos grands chefs funeste;
de mes amis Dieu veut que je sauve le reste.
Que n'ai-je pu sauver mon valeureux Allal!
En mourant, son trépas à plus d'un fut fatal.
Comme un lion traqué, tandis qu'il multiplie
autour de lui la mort, il est tombé sans vie.
A la mort que ne t'ai-je arraché, Berkani?
Que n'ai-je pu briser tes fers, Bou-Hamidi,
Qu'un sultan que j'ai fait trembler dessus son trône,
Mouley Abd-el-Rhaman[1], lâche et traître, emprisonne?
Amis, jusques au bout faisons notre devoir;
ce que veut notre Dieu nous devons le vouloir:
puisque lui-même enfin brise notre puissance,
désarmons sa rigueur par notre obéissance.
Ce que je me jurais, ce que vous me juriez,
soyons-en moi par vous, vous par moi déliés.

UN KHALIFA

De ton serment mon cœur, ô sultan, te délivre.

1. Abd-el-Rhaman craignant d'être détrôné par Abd-el-Kader devint son allié, et fut vaincu à Isly.

Digitized by Google

UN AUTRE

Nous voulons avec toi mourir, nous voulons vivre
avec toi.

L'ÉMIR

Ce que veut le fils du roi français,
mes fidèles amis, maintenant je le sais.
Confiant mon foyer à la Sublime Porte,
j'emmènerai d'amis une nombreuse escorte.
De secrétaire, Omar, veux-tu bien me servir
comme autrefois?

LÉON ROCHES

Je suis à tes ordres, Émir!

L'ÉMIR, *dictant.*

« Allah veut, général, que la guerre finisse.
» A ses ordres sacrés il faut que j'obéisse.
» J'aurais voulu combattre encor; je cède à Dieu.
» De tes soldats, des miens, faisons cesser le feu.
» Qu'entre nous désormais ne parle plus la poudre.
» Je me rends : je t'écris aux lueurs de la foudre,
» sur un papier souillé par la pluie et le vent.
» Salut! Qu'Allah m'absolve au jour du jugement. »
Donne.

LÉON ROCHES *tend le billet à l'Émir, qui signe et le lui rend.*

Le général et l'Altesse royale[1]
feront loyal accueil à ta lettre loyale.
Je t'admirais puissant, je t'aime infortuné,
et dans mon cœur du moins tu n'es pas détrôné.
Adieu. *(Il remonte à cheval et part.)*

L'ÉMIR

Vaincu! mais c'est la France qui me dompte.....
Quand le vainqueur est grand la défaite est sans honte[2].

RIDEAU

1. Le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe.

2. Pour mieux graver dans l'esprit des lecteurs les caractères d'Abd-el-Kader et de Léon Roches, nous avons laissé dans l'ombre les pathétiques amours du chevaleresque Français et de la tendre et vindicative Musulmane.

Tous les personnages de ce drame ont vécu, et leurs aventures sont réellement historiques. Léon Roches est mort à quatre-vingt-dix ans, au château de la Tremblade, quai de Queyries. — Sa tombe est une des plus illustres du grand cimetière de Bordeaux; il a entretenu avec Abd-el-Kader, mort à Damas presque aussi âgé que lui, une correspondance très intéressante religieusement conservée par sa femme et son gendre.

LÉON PARIS.

Digitized by Google

LA GRAVURE EN COULEURS

A PROPOS DE LA RÉCENTE EXPOSITION D'ESTAMPES DE LA RUE PORTE-DIJEAUX

L'art de la gravure, d'origine italienne, est né au xve siècle, et on lui donne pour inventeur l'orfèvre Finiguerra, qui, en creusant des *nielles* ou plaques ornementées pour les églises, eut le premier l'idée d'en reporter le calque sur du papier. Après l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre, l'ont tour à tour adopté et pratiqué soit comme art d'invention originale, soit comme art d'interprétation. Elles en ont en même temps développé, perfectionné, transformé les procédés. Parmi ces transformations, l'une des plus curieuses, qui a pour nous le mérite d'être française d'origine, est celle qui consiste à abandonner l'usage exclusif du blanc et du noir, et à imiter sur le papier le coloris de la peinture.

Gautier Dagoty a fait les premières tentatives en ce sens vers le milieu du xviiie siècle, et, sans atteindre la perfection, il a cependant laissé quelques portraits en couleurs aujourd'hui recherchés. Janinet, Debucourt, Alix, Sergent-Marceau ont brillamment suivi ses traces, et se sont acquis, soit dans l'estampe de genre, soit dans le portrait, une notoriété due pour le moins autant à la nature anecdotique des sujets traités par eux qu'à leur talent d'ailleurs très réel.

En même temps la gravure en couleurs pénétrait en Angleterre, où Bartolozzi et John Raphaël Smith la faisaient servir à l'interprétation des compositions pittoresques de Morland ou des élégantes figures féminines de Reynolds, de Romney et de Hoppner.

La grande époque de ce genre de gravure s'étend du commencement du règne de Louis XVI à la fin du premier Empire.

Digitized by Google

A partir de ce moment, elle tombe rapidement, éclipsée par la lithographie, annihilée par un procédé beaucoup plus expéditif, mais aussi beaucoup moins artistique : le coloriage à la main d'abord, puis l'impression chromolithographique.

Pour comble d'infortune survient la découverte de la photographie. Le cliché sur verre, reporté sur métal ou sur pierre, avec son exactitude désespérante, ne va-t-il pas tuer l'art de la gravure? On a pu le croire un moment, il y a une cinquantaine d'années, à une époque où les artistes graveurs étaient médiocres et sans personnalité. Personne ne s'en douterait aujourd'hui devant l'essor nouveau, devant le regain de jeunesse dont la gravure sous toutes ses formes a fait preuve dans ces dernières années. Le burin, l'eau-forte, la lithographie se sont successivement renouvelés; la pointe sèche, le vernis mou font des merveilles; et voici qu'à l'aube du xxe siècle la gravure en couleurs renaît à son tour, étalant aux cimaises ses teintes flamboyantes, pleine de vie, d'audaces et de promesses.

Le renouvellement d'un art comme la gravure doit porter à la fois sur les procédés employés et sur les sujets traités. Des artistes comme Gaillard, comme Fantin-Latour, comme Helleu, semblent à cet égard des artistes complets, des maîtres. Leur personnalité s'affirme aussi bien dans leurs créations que dans leurs moyens d'exécution.

La gravure en couleurs compte-t-elle, elle aussi, des maîtres? Je n'oserai le dire en ce qui concerne l'invention, mais je crois qu'on peut l'affirmer sans crainte en ce qui concerne la nouveauté et l'originalité des procédés.

Pour fixer à la presse sur le papier des couleurs multiples, deux moyens sont possibles : ou colorier une planche unique (cuivre, zinc ou pierre) en y déposant les diverses couleurs avant chaque tirage, ou colorier en plusieurs fois le papier en y faisant successivement passer autant de planches qu'il doit contenir de couleurs. Les deux procédés étaient déjà en usage il y a un siècle. Toutes les combinaisons de nos artistes contemporains s'y ramènent forcément; mais leur travail est plus compliqué, et chaque artiste garde soigneusement le secret des recettes de sa cuisine en ce qui concerne la matière et les

Digitized by Google

outils employés, les procédés de dessin, d'encrage et de tirage. Quant au public, qui n'entend pas grand'chose à toutes ces questions de métier, il ne peut que constater les résultats obtenus, et admirer ou critiquer d'après l'effet produit les œuvres qu'on lui présente.

Les quelque cinquante estampes exposées en décembre 1906 par MM. Imberti frères dans leur élégante salle de la rue Porte-Dijeaux sont pour la plupart signées de noms connus, dont quelques-uns sont même célèbres. Elles fournissent aux curieux de la gravure en couleurs des spécimens intéressants et de toute fraîche date, sinon absolument inédits.

Dans ses vues de la Place Saint-Germain-des-Prés par un temps de neige et du Carrefour Saint-Germain par un temps de pluie, l'eau-forte classique de M. Fraipont donne l'illusion de véritables aquarelles. C'est à peu près le même procédé qu'emploie M. Jouvet quand il nous représente Notre-Dame de Paris, enveloppée dans l'obscurité d'un brouillard bleuâtre, avec un rayon de soleil oblique qui fend les nuages et l'éclaire fortement de côté.

M. Adhémar Bellanger expose une Procession bretonne un peu lourdement traitée, mais qui ne manque ni de pittoresque ni de couleur locale.

M. Osterlind a la spécialité des danseuses espagnoles dont, avec sa fine pointe, il détaille les poses non seulement en observateur exact, mais aussi en dessinateur consommé. Un jeune artiste bordelais, M. Georges Bergès, s'est essayé dans le même genre, avec un procédé d'eau-forte au pinceau d'ailleurs tout différent. Ses deux manolas dégingandées, aux figures cadavériques, aux corps disloqués et grimaçants, l'une la cigarette à la bouche, l'autre la castagnette à la main, ont dans leurs tonalités volontairement criardes un brio qui rappelle le faire de Goya.

M. Manuel Robbe réussit dans des genres variés, mais excelle surtout à faire ressortir le costume féminin dans des scènes d'intérieur ou de boudoir : une jeune femme regardant une estampe, une autre ajustant son chapeau.

Digitized by Google

Les paysages et les marines abondent : crûment réalistes dans les eaux-fortes aux lignes très poussées de M. Raffaëlli ; poétiques et sentimentaux dans les vues du Parc de Versailles de MM. Houdard et de Latenay. Ces dernières ont des tonalités doucement éteintes qui rappellent les paysages italiens d'Hubert Robert, gravés jadis par Janinet.

Entre ces œuvres de tendances extrêmes se placent celles, très personnelles d'ailleurs, de MM. Henri Jourdain, Legoût-Gérard, Chabanion.

Les deux marines de M. Eugène Delâtre, spécialement son Rocher d'Étretat, ainsi que son Coin de rue déserte, sont d'une puissance d'effet, d'une intensité et d'une profondeur de coloris étonnantes.

Quant à Frits Thaulow, dont la mort récente est une perte pour l'art de la gravure en couleurs, la maîtrise de son exécution et la souplesse de son talent se manifestent à un égal degré dans son Moulin à eau, dans sa Vue du pont de Vérone et dans ses Cygnes nageant sur un lac bleu.

On m'excusera si je ne donne point aux œuvres que je cite leurs titres exacts. Les estampes exposées n'en portent point, et il n'existe pas de catalogue.

Dans son ensemble, cette petite exposition est des plus intéressantes, et il est à souhaiter que d'autres la suivent. La couleur attire l'œil, le flatte, l'égaie. L'estampe en couleurs a une destination éminemment décorative. C'est sous verre, dans un cadre heureusement choisi, suspendue aux murailles d'un appartement, qu'elle se trouve le mieux en valeur. Pour le collectionneur, il faut reconnaître qu'elle présente certains désavantages. Sa dimension, d'abord, dépasse souvent les limites moyennes des cartons et des meubles, sans compter que, pour produire tout son effet, elle demande à être montée en passe-partout entre des bristols qui en augmentent naturellement le poids et les marges. Il lui arrive aussi parfois de ressembler un peu trop à la photogravure en couleurs, et de celle-ci, un amateur ne voudra jamais à aucun prix. Puis, il faut bien le dire, l'intérêt des compositions est, en général, un peu mince, les sujets traités se répètent,

Digitized by Google

et un carton d'estampes de ce genre n'irait pas sans quelque monotonie.

Ceci, je me hâte de le dire, n'est qu'une impression personnelle, d'ailleurs susceptible de modification. Car l'estampe moderne en couleurs, née d'hier, est loin d'avoir encore dit son dernier mot, aussi bien comme compositions que comme procédés. Qu'elle continue à chercher : elle méritera et connaîtra peut-être un jour la vogue de son aînée, celle des Bartolozzi, des Janinet et des Debucourt.

EUGÈNE BOUVY.

Décembre 1906.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 1906

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1906

Présenté par le Secrétaire général de la Société Philomathique.

Messieurs,

L'an dernier, au début de mon rapport, le premier que j'étais appelé à faire devant vous, je vous disais combien la multiplicité et la gravité des événements de l'année 1905 avaient effarouché ma pensée et compliqué ma tâche. Ennemi des répétitions inutiles et des précautions oratoires banales, je ne vous dirai pas aujourd'hui ce que je pense du travail que m'a imposé le rapport de l'année 1906, plus féconde encore que la précédente en événements intéressant la vie philomathique. Je m'efforcerai d'apporter dans l'exposé de ces événements toute la précision, toute la brièveté et toute l'impartialité que mon rôle de secrétaire général m'impose.

Le Comité d'administration de la Société Philomathique n'est pas aujourd'hui le même que celui qui présidait l'assemblée générale du 12 décembre 1905, dans laquelle je vous fis mon rapport. M. Saignat quittait la présidence, et en votre nom comme au nom du Comité, je lui adressais l'expression de la sincère affection et de la profonde reconnaissance de la Société Philomathique.

Les élections du 14 décembre donnèrent la présidence à M. Eyquem, vice-président; M. Millet, trésorier, devint vice-président; M. Lagarde trésorier, et M. Marcel Périé remplaça M. Lagarde comme secrétaire adjoint.

Ce Comité a subi lui-même, au cours de l'année, une modification importante. Le Comité fut démissionnaire, vous vous souvenez à la suite de quels incidents et de quel conflit d'interprétation sur la portée de nos statuts. Et si presque tous nous acceptâmes de ne pas donner à nouveau notre démission au cas où nous serions réélus, ce fut sur la demande d'anciens présidents de la Société et dans le seul but de sauvegarder l'œuvre admirable de nos cours et de maintenir au-dessus des questions de discipline intérieure de la Société le rayonnement externe de son activité.

Digitized by Google

M. Eyquem, toutefois, exprima ses regrets de ne pouvoir accepter une nouvelle présidence. Vous savez tous avec quel dévouement et quelle compétence M. Eyquem s'occupait du fonctionnement de nos cours, et il vous disait lui-même tout son orgueil d'être un vieux philomathe attaché à la Société comme un chat à sa maison, suivant la très jolie image qu'il employait dans son discours d'installation. Il aurait pu vous dire aussi la sollicitude dont il avait toujours plus spécialement entouré notre succursale de La Bastide, une de ces pépinières où chaque soir des jeunes gens, trop jeunes encore pour être admis à suivre nos cours, viennent s'instruire dans les premiers éléments des connaissances professionnelles dont ils pourront plus tard perfectionner l'étude dans notre section centrale.

Nous savons que l'appui de l'activité de M. Eyquem reste acquis à notre œuvre.

Nous avons été très heureux de revoir M. Samazeuilh accepter la présidence. Je n'ai point ici à faire son éloge, vous le connaissez, et cela suffit.

En somme, le seul nouveau membre que les élections de décembre 1905 aient amené au Comité, est M. Marcel Périé.

Il nous a accordé le concours de son esprit précis, de son jugement droit et de son travail facile. Vous l'avez vu à l'œuvre, jugé et apprécié. Je le remercie au nom de nous tous, Messieurs, et je suis heureux de pouvoir vous dire tout le bien que nous en pensons. Le désir de lui rendre justice m'en faisait un devoir et mon amitié un plaisir.

COURS D'ADULTES

M. Camena d'Almeida est toujours à la tête de la Commission des classes, l'homme actif et dévoué, à l'esprit souple et à la mémoire prodigieuse, que vous avez connu à la direction des Cours. La Commission des classes, dans sa dernière séance, l'a réélu pour l'année 1907.

M. Ramarony, qui avait été l'an dernier appelé par le Comité à la direction des Cours, s'est montré l'homme que nous désirions avoir et que nous le savions être. Il a apporté dans sa tâche cet esprit ordonné et méthodique que, mieux que personne, son ami, votre secrétaire général, avait été à même d'apprécier. Je suis l'interprète de vos désirs en le remerciant en votre nom. Je n'aurai garde d'oublier son dévoué collaborateur M. Lacaze, notre surveillant général : à lui aussi il faut adresser nos félicitations et nos remerciements.

Vous pouvez dire avec fierté, Messieurs, que le personnel enseignant de vos cours professionnels est composé de professeurs d'élite. Il faut admirer ces collaboratrices et ces collaborateurs qui nous apportent généreusement leur concours dévoué et unissent leurs efforts aux nôtres pour développer l'enseignement populaire dans ce qu'il peut avoir de plus utile et de plus pratique pour la classe ouvrière. Vous leur donnez les moyens d'accomplir cette œuvre, et ils vous donnent leur temps, leur science, leur travail.

Digitized by Google

Votre œuvre est un ensemble complexe dont chaque cours est un élément. La Société Philomathique constitue l'armature qui unit ces divers éléments, mais la perfection de votre œuvre d'enseignement professionnel admirée partout, citée comme exemple à l'étranger, comme en France, vient de la valeur propre de chacun de vos cours et de la compétence spéciale de chacun de vos professeurs. En votre nom, je tiens à leur rendre l'hommage qui leur est si justement dû. Je souhaite que pendant longtemps encore ils nous conservent leur appui.

Je n'aurai garde d'oublier ceux qui nous ont quittés, et à ceux-là aussi j'adresse nos remerciements sincères. Deux d'entre eux sont morts, nous ayant jusqu'au bout accordé leur concours : MM. Thillet et Lachaux, professeurs, l'un depuis 1886, l'autre depuis 1889. D'autres, pour des raisons diverses, la fatigue, l'âge, le départ de Bordeaux, ont donné leur démission : ce sont MM. Donis, Biard, Lambert, Gourhan, Mérite et Labroue. M. le directeur des Cours dans son rapport vous retracera prochainement le rôle que chacun d'eux a joué, la part qu'il a prise dans les progrès de nos classes, le temps pendant lequel chacun nous a si généreusement apporté son concours; quant à moi, je m'en serais voulu de ne pas leur exprimer à tous ici, en votre nom, la reconnaissance profonde de notre Société.

Je souhaite la bienvenue à ceux qui les ont remplacés : MM. Barbaron, Cazenave, Biane, Mady, Genevois, Laville, Behrlé, Dansan, Domy, Duffieux et Feixo. Votre Comité, dans leur choix, ne s'est préoccupé que d'une chose : rechercher des hommes présentant la plus grande somme de garanties au point de vue de la compétence professionnelle. Nous sommes certains par avance de trouver chez les nouveaux collaborateurs de la Philomathique le même dévouement que chez leurs anciens.

L'an dernier, nous avions constaté un léger fléchissement dans le chiffre total de nos élèves-hommes. Cette année, au contraire, nous fêtons une augmentation sensible : 266 élèves. De nombreux soldats, profitant des dispositions de récentes instructions ministérielles, ont recherché les moyens de ne point perdre, pendant la durée de leur service militaire, leurs connaissances professionnelles, mais au contraire de se perfectionner, si possible, dans la technique de leur métier. Les cours de la Société Philomathique leur offrant ce moyen, ils se sont fait inscrire et sont parmi les plus assidus de nos élèves.

Nous comptons cette année 3,281 élèves, au lieu de 2,977 l'an dernier.

Le total général des inscriptions, chaque élève pouvant s'inscrire à plusieurs cours, est de 4,296, qui se répartissent ainsi :

Cours des femmes.	Section centrale. . . .	959	
	Succursales.	555	
			1,514
Cours des hommes.	Section centrale . . .	2,532	
	Succursales	250	
			2,782
	Total général		4,296

Digitized by Google

Pour être complet, j'indique qu'en 1904-1905 on ne comptait que 1,221 inscriptions aux cours des femmes, 1,349 l'an dernier et 1,514 cette année. Le mérite de cette constante augmentation revient tout entier à la compétence et au zèle de nos professeurs femmes, mais je constate en passant que la vieillesse de la Société Philomathique n'éloigne pas les faveurs féminines.

Aucun nouveau cours n'a été organisé cette année; mais nous avons créé un nouveau diplôme spécial.

Vous savez, et je ne fais que vous le rappeler, que nous distribuons deux séries de récompenses : les prix qui sont décernés dans chaque cours, et des diplômes spéciaux qui ne sont donnés que dans certains cours. La délivrance de ces diplômes est entourée de garanties qui en rendent l'obtention difficile : il y a un concours sévère et jugé par un jury spécial. Cette année, à la demande des professeurs, nous avons créé un diplôme de coupe de corsets. Honni soit qui mal y pense, Messieurs, aucun membre du Comité ne fait partie d'un jury composé uniquement de spécialistes aimables et compétentes.

Les résultats de nos concours sont : pour les cours de femmes, 5 diplômes de sténographie et 2 certificats d'aptitude, 5 diplômes de coupe de vêtements, 4 diplômes de lingerie et 1 diplôme de coupe de corsets; pour les cours d'hommes, 1 diplôme de sténographie, 1 diplôme d'électricité industrielle.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

M. Manès, le dévoué directeur de l'Ecole de Commerce depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis trente-deux ans, a donné sa démission. Il avait su créer de toutes pièces en 1874 cet organisme nouveau, rédiger les programmes, choisir ses collaborateurs et les bien choisir. Et si notre École a conquis la place qu'elle occupe parmi les écoles de commerce françaises, c'est à M. Manès qu'on le doit. Après trente-deux ans d'exercice il prend une retraite méritée. La Société Philomathique, qui a participé à la création de l'École et qui l'administre, se doit à elle-même d'affirmer à M. Manès sa profonde reconnaissance.

Aujourd'hui une refonte s'impose, car la loi de 1889, en créant au profit d'une partie des élèves diplômés une dispense de deux années de service, avait amené depuis 1890 un supplément d'élèves dont la loi de 1905 va nous priver; mais l'utilité de l'enseignement commercial est un fait trop universellement admis aujourd'hui pour que la suppression de la dispense militaire entraîne la décadence de l'École. Le Conseil de surveillance et votre Comité ont fait choix, pour succéder à M. Manès et présider à cette refonte, de M. Merckling. Ce choix a été ratifié par M. le Ministre.

M. Merckling est connu de vous, il était particulièrement désigné pour être placé à la tête d'un personnel enseignant dont il fait partie depuis la création même de l'École. Il connaît mieux que personne les qualités et les défauts de cette École, et mieux que personne aussi il

Digitized by Google

saura adapter son enseignement aux nécessités nouvelles, et préparer les programmes futurs en profitant de la liberté que laissent les plus récents décrets.

La section commerciale comprenait, au début de l'année 1905-1906, dans ses trois divisions réunies, 109 élèves, se décomposant comme suit :

Deuxième année : 47 élèves ;

Première année : 44 élèves (y compris 7 auditeurs);

Année préparatoire : 18 élèves.

La section industrielle comptait, dans ses deux divisions, un effectif de 47 élèves, dont 16 en deuxième année et 31 en première année. Au total, notre École comptait dans ses deux sections 156 élèves. L'examen de sortie des élèves de la deuxième année commerciale a donné lieu, sur 24 élèves, à la distribution de 19 diplômes modèle A dispensant de deux années de service militaire et de 4 diplômes modèle B.

En première année. 25 élèves sur 31 ont subi avec succès l'examen de passage en deuxième année.

Dans la section industrielle, sur 15 élèves de l'année 4 ont obtenu le diplôme, dont 2 dans la division des travaux publics et 2 dans la division d'électricité; 2 élèves ont obtenu le certificat d'études dont 1 de la division de l'électricité et 1 dans la section des travaux publics.

En première année, 17 élèves sur 26 ont subi avec succès l'examen de passage en deuxième année.

Au début de l'année. 21 élèves sont partis au service militaire.

A la fin du mois de mai, profitant d'une circulaire de M. le Ministre de la Guerre, 6 élèves de deuxième année et 2 de première se sont engagés pour un an; ces 8 élèves devront revenir achever leurs études dès leur libération, le 1er juin 1907.

REVUE PHILOMATHIQUE

Il était dit que dans ces deux années 1905 et 1906 nous verrions la direction des diverses branches d'activité de notre Société changer de titulaire.

L'an dernier, c'est la présidence de la Commission des classes et la direction des cours. Cette année, c'est la direction de l'École de Commerce, la présidence du Comité de la *Revue Philomathique* et le secrétariat de ce même Comité.

Déjà l'an dernier, M. Clavel, qui présidait le Comité de la *Revue* depuis sa création en 1898, nous avait témoigné son désir de se retirer. Cédant à nos instances, il retarda son départ jusqu'à cette année; mais l'extension nouvelle de ses services d'ingénieur en chef du Département l'a obligé à quitter sa présidence. Je lui exprime tous nos regrets de cette décision et tous nos remerciements pour le précieux concours qu'il nous a donné pendant huit années. Son ami M. Durègne a bien voulu accepter la présidence. Depuis longtemps, M. Durègne

Digitized by Google

est le collaborateur fidèle de notre *Revue* et il retrace, avec une exquise délicatesse de style, les impressions recueillies dans ses voyages et dans ses excursions. Il unit en lui, comme M. Clavel, le talent d'observation précieuse de l'ingénieur et la finesse du lettré le plus délicat. Il sera secondé par M. Bouvy, qui a bien voulu accepter la mission, toujours absorbante et difficile, de secrétaire du Comité de rédaction en remplacement de M. Cagnieul.

M. Cagnieul, notre dévoué secrétaire, a été, en effet, appelé par la municipalité d'Orléans à la tête de la bibliothèque de cette ville. Je sais que M. Cagnieul, en quittant Bordeaux, a regretté les amis si nombreux qu'il comptait au sein de cette Société. Ses amis bordelais le regrettent aussi, et, dans cet Orléanais où il se promet de retrouver les douces et sévères jouissances que lui donne l'étude, nos souvenirs reconnaissants l'accompagnent et le suivent.

CONFÉRENCES

Dans cette catégorie de manifestations extérieures, notre activité s'est un peu ralentie, et cela s'explique. Autrefois, la Société Philomathique, fidèle au rôle qu'elle s'était assigné de développer l'instruction populaire, avait en quelque sorte le monopole des conférences publiques; aujourd'hui, de toutes parts, surgissent des Sociétés qui, dans les branches diverses des connaissances humaines, pratiquent la vulgarisation scientifique.

La Société Philomathique n'abdique pas toutefois. Un de ses membres les plus aimables, et Dieu sait si les philomathes aimables sont nombreux, M. D.-A. Léon a fait une spirituelle conférence sur son voyage en Adriatique. M. Bonvalot, l'explorateur si connu, nous a montré les avantages d'une éducation énergique qui, sans être une copie servile du système anglais, lui emprunterait ses meilleurs principes, notamment le développement chez l'enfant du sentiment de responsabilité et de dignité personnelle. Je dois dire, enfin, qu'une erreur d'adresse a amené un malentendu regrettable qui nous a privés de la conférence de M. l'abbé Leynaud, directeur des fouilles d'Hadrumète.

MM. Berthelot et Lespine ont continué la série de leurs conférences sur la musique, et le public les a suivies avec la même attention et le même empressement que les années précédentes.

EXPOSITION DE LA LIGUE MARITIME FRANÇAISE

J'aborde ici une des graves questions de l'année. Depuis un an déjà votre Comité étudiait la question d'une exposition pour 1908. Mais la Société Philomathique est une centenaire, et, avec la prudence de son âge, elle ne voulait rien abandonner au hasard; aussi des calculs compliqués, pessimistes plutôt, des combinaisons financières garantissant contre toute perte du capital, arrêtaient plus spécialement l'at-

Digitized by Google

tention du Comité quand une Société plus jeune et partant plus hardie, la Ligue Maritime Française, fit connaître son intention de révéler son existence au grand public par une éclatante manifestation, par une exposition maritime au programme grandiose. Elle hésitait entre divers ports et le projet de la Société Philomathique pour 1908 paraissait devoir faire écarter Bordeaux. Votre Comité pensa, et vous avez partagé son avis, que la Société Philomathique ne devait point priver Bordeaux des bénéfices moraux et matériels que l'organisation dans notre ville de l'Exposition maritime lui promettait. La Société Philomathique ajourna son exposition, laissant le champ libre à la Ligue Maritime Française à qui elle donne de tout cœur l'appui de son autorité morale. Vous savez que la Ligue Maritime Française nous a témoigné sa reconnaissance en accordant aux philomathes les mêmes avantages qui leur étaient donnés dans nos expositions.

Je suis certainement votre interprète en envoyant à MM. les Commissaires généraux de l'Exposition l'expression de nos souhaits les plus sincères de complète réussite et d'éclatant succès.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 novembre 1905 nous comptions 722 membres, au 30 novembre 1906 nous en comptons 728, six de plus. C'est un progrès, mais bien faible. 28 membres ont donné leur démission, au lieu de 29 en 1905. La mort a frappé 13 de nos membres. Ce sont : MM. Cassagne, Chadourne, Chapon, Charmasson, Charrost, Darolle, Ducès, George, Humphry, Jude, Lacroisade, Morange et Rodberg.

Je m'incline respectueusement devant les tombes si récemment fermées de ceux qui nous ont généreusement donné jusqu'à la mort leur fidèle concours.

Un fait particulier m'arrête ici :

En avril dernier, votre Comité démissionnait sur une question de procédure et d'interprétation des pouvoirs de l'Assemblée générale. Mais, sur les conseils des anciens présidents et sur l'indication d'un précédent qui rendait discutable l'opinion du Comité démissionnaire, celui-ci, à l'exception de son Président, acceptait librement l'investiture nouvelle qui lui était donnée. Peu de jours après le Comité était saisi d'une demande régulière de réunion d'une assemblée générale afin de statuer sur une proposition de radiation d'un sociétaire ayant accompli, à l'encontre d'un de ses collègues, un acte qui avait soulevé au sein de la Société la plus vive émotion. Le Comité, comme d'ailleurs il y était tenu par nos statuts, convoqua une assemblée générale qui, sur la proposition d'un de ses membres, vota la radiation du sociétaire visé.

L'affaire a été portée devant les Tribunaux. Un jugement récent a annulé la décision de l'Assemblée générale en déclarant que, dans le silence des statuts, nous ne pouvions radier aucun membre de la Société pour quelque cause que ce fût, sauf le non-paiement de la cotisation.

Digitized by Google

Il s'agit donc d'un débat judiciaire institué non point sur la valeur morale du fait visé, mais sur une difficulté d'interprétation des statuts et sur la question des pouvoirs de l'Assemblée générale. La question n'est pas définitivement tranchée tant que la voie de l'appel reste ouverte.

J'ai fini.

Je ne puis cependant m'empêcher de dire, en terminant, combien sont douloureuses pour nous les attaques qui sont parfois dirigées, si injustement, contre notre Société.

Imitons l'audacieux navigateur d'Horace et cerclons notre cœur de la triple cuirasse d'airain. Ce qui nous soutiendra, c'est la confiance que nous avons dans la grandeur de l'œuvre de nos cours professionnels et dans l'utilité de nos efforts. Cela suffit.

Nous faisons du socialisme et du socialisme dans ce qu'il a de plus pur, de plus généreux, de plus réellement pratique. Allez quelquefois dans les longues et froides soirées d'hiver voir nos cours, et, comme moi, vous en rapporterez la plus profonde admiration pour nos élèves, pour ces jeunes gens qui, — et je cite l'opinion d'une grande autorité bordelaise, — « après leurs rudes travaux du jour viennent le soir aux cours de la Société se perfectionner dans leur état, étudier les modèles, acquérir le goût et le sentiment du beau et s'élever ainsi du métier jusqu'à l'art avec profit pour eux-mêmes et avantage pour la cité tout entière. » Ces belles paroles sont le plus splendide hommage rendu à notre œuvre; elles furent prononcées par le Préfet de la Gironde qui présidait la distribution des prix de l'Exposition de la Société Philomathique le 27 novembre 1859, il y a bien près d'un demi-siècle.

Depuis, nous avons marché: au lieu de 13 cours comme en 1859, nous en comptons 90 et j'ajoute que nous pouvons être sûrs que pour perpétuer une œuvre si belle, si réellement et si sincèrement démocratique, nous trouverons toujours des hommes qui, sans ambition, sans arrière-pensée et dans l'unique souci d'accomplir généreusement leur devoir social, donneront à notre Association leur temps, leur travail, et lui sacrifieront fièrement l'égoïste souci de leur tranquillité.

SAM MAXWELL.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

A PROPOS DE MONTAIGNE

Montaigne a obtenu cette année un regain d'actualité. On a écrit à son sujet de puissants articles de revues et d'ingénieux articles de journaux; on a écrit des opuscules de toutes les sortes et des volumes de toutes les tailles; il y en a eu en Russie, en Amérique et, dans l'entre-deux, un peu partout. De cette abondante littérature je ne retiendrai — pour le moment — que trois ouvrages; ils me paraissent susceptibles d'intéresser particulièrement les Bordelais, et puis nous y trouvons trois images caractéristiques de Montaigne : Montaigne en voyage, Montaigne dans sa bibliothèque, Montaigne dans la vie publique. Réunissez-les, confondez-les, vous aurez quelque chance de voir un vrai Montaigne. Les voici donc, ces précieuses images.

I

Montaigne en voyage

Montaigne venait de faire imprimer à Bordeaux la première édition des *Essais*. C'était en 1580. Il avait des économies; il aimait les voyages; la gravelle qui le tourmentait n'avait été

Digitized by Google

soulagée que par les eaux de Préchac, de Barbotan et des Pyrénées; il avait fait un vœu à Notre-Dame-de-Lorette; enfin, le roi avait convoqué « tous ses bons serviteurs » pour le siège de La Fère. Montaigne, pressé par tant de solides raisons, partit donc en voyage; il s'en alla à Lorette en passant par Paris, La Fère, Plombières, et tous les bains célèbres d'Allemagne, de Suisse et d'Italie; il s'en alla à cheval, cavalier infatigable, et toujours en selle, sans recourir ni aux coches ni aux bateaux, dont le mouvement ne convenait pas à son estomac. Il avait des compagnons de marque: son jeune frère M. de Matecoulon, le très jeune Charles d'Estissac, fort grand seigneur, fils d'une fort grande dame (sa mère était cette Louise de la Béraudière, veuve de Louis d'Estissac, à qui il a dédié le beau chapitre de l'*Affection des pères aux enfants*), et toute une suite de gentilshommes et de laquais. C'était l'équipage d'un ambassadeur : mieux encore, l'équipage d'un homme qui avait « dix mille livres de rente ».

Ce qu'était Montaigne voyageur, on le comprendra aisément, si l'on se rappelle qu'il voyageait comme il écrivait, n'ayant pour guide que sa curiosité toujours en éveil et le hasard des circonstances. Il va vers tout objet nouveau ou intéressant, il regarde de tous ses yeux, il a les impressions les plus vives, les plus sincères; et, pour notre bonheur, il les a écrites : nous possédons les *Impressions de voyage* de Montaigne. Elles valent leur pesant d'or.

Montaigne ne les avait pas toutes écrites lui-même et de sa main; il en avait dicté un bon tiers à son secrétaire, et celui-ci y a mêlé plusieurs fois des observations de son cru; dans cette partie, c'est le secrétaire qui parle et il désigne son maître par la troisième personne. Le reste, c'est de la main de Montaigne, et le *je* remplace le *il*. Seulement, par une curieuse complication, Montaigne a écrit la moitié de sa relation en italien. Comme il mangeait la cuisine des pays où il passait, il en parlait la langue; il se faisait le concitoyen de ses hôtes; toutes ses habitudes deviennent allemandes en Allemagne, et italiennes en Italie.

Ce précieux manuscrit fut longtemps inconnu. Vers 1770,

Digitized by Google

M. Prunis, chanoine régulier de Chancelade, en Périgord, visitant le château de Montaigne, le trouva dans un vieux coffre qui renfermait des papiers condamnés à l'oubli. Aussitôt, le chanoine établit une copie du manuscrit; cette copie tombe entre les mains de Meusnier de Querlon, littérateur et journaliste, qui veut immédiatement la publier. Mais il la trouve insuffisante, il la fait refaire par un garde de la Bibliothèque royale, il fait collationner et vérifier très soigneusement cette copie; il s'assure pour le texte italien de la collaboration du savant M. Bartoli, antiquaire du roi de Sardaigne. Enfin, en 1774 et 1775, cinq éditions paraissent du *Journal de voyage* de Montaigne. Mais brusquement c'est le silence et presque l'oubli; le manuscrit original et les copies se perdent. L'admiration de Chateaubriand ne suffit pas à consacrer le *Journal de voyage* de Montaigne; on l'édite rarement, et sans soin. Il faut arriver à la fin du XIXe siècle pour que le *Journal* reprenne sa vraie place. On l'édite, mais à l'étranger; en 1889, le professeur Alessandro d'Ancona en donne une belle édition, désormais classique; il y a trois ou quatre ans, en Angleterre, il en paraissait une traduction en trois élégants petits volumes, avec d'amusantes images. Mais d'édition française, malheureusement, il n'y en avait point.

Il fallait le regretter, — non par un patriotisme mal placé, mais parce que les éditeurs étrangers ont fait leur publication de leur point de vue, à eux. Pour M. d'Ancona, l'œuvre de Montaigne l'attire surtout par le tableau qu'il y trouve de l'Italie à la fin du XVIe siècle : c'est l'élément d'intérêt qu'il en dégage; il intitule son édition : *L'Italia alla fine del secolo XVI, Giornale del viaggio di Michele de Montaigne in Italia nel 1580 e 1581*. Ses notes, excellentes, rectifient ou complètent les renseignements de toute nature que Montaigne donne sur les villes et les régions visitées par lui. Citations d'anciens voyageurs, chroniqueurs et écrivains, rapprochements avec des ouvrages modernes; rien n'y manque : le tableau est complet, plein de couleur, de mouvement et de vérité.

Et certes, l'éditeur italien a eu raison. Ce que Montaigne

Digitized by Google

a regardé en Italie, et regardé de tous ses yeux, ce n'est pas la poussière, et les ruines, et les traces des pas de cette antiquité qu'il aimait tant, — dans les livres : c'est le monde vivant et grouillant, avec ses particularités et ses mœurs, avec tous les petits détails de l'existence quotidienne. Il raconte le supplice d'un bandit, il observe la physionomie et l'aspect physique du pape; il donne le détail des plats, et il s'enquiert de la rôtissoire; il note que pour laver les planchers on fait bouillir de la sciure de bois; il décrit les fêtes, les plaisirs, les plaisanteries de bon et de mauvais goût, et ces mille petits canaux imperceptibles qui trouent les terrasses de certains palais : de ces canaux s'élanceront subitement des jets d'eau qui surprennent les dames « et remplissent leur cotillons et leurs cuisses de fraîcheur ». Oui, M. d'Ancona a eu raison de mettre ces tableautins en valeur et d'en faire une représentation entière.

Mais il y a autre chose encore dans le *Journal de voyage* de Montaigne.

Il y a d'abord une peinture bien amusante, faite sinon directement au moins par allusion, de la vie bordelaise. Que de choses j'y ai apprises sur la façon dont on buvait, mangeait, dormait, se chauffait ou se gelait du quartier des Chartrons au quartier de Saint-Michel! Michel de Montaigne et ses compatriotes ne se servaient pas de fourchette; ils recouraient à leurs doigts, si bien qu'il eût fallu autant de serviettes que de plats. Michel de Montaigne, à Bordeaux, mettait ses fourrures quand il rentrait chez lui, et les quittait quand il sortait. Il allait se chauffer à la cuisine, qui était toute enfumée; et, dans les courants d'air de la cheminée, il roussissait ses bottes et se brûlait la moustache. Je prends ces détails au hasard. Mais la couleur locale bordelaise est partout; tout à l'heure j'ai entendu Montaigne parler de sciure de bois : je m'étonne qu'il n'ait pas dit « son de bois ». Voilà ce que, à défaut d'une édition bordelaise, une étude bordelaise du *Voyage* devra mettre en lumière.

Mais, outre Bordeaux, il y a dans ces notes prises au jour le jour, — et c'en est l'élément capital, — il y a Montaigne, il y a l'auteur des *Essais*. Voilà ce qui devait dominer toute édition. Et voilà ce qui donne un prix unique à celle que M. Louis

Digitized by Google

Lautrey vient de publier avec tant de savoir et tant de goût à la librairie Hachette. Aussi je n'hésite pas à dire que cette récente édition est en son genre un chef-d'œuvre.

Fort exacte d'abord, établie selon la critique la plus rigoureuse, elle donne un texte très étudié. A force de pénétration et de méthode, M. Lautrey a deviné les fautes de lecture de Prunis, de Meusnier de Querlon; il les a subtilement corrigées; il n'a pas omis de reproduire les variantes des différentes impressions. C'était sa première besogne; elle est fort ardue; à moins qu'on ne retrouve le manuscrit même de Montaigne, je doute qu'on puisse faire mieux.

Là-dessus viennent les notes, notes de toutes sortes, à la fois sobres et exactes. M. Lautrey n'imprime pas un nom de personne sans nous dire ce qu'il est essentiel de savoir sur le personnage. Une remarque au passage : la rédaction même de ces notes est très soignée, et ce soin n'est pas commun chez les annotateurs.

Ajoutez une introduction, une table des noms propres, une disposition typographique claire et agréable à l'œil; vous avez donc un bon livre. Mais, encore une fois, ce qui le met hors de pair, à mon gré, c'est qu'il nous montre à chaque page non seulement l'Italie, Bordeaux, un voyage au XVIe siècle, mais Montaigne et les *Essais*.

« Comme c'est Montaigne lui-même qu'on cherchera ici, » écrit M. Lautrey, « la meilleure et la plus sûre illustration de ces notes prises au jour le jour se trouve dans les *Essais*. J'en ai multiplié les passages, en indiquant la date de l'édition où ils ont paru pour la première fois. Ainsi le lecteur discernera mieux l'état d'esprit du moraliste à la veille de son départ pour Rome, et le profit qu'il a retiré de ce long voyage, les idées nouvelles, les impressions et les souvenirs qu'il en a rapportés, et dont il a voulu faire part au public. »

Pour terminer, encore une citation de M. Lautrey. « En tête de ce journal intime on pourrait écrire cette phrase : « Je me » présente debout et couché; le devant et le derrière; à droite » et à gauche; et en tous mes naturels plis. » Ou encore cette

Digitized by Google

autre : « S'il advenoit que mes humeurs pleussent et accordas-
» sent à quelque honneste homme... tout ce qu'une longue
» connoissance et familiarité lui pourroit avoir acquis en
» plusieurs années, il l'a veu en trois jours dans ce registre,
» et plus seurement et exactement. »

C'est vrai, quiconque aura lu le *Journal de voyage* de Montaigne dans l'édition Louis Lautrey, en connaîtra mille fois mieux et les *Essais* et l'auteur des *Essais*.

II

Montaigne dans sa bibliothèque

Montaigne était donc un voyageur bien amusant; mais il était aussi un bien curieux liseur et un merveilleux écrivain, — que l'Académie me pardonne, j'allais dire *écriveur*. Voulez-vous surprendre les lectures de Montaigne? Voulez-vous surprendre la plume de Montaigne?

Voici votre guide : c'est un jeune érudit bordelais, et de la bonne marque; il s'est formé à l'Université de Bordeaux; il est actuellement à l'École des Chartes. De bons critiques, M. Brunetière dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Lanson dans la *Revue Universitaire*, M. Albalat dans les *Débats*, ont déclaré que pour son premier essai il avait apporté une contribution capitale à l'exégèse de Montaigne. Et ce n'est ni par la fantaisie ni par le paradoxe, encore moins par un parti pris quelconque, que ce jeune auteur a ouvert sur Montaigne un jour inattendu, c'est par l'application rigoureuse des méthodes les plus sévères et les plus patientes. Combien de gens se sont rongé les ongles et tourné la cervelle pour chercher quelque chose de nouveau à dire sur Montaigne! Lui, il n'a visé ni à la nouveauté ni à l'imprévu; il a été vers la vérité, et il a trouvé l'originalité par surcroît : comme quoi rien n'est plus neuf, en matière d'histoire littéraire, que le vrai!

Cet érudit, c'est M. Joseph de Zangroniz. Son livre — première recommandation — a été publié dans la noble collection dirigée par MM. de Nolhac et Dorez, *la Bibliothèque littéraire*

Digitized by Google

de la Renaissance; il a paru à la librairie Champion, où les grandes entreprises littéraires trouvent un dévouement inépuisable et efficace. Il s'intitule : MONTAIGNE, AMYOT et SALIAT.

Les sources de Montaigne ont été relevées depuis longtemps. Mlle de Gournay a commencé; puis Coste, celui qui rougissait quand on parlait de Montaigne devant lui; puis M. J.-V. Le Clercq, puis enfin MM. Motheau et Jouaust ont continué. Le tome VII de l'édition si pratique de MM. Motheau et Jouaust contient à ce point de vue des notes excellentes, et on le sait bien à l'étranger, où on les pille sans scrupule.

M. de Zangroniz s'est d'abord donné comme but de relever spécialement, avec toutes ces indications, les emprunts faits par Montaigne aux auteurs anciens; il les a classés en suivant l'ordre chronologique de composition des *Essais :* il a pu déterminer ainsi quels livres Montaigne préférait aux différentes époques de sa vie. Par exemple, on sait qu'en son enfance Montaigne avait beaucoup aimé Ovide; on le voit vers la quarantaine passer de la poésie à la prose, ou, s'il cite des poètes, revenir fréquemment à Horace et à Lucrèce. Plus tard il aime Hérodote, plus tard il aime Platon, et de Platon les *Loix*. Sa manière de lire change avec ses goûts : à mesure que notre philosophe avance en âge, il lit moins, il feuillette davantage. Il nous dit qu'il ne se prenait à un livre que par « secousses » et « à venues réitérées ». Cela est vrai surtout de sa vieillesse. D'ailleurs, ce n'est plus la même chose qu'il demande aux livres à quarante et à cinquante ans. « J'étudiai, » dit-il, « jeune pour l'ostentation; depuis, un peu, pour m'assagir; à cette heure, pour m'esbatre. »

Voilà ce que M. de Zangroniz a étudié et montré avec une grande précision; il a rattaché fort habilement cette histoire des goûts et des habitudes de Montaigne *liseur* avec l'histoire des sentiments et des opinions de Montaigne philosophe et homme politique. Il a cité les jugements littéraires de Montaigne; il les a mis en bonne lumière. Il a, en somme, écrit le meilleur commentaire que nous ayons aux chapitres X du livre I des *Essais*, et III du livre II. Relisez-les, ces chapitres,

Digitized by Google

avec le livre de M. de Zangroniz en mains : vous goûterez pleinement quelques-unes des pages les plus exquises de Montaigne.

M. de Zangroniz a fait davantage. Au cours de ses recherches, il s'est aperçu qu'il y avait un auteur particulièrement chéri, et à toutes les époques, par Montaigne : c'est Plutarque et ses *Œuvres Morales*. Il faut préciser : c'est Plutarque, traduit par Amyot. Et voici qu'à sa grande surprise — et à la nôtre — M. de Zangroniz a reconnu dans les *Essais* des expressions, des phrases, des pages entières copiées d'Amyot. Montaigne copiste? Oui, Montaigne, tout comme les autres, prend son bien où il le trouve. Il ne transplante pas seulement les « raisons et inventions en son solage », il transplante les mots eux-mêmes; et lorsqu'on le critique, on donne non seulement à Plutarque, mais à Amyot, « une nazarde » sur son nez de Gascon. Ce « pillotage », ces « larrecins » que Montaigne « dérobe et déguise », sont prodigieusement nombreux, j'oserai presque dire qu'ils sont continuels. Le plus personnel de nos écrivains, celui dont la langue et le style semblent être une création perpétuelle, suivant le mot de M. Jean de la Ville de Mirmont, est un « mosaïste ».

M. de Zangroniz a tiré tout le parti qu'il fallait de cette découverte. D'autres avant lui avaient signalé que telle phrase d'Amyot avait passé dans les *Essais*. Lui, il a prouvé qu'il ne s'agit pas d'un fait particulier, mais d'un procédé constant. Il a donc recommencé toute la recherche des emprunts de Montaigne à Amyot; il a recommencé pour Plutarque le travail de ses prédécesseurs; il a aisément trouvé à y ajouter; il a rectifié des indications fausses. Plutarque se répétait beaucoup; les annotateurs de Montaigne se contentaient d'indiquer au hasard, dans les cas de répétition, un des récits de Plutarque; ils renvoyaient d'ailleurs le plus souvent aux *Vies Parallèles;* M. de Zangroniz a pu dire exactement à laquelle des œuvres de Plutarque Montaigne a fait son emprunt; un mot, un tour copié dénoncent la source précise : et il se trouve que c'est à peu près toujours aux *Œuvres Morales* que Montaigne a pris son bien.

Digitized by Google

Une telle étude est ardue à faire, et méritoire; ne croyez pas qu'elle ait rendu aride le livre de M. de Zangroniz. Il n'a donné que l'essentiel de ses conclusions; et, en analysant avec beaucoup de finesse les affinités de Montaigne et de Plutarque, il a introduit l'agrément et la vie dans cette recension.

Le livre de M. de Zangroniz n'est pas, naturellement, à l'abri de tout reproche; le double dessein de l'auteur n'est pas toujours bien dégagé; il y a parfois enchevêtrement des deux thèses; c'est un danger auquel on s'expose quand on renonce aux commodités d'un ordre « scholastique », et qu'on veut respecter la complexité de la vie et la suite des temps. Mais j'ai entendu d'autres critiques qui me paraissent moins justifiées et auxquelles je veux répondre.

M. de Zangroniz, dit-on, n'a pas indiqué pour les auteurs autres que Plutarque, Hérodote et Diodore de Sicile, les éditions dont se servait Montaigne. A vrai dire, ce n'était pas son sujet. Il ne faisait qu'une enquête partielle sur les lectures et les sources de Montaigne. J'ai en mains un autre bon travail, sur les emprunts de Montaigne aux historiens Du Bellay et Paul Jove. A Paris, mon ami M. Villey poursuit avec une admirable sagacité une enquête générale sur toutes les sources de Montaigne. M. de Zangroniz a apporté sa contribution; elle est capitale; il ne prétendait pas faire toute la besogne.

J'ai entendu un autre jugement, plus grave, — plus léger, — sur son livre. « Il n'a rien apporté de nouveau, » disait-on, « ce qu'il y a, nous le savions. »

Vous allez voir si on le savait, et du coup vous verrez les conséquences très importantes d'un travail dont la portée semblait limitée à la pure curiosité.

M. Courbet a édité chez Lemerre les *Essais;* son édition, qui a mis presque trente ans à paraître, est extrêmement soignée. Si quelqu'un doit bien connaître Montaigne, c'est M. Courbet. Or, il y a, dans l'histoire de la pensée de Montaigne, un point capital : quand Montaigne a-t-il écrit l'*Apologie de Raymond de Sebond?* C'est-à-dire : quand a-t-il donné un corps à son

Digitized by Google

scepticisme? quand a-t-il transformé en idées claires et réfléchies ses dispositions naturelles et son penchant au doute? M. Courbet a trouvé une solution qui est ingénieuse et qui, si elle se vérifie, donne à la pensée de Montaigne et à son livre un sens très net; — tout le contraire, pour le dire en passant, du sens que je lui donne. Le scepticisme ne serait plus un « moment » dans le développement intellectuel de Montaigne; il en serait le point de départ. Et ce scepticisme n'aurait pas une couleur religieuse, comme je l'ai écrit, il ne serait pas la renaissance du sentiment religieux en Montaigne, il serait tout le contraire : la libération vis-à-vis des croyances et des dogmes.

Laissons M. Courbet exposer sa thèse : « En même temps que [Montaigne traduisait la *Théologie Naturelle* de Raymond de Sebond], il donnait carrière à son indépendance naturelle en écrivant parallèlement l'*Apologie* de l'auteur, devenue le 12e chapitre du livre II des *Essais*. Ainsi furent menées de front la traduction et la critique de la *Théologie* de Sebond. » Et plus loin : « Dans le long asservissement de sa pensée au cours de sa version du *Livre des Créatures* (c'est l'autre titre de la *Théologie Naturelle*), Montaigne a trouvé le sentiment de révolte et d'incrédulité qui caractérise son œuvre. » Voilà ce qu'écrit M. Courbet. Cela prouve que lui, le Montaniste éminent, ne *savait* pas ce que M. de Zangroniz a dit; car s'il l'avait su, il n'aurait pas ignoré que l'*Apologie de Raymond de Sebond* est toute semée de citations, les unes courtes les autres très longues, des *Œuvres Morales* de Plutarque traduites par Amyot; et comme cette traduction a paru en 1572, il est impossible que Montaigne ait composé l'*Apologie* en 1568 et 1569, encore moins en 1565 ou 1566, dates auxquelles il faut vraisemblablement placer la traduction de Raimond de Sebond. L'*Apologie* est donc certainement postérieure à 1572, elle redevient un *moment* de la vie philosophique de Montaigne.

M. Lautrey non plus, si prudent pourtant et si méthodique, ne savait pas ce qu'a vu M. de Zangroniz : il n'aurait pas dit que Montaigne dictait « fougueusement » les *Essais*. Cette méthode de mosaïste, ces emprunts, ces citations adroitement

Digitized by Google

arrangées, tout cela suppose un travail médité, attentif, minutieux, le même travail que nous révèle l'*Exemplaire de Bordeaux*.

Enfin, tous ceux qui répètent, sans autre explication et distinction, que Montaigne est l'initiateur de la science positive, ne savaient peut-être pas davantage. Car le livre de M. Zangroniz leur aurait fait toucher du doigt l'extraordinaire indifférence de Montaigne pour ce qui est la base même de la science positive, je veux dire la connaissance des faits réels. Montaigne est, en un sens, le plus livresque des hommes. Il ne s'occupe pas de savoir si les faits sont vrais ou faux; il les ramasse sans examen et sans critique, il suffit qu'il les trouve chez Plutarque. Singulière disposition d'esprit. Et il l'avoue lui-même avec une entière franchise, il nous prévient que son affaire ce n'est pas la science, c'est le jugement : tout le contraire, si je ne m'abuse, de la science positive; car elle se préoccupe peu, elle, des opinions et des jugements; elle a pour but de discerner ce qui est vrai de ce qui est faux, et de dire « cela est » ou « cela n'est pas ».

Certes je ne m'inscris pas en faux contre ceux qui saluent dans Montaigne un représentant de l'esprit positif, et un précurseur de Bacon. Mais le livre de M. de Zangroniz nous forcera à préciser ce que nous entendons par ces mots; il nous délivrera des pensées vagues et des formules mal définies; et ce n'est pas le moindre des services qu'il nous aura rendus.

III

Montaigne et l'action politique

M. le Dr Armaingaud a publié dans la *Revue politique et parlementaire* deux articles qui ont produit une profonde sensation. Il les a réunis en brochure; il a corrigé certains points, précisé certains détails : il a intitulé sa brochure : *La Boëtie, Montaigne et le Contre-Vn.*

C'est extrêmement bien présenté. Le ton a de la bonhomie et de la verve; ce n'est pas impunément que M. Armaingaud

Digitized by Google

a fréquenté Montaigne : il lui a pris quelques-unes de ses meilleures qualités d'écrivain. L'argumentation est particulièrement habile et adroite; une ardente conviction et une sincérité tout à fait aimable achèvent de gagner le lecteur. On est pris. Faut-il se reprendre?

C'est mon métier de me reprendre, de me soustraire à la fascination de l'éloquence ou de l'esprit : c'est mon métier de ne jamais juger les choses qu'après les avoir soumises au contrôle des méthodes critiques. Ici surtout il fallait être sévère, tant la thèse soutenue par M. Armaingaud avait d'importance. Jugez-en vous-même. Voici comment l'auteur la résume : « Le *Discours de la Servitude volontaire* est un pamphlet contre Henri III. — La Boétie ne peut être l'auteur de ses parties principales. — Cet auteur est vraisemblablement Montaigne. » Voilà qui bouleverse tout ce que nous avions cru sur La Boétie et le *Contre-Vn*. Et faut-il ajouter un volume de plus aux œuvres complètes de Montaigne?

J'ai donc essayé de ressaisir un par un, et de faire sonner les arguments de M. Armaingaud, comme M. Lefranc vient de l'exécuter si brillamment pour les articles de M. Mathieu sur Pascal. Le son rendu par les arguments ne m'a pas paru, à l'oreille, très pur. Et je me suis trouvé dans l'embarras.

Dans ce cas, je sais comment me tirer d'affaire. Je cours à la Bibliothèque municipale : elle contient des trésors, et on y est si bien accueilli! Ainsi ai-je fait; et sur place, avec les documents originaux, j'ai tenté une enquête personnelle, directe. J'ai pris les deux ouvrages où pour la première fois le *Contre-Vn* a paru : le *Reveille-Matin des Francois,* qui n'en contient qu'un fragment, et les *Mémoires de l'Estat de France,* qui le contiennent tout entier. J'ai essayé de n'avoir point d'idée préconçue; j'ai oublié les prestiges de M. Armaingaud. Et voici les résultats de mon enquête.

Le Reveille-Matin des Francois, et de leurs Voisins, *composé par Eusebe Philadelphe Cosmopolite, en forme de Dialogues,* est un petit volume in-16 qui contient deux dialogues imprimés à part, l'un de 159 pages, l'autre 192. De nombreuses

Digitized by Google

pièces liminaires les précèdent, importantes toutes ou curieuses : c'est d'abord un *Avis de l'Imprimeur aux Francois et autres Nations voisines;* puis une lettre d'Eusebe Philadelphe à *Tres-Excellente et Tres-illustre Princesse Élizabeth Royne d'Angleterre, de France et d'Irlande :* elle est datée du 20 novembre 1573; à la suite vient une longue *Épistre traduite en François du Livre dedié aux estats, Princes, Seigneurs, Gentilshommes et Peuple Polonois par Eusebe Philadelphe, Cosmopolite;* une autre lettre encore, celle-ci *escrite au Duc de Guise par un gentil homme, du quel on n'a peu scavoir le nom;* elle est datée de Reims, le 10 décembre 1573. Des vers enfin : un dialogue sur l'*Effigie de la Paix* entre un Polonais et la paix Valoise; des *Vers au Chasseur déloyal* (ce Chasseur déloyal, c'est Charles IX); d'autres vers *Aux vrais gentilshommes François.* Un triple dessein apparaît dans toutes ces pièces diverses : l'auteur veut maudire Charles IX, le tyran responsable de la Saint-Barthélemy; il veut mettre les protestants en garde contre l'Édit de paix — « ce meschant trupelu et traistre Ediet[1] » — et contre les intentions rassurantes que le roi affiche désormais à l'égard des protestants; il veut préparer l'opinion publique à une révolution qui sur le trône substituerait les Guises aux Valois: car « les Guises ont desia donné quelque occasion aux Huguenots de croire qu'ils ne sont pas si aspres comme on crioit. Ils en ont sauvé beaucoup, et en sauvent secrètement tous les jours » (1er dialogue, p. 105). Il s'y ajoute beaucoup d'éloges pour les Polonais: ils ont débarrassé la France d'un Valois; ils sont intervenus dans les persécutions pour arrêter les violences, notamment à Sancerre et La Rochelle; ils ont flétri la Saint-Barthélemy; ils ont exigé qu'« il fût fait diligente enquête des massacres, et punition condigne des massacreurs »; enfin, ils ont obligé leur futur roi à jurer qu'il respectera chez ses nouveaux sujets la liberté de conscience.

Au fond, toutes ces pages se réduisent à un seul dessein et s'y résument. L'auteur du *Réveille-Matin* crie pour réveiller les Français; il les voit prêts à oublier les crimes passés, prêts

1. Cet édit est analysé page 138 du second dialogue.

Digitized by Google

à croire aux paroles conciliantes, prêts à s'endormir jusqu'à une nouvelle Saint-Barthélemy. Point d'oubli pour les crimes! point de pardon pour le Tyran! Et le crime sera remis avec toute son horreur devant tous les yeux; le Tyran sera représenté avec toute sa bassesse, sa cruauté, son hypocrisie et ses vices.

Aussi bien quand on aborde le corps même du livre, y trouve-t-on, en effet, ce tableau de la Saint-Barthélemy et ce portrait de Charles IX.

Le premier dialogue, qui se tient en Hongrie, entre *Alithie* (la Vérité), son ami Philalithie, l'Historiographe, le Politique, l'Église et Daniel (voix de Dieu), est un récit émouvant, violent, mais très circonstancié de la Saint-Barthélemy. Daniel termine l'entretien en prononçant l'arrêt qui déclare fausses toutes les explications ou excuses tentées par Charles IX et ses conseillers. Le même arrêt remplace la « police » de la France par un nouvel État, défini en 40 articles.

Le second dialogue, qui n'a pour interlocuteurs que le Politique et l'Historiographe, se rapporte aux événements qui ont marqué la seconde moitié de l'année 1573 et qui ont fait oublier la Saint-Barthélemy : soulèvement des protestants, siège de La Rochelle par le roi et le duc d'Anjou, élection du duc d'Anjou au trône de Pologne[1]; édit de pacification et tentatives de Charles IX pour apaiser les protestants. Ah! cet édit de pacification, ces promesses royales, et cet essai de réparation, comme Eusèbe Philadelphe les redoute! « Vous ne savez donc pas, » semble-t-il dire, « quel est cet homme qui vient au-devant de vous? » Et aussitôt, c'est le portrait de Charles IX, écrit vous devinez avec quel emportement et quelle haine, trop justifiée. L'objet propre du *Réveille-Matin*, maintenant, c'est de démasquer le Tyran.

1. Le second dialogue a été écrit au moment où le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, vient à peine de quitter la France, si même il l'a déjà quittée : « Il y aura encore, » dit le *Politique*, « quelques-uns des Très illustres princes d'Allemagne qui, au voyage que le frère du Tyran y fera s'en allant en Pologne, n'auront pas honte de l'appeler « Roy Très Chrétien » (p. 165). Cela justifie de Thou que M. Armaingaud croyait mal informé. De Thou, dit M. Armaingaud, « place la publication [du *Contre-Vn*] en l'année 1573, sous Charles IX et même immédiatement après le départ du duc d'Anjou pour la Pologne. » Parfaitement!

Digitized by Google

Car le roi Charles n'est pas désigné du nom sacré de roi. Il est un tyran ou plutôt il est *le Tyran*. Le duc d'Anjou devenu roi de Pologne, le futur Henri III est désigné par ces mots « le Roi frère du Tyran »; la cour de France, c'est « la cour du Tyran »; les envoyés polonais viennent « à la cour du Tyran pour saluer son frère, leur roy esleu ». Catherine de Médicis c'est la mère du Tyran; et quand Henri d'Anjou, Henri de Navarre et Charles IX scandalisent Eusèbe Philadelphe par « leur lascive puanteur et autres tels sardanapalismes », le pamphlétaire huguenot les désigne ainsi : « le tyran, le roy de Pologne et le roy de Navarre. »

En tout cela que vient donc faire le discours de la *Servitude volontaire?*

Voici à quel propos un fragment de ce discours apparaît. Après l'ample portrait du Tyran, le Politique s'écrie qu'il est bien étonnant que « tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes et tant de provinces endurent si long temps un tyran seul ». Et l'Historiographe de lui répondre : « Je te prie, mon grand amy, que y'aye ce bien maintenant de t'ouir sur cette matière faire un peu le prêtre Martin. » Le Politique fait donc le « prêtre Martin »; mais, pour le faire avec une suffisante éloquence, il emprunte les paroles d'auteur. Certes il ne nomme pas son modèle; il nous prévient cependant qu'il va changer de ton; il ne parlera pas en huguenot, il parlera en « vrai et naturel François ». D'ailleurs il inscrit dans le sommaire ce titre : *De la Servitude volontaire.*

Oui, dit-il en résumé, ou plutôt dit La Boétie, on conçoit qu'un peuple subisse la tyrannie comme une suite nécessaire de la défaite, ainsi qu'il arriva aux Athéniens, lors des trente tyrans. On conçoit qu'un peuple accepte la tyrannie comme la reconnaissance d'une vertu et d'un génie supérieur; mais ce qui dépasse l'intelligence c'est qu'un peuple souffre « les pillardises, les pilleries, les cruautés, non pas d'un Hercule ne d'un Samson, mais d'un seul hommeau, le plus lasche et femelin de toute la nation. Non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encores à grand peine au sable des tour-

Digitized by Google

nois. Non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empezché de servir à la moindre femmelette ». Abjection sans nom ! On a vu l'amour de la liberté faire des miracles; un miracle beaucoup plus incroyable, c'est ce qu'on voit tous les jours « en nostre France ». Et car c'est le peuple lui-même qui pour son consentement fait la force du Tyran : « Vous semez vos fruicts, » poursuit le *Politique,* « afin qu'il en face desgast, vous meublez et remplissez vos maisons pour fournir à ses pilleries et volleries, vous nourrissez vos filles afin qu'il ait dequoy rassasier sa luxure : vous nourrissez vos enfans afin que pour le mieux qu'il leur sçauroit faire, qu'il les mene en ses guerres, qu'il les conduise à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses convoitises, les executeurs de ses vengeances, et bourreaux des consciences de vos concitoyens... »

Décidément le *Réveille-Matin* est très clair. Le morceau emprunté au discours de la *Servitude volontaire* est destiné à brillamment achever le portrait de Charles IX. Il ne s'agit nullement de Henri III[1]; Henri III est roi de Pologne, il vient à peine de partir, il a juré de n'être pas le bourreau des consciences, et l'on n'escompte point son retour. De la première à la dernière page du livre, *le Tyran* c'est Charles IX. Au dialogue précédent, Alithie, pour achever sa malédiction contre Charles IX, avait emprunté une longue tirade de la *Franciade.* Ici c'est La Boétie qui fournit le morceau d'éclat.

La Boétie? La Boétie est mort en 1563; comment pouvait-il prévoir et décrire ainsi les crimes de Charles IX? Car, pour s'être déplacée de Henri III à Charles IX, l'énigme reste entière. La question troublante que M. Armaingaud a eu le grand mérite de poser le premier, elle se pose encore. Comment La Boétie a-t-il pu écrire de telles pages?

Je les reprends, je les relis : je ne peux douter, à quelques

1. M. Armaingaud, par des interprétations qui me paraissent trop subtiles, a cherché dans les *Essais* des allusions à Henri III, et s'est efforcé de prouver que le portrait du *Tyran* de la *Servitude volontaire* s'accordait avec ces allusions. Ces hypothèses tombent du moment que le Tyran est Charles IX.

Digitized by Google

traits précis, qu'il ne s'agisse d'un tyran déterminé, d'un pays déterminé et d'un crime particulier. Il ne s'agit pas de tous les débauchés couronnés, mais d'un despote qui n'a jamais conduit d'armée et qui s'est contenté de paraître, non brillamment d'ailleurs, dans des tournois : c'est le fait de Charles IX. Il ne s'agit pas de toutes les nations qui ont subi tyrannie; il s'agit de « notre France » ; et partout l'auteur parle non *des* peuples, mais *du* peuple : « Poures et miserables François, peuple insensé, nation opiniastre en ton mal, » dit-il. Il ne s'agit pas de toutes les formes de tyrannie, il s'agit de celle qui s'attaque aussi à la conscience.

Ces traits si précis[1] font-ils partie intégrante du développement? Puis-je les séparer du reste? Si je ne le peux, M. Armaingaud a raison; si je le peux, l'énigme commence à se débrouiller. Or, je le peux d'autant mieux que déjà les premiers éditeurs de ce texte se sont chargés de ce soin.

Nous avons, en effet, trois versions de ce fragment. Une première en latin, car le *Réveille-Matin* a paru d'abord en latin; une seconde en français, celle de l'édition du *Réveille-Matin* que nous avons décrite; une dernière dans les *Mémoires de l'État de France*. Comparons ces trois versions, nous aurons quelque surprise.

Dans le texte latin, la note signalétique à laquelle il est impossible de ne pas reconnaître, cherchez-la, vous ne la trouverez pas. Le texte ne dit point que le Tyran n'est pas « accoustumé à la poudre des batailles, mais encores à grand peine au sable des tournois ». Nous lisons simplement qu'incapable de forcer les hommes à l'obéissance *vi et armis*, le Tyran est sous le joug de quelque femme impudique. De même il n'y est pas dit que le tyran fait de ses sujets des bourreaux de la conscience; on nous dit seulement qu'il en fait les ministres de ses passions et les satellites de ses vengeances. Cette première version du portrait du tyran, vous la croiriez arrachée à une page de Tacite. Passez maintenant à la version

1. A ces traits si précis M. Armaingaud en ajoute d'autres dont la précision est beaucoup moins incontestable. Ils ne me paraissent pas s'appliquer au règne de Charles IX ni même au règne de Henri III.

Digitized by Google

publiée dans les *Memoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme,* le « sable des tournois » y est bien, mais il n'y a pas les « bourreaux des consciences » ; il n'y a ni le nom de la France ni l'apostrophe aux « poures et miserables François ». Le peuple si particulièrement et si clairement désigné devient « les peuples ».

N'ai-je pas le droit de conclure que les traits qui donnent à ces pages de la précision, et qui s'en détachent si facilement, ne tiennent pas au fond même des idées, n'entraient pas dans le développement primitif, et, bref, que ce sont des traits ajoutés à un texte, pour l'adapter à une situation donnée.

Et ces traits ôtés, que me reste-t-il? une déclamation éloquente, mais très générale, pour laquelle le jugement de Sainte-Beuve reste toujours vrai, et qui n'étonne pas quand on est au courant des livres italiens, latins et français, qui traitaient alors de pareils sujets.

Et dès lors l'énigme est entièrement débrouillée. Nous savons que La Boétie avait composé dans sa jeunesse un discours de la *Servitude volontaire.* Ce discours tombe entre les mains de l'auteur du *Réveille-Matin.* L'auteur du *Réveille-Matin* y trouve un morceau à éclat qu'il sera facile avec de très petites modifications d'adapter à son sujet et à son livre; et de même qu'il a pris, en le détournant de son sens, un long fragment de la *Franciade,* de même encore il prend, en y ajoutant quelques traits, dix pages du discours.

Et les *Mémoires de l'État de France* confirment bien que le discours de la *Servitude volontaire* était une œuvre de portée générale, non un pamphlet de circonstance.

Les *Mémoires,* on se le rappelle, reproduisent tout entier, cette fois, le discours, à part et sous son titre. Mais la place qu'ils lui réservent lui rend son vrai sens. Les *Mémoires* sont un tableau du règne de Charles IX, c'est-à-dire un rappel de ses crimes. Or, les *Mémoires* ne se contentent pas de raconter; le récit, très documenté et très scrupuleusement fidèle à la suite des temps, s'arrête parfois; parmi les documents historiques, quelques pièces d'un autre ordre s'insèrent, mais sans

Digitized by Google

troubler la chronologie. Elles exposent une doctrine ou un point de théorie politique. Et le discours sur la *Servitude volontaire,* a, dans les *Mémoires,* très visiblement ce rôle, il succède à un dialogue, où, du point de vue de l'histoire, la théorie de la liberté politique est chaleureusement proclamée et défendue : venant après ces considérations de fait, il est l'exposé purement rationnel et abstrait des mêmes idées. Cet exposé ne date pas plus de 1575 que de 1556 ou 1558. Il n'est d'aucun temps; il n'est d'aucun pays. C'est La Boétie qui l'a écrit.

Reste une dernière question. Comment le *Contre-Vn* est-il tombé entre les mains des protestants? C'est Montaigne qui le leur a donné, dit M. Armaingaud. Et voici pour quelle raison il leur aurait fait ce cadeau.

M. Armaingaud a vu avec beaucoup de sagacité que Montaigne, que l'on sait si constamment attaché au Catholicisme, a, un jour, par une sorte de généreuse pitié, penché vers la Réforme. Il est facile d'établir la date de ce mouvement passager; en 1571, Montaigne écrit encore qu'il déteste la nouvelleté; en 1574, il intervient effectivement dans l'organisation de la défense catholique contre les protestants. C'est donc entre 1571 et 1574, au lendemain de la Saint-Barthélemy, quand l'« autre parti » a paru « misérable et accablé », que Montaigne a éprouvé, devant de telles infortunes et de tels crimes, indignation contre les coupables et sympathie pour les victimes. Ce seraient justement cette indignation et cette sympathie qui se seraient manifestées par le don de l'œuvre de La Boétie. Montaigne l'avait en mains. Il aurait dit à quelques écrivains huguenots : « J'ai un discours de la *Servitude volontaire* de La Boétie ; le voici, prenez-le; il vous sera utile. »

Cette hypothèse n'eût pas été invraisemblable si le discours de la *Servitude volontaire* avait paru immédiatement après les massacres : une intervention discrète de Montaigne à ce moment-là n'aurait rien eu d'étonnant; et je me demande même s'il ne faut pas placer à cette époque les négociations que Montaigne avait, dit-il lui-même, engagées entre les Guises

Digitized by Google

et le roi de Navarre, et dont nous ne savons ni la date, ni le caractère, ni le but. Mais le premier fragment de la *Servitude volontaire* a paru fin 1473, le reste du discours a paru deux ou trois ans après. Est-il admissible que Montaigne eût, à ces dates, livré le discours de son ami, et pour l'usage qu'alors on en a fait? Le lecteur va en être juge.

Que veut Montaigne, que pouvait-il vouloir? La conversion de la France à la Réforme? Non. Il veut la paix, l'ordre et la tolérance. Qu'on ne fasse pas cuire un homme tout vif pour ses opinions!

Mais, au moment où nous sommes, à la fin de 1573, la paix est faite, si les protestants la veulent. L'intervention des Polonais a porté ses fruits. C'est justement alors que le *Réveille-Matin* viënt protester avec violence contre cette pacification: et l'on voudrait que Montaigne ait collaboré à une œuvre qui rallume la discorde civile? Le *Réveille-Matin* est très nettement belliqueux et révolutionnaire. Montaigne a toujours, absolument toujours détesté les révolutions et les guerres civiles. Quelles que soient ses autres opinions politiques ou religieuses, celle-là est invariable. La Saint-Barthélemy a été un coup d'État, c'est-à-dire un acte révolutionnaire; elle détruisait les lois et l'ordre public, elle était un outrage à l'humanité. Mais, avec l'édit de juillet 1573, le roi rentre dans la légalité et dans l'ordre; les crimes, certes, ne sont pas vengés; mais le temps commence à faire son œuvre bienfaisante d'apaisement. Il est impossible que Montaigne n'ait pas favorisé cet apaisement.

Pour la même raison, deux ans plus tard, il n'a pu fournir de la copie, comme on dit, aux *Mémoires de l'Estat de France*. Ignore-t-on ce qui se passait dans la Guyenne, dans le Périgord et à Bordeaux même? Par le juste et cruel retour des choses, les réformés à leur tour sont assaillants; c'est la cinquième guerre civile; elle commence le 23 février 1574. Nulle part elle n'a sévi plus violemment qu'en Guyenne. Montaigne y a pris parti; le 11 mai 1574, il s'en va au Parlement de Bordeaux pour demander à cette haute cour, de la part de M. de Montferrand, une décision qui arrête les « partialités » entre des chefs de

Digitized by Google

l'armée catholique[1]. S'il s'est ainsi rangé dans l'armée catholique, pouvait-il être avec les pamphlétaires protestants, comme le duc de Savoy qui, au siège de La Rochelle, envoie deux bandes égales, « très bien montées et de bons hommes, » dont il est très chèrement payé, et qui combattent l'une pour les assiégés, l'autre pour les assiégeants?

D'ailleurs, cette guerre, en se continuant, devint pis qu'une guerre religieuse et pis qu'une guerre civile : *plus quam civilia bella*. Elle tourna au simple banditisme; ni croyances ni convictions ne conduisaient plus les combattants : une cruauté sans nom, un affreux désordre, la plus sanglante des anarchies. De tous côtés donc on travaillait à éteindre l'horrible fléau. Si Montaigne avait donné la fin du *Contre-Vn* aux réformés, à cette époque, il eût donc volontairement collaboré à cette cruauté qu'il déteste tant, à cette anarchie qu'il redoute tant. Car, il n'y a pas à s'y tromper, les *Mémoires de l'Estat de France,* témoignage, comme le *Réveille-Matin,* d'une haine inexpiable, sont, eux aussi, le coup de fouet donné aux colères qui s'endorment : ils devaient rendre la paix plus lointaine et plus difficile; ils devaient rendre la réconciliation impossible.

Non, ce n'est pas Montaigne qui a livré aux pamphlétaires protestants — quelque juste que fut leur cause — le discours de La Boétie, et pour l'usage qu'ils en ont fait.

Le discours de la *Servitude volontaire?* Mais ce n'est pas un document secret et inconnu. La Boétie l'avait dédié à Longa. Longa ne devait-il pas l'avoir entre les mains? Montaigne l'a lu avant de connaître La Boétie, et ce fut l'occasion de leur

1. A la page 47 de son opuscule, M. Armaingaud fait allusion à cette démarche; j'ai sous les yeux le document découvert par le savant conservateur de la Bibliothèque municipale, M. Céleste; ce fragment prouve bel et bien que Montaigne était très au courant de ce qui se passait dans le parti catholique et s'intéressait fort à son succès. Je trouve, à ce propos, dans ce document l'explication de la singulière animosité que Brantôme a toujours témoignée contre Montaigne; Montaigne demandait au Parlement de décider entre les sieurs de Limeuilh et de Bourdeilhe, qui, pendant la maladie ou l'absence de M. de Losse, « lieutenant du Roy au delà de la Garonne, » se disputaient l'autorité. Or, M. de Bourdeilhe avait avec lui son frère Brantôme; Montaigne prit probablement position contre le sieur de Bourdeilhe. On comprend la colère du frère.

Digitized by Google

amitié. D'ailleurs, les œuvres de La Boétie étaient dispersées un peu partout. Montaigne eut peine à les réunir toutes; un jour, le sieur de Poyferré lui fait envoyer vingt-neuf sonnets de La Boétie, qu'il insère immédiatement au beau milieu de ses *Essais*. Je n'affirme pas que le traité de la *Servitude volontaire* fût extrêmement connu; quoique, si l'on cherchait bien, j'ai idée qu'on trouverait quelques allusions à lui dans les publications de l'année 1566 et 1567; mais j'estime très hasardeux de soutenir qu'il était absolument inconnu. J'ajoute même que, fût-il prouvé que Montaigne fût seul détenteur de cette œuvre, une indiscrétion n'était pas moins possible, et par le fait du secrétaire indélicat dont Montaigne s'est plaint. Cet homme partit, avec un « lopin des brouillards » de son maître, et il nous a privés d'une ample comparaison que Montaigne avait faite des armes des anciens aux nôtres. Et je me demande si ce même secrétaire n'aurait pas emporté une copie du *Contre-Vn* : un tel trésor, si précieusement caché, ne devait-il pas tenter sa cupidité?

Il ne demeure qu'une difficulté, et j'aurai fini. Montaigne écrit tout un *Essai*, un des plus célèbres, le 30e du livre I, pour annoncer qu'il va publier le discours de la *Servitude volontaire;* puis, à la fin, brusquement, il déclare que ce discours, ayant déjà été publié « à mauvaise fin », il ne le donnera pas. Quel singulier procédé! M. Armaingaud en tire d'ingénieuses et subtiles conclusions en faveur de sa thèse. La vérité est peut-être plus simple.

Comme l'a remarqué M. Bonnefon, ce chapitre est probablement de 1571. Le moment était favorable pour songer à livrer au public un discours qui, venant au moment de la réconciliation générale, perdra son caractère inquiétant. Montaigne a écrit ce chapitre — alors préface — avec un soin tout particulier. Le temps passe; Montaigne réserve et sa préface et le discours de son ami pour un livre plus ample, les *Essais*, dont il a le dessein. Mais, sans son aveu, le *Contre-Vn* paraît dans des conditions qui, au lieu de le rendre anodin, aggravent ce qu'il peut contenir de séditieux. Montaigne renonce donc

Digitized by Google

à en reprendre la publication. Mais il ne consent pas à perdre les belles pages qu'il avait écrites. Il les laisse à leur place dans son livre. Amour de père!

Il en a une autre fois usé ainsi. En 1580 et en 1588, il avait, comme nous l'avons dit, inséré dans ses *Essais* vingt-neuf sonnets de son ami; il les dédie à Mme de Grammont dans une courte page sans grande importance, qui, avec les sonnets, forme le chapitre 31 du livre I. Or, après 1588, les vers de La Boétie ayant été édités à part, il les raye de sa main; ils ne feront plus partie des *Essais*. Quant à la dédicace, qui n'a de sens que par les sonnets, croyez-vous qu'il la supprime? Elle est quasi insignifiante; mais c'est de sa prose; il la garde; à elle seule, elle fait un chapitre. Pour expliquer ce qu'il y a d'étrange à supprimer ces sonnets et à conserver leur préface, Montaigne se contente d'ajouter : « Ces vers se lisent ailleurs. »

Montaigne était un bon père pour les enfants qu'il avait « de l'accointance des Muses ».

Que reste-t-il donc des recherches de M. Armaingaud? Rien? Oh que non! Il reste l'essentiel.

M. Armaingaud est un dévot de Montaigne. Sa dévotion manque parfois d'esprit critique; elle ne manque pas de clairvoyance; en un sens elle est allée plus loin que l'esprit critique. M. Armaingaud a découvert et dégagé un beau trait, le plus beau et le moins connu du caractère de Montaigne, Montaigne n'a pas fait le geste que lui prête M. Armaingaud; ce geste, comme l'a dit un peu bien sévèrement M. Bonnefon, n'eût pas été beau; mais il a eu le sentiment que suppose ce geste, et ce sentiment est admirable. Après la Saint-Barthélemy, Montaigne a un instant brisé avec toutes ses habitudes, toutes ses tendances, toutes ses idées de catholique et de conservateur. Il l'a fait par pitié pour d'innocentes victimes. En 1588, quand il était dangereux de l'avouer, il dit qu'il l'a fait; plus tard, quand il est profitable de le proclamer, il efface son premier aveu; vieux, fatigué, après avoir refusé de venir auprès de Henri IV, son ami, qui l'appelle à l'honneur, il se contente de dire que, s'il le faut, il le refera. Dans le

Digitized by Google

passé, comme dans l'avenir, il entend ressembler à la fille de Léonidas.

Lisez cette citation que M. Armaingaud a le premier dégagée et mise en place marchande, et qui lui a probablement suggéré tout son opuscule :

« Je condamne en nos troubles la cause de l'un des partis, mais plus quand elle fleurit et quand elle prospère : elle m'a parfois concilié à soi pour la voir misérable et accablée. Combien volontiers je considère la belle humeur de Chelonis, fille et femme de Rois de Sparte. Pendant que Cléombrottus, son mari, aux désordres de sa ville, eut avantage sur Léonidas son père, elle fit la bonne fille, se rallia avec son père en son exil, en sa misère, s'opposant au victorieux. La chance vint-elle à tourner : la voilà changée de vouloir avec la fortune, se rangeant courageusement à son mari, lequel elle suivit partout où sa ruine le porta ; n'ayant, ce semble, autre choix que de se porter au parti où elle faisait le plus de besoin, et où elle se montrait plus pitoyable. »

Voilà qui n'achève pas mal le portrait de Montaigne.

FORTUNAT STROWSKI.

Digitized by Google

VARIATIONS

SUR DES THÈMES PYRÉNÉISTES

Des pyrénéistes ? Vous en avez certainement coudoyé sur les allées de Tourny ou les Quinconces; vous ne les avez pas remarqués parce que le pyrénéiste hors des Pyrénées, comme l'officier de réserve en civil, est un être neutre, amorphe, qui prend le masque sans relief d'un rentier, d'un homme de loi ou d'un fonctionnaire. Il vit ainsi pendant des mois : c'est sa période d'hibernation, son sommeil de marmotte.

Mais peut-être, aux soirs de juillet, à la gare Saint-Jean, avez-vous aperçu un homme tenant en mains un outil bizarre, pioche d'un côté, pic de l'autre; son dos arrondi en bosse lui donnait, quand il se baissait, la silhouette d'un dromadaire; ses pieds chaussés de lourds brodequins étaient ceux d'un éléphant. Vous ne l'avez pas reconnu? C'était votre homme de loi, votre rentier, votre fonctionnaire coudoyé à Tourny : la chrysalide s'était muée en pyrénéiste.

Il faut dans la vie de tout homme une manie. Tel collectionne des timbres-poste, tel des coupons d'omnibus, tel des tiares de Saïtapharnès. Le pyrénéiste est un être, inoffensif comme tous les illuminés, qui a la manie des Pyrénées; il collectionne des pics. Manie envahissante, car d'accessoire elle devient vite essentielle : le pyrénéiste est alors à l'état parfait, le papillon ne vole plus que d'altitude en altitude, pompant sur les sommets le pollen des souvenirs qui l'enivrent.

La manie du pyrénéiste s'appelle le « pyrénéisme ».

Comme les abeilles en ruche, les pyrénéistes se groupent volontiers en société. A une reine-mère, appelée « président », revient la besogne prolifique; elle a charge de recruter les nouveaux adhérents. Un échelon en dessous viennent les

Digitized by Google

ouvrières : on les dénomme « membres du bureau » ; leur tâche est de faire le miel, d'enrichir la ruche de résultats et de nouveaux travaux. Tout en bas se trouve la foule des abeilles nourricières, qui ont nom « sociétaires » : leur unique devoir est de verser une fois par an une goutte de nectar, de payer leur cotisation; elles s'en acquittent avec autant de zèle que d'abnégation. Les ruches se sont groupées en rucher : c'est la fédération; deux fois par an quelques ouvrières de chaque ruche se réunissent pour se partager les champs de fleurs, veillant à la symétrie du travail d'ensemble.

Pour devenir pyrénéiste à l'état parfait, il est à peu près indispensable de n'être point né Pyrénéen. Celui qui a vu la montagne dès les bras de sa nourrice ne la regarde pas plus, quand il atteint l'âge d'homme, qu'une jolie femme rencontrée tous les jours. L'accoutumance l'a préservé de la contagion, le virus inoculé dès l'enfance devient un sérum : le Pyrénéen de naissance est vacciné contre le microbe pyrénéiste. L'étranger offre, au contraire, un terrain éminemment favorable à l'infection. Il arrive sans méfiance, sans précaution; au détour d'un chemin il est pincé : ce sera pour toujours. Un Strasbourgeois, Ramond, s'intoxiquera à la Brèche de Tuquerouye; un Anglais, Russell, sera contagionné par suggestion et télépathie depuis la terrasse de Pau; Brulle prendra la fièvre à Gavarnie, etc. Même dans les cas peu virulents, il y a une majorité d'étrangers. L'expérience fut faite à la fin d'une réunion à Pau des diverses sociétés : une vingtaine de membres étaient présents et chacun fut invité à décliner son état civil. Il y avait un Bordelais, un Rouennais, un Bisontin, un Lorrain, voire un Belge, et, égarés parmi ces pyrénéistes, deux Pyrénéens qui faillirent se faire expulser comme s'occupant de choses qui ne les regardaient pas.

Divers par leurs origines, les pyrénéistes le sont plus encore par leurs mœurs : le genre se divise en nombreuses espèces. Il y a le *botaniste,* qui se distingue par une boîte verte sur le dos et qui parle latin la plupart du temps : les mots *pyrenaicus, pyrenaica, pyrenaicum* forment la moitié de son vocabulaire. Il y a le *géologue,* qui, comme signe distinctif, porte un mar-

Digitized by Google

teau : quand on ouvrira les grandes routes transpyrénéennes, il s'emploiera comme casseur de pierres. Il y a le *géographe,* qui, au sommet, ne regarde pas le paysage, mais ses instruments. Il y a le *glaciologue,* qui ne s'occupe que de stries; le *reboiseur* ou *aménageur*, l'*hydrographe,* le *spéléologue,* l'*entomologiste,* le *météorologiste*... J'en passe, et des plus drôles. Il y a, enfin, le pyrénéiste qui n'est rien de plus en *ogue,* en *eur,* en *aphe* ou en *iste,* celui qui n'étudie pas, n'écrit pas et jouit des Pyrénées en philosophe et en amateur égoïste : ce serait le frelon de la ruche s'il ne servait à découvrir les voies par où passeront les autres abeilles.

Chaque espèce a ses variétés. Ainsi, l'espèce géographe comprend les variétés *topographe* et *géodésienne :* celle-ci est la plus noble, car sur les pics elle précède toujours la topographe. Les variétés de l'espèce philosophe sont innombrables. Citons : le *Gavarniste,* qui à Luchon se croit en exil; le *Luchonnais,* qui considère Gavarnie comme une petite Sibérie; l'*Espagnol,* très documenté sur la parasitologie; le *centriste,* qui aime les bons hôtels et les lits moelleux; le *campeur,* qui ménage ses jambes au détriment de son dos; le fervent de la *raquette,* qui, au rebours des joueurs de tennis, en use avec les pieds; le *skieur,* qui promène deux grandes lattes de bois plus souvent sur son sac que sous ses semelles; le *glaciairiste,* le *rochassier*, d'autres à noms plus barbares. Ces variétés se divisent elles-mêmes en sous-variétés : il y a des rochassiers d'arêtes, qui sont les jeunes, et des rochassiers de cheminées, qui sont les antiques. Et ainsi de suite jusqu'à l'éparpillement des individus.

Dans chaque espèce il y a des monstruosités. J'ai rencontré un monstre de l'espèce glaciologue au plateau de Lannemezan; il cherchait dans les tranchées de chemin de fer les traces de moraines frontales des glaciers pyrénéens d'il y a six mille ans : c'était un Allemand; j'ai vu au Pic du Midi un monstre de l'espèce naturaliste, qui du cap Cerbère à la Bidassoa, encombré d'un bagage de quatre-vingt-dix pièges, capturait les variétés de rats pyrénéens : c'était un Anglais; j'ai fréquenté un monstre de l'espèce philosophe, qui avait créé la sous-variété noctam-

Digitized by Google

bule en ne marchant que la nuit : c'était un Normand; je connais un monstre de la même espèce, qui méprise et réforme pour défaut de taille tout pic dont l'altitude est inférieure à 3,000 mètres : c'est un Lorrain atteint de la monomanie des grandeurs.

Le pyrénéiste use avec volubilité de mots spéciaux : *iceberg, cairn, rimaye, steinmann, taillante,* etc. En plus, il détourne, pour son usage, les mots de leur habituelle signification. Profane, n'essayez point de pénétrer les mystères de l'argot pyrénéiste. En vain vous chercheriez :

un serrurier pour reforger la Clé du Curé de Troumouse,

un entraîneur pour le Poulain gris du Mont Perdu ou le Cheval rouge de Bounéou,

l'ingénieur qui a construit le Pont de Mahomet,

un militaire qui coifferait le Casque du Marboré,

le ramoneur de la Cheminée du Balaïtous,

le concierge du Couloir de Gaube,

un vitrier pour remettre des carreaux à la Fenêtre des Isards,

un dentiste pour plomber la Dent d'Albe,

le charcutier qui fait du boudin avec les Ports de Vénasque ou de Barroude,

le chemisier qui vend le col « Coroné »,

la femme de chambre qui refait le Lit du Rio Cinca,

la couturière qui, avec les Aiguilles de Tramesane, répare l'échancrure de la Brèche Latour,

des fiancés pour les Deux Sœurs de Troumouse, etc.

Évitez avec soin toute conversation de ce genre, car vous vous exposeriez au mépris de l'espèce géologue en demandant le prix d'un appartement à l'*étage du crétacé inférieur*. Chaque variété a, en outre, un argot propre, difficilement assimilable même aux variétés voisines à cause de distinctions fort subtiles, car l'*échelle* du topographe n'a rien de commun avec celle du spéléologue, ni avec celles « de Tuquerouye » du philosophe.

Le pyrénéiste n'est, d'ailleurs, bavard que dans la période d'incubation. Tant qu'il n'est pas intoxiqué, il raconte volontiers ses ascensions; ses aventures l'intéressent beaucoup : en

Digitized by Google

revanche, il est inattentif aux récits du voisin, qui le laissent indifférent. Quand la maladie est avancée, le pyrénéiste, victime d'accidents graves, ne desserre plus les dents : il devient muet.

Nul ne peut se vanter d'être immunisé contre le mal, de ne point devenir un jour pyrénéiste, car on le devient comme on devient fumeur, sans s'en apercevoir. Il existe pourtant un traitement préventif : venir aux Pyrénées sans les connaître, sans en avoir rien lu, se laisser séduire par le boniment d'un guide, faire mettre des clous à des chaussures de ville, et sans entraînement partir dès le lendemain pour une bonne course à 3,000 mètres, longue, très longue, mal choisie, sans ombre, sans source : une marche forcée de quatorze heures ; on rentre avec une courbature, la tête vide pour une semaine, les membres endoloris, les pieds meurtris d'ampoules : on est à jamais guéri ! Suivez ce traitement : c'est la pipe, décrochée au râtelier du vieil oncle, qui guérit du tabac le collégien naïf. Malheureusement le remède ne figure sur aucun Codex. Alors, par un matin d'été, seul ou avec un ami, un pauvre diable part sans conseil, sans savoir au juste où il va. Sur les pelouses d'un petit sommet, en passant une crête, il découvre tout à coup un panorama dont aucune lecture ne lui a défloré les sensations. Les pâturages sont verts, — l'heure est calme, — une lumière d'août que tamise la brume matinale, — un vautour qui plane, — des arêtes qui se profilent en violet, — un torrent qui ronronne : c'est doux, piquant, vaporeux comme la griserie d'une première cigarette. — Et c'est définitif, irréparable ; c'est le coup de foudre qui décide de toute une vie : jusqu'au bout maintenant on restera amoureux des Pyrénées, pyrénéiste.

Vous vous êtes laissé prendre ? Tant pis pour vous ; qui a monté, montera : vous continuerez. L'essentiel alors est de continuer suivant une règle. Allez d'abord seul, sans guide, sur les sommets moyens, avec une carte mal faite, qui vous évitera seulement les trop grosses erreurs. Vous aurez des heures exquises, vous découvrirez pour vous des coins où la foule ne va pas, dont personne ne parle, et vous les aimerez

Digitized by Google

d'autant plus qu'ils seront vôtres, sans importuns et sans fâcheux. Le soir, vous vous endormirez l'oreille emplie encore du bourdonnement des clochettes à travers les pâturages. Vous aurez aussi des mésaventures : vous estimerez d'une heure un trajet qui vous en demandera trois; vous vous perdrez dans le brouillard et vous croirez avoir couru des dangers. Surtout n'écrivez pas; vous êtes encore chrysalide : vos mots seraient disproportionnés aux choses. Mais peu à peu vous acquerrez ainsi des qualités essentielles : l'esprit d'observation, l'énergie. Quand, plus tard, votre guide ne saura plus « s'en sortir », vous vous rappellerez comment vous vous en êtes « sorti », et vous le remettrez dans la voie.

Sommets moyens, joies moyennes. D'avoir vu de loin les sommets neigeux, le désir irrésistible vous saisira un jour d'en voir un d'en haut. Choisissez-le avec soin, ni trop facile ni trop difficile : un Taillon, un Néouvieille ou un Perdighero. Prenez un guide vieux, expérimenté, marchant lentement, et, oubliant tout ce que vous savez, écoutez-le, suivez-le, observez-le. C'est ainsi que vous passerez votre bachot pyrénéiste. En descendant, faites impartialement votre examen de conscience. Vous êtes à un carrefour de votre carrière : d'un côté, le chemin fleuri et gazonné des demi-sommets, où vous cueillerez des sensations douces et reposantes; de l'autre, le chemin rocailleux des grandes cimes, aux sensations âpres et violentes. Vous sentez-vous fatigué, affaissé, sans enthousiasme? résignez-vous aux demi-sommets. Avez-vous, au contraire, l'œil brillant, le verbe haut, le pouls enfiévré, l'imagination battant la campagne? la voie des grands pics vous est ouverte. N'essayez pas de réagir, de vous entêter sur une fausse piste; les ratés pyrénéistes s'aigrissent plus vite encore que les autres.

Si l'expérience vous a réussi, continuez donc les grandes courses. Changez de guides le plus souvent possible, en étudiant leurs techniques diverses, leur force et leur faiblesse, leur savoir et leur ignorance. Suivez-les docilement; même si vous les voyez en faute, laissez se dérouler les conséquences de l'erreur initiale : on n'apprend la montagne qu'à coup de contremarches. Ce sera le deuxième degré de votre éducation; peu à

Digitized by Google

peu vous aurez appris pourquoi à tel moment précis le guide fait tel geste, pourquoi il secoue soigneusement un schiste énorme avant d'y prendre un point d'appui, tandis qu'il se confie d'emblée à une prise minuscule de granit, pourquoi il n'avance jamais à l'extrême bord d'un pont de neige sans l'avoir piqué de coups de piolet, pourquoi il était inquiet là où vous ne voyiez aucun danger, pourquoi il allait à grand pas en chantant là où vous n'avanciez qu'en tremblant. Quand vous aurez un guide médiocre, vous pourrez alors remédier à son insuffisance. Prenez vos guides de plus en plus jeunes et inexpérimentés : ainsi vous deviendrez technicien.

Alors, pour faire une seule ascension, les déplacements vous sembleront bien longs. Plus on passe d'heures dans les vallées, moins on en passe sur les sommets; faire les pics en courant essouffle l'imagination plus encore que les poumons : le plaisir se ternit de regrets. Vous allez avoir à faire un nouveau choix : devenir centriste ou campeur, — affaire de goût et de tempérament. Aimez-vous vos aises, vos pantoufles chaque soir? choisissez dans un massif montagneux une bourgade, un centre d'où vous rayonnerez; bien vite vous aurez fait tous les sommets; restent les variantes d'ascension dont le détail est presque infini : il y en a d'ennuyeuses et d'héroïques. Êtes-vous, au contraire, amoureux d'aventures, avez-vous le sommeil assez lourd pour dormir des semaines sur la terre dure, préférez-vous étendre vos connaissances que de préciser celles que vous avez acquises? chargez alors — et vous aurez choisi le bon lot — sur le crochet d'un porteur une tente, un sac en peau de mouton, un oreiller de toile caoutchoutée; installez-vous à votre guise au pied d'un pin ou au bord d'un torrent. Vous pourrez rester huit jours là où vous comptiez séjourner trois heures, partir après une nuit de là où vous croyiez camper une semaine. Vous ferez maigre chère et aurez mauvais gîte, mais vous serez votre maître, vous aurez l'illusion de la liberté ou du moins la plus grande illusion qu'on en puisse avoir.

Restera pour vous à résoudre le dernier problème, celui du compagnon : c'est peut-être le plus grave. D'avoir marché des

Digitized by Google

heures durant dans les traces d'un guide, vous vous serez lassé du rôle de mouton de Panurge. Vous serez devenu moins curieux des voies classiques d'ascension, que des autres qui ont le plaisir de l'imprévu. Vous aurez jugé le guide de métier ce qu'il est : excellent pour les débutants, mais paresseux d'esprit, routinier; il ne pourrait que contrecarrer vos idées actuelles, son autorité vous serait obstacle. Prenez un homme jeune, porteur ou, de préférence, chasseur d'isards, mais bon montagnard. Éprouvez-le dans quelques ascensions sévères où, de voir ce qu'il ignore, il deviendra modeste. S'il est moralement souple comme votre corde, physiquement dur comme l'acier de votre piolet, attachez-le-vous, moins comme serviteur que comme compagnon. Il partagera votre ardeur, prendra intérêt à vos courses, marchera moins par devoir professionnel que par plaisir. Toutes les grandes joies du pyrénéisme vous seront alors offertes.

Joies... car l'intoxication pyrénéiste ne donne que des rêves de plaisir et de beauté sans lendemains de détresse.

L'OURS DE LA MALADETTA[1].

P.-S. — Dans la nomenclature des espèces, j'ai omis à dessein l'espèce littéraire, celle-ci appartenant moins — je viens de vous le prouver — au genre pyrénéiste qu'au genre ennuyeux.

1. Sous ce pseudonyme, qui égare sur la personnalité essentiellement ouverte et prime-sautière de l'auteur (*Isard* eût été plus juste), se cache le très actif et très dévoué secrétaire général de la Fédération des Sociétés pyrénéistes, M. Le Bondidier.

N. D. L. R.

Digitized by Google

EN GASCOGNE

LA MORT DE L'AÏEULE

(NOUVELLE)

A mon père.

Par une blonde matinée de juillet, sur la route qui va de Montréjeau à Nestier, après avoir quitté la gare, longé les Halles et tourné à gauche entre deux hautes et interminables rangées de verts peupliers courbant leurs têtes empanachées sous la tiède brise des montagnes, un coche de forme archaïque, débordant de malles et de paniers, déambulait lourdement, attelé d'une mule dont les nombreux grelots du collier, s'agitant dans un nuage de poussière blanche, dansaient gaiement au rythme de l'amble.

En avant, à perte de vue, les Pyrénées majestueuses profilaient leurs crêtes roses, mauves et bleues, selon la direction des rayons solaires. Au-dessus, un ciel de lapis-lazuli portait encore l'empreinte du croissant de la lune que le soleil effaçait peu à peu.

Çà et là, dans l'immensité des champs environnants, les blés mûrs, prêts à tomber sous la faucille, formaient une éblouissante nappe d'or constellée de piqûres sanglantes, et les maïs, aux gaines gigantesques, ressemblaient à des vagues d'émeraude quand ils ondulaient sous le vent.

Un parfum capiteux s'exhalait des buissons jaseurs, où s'accrochaient voluptueusement des roses trémières; et, des lointains baignés de clartés féeriques, il en venait un autre moins commun qui décelait, dans sa sauvagerie, la proximité des cimes sourcilleuses.

Et toujours, précédant l'attelage sonore, la route courait, sinueuse.

Digitized by Google

Dans l'encadrement de la portière au carreau baissé, deux têtes masculines contemplaient, en une béatitude extatique, la calme beauté des paysages qui se déroulaient devant elles, et parfois un doigt ganté de noir pointait comme une flèche vers quelque scène rustique. Tantôt c'était une chaumière fumeuse au-devant de laquelle régnait une basse-cour où le gloussement des poules se mariait au grognement d'un porc enfermé dans l'étable; tantôt c'étaient des enfants aux mines fleuries qui folâtraient dans les prés à la poursuite d'un criquet ou d'un papillon; c'étaient des bœufs qui détachaient à l'horizon leurs cornes retournées et leurs croupes osseuses, suivis du laboureur à la maigre silhouette penchée; ou bien encore c'était un jeune pastoureau qui, la houlette passée sous l'un de ses bras, sifflotait dans ses doigts entre-croisés pour appeler son labrit.

Les cultivateurs, en frôlant les essieux de leurs bras aux manches retroussées ou de leurs faulx en bec d'aigle posées sur leurs épaules courbes; les bouviers, en aiguillonnant pour les éviter leurs chariots pleins de bois à vendre; les paysannes en foulard, assises sur leurs petits ânes au bât chargé d'œufs et de fruits; les ménagères arrêtées sur le pas de leurs portes, tous ceux, enfin, près desquels passaient les deux voyageurs d'allure bourgeoise leur jetaient à la dérobée un regard ébahi où semblait transparaître une interrogation comme celle-ci : « Quels sont donc ces intrus qui viennent chez nous épier nos mouvements et convoiter nos récoltes? »

Ils ne les reconnaissaient plus, ces braves gens!

Et cependant ils étaient bien des leurs.

Bientôt, au détour du chemin caillouteux, allait apparaître sur la hauteur rocheuse, entouré du petit cimetière aux croix branlantes, le clocher pointu de l'église, où, sous la flamme vacillante d'un cierge, le plus âgé des deux avait reçu le baptême.

C'était, en effet, un enfant du pays. Mandé télégraphiquement de la grande ville, il allait, en compagnie de son fils, assister sa vieille mère, presque centenaire, qui, là-bas, dans la maison familiale aux fenêtres tendues de lin, gisait, agonisante, sur le grand lit à baldaquin où elle lui avait donné le jour...

Digitized by Google

*
* *

Quand il se trouva à quelque cent mètres du nid maternel qu'il avait abandonné depuis trente ans, le fils de la moribonde, un « moussu » aujourd'hui, eut un recul involontaire. Il se revit à l'époque douce de sa jeunesse, gambadant sous les arbres du verger, grimpant jusqu'à la dernière branche pour en arracher les fruits tentants ; et, près de la barrière à claire-voie entr'ouverte sur la cour qui précédait la maison ancestrale, dont la vaste toiture ardoisée inclinait son pignon jusqu'à raser quasiment la terre, il reconnut la vigne vierge qui cramponnait ses longs bras noueux, jadis si frêles, au mur de façade crépi à la chaux.

Le jeune homme qui l'accompagnait les reconnut aussi toutes ces choses. Elles avaient été les témoins muets de ses jeux d'enfant. Que de fois il était venu passer ici ses vacances collégiales, au milieu de ces bons paysans qui ne savaient lui pardonner de leur avoir dérobé son père !

Tous les deux semblèrent également émus quand ils refermèrent la porte de la courette qui claqua derrière eux avec un bruit de ferraille usée. A la pensée qu'ils n'allaient peut-être découvrir en la grabataire qu'un débri humain vaincu par la mort, leur cœur eut un léger tressautement.

A l'angélus de midi, qui tintait lointainement, se mêla le jappement féroce du chien de garde, et aussitôt, sous les bottines des nouveaux hôtes, les deux marches de bois qui conduisaient à l'entrée de la demeure gémirent tragiquement, comme pour attester la vétusté de l'édifice.

Il n'était certes pas luxueux cet appartement où s'éteignait la pauvre vieille femme. Aux poutres du plafond étaient appendus des chapelets d'aulx et d'oignons, des saucissons enfumés, des instruments aratoires. Les murs étaient à peu près tapissés de gravures bariolées ; un immense bahut supportait une cruche de grès parmi des écuelles renversées ; des restes de repas traînaient sur une épaisse table de chêne décorée de taches laiteuses ; et dans la cendre encore chaude

Digitized by Google

de l'âtre, sous le manteau de la cheminée monumentale où montait par instants une flamme rougeoyante que le buis sec faisait crépiter, des pommes cuisaient doucettement.

Sur la large tablette à moulure saillante, située à deux mètres du foyer dont la tôle s'étalait à fleur de plancher, obliquant leur dos contre la hotte, des pains noirs étaient alignés, semblables, avec leur ventre bombé et leur croûte crevassée, à de grands fromages ronds et plats.

Dans le fond, sous le jour tamisé d'une fenêtre dont les hirondelles effleuraient les rideaux blancs de leurs ailes véloces, une mince figure aux traits émaciés, à la peau couleur de vieil ivoire, que tailladaient d'innombrables rides, émergeait d'une couverture de laine tirée jusqu'au menton.

A l'entour du lit, des femmes faisaient tourner leurs fuseaux en mouillant leur pouce, ou tricotaient de leurs mains agiles avec de longues aiguilles en bois. Assise au chevet, l'une d'elles écoutait si l'aïeule respirait encore. C'était sa fille aînée, sa garde-malade.

Après une crise qui avait failli l'enlever au point du jour, la malade s'était endormie. Plus rien d'elle ne bougeait maintenant : ni son serre-tête en cotonnade loutre qui lui bandait tout le front selon la mode locale, ni ses petits yeux bridés aux paupières sans cils, ni ses lèvres si closes que la commissure en était presque imperceptible. On aurait dit, à première vue, une tête de momie, un visage de cire, ou plutôt la catalepsie même personnifiée.

Le soir, au coin de l'âtre flamboyant, où la crémaillère pendait près d'une chandelle de résine, les deux nouveaux venus causaient à mi-voix en se tournant parfois vers la pauvre vieille qui n'était plus. Il leur semblait encore que ses yeux étaient ouverts et qu'elle fixait son fils en roulant des pleurs. Tout d'abord, il n'avait été pour elle qu'un étranger; puis, sans doute, dans un reflux de lointains souvenirs, dans un retour de lucidité remarquable, la physionomie de l'inconnu

Digitized by Google

lui était redevenue toute familière. Il y avait eu, dans ses prunelles soudain ravivées, un je ne sais quoi qui l'indiquait clairement. Oh! c'était bien son gars, celui-là; c'était bien cet ingrat qu'elle avait le plus chéri d'entre ses enfants comme étant le seul mâle; c'était bien, en effet, celui qu'elle avait tant de fois demandé depuis qu'il était parti vers la grande ville, au bras d'une épouse jeune et fortunée!

Ils causaient sourdement; — tout d'ailleurs faisait silence autour d'eux. Seules, venant de loin, des voix prolongées le coupaient, mêlées par intervalles au cri-cri d'un grillon ou au hululement d'une chouette qui traversait l'air lugubrement. L'antique horloge s'était arrêtée. Sa haute boîte, dont la vitre trapézoïdale laissait voir le cadran aux aiguilles rouillées, semblait, dans l'un des recoins sombres de la chambre, un cercueil tout debout. En même temps que le cœur de l'aïeule, le long balancier de cuivre avait dû cesser d'osciller.

La fille de la morte expliquait maintenant à son frère comment leur mère s'était alitée.

Huit jours avant le présent, on l'avait vue sur le chemin pierreux qui mène au cœur de la commune; elle avait côtoyé le ravin aux eaux torrentueuses, passé le pont monolithe qui sépare les deux versants de la montagne, atteint le hameau d'Arize et tourné au pied du grand Christ en bois de la Mission. Appuyée sur un bâton de buis non écorcé, elle allait, courbée en deux, sous le soleil accablant, et ses pieds nus se déchiraient au cailloutis. De temps en temps, elle s'asseyait sur un roc moussu pour y reposer ses membres exténués. On la trouva même accroupie sur le cristal d'une source, buvant à pleines gorgées sous le dôme d'un gros marronnier dont les rameaux touchaient la terre en s'arc-boutant.

Elle fit ainsi quatre kilomètres et tomba roide.

On la rapporta sur une charrette de roulier, et dès ce jour elle fut obligée de garder le lit.

Quelle fantaisie, quelle idée sénile s'était donc emparée du cerveau de la pauvre femme?

Certes, la vie ne lui souriait plus depuis longtemps. Elle sentait que ses forces décroissaient de jour en jour et que celui

Digitized by Google

dont elle attendait si impatiemment le retour n'allait plus la revoir vivante.

C'était si loin ce grand Paris, où il résidait! Et devant ses yeux dilatés tourbillonnaient, comme en un conte de fée, les plaisirs incandescents et les masses houleuses dont elle avait si souvent entendu parler. Elle croyait naïvement, au bout de sa route, découvrir un jour la capitale... et c'est pourquoi elle était partie!...

*
* *

Le surlendemain de ce jour où l'âme l'eut quitté, le corps de l'aïeule, dernier vestige d'une génération disparue, fut transporté dès l'aurore, sur un brancard à quatre mains, en l'humble église de campagne qui l'avait jadis reçue dans ses langes. C'était un bâtiment pauvre et ruiné; une sorte d'immense grange à la toiture défoncée, aux poutres vermoulues. Des lézardes sillonnaient sa façade, dont le mortier s'effritait par endroits. Au sommet de son vieux campanile qui sonnait le glas, une croix de fer, simple et inclinée, semblait une parure d'un autre âge sur le velours vert des montagnes. Mais, moins délabré à l'intérieur, l'édifice religieux invitait au recueillement.

Le vieux curé du village, qui officiait, avait eu soin de ne lui rien refuser de ce qui pouvait l'embellir. Si l'orage et la neige avaient éprouvé sa charpente, ses organes vitaux restaient indemnes. Là-bas, dans la clarté douce du sanctuaire, son maître-autel resplendissait avec ses candélabres de cuivre, son tabernacle incrusté d'or, son ciboire en vermeil, sa haute croix ensoleillée, ses six chandeliers ciselés, ses grands vases d'albâtre et son beau missel aux caractères gothiques tout adornés d'enluminures.

Dans sa chapelle latérale de gauche, probablement privilégiée, clignotait comme une prunelle sanguinolente, parallèlement au lavabo, une lampe-veilleuse en verre rouge, soutenue par trois petites chaînes dorées.

Les vitraux racontaient la légende de saint Bertrand, évêque de Comminges. On le voyait tour à tour soldat à l'épée étince-

Digitized by Google

lante, chanoine et archidiacre; puis, portant la mitre et la crosse, il haranguait les Croisés, recevait le « tribut du beurre », bénissait les champs, fécondait un noyer, tendait ses mains pleines d'aumônes, exorcisait une possédée, punissait son cellérier, forçait Sancius Parra à s'éloigner de ses terres, et finalement le saint évêque expirait, dans sa cathédrale, en regardant avec amour l'autel de la Vierge, devant lequel il s'était fait placer.

Cette modeste église n'avait ni voûtes ni arcades, mais sur le champ d'azur de son ciel s'épanouissaient des étoiles et des rosaces d'argent. A l'un des piliers carrés de la nef était adossée une chaire en bois de chêne magnifiquement sculpté. Un étroit tapis de moquette séparait les femmes des hommes. Symétriquement, on pouvait voir moutonner des mantelines aux capuchons rabattus et bouffer des blouses entre-bâillées sur des plastrons, parmi des crânes dénudés.

Le prêtre éleva l'hostie immaculée entre ses mains tremblantes et tous les fronts se penchèrent. A ce moment, des sanglots éclatèrent dans l'assistance, une halenée de vent y répondit au dehors, et tandis qu'avec un cliquetis de chaînettes la fumée des encensoirs s'épandait en volutes bleues, un douloureux frisson gagna l'enceinte sacrée où, entre quatre cierges de cire jaune surmontés de quatre petites langues d'or, la chère aïeule reposait, les yeux clos pour toujours, sous la blanche croix du drap noir qui recouvrait son cercueil.

La messe de *Requiem* fut chantée. Sur le lutrin aux pages roussies une voix tonitrua en écorchant le latin des psaumes.

Enfin, le vieux curé revêtit l'étole, et, aspergeant la bière, il marmotta sur la défunte les prières de l'absoute.

Le petit cimetière aux croix branlantes ouvrit, en face, sa grille au cortège. Dans un éblouissement de soleil, les dernières oraisons furent prononcées devant la fosse béante; des yeux se voilèrent, des mouchoirs s'agitèrent, et, saluée d'unanimes regrets, la pauvre vieille aïeule au cœur meurtri s'en alla dormir le sommeil suprême sous la fine pluie d'une pincée de terre qui fit un bruit sec comme l'écho d'un adieu...

Novembre 1905. AUGUSTE PUJOLLE.

Digitized by Google

DE BORDEAUX A PAU

EN DEUX HEURES

Au moment où s'achevaient avec le succès que l'on sait les fêtes destinées à célébrer l'anniversaire de la traversée mémorable des Pyrénées par Fernandez Duro, si prématurément enlevé à la science aéronautique, la *Revue Philomathique* a eu la bonne fortune de recevoir, pour les placer sous lrs yeux de ses lecteurs, les impressions d'un de nos plus intrépides pilotes bordelais, vainqueur de la *Coupe Bordeaux-Pau*.

Il convient, auparavant, de rappeler que le *Challenge*, créé en 1904 par M. Baudry, le distingué président de l'A. C. B., n'avait, jusqu'au 1er décembre 1906, causé que des mécomptes aux champions qui se l'étaient disputé.

Le détenteur de cet objet d'art doit avoir atterri, partant de Bordeaux, dans le département des Basses-Pyrénées, le plus près possible de Pau, et n'en devient définitif possesseur que si, dans l'espace d'un an, nul concurrent ne s'est approché davantage du but.

Quatre ou cinq essais, tentés avec les plus grandes chances, avaient été arrêtés soit par de brusques sautes de vent, soit par l'obstacle que produisent, dès qu'on s'approche, par vent de Nord, des Pyrénées, les vagues aériennes, que l'on peut comparer très justement aux brisants formés sur la « Côte d'Argent » par la rencontre de la houle du large avec les fonds peu inclinés de la plage landaise.

Si l'on ajoute que les vents du Nord sont extrêmement rares à Bordeaux, et ne se rencontrent guère qu'en certains jours d'hiver, on appréciera encore davantage la tentative si hardie de M. Ernest Loë, exécutée de nuit, bien entendu, afin d'éliminer les perturbations dues à la chaleur solaire.

N. D. L. R.

Pas commode, ce départ à 11 heures du soir, de l'usine à gaz de La Bastide, par fort vent du Nord avec un tout petit peu d'Ouest! La nuit, heureusement, est splendide, et la lune, dans son plein, idéale.

Gonflement pénible, pesage difficile, incidents divers, comme de coutume; bref, nous voilà partis, mon passager et moi, avec neuf sacs de lest, filant grand train, vitesse initiale probable de 65 à 70 à l'heure.

Il n'y a plus qu'à se laisser porter à la rencontre de la « Vague pyrénéenne », nous tenant entre 600 et 800 mètres.....

Tout va bien, nous laissons Langon à gauche, et bientôt c'est devant nous l'immensité verte, argentée par la clarté lunaire, des grandes Landes.....

Digitized by Google

Une tache lumineuse se montre à gauche, c'est Mont-de-Marsan, que nous laissons à 2 kilomètres : tout va bien, c'est la route de Pau!.....

A 1 h. 5, Pau est en vue! — Nous l'avions d'abord pris pour Dax. — Nous sommes à 600 mètres d'altitude. L'essentiel est obtenu! Mon but étant d'arriver le plus près possible de Pau, la solution qui me paraît la meilleure consiste à atterrir une première fois dans le Gave même, pour que le contact avec la terre, étant donnée notre vitesse, soit plus doux, — ou moins violent, — puis aller ensuite achever notre descente dans les champs voisins, en usant de la corde de déchirure.

Il est donc temps de tout préparer pour l'opération dernière; nous amarrons les sacs, tout à bord...

Soudain voilà le statoscope qui s'emballe; nous montons, nous montons extrêmement vite. Ma première pensée est que quelque chose vient de tomber du panier; mais non, tout est à sa place!

Nous montons toujours très vite, malgré l'emploi de la soupape à fond, et, pour accroître mes appréhensions, nous voici dans une brume opaque me cachant même le ballon.

La situation est passablement critique; nous sommes « gobés » par la fameuse vague, que je ne m'attendais pas à rencontrer à 15 kilomètres de la chaîne et qui, s'avançant d'autant plus vers le Nord que le vent qui la produisait était plus fort, nous entraîne vers le plus dangereux des inconnus.

En pareil cas, les réflexions sont rapides et s'expriment de même : « Nous sommes f... ichus! » est l'exacte traduction de nos sensations angoissées.

Nous nous « savons », en effet, emballés sur les Pyrénées, sans aucune vue pour atterrir, avec une seule chance de salut : tenter la traversée.

Mais en quelques secondes ma conviction se fait que la chose est impossible.

Mon ballon *Rolla* ne jauge que 700 mètres cubes, et comme il a déjà été soupapé cinq ou six fois au cours du voyage, dont deux ou trois très fortement, il n'y reste plus guère que 500 mètres cubes de gaz. Nous avons tout juste trois sacs de lest et nous sommes à 3,200 mètres d'altitude!

Pour franchir la chaîne, il faudrait monter à 4,000 mètres, la

Digitized by Google

neige, cette surcharge si dangereuse, étant à prévoir et pouvoir y rester deux heures au moins; puis encore, en supposant l'obstacle dépassé, la vague qui nous avait fait faire ce bond si brusque de 2,600 mètres, doit inversement nous précipiter avec la même vitesse vers le sol. Nous courons évidemment tous les risques d'une catastrophe, puisque nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour enrayer une chute.

Très vite, — en moins de 8 minutes mes plans sont changés et mes mesures arrêtées; je décide d'aller atterrir sur le flanc de la montagne, bien que marchant à la vitesse de 90 kilomètres à l'heure, et sans voir devant soi à plus d'un mètre; les réflexions manquent de gaieté, nous sommes à peu de chose près dans la situation d'un œuf qu'on vient de lancer contre un mur. Je soupape à nouveau, — le ballon se met en descente, — j'enraye un peu, attendant les événements, deux sacs de lest à la main et l'ancre prête à être jetée par-dessus bord... Et il fait noir comme dans un four!

A un moment donné, le guide-rope prend la position oblique, il doit avoir touché quelque chose. Ce quelque chose ne peut être que le flanc de la montagne... Ce sera bientôt notre tour!... Nous y sommes!...

Nous voilà jetés sur des pentes escarpées couvertes de neige, traînés de rocher en rocher, grimpant par bonds pendant 150 mètres. Encore un dernier choc, — terrible, — le ballon, déchiré, s'arrête, accroché à une aspérité plus résistante...; nous nous en tirons avec de fortes contusions aux cuisses et aux jambes, mais pas plus...

Nous l'avons échappé belle!

La situation peut être maintenant examinée avec calme, la voici : il est à peu près 1 h. 20 du matin, le baromètre indique 1,600 mètres d'altitude, le thermomètre marque — 7°. Il neige, la brume est intense, l'obscurité absolue, le vent terrible; il se fait autour de nous un bruit assourdissant.

Ne sachant où nous sommes, peut-être au bord d'un gouffre, le plus prudent est de ne pas quitter notre panier, d'ailleurs en piteux état.

Nous ne sommes guère plus présentables : nous avons perdu nos chapeaux, nos vêtements ont reçu de forts accrocs; nous nous encapuchonnons tant bien que mal, mais, quand même, nos moustaches et nos cheveux se chargent de glaçons!

Digitized by Google

Nous restons blottis dans cette posture jusqu'à 7 heures du matin... Une nuit plutôt longue et combien froide!

. . . . . .

Dès qu'il fait jour et qu'on peut y voir à 2 ou 3 mètres, je commence, en me tenant à la corde de l'ancre, un petit voyage d'exploration : cela me conduit à 200 mètres à peu près. Je trouve mon ancre sous la neige, brisée en deux morceaux...

Il est dangereux de rester ici en panne; je décide le départ, prenant à la boussole la direction de mon guide-rope.

Quelle descente dans du coton opaque, sans bâton, dans une neige molle qui s'éboule!...

S'il y avait devant nous un précipice à pic? Nous jetons des pierres pour nous en assurer.

Voici maintenant des arbres, nous nous laissons glisser de tronc en tronc, assis sur la neige. Puis, nous relevant péniblement, nous nous traînons comme de misérables éclopés que nous sommes...

Vers midi et demi, nous voilà enfin sous les nuages. Devant nous, le panorama des contreforts des Pyrénées, débarrassés de leur manteau de neige...

A 100 mètres, une forme humaine, séparée de nous par un ravin! — Nous hélons, l'homme se retourne : « Où sommes-nous?... » Nous entendons un nom inconnu, qui finit en *este*. J'ai hâte de savoir si la coupe est gagnée... « Dans quel département? » — Il hausse les épaules et reprend son chemin, nous lançant un seul mot, d'une concise grossièreté, — cela veut dire « imbéciles! »... Il disparaît bientôt.

Ah! si je n'étais rompu, vanné, comme j'irais lui tirer les oreilles!...

Mais, en réfléchissant, que dirais-je, moi, à un vagabond, dans notre tenue plutôt négligée, en loques, souillé de boue, décoiffé, qui m'accosterait sur les Quinconces pour me demander : « Dans quel département? »

A 1 heure, nous sommes à Izeste, petit village près d'Arudy, à 22 kilomètres de Pau.

Ces Béarnais sont très hospitaliers, — quand ils savent à qui ils ont affaire, — et très intelligents. Il me suffit de dessiner une petite carte pour leur faire retrouver mon vieux *Rolla*, et le faire descendre, le lendemain, morceau par morceau.

ERNEST LOË.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 1906

RAPPORT DE M. CH. RAMARONY

Directeur général des Cours.

Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir ouvrir le second rapport que, comme directeur général des cours, je dois avoir l'honneur de présenter à votre Assemblée générale, par une constatation particulièrement agréable à souligner. L'an dernier, je ne pouvais m'empêcher de vous faire part de mes appréhensions, et, en présence du nombre sans cesse croissant des œuvres d'enseignement populaire qui se développent si magnifiquement dans notre ville, je craignais que, si notre Société pouvait toujours revendiquer la gloire d'avoir été l'initiatrice dans cette voie, ses jeunes sœurs ne vinssent, dans une certaine mesure, diminuer la prépondérance qui lui appartient depuis si longtemps. Pourquoi ne pas l'avouer? Je craignais aussi que l'inexpérience de votre nouveau et bien jeune directeur ne sût pas suffisamment maintenir l'œuvre de ses devanciers, et je me demandais si, malgré tous les concours dont j'étais entouré, mon entrée dans la maison n'allait pas lui causer quelque préjudice momentané.

Permettez-moi de vous confesser très ingénument que ces craintes sont aujourd'hui dissipées, et que c'est maintenant avec une grande confiance que je regarde l'avenir.

Et tout d'abord, c'est avec joie que je constate combien « la Philomathique », pour emprunter le langage un peu familier de nos élèves, est restée l'*alma mater* toujours préférée de la jeunesse ouvrière et laborieuse de notre grande cité. Loin de déserter la rue Saint-Sernin, elle y accourt toujours plus fidèle et plus nombreuse. J'ai, je l'avoue, quelque satisfaction à vous citer les chiffres qui représentent notre effectif de cette année. Nos inscriptions arrivent, en effet, au total considérable de 4,346, et nos élèves à celui 3,323. Sur ces totaux, 3,818 inscriptions ont été prises par 2,188 jeunes gens et 1,528 par 1,235 jeunes filles. La section centrale est représentée dans ces chiffres par 1,872 jeunes gens avec 2,556 inscriptions et 724 jeunes filles avec 973 inscriptions; le surplus est l'appoint des succursales.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année dernière, qui marquaient, il est vrai, un léger recul sur le passé, et même leur rapprochement de ceux des meilleurs années sont de nature à prouver toute notre vitalité. En effet, l'an dernier, nous ne comptions que

Digitized by Google

3,999 élèves ayant pris 3,930 inscriptions. L'avantage pour cette année ressort donc par 324 élèves et 416 inscriptions. Ce qui est plus satisfaisant encore, c'est que le présent exercice marque, sur le graphique de nos cours, quelques points gagnés dans la ligne continûment ascendante qui, depuis 1891, tend à nous ramener au chiffre qu'atteignaient nos inscriptions à l'époque où, aucun droit n'étant perçu pour les prendre, elles affluaient.

Nous ne devons pas, cependant, — j'ai hâte de le dire, — donner à ces chiffres une importance exagérée. Ce qui importe, c'est l'assiduité, le bon rendement, si je puis ainsi dire, du travail de nos élèves. De ce côté aussi, je dois vous marquer une grande satisfaction. De l'avis de la plupart de nos professeurs, d'excellents éléments se trouvent parmi les jeunes gens et les jeunes filles qui suivent leurs cours et ils ont bon espoir que les concours de fin d'année produiront quelques bons résultats; je suis heureux que l'écho de cette satisfaction ait pu être recueilli par M. le Président et par M. le Secrétaire général, lorsqu'ils ont bien voulu honorer nos cours de visites qui, je ne saurais trop le dire, sont un précieux stimulant pour nos élèves et une marque d'intérêt dont nos professeurs sont très profondément touchés.

L'assiduité de nos élèves est actuellement assez satisfaisante. Sans doute, chaque année, pour des causes assez diverses, mais qui amènent le plus souvent des résultats à peu près identiques, un déchet assez notable se manifeste; mais, une fois débarrassés de ce poids mort qui, évidemment, ne représente dans nos cours qu'un élément peu intéressant, ceux qui restent se sont mis vaillamment à l'œuvre et poursuivent leur travail avec une persévérance qui ne doit pas laisser de causer quelque admiration, si nous songeons que parfois, venus au cours malgré la pluie et le froid, ils ne trouveront le temps de dîner qu'en en sortant. Quelques chiffres vous permettront de juger à cet égard : nos moyennes de présence à la section centrale oscillent pour les femmes entre 600 le dimanche et 350 le jeudi, et pour les hommes entre 300 et 700 par soirée. A la succursale Sainte-Eulalie, ces chiffres varient entre 250 et 400. Enfin, nos trois succursales de jeunes hommes ont aussi chaque soir de cours la plus grande partie de leur effectif.

Le désir de s'instruire qui inspire notre jeunesse se manifeste également par leur zèle à fréquenter notre bibliothèque, où ils trouvent en l'excellent M. Girault, toujours alerte et vif, un guide précieux dans leurs lectures, secours particulièrement goûté et nécessaire pour nos jeunes filles, dont le choix pourrait parfois s'égarer. Excusez-moi de vous citer encore des chiffres, mais seuls ils peuvent vous fixer d'une manière précise sur la marche de votre œuvre. Les prêts de livres se sont élevés l'an dernier à 2,103, dont 1,211 pour les hommes et 892 pour les femmes, et tout porte à croire que ceux de cette année ne seront pas inférieurs, car déjà 929 ont été effectués.

Malgré l'importance de ces chiffres, ils ne me paraissent pas encore satisfaisants. Je voudrais que la fréquentation de la bibliothèque par nos élèves fût encore plus grande, car j'estime que le livre doit être pour eux le complément de l'instruction qui leur est donnée dans les cours. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut que notre bibliothèque s'enrichisse et particulièrement d'œuvres instructives à côté de celles qui doivent procurer à nos élèves un délassement à la fois sain et élevé. A cet égard, il nous est difficile de compter exclusivement sur les ressources de la Société; je voudrais que chacun des membres

Digitized by Google

de celle-ci associe ses efforts à ceux qui nous viennent du dehors pour procurer à notre bibliothèque ce qui lui manque. Elle a été, cette année, augmentée par quelques dons provenant du ministère de l'Instruction publique et des grandes maisons d'éditions de Paris, Hachette, Larousse, Colin, dont j'ai cru devoir provoquer les libéralités, et qui ont répondu avec une générosité dont je suis d'autant plus heureux de pouvoir les remercier que j'ai la certitude qu'elle se continuera dans l'avenir. Un seul membre de la Société a bien voulu, cette année, imiter leur exemple, malgré l'appel toujours imprimé sur la couverture de votre *Revue;* c'est pourquoi je me permets d'y joindre le mien, et de vous demander de vous débarrasser, au profit de notre bibliothèque, des livres qui vous sont inutiles, notamment des numéros de revue et de magazines, seraient-ils même dépareillés; de nous envoyer aussi, chacun de vous dans la matière qui lui est familière, quelques bons ouvrages techniques ou de vulgarisation scientifique dont nos élèves tireraient le meilleur profit.

Si, de cet aperçu général par lequel je viens de vous signaler la prospérité de notre école, je voulais passer à des observations de détails, je ne pourrais que constater une augmentation d'effectif pour chacun de nos cours, sauf quelques rares exceptions, qui tiennent à des circonstances particulières tout à fait étrangères au zèle et à la compétence de nos professeurs.

Le cadre de notre enseignement n'a pas été modifié cette année; toutefois, le nombre toujours croissant des élèves du cours de dessin de machines, excellemment professé par M. Costerousse, et les nécessités de l'enseignement pratique dans le cours de coupe de bois de charpenterie, ont rendu nécessaire la création de deux postes de professeurs adjoints, qui ont été confiés, l'un à M. Fignac, l'autre à M. Riboulet; tous deux, désireux de bien faire, seront des aides précieux pour les dévoués professeurs. Mais si le programme de notre enseignement est resté le même, par contre, le personnel chargé de l'appliquer a malheureusement subi de nombreux changements. Ce n'est pas sans un véritable chagrin que votre nouveau directeur a vu se briser des relations à peine formées avec plusieurs de ses dévoués collaborateurs; ce n'est pas sans une grande appréhension qu'il a assumé la responsabilité, qui lui incombait, de présenter au Comité des candidats dignes de leur succéder. Ces changements, Messieurs, n'ont pas, en effet, porté sur moins de huit cours et deux directions de succursales.

La disparition de deux de nos professeurs, dont l'un était en même temps directeur de succursale, nous a été particulièrement douloureuse, car elle était due à leur décès. M. Thillet, directeur et professeur de comptabilité de la succursale très prospère de Bacalan, également professeur de calligraphie pour les femmes et pour les hommes à la section centrale, et M. F. Lachaux, professeur de coupe pour cordonniers, sont, en effet, décédés, l'un dans le courant de l'année scolaire, l'autre à veille de la rentrée de nos cours. J'ai déjà dit, lors de notre distribution des prix, quels regrets nous laissait M. Thillet, qui depuis vingt ans se dévouait à l'œuvre philomathique et dont la Société avait, en 1898, reconnu les services, en lui décernant sa médaille d'argent.

N'ayant pas eu encore la possibilité de le faire, je tiens à saluer d'une manière toute spéciale la mémoire du laborieux collaborateur que fut M. Lachaux. Rompu à toutes les difficultés de sa profession,

Digitized by Google

il était heureux d'en apprendre les secrets, en collaboration avec M. Frenel, aux jeunes ouvriers qui venaient en grand nombre s'y initier et s'y perfectionner. C'est depuis 1889, date de la fondation du cours de cordonnerie, qu'il prêtait ainsi son concours inlassable à la Société, qui l'en récompensait, en 1905, en lui remettant sa médaille d'argent. Professeur aimé de ses élèves, estimé de tous ceux qui l'approchaient, la mort seule a pu le détacher de l'œuvre d'enseignement à laquelle il se dévouait, et les regrets qu'il nous laisse sont la marque même de l'estime dont nous l'entourions.

C'est à M. Barbaron, déjà professeur d'arithmétique dans nos cours de femmes, que votre Comité a confié une partie de la succession de M. Thillet. Il l'a, en effet, appelé à la direction de la succursale de Bacalan et au cours de comptabilité qui y est professé, en même temps qu'un cours de calligraphie pour femmes de la section centrale. Je suis certain que, sous l'énergique impulsion de M. Barbaron, la succursale du quartier de Bacalan ne dépérira pas; elle est, au surplus, l'une de celles dont l'importance est le plus grande, et elle répond absolument aux besoins du quartier populeux dans lequel elle est située. Quant aux cours dont il a maintenant la charge, nous savons qu'il sont en bonnes mains, le passé nous répondant à cet égard de l'avenir. Le cours de calligraphie pour hommes a été confié à M. Cazenave, qui appartient au personnel du Lycée de Bordeaux, et qui a été déjà chargé de cet enseignement dans l'Université : ce sont là des garanties professionnelles sur lesquelles nous pouvions fonder un espoir qui ne s'est pas jusqu'ici démenti.

C'est M. Feixo, qui a été choisi par votre Comité pour succéder à M. Lachaux, et sa situation de contremaître dans la maison d'un des membres de votre Commission des classes les plus actifs nous porte vivement à croire qu'il ne sera pas inférieur à celui qu'il remplace.

M. Donis, directeur de la succursale de La Bastide et professeur d'arithmétique dans cette succursale depuis le 1er octobre 1890, a dû abandonner cette fonction lorsqu'il a été appelé à prendre sa retraite comme directeur de l'école communale de garçons, dans laquelle l'hospitalité nous est gracieusement accordée par la municipalité. Votre Comité n'a cru pouvoir mieux faire, pour témoigner à M. Donis, à la veille de son départ, toute sa satisfaction pour les services rendus depuis de si longues années à votre œuvre d'enseignement populaire, que de lui décerner sa médaille d'argent, et je ne crois pas affaiblir cet éloge si mérité, en disant qu'elle n'était qu'une juste récompense pour une si constante collaboration. Nous sommes persuadés que M. Duffieux, le nouveau directeur de l'école communale, dont votre Comité s'est également assuré la collaboration, saura continuer l'œuvre de M. Donis et l'amener même, s'il est possible, à un plus haut degré de prospérité : l'esprit de décision et l'énergie dont nous le savons animé nous permettent de concevoir un tel espoir.

Il serait, Messieurs, bien présomptueux de ma part de vouloir faire l'éloge de M. Biard, alors qu'un si grand nombre d'entre vous l'ont vu à l'œuvre et connaissent sa haute valeur de professeur et de savant. C'était, qu'il me permette de le dire, un grand orgueil pour nos cours que de le compter parmi ses professeurs; cela témoigne assez des regrets qu'il nous a laissés, lorsque le souci d'une santé, atteinte par la générosité avec laquelle il a toujours prodigué son enseignement, l'a obligé à rendre définitive, cette année, une retraite que, déjà

Digitized by Google

l'an dernier, nous devions craindre, puisqu'il avait été obligé de demander un congé annuel. Très vaillamment, il avait tenu, lors de la rentrée de nos cours, à reprendre son poste, mais ses forces ont trahi son courage, et il a dû abandonner cette charge, qu'il avait si allègrement et si utilement remplie pendant de longues années; bien qu'il reste parmi nous, je tiens à lui renouveler ici l'expression de toute la tristesse que nous a causée sa retraite.

M. Mady, professeur agrégé d'anglais au Lycée de Bordeaux, a accepté de remplacer M. Biard dans ses fonctions; nous ne comptons pas en vain sur sa science et sur son dévouement.

C'est encore la maladie qui a obligé à nous quitter M. Lambert, professeur de coupe pour tailleurs depuis 1890. Sa valeur professionnelle était grande, et il avait formé de nombreuses générations d'excellents élèves. Nous avons déjà vu à l'œuvre son successeur, M. Dansan, dont votre Comité a acquis la collaboration conformément à l'avis des membres de la Commission des classes les plus compétents à cet égard, et j'ai tout lieu de croire que le choix ainsi fait sera excellent.

C'est pour d'autres motifs qu'ont dû donner leur démission M. Gourhan, professeur de comptabilité supérieure, M. Mérite, professeur d'allemand, et M. Labroue, professeur d'appareillage électrique : de plus nombreuses occupations personnelles les ont forcés de se séparer de nous. Nous leur sommes cependant reconnaissants d'avoir, aussi longtemps qu'ils l'ont pu, apporté leur précieux concours à notre École. Nous avons cherché à leur donner des successeurs susceptibles de continuer dignement leur œuvre, et les titres de ceux que votre Comité a nommés pour les remplacer nous en sont une garantie certaine. C'est, en effet, à M. Laville, déjà professeur de comptabilité au Syndicat des Employés de commerce, qu'a été dévolue la succession de M. Gourhan. C'est M. Genevois, professeur agrégé d'allemand au Lycée, qui a bien voulu remplacer son collègue M. Mérite; et, enfin, M. Berhlé, ingénieur à la Compagnie des Tramways électriques, a accepté de succéder à M. Labroue.

Ces changements, Messieurs, sont importants, et leur coïncidence pourrait être inquiétante, si nous ne savions que les nouveaux venus parmi nous auront à cœur de se montrer dignes de ceux qui les ont précédés, dignes aussi du personnel d'élite parmi lequel ils sont maintenant encadrés. Vous pouvez donc compter sur eux. Anciens et nouveaux, nous voudrons rester les fidèles gardiens du dépôt précieux qui nous a été confié, et maintenir très haut le renom de l'œuvre, à laquelle nous sommes fiers de contribuer.

CH. RAMARONY.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*,
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LA NEF DE LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ

EXAMEN D'UN TRAVAIL RÉCENT

En 1903, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, je publiai dans la *Revue Philomathique de Bordeaux* une note sur les voûtes primitives de la cathédrale Saint-André de Bordeaux et sur le rang probable que ces voûtes occupaient parmi les voûtes dites angevines. A cet article, mon confrère et ami M. Berthelé vient de consacrer quelques pages de critique dans un récent volume de *Mélanges*[1]. Cette critique est-elle décisive? Je ne le pense pas. Toutefois, certains arguments méritent d'être examinés de près, d'autant plus que l'autorité de M. Berthelé est grande dès qu'il s'agit des voûtes de système angevin. L'analyse qu'il a donnée de ce mode de voûtement (*L'architecture Plantagenet,* dans *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou,* p. 111-160) est restée classique. C'est une bonne fortune pour les Bordelais de connaître l'opinion de mon confrère sur le problème que j'avais soulevé, sans prétendre le résoudre définitivement, et je suis assuré d'être leur interprète en remerciant M. Berthelé de l'autori-

1. Joseph Berthelé, *Mélanges,* Montpellier, 1906, p. 517-522.

Digitized by Google

sation qu'il m'a aimablement envoyée de reproduire ici ce chapitre de ses *Mélanges :*

Dans son article intitulé : *Notes archéologiques, la Nef de la cathédrale Saint-André* (Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1903, in-8° de 8 p., extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 6e année, n° 4, 1er avril 1903, pp. 167 à 175), M. J.-A. Brutails a émis l'opinion que la nef de la dite cathédrale[1] — dont « les voûtes du XIIe siècle ont entièrement disparu » — avait été recouverte « *d'une voûte angevine ou Plantagenet,* de plan carré, sur croisée d'ogives et bombée à la clef » (p. 6).

« L'hypothèse » apparaît ingénieuse.

Est-elle réellement fondée? Ou bien dépasse-t-elle la mesure de l'ingénieux et de l'hypothétique? — Pour notre part, il ne nous sera possible d'avoir une opinion ferme à ce sujet qu'après examen personnel du monument. Mais d'ores et déjà notre sentiment ne serait nullement défavorable.

Si l'argumentation de M. Brutails n'est point de celles qui imposent la conviction, en revanche sa manière de voir ne présente théoriquement rien d'invraisemblable, et il nous semble parfaitement permis de l'accepter provisoirement, sous bénéfice d'une vérification critique ultérieure.

Mais notre savant confrère et ami ne s'est point borné à exercer sa sagacité sur ce problème particulier, bien délimité, de la nature des voûtes de la nef de Saint-André de Bordeaux au XIIe siècle. Il s'est de suite placé à un point de vue plus large, — beaucoup plus large, — et cette restitution hypothétique est devenue pour lui le point de départ d'une théorie, dont la portée générale est considérable, et qui ne tend à rien moins qu'à renverser ce qui a été accepté jusqu'ici par tous les archéologues sur le pays d'origine de l'architecture Plantagenet.

Après avoir écarté d'un tour de main l'opinion qui voit en Anjou, *antérieurement à 1150,* un type de voûte *de transition* entre la *coupole* romane dite byzantine et la *voûte dômicale gothique* définitivement constituée (**B**), — et avoir du même coup renvoyé chronologiquement les spécimens de ce type *après* [la nef de] « la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, qui passe pour *la plus ancienne* église subsistant du style Plantagenet [et qui] fut voûtée... *entre 1150 et 1153* » (p. 6-7), M. Brutails affirme, avec deux photographies comparatives à l'appui[2],

1. « La nef de Saint-André à Bordeaux, commencée en 1252, suivant le plan d'une église à coupoles, modifiée et enfin couronnée par des voûtes sur croisée d'ogives. » (Ed. Corroyer, *L'Architecture gothique,* p. 14.) — « Aucun document ne nous fait connaître l'âge de cette nef. » (Brutails, *op. cit.,* p. 6.) (**A**)

2. « On sait que la comparaison des caractères et surtout des profils de la moulure permet de dater, dans une certaine mesure, les monuments du Moyen-Age. » (Brutails, *op. cit.,* p. 6.)

Digitized by Google

que « les chapiteaux de... Saint-André [de Bordeaux], plus romans, et les bases, moins aplaties, décèlent une origine sensiblement plus reculée que les chapiteaux et les bases de la cathédrale d'Angers » (p. 7-8).

Et il conclut que l'architecture Plantagenet n'est pas sortie de l'Anjou, mais de l'Aquitaine, — que « cette priorité de Saint-André... répond à tout ce que l'on sait du Bordeaux de l'école romane, » — et que l'« on ne saurait s'étonner d'y trouver *le prototype des églises angevines* » (p. 8).

Cette conclusion est étayée, d'autre part, sur les considérations suivantes :

« Si l'on prend la peine de réfléchir, l'antériorité de Saint-André n'a rien que de très naturel : le style Plantagenet est une fusion de l'architecture à coupoles et de l'architecture gothique : la première florissait dans nos contrées, Angoumois, Périgord, Bordelais, et son rayonnement a été presque nul ; la seconde, originaire de l'Ile-de-France, était animée d'une force d'expansion merveilleuse. Il est rationnel que les deux styles se soient combinés sur le territoire de la coupole, et non pas dans l'Anjou, qui ne fit des coupoles qu'à titre exceptionnel, et surtout au nord de la Loire, où les coupoles sont absolument inconnues.

» Précisément, le siège métropolitain de Bordeaux fut occupé de 1136 à 1158 par un archevêque, Geoffroi de Loroux, qui entretenait un commerce d'amitié avce Suger, et Suger fit plus que personne pour fixer la formule de l'art gothique. On s'explique fort bien que Geoffroi ait adapté au type local des églises la croisée d'ogives dont son illustre ami avait fait à Saint-Denis, en 1140-1144, une application aussitôt célèbre » (p. 8) (**C**).

Les relations amicales de Geoffroi de Loroux avec Suger ne paraissent pas douteuses, — quoiqu'il ne faille pas exagérer la portée des formules : *amantissimo suo domino Sugerio, carissimo domino suo Sugerio, reverendo et in Christo carissimo suo Sugerio, carissimo suo et merito reverendo domino Sugerio, reverentissimo domino et merito diligendo Sugerio,* par lesquelles débutent les cinq lettres administratives de Geoffroi de Loroux à Suger, qui nous ont été conservées [1].

Il s'ensuit que l'archevêque de Bordeaux a pu être, au moins autant, si ce n'est plus, que d'autres de ses confrères en épiscopat, au courant des travaux d'architecture exécutés à Saint-Denis, — et, par conséquent, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que, dans les travaux de sa cathédrale Saint-André, il ait encouragé l'usage de la croisée d'ogives de l'Ile-de-France.

1. Voir ces cinq lettres dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XV, nouv. édit. (Léop. Delisle), pp. 514-515 et 524-525. — Cf. Lecoy de la Marche, *Œuvres complètes de Suger*, p. 303-304 et 311-312.

Digitized by Google

Mais il ne faudrait pas oublier que si Geoffroi de Loroux connaissait Suger, il connaissait aussi l'Anjou, — et, en Anjou, une certaine abbaye qui paraît bien avoir joué un rôle considérable dans l'histoire architecturale du XIIe siècle : l'abbaye de Fontevrault.

Dans les cinq lettres susdites de Geoffroi de Loroux à Suger, il est deux fois question de Fontevrault :

1° en 1149, « ... Oportuit nos descendere... usque Lemovicas. Inde vero, pro necessitate ecclesiæ Fontis-Ebraldi, usque ad illam descendimus. » (*Hist. des Gaules et de la France*, t. XV, p. 514);

2° en 1150, « ... Vocatus a vobis ad conventum Carnotensem,... ad hunc sanctum conventum simul cum fratribus nostris coepiscopis veniendi itinere jam suscepto et ex magna parte peracto, Domino disponente, pro insperata infirmitate apud Fontem-Ebraldi oportuit nos remanere » (*Ibid.*, p. 524).

Si Geoffroi de Loroux est venu deux fois à Fontevrault en 1149-1150, il a pu voir, et à Fontevrault même et dans le voisinage, des constructions qui n'étaient pas celles de Suger. De telle sorte que, si la nef de Saint-André de Bordeaux a été réellement recouverte « d'une voûte angevine », il ne serait pas interdit de penser, de supposer qu'au lieu d'imiter Saint-Denis, Geoffroi de Loroux aurait parfaitement pu imiter l'Anjou. Et alors « l'antériorité de Saint-André » deviendrait très problématique, — et, au lieu d'être « le prototype des églises angevines », la cathédrale de Bordeaux pourrait très bien n'en avoir été que la copie (**D**).

M. Brutails estime *rationnel* que la fusion de la coupole et de la croisée d'ogives se soit faite en Aquitaine plutôt qu'en Anjou. Il est tout aussi rationnel, et peut-être même plus, de penser le contraire. En Aquitaine (Périgord et Angoumois inclus), on a eu, au XIIe siècle, pour le voûtement des églises, des traditions qui sont restées vivaces bien postérieurement à l'invention de la croisée d'ogives. En Anjou, au contraire, de même que dans l'Ile-de-France et en Normandie, aucune tradition de ce genre n'existait, et c'est ce qui a permis le développement si considérable et si rapide, dans le deuxième et le troisième quarts du XIIe siècle, d'une part, de la croisée d'ogives pure, d'autre part, de la voûte Plantagenet.

L'Anjou, qui avait, de même que la Touraine, emprunté quelques coupoles à l'Aquitaine, emprunta vers la même époque ou peu après, soit à l'Ile-de-France, soit à la Normandie[1], la croisée d'ogives alors encore dans toute sa nouveauté.

Les architectes angevins, qui venaient d'essayer de la coupole, découvrirent bien vite qu'il était possible, en utilisant certaines particularités de ce dernier mode de voûtement, de perfectionner encore

1. Cf. notamment John Bilson, R. de Lasteyrie, Anthyme Saint-Paul et Louis Régnier, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, année 1902, pp. 213-214 et 217 à 219.

Digitized by Google

cette croisée d'ogives qui, à elle seule, dans sa primitive simplicité, constituait déjà un si grand progrès. Et tandis que l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, etc., restèrent en somme fidèles au style de Saint-Denis, l'Anjou développa, jusqu'au maximum possible, le style auquel elle avait si brillamment donné sa marque personnelle.

Cette évolution angevine fut d'autant plus facile, nous le répétons, qu'aucune habitude antérieure n'était là pour l'entraver. Comme l'a très judicieusement fait observer M. Enlart, « les provinces du Nord... n'avaient su... tirer [du style roman] que des résultats médiocres »; et c'est pourquoi elles « l'abandonnèrent » [1] (E).

Nous avouons n'être pas aussi convaincu que M. Brutails par le caractère *plus roman* des chapiteaux et par le caractère *moins aplati* des bases de Saint-André de Bordeaux. Un argument de ce genre ne peut avoir de portée que lorsqu'il s'agit de deux édifices de la même région, appartenant aux mêmes traditions, — et encore reste-t-il toujours assez suspect. Quand il s'agit de deux édifices, très éloignés l'un de l'autre et que rien, d'autre part, ne signale comme ayant été l'œuvre des mêmes ouvriers, il est prudent de s'abstenir de raisonner de cette façon. — Combien d'exemples ne pourrait-on pas citer, aussi bien pour la sculpture que pour l'architecture, d'édifices *plus romans* que le Saint-Denis de Suger et la nef de la cathédrale d'Angers, et qui leur sont cependant postérieurs! — Combien de fois la sculpture n'est-elle pas, dans un même édifice, plus ou moins postérieure à la construction! ! (F)

Au total, nous croyons qu'il convient de considérer les arguments d'ordre historique et logique de M. Brutails comme assez peu solides, — et sa conclusion en faveur d'un prototype bordelais de l'architecture angevine, comme très discutable (G).

A. Il va de soi que cette date ne saurait s'appliquer aux constructions dont je m'occupe. L'erreur de Corroyer est manifeste.

B. M. Berthelé s'est mépris. Je n'ai point entendu parler des types de transition, mais uniquement de la voûte gothique dômicale pleinement constituée, que l'on est convenu d'appeler *voûte Plantagenet;* or, de ce style Plantagenet, on s'accorde à trouver le premier exemple subsistant à la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, au sujet de laquelle M. Berthelé (*Recherches*, p. 118) a écrit les lignes suivantes :

« Nous trouvons la voûte Plantagenet complètement formée à la cathédrale d'Angers entre 1150 et 1153. Les voûtes de la

1. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 438.

Digitized by Google

nef de ce monument sont le premier type à date absolument certaine de cette architecture, mais ce ne sont certainement pas les plus anciennes qui aient été construites. Avant elles il y a eu quelque chose. Leur forme est *fixée;* auparavant il y a eu forcément des *tâtonnements*. En tout, on trouve la période d'incubation. »

Ces tâtonnements, cette période d'incubation, je ne les visais pas dans ma phrase; je ne retenais que le type de Saint-Maurice d'Angers, fixé et arrêté. On peut, d'ailleurs, admettre simultanément que ce type a été réalisé pour la première fois à Bordeaux, mais élaboré en d'autres provinces, plus au nord, par exemple dans la région de la Touraine, d'où l'archevêque Geoffroi de Loroux était originaire (*Recueil des historiens des Gaules,* t. XV, p. 592, n. *b*).

C. Aux raisons que j'ai indiquées en faveur de l'antériorité de Saint-André il convient d'en ajouter une : ces voûtes couvraient une largeur excessive et elles sont tombées de bonne heure. Ce fait semble bien dénoter une inexpérience, une connaissance insuffisante des formules gothiques. A l'origine de l'époque romane, les constructeurs élevèrent des églises voûtées qui croulèrent en foule. Il est naturel de penser que les premiers architectes gothiques se livrèrent pareillement à des essais téméraires et malheureux : l'un de ces essais serait la nef de notre cathédrale bordelaise.

D. Ce passage est le plus important du chapitre, à beaucoup près. Par malheur, M. Berthelé n'a pas précisé ni développé sa pensée autant qu'il aurait été désirable pour donner à cet argument toute sa force. Essayons de compléter son exposé un peu trop sommaire.

L'évolution de la voûte Plantagenet comprendrait trois périodes : 1° coupoles sans pendentifs distincts, dans lesquelles la calotte continue la courbe des pendentifs; 2° coupoles de même forme, renforcées par des nervures, par des ogives; 3° enfin, voûte sur croisée d'ogives, qui retient de la coupole non pas l'appareil, mais le bombement : c'est la voûte dômicale de Saint-Maurice d'Angers.

De ces trois états successifs deux sont représentés à Fonte-

Digitized by Google

vrault : le carré du transept est couvert d'une coupole à pendentifs non distincts, et, parmi les spécimens de croisées d'ogives bombées, M. Berthelé (p. 126) cite « deux des églises secondaires de l'ancienne abbaye de Fontevrault : Saint-Lazare, qui sert aujourd'hui d'infirmerie, et Saint-Benoît, qui sert de brasserie, l'une et l'autre antérieures peut-être(?) de quelques années à la nef de la cathédrale d'Angers. » On saisit maintenant à quelles voûtes M. Berthelé fait allusion, quand il parle de l'influence que Fontevrault a pu exercer sur Bordeaux et sur Angers.

Son argumentation soulève des objections diverses, et sa théorie sur l'élaboration du style Plantagenet, quelque satisfaisante qu'en soit l'ordonnance, est loin d'être aussi solide qu'elle le paraît. Les coupoles, même les coupoles ordinaires à pendentifs distincts, sont restées en honneur jusque vers la fin du XIIe siècle. La coupole sans pendentifs distincts qui existe à Fontevrault est, suivant Félix de Verneilh (*L'architecture byzantine en France,* p. 279), postérieure à 1150. N'en peut-on pas dire autant des coupoles nervées? Celle de Mouliherne, telle que M. Berthelé nous la décrit (*Recherches,* p. 122-123), avec trois compartiments « presque plans », est l'œuvre d'un maçon maladroit et non pas d'un architecte sachant son métier ; il est bien difficile de la faire rentrer dans une case quelconque d'une classification chronologique. En un mot, il est permis de croire que le *processus* de l'évolution est le suivant : d'abord, des coupoles ordinaires ; en second lieu, sous l'influence des ogives du Nord, des voûtes dômicales ; en troisième lieu, enfin, les coupoles nervées, habituellement placées sous le clocher et construites de façon à ne pas souffrir de la trépidation. Il devient indifférent que l'on place la coupole nue sans pendentifs distincts avant ou après la croisée d'ogives surélevée à la clef.

L'âge des voûtes dômicales de Saint-Lazare et de Saint-Benoît de Fontevrault est l'un des éléments essentiels du problème. On regrettera vivement que M. Berthelé n'ait pas énoncé les raisons qui lui font croire que ces voûtes sont, peut-être, antérieures à celles de Saint-Maurice d'Angers ; qu'il n'ait pas

Digitized by Google

comparé, de façon explicite et en détail, Fontevrault avec Angers, d'une part, avec Bordeaux, de l'autre.

Même en admettant que Saint-Lazare et Saint-Benoît soient de quelques années plus vieux que Saint-Maurice, il n'en résulte pas forcément que ces deux églises aient précédé notre Saint-André.

Remarquons, à ce propos, que la date 1150-1153, communément admise pour les voûtes de la nef de la cathédrale Saint-Maurice, n'est pas une date rigoureuse. Nous trouvons là une de ces opinions courantes dont ne se défendent pas assez les archéologues les mieux informés. On sait sur quoi s'appuie cette attribution. Un obituaire parlant de l'évêque Normand de Doué, qui occupa le siège d'Angers depuis 1150 jusqu'à 1153, dit: « De navi ecclesiæ nostræ, trabibus præ vetustate ruinam minantibus ablatis, voluturas lapideas miro effectu ædificare cœpit, in quo opere DCCC libras de suo expendit. » Normand de Doué « cœpit *voluturas* ». Est-ce à dire qu'il commença *les voûtes* elles-mêmes ou seulement qu'il entreprit *les travaux de voûtement?* Ces travaux comprirent d'abord un remaniement des murs latéraux, qui furent renforcés de contreforts plus vigoureux et de piles massives et qui furent surélevés. Or, il suffit de regarder un moment le flanc nord de l'église pour se rendre compte que c'est là une entreprise considérable, qui absorba, et au delà, les trois à quatre années de l'épiscopat de Normand de Doué, même en admettant que celui-ci se mit à l'œuvre immédiatement après sa nomination. Il en résulte, ou bien que ces travaux préparatoires avaient été exécutés en grande partie avant lui, ou bien que les voûtes lui sont postérieures.

Ainsi donc, en ce qui concerne ces voûtes famcuses, dont on fait honneur à Normand de Doué, il est possible qu'elles aient été vaguement prévues par ce prélat et qu'un de ses successeurs en ait arrêté le projet et exécuté la construction.

L'érudit historien de la cathédrale d'Angers, M. de Farcy, à qui j'ai soumis le cas, m'a fourni, avec la plus extrême obligeance, les renseignements les plus précis que l'on puisse réunir sur ce sujet. Autant que j'en puisse juger, la date

Digitized by Google

initiale généralement assignée aux voûtes de Saint-Maurice est beaucoup moins certaine qu'on ne le croit. Il n'est pas interdit de la retarder et de laisser entre les voûtes gothiques de l'Ile-de-France et celles d'Angers une période un peu plus longue pour la transition de l'un à l'autre type.

En résumé, cet argument de M. Berthelé, très sérieux assurément, ne semble pas de nature à renverser ma thèse. Dans tous les cas, tel qu'il est présenté, il ne fait pas brèche, il ne porte pas.

E. Cette critique est moins forte que la précédente. Elle comprend une raison théorique et une raison de fait : la première est exacte ; je ne puis pas en dire autant de la seconde.

En théorie, M. Berthelé estime que les procédés gothiques ont réussi plus aisément dans les provinces où l'architecture romane n'avait produit que de médiocres résultats. J'admettrai d'autant plus aisément cette idée que je l'ai soutenue, depuis longtemps déjà, dans mon livre sur *L'Archéologie du moyen âge et ses méthodes* (p. 164).

En fait, mon confrère allègue que l'Aquitaine avait, au XIIe siècle, pour voûter les églises, des traditions qui restèrent longtemps vivaces. Précisons l'objet du débat : il s'agit du Bordelais. Or, en Bordelais, il n'y avait pas, à l'époque romane, de traditions pour le voûtement des églises. Les nefs romanes voûtées sont, dans la Gironde, une exception assez rare, et, à ce point de vue, la terre bordelaise était aussi bien préparée que possible à recevoir utilement la semence gothique.

F. Ces critiques ne sont-elles pas excessives ? Que des églises rurales soient en retard sur leur temps, que le synchronisme des progrès en architecture soit une hypothèse plus commode que solide, nul n'est plus que moi disposé à le reconnaître. Mais quand il s'agit de deux cathédrales, de deux villes importantes, qui, après tout, ne sont pas si éloignées l'une de l'autre, la comparaison des sculptures et des moulures est encore l'un des plus sûrs moyens de déterminer les rapports chronologiques des édifices. M. Berthelé en a fait l'un des éléments essentiels de sa classification des voûtes ange-

Digitized by Google

vines, et il a eu incontestablement raison. La méthode n'est pas rigoureuse, cela est vrai; elle vaut seulement « dans une certaine mesure », ainsi que j'en ai fait l'observation. Mais s'il existe en ces matières des méthodes absolument sûres, je ne les connais point. M. Berthelé, qui me reproche d'avoir employé celle-là, a omis d'indiquer par quoi il faudrait la remplacer.

Le mieux est, sans doute, de se servir des procédés habituels d'investigation, sans s'abuser sur la valeur des résultats qu'ils peuvent donner et sans perdre de vue que la chronologie monumentale est loin de constituer une science exacte.

G. Sur ce point, M. Berthelé et moi sommes pleinement d'accord. Bien loin de prétendre que ma conclusion fût indiscutable, j'ai pris soin d'en souligner le caractère provisoire et incertain : « En l'état actuel de l'archéologie, les problèmes relatifs à l'élaboration de l'architecture gothique ne comportent guère de solution précise définitive. » C'était dire que mon opinion était revisable.

Il me sera permis de constater que les critiques de mon confrère et ami ne l'ont guère entamée. Elle sort même de ce débat, si je ne m'abuse, notablement fortifiée : pour résister à l'examen d'un archéologue aussi complètement instruit de tout ce qui a trait à l'histoire du style Plantagenet, il faut, on en conviendra, que la théorie sur l'origine bordelaise des voûtes angevines renferme autre chose que des vues purement subjectives et des conjectures sans fondement.

J.-A. BRUTAILS.

Digitized by Google

SONNETS ANTIQUES

HERCULE ET OMPHALE

Comme un chêne orgueilleux que courbe une rafale,
Captif, ployant sa force au joug de la Beauté,
A son tour, le dompteur des monstres est dompté,
Héraklès amoureux soupire aux pieds d'Omphale.

Que lui font les dragons ailés du lac Stymphale,
Et l'antre où Géryon gorgeait sa cruauté,
Et le sinistre Hadès par lui seul visité,
Et les fauves jonchant sa route triomphale?

Immobile, oubliant et la terre et les cieux,
Il boit le doux poison que lui versent les yeux
De la reine splendide en son trône d'ivoire;

Et, sans pouvoir briser le magique réseau,
Ses formidables mains, moissonneuses de gloire,
Dévident la quenouille et tournent le fuseau.

LE BOUCLIER

Dans le bronze éclatant qu'anima de leur grâce
Pæonios, rival du divin forgeron,
Souples et de verveine ayant paré leur front,
Des vierges, les pieds nus, dansent sur l'herbe grasse.

Digitized by Google

Près d'elles, devançant ses chiens qu'elle harasse,
Artémis, l'arc au doigt, parcourt le Cithéron;
Des Silènes ventrus, que gourmande Chiron,
Pressent des grappes d'or à leur lèvre vorace;

Et, plus loin, sous les pins où broute son troupeau,
Un pâtre nonchalant fait vibrer son pipeau,
Laissant le calme soir descendre sur la terre.

Et l'hipparque brutal porte ainsi, sans remord,
L'image de la paix au milieu de la guerre,
La douceur de la vie, en répandant la mort.

IDYLLE

L'amphore au bras, au bord de la claire fontaine,
Myrtô s'attarde avec Hylas le chevrier.
Il parle, elle sourit, en regardant briller,
Sous l'or vibrant du ciel, Agrigente lointaine.

La chèvre vient lécher sa robe de futaine;
La cigale bruit dans le vert câprier.
L'heure est douce. Pourtant, il a beau la prier,
Tour à tour elle cède et résiste, incertaine.

Elle veut fuir. Alors, invoquant Apollon,
Sur sa flûte de bois qu'aime le frais vallon,
Hylas chante, plaintif, son amoureuse fièvre;

Et si triste est ce chant dans le calme du jour,
Que la vierge lui tend, défaillante, sa lèvre
Où se fond sa pudeur en un soupir d'amour.

Digitized by Google

LA COUPE

Pour tromper mon désir et le souci malsain
D'aimer toujours l'ingrate à qui j'ai pu déplaire,
Sans doute un vieux sculpteur d'Argos ou de Phalère
Cisela cette coupe au somptueux dessin.

Des Dryades, ses sœurs, quittant le fol essaim,
Une Nymphe d'argent se dresse, svelte et claire,
Qui tient dans ses bras nus la vasque circulaire
Et raidit sous l'effort le globe de son sein.

Esclave, verse-moi le sang pur de nos vignes!
Car, sous mes doigts épris de la beauté des lignes,
Quand ma lèvre s'abreuve au falerne divin,

Ivre, je crois encor, comme en nos nuits d'orgie,
Caresser ton corps frais, infidèle Lygie,
Et boire tes baisers troublants comme ce vin.

UN SAGE

Quelques arpents au flanc du coteau, d'où je vois
Bleuir à l'horizon la campagne romaine,
C'est là, cher à mon cœur, le modeste domaine
Que mon père, affranchi, cultivait autrefois.

Je me nourris des fruits de mon verger; je bois
Le vin qu'en mon cellier ma bonne vigne amène;
Et, suffisant à tout, sans rigueur inhumaine,
Trois esclaves joyeux s'empressent à ma voix.

Digitized by Google

J'ignore les grandeurs, mais ne crains point Tibère;
Aux beautés, au fracas de Rome je préfère
Le doux chant de ma source et mes humbles plaisirs.

A nulle passion n'ayant l'âme asservie,
Libre, honorant les Dieux, exempt de vains désirs,
Ainsi tout doucement j'achèverai ma vie.

LA TRISTESSE DE MARCIA

En ses vastes jardins, connus de Rome entière,
A l'ombre des cyprès par le soir animés,
Huit Gétules nerveux portent, à pas rythmés,
La belle Marcia dans sa riche litière.

Les déesses de marbre et les faunes de pierre
Peuplent de leur blancheur les gazons parfumés,
Et, comme des amants, les rossignols pâmés
S'épuisent à chanter pour la matrone altière.

Mais elle, indifférente au charme de ces lieux,
Songe, l'âme blessée, et maudissant les Dieux,
Au beau Pison parti pour guerroyer en Gaule;

Et, pâle de désirs qu'elle ne peut dompter,
Regarde, en soupirant, dans l'herbe, au pied d'un saule,
Deux colombes, gonflant leur cou, se becqueter.

LE BAIN DES NYMPHES

C'est l'heure où, pour s'ébattre en l'étang argentin,
Les Nymphes aux pieds blancs quittent les molles sentes.
Chastes et nus, leurs corps sur les eaux frémissantes
Luisent, dans l'air grisé de lavande et de thym.

Digitized by Google

L'une nage et du ciel où le soleil s'éteint
Brise en mille remous les roses pâlissantes ;
L'autre surgit, cambrant ses chairs éblouissantes
Et telle qu'un grand lis hors d'un vase d'étain.

Mais au bruit clair de l'eau qui trahit leur retraite,
Un Egipan lascif et qui rôde s'arrête,
Vers le groupe neigeux dardant ses yeux chercheurs.

Il s'élance. Un cri part. Les Nymphes affolées
Bondissent, et, troublant le calme des vallées,
Illuminent le bois de fuyantes blancheurs.

MAURICE LAFFONT.

Digitized by Google

BARÈGES

ET LES

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX DES HAUTES-PYRÉNÉES

EN SEPTEMBRE 1814

D'après deux documents inédits.

L'avalanche du 2 février 1907, qui a jeté le deuil et la ruine dans la vallée de Barèges, ne saurait laisser indifférents les lecteurs de la *Revue Philomathique,* tous plus ou moins touristes dans la chaîne pyrénéenne ou clients assidus de ses stations thermales; elle a, d'ailleurs, attiré l'attention générale sur le problème toujours posé du maintien d'un établissement, dont les eaux n'ont pas de similaires, au milieu d'une nature ingrate, constamment exposé aux assauts d'un torrent dont les crues sont formidables, constamment menacé par la chute de masses énormes de neige insuffisamment accrochées aux parois rocheuses qui le dominent.

L'histoire de Barèges traduit cette continuelle appréhension, mais il est pénible aussi d'y constater que, malgré l'efficacité reconnue des eaux, et plus particulièrement leur utilité incontestable dans le traitement des blessures de guerre à des époques où l'épée de la France était presque constamment tirée, les moyens de traitement aient été toujours trop parcimonieusement mesurés, et que la lutte contre les éléments destructeurs ait été si longtemps conduite avec une coupable mollesse.

Nos lecteurs n'ignorent pas que Barèges fut « lancée » par la guérison du duc du Maine, amené, au prix d'efforts surhumains, par le col du Tourmalet, sous la garde maternelle de Mme de Maintenon. Le premier hôpital militaire y fut construit en 1760. Ce fut la plus brillante période. Les blessés de la guerre de Sept Ans y entraînèrent une nombreuse et très aristocratique compagnie; le cardinal de Rohan, exilé à la suite de l'affaire du Collier, y séjourna avec tout une cour en 1787, — ayant pour secrétaire l'Alsacien Ramond de Carbonnières. — La saison de 1788 nous est fidèlement décrite dans les ouvrages contemporains de Saint-Amans, Dusaulx et Pasumot... Puis vinrent les années, militaires par excellence, de la Révolution et de l'Empire.

Digitized by Google

On pourrait croire que cette dernière période, qui devait laisser derrière elle tant de blessures à cicatriser, donna à Barèges le caractère d'un vaste sanatorium et que, tout entier attaché au souci des besoins de l'armée, le gouvernement impérial ne marchanda pas à cet hôpital, devenu indispensable, les subsides destinés à son extension et à sa préservation.

En réalité, c'est tout le contraire : la mode avait tourné, et pendant que la conscription drainait vers les lointains champs de bataille les forces vives de la nation, la vogue était plus bas, dans la vallée, à Saint-Sauveur, station ensoleillée, en espalier devant le plus ravissant des panoramas, station de jeunes femmes délicates, où le ton était donné par la reine Hortense, encensée par le médecin-poète Fabas.

En haut, dans l'étroit couloir désolé du Bastan, c'était la misère et la souffrance.

Cette situation est peinte en des termes saisissants dans les deux documents officiels inédits que nous reproduisons aujourd'hui et qui appartiennent en original à la bibliothèque de M. le baron de Pelleport-Burète : à savoir, le rapport en date du 24 septembre 1814, adressé au ministre de l'Intérieur par le préfet des Hautes-Pyrénées, et, d'autre part, le rapport du Dr Borgella, médecin-inspecteur, qui précise les conditions déplorables dans lesquelles fonctionne l'établissement.

Que M. de Pelleport nous permette de lui exprimer notre gratitude pour cette si importante communication.

E. D.

Tarbes, le 24 septembre 1814.

A S. E. Mgr le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Monseigneur,

Je sais combien les regards de votre Excellence se fixent avec sollicitude sur les établissemens thermaux des Hautes-Pyrénées. Aussi n'ayant plus que peu de jours à passer dans cette contrée, et malgré l'accablement d'une multitude d'affaires importantes que je tiens à honneur de laisser terminées à mon successeur, j'ai été visiter moi-même avec soin, et dans le plus grand détail, les établissemens de Cauterets, Barèges, Saint-Sauveur et Bagnères, et je croirai terminer très heureusement et très honorablement mon administration, dans ce département, si ce rapport, résultat de mes observations personnelles, peut être agréable à votre Excellence, et

Digitized by Google

seconder les vues bienfaisantes qu'elle a pour ces établissemens et pour ce département.

En y arrivant le 20 avril 1813, je fus d'abord absorbé par des opérations plus militaires qu'administratives, et auxquelles seules le gouvernement précédent attachait une importance proportionnée à leur nouveauté, à leur difficulté et aux besoins impérieux d'une guerre immense, interminable et malheureuse.

A peine eus-je terminé les opérations des gardes d'honneur, des cavaliers et chevaux offerts en dons, et de quelques levées extraordinaires, que pénétré de l'idée très juste que rien n'était plus important dans ce département que *l'administration thermale,* je résolus d'y porter tous mes soins. Dès les premiers pas que je fis dans cette route, je dois avouer à Son Excellence que je m'arrêtai par un sentiment d'effroi et de découragement, en voyant *cette administration négligée* par les trois Préfets qui formaient son conseil et qui ne cédaient qu'à regret et rarement au besoin de se réunir pour s'en occuper, accablée par les suites d'un marché désavantageux et qui devenait chaque année plus onéreux pour elle, avec le Ministère de l'administration de la guerre, dépouillée par celui de la police générale, de la plus grande partie de sa meilleure dotation, le produit des jeux de Bagnères, enfin, Monseigneur, dans des circonstances où tous ses besoins s'exagéraient en même tems que toutes ses ressources s'anéantissaient. Quand il n'y a rien d'utile et de bon à faire, on finit par ne pas agir. Ce fut ce que j'éprouvai. Sans doute, je serais revenu de ce premier dégoût, et de ce profond découragement, et pénétré des devoirs d'un bon administrateur, j'aurais senti qu'il fallait redoubler d'efforts en raison des obstacles, et rechercher à créer des moyens pour avoir des résultats; mais dès le mois de juin la défaite de Vittoria, la retraite de l'armée française dans les Basses-Pyrénées, l'encombrement des blessés entassés dans nos établissemens thermaux, dans nos hospices civils et militaires, dans les nouveaux qu'il me fallut former, fournir et soutenir, l'orage continuel des réquisitions de tous genres, des levées d'hommes qui se succédaient de mois en mois et

Digitized by Google

s'entassaient et s'embranchaient les unes sur les autres, ne me laissèrent plus un seul jour, un seul moment à employer à toute autre chose qu'à ces tristes opérations, et à tous les soins qui pouvaient ou sauver mon département de tous les dangers qui l'environnaient de partout, ou alléger le fardeau de ses charges et des sacrifices de ses habitans.

Aujourd'huy, Monseigneur, que dans le sein de la paix sous le gouvernement paternel de S. M., nous avons le bonheur de pouvoir revenir à nos institutions d'utilité intérieure et de prospérité publique et de pouvoir les suivre sous la direction de Ministres pleins de lumières, de sagesse et de justice, les établissemens thermaux des Hautes-Pyrénées peuvent non seulement réparer toutes leurs pertes et tous leurs malheurs, mais même s'élever facilement et dans peu de tems à leur plus grand éclat et à leur plus entière utilité.

Voici, Monseigneur, les vues générales, les moyens sommaires et principaux qui me paraissent pouvoir conduire à ce but. Après les avoir rapidement développées, j'entrerai dans des détails sur chacun de ces établissemens particuliers.

1° Il est nécessaire que le gouvernement revoie et modifie en plusieurs choses importantes le décret du 23 juillet 1808, qui a donné une organisation toute nouvelle aux établissemens thermaux de la chaîne des Pyrénées.

La création d'un conseil d'administration, formé par un grand dignitaire, président, qui n'y a jamais paru, et par les trois Préfets de la Haute-Garonne, des Hautes et Basses-Pyrénées, qui depuis 1808 ne se sont réunis que deux fois, est essentiellement vicieuse, et surtout très désavantageuse aux établissemens thermaux des Hautes-Pyrénées.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées, par cette organisation, a non seulement perdu une partie importante de ses attributions dans son propre département, mais même le moyen d'en défendre les intérêts, ayant dans toutes les délibérations à lutter contre deux voix toujours prépondérantes; la chose elle-même a perdu un grand avantage, l'unité de pouvoir, qui produit l'unité d'intention, la réunion de tous les moyens à un but fixe, la constance dans les opérations et enfin le zèle et

Digitized by Google

l'intérêt à ce que l'on fait soi-même et qu'on ne peut porter au même degré à ce qu'on ne fait qu'avec d'autres.

2° L'exécution stricte des dispositions des décrets précités, pour la dotation des établissemens thermaux réduits à ceux seulement des Hautes-Pyrénées, les plus nombreux, les plus importans, et les seuls productifs.

La dotation annuelle de 40,000 f. sur les fonds du Ministère de la guerre pour la dépense de l'hospice militaire de Barèges, ayant commencé avec la guerre d'Espagne, continué avec cette guerre limitrophe, et avec toutes les autres guerres qui n'ont cessé depuis lors d'ensanglanter le continent européen, a été dès la première année insuffisante pour son objet et dans les années subséquentes tellement toujours plus inférieure à cette dépense, que quoique la faible portion du produit des jeux de Bagnères laissée à cette administration et tous les produits des établissemens thermaux civils du département, aient été employés à couvrir cette insuffisance, néanmoins l'Entrepreneur du service de cet hôpital, *le sieur Graciette, homme précieux et par sa confiance dans le gouvernement et par sa rare intelligence dans ce service important, et par ses soins pour les militaires, et par son irréprochable probité, est encore créancier de l'administration d'une somme d'environ 60,000 francs.* La justice la plus exacte exige que cette dotation qui, après avoir été si onéreuse cinq ans entiers, va par la paix devenir avantageuse (nous faisons cette année sur elle une économie de 6,000), soit continuée, à moins que son Excellence le Ministre de la Guerre, en reprenant dans ses attributions l'hospice militaire de Barèges, ne fasse acquitter sur les fonds de son ministère l'arriéré causé par les seules dépenses de cet hospice et dû au S. Graciette, et *rembourser les avances très considérables faites par les établissemens thermaux civils.*

Le produit des carrières de marbre des Pyrénées est une branche de la dotation des établissemens thermaux. Ce produit a été et sera constamment nul. L'extraction, la manipulation et le transport de ces marbres, dépassant de beaucoup leur valeur, cette entreprise ne peut tenter aucun particulier, aucune compagnie.

Digitized by Google

La magnificence éclairée de Louis-le Grand donna seule un moment d'importance et de valeur à ces carrières dont il employa les beaux marbres Campan et Sarrancolin à la décoration de ses palais de Versailles et de Trianon.

Le produit des divers établissemens thermaux civils des Hautes-Pyrénées est d'environ 18,000 francs. *Les divers revenus font masse pour les besoins communs et s'appliquent indistinctement d'un établissement à l'autre.* Ce produit est susceptible de quelques augmentations. J'en espère une en en donnant à adjudication les bains civils de Barèges, depuis trois ans en régie.

C'est sur ce produit que se prélèvent d'abord toutes les dépenses, réparations annuelles et entretien des divers établissemens, traitemens des médecins inspecteurs, chirurgien, pharmacien en chef, aides et sous-aides chirurgiens et pharmaciens, commissaires et agens de police spéciaux de ces établissemens, baigneurs et baigneuses, porteurs, etc. Le surplus qui est peu considérable a été constamment employé à solder le déficit causé par les dépenses de l'hospice militaire de Barèges.

Enfin, Monseigneur, la plus considérable des dotations allouées par le décret du 23 juillet 1808 aux établissemens thermaux des Pyrénées, celle qui, si elle leur eût été abandonnée dans son intégrité, comme l'ordonnait le décret précité, non seulement eût couvert tous leurs besoins, quelques exagérés qu'ils aient été par les circonstances, mais encore eût donné des moyens d'accroissement qui gradativement eussent porté ces établissemens à l'apogée de leur prospérité, est le produit du privilège des jeux de Bagnères, donné à bail avec la ferme générale des jeux du royaume par les Ministres de la Police.

J'ignore, Monseigneur, quel est le prix particulier de la ferme du privilège des jeux de Bagnères. L'opinion générale et les propos des sous-banquiers le font présumer de 40,000 francs au moins, et peut-être de 65,000 francs, si nous avons le bonheur de continuer à jouir de l'heureuse paix que le Roi nous a donnée, et si cette ferme est conservée et adjugée indépendamment des autres fermes de cette nature dans les années subséquentes, elle doit s'élever au moins à 70,000 francs.

Digitized by Google

En 1809 et en 1810, il ne fut alloué aux établissemens thermaux des Hautes-Pyrénées, sur le produit de ce bail, que la somme annuelle de 14,000 francs. Le fermier des jeux, sans doute par une convention particulière avec le Ministre de la Police et avec son autorisation, faisait compter en sus de ces 14,000 francs, 6,000 francs au Préfet de ce département en indemnité de surcroît de frais d'administration que lui occasionnaient les établissemens thermaux, de ses déplacemens, tournées, frais de police et dépenses extraordinaires de représentation. Cette indemnité cessa d'être payée à M. Chazal en 1811 et en 1812, et dans les deux années 1813 et 1814 de mon administration, il n'en a jamais été question.

Votre Excellence voit quelle bonification font sur la principale branche des dotations de nos établissemens thermaux, la caisse du Ministère de la Police ou le fermier général des jeux de hasard. Ici deux grandes questions se présentent à la haute sagesse de votre Excellence. La première, s'il ne serait pas parfaitement juste, légal et utile que la totalité du produit des jeux de Bagnères fût affectée à l'entretien et à l'accroissement de nos établissemens thermaux des Hautes-Pyrénées. La deuxième, s'il ne serait pas plus juste et plus utile encore de renoncer totalement à cette ressource toute importante qu'elle est, et d'abolir le privilège des jeux de Bagnères, source de désordres et de malheurs domestiques et d'immoralité publique. Pour moi, Monseigneur, malgré tout l'intérêt que je porte à nos beaux et utiles établissemens, je serais de ce dernier avis, et je pense que le département regarderait cette mesure comme un grand bienfait, et consentirait volontiers à suppléer à cette ressource funeste, par une cotisation spéciale, ou une allocation annuelle sur les fonds départementaux pour l'entretien des établissemens thermaux du département.

CAUTERETS

Votre Excellence connaît parfaitement, Monseigneur, les richesses en sources thermales de Cauterets, et cet établisse-

Digitized by Google

ment, sans doute le plus précieux des établissemens thermaux du département des Hautes-Pyrénées, par l'agrément de sa situation, la sanité de sa température, la diversité et le nombre de ses sources, leur degré de chaleur, leur énergie et la variété de leurs propriétés, mérite par toutes ces considérations de fixer particulièrement l'attention de votre Excellence, et par l'avantage qu'il a eu de contribuer à rétablir ou à affermir la santé d'un ministre digne par ses talens, du Roi que le ciel nous a rendu, et de la confiance de son peuple, celle des administrateurs locaux.

Presque tout est à créer à Cauterets, mais ici les créations sont faciles et les ressources sur les lieux.

Je pense qu'il faut ajourner, jusqu'à l'époque de la complète restauration des finances de l'État et de leur plus grande prospérité, l'exécution du projet d'un établissement militaire servant de succursale à celui de Barèges et dont les plans, que j'avais envoyés à M. Guillot, architecte attaché au Conseil des batimens civils au Ministère de Votre Excellence, peuvent être placés sous ses yeux. Les fonds que le gouvernement précédent avait affectés à cette grande dépense ont été détournés de leur objet et dévorés par la guerre. L'établissement devient moins nécessaire par l'état de paix où nous sommes, surtout si l'on augmente et l'on assure celui de Barèges, et peut-être l'accroissement des établissemens civils de Cauterets sera-t-il plus rapide par le développement des moyens des particuliers et habitans de Cauterets même, et par l'affluence, toujours croissante, des étrangers, s'ils n'éprouvent pas la concurrence d'un établissement militaire.

Des quatre sources de l'Est, celles de Canarie et de Poze ont été concédées à des particuliers qui en ont tiré un assez bon parti. Celles de César et des Espagnols étaient particulièrement destinées à l'établissement militaire précité. Moyennant une concession de neuf années et des produits de ces sources pendant la durée de ces baux, je suis assuré que des particuliers de Cauterets se chargeraient de construire des établissemens et de conduire les eaux, et à l'expiration du bail, l'administration thermale, la vallée ou le gouvernement

Digitized by Google

rentreraient dans la jouissance de ces sources et redeviendraient propriétaires de ces établissemens.

Cette antichrèse, Monseigneur, qui est avantageuse au gouvernement, en ce qu'elle n'exige aucune avance dans un moment où tous ses efforts sont consacrés aux payemens de l'arrièré, et qui est également très avantageuse aux propriétaires et habitans de Cauterets, en ce que après avoir recouvert leurs avances par des jouissances suffisantes, ils recueillent l'avantage fixe et pour toujours, d'une augmentation considérable dans la valeur de leurs capitaux, immeubles de toute nature, m'a été offerte pour la construction d'un établissement de 24 à 30,000 francs à la Raillère. Quelques particuliers ont fait quelques constructions en dessus de la Raillère et leur succès a été complet. Il serait facile et peu dispendieux de réunir dans des réservoirs séparés et dans un établissement commun et peu éloigné des deux sources mêmes, les sources précieuses par leur énergie, leur degré de chaleur, 41 degrés et leurs propriétés salutaires de Mauhourat et des Œufs.

Tous les plans et devis de ces constructions seraient soumis à l'approbation de l'administration et à celle de Votre Excellence qui les ferait examiner dans son ministère pour qu'ils puissent concorder dans la suite avec les projets plus étendus que le gouvernement voudrait adopter, et pourrait faire exécuter.

Les divers chemins et sentiers des sources aux établissemens et des établissemens du même quartier aux quartiers voisins, seraient ouverts et entretenus par les entrepreneurs, locataires, ou plutôt concessionnaires, à termes fixes des établissemens.

L'agrément des habitans et des étrangers n'est point à négliger dans une spéculation de cette nature. L'avantage des établissemens, des concessionnaires, et des habitans y est fortement attaché. L'aspect des lieux m'a fait naître le projet d'une communication par une chaussée facile et peu dispendieuse plantée d'un double rang de peupliers et passant sur le flanc doucement incliné d'un côteau en prairies, de la cascade du Gave au midi, à celle de la source de Mauhourat. Cette promenade délicieuse pour les baigneurs et les buveurs d'eau,

Digitized by Google

embellirait singulièrement le paysage, déjà si agréable, et serait une dépense de 6,000 francs.

Le chemin de Pierrefitte à Cauterets dégradé et dangereusement rompu en plusieurs endroits, par les derniers orages, a besoin d'être réparé avec le plus grand soin.

C'est ainsi, Monseigneur, que sans de grands sacrifices et seulement par des encouragemens donnés à l'industrie active et laborieuse des habitans de Cauterets, cette commune dont la population et l'aisance ont plus que doublé depuis vingt ans, peut devenir en peu de tems une des communes les plus importantes et les plus riches de ce département, et ses établissemens thermaux, rivaliser avec les plus agréables et les plus utiles de l'Europe.

Il est digne de Votre Excellence d'être le fondateur de la prospérité de Cauterets. Je regretterai toujours de n'avoir pas été destiné à seconder ses hautes et bienfaisantes vues pour cette belle partie de mon ancienne administration.

SAINT-SAUVEUR

Cet établissement, pour lequel la nature a beaucoup fait et les hommes tout ce qu'ils pouvaient faire, est au plus haut degré de sa prospérité. On continue à y bâtir de nouvelles maisons. La source n'est susceptible ni d'augmentation de volume, ni d'accroissement de chaleur. Le nombre des bains est suffisant et leur tenue parfaite.

Les soins de l'administration locale peuvent prolonger et élargir la promenade dite des Anglais, réunir le côteau du midi de cette promenade à celui vis à vis, par un pont en bois jeté sur le Gave et abréger ainsi la route de Saint-Sauveur à Gavarnie. Mais je renouvelle les réclamations que j'ai déjà infructueusement faites à la Direction des Ponts et Chaussées pour la confection du pont en pierre du Luz à Saint-Sauveur, déjà adjugée et rejetée sans réponse à mes justes observations à la charge du département, ainsi que les réparations des embranchemens des routes de Barèges et de Cauterets qui

Digitized by Google

doivent être placées, comme auparavant, parmi les routes royales.

BARÈGES

Les eaux de Barèges, Monseigneur, sont de toutes les sources thermales de France, les plus salutaires pour les maux provenant des chances des combats, les blessures des militaires, non récentes, les rétractions de muscles ou ankyloses qui en sont la suite, et pour quelques autres des maux qui affligent l'humanité, en général, surtout les ulcères provenant de vices cancéreux.

Cet établissement, sous le rapport militaire, le plus important de ceux qui existent en France et dans les Pyrénées, est en même tems le plus accablé de besoins, et le plus dénué de ressources. Son existence même est toujours menacée par des causes toujours existantes, et par des circonstances qui se renouvellent nécessairement toutes les années. Ici, je ne trouve ni dans l'intérêt de ses habitans, ni dans leurs moyens, les ressources promptes et certaines qu'offrent Cauterets, Saint-Sauveur et Bagnères; il faut donc, Monseigneur, que la providence du gouvernement supplée à leur totale absence, et que tous ses efforts se portent : 1° à la conservation de l'établissement même; 2° autant que possible au complètement de ses besoins.

Barèges est protégé contre les avalanches qui plusieurs fois l'ont détruit en partie, et qui chaque année le menacent en entier, par une forêt au nord située sur le haut d'un côteau qui domine Barèges et d'où sort sa plus précieuse et principale source thermale. Entre cette forêt et le village existe un espace de 150 ares doucement incliné et formant des prairies appartenantes à divers particuliers.

Un moyen simple, facile, légal et peu dispendieux de fortifier et d'étendre la seule défense de Barèges, est l'acquisition de ces prairies et leur plantation immédiate; on y trouvera de plus l'avantage de faire cesser des irrigations qu'aucun arrêté, aucune surveillance n'ont jamais pu totalement empêcher et

Digitized by Google

qui refroidissent considérablement la source thermale qui parcourt ces prairies pour se rendre à ses réservoirs.

La présence d'un garde général et spécial pour la conservation de la forêt de Barèges, et l'affectation de son traitement sur le revenu même des eaux est encore une mesure indispensablement nécessaire.

Quant à ce qui concerne les améliorations dont Barèges est susceptible, pour l'hospice principal des militaires à y construire, et dont la dépense s'élèverait à peine au capital représenté en intérêts par les prix de loyers des maisons particulières qu'on est obligé de louer toutes les années, à l'augmentation des sources et du nombre des baignoires, aux meilleures dispositions des locaux et de toutes les parties de l'établissement, j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Son Excellence le mémoire ci-joint de M. Borgella, médecin-inspecteur de ces eaux, et qui n'est que le résumé de la conférence que nous avons eue ensemble sur les lieux mêmes.

BAGNÈRES

Les établissemens thermaux de Bagnères appartenant à des particuliers sont dans la situation la plus prospère; ceux appartenans au gouvernement, à la vallée, à la ville, à l'hospice, sont négligés quoique pourvus des sources les plus précieuses; l'intérêt d'une multitude de particuliers et de quelques autorités mêmes propriétaires, redoute une concurrence qui leur serait désavantageuse.

La nécessité d'évacuer promptement les blessés aux bains de Barèges, afin que tous puissent prendre au moins quelques bains, avait fait sentir le besoin d'établir, à Bagnères, un hôpital d'entrepôt, où ils fussent reçus pour se préparer au traitement de Barèges ou à sa continuation à l'aide des eaux moins efficaces, mais pourtant salutaires, qu'offre la magnifique source de la Reine.

On pourrait remplir le même objet à moins de frais, en transformant en salles de malades le grenier de l'hospice actuel de Bagnères, et faisant de grandes piscines à l'établisse-

Digitized by Google

ment de la Reine, où les militaires pourraient se rendre par des rampes douces sous les beaux ombrages des allées Bourbon.

Cet entrepôt de Bagnères remplirait un autre objet bien majeur, celui d'hiverner les militaires atteints de blessures ou d'affections graves qui nécessitent plusieurs années de traitement. Ils trouveraient là un asile et des bains en attendant le retour de la saison des eaux de Barèges, au lieu d'être transportés à grands frais et souvent au péril de leur vie, pour revenir plusieurs années de suite avec les mêmes inconvéniens et les mêmes désavantages.

Il a été également envoyé des plans pour les eaux de Labassère, près Bagnères, et pour l'établissement de Capvern, près Tournay, source ferrugineuse extrêmement précieuse. Il serait fort avantageux que ces projets fussent exécutés dans un lieu où tout est à créer et où l'affluence s'accroît chaque année et deviendrait alors très considérable.

C'est surtout, Monseigneur, dans la première partie du présent mémoire, et dans les vues générales que j'y développe, que Votre Excellence trouvera les germes de prospérité de la totalité et de chacun des établissemens thermaux de ce département. Je laisse la minute de ce travail à mon successeur, et je m'empresse, quelques jours avant mon départ pour ma nouvelle destination, de le transmettre à Votre Excellence.

J'y joins, Monseigneur, une vue de Cauterets, dessinée au lavis par M. Leule, ingénieur en chef du cadastre dans ce département, qui, sachant tout l'intérêt que Votre Excellence porte à Cauterets et le souvenir précieux qu'elle lui conserve, m'a chargé de la prier d'agréer avec bonté ce simple, mais sincère et respectueux hommage.

Je suis avec un profond respect,
Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
MARQUIS D'ARBAUD SOUQUES.

Tarbes, le 24 septembre 1814.

Digitized by Google

MÉMOIRE

(de M. Bouffla, médecin-inspecteur des [illegible] thermales de [illegible], en date du 12 7bre 1814)

Les bâtimens qui appartiennent au gouvernement ne peuvent renfermer que quatre-vingts lits à une place; quand ceux-ci sont remplis, on établit les malades dans trois maisons particulières dont on paye un loyer : la première contient soixante-seize lits, on ne peut en placer que vingt-six dans les deux autres. **Barèges.**

Dans les années précédentes les soldats couchaient deux à deux dans des lits étroits, une partie de leur corps était souvent à découvert, on entendait les gémissemens de ceux qui, par la nature de leurs infirmités, auraient dû coucher seuls; il arrivait toujours de nouveaux malades, on était donc forcé de hâter la sortie de ceux qui avaient à peine pris quelques bains.

Il y a longtems qu'on s'occupe de trouver le local qui convient à l'hospice des militaires; il y a longtems qu'on a indiqué sa place : elle est le long de la digue Louvois, depuis la grande maison Dupont jusqu'à celle de Lafont ou de Lamarque.

Au rez-de-chaussée on établirait la cuisine, la buanderie, le cellier, la boulangerie, etc. Le premier étage serait disposé à contenir cent quatre-vingt-six lits à une seule place; car une des considérations essentielles qui doivent déterminer à la fondation d'un Hospice, c'est celle de fixer invariablement le nombre des militaires qui y seront reçus à la mesure des secours qu'ils y peuvent recevoir, sans cela ce sont des foules qui se disputent un quart d'heure de bain; en nombre convenable ils seraient guéris ou soulagés; plus nombreux, pas un ne profite du bénéfice des eaux.

Cet Hospice construit sur le local que j'indique jouirait des rayons du soleil la plus grande portion du jour; la rivière appelée *Bastan* recevrait immédiatement l'égout des latrines

Digitized by Google

et toutes les vidanges; en établissant un pont sur cette rivière, on entre dans une prairie, de peu de valeur, qui servirait de promenade aux soldats qui, pour se rendre au bain, passeraient par le bâtiment nommé *Salle neuve,* très proche de l'établissement thermal; on trouverait dans cette Salle neuve de l'espace pour les bureaux de l'administration et pour loger ses employés; le pavillon alors fournirait quelques chambres aux officiers, et les salles vieilles serviraient de magasin.

Mais l'extrême pénurie des matériaux à Barèges, le petit nombre de bons ouvriers, la prompte apparition de l'hiver, la chute des lavanges dont les extensions deviennent tous les ans croissantes à raison de la dégradation progressive des pentes d'où elles découlent par le manque d'un semis sollicité à diverses reprises et les pluies du printems rendront lents les travaux de la construction d'un Hospice.

Les honorables blessures et les maux que causent les bivouacs étant encore très multipliés, on ne peut s'occuper, en ce moment, que de l'amélioration de ce qui existe et de procurer aux défenseurs de la patrie des asiles provisoires dans les lieux qui renferment des eaux propres à soulager ou à guérir leurs infirmités.

En achetant à Barèges les maisons *Pujo, Laféche,* on augmentera le volume des eaux chaudes, *on écartera pour toujours l'eau froide des piscines,* les avenues de celles-ci seront plus faciles pour les blessés qui, au sortir du bain, entreront dans une salle à pansemens, laquelle ne peut être utilisée qu'après qu'on aura détruit les maisons Pujo et celle de Laféche.

M. Chazal a longtems apprécié l'utilité pour les piscines de la destruction de ces maisons; il disait qu'il y avait des fonds à Tarbes destinés pour cet objet. Il ordonna dans une des baignoires une réparation qui devait s'étendre sur toutes les autres : elle consiste à tirer du fond de la baignoire le trop plein qu'il s'agit d'évacuer; l'avantage d'une pareille méthode est évident : l'eau chaude qui afflue du robinet surnage à raison de sa légèreté relative et toute celle qui se refroidit est entraînée au fond par sa pesanteur; lors donc que l'écoulement du trop plein s'opère à l'aide d'une ouverture placée au niveau

Digitized by Google

de la surface de l'eau, celle qui s'écoule appartient aux couches d'eau chaude qui viennent d'arriver et rien n'est pris sur les couches inférieures qui vont en se refroidissant de plus en plus.

Saint-Sauveur, qui est à la proximité de Barèges, est dans une situation favorable; on y jouit d'une douce température, la chaleur de l'eau de la douche est de 28 degrés, selon la graduation de Réaumur. On peut s'y établir de bonne heure et prolonger la durée des bains dans l'automne. Les eaux que ce lieu renferme sont sulfureuses et très propres à calmer le système nerveux souvent ébranlé par les suites de blessures, de rhumatismes, etc., effets qu'on n'obtient guère à Barèges. St-Sauveur

Les eaux de Cauterès paraissent un peu moins savonneuses que celles de Barèges; leur situation est dans un climat plus doux, dans un sol plus assuré; leur abondance, leur élévation et leur chaleur se prêteront à toutes les directions qu'on voudra leur donner. On peut, à Cauterès, multiplier les douches qui sont surtout essentielles au traitement des vieilles plaies, des rhumatismes chroniques, etc., et dont Barèges sera toujours très insuffisamment pourvu. Cauterès.

Les eaux salines, telles que celles de Bagnères-Bigorre, sont loin d'offrir aux militaires les avantages que leur procurera l'emploi des eaux sulfureuses; les eaux salines favorisent lentement les cicatrices et bien lentement aussi le retour de l'insensible transpiration, mais elles peuvent être utiles dans les paralysies occasionnées par quelque altération dans l'organe cérébral, dans quelques affections gastriques, mésentériques, dans les embarras de la rate, du foie, des reins, chez des sujets peu susceptibles d'irritation. Mais ce n'est que durant le cours de la belle saison qu'on peut entretenir à Bagnères-Bigorre les militaires affectés des maux ci-dessus mentionnés, car dans l'hiver la neige couvre souvent le sol de cette ville; la température y éprouve de fréquentes variations, elle est tantôt chaude et humide et tantôt humide et froide, température qui produit plus qu'aucune autre les douleurs d'articles, des muscles, les inflammations catarrhales, les fluxions sur les poumons et la membrane pituitaire. Bagnères.

Digitized by Google

SUR LA CONSERVATION DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL de Barèges.

Les arrêts du Conseil, les ordonnances des Intendans, les arrêtés de préfets, n'ont pu, jusqu'à ce jour, empêcher les propriétaires des terres ou prés situés au-dessus des sources minérales, de diriger l'eau des torrens sur les prairies, de couper ou de dégrader les arbres, les arbrisseaux qui sont au-dessus de la longue muraille.

Pour obvier aux funestes effets qui résulteraient de la continuation des arrosemens, soit pour le refroidissement des sources qui déjà n'est que trop sensible, soit pour diminuer le nombre des ravins, qui examinés de près font naître de grandes craintes sur la durée de l'établissement, il n'y a, comme vous l'avez pensé, Monsieur le Préfet, qu'à forcer les propriétaires de ces terrains élevés à les vendre, à ordonner d'y faire des semis ou des plantations, car, malgré les amendes qu'on pourrait imposer, il y aurait toujours des arrosemens, ou la nuit ou le jour, et souvent impossibilité de découvrir les coupables. (La contenance de ce terrain est d'environ cent cinquante ares, le maximum de sa valeur irait à deux mille francs.)

L'eau des bains de *la Chapelle,* du *Pavillon* ou de *Gensi* reprendront sans doute un peu de chaleur quand on aura mis en exécution votre utile projet. Ayant observé cependant que dans le tems où l'arrosement n'a pas lieu, les réservoirs du bain du Pavillon sont entourés et souvent couverts par l'eau froide, il importerait de diriger cette eau vers la rivière.

La *douche du Tambour* a perdu de son volume. Des ouvriers qui ont servi sous les ordres des ingénieurs assurent qu'à peu de frais on peut la rétablir dans son premier état : la cloison construite en dalles qui entoure cette douche a besoin d'un appui plus solide que celui qui existe. Il y a des robinets mouvans et quelques-uns trop courts. — Il faudra écarter des cabinets des bains le chauffoir, ainsi que vous l'avez dit. — Les tuyaux qui portent au bain militaire une portion de l'eau de la Douche royale, sont en fer blanc : ils doivent être faits en plomb.

Digitized by Google

Toujours et toujours au printemps, il faut réparer les toits, les murs, les croisées et souvent renouveler les serrures, les pentures mangées par la rouille, etc., etc.

SUR LE SERVICE DES BAINS

Un service dans lequel la perte de quelques minutes tire fort à conséquence ne peut point être fait sans l'aide d'un homme qui joigne à une grande honnêteté une constante activité, qui sache écrire, se priver souvent du sommeil, qui connoisse parfaitement les localités, les noms prénoms des baigneurs et des porteurs, et qui leur en impose par sa fermeté.

Depuis le tems que je suis inspecteur, je n'ai connu que deux hommes qui réunissaient toutes ces qualités : Tillac qui n'existe plus et M. Couget.

Les malades attirés vers nos sources par l'espoir d'obtenir la guérison ou le soulagement de leurs maux se plaignent tous de l'augmentation du prix des bains. Le linge pour essuyer leur corps est inégalement chauffé, ils doivent avoir encore dans leurs chambres du charbon pour bassiner les lits, ce qui, en augmentant leur dépense, les expose à une vapeur toujours désagréable et souvent dangereuse.

Avant les règlemens faits par M. Chazal, le même charbon dont la nuisible vapeur se dissipait pendant le tems qu'on mettait à chauffer le linge servait à remplir la bassinoire.

Je vous supplie donc, Monsieur le Préfet, de ne plus permettre que les baigneurs et les baigneuses soient chargés de chauffer le linge des baignans, de fixer, comme autrefois, un salaire aux baigneurs, aux porteurs, en y comprenant celui qui était accordé à l'homme qui, jour et nuit, dirigera leur travail; d'ordonner enfin que ces divers employés ne pourront recevoir la récompense de leurs peines que lorsqu'ils auront servi avec zèle les militaires et les malades indigens.

BORGELLA.

Barèges, 12 septembre 1814.

La situation budgétaire — éternelle antienne ! — fit ajourner les travaux demandés, et l'état actuel ne fut obtenu que sous la pression de catastrophes successives.

Digitized by Google

L'hôpital militaire de 1760 menaçait ruine en 1829; il dut être démoli, et, faute de ressources, on se contenta d'une installation provisoire, décrite par le *Guide Joanne* de 1858 dans les termes suivants :

« L'hôpital est un triste bâtiment crépissé, dont les fenêtres s'alignent avec une régularité militaire. Il se compose de trois ou quatre maisons qu'on a réunies tant bien que mal à grand renfort d'escaliers. »

Il fut partiellement détruit par l'avalanche d'avril 1860; c'est alors qu'on se décida à construire l'hôpital actuel, et aussi à entreprendre les travaux de protection dans la montagne, d'après le programme tracé par l'ingénieur militaire Lomet... en 1792.

E. D.

Digitized by Google

UN HOMMAGE AU PEINTRE PRADELLES

Le dimanche 11 novembre 1906, avait lieu à Bordeaux une touchante et imposante manifestation artistique. Les admirateurs et les amis de l'un des vétérans de l'art bordelais, le peintre H. Pradelles, se donnaient rendez-vous chez lui, et venaient lui offrir sa propre effigie, son buste, dû au ciseau du sculpteur Gaston Leroux, coulé spécialement en bronze à son intention.

La *Revue Philomathique* est heureuse de pouvoir reproduire *in extenso* le beau discours, encore inédit, prononcé à cette occasion par M. Cabrit, conservateur du Musée de Bordeaux :

CHER ET HONORÉ MAITRE,

Invité à prendre la parole en ce jour mémorable, mais plus habitué au maniement des couleurs qu'à la combinaison des mots, je ne prononcerai pas le discours que vous êtes en droit d'attendre. Simple artiste, je vais essayer de dire en quelques paroles parties du cœur la reconnaissance, l'admiration, le respect que nous avons tous pour vous.

Lorsque, par la pensée, je me reporte aux souvenirs de ma jeunesse, je me rappelle les élans d'enthousiasme que provoquèrent en moi les sites de nos campagnes que j'aimais à parcourir. Et les ciels mêmes de Corot étaient moins beaux que notre ciel girondin; les bords de l'Oise de Daubigny me semblaient moins pittoresques que les rives de la Gironde et de la Dordogne; les rutilants sous-bois de Diaz n'avaient pas pour moi le charme de nos landes mystérieuses, et, devant les tragiques marines de Courbet, je ne pouvais oublier notre côte de l'Atlantique, si bien nommée aujourd'hui Côte d'Argent, avec ses dunes éclatantes se profilant à l'infini.

Je me souviens aussi de mon inquiétude et de mes tourments quand, impuissant à fixer toutes ces sensations, je les voyais s'évanouir dans un rêve.

Digitized by Google

C'est à ce moment, cher Maître, que vous veniez, avec Baudit et Auguin, vous fixer à Bordeaux, et que, vous unissant à notre compatriote Chabry, vous partiez tous les quatre pour la conquête du paysage girondin que vous deviez chanter et glorifier.

Et non seulement vous jetiez en d'admirables toiles, d'une façon tangible, les divers aspects de notre beau pays, mais encore, et par surcroît, vous nous livriez tous vos moyens, tous vos secrets.

Je vois Baudit écrasant son pinceau sur la palette pour rendre l'écorce rugueuse des vieux chênes; Chabry construisant de sa main prestigieuse les belles roches de Vallières, tandis qu'Auguin caressait la dune sur sa toile; et moi qui, dans mes timides essais, me servais d'un petit pinceau bien effilé, je me rappelle mon étonnement et mon admiration quand, pour la première fois, je vous vis armé de l'énorme couteau, semblable à une dague, avec lequel d'une main alerte et sûre vous donniez plus de solidité à vos terrains, plus de fluidité à vos ciels.

Je vous le demande, Smith, Cabié, brillants élèves de Pradelles! Sébilleau, Calvé, Vergez, Salzédo, d'autres encore! ces souvenirs ne sont-ils pas les vôtres? ne sommes-nous pas tous tributaires de ces maîtres glorieux qui ont fondé l'École paysagiste bordelaise?

Et ce sera l'éternel honneur de Baudit, de Chabry, d'Auguin, le vôtre aussi, cher Maître, d'avoir créé à Bordeaux ce foyer d'art intense dont la flamme, toujours brillante, est entretenue par de nombreux disciples.

Mais à toutes ces qualités professionnelles d'autres encore viennent s'ajouter.

Assidu à toutes les manifestations artistiques de notre ville, vous êtes affable, bienveillant pour tous, et si quelques tendances par trop audacieuses viennent heurter votre conscience de peintre scrupuleux ou votre science de dessinateur impeccable, vous passez sans un mot d'amertume, donnant ainsi un bel exemple d'indulgence à ces jeunes, souvent injustes et cruels pour les vieux qui ont lutté et peiné toute leur vie.

Digitized by Google

Sourd aux voix discordantes de la jalousie et de l'ambition, vous assistez sans le moindre sentiment d'envie aux succès de vos confrères, vous réservant de demander au travail, qui est la règle de votre vie, et à la nature que vous aimez passionnément, des joies plus douces et plus pures. D'ailleurs, l'amitié qu'avaient pour vous Corot et Courbet, n'est-elle pas l'affirmation de votre beau talent?

Travailleur infatigable, soixante années d'un labeur incessant n'ont pu avoir raison de votre vaillance, de votre courage, et vos œuvres sont toujours l'honneur de nos expositions publiques. Fidèle à vos amis, à votre patrie d'élection, vous gardez aussi le souvenir de la terre natale et le nom de votre Maître et ami Brion, Alsacien comme vous, monte souvent de votre cœur à vos lèvres; c'est que votre cœur généreux renferme tous les beaux sentiments.

Et aujourd'hui encore, quand je vous vois, d'un côté, tendrement appuyé sur la femme d'élite qui a associé sa vie à la vôtre, de l'autre, soutenu par l'enfant bien-aimée devenue, grâce à vos soins attendris, notre jeune et brillant confrère, ne nous donnez-vous pas l'exemple des vertus familiales dans ce qu'elles ont de plus touchant et de plus élevé?

Il n'est pas de vie plus belle, plus noble que la vôtre.

Voilà pourquoi des représentants autorisés de notre cité s'unissent à nous en ce jour de fête; voilà pourquoi toutes les mains se tendent vers vous, pour vous offrir ce buste où revit votre image, ce buste que notre camarade Leroux a fait avec tout son talent et tout son cœur.

Qu'il reste pour vous le témoignage des sympathies qui vous entourent.

CABRIT.

[illegible]

Digitized by Google

AUTOUR DE GŒTHE

A PROPOS D'UN LIVRE DE M. PAUL STAPFER

M. Stapfer a été bien inspiré en réunissant en un volume toutes les études qu'il avait publiées, il y a quelque vingt-cinq ans, sur *Iphigénie en Tauride* et *Hermann et Dorothée,* sur *Werther* et sur *Faust*[1]. Son *Gœthe* est aussi vivant que son *Rabelais,* aussi divers et divertissant que son *Montaigne,* et ses jugements sur les chefs-d'œuvre de celui qui fut le plus grand des romantiques avant de devenir un des plus grands classiques ont gardé, après un quart de siècle pendant lequel la critique allemande a tant publié, tant analysé, tant discuté, tout leur intérêt et toute leur valeur. C'est que M. Stapfer était allé droit aux grandes œuvres, et dans ces œuvres, droit aux beautés pleines et solides, à celles qui existent par elles-mêmes, et ne dépendent pas du rapprochement imprévu, de l'interprétation nouvelle qui les met enfin dans leur jour.

Il aurait été excessif de séparer complètement du caractère et de la vie de leur auteur des œuvres que le poète appelle lui-même « les fragments d'une grande confession ». M. Stapfer a lu les principales correspondances, les mémoires. Il y a recueilli les anecdotes, les propos, les aveux les plus caractéristiques. Il en tirera un parti ingénieux dans son exégèse. Il s'en sert d'abord pour essayer de définir l'esprit de Gœthe lui-même, en le comparant avec son grand précurseur, Lessing, avec son grand contemporain, Schiller. Cet essai l'amène à constater, non peut-être sans quelque joie perverse, que l'esprit de Gœthe comme son génie est trop souple, trop complexe et trop mobile

1. Paul Stapfer, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *Études sur Gœthe*. Librairie Armand Colin, Paris, 1906, un vol. in-18, 3 fr. 50.

Digitized by Google

pour pouvoir être enfermé dans aucune définition. Il en fait voir les principaux aspects. Mais cette analyse n'est là que pour servir d'introduction. Quand il aborda Gœthe, M. Stapfer ne sortait pas de converser avec Montaigne, il venait d'étudier Shakespeare et de le comparer avec les tragiques grecs. Il ne se proposait pas de demander à l'auteur de *Poésie et Vérité :* qu'es-tu? et que peux-tu nous apprendre sur le fuyant mystère de la nature humaine? Il voulait demander à l'auteur d'*Iphigénie* et de *Faust :* qu'as-tu fait? quelles œuvres laisses-tu, dignes non seulement par la grandeur de la conception, mais par la perfection de la forme, de prendre place à côté des modèles que ton génie saluait? Quelles figures as-tu créées, assez émouvantes et poétiques sans doute, mais surtout assez plastiques et vivantes pour pouvoir entrer et rester dans le chœur immortel des Prométhée et des Antigone, des Macbeth et des Desdémone?

Du point de vue où il se place, et où Gœthe aurait été le premier à reconnaître le point de vue légitime de la critique esthétique, M. Stapfer fait des réserves à l'égard de *Werther,* et même à l'égard de *Faust.*

Werther lui semble un peu vieilli : « Les défauts trop sensibles dont l'ouvrage est semé font date et sentent le XVIIIe siècle finissant. » Il admire cependant l'art délicat avec lequel le poète a su associer la nature entière aux joies, puis au désespoir du Saint-Preux de Wetzlar. Il trouve dans cette passion douloureuse assez de sincérité et d'éloquence pour ratifier l'éloge d'Émile Montégut, et finit par rendre grâce avec lui au jeune citoyen de Francfort d'avoir montré que, dans le cadre de la vie bourgeoise, l'amour peut avoir la délicatesse, la subtilité et la noblesse que la poésie réservait jusque-là aux héros lointains de l'épopée ou du drame, aux Tristan, aux Roméo.

Quant à *Faust,* M. Stapfer ne veut pas admirer sans restriction une œuvre si riche, mais d'une richesse touffue, aussi pleine de contradictions déconcertantes que de pathétiques beautés. Ces restrictions, un peu hésitantes, marquent bien

Digitized by Google

l'embarras du goût français en présence du monstrueux chef-d'œuvre qui l'irrite et le ravit tour à tour. Elles donnent d'autant plus de prix à l'admiration à laquelle M. Stapfer se laisse aller sans plus de scrupules quand, ayant pris son parti de l'inégalité et des obscurités de l'étonnante rhapsodie, il en étudie les scènes principales, et analyse le caractère des personnages. On n'a jamais parlé avec plus d'émotion de la folie de Marguerite, plus touchante encore que celle d'Ophélie, et parmi tant de définitions de Faust, on n'en trouverait guère de plus brillamment nuancée que celle-ci : « Oui, Dieu pouvait aimer, oui, Dieu pouvait sauver ce pécheur dont le doute est une recherche ardente, dont le désespoir est une prière, dont les chutes dans les profondeurs du mal sont une exploration pleine d'angoisse des gouffres obscurs de l'infini, dont l'alliance avec l'esprit des ténèbres ne fut que le mouvement de dépit d'un amant passionné du jour, et qui, par son besoin d'activité en tout sens, — activité du corps, de l'esprit et du cœur, développée au dedans de lui jusqu'à la perfection de l'être et répandue au dehors sur l'humanité, — se montre participant de la nature divine. »

Le goût français n'est pas mis à une semblable épreuve par l'*Iphigénie en Tauride*. Il y trouve les qualités auxquelles il est le plus sensible, portées au plus haut degré de perfection : Gœthe paraît là plus racinien que Racine. M. Stapfer s'est plu à montrer ce qu'a d'unique dans le théâtre ancien et moderne la simplicité du dénouement, triomphe d'une moralité si haute et lumineuse qu'elle s'impose même à l'âme d'un barbare. Il s'est plu davantage encore à faire sentir avec quelle grâce dans la noblesse, quelle souple intransigeance, quel héroïsme aimable, la vierge pure de tout mensonge et qui ne veut pas, qui ne peut pas, au prix d'une ruse innocente, sauver sa propre vie, celle d'un ami, celle d'un frère chéri, apparaît sur la scène comme l'incarnation la plus haute et la plus poétique en même temps du plus rigoureux impératif catégorique.

Cependant, à la Grecque affinée le critique préfère encore la simple et robuste Dorothée. C'est dans cette épopée rustique

Digitized by Google

que le poète lui paraît avoir donné la pleine mesure de son génie créateur. Ce jugement peut surprendre. A la fin de son introduction, l'ingénieuse malice de M. Stapfer se demandait, considérant dans la longue carrière de Gœthe le petit nombre des véritables chefs-d'œuvre et le grand nombre des essais et des fragments, « si cet amateur sans pareil est vraiment un des grands poètes de l'humanité, comme Shakespeare et comme Molière, ou s'il ne serait pas plus justement nommé *le plus grand des Alexandrins.* » Si le maître de la critique humoristique avait visé à l'originalité, au lieu de mettre au service de la vérité son esprit très indépendant il est vrai, mais aussi judicieux qu'indépendant, il aurait pu trouver dans *Hermann et Dorothée* une confirmation de son paradoxe : l'idylle bourgeoise dans laquelle Gœthe emprunte le mètre et parfois le style des poèmes homériques pour conter les fiançailles d'un fils d'aubergiste avec une émigrante pauvre, n'est-ce pas, quelle que soit la réussite de la gageure, un de ces amusements où se plaisent les épigones? Mais non. Sous l'élégance un peu factice du pastiche, M. Stapfer a senti la beauté vigoureuse et spontanée d'une interprétation personnelle de la réalité, et dans cette interprétation naturellement poétique de la réalité la plus simple, la plus vulgaire même, il a vu le mérite propre de Gœthe, et le grand bienfait que nous devons à son génie.

Les pages les plus substantielles de ces études si nourries sont celles où le critique se fait historien, pour montrer comment l'évolution de l'humanité a voulu qu'à l'âge heureux de la poésie succédassent des siècles de vie prosaïque et de poésie artificielle, et comment « l'originalité éminente de Gœthe, sa vraie gloire, l'invention de génie grâce à laquelle cet « Alexandrin », ce « dilettante » est, en dépit de tout, un grand poète dans toute la force du terme, c'est d'avoir *restauré la poésie de la réalité.* » L'auteur de *Shakespeare et les Grecs* et de *Molière et Shakespeare* salue dans Gœthe « le premier poète moderne qui découvrit ou qui retrouva la poésie sous la prose des réalités les plus communes », et il continue : « non pas, assurément, que personne avant lui n'eût su apercevoir l'aspect poétique

Digitized by Google

de certains accidents *choisis* de la vie ordinaire; mais le ferme dessein, l'habitude constante de prendre la poésie sur le vif dans la nature même, au lieu de la chercher dans les idées de l'esprit et les rêves de l'imagination, était quelque chose d'entièrement nouveau, faisait date, inaugurait une ère dans l'histoire de la littérature; révolution complète, qui n'était rien de moins qu'une rupture avec toute la tradition, antique et moderne, classique et romantique. » Au moment de conclure enfin, et après toutes les réserves que nous l'avons vu faire au sujet même de *Faust,* M. Stapfer renouvelle cet éloge, le résume dans une formule définitive et le revêt de l'image la plus juste : « Ce qu'on ne se lasse pas d'admirer, c'est l'espèce de pouvoir créateur qu'aucun poète n'a possédé au même degré que Gœthe : celui qui consiste non à imaginer des choses nouvelles et extraordinaires, mais à faire éclore, sans effort et comme naturellement, de toutes les vulgarités de l'existence les plus plates, les plus prosaïques, les plus laides, une fleur de poésie. »

Dans le Gœthe de M. Stapfer, il y a presque tout le meilleur du génie de Gœthe, et tout le meilleur de l'esprit de M. Stapfer. Pour ceux qui ne connaissent pas le grand poète, c'est une bonne fortune d'être initié à son génie par un guide si aimable : celui qui écrit ces lignes n'a jamais oublié qu'il eut jadis ce bonheur. Pour ceux qui le connaissent par trop de lourdes exégèses qui étouffent la poésie, et la tuent, c'est toujours un bienfait de relire ces études : elles sont de celles où par l'art de la composition, par la qualité du style, par tout ce que révèle sur les chefs-d'œuvre son tact divinateur, le critique se rapproche du poète, et devient à son tour créateur de beauté.

I. ROUGE.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

RAPPORT DU DIRECTEUR

Sur le fonctionnement de l'École pendant l'année scolaire 1905-1906.

MESSIEURS,

Le rapport qui vous est présenté tous les ans à pareille époque par le directeur de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie a pour objet le fonctionnement de l'École pendant l'année scolaire révolue, soit donc, dans le cas actuel, pendant l'année scolaire 1905-1906.

Appelé aux fonctions de directeur au moment de la rentrée 1906-1907, postérieurement par conséquent à la période dont il s'agit de rendre compte, je me sens à peine qualifié pour prendre la parole en cette circonstance et vous faire l'exposé des conditions dans lesquelles a fonctionné notre enseignement.

Ma respectueuse déférence envers la Société Philomathique m'impose cependant le devoir de me présenter devant votre Assemblée générale et de mettre à profit la première occasion qui permet au nouveau directeur d'entrer en contact avec vous; je le ferai toutefois plus brièvement que je ne pense le faire dans la suite. Vous voudrez, de votre côté, Messieurs, être indulgents à un homme de bonne volonté qui ne peut que vous apporter un groupement de chiffres, toujours un peu aride :

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE ANNÉE SCOLAIRE

Les divers concours et examens d'admission pour la dernière année scolaire ont donné les résultats suivants :

Dans la division commerciale, 65 places étaient mises au concours; 45 candidats seulement se sont fait inscrire pour subir les épreuves, et sur les 43 qui y ont pris part, 37 ont pu être admis. En y ajoutant

Digitized by Google

3 élèves revenant du service militaire, 1 redoublant et 3 auditeurs, le total des admissions s'est élevé à 44.

Dans la division industrielle, les 31 candidats inscrits ont été tous admis, mais 2 ne s'étant pas présentés, le total des admissions, en y comprenant 2 redoublants, est resté au chiffre de 31.

Enfin, dans la division préparatoire, 18 élèves (3 sans examen et 15 après les épreuves exigées) ont été définitivement admis.

L'effectif, au moment de la rentrée, en tenant compte des examens de passage de l'exercice précédent, s'est, par suite, élevé, y compris les élèves revenant du service militaire et quelques auditeurs ou redoublants, à un total de 160 élèves qui se sont ainsi répartis dans les deux divisions :

Division commerciale. .	Deuxième année	48	
	Première année	47	
	Année préparatoire.	18	
	Ensemble.		113
Division industrielle. .	Deuxième année	16	
	Première année.	31	
	Ensemble.		47
	TOTAL		160

L'origine des nouveaux élèves a été la suivante :

28 provenaient de la ville de Bordeaux;
19 — des autres communes du département de la Gironde;
18 — des départements voisins;
17 — des autres départements, y compris l'Algérie;
6 étaient étrangers.

Le nombre des élèves boursiers admis à la rentrée a été de 32 : 9 ont obtenu des bourses de l'État, 5 du Conseil général, 10 de la Ville de Bordeaux, 8 de la Chambre de commerce.

Pendant le cours des études, le mouvement ci-après s'est produit parmi les élèves :

23 sont partis au début de l'année scolaire pour le service militaire;

8 (dont 6 de deuxième année et 2 de première année) sont partis dans le même but à la fin du mois de mai dernier, bénéficiant ains. des dernières dispenses accordées par l'ancienne loi militaire;

1 a été renvoyé;

12 ont quitté l'école par suite de démission;

1, à la suite de maladie persistante, a dû être ajourné à l'année suivante.

De sorte qu'à la veille des examens de fin d'année, l'effectif, qui

Digitized by Google

s'était accru pendant l'année scolaire de trois nouveaux auditeurs, s'est trouvé réduit à 108 élèves, dont :

67 dans la division commerciale .	Deuxième année	24
	Première année	25
	Cours préparatoire. . .	18
41 dans la division industrielle. .	Deuxième année	15
	Première année	26

La marche des études pendant la dernière année scolaire n'a pas été, ainsi qu'en témoignent les résultats suivants de fin d'année, moins satisfaisante que les années précédentes :

Dans la division commerciale de deuxième année, sur les 24 élèves qui se sont présentés devant le Jury de sortie, 19, dont 4 de la section coloniale, ont obtenu le diplôme supérieur A, donnant droit à la dispense militaire, et 4 le diplôme supérieur modèle B.

Dans la division industrielle, sur 15 élèves, 14 seulement ont pris part à toutes les épreuves, 4, dont 2 de la division des travaux publics et 2 de la division d'électricité, ont obtenu le diplôme de sortie, et 2 le certificat d'études.

Enfin, dans la division préparatoire, 3 élèves ont mérité l'attestation d'études.

Les bourses de voyage de la Chambre de commerce ont été méritées en 1906, dans la division commerciale, par les élèves Jardel (Louis), de Périgueux, et Villiers (Gaston), de Chartres.

Quant au prix de la Société des Amis de l'Université, cette société nous a fait, cette année, l'agréable surprise d'ajouter à sa médaille de bronze habituelle une médaille d'argent, et nous lui exprimons ici, pour cette nouvelle bienveillance, toute la reconnaissance de l'École.

Ces deux médailles ont été attribuées : celle d'argent, au troisième diplômé de la division commerciale, M. Fréchou (Charles), de Pau, et celle de bronze au premier diplômé de la division industrielle, M. Lafosse (Charles), de Bagnères-de-Luchon.

***

Dans le personnel de l'École, les seuls changements à signaler pendant l'année scolaire 1905-1906 sont le remplacement de M. Sarlit, nommé professeur honoraire à la fin du dernier exercice, et celui de M. Bernis, professeur du cours de chemins de fer, démissionnaire à la suite d'un changement de résidence motivé par sa nomination d'ingénieur en chef des ponts et chaussées dans un autre département. Le premier a été remplacé par M. Barbarin, agrégé des sciences mathématiques, professeur au Lycée, et le second par M. Massenet, ingénieur des ponts et chaussées, qui s'acquittent l'un et l'autre de leur

Digitized by Google

tâche avec le meilleur succès. Je m'empresse d'ajouter, en les remerciant de leur excellent concours, si précieux pour la direction de l'École, que tous leurs collaborateurs du personnel enseignant se sont acquittés de leur mission avec leur zèle et leur dévouement accoutumés.

Je dois, de plus, adresser cette année des félicitations spéciales à l'un d'eux, M. Breittmayer, qui a obtenu du Jury de l'Exposition internationale de Saint-Louis une médaille d'argent, de collaborateur, bien méritée.

***

Comme les années précédentes, la bibliothèque de l'École s'est accrue de précieux ouvrages offerts par nos donateurs habituels, en tête desquels doivent être placés le Ministère du Commerce et du Travail, le Ministère des Travaux publics, les Chambres de commerce de Bordeaux, du Havre et de Lyon, le Touring-Club de France, etc. A tous j'adresse les plus sincères remerciements de l'École et je joins à eux, dans ce témoignage si bien mérité de toute notre gratitude, les chefs d'établissements[1] qui ont bien voulu, pendant la dernière année scolaire, recevoir, comme les précédentes, les visites de nos élèves et de leurs professeurs.

***

Les dépenses de la dernière année scolaire se sont élevées à 88,059 fr. 60, en y comprenant un certain nombre de comptes arriérés se rapportant à l'exercice précédent; elles se répartissent de la manière suivante :

1° Appointements du personnel. . . . . F.		77,804 10
2° Dépenses accessoires :		
Éclairage et chauffage . . . . . F.	1,623 20	
Frais de poste, de bureau et d'imprimés divers	429 »	
Bibliothèque, achat de matériel et fournitures diverses	1,813 35	
Mobilier et matériel (entretien), assurances, etc.	2,281 75	
Jetons de présence des examinateurs et des membres des jurys d'entrée et de sortie, allocations diverses, etc...	3,862 25	
Imprévu et divers.	245 95	
Ensemble. . . . . F.		10,255 50
Total égal . . . . . F.		88,059 60

1. Établissements visités : Verrerie de MM. Cash et Cie; Usine d'acide sulfurique de M. Lagache; Usine de produits chimiques de M. Mathieu; Stéarinerie de MM. Mallet fils et Cie; Raffinerie de M. Frugès; Usine d'électricité de la rue du Temple; Usine d'électricité de M. Chantecaille; Aménagements du dépôt des tramways électriques

Digitized by Google

Ces dépenses n'ont été couvertes qu'en partie par les subventions du Conseil général, de la Ville et de la Chambre de commerce, s'élevant ensemble à 40,000 francs, par les rétributions des élèves qui ont produit 35,330 francs, et par une allocation exceptionnelle de 3,000 francs du Ministère du Commerce, la différence a été prélevée sur les fonds en réserve provenant des exercices précédents.

Tel est, Messieurs, le compte rendu proprement dit du fonctionnement de l'École supérieure de Commerce et d'Industrie pendant l'année 1905-1906. Mais un événement s'est produit en fin d'année dont l'importance dépasse notablement celle des chiffres qui viennent d'être énoncés, celle des changements qui viennent d'être indiqués: M. Manès, l'homme de bien que vous connaissez tous, a voulu se retirer.

Avant que je m'autorise à dire de lui ce que nous pensons tous, je tiens à exprimer combien aujourd'hui me paraît périlleuse pour moi une succession à laquelle la confiance du Comité d'administration a bien voulu m'appeler. Si toutefois quelque chose peut me rassurer, c'est d'abord le concours bienveillant de toutes les compétences qui se trouvent réunies dans les Conseils de l'École; c'est ensuite une collaboration discrète qui, faite pour me seconder de la manière la plus efficace, voudrait modestement rester dans l'ombre. Mais vous avez reconnu, Messieurs, dans tout ce qui précède, la marque de l'Administrateur expérimenté qui, de longues années durant, vous a apporté, dans des rapports sobres et lumineux, un enchaînement d'observations instructives dont l'intérêt restera toujours actuel.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de traduire ici clairement les sentiments profonds d'estime et de reconnaissance que nourrit tout le personnel de l'École, maîtres et élèves, à l'égard de M. Manès, leur ancien directeur, qui, ouvrier de la première heure, a présidé pendant plus de trente ans aux destinées de l'importante École de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, destinées qui ne furent pas sans éclat à certains moments de son existence.

Fier à juste titre du grand établissement qu'il avait fondé, il mit à l'administrer son temps, ses facultés et toute son âme. Doué d'une activité régulière et inlassable, d'un tact sûr et d'une bonté inépuisable, tempérée à l'occasion par une juste fermeté, M. Manès fut le chef respecté de tous ceux qui agissaient sous sa direction, le guide honoré d'une longue et intéressante pléiade de jeunes gens devenus aujourd'hui les pères d'une nouvelle génération d'élèves.

Ce que fut toujours l'homme privé, ce qu'il est resté, est-ce à vous,

de Lescure; Machinerie et appareils hydrauliques des docks de la Chambre de commerce et des quais; Ateliers de la Cie des Chemins de fer du Midi; Chantiers et Ateliers Dyle et Bacalan; Railway de MM. Labat et Limousin; Chantiers et Ateliers de la Gironde; Musée de la Faculté de médecine.

Digitized by Google

Messieurs, qu'il faut le dire? Beaucoup d'entre vous vivent quelque peu dans son intimité et peuvent apprécier ses qualités d'esprit et de cœur, sa vive intelligence, sa compétence exercée, son empressement toujours en éveil pour rendre service à chacun.

Toutes ces qualités restèrent toujours au service de l'École de Commerce, mais ne lui étaient pas exclusivement réservées. La Société de Géographie possédait en lui un secrétaire général modèle, et chacun sait que notre Société Philomathique compte peu de membres plus dévoués. L'Académie de Bordeaux l'a admis, il y a quelques années, dans son sein, et les honneurs officiels sont venus à lui, sans un effort de sa part pour aller les chercher.

Comme professeur déjà ancien, comme directeur tout récent, je me complais à rendre à M. Manès, dans sa retraite, ce juste hommage d'estime et d'attachement. Puissent mes paroles acquérir quelque autorité, Messieurs, par leur accord avec vos propres sentiments.

21 décembre 1906.

Vu : Baron Ch. de PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

L'ÉLECTRICITÉ

ET LA CONSTITUTION DE LA MATIÈRE

Sir Olever Lodge, le physicien anglais, vient de publier un livre sur *les Électrons ou la Nature et les Propriétés de l'Électricité négative*[1], dans lequel il résume l'état actuel de la science sur le sujet qu'il considère. Les indications qu'on y trouve intéressent non seulement les physiciens, mais tous ceux encore dont la curiosité s'éveille à l'idée des problèmes cosmiques. Peu de sciences ont réalisé autant de progrès que la physique dans ces dernières années, et je puis dire, sans exagération, qu'elle a atteint les limites du connaissable ; elle pénètre dans un univers inaccessible à nos sens, dans le monde de l'infinie petitesse et elle y trouve la solution de questions qui ont passionné l'humanité. Elle se croit en mesure de nous éclairer sur la constitution de la matière, sur la structure de l'atome et sur l'indivisibilité probable de ses particules ultimes. C'est à l'étude des phénomènes électriques que la physique doit ses lumières nouvelles.

1. Sir Olever Lodge, *Electrons or the Nature and Properties of negative Electricity*. London, Bell and Sons, 1906, in-8°, xv-230 pages.

Digitized by Google

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour présenter à mes lecteurs les raisonnements mathématiques sur lesquels les physiciens ont fondé leurs théories et institué leurs expériences. J'imagine d'ailleurs que mon incompétence ne serait pas isolée. Je me bornerai donc à indiquer les conclusions auxquelles Sir Oliver Lodge est arrivé.

Le point de départ des théories modernes se trouve dans l'analyse de ce qu'on appelle une *charge électrique*. L'idée la plus simple qu'on puisse en donner est la suivante : deux corps électrisés mis en contact, puis séparés, sont en général réunis d'une manière plus ou moins permanente par des *lignes de force;* l'espace qui les sépare est dans un état de *tension* dans le sens de ces lignes et de *pression* dans un sens perpendiculaire au premier. Ces lignes ont une direction : elles commencent sur un des corps et finissent sur l'autre. Leurs extrémités, aboutissant aux corps considérés, constituent « ce que nous appelons une charge électrique. Les charges électriques sont de deux espèces, positives et négatives ; celles-ci correspondent à l'origine des lignes de force, celles-là à leur fin. Ces lignes de force paraissent rigidement attachées à une certaine catégorie de corps qu'on appelle des *isolateurs*. Elles n'en peuvent être déplacées ou transportées sans violence ; et il en est autrement des corps dits conducteurs, les lignes de force y glissent aisément et peuvent être transportées de ces corps sur d'autres mis en contact avec eux ».

Une comparaison de Lodge nous fera mieux comprendre l'action apparente de ces lignes de force : elles tendent à rapprocher leurs extrémités, comme un fil de caoutchouc distendu (tension) ; latéralement, elles se repoussent les unes les autres (pression) : c'est l'image des *attractions* et des *répulsions*.

Les lignes de force circonscrivent un *champ de force;* celui-ci peut exister dans le vide, mais les lignes ne se terminent jamais dans le vide ; les charges électriques dont elles procèdent sont toujours supportées par de la matière ou quelque chose d'équivalent. Si l'une des charges est à l'infini, ce qui veut dire à une distance telle que cette charge puisse être négligée, l'autre émettra des lignes de force à peu près droites

Digitized by Google

dans toutes les directions; on aura alors un corps qui pratiquement peut être considéré comme supportant une simple charge.

Les lignes de force émanent du corps chargé, mais leurs effets ne proviennent pas du corps lui-même. Il y a tout autour de lui, dans l'*éther* qui remplit l'espace, une condition particulière déterminée par les lignes de force et qu'on appelle le potentiel électrique.

Supposons que le corps chargé électriquement soit mis en mouvement, l'éther ne participera pas à ce mouvement; il n'est pas susceptible de se mouvoir, ni d'être entraîné; il a les propriétés d'un fluide parfait. Cependant, le corps, en se déplaçant, agira sur l'éther, mais en modifiant les *tensions* qu'il y détermine. Le champ électrique se déplacera au travers de l'éther, en suivant le mouvement du corps électrisé. Les points de tension de l'éther changeront selon la vitesse et la direction des mouvements, apparaissant et disparaissant successivement.

L'éther ne reprend pas immédiatement son équilibre statique; il y a une période d'oscillation dans ses éléments intéressés; ce phénomène se révèle à nous sous la forme de magnétisme; ce sont des lignes de force temporaires, comparables aux lignes de force électrique, ayant une tension dans le sens de leur axe — j'emploie ce mot comme comparaison — et exerçant une pression dans le plan perpendiculaire à cet axe.

Il en résulte que le mouvement uniforme d'une charge électrique détermine trois *directions* importantes dans l'éther : celle des lignes de force du champ électrique, celle du mouvement de la charge et celle des lignes du champ magnétique perpendiculaire aux deux précédentes. Les lignes de force magnétique ne sont pas plus ou moins droites comme elles le sont dans le champ électrique; elles forment des courbes fermées; dans le cas d'un corps chargé, animé d'un mouvement uniforme, ce sont des cercles concentriques à ce corps.

Le champ magnétique persiste tant que dure le mouvement; sa puissance dépend de la charge et de la vitesse.

Si le mouvement est accéléré ou retardé, un phénomène nouveau apparaît pendant les périodes d'accélération ou de

Digitized by Google

retard; c'est l'induction magnéto-électrique; elle se produit toutes les fois que du magnétisme et un mouvement relatif se superposent; la bobine de Ruhmkorff utilise cette propriété. On y fait varier la puissance d'un champ magnétique; les lignes de force s'élargissent ou se contractent et déterminent l'apparition d'une force électromotrice induite. « C'est ce qui arrive chaque fois qu'une charge électrique est animée d'un mouvement accéléré; car son champ magnétique — qui, nous l'avons vu, dépend de sa vitesse — varie nécessairement en puissance, et, par suite, une certaine force électromotrice est induite. Comme il n'y a pas de conducteur, cette force électromotrice ne propulsera aucun courant, mais elle représentera une force électrique qui n'existait pas là auparavant; la nouvelle force aura une direction nouvelle; la direction d'une force électrique induite est perpendiculaire à celle dans laquelle se meuvent les lignes magnétiques croissantes; dans le cas considéré, celles-ci vont en s'éloignant de la charge... La superposition de cette force électromotrice nouvelle sur le champ magnétique déjà existant a pour effet de déterminer une petite transmission d'énergie dans le sens du rayon de la charge électrique considérée. Une petite quantité d'énergie s'échappe avec la vitesse de la lumière. D'ordinaire, cela peut être une quantité extrêmement faible qui soit ainsi *rayonnée* dans l'espace, mais cependant nous ne connaissons pas d'autre mode de production de radiations. »

Les différentes ondulations de l'éther qui nous donnent les différentes variétés de *lumière* sont donc seulement excitées par des charges électriques en mouvement dans leurs périodes d'accélération ou de retard.

La physique moderne a poussé plus loin encore son analyse; l'origine électrique des ondes lumineuses, à quelque variété qu'elles appartiennent, a été démontrée; elles se ramènent à des phénomènes d'induction; mais ce n'est pas la seule propriété que l'induction puisse déterminer. La force électromotrice de self-induction (ou auto-induite) se formule dans une équation électrique dont les termes sont symétriques à ceux de l'équation mécanique ($E = L\ddot{e}$, comme $F = m\ddot{x}$). Elle se pré-

Digitized by Google

sente comme une réaction analogue à l'accélération d'une masse. Elle s'oppose à l'accélération électrique comme l'inertie mécanique s'oppose à l'accélération du mouvement d'une masse de matière. Son coefficient est un terme d'inertie; c'est l'inertie électrique ou masse électrique. Elle s'oppose à l'accélération comme au retard; elle est toujours de sens contraire à la force qui la provoque, « en vertu de ce qu'on appelle la loi de Lenz ou plus simplement en vertu de la loi de la conservation de l'énergie, car si elle favorisait le mouvement, l'action et la réaction iraient en augmentant d'intensité jusqu'au point où n'importe quel degré de violence serait atteint. »

La masse électrique est proportionnelle à la charge et au potentiel; elle est naturellement faible, comparée à celle de la matière; un milligramme de matière animé d'une vitesse égale à celle de la lumière aurait une énergie équivalente à 4.500.000 tonnes-mètres. Cependant, la physique se demande aujourd'hui si l'inertie de la matière n'est pas autre chose que l'inertie électrique.

Pour donner une masse appréciable à une charge électrique, il faut l'élever à un très haut potentiel, c'est-à-dire la concentrer sur une sphère très petite. La masse d'un coulomb au potentiel de un million de volts ne serait encore que d'un centième de milligramme.

Pour résumer ce que je viens d'indiquer très brièvement, j'emploierai les expressions de Sir O. Lodge.

« Tout ce que je viens de dire est vrai d'une charge ordinaire existant sur une sphère ordinaire qui peut être mise en mouvement en y appliquant une force mécanique.

Elle nous donne les phénomènes :

de l'électrostatique lorsqu'elle est au repos;
du magnétisme lorsqu'elle est en mouvement;
de la radiation lorsque son mouvement varie;

et, incidemment, en vertu des lois connues de l'induction électromagnétique, elle manifeste quelque chose qui ressemble à l'inertie et simule ainsi la possession de la propriété fondamentale par excellence de la matière ».

Digitized by Google

II

Dans quelles conditions atomiques ou moléculaires l'électricité s'associe-t-elle aux atomes de la matière?

Clerk Maxwell, dès 1873, avait eu la notion de la nature atomique de l'électricité; on sait aujourd'hui qu'il existe une charge électrique minima, unité naturelle électrique dont on connaît des multiples, mais dont jusqu'à présent on ne connaît pas de fractions; c'est à l'étude de l'électrolyse que cette notion est due.

« Cette quantité, la charge d'un atome monade, constitue la plus petite parcelle connue d'électricité et forme une unité naturelle. C'est évidemment un fait de vitale importance. Cette unité, au-dessous de laquelle on ne connaît rien, a été nommée « un atome d'électricité » et cette phrase a peut-être quelque signification... Cette unité naturelle d'électricité est extrêmement petite, c'est à peu près la cent-millionième partie de l'unité électrostatique ordinaire ou moins qu'un cent-millionième de Coulomb[1]. »

L'atome avec sa charge électrique est appelé un *ion;* la charge considérée isolément est dite un *électron* ou unité naturelle électrique.

L'électrolyse nous renseigne très exactement sur le rapport de la charge électrique à la masse de matière à laquelle elle est associée; ce rapport est l'équivalent électrochimique des corps; il est proportionnel à leurs poids atomiques; celui de l'oxygène est 8 fois, celui de l'argent 108 fois celui de l'hydrogène. Pour l'hydrogène, il est presque exactement de 9,660.

« Ainsi, la conduction électrolytique nous enseigne, en bref résumé, que chaque atome porte une certaine charge définie ou unité électrique, les monades en ont une, les dyades deux, les triades trois, mais jamais une fraction; dans les liquides, ces charges sont associées aux atomes et ne peuvent leur être arrachées qu'aux électrodes; le courant qui traverse la solution consiste en une procession de pareilles charges se mou-

1. Lodge, *Modern Views of electricity*, 1889, section 32.

Digitized by Google

vant avec les atomes, ceux-ci transportant celles-là ou celles-là entraînant ceux-ci selon le point de vue auquel on se place[1]. »

Les phénomènes de conduction électrique dans les gaz ont fait suspecter que ces charges pouvaient exister isolément, c'est-à-dire séparées de leur support matériel.

Quand on fait passer un courant électrique dans un tube où l'on fait progressivement le vide, on y constate des lueurs qui varient d'aspect suivant le degré du vide. Des effluves rouges se montrent d'abord, une bande lumineuse de même couleur remplit le tube (colonne positive). Ensuite cette bande se décolore et se divise en segments ou en disques étroits; la résistance du tube augmente; bientôt un espace sombre entoure la cathode qui devient lumineuse; l'anode ne brille d'ordinaire qu'en un ou deux points; les stries ou disques lumineux dans lesquels s'étaient résolue la colonne positive s'espacent et s'épaississent. L'espace sombre autour de la cathode s'élargit, repoussant la colonne positive vers l'anode et semble vouloir remplir le tube, mais auparavant la lueur qui recouvrait la cathode s'en détache comme une coque et s'en éloigne, laissant entre elle et la cathode un nouvel espace plus sombre que le premier; celui-ci est l'espace sombre de Faraday, celui-là est l'espace sombre de Crookes[2]. L'espace de Crookes augmente, repoussant la région lumineuse au-devant de lui, à mesure que le vide augmente et que la résistance croît. Bientôt, si le vide est poussé plus loin, le nouvel espace sombre remplit le tube dont les parois deviennent phosphorescentes. Les phénomènes qui surviennent dans cet espace sombre se sont montrés du plus haut intérêt; c'est là que se trouvent les *rayons cathodiques:* quelque chose est projeté en ligne droite par la cathode. Ce quelque chose est invisible, mais le devient quand il frappe un obstacle; c'est lui qui illumine par son impact les limites de l'espace sombre, soit les parois, soit l'air résiduel du tube.

Ces rayons cathodiques possèdent une énergie considérable, ce qu'on démontre en les concentrant à l'aide d'une cathode

1. Lodge, *Electrons*, p. 23.
2. Dénominations anglaises.

Digitized by Google

concave les ramenant à un foyer commun, qui n'est pas le foyer géométrique, quoique les rayons s'échappent normalement à la surface de la cathode; leur foyer est plus éloigné parce qu'ils semblent se repousser mutuellement. Une plaque de platine, si le vide n'est pas suffisant, y devient rouge; avec un épuisement plus considérable de l'air, la cible bombardée n'émet plus ni chaleur ni lumière, mais bien ces radiations spéciales que l'on appelle rayons X ou Röntgen. Les émet-elle réellement? C'est douteux. Son rôle peut consister simplement à arrêter les projectiles qui la frappent; leur brusque arrêt donnerait naissance aux rayons X.

Les rayons cathodiques proprement dits ont une grande pénétration; ils vont en ligne droite, sans s'inquiéter de la position de l'anode qui peut être quelconque.

Le « quelque chose » qui constituait ces rayons fut appelé par Crookes (1878-1879) le quatrième état de la matière, la matière radiante. On sait les critiques dont il fut l'objet; cependant il avait dans une certaine mesure raison; ses vues étaient une intuition du génie.

Les rayons cathodiques étaient formés de « quelque chose », et ce « quelque chose » était en mouvement extrêmement rapide; le mouvement était manifesté par les actions mécaniques; de plus, ce « quelque chose » était électriquement chargé; en effet, un aimant déviait sa trajectoire : la charge était négative puisque la cathode positive la repoussait violemment.

On n'observait pas la marche des particules positivement chargées; pour une raison inconnue, celles qui sont négativement chargées sont beaucoup plus mobiles que les premières dans un tube où l'on a fait le vide.

Des considérations expérimentales — principalement fondées sur la persistance de la conductibilité des gaz ionisés débarrassés de poussières — tendaient à persuader que les particules chargées devaient être quelquefois de dimension moindre que les atomes; l'électrolyse démontre d'autre part que la charge peut être enlevée à l'atome : on arriva à la notion de l'unité de charge isolément existante, on l'appela l'*électron*. Dans le lan-

Digitized by Google

gage de Sir O. Lodge, ce mot est pris dans ce sens; il réserve le mot *ion* pour l'atome avec sa charge.

L'hypothèse de ces charges isolées expliquait leur mobilité; il n'était pas surprenant qu'elles produisissent des effets analogues à ceux de la matière au moins, au point de vue de l'inertie, puisqu'elles possèdent de l'inertie.

Mais, pour se produire, il est nécessaire que le courant électrique continue à passer; c'est aux ions qu'incombe principalement la mission de véhiculer le courant. Ils doivent se diriger vers la cathode, malgré le bombardement négatif et en le tournant; l'impossibilité pour eux de passer entre des électrons concentrés est le principe sur lequel sont fondées les *valves électriques*.

Quelle était la vitesse de ces électrons? quel était leur équivalent électrochimique? Il fallait les déterminer, bien qu'on sût déjà que leur vitesse devait être grande, et que leur charge devait être élevée.

M. J.-J. Thomson a mesuré leur vitesse en 1897; ses mesures indiquèrent une rapidité de 15 à 30,000 kilomètres par seconde, ou de l'ordre de 10^{-9} c.g.s; leur équivalent électrochimique est de l'ordre 10^{-7}, soit environ un millième de celui de l'hydrogène.

Cette valeur reste la même quels que soient le métal des électrodes et le gaz remplissant le tube. Les rayons cathodiques sont indépendants de la nature de la matière présente. C'est une constatation d'une extrême importance. Si ces rayons sont constitués par de la matière, cela paraît être une matière fondamentale, à laquelle les distinctions ordinaires de la chimie ne s'appliquent pas; leur vitesse dépend de la différence de potentiel entre les électrodes et ils se conduisent comme des projectiles propulsés par cette différence de potentiel, comme la gravitation propulse un corps qui tombe. La vitesse de ces projectiles est énorme, mais leur énergie est faible; leur masse totale est très petite, mais l'ensemble de leurs charges électriques est considérable. Les expériences ont montré qu'ils pouvaient élever une capacité de 0,15 microfarads au potentiel de 5 volts en une seconde, faire monter de 2 degrés centi-

Digitized by Google

grades une masse de 4 milligrammes d'eau, et cependant leur masse est si petite qu'il faudrait plus de cent ans pour en ramasser un trentième de milligramme.

Ils se meuvent cent mille fois plus vite qu'une balle de fusil, et s'ils sont matériels, ils atteignent les plus fortes vitesses qu'on ait jusqu'ici observées dans la matière; leur équivalent électrochimique, au lieu d'être égal à celui qu'on observe dans l'électrolyse, est mille fois plus petit, c'est-à-dire que proportionnellement à leur masse leur charge est mille fois plus forte que celle d'un ion électrolytique d'hydrogène.

« Si ces particules en mouvement étaient réellement des atomes, il était inévitablement certain qu'elles étaient des atomes affectés d'une charge extraordinairement forte. Mais si, comme le croyaient instinctivement plus probable la plupart des expérimentateurs, la charge de ces particules était celle d'un atome dans l'électrolyse, alors — étant admis que les expériences étaient correctes et correctement interprétées — on ne pouvait échapper à cette conclusion que la masse associée à la charge ionique dans les rayons cathodiques devait être mille fois inférieure à celle de l'atome d'hydrogène; dans ce cas, les projectiles cathodiques pouvaient être ces électrons détachés et hypothétiquement individuels jusque-là, les atomes d'électricité. »

Ce n'est pas le lieu de décrire les expériences que résume Sir O. Lodge, expériences qui ont eu pour objet de contrôler les mesures faites de la vitesse de ces particules et du rapport de leur masse à leur charge électrique (e/m), mais ces mesures ne donnent de résultats qu'à basse pression :

« Si la pression est élevée, on peut trouver pour e/m la valeur électrolytique ordinaire ou une valeur moindre; cela fait penser qu'aux pressions ordinaires l'électron augmente son poids en s'attachant à un atome ou même en s'entourant d'un groupe d'atomes. Cette hypothèse est confirmée par ce fait que dans un gaz, à la pression atmosphérique, les vitesses des ions négatifs ou positifs sous l'action d'un champ électrique présentent peu de différence. On verra plus loin que

Digitized by Google

l'effet de l'augmentation de la masse est imperceptible pour les électrons émis par le radium tant leur vitesse est grande.

» Les masses transportant des charges positives ne donnent jamais pour le rapport e/m une valeur supérieure à la valeur ordinaire de l'électrolyse. Ces « véhicules » positifs ne sont pas aussi faciles à observer que les négatifs, mais Wien les a étudiés en découvrant et mesurant la légère déviation magnétique montrée par certains rayons, auxquels, dans un tube à vide, on fait dépasser la cathode par un orifice spécialement ménagé. Ces rayons, découverts par Goldstein et appelés *Kanal-Strahlen,* transportent de l'électricité positive[1]...

» Ils ont une vitesse de 360 kilomètres par seconde; cependant le rapport e/m est pour eux sensiblement égal à celui de l'atome d'hydrogène...

» On est ainsi naturellement amené à penser que les véhicules de l'électricité positive sont toujours des *ions* consistant d'une unité positive de charge électrique associée à un atome, tandis que les véhicules négatifs sont quelquefois dissociés de la masse principale de l'atome comme s'ils n'en étaient que des fractions, des fragments ou des annexes. Détachés et se mouvant sans entraves, ils peuvent atteindre des vitesses prodigieuses[2], car l'accélération à laquelle ils sont soumis est mille fois plus forte que celle d'un atome d'hydrogène lui-même qui est encombré d'une masse de matière inerte et n'est soumis qu'à la même force propulsive. »

L'action de la pesanteur suffirait à donner à l'électron une vitesse de 10,000 mètres par seconde au bout d'une seconde; mais dans les tubes où le vide a été fait, l'accélération est beaucoup plus grande parce que les forces en jeu sont prodigieuses. La force exercée par la gravitation sur les ions est infinitésimale en comparaison de l'action des forces électriques ordinaires sur leur charge. Celle-ci est *dix mille milliards* de fois plus forte dans un champ électrique à un potentiel de 3,000 volts par centimètre, condition aisément réalisée dans les tubes à vide.

1. *Op. cit.*, p. 66-67.
2. *Op. cit.*, p. 67-68.

Digitized by Google

Dans ces conditions, les véhicules positifs se meuvent avec des vitesses de mille kilomètres par seconde, les négatifs avec une vitesse trente fois plus grande. C'est ce qu'on observe en effet. Les unités de charge positive (+) dans les expériences que l'on peut contrôler, semblent toujours liées à des atomes et sont des ions complets; l'unité négative (—) paraît avoir dans certains cas une existence isolée, et consister en corpuscules ayant un noyau matériel ou en simples charges incorporelles, quelles qu'elles puissent être, c'est-à-dire en des charges électriques détachées de la matière, en de simples complications de l'éther; dans ce cas elles correspondraient à ces entités hypothétiques familières, sous le nom d'électrons, à l'analyse théorique et mathématique[1].

Les savants ont voulu connaître quelle était la masse de l'électron; la méthode employée par J.-J. Thomson, par exemple, se fonde sur le principe de l'action condensatrice des charges électriques sur les vapeurs. Il arriva à reconnaître que la masse des véhicules négatifs était $\frac{1}{700}$ de celle de l'atome d'hydrogène; c'est une découverte qui fit époque dans la science, car on démontra expérimentalement qu'il existe des masses *plus petites* que celles de l'atome. La charge, comme on le soupçonnait, était la charge ionique ordinaire.

On était en présence de deux hypothèses : la charge était associée à un support matériel ou elle ne l'était pas. La première hypothèse ne conduisait à rien; on avait affaire à un mélange de deux masses, de deux inerties, l'une matérielle, l'autre électrique; les proportions de ce mélange étant inconnues, il n'était pas possible de ventiler l'inertie.

Si la charge était isolée, on pouvait au contraire pousser l'analyse beaucoup plus loin. Il faut noter que l'inertie électrique est certaine, tandis que l'inertie purement matérielle ne l'est pas au même degré. Dès lors, en supposant que l'inertie de l'électron fût purement électrique, on pouvait calculer les dimensions de l'électron en fonction de sa masse; son diamètre doit être d'un trillionième de millimètre. Cette peti-

1. *Op cit.*, p. 70.

Digitized by Google

tesse explique le pouvoir de pénétration des rayons cathodiques, particulièrement dans l'hypothèse où les atomes de matière seraient composés eux-mêmes de pareilles particules. Les espaces vides seraient énormes comparés aux espaces pleins, et une particule peut pénétrer très loin dans un pareil assemblage, sans rien heurter.

(A suivre.) J. MAXWELL.

Digitized by Google

LA JOIE DE VIVRE

III

L'homme se fait des joies d'artiste avec les mille souffrances qui meurtrissent son être.

LE JEUNE HOMME

Le voilier glisse légèrement sur les eaux. Il y a quelques minutes, il se balançait aux vagues du port. Il vient de dépasser les rochers de C..., il fait voile vers les petites îles de J....

Comme il tangue avec grâce ! Il n'est plus déjà qu'un point blanc à l'horizon.

Tel l'homme est emporté aux flots de la vie ! Sans trêve, il vogue sur la surface mouvante du Temps. Tout passe; les paysages changent; les hommes et les choses s'en vont; les images et les souvenirs s'évanouissent; la vie s'écoule. Le plaisir présent n'est plus déjà qu'un souvenir, le passé se dresse à chaque instant dans l'âme, pleurant son existence sitôt vécue. Comme dit le poète :

Que d'impuissance éclate en ce mot tout humain,
Se souvenir ! se voir lentement disparaître !
Sentir toujours vibrer comme un écho lointain
D'une vie à laquelle on ne peut plus renaître !

Oh ! la mélancolie profonde de l'être, de se sentir toujours devenir autre, fantôme insaisissable, vapeur subtile que le moindre souffle emporte !

LE VIEILLARD

L'homme insensé voudrait s'abîmer dans un présent éternellement uniforme et monotone.

Digitized by Google

LE JEUNE HOMME

Nous ne saurions penser le temps sans en souffrir,
En se sentant durer, l'homme se sent mourir,

dit le poète mélancolique.

LE VIEILLARD

Comme je dirais plus volontiers :

En se sentant durer, l'homme se sent jouir !

Oh ! le plaisir de se voir durer, de se griser des minutes et des heures, de respirer en quelque façon chacun de ses instants, comme les poumons se gonflent d'air, comme l'oreille se remplit de sons !

La vie est un voyage. Le vaisseau qui m'entraîne quitte le port. Adieu la terre, les parents, les amis ! Images chères, je vous emporte dans mon cœur. Toujours, votre souvenir me sera doux. Mais pourquoi être triste de courir à des rivages nouveaux, à de nouveaux amis, à de nouveaux parents, à des fortunes nouvelles ! La vie me sollicite, j'accepte ses promesses, je veux cueillir toutes ses roses, contempler tous ses paysages, jouir de tous ses soleils.

LE JEUNE HOMME

Tes paroles sont étranges.

LE VIEILLARD

La vie est bonne et digne d'être vécue. Elle est bonne dans le sommeil et dans la veille, dans la souffrance et dans la joie, dans la maladie et dans la santé, dans la lutte et dans la détente. Elle est bonne dans chacune de ses heures, dans chacune de ses minutes, dans chacune de ses secondes.

Notre sottise est grande quand nous méprisons le présent, pour rappeler le passé ou pour désirer l'avenir :

Un génie donne à un enfant un peloton de fil, et lui dit : « Ce fil est celui de tes jours. Prends-le. Quand tu voudras » que le temps s'écoule pour toi, tire le fil : tes jours se

Digitized by Google

» passeront rapides ou lents, selon que tu auras dévidé le » peloton vite ou longuement. Tant que tu ne toucheras pas » au fil, tu resteras à la même heure de ton existence. »

« L'enfant prit le fil; il le tira d'abord pour devenir un homme, puis pour épouser la fiancée qu'il aimait, puis pour voir grandir ses enfants, pour atteindre les emplois, le gain, les maladies vo[illegible] pour franchir les soucis, éviter les chagrins, une vieillesse impor[illegible] avec l'âge; enfin, hélas! pour achever jours depuis la visite du gén[illegible] Il avait vécu quatre mois et six

L'homme est un enfant qui, dans sa [illegible] dement le peloton de fil de sa destinée. Il [illegible] vivre, tire rapi- présente, il ignore la plénitude d'être dont elle débute l'heure laisse leurrer aux promesses de l'avenir. Et quand les ans [illegible] et se passé, il se plaint qu'ils aient si vite disparu. La vie nou[illegible]nt paraît mauvaise parce qu'elle ne dure pas toujours!

Insensés qui vivons misérablement l'heure présente et qui avons soif de l'Éternité!

LE JEUNE HOMME

Ton optimisme souriant en vain me caresse l'âme. Mon être profond, lui, reste sans écho. Une voix douloureuse en moi voudrait pleurer.

LE VIEILLARD

Confie-moi ta souffrance intime.

LE JEUNE HOMME

Ce n'est pas de souffrir que je souffre, c'est de voir mes illusions évanouies, de me sentir indifférent à tout, instrument aux cordes brisées, sur lequel aucune émotion ne vibre, aucune idée ne chante.

J'ai pourtant aimé la vie! Un jour, assis sur un promontoire qui surplombait la mer à pic, je m'enivrais aux caresses d'un soir d'été.

La nuit était d'or pâle; de blancs rayons de lune filtraient

1. A. France, *Le Jardin d'Epicure*. Cf. p. 20.

Digitized by Google

à travers les sapins noirs ou jouaient sur les eaux immobiles en scintillements d'argent. Un murmure infiniment doux montait d'en bas; un parfum subtil d'herbe et de fleur flottait dans l'air. Une joie exquise m'enveloppait, quelque chose comme la sensation de mon être qui s'écoulait hors de lui-même pour s'unir à l'univers dans un baiser; puis les déceptions sont venues, versant la douleur dans mon âme comme une eau qui tombe goutte à goutte pour la ronger lentement, mais sûrement.

LE VIEILLARD

L'homme est un être étrange, qui se fait le principal instrument de sa souffrance.

LE JEUNE HOMME

Que dis-tu?

LE VIEILLARD

L'enfant, au babil léger, souffle dans une paille, penché sur l'écuelle de terre. L'eau savonneuse bouillonne, écume. L'air se glisse par mille ouvertures. Des bulles se forment, se gonflent, éclatent. L'enfant souffle avec une ardeur nouvelle. Une grosse bulle se dessine. Elle grossit, elle s'enfle comme un ballon; sa peau délicate se teint des mille couleurs de l'arc-en-ciel, et réfléchit dans son miroir les objets qui l'entourent.

L'enfant rit de son chef-d'œuvre et comprime sa joie avec peine, tandis que l'eau saline vient parfois brûler sa bouche.

Semblable à l'enfant, l'homme souffle dans le plus petit événement de sa vie, et son imagination en compose des bulles savonneuses. Il se réjouit de ces mille petits ballons qui naissent, grossissent et crèvent à la surface de son âme. Qu'importe si l'eau qui remplit le vase est amère! Il en goûte même l'amertume, comme s'il prenait un malin plaisir à se faire des joies d'artiste avec les mille souffrances qui meurtrissent son être.

Assez de gouttes d'eau claires et pures ruissellent de notre âme. O mon ami, sachons les recueillir dans un vase d'argent.

Digitized by Google

Comme l'enfant, soufflons ensuite dans la paille; faisons-les bouillonner en bulles aériennes, toutes colorées des émotions de notre cœur, toutes parfumées des joies de notre être. Et tandis que notre œil se grise de ces couleurs, que nos sens se réjouissent de ces parfums, et que notre âme d'artiste rit de son œuvre, la saveur douce de l'eau cristalline viendra rafraîchir nos lèvres assoifées.

LE JEUNE HOMME

C'est en vain que le désir de vivre voudrait renaître en moi. L'énergie manque à mon être épuisé.

LE VIEILLARD

Aux heures de fatigue, la vie cesse de chanter. L'arbre se repose après une année féconde; à l'automne prochain, ses branches ploieront sous des fruits plus savoureux.

Repose-toi quelques instants sur le gazon, au pied de cet orme.

Caressé par la brise du soir, veillé par ton ami, calme ton inquiétude, endors ta tristesse.

Tandis que tu sommeilles, laisse mon âme dire à ton âme l'étrange poésie que m'a chantée la voix des choses.

Elle était douce et sauvage; elle était forte et tendre, la voix des choses.

Elle m'est arrivée de tous les coins de l'horizon, soufflant par-dessus les mers, traversant les épaisses forêts, et frôlant les grands arbres.

Elle disait : La raison et la folie sont au cœur de la vie. L'océan a sa raison et sa folie; l'arbre robuste et la frêle tige, le vent qui s'agite et la fleur qui soupire, la forêt qui gémit et le ciel qui s'embrase, l'être qui vit et l'être qui souffre, tout a sa raison et tout a sa folie.

La fleur s'épanouit au soleil de mai, elle sent bon les mille parfums de sa corolle, elle se hausse de toute sa petite taille et veut se donner : c'est sa raison.

Le ciel se noircit, les nuages crèvent, la fleur s'agite, sa tige chancelle : c'est sa folie.

Digitized by Google

Mais la fleur aime sa folie, elle aime le ciel noir, la pluie, le vent. Son parfum lui semblera plus doux, sa corolle plus brillante, sa tige plus vigoureuse quand la brise la balancera doucement sous un ciel serein.

L'arbre dresse tout droit son tronc aux larges branches, et le vert de son feuillage se marie aux teintes bleues du ciel : c'est sa raison.

Le vent souffle de l'ouest, le feuillage frissonne, les branches gémissent, le tronc plie. Dieu! quelle rage met si hors de lui-même le vent de l'ouest? C'est la folie de l'arbre.

Mais l'arbre aime le vent sauvage de l'ouest, qui éparpille sa chevelure dans les airs et penche son tronc vers le sol. Il sera plus fier quand il dressera de nouveau son tronc aux larges branches, et que le vert de son feuillage se mariera aux teintes bleues du ciel.

La mer est paisible et s'allonge comme une immense nappe l'huile aux teintes brunes, où le soleil fait danser mille étoiles d'or : c'est sa raison.

Elle s'agite en vagues gémissantes qui s'entre-choquent et lancent des gerbes d'écume. Sa voix arrive, formidable, sur les rochers de la côte. Pauvre barque, reviens vite au rivage, la mer te dévorerait peut-être dans sa folie!

Mais la mer aime sa folie; elle aime le choc du vent, le fracas des vagues, les flots d'écume. Elle sera plus belle, quand, redevenue paisible, elle s'allongera au soleil comme une immense nappe d'huile aux teintes brunes.

L'amante est épanouie comme un astre du soir; sa joue est rose, sa lèvre pourprée et sa chevelure ondulée. Elle désire se donner. Doucement, bien doucement, elle veut se glisser dans le cœur de son fiancé : c'est sa raison.

La voilà qui frissonne, s'impatiente, s'agite, son œil brille d'une lueur sauvage, sa lèvre brûle, des mots étranges sortent de sa bouche : c'est sa folie.

Mais le fiancé aime la folie de l'amante, la fièvre de sa lèvre,

Digitized by Google

la flamme de son regard, le désordre de sa chevelure, le tremblement de son corps, les mots étranges de sa bouche. Il appréciera mieux ses charmes quand elle sera calme et douce, quand son œil brillera comme un astre du soir, quand sa joue sera fraîche comme la rose, et sa lèvre pourprée comme l'orange mûre.

L'âme rayonne d'espérance, elle s'agite, elle s'exalte, elle s'enivre. Tout son cœur fond d'émotion, tout son être déborde de vie. La lutte semble douce, l'effort léger la victoire certaine : c'est sa raison.

L'âme est accablée sous le poids de la mélancolie; le flot de ses désirs se calme; la désespérance la meurtrit. Elle s'inquiète, elle s'affole. Les obstacles lui semblent invincibles. C'est la folie de l'âme, murmure la voix des choses.

Mais l'âme aime sa folie; bientôt ses forces renaîtront; l'espérance lui chantera ses notes d'or, et le Dieu de la joie lui rouvrira les horizons de son ciel mystique.

LE JEUNE HOMME

Merci, je me sens plus confiant et plus joyeux.

LE VIEILLARD

La désespérance est une fatigue passagère de la vie épuisée.

(A suivre.) ERNEST PICARD.

Digitized by Google

LA GABELLE A BORDEAUX

LA RÉVOLTE DE 1675

CHAPITRE PREMIER

I

Jusqu'à ces dernières années, le règne de Louis XIV avait toujours passé pour celui pendant lequel le pouvoir monarchique avait atteint sa plus grande force. Le roi paraissait armé d'une puissance sans borne, d'une autorité absolue; et les historiens se plaisaient à nous dépeindre le peuple français, des Pyrénées aux frontières de Flandre, agenouillé devant le Grand Roi dans une adoration à la fois humble et timide.

Mais, en réalité, ce peuple courbé sans murmurer sous le joug de l'absolutisme n'était qu'une légende. Des historiens consciencieux se sont attachés, depuis quelque temps, à étudier ce côté bien particulier de l'histoire du règne de Louis XIV. Ils ont cherché comment la France avait obéi à la royauté à cette époque, et surtout ce qu'avait pensé le peuple de tous les impôts et de toutes les charges dont l'avait criblé le gouvernement, toujours en quête d'argent, soit pour des guerres incessantes, soit pour satisfaire au luxe effréné de la Cour.

Et ces historiens purent alors facilement prouver que, loin d'être calme et tranquille, le peuple de Louis XIV avait été presque toujours en révolte contre le pouvoir royal. Pas une année d'un règne pourtant bien long ne s'est passée sans que le roi n'eût à réprimer, dans une province ou dans une autre, des insurrections dont quelques-unes furent très graves.

Certes, ces révoltes n'ont rien de politique, et il ne faudrait

Digitized by Google

pas y chercher le germe du grand sentiment qui, un siècle et demi plus tard, fit la Révolution. Le peuple ne demande qu'une chose : qu'on lui permette de vivre. On l'accable d'impôts qu'il ne peut arriver à payer, et à chaque imposition nouvelle il essaie, mais en vain, de se défendre. Loin de se révolter contre le roi, il est persuadé au contraire que ces impôts excessifs ne sont l'œuvre que d'ennemis du roi; il croit sincèrement que « si le roi le savait » le mal disparaîtrait, et c'est toujours aux cris de « Vive le Roy » qu'il attaque les agents du fisc ou les troupes envoyées pour le combattre.

Dans son *Histoire de France*[1], M. E. Lavisse a réuni, dans une très intéressante étude, toutes ces révoltes partielles, révoltes de bourgs, de villes ou de provinces, absolument étrangères les unes aux autres, éclatant, comme autant de feux séparés, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais reconnaissant toutes une seule cause : la levée des impôts.

En 1662, c'est un désordre qui éclate à Laval, « ces pays étant accablés de nécessité ou de maladies. »

La même année, Louis voulut demander aux Boulonnais quelques petits impôts, simplement, comme il l'écrit lui-même, « pour faire connaître que j'en avais le pouvoir et le droit. » Aussitôt plus de 6,000 personnes se révoltèrent et le roi fut obligé, pour les réprimer, d'envoyer 10 compagnies de gardes-françaises, 5 de Suisses, et 23 de chevau-légers. Le 12 juillet, 594 rebelles furent tués, blessés ou pris. 3,000 personnes furent arrêtées; plusieurs furent rouées ou pendues; 400 furent envoyées aux galères.

En 1663, révolte dans une paroisse de l'élection de Clermont.

En 1664, les villes du Poitou s'insurgent à la nouvelle que des dépôts et des contrôles pour la gabelle allaient être établis. Le même hiver, de légers troubles éclatent à Bourges et à Bordeaux, où plus de 300 personnes assemblées devant le palais de la Cour des Aides criblent de pierres et de neige les parties, les procureurs, les avocats et les clercs.

En 1669, les Lyonnais suivent l'exemple. En 1675, les bou-

1. T. VII, l. V, ch. Ier.

Digitized by Google

chers de Poitiers insultent l'Intendant et blessent plusieurs commis. En 1680, révolte à Vitry-le-Croisé en Champagne; etc.

Trois de ces révoltes les plus importantes, des insurrections de provinces entières, ont été déjà étudiées en détail : celle des Pyrénées, 1664-1665, avec le gentilhomme d'Audijos comme chef des insurgés, que M. Communay a décrite dans : *Audijos, la Gabelle en Gascogne*. La révolte du Vivarais en 1670 a été l'objet d'un travail de M. de Vissac : *Chronique Vivaroise, Anthoine du Roure et la révolte de 1670*. Et enfin, M. Lemoine a dépeint la terrible insurrection de Bretagne en 1675 dans la *Révolte dite du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675*.

Cette même année 1675, Bordeaux se révoltait également contre les impôts. Il nous a paru intéressant de faire pour Bordeaux le travail que ces historiens avaient écrit pour d'autres contrées. Nous avons puisé nos renseignements aux sources mêmes; nous avons parcouru les registres de la Jurade de cette époque, la correspondance des Jurats et les ordonnances du Gouverneur et de l'Intendant de la province. Nous avons pu ainsi réunir un grand nombre de documents[1] qui nous ont permis d'écrire l'histoire d'une révolte que les historiens avaient jusqu'ici traitée en quatre ou cinq lignes, et qui eut pourtant, comme on va le voir, une grande importance, non seulement au point de vue des troubles qui éclatèrent à Bordeaux pendant cinq mois, mais surtout par les conséquences de la répression effectuée sur cette ville par le pouvoir royal.

II

Au milieu du règne de Louis XIV, Bordeaux n'en était pas à son coup d'essai, en fait de révolte contre le pouvoir royal au sujet des impôts. Plus d'un siècle avant, sous le règne de Henri II, la grande insurrection de la gabelle en Guyenne avait fait bien des victimes, et avait été suivie d'une répression

1. Tous ces documents ont été publiés dans le XLIe volume des *Archives historiques de la Gironde*.

Digitized by Google

par le connétable de Montmorency que les Bordelais n'auraient pas dû oublier[1].

Lorsqu'en 1653, après les révoltes successives de la Fronde et de l'Ormée, Louis XIV était rentré victorieux à Bordeaux, après avoir fait exécuter quelques chefs de la sédition, il avait pardonné aux autres Bordelais.

Mais ce pardon n'était qu'apparent : Bordeaux était l'objet d'une surveillance toute spéciale de la part de Louis XIV ou de ses ministres, et Colbert pouvait écrire à l'intendant de Guyenne : « Si une ville comme Bordeaux faisait connaître le moindre mouvement de sédition, elle porterait très assurément le souvenir de la mauvaise volonté du roi plus longtemps qu'elle n'a fait sous Henri II. »

Le Gouverneur avait bien conservé le commandement des forces armées, mais il n'en était plus le maître absolu; il devait en cas d'émeute obéir aux ordres de l'Intendant.

L'Intendant devint le seul maître de la province, il la gouverna en roi. Tout devait céder devant lui, tout devait fléchir. L'Intendant ne faisait pas beaucoup de bruit, il ne portait pas d'uniforme bariolé, il ne caracolait pas à travers la ville sur un beau cheval; il se tenait tranquille dans l'hôtel de l'Intendance, mais il agissait. Continuellement en rapport avec les ministres, il représentait absolument le pouvoir royal dans la province.

Que le Parlement se regimbe contre cette autorité, et les membres les plus récalcitrants en sont exilés.

La Jurade dut se courber elle aussi : Louis XIV lui imposa un maire, le maréchal d'Estrades, et la charge de mairie devint, à partir de ce jour, un office royal souvent héréditaire. L'élection des jurats fut en apparence laissée libre, mais les nouveaux jurats n'entrèrent chaque année en fonction qu'après ratification de leur choix par le roi. Et le corps municipal n'eut plus à s'occuper ni de la police intérieure, ni du budget, ni des dépenses extraordinaires de la ville; ce fut l'Intendant, et par conséquent le roi, qui régla tout.

1. Voir à ce sujet le récent ouvrage de M. S.-C. Gigon : *La Révolte de la Gabelle en Guienne, 1548-1549*. Champion, éditeur, 1906.

Digitized by Google

La bourgeoisie elle aussi fut sévèrement frappée; on revisa tout le tableau des bourgeois, et beaucoup perdirent leurs titres et leurs prérogatives.

Tant que l'absolutisme royal agit contre le Parlement, la Jurade ou les bourgeois, ceux-ci, craintifs, n'osèrent se révolter; mais lorsque le roi voulut s'attaquer aux corps de métiers, aux artisans, les choses changèrent brusquement d'aspect.

Les « petites gens » s'étaient fort peu inquiétés des vexations octroyées aux classes supérieures; mais quand la guerre de Hollande obligea Colbert à recourir aux « affaires extraordinaires » : papier timbré, marque de la vaisselle d'étain, augmentation des gabelles, monopole du tabac, taxes sur les corporations, etc., le peuple alors se révolta.

« A court d'argent pendant la guerre de Hollande, le roi établit le système du papier timbré, puis, coup sur coup, le monopole du tabac et la marque de la vaisselle d'étain[1]. Ces impôts frappaient surtout le menu peuple, dans ses contrats, ses plaisirs et ses besoins. Peut-être n'étaient-ils pas très onéreux, mais ils avaient cette nouveauté et cet air vexatoire qui indignent plus encore que le dommage matériel; ils mettaient les hommes en contact journalier avec le Trésor et ses agents. Leurs vies et leurs biens devenaient comme encombrés de la marque fiscale; ils la revoyaient chaque jour : elle leur donnait l'obsession de la tyrannie. Le peuple, qui n'était pas admis au conseil de ville, n'avait qu'une façon d'être libre : c'était d'avoir le roi sans gabelle.

» Ces mesquineries fiscales, maladroites et répétées, ont toujours irrité le peuple plus que les violences, plus que la misère même. Elles avaient provoqué les insurrections de 1548, de 1635, qui toutes partirent du populaire et des gens de métier. Elles faillirent le soulever en 1656. Elles amenèrent en 1675 l'émeute la plus sanglante et la plus humiliante qu'une ville française ait infligée à Louis XIV[2]. »

1. Sans compter les impôts sur la vente des agneaux, des chevreaux, du lard, des poissons, du blé, etc.
2. Voir C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*.

Digitized by Google

III

L'usage du papier timbré avait été ordonné par un édit de 1665, mais son apparition à Bordeaux ne date que du 8 septembre 1673[1]. Cet impôt ne s'attaquant pas surtout au peuple, celui-ci ne se récria pas trop. Pourtant les esprits étaient loin d'être calmes puisque l'Intendant signalait déjà à Colbert « les mauvaises dispositions du peuple ».

Mais lorsque, dans les premiers jours de mars 1675, parurent les impôts du tabac et de la vaisselle d'étain, immédiatement les artisans se révoltèrent.

Le 6 mars 1675[2], les juges et consuls de la Bourse, accompagnés de quelques notables bourgeois, se présentèrent devant les magistrats municipaux. Les jurats étaient cette année-là :

Godefroy d'Estrades, maire, toujours absent[3];

Jean de Fonteneil, écuyer, avocat à la Cour, premier jurat;

Laurent Boisson;

Jean Roche;

Messire Jacques de Courillaud, seigneur de Boroche, Roquaur et autres lieux, écuyer;

Arnaud de Minvielle;

Pierre de Carpentey;

Jean de Jehan, écuyer et conseiller du roi, procureur syndic;

Jean du Boscq, clerc et secrétaire de la Ville.

Ces bourgeois avertirent leurs magistrats qu' « il leur a esté signiffié une déclaration du Roy par laquelle les marchands négocians vendant du tabacq en gros et en détail seront obligés de porter tout le tabacq qu'ils auront chez le traittant pour en faire la vente et débit au prix que le Roy marque par ladite déclaration, avec inhibitions et deffenses à autres de désormais en vendre ni achepter.

» Auxquels il leur a esté dit par Monsieur de Fonteneil premier jurat qu'on iroit vers Monsieur l'Intendant pour lui

1. Inventaire sommaire de la Jurade. Archives municipales de Bordeaux.
2. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 68.
3. Godefroy d'Estrades était maire depuis 1653. Le 1er août de la même année, Louis d'Estrades lui succéda dans cette charge, et en 1714 Louis-Godefroy d'Estrades.

Digitized by Google

représenter les raisons des marchans dudit tabacq, et qu'il estoit important de faire surseoir l'exécution dudit édict du moins pendant la foire. »

Le lendemain matin, les commis de la marque de l'étain se présentèrent chez les potiers d'étain de la rue du Loup pour poser leur marque spéciale sur la vaisselle et percevoir le droit imposé par le roi sur leurs marchandises. Ils furent très mal reçus; il y eut même un peu de désordre dans la rue, et les commis durent se retirer sans avoir accompli leur tâche.

Le 9 mars, les jurats[1], avertis de ce qui s'était passé l'avant-veille, délibérèrent d'envoyer immédiatement sur les lieux M. de Minvielle, accompagné du substitut du procureur syndic, pour faire l'enquête nécessaire.

Mais ce n'était là qu'une fausse alerte et tout rentra bientôt dans le calme. Quinze jours se passèrent sans qu'on entendît parler de troubles ni de réclamations, et rien ne pouvait faire présager l'émeute qui allait brusquement éclater.

Le 26 mars, un mardi, vers onze heures et demie du matin[2], les jurats étaient réunis, selon la coutume, dans la chambre du conseil. Un Bordelais, qui était venu à l'hôtel de ville pour affaires, les avertit qu'en passant près du marché, il avait vu une troupe de femmes, des revendeuses, des regrattières, courant vers la rue du Loup avec des pierres et des couteaux et criant : « Mort aux gabelleurs ! »

Aussitôt MM. de Fonteneil, Boroche et de Minvielle sortirent en toute hâte, appelèrent avec eux le chevalier du guet et quelques archers[3] qui étaient de garde à l'hôtel de ville, et coururent à la rue du Loup. Dès l'entrée de la rue, ils rencontrèrent un grand nombre de gens qui n'étaient là qu'en spectateurs; mais quelques pas plus loin, au coin de la rue Arnaud-Miqueu, il y avait un attroupement considérable.

Tout de suite, les jurats s'informèrent et apprirent ce qui

1. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 71. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 145.

2. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 82. Voir *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 145.

3. Les archers du guet avaient d'abord été 40 depuis 1611; mais en 1670 on porta leur nombre à 60 hommes. Leur uniforme était rouge écarlate.

Digitized by Google

s'était passé. Dès le matin, les commis de la marque de l'étain avaient voulu accomplir leur tâche chez un potier nommé Cigoigne. Pendant qu'ils étaient occupés à poser leur marque, quelques femmes du marché, des harangières, les avaient assaillis à coups de pierres, leur avaient fait quitter leur besogne et les avaient poursuivis, les accablant toujours de cailloux, jusque dans une maison de la rue Arnaud-Miqueu, où ils s'étaient réfugiés et où ils étaient encore.

Les trois jurats, usant de leur autorité et faisant preuve d'un certain courage, firent retirer le plus possible la foule, allèrent chercher les commis dans la maison où ils se cachaient, les ramenèrent à la boutique du potier Cigoigne et les obligèrent à reprendre leur travail, imposant, par leur attitude ferme, le respect à la foule.

D'ailleurs, il était bien près d'une heure de l'après-midi; c'était l'heure d'aller dîner, et de plus il tombait une pluie torrentielle et glacée. Aussi le peuple ne tarda-t-il pas à se dissiper, et les jurats purent en toute sécurité reconduire les commis à l'auberge où ils logeaient, les assurant de leur concours chaque fois que cela serait nécessaire. Puis MM. de Fonteneil et de Minvielle rentrèrent chez eux, tandis que M. de Boroche acceptait d'aller rendre compte au maréchal d'Albret de ce qui venait de se passer.

Vers deux heures et demie, on vint chercher M. de Fonteneil pour aller chez une certaine dame de Fillot, que son laquais venait de voler. Il s'y rendit avec le greffier criminel, interrogea quatre personnes qui pouvaient être soupçonnées, y resta jusque vers cinq heures, et, en rentrant à l'hôtel de ville, il passa par la rue du Loup.

Là, tout était calme et tranquille. On ne se serait jamais douté qu'il y avait eu une échauffourée quelques heures auparavant. Les artisans travaillaient, chacun dans sa boutique, même les potiers d'étain. M. de Fonteneil entra chez chacun d'eux pour leur recommander « l'obéissance et la soumission aux volontés du Roy et la tranquillité publique, lorsque lesdits commis retourneroient dans leurs boutiques pour faire leur fonction de la marque ».

Digitized by Google

Tous les artisans, avec un ensemble vraiment touchant, assurèrent M. le Premier Jurat de leur bonne volonté : ce n'était certainement pas de leur faute si les commis avaient été malmenés le matin. Ils n'y étaient pour rien ; oh ! non ! Et s'il ne tenait qu'à eux, ces messieurs pourraient sans crainte revenir quand ils le voudraient accomplir leur travail et percevoir les droits.

On verra plus loin ce que valaient les belles paroles de ces potiers ! Toujours est-il que les jurats s'y laissèrent prendre ; ils crurent que la tranquillité publique ne serait certainement pas troublée, et que l'échauffourée du matin n'était qu'une petite manifestation sans importance, faite par quelques femmes des halles, nullement en communion d'idées avec le reste de la population.

Le lendemain matin, 27 mars, vers les onze heures, tout le corps municipal était réuni à l'hôtel de ville « pour tenir la Jurade dans les formes accoutumées »[1]. Seul, M. de Jehan, procureur syndic, manquait, et ces messieurs déploraient son absence, occasionnée par la maladie. Tout à coup, M. le Procureur syndic lui-même, pâle et défait, entra dans la chambre du conseil. Il venait, malgré son état de santé, rendre compte à ses collègues d'un avis qui lui avait été donné quelques instants avant dans sa chambre.

Le traitant de la marque de l'étain était venu le trouver de très bonne heure pour lui apprendre que, le soir même, plusieurs artisans devaient se réunir dans une maison de la rue du Loup, sous prétexte de souper ensemble, mais en réalité pour délibérer de la conduite qu'ils allaient tenir contre les commis de la marque. Où étaient leurs belles promesses de la veille ? Le traitant tenait ce renseignement de source sûre : c'était un des conspirateurs lui-même qui, trahissant ses camarades, était venu le lui donner « sous le sceau de la confession, à condition que quand les choses seroient establies, on luy donneroit de l'employ dans les fermes du Roy hors la province ». Et même pour qu'on ne doutât point de ses paroles, ce brave

1. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 83. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 148.

Digitized by Google

homme offrait d'introduire quelqu'un dans une chambre voisine de la salle du festin, d'où il pourrait sans peine saisir toute la trame du complot.

Lorsqu'il eut dit cela, M. le Procureur syndic fit remarquer à ses collègues combien la chose était grave et combien elle lui semblait de nature à ne pas être négligée.

Là-dessus, M. de Minvielle se leva, approuva hautement ce que venait de dire M. de Jehan, et ajouta ceci : en sa qualité de jurat de Saint-Michel, le matin, alors qu'il s'apprêtait à se rendre à l'hôtel de ville, de bons bourgeois de son quartier étaient venus l'avertir que le peuple n'était pas tranquille; ils s'étaient aperçus d'un certain murmure, d'une sorte de mouvement parmi les marchands et les artisans du quartier, mouvement qui aboutirait sans doute à quelque nouvelle émeute, si on n'y prenait pas garde. M. de Minvielle avait, au nom de ses collègues, sincèrement remercié ces bourgeois et leur avait recommandé de retourner dans leur quartier, d'observer la conduite des factieux, de chercher les meneurs et de tâcher, par leurs avis et leurs bons conseils, de détourner le peuple de ces mauvais desseins.

Inquiets à juste titre, les jurats décidèrent immédiatement d'avertir le maréchal d'Albret, et MM. de Fonteneil, de Minvielle et de Jehan se rendirent sur-le-champ à son hôtel. Ils trouvèrent le gouverneur très souffrant, enfoui dans un grand fauteuil de son cabinet, avec la moitié du visage attaquée d'un commencement de paralysie[1].

Après les avoir écoutés, le Maréchal fit appeler le traitant de la marque de l'étain, l'interrogea lui-même, se fit raconter tout ce qu'il savait sur ce fameux complot; puis, se tournant vers les jurats, il leur dit qu'il avait peine à ajouter foi à ces bruits. Les gens du peuple avaient tellement l'habitude de dire les choses à la légère, sans fondement, qu'il ne fallait pas, à son avis, y prêter grande attention.

Néanmoins, il leur donna l'ordre de tâcher de prendre les complices à leur propre piège pendant leur banquet, et que

1. Il ne devait jamais se remettre complètement. Il mourut le 4 septembre 1676, à l'âge de soixante-deux ans.

Digitized by Google

s'il y avait là quelque chose d'important de venir l'avertir aussitôt.

De plus, ils feraient bien de publier des ordonnances en les faisant immédiatement homologuer par le Parlement, pour défendre les attroupements et pour veiller à ce que les ordres du roi fussent exécutés à la lettre et dans le plus bref délai.

Il ajouta même, en s'adressant plus particulièrement à M. de Fonteneil, que, pour éviter le moindre trouble et pour accomplir une action très agréable au roi, les jurats devraient bien accompagner eux-mêmes les commis de la marque de l'étain dans chaque boutique où ils auraient à aller. Lui-même, gouverneur de la province, s'il n'était pas si souffrant, se ferait un devoir d'accomplir cette tâche.

M. de Fonteneil, un peu interloqué et pris au dépourvu, répondit à M. le Maréchal que ce n'était guère là le rôle ordinaire des jurats; que, d'autre part, depuis quelques années, les potiers d'étain s'étaient soustraits à la juridiction de la jurade pour se mettre sous celle du lieutenant général; mais, néanmoins, afin de bien marquer leur zèle pour le service du roi, ils se feraient, lui et ses collègues, un devoir d'accompagner ces traitants partout où ils jugeraient que l'autorité du magistrat leur serait nécessaire.

De retour chez lui, M. de Fonteneil, pendant son dîner, envoya un des archers avertir le traitant de la marque de l'étain qu'il allait bientôt expédier la justice à l'hôtel de ville, et qu'il l'attendrait, dans le cas où lui et ses commis auraient besoin des secours de la magistrature. En se rendant ensuite à l'hôtel de ville, M. de Fonteneil rencontra, rue Sainte-Catherine le traitant, qui le remercia infiniment des offres de sa bonne volonté et qui lui donna rendez-vous pour quatre heures à l'hôtel de ville.

Arrivé là, M. de Fonteneil fit avertir ses collègues MM. de Boisson et de Minvielle, donna l'ordre au capitaine du guet de tenir prête à partir l'escouade de garde; puis il se mit à tenir l'audience comme à l'ordinaire pendant une heure et demie ou deux heures.

Digitized by Google

Vers quatre heures, arrivèrent successivement MM. de Minvielle et de Boisson, puis le traitant avec deux commis.

Alors, laissant l'hôtel de ville à la garde de ses deux collègues, le premier jurat, accompagné du traitant et de ses commis, et suivi du capitaine de garde et de quatre soldats, s'achemina vers la rue du Loup et entra dans la première boutique de potier d'étain, située juste en face la paneterie du marché. Le maître et la maîtresse étaient absents; il n'y avait là qu'un petit apprenti qui ne put ou ne voulut donner aucun renseignement. Le magistrat entra alors chez un autre potier, mais on y célébrait justement les noces d'une famille protestante qui logeait dans la même maison. Ne voulant déranger personne ni troubler la fête en quoi que ce soit, M. de Fonteneil entraîna son cortège vers une autre boutique où travaillait tranquillement avec deux garçons un potier nommé Cigouille. Celui-ci reçut très civilement le premier jurat et les commis, et se mit en mesure de leur faciliter la besogne, M. de Fonteneil lui ayant dit qu'il voulait qu'on marquât la vaisselle devant lui, et cela très rapidement pour que les canailles qui s'étaient présentées la veille ne vinssent pas troubler les commis.

Pendant une demi-heure, trois quarts d'heure, tout marcha bien; mais alors M. de Fonteneil, en regardant dans la rue, s'aperçut que peu à peu le peuple s'assemblait en murmurant.

Il se précipita alors dans la rue, cria aux artisans des boutiques voisines qu'il leur défendait de sortir et qu'il leur ordonnait de continuer tranquillement leur travail, et s'apprêtait à prononcer une harangue pour réprimer « ces foulles thumultueuses » lorsqu'il fut bien surpris de voir déboucher d'une ruelle contiguë à la maison de Cigouille une troupe furieuse d'hommes et de femmes, parmi lesquels les harangières du marché paraissaient les plus furieuses, et qui portaient des cailloux ou brandissaient des bâtons et des couteaux. Tous ces gens hurlaient à qui mieux mieux : « Vive le Roy sans gabelle! A mort les commis! »

Les commis étaient sortis de la boutique du potier et se tenaient prudemment derrière M. de Fonteneil. Celui-ci, voyant le danger et comprenant qu'il fallait payer d'audace,

Digitized by Google

prit sa livrée en main et s'avança courageusement vers le peuple, « leur remontrant que la livrée qu'il avoit estoit au Roy et à la Ville, qu'ils prissent garde de l'accabler et de la flestrir, qu'il n'executoit rien que les ordres du Roy et de Monseigneur le Gouverneur et que leur thémérité causeroit leur ruine, et ainsy leur commandoit de se retirer ».

Ces paroles produisirent un effet absolument contraire à celui qu'en attendait M. de Fonteneil. La populace, toujours augmentée de nouvelles recrues, lui cria de se retirer, qu'on ne lui voulait pas de mal, mais qu'on voulait assommer les commis; puis, voyant qu'au lieu de se retirer, le magistrat se plaçait devant les commis et les couvrait de son manteau, ces gens furieux lancèrent contre lui et ses protégés une grêle de pierres dont plusieurs atteignirent le magistrat et dont l'une blessa assez grièvement un des commis.

Comprenant alors qu'il n'y avait plus à espérer calmer la foule, M. de Fonteneil fit prévenir MM. de Minvielle et de Boisson de venir le plus rapidement possible; puis, aidé du capitaine, des quatre archers et de deux gentilshommes de bonne volonté qui s'étaient joints à lui, il tâcha, garantissant toujours les pauvres commis plus morts que vifs, de gagner la rue qui conduisait à l'hôtel de ville. Malheureusement, à l'entrée du marché, le chemin lui fut barré par une foule énorme venant en sens inverse; la petite troupe, parant toujours aux coups, voulut alors retourner sur ses pas, mais à l'autre bout de la rue une bande de forcenés en armes arrivaient en courant.

M. de Fonteneil, se voyant cerné, poussa les commis dans une boutique qui se trouvait ouverte et qui portait comme enseigne un splendide page, et se plaça courageusement devant la porte, criant au peuple qu'il périrait sur ce seuil plutôt que de souffrir qu'on mît la main sur les commis.

Enfin, MM. de Boisson, de Boroche et de Minvielle arrivèrent, suivis de deux chevaliers du guet et de quelques archers. Vite ils écartèrent la foule, firent sortir les commis, en tinrent chacun un par le bras et, entourés des archers, reprirent en toute hâte le chemin de l'hôtel de ville.

Alors, le peuple, furieux, voyant que les commis lui

Digitized by Google

échappaient, perdit tout respect pour ses jurats. Une grêle de pierres et de projectiles de toute sorte s'abattit sur la petite troupe et des coups de mousquet partirent même, sans du moins atteindre personne.

Il n'y avait plus à reculer sous peine d'être massacrés en peu de temps. M. de Fonteneil donna l'ordre aux archers de tirer sur la foule et de charger à coups de hallebarde et d'épée. Bientôt la lutte fut générale, de nombreux blessés des deux camps mêlèrent leurs cris de douleur aux cris furieux des assaillants. Les archers essayèrent même de faire quelques prisonniers, mais ceux-ci leur furent immédiatement repris.

Heureusement que, pendant la lutte, les magistrats et les commis avaient gagné l'hôtel de ville, où les archers purent bientôt se replier et dont ils fermèrent immédiatement les portes.

Dès le commencement de l'émeute, M. le maréchal d'Albret, surmontant sa fatigue et sa douleur, s'était fait porter dans la maison du président Daulède, proche de l'hôtel de ville, de façon à pouvoir de là donner plus facilement des ordres. Il fit dire aux jurats qu'il leur ordonnait de rester dans l'hôtel de ville et de faire immédiatement appeler les capitaines de ville et le plus de bons bourgeois[1] qu'ils pourraient réunir pour réprimer cette insolente insurrection.

Mais, pendant ce temps, une foule énorme s'était assemblée près de Saint-Michel, avait pris les armes, avait fait sonner le tocsin et, brisant tout sur son passage, accourait en traînant le corps d'un homme, massacré parce qu'il était soupçonné d'être du parti de la gabelle. Cette multitude furieuse, hurlant: « A mort les commis, » arriva bientôt à l'hôtel de ville dont elle entreprit l'assaut et dont les jurats eurent à peine le temps de barricader les portes.

La situation des assiégés était critique. Les chevaliers du guet et les archers avaient été plus ou moins blessés dans la

1. La garde bourgeoise comprenait alors 5 bataillons et 6 compagnies. Chaque bataillon se composait de : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 4 capitaines, 6 lieutenants, 24 sergents, 6 tambours, 270 miliciens.

Digitized by Google

lutte précédente; les capitaines de quartier et les bourgeois que les jurats avaient fait appeler n'étaient pas encore assemblés. Ils se trouvaient donc sans défense contre l'attaque des furieux.

Aussi tentèrent-ils un coup d'audace, autant pour préserver davantage les malheureux traitants que pour se tirer eux-mêmes de ce mauvais pas. Ils se dirent que si les traitants n'étaient pas dans l'hôtel de ville, la foule, qui voulait les massacrer, n'en ferait pas le siège; et comme la nuit, très noire, était survenue et qu'il pleuvait par torrents, les jurats décidèrent que deux d'entre eux sortiraient avec les commis par une porte de derrière et les conduiraient au Château-Trompette. Ce furent MM. de Jehan, le procureur syndic, et du Boscq, le clerc de la ville, qui se dévouèrent.

Ils arrivèrent d'ailleurs sans encombre au château où ils furent reçus par M. le comte de Montégu. Celui-ci, apprenant ce qui se passait en ville et averti que les mutins commençaient à piller les maisons et à commettre d'autres dégâts, n'hésita pas un seul instant.

Il fit sortir immédiatement une partie de sa garnison, « étendit quelques-uns de ces canailles sur le carreau, » fit des prisonniers, et, en quelques instants, la foule était complètement dispersée.

Alors les jurats, plus tranquilles, commencèrent à respirer; et comme les capitaines des quartiers étaient arrivés avec une centaine de bourgeois, ils les divisèrent en deux escouades qui toute la nuit, sous le commandement de MM. de Boroche et de Minvielle, parcoururent la ville et arrêtèrent « quelques uns de cette canaille facticuse », attardés dans les carrefours.

IV

Le lendemain 28 mars, dès le matin, les jurats, à peine remis de leur frayeur, résolurent d'agir en sorte que les faits de la veille ne se pussent renouveler. Pour cela les officiers des quartiers et les bourgeois reçurent l'ordre de se mettre sous les armes au premier mandement des jurats.

Digitized by Google

A cette intention, M. de Minvielle et M. de Jehan allèrent au Palais, et portèrent aux membres du Parlement l'ordonnance que les jurats avaient déjà formulée la veille, afin que la cour rendît un arrêt identique qui aurait encore plus de valeur.

Les deux émissaires revinrent bientôt, disant que les membres du Parlement félicitaient MM. les Jurats de leur zèle et de leur conduite et qu'ils allaient bientôt leur envoyer l'arrêt demandé. En attendant, ils leur enjoignaient de ne pas quitter l'hôtel de ville, de faire mettre immédiatement les bourgeois sous les armes, et de garder les portes de la ville, toutes les avenues et les places publiques.

Malheureusement, l'ordre d'assembler les bourgeois était plus facile à donner qu'à exécuter. Les bourgeois, intimidés par la populace, et surtout cherchant à gagner du temps pour voir de quel côté serait la victoire, refusèrent de sortir de chez eux et de se ranger sous les ordres de leurs magistrats.

C'est à peine si les capitaines purent assembler quelques centaines de valets et de domestiques; et encore les jurats furent obligés de s'avouer que ces troupes étaient aussi malintentionnées que la populace, car elles criaient sans discontinuer : « Vive le Roi sans gabelle ! »

Sur ces entrefaites, les commissaires du Parlement arrivèrent à l'hôtel de ville, apportant l'arrêt de la cour défendant les attroupements de quelque nature que ce soit et enjoignant aux bourgeois de se réunir immédiatement sous les ordres des Jurats [1].

Quelques instants après, un important cortège sortait de l'hôtel de ville. En tête marchait le capitaine du guet avec une compagnie d'archers. Puis venait le greffier Lamoure entouré de MM. de Boisson, Roche, Minvielle, jurats, du Boscq, secrétaire de la ville, et des commissaires du Parlement. Ils allaient dans les principaux points de la ville lire et publier « à son de trompe » le précédent arrêt. Ils se dirigèrent d'abord vers le marché, puis à Saint-Projet, au Chapeau-Rouge, devant le Palais, aux Salinières, au Marché neuf, aux fossés de la rue

1. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 87. Voir *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 156.

Digitized by Google

Bouquière, et dans les « autres lieux et cantons accoutumés de la présente ville ». Et sur chaque place publique, pendant que le greffier de police publiait l'arrêt, les jurats essayèrent par des exhortations et de bonnes paroles de secouer un peu la torpeur des bourgeois et de les décider à se mettre sous les armes.

Qu'allait répondre le peuple? Les jurats ne tardèrent pas à le savoir!

Comme une traînée de poudre, la révolte se répandit par toute la ville. Pour être mieux en état de devenir les maîtres, les forcenés s'emparèrent des portes de Sainte-Croix, chassèrent ou tuèrent les archers qui les gardaient, en brisèrent les serrures et introduisirent de nombreuses troupes de paysans certainement avertis à l'avance et qui se tenaient prêts à obéir aux ordres des meneurs. En quelques instants les révoltés parcoururent les rues, par bataillons de trois ou quatre cents, occupèrent toutes les avenues, toutes les places publiques et furent les maîtres incontestés de Bordeaux, aux yeux des bourgeois qui se tenaient prudemment chez eux « espouvantés de voir grossir les bandes de cette quanaille », ou se disant plutôt que si les factieux étaient victorieux, eux n'auraient plus d'impôts, et que si la force restait à la loi, la bourgeoisie n'aurait pas à payer les pots cassés [1].

Pris au dépourvu par cette subite attaque, et se sachant presque sans défense, les jurats et les commissaires du Parlement sortirent courageusement de l'hôtel de ville pour aller prêcher des paroles de calme aux révoltés.

Mal leur en prit! La populace se rua sur eux, les entoura d'une triple rangée de hallebardes et d'épées, réclamant à grands cris les prisonniers que le comte de Montégu avait faits la veille et qu'il détenait au Château-Trompette. Et comme les jurats répondaient que cela ne dépendait pas d'eux, mais qu'ils promettaient de demander cette grâce au roi, de se faire leurs médiateurs, s'ils voulaient déposer les armes, les révoltés,

1. « Les marchands, écrivait l'Intendant quelques mois après, sont bien aises que le bruit continue, pour continuer avec liberté le débit de leur tabac. » *In* C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 505.

Digitized by Google

furieux, tuèrent d'un coup de mousqueton M. de Tarneau, conseiller à la Cour, s'acharnèrent sur son corps, le percèrent de mille coups d'épée, et s'emparèrent du président Lalanne et de MM. Daudran et Marboutin, menaçant de les sacrifier eux aussi, si on ne leur rendait immédiatement les prisonniers du château.

Devant un tel état de choses, il n'y avait qu'à s'avouer vaincus. Les jurats députèrent M. de Fonteneil « pour aller vers M. le comte de Montégu luy demander au nom de toute la ville la liberté de ses prisonniers puisqu'elle devoit procurer la cessation de tant de cruautés et suspendre le carnage, le pillage et l'incendie que ces mutins disoient aller faire partout à moins que de cela ».

M. de Fonteneil quitta donc l'hôtel de ville et se dirigea vers le Château-Trompette. Mais à peine arrivé devant la chapelle Saint-Jean, il fut arrêté par une troupe de révoltés qui voulurent le retenir prisonnier et lui faire écrire à M. de Montégu pour lui demander ses prisonniers. Le magistrat leur démontra qu'il valait beaucoup mieux qu'il y allât lui-même, qu'il pourrait mieux expliquer au lieutenant du roi ce que le peuple demandait; mais ils ne le laissèrent aller que quand il leur eut donné sa parole de venir se mettre à leur merci, s'il ne ramenait pas les prisonniers avec lui. Et encore, les factieux le menacèrent d'aller mettre le feu dans sa maison et d'égorger toute sa famille, s'il manquait de parole.

M. de Fonteneil se croyait sauvé; « mais il ne feut pas à cent pas dudit lieu, qui feut arresté par une austre troupe de ces mutins qui luy tenoient le mesme langage, luy firent courir les mesmes risques et ne le laschèrent que sur les mesmes conditions. Enfin s'estant dégagé, il auroit esté vers Mondit Seigneur de Montegu pour luy dire l'estat déplorable des choses qui se passent dans la ville et luy demander la liberté de ces malheureux pour faire cesser de plus grands maux dont ils menassoient les gens de bien, puisque c'estoit à ce prix seulement qui promettoient de se retirer. »

Tout d'abord, le comte de Montégu refusa : il avait fait des prisonniers, il les gardait. Mais alors survint M. le président

Digitized by Google

Lalanne, qui avait été mis en liberté par les factieux sous les mêmes conditions que M. de Fonteneil; puis arrivèrent M. de La Chèze, conseiller, et M. de Minvielle, jurat. Tous implorèrent tellement le lieutenant du roi qu'il céda enfin et rendit les prisonniers. Ceux-ci furent remis aux chefs des mutins qui attendaient en dehors du château; ils furent alors promenés de quartier en quartier pour être reconnus, au milieu de l'enthousiasme de la foule et des cris de joie et de victoire.

V

Comme il était facile de le prévoir, la reddition des prisonniers ne changea rien. Les révoltés étaient maîtres de la ville et en restèrent les maîtres.

Pour cela, comme la nuit arrivait, ils se retirèrent dans leurs quartiers, se retranchèrent dans les cimetières de Saint-Michel et de Sainte-Croix, placèrent des corps de garde à tous les carrefours et sur toutes les places et allumèrent de grands feux pour s'éclairer en cas de surprises.

Puis les chefs de la révolte se dirent que, puisqu'ils avaient obtenu une première victoire, il fallait essayer d'en obtenir une seconde sans tarder. Mais se doutant fort bien que les jurats et le maréchal d'Albret allaient passer la nuit à réunir leurs forces et se mettre sur la défensive, ils décidèrent de se mettre eux aussi en état d'être, au lever du jour, assez forts pour tenter une nouvelle attaque et afficher de nouvelles prétentions.

Dans ce but, pendant toute la nuit, ils envoyèrent aux villages voisins des cavaliers porteurs de lettres circulaires recommandant aux paysans valides de se rendre tous en armes à la ville, afin de leur prêter main-forte. Et comme le mécontentement contre le pouvoir public était plus grand peut-être encore à la campagne qu'en ville, immédiatement, au son du tocsin, de nombreuses bandes en armes se mirent en marche vers Bordeaux.

De leur côté, les jurats ne restèrent pas inactifs[1]. Toute la

1. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 89. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 161.

Digitized by Google

nuit on monta la garde dans l'hôtel de ville. Des émissaires nombreux parcoururent la ville, allant chez les principaux bourgeois pour tâcher de les « exciter de leur létargie et de prendre quelque bonne vigueur pour le lendemain ». Enfin le maréchal d'Albret leur promit que, malgré son état de santé, il monterait à cheval et se mettrait à la tête de la noblesse et des plus honnêtes gens de la ville pour tenir tête aux révoltés.

Dès six heures du matin, M. de Boroche, accompagné du secrétaire de la ville, se rendit chez le président de Gourgue pour le tenir au courant de ce qui se passait et le prier de réunir au plus vite le Parlement pour prendre des mesures nécessaires au salut de la ville. Pendant ce temps, le maréchal d'Albret avertissait M. de Fonteneil de donner ordre aux bourgeois de prendre immédiatement les armes; qu'il voulait dans un instant les trouver sur les places d'armes, et qu'il allait se mettre à leur tête avec la noblesse de la ville et des campagnes environnantes.

Peu après le maréchal arriva à l'hôtel de ville, où il apprit que « les factieux se mettoient sous les armes tout comme le jour d'hier et estoient déjà assemblés dans leurs places d'armes au nombre de quatre à cinq mille hommes ou environ et en attendaient presque autant des paysans de dehors qui estoient sous les armes au devant les portes de la ville du costé de Saint Julien et de Sainte Croix ».

Le Maréchal monta aussitôt à cheval et se mit à parcourir la ville pour exciter tous les bourgeois à combattre sous ses ordres. Il réussit tout d'abord à en réunir quelques compagnies. Mais, le bruit ayant couru que les troupes des mutins grossissaient à tous moments et qu'ils recevraient des secours de toute part, la panique se mit parmi ces vaillants défenseurs qui s'envolèrent en fumée.

Furieux, le Maréchal parla d'aller tout seul combattre les factieux; puis comprenant que toute résistance était impossible, il se rendit au Parlement. Des émissaires y vinrent alors de la part des révoltés dire qu'ils mettraient bas les armes si l'on voulait leur accorder certaines propositions

Digitized by Google

qu'ils avaient à faire, et que sinon ils allaient piller toutes les maisons et mettre le feu aux quatre coins de la ville.

On leur répondit d'envoyer leurs propositions de paix par des personnes dignes de confiance. Les mutins choisirent alors les curés de Saint-Michel et de Sainte-Croix[1] et le prieur de Saint-Benoist, suivis de cinq ou six chefs. Mais arrivés devant le Parlement, ces émissaires dirent au Maréchal que les factieux ne remettraient leurs propositions qu'à lui-même, et qu'ils ne voulaient recevoir que de lui-même l'assurance qu'on leur donnerait satisfaction.

Le gouverneur remonta alors à cheval et, suivi de quelques nobles et d'une douzaine de gardes, se rendit à la place Saint-Michel. Là il trouva trois ou quatre mille hommes en armes, rangés en bataille « sans conter un nombre infini d'autres animés d'un mesme esprit ». Les chefs se détachèrent du front de leurs troupes, vinrent au-devant du Maréchal et « luy proférèrent hardiment le mémoire contenant leurs propositions, et qu'ils voulaient obtenir sur le champ, autrement tout tuer ».

De là, le Maréchal se rendit à Sainte-Croix, où il trouva le même nombre de révoltés retranchés dans le cimetière, qui lui firent les mêmes propositions avec la même fureur. De plus, le gouverneur put assister à la rentrée par la porte Sainte-Croix d'une troupe de cinq cents paysans « qui marquoient ne respirer que fureur et pillage ». Il reprit alors le chemin du palais, et tout le long des rues ce n'étaient que des bandes furieuses qui criaient sans discontinuer : « Vive le Roy sans gabelle ! A mort ! Au feu ! » A la place du Palais, le spectacle était plus terrifiant encore : plus de mille hommes faisaient un siège en règle du palais, refusant de laisser sortir qui que ce soit et menaçant d'égorger tous les membres du Parlement.

Malgré tout, le Maréchal et la Cour refusaient encore de céder. Mais alors le curé de Saint-Michel vint tout effaré « dire à la cour que les mutins impatiens d'un sy long retardement crioient qu'ils alloient brusler et saccager toutes les maisons et le tueroient à luy mesme ». De plus, les jurats

1. Le curé de Saint-Michel était François Lespinasse (30 juillet 1657-23 mai 1677). Celui de Sainte-Croix s'appelait Foucques.

Digitized by Google

furent avertis que les paysans venaient de forcer la porte de Grave et qu'ils avaient aussi coupé toutes les vignes dans la campagne et brûlé plusieurs maisons.

Le Parlement céda enfin; il rendit son arrêt, en remit une copie au curé de Saint-Michel, et donna l'ordre de le faire immédiatement publier à son de trompe dans tous les quartiers de la ville.

Quelques instants après, le greffier de police Lamoure, précédé des archers et entouré de MM. de Fonteneil, de Boisson, Roche, de Minvielle et du Boscq avec leurs chaperons de livrée, lut dans tous les carrefours et sur toutes les places publiques, au milieu des acclamations du peuple victorieux, la proclamation du Parlement permettant[1] « soubs le bon plaisir du Roy la levée des dits droits du controlle des exploits, du papier timbré, de la marque de l'esteing et des impôts sur le tabacq », abolissant les impôts sur le lard, la vente des agneaux, des blés, de la farine, etc., et promettant « que des humbles remonstrances seront faictes à sa Majesté affin qu'il luy plaise de donner amnistie générale aux habitants de la ville de Bordeaux et banliefve d'icelle qui ont pris les armes pour la paix d'icelle et actes d'hostilité qui ont esté faits par les particuliers contre qui que ce soit ».

Le peuple remportait une complète victoire[2].

(A suivre.) Docteur J. BARRAUD.

1. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 165.

2. Dans un très curieux ouvrage publié en Hollande en 1676 : *Naeuwe Beschripingh van de Beroerte tot Bourdeaux, voorgevallen op den 26 Maertz to den 29ᵉ, in het jaer 1675*, nous avons trouvé l'anecdocte suivante. Le lendemain de la publication de l'arrêt du Parlement, le 30 mars, le gouverneur se promenait en ville pour voir si tout était calme. Une femme du marché s'approcha de lui et le pria de crier « Vive le Roy sans gabelle ! ». Le Maréchal accepta et poussa ce cri séditieux. La femme alors se jeta à ses genoux et voulut lui embrasser les pieds ; mais le Maréchal s'y opposa, la releva, et, aux acclamations de la foule, lui donna une certaine somme d'argent.

Digitized by Google

POUR NOS AMIS LES LIVRES

Je viens plaider une cause bien intéressante et bien actuelle. Je viens défendre nos livres contre les barbares qui les massacrent, qui, vivant d'eux, ne se contentent pas d'en tirer un bénéfice légitime à l'achat et à la revente, mais les traitent parfois d'une manière indigne.

C'est un bon ami que le livre. Qu'il soit de pur agrément ou de travail, c'est un compagnon à la fois disert et discret, toujours disposé à rendre service, et qui ne réclame en retour qu'une seule chose : d'être manipulé avec des égards. La bicyclette et l'automobile lui font du tort depuis quelques années, c'est certain. Nos jeunes générations mettent plus volontiers le nez au vent que dans les « bouquins », et préfèrent la poussière aveuglante des grandes routes à celle des bibliothèques. Mais ces engouements-là, comme tous les autres, passeront. Le livre restera toujours l'instrument de travail le plus nécessaire, l'objet de distraction le plus récréatif et le plus facilement accessible.

A pratiquer les livres, à vivre avec eux dans un commerce continuel, on finit par les aimer. Et ce n'est plus seulement leur contenu que l'on aime, c'est leur aspect, extérieur ou intérieur, leur impression, leur papier, leurs illustrations, leur reliure. Quand on a franchi ce pas, on est devenu, consciemment ou non, bibliophile. On recherche alors le livre pour lui-même, autant sinon plus pour le regarder que pour s'en servir, tout comme on ferait d'un tableau, d'un bronze, ou d'un meuble de style.

En même temps que bibliophile, on devient, par nécessité, bibliographe. On étudie les époques intéressantes de l'histoire du livre, le XVIe siècle, le XVIIe, le XVIIIe, l'Empire, la période romantique... On a entendu parler de certaines belles éditions

Digitized by Google

qui atteignirent des prix fabuleux dans les ventes. On en a rencontré et admiré quelques spécimens dans la bibliothèque d'un ami.

Tous les bibliophiles ne sont pas millionnaires, tant s'en faut, et ne peuvent pas s'offrir les *Chansons* de Laborde ou les *Baisers* de Dorat, à coups de billets de banque, en s'adressant au grand libraire antiquaire de Paris ou de Londres. D'ailleurs est-ce vraiment un plaisir d'opérer ainsi? Il y a une jouissance particulière à chercher, même sans trouver, parce qu'en cherchant on s'instruit d'abord, et qu'on trouve parfois aussi ce qu'on ne cherchait pas. On se met alors en campagne. On fréquente les salles de ventes publiques, on visite les étalages des bouquinistes, grands et petits, petits surtout, car les grands connaissent mieux la valeur de la marchandise, et il n'y a guère à espérer faire chez eux des trouvailles.

Le métier de bouquiniste semble des plus faciles à exercer, et tout le monde, par le temps qui court, s'établit bouquiniste. Dans certains quartiers de certaines villes, il pousse des échoppes de marchands de livres à tous les coins de rue. Avec deux ou trois cents volumes acquis pour quelques francs au Mont-de-Piété ou ailleurs, et quelques images pour égayer la devanture, un ex-chiffonnier s'improvise, en un clin d'œil, l'égal et le confrère du premier libraire de la ville. Il est vrai que de ces fonds de commerce improvisés, il en disparaît presque autant qu'il en naît. Pourtant, dans le nombre, tel ou tel, plus hardi, ou plus intelligent, ou plus heureux, réussit parfois à surnager. Il augmente peu à peu son fonds primitif, installe une succursale à la foire, commence à connaître un peu le métier. Au bout de quelque temps, il a fait sa trouée, il est « arrivé ». C'est un « monsieur », qui prend un petit commis, fixe ses prix d'avance, et vous regarde de haut quand vous les discutez.

C'est une chose très heureuse pour les livres qu'il y ait beaucoup de gens disposés à les acquérir, et que ceux qui n'en apprécient point la valeur et les négligent puissent s'en débarrasser facilement avec profit. Mais encore faut-il que le changement de main ne leur soit point nuisible, à eux, les pauvres

Digitized by Google

livres, et qu'échappant à l'indifférence des uns, ils ne deviennent pas victimes de l'inintelligente cupidité des autres.

J'ai constaté à cet égard des faits navrants.

J'aperçus, il y a quelque temps, à une vitrine, un beau portrait de Pierre Corneille, gravé d'après nature par Guillaume Vallet, et que je pus acquérir pour quelques francs. Peu de temps après, le hasard me fit rencontrer dans le fond d'une boutique l'édition des œuvres de Corneille en deux volumes in-folio, imprimée par les soins du poète à Rouen en 1663, dont je m'empressai d'ouvrir le premier volume. Il y manquait le portrait de Corneille, gravé spécialement pour cette édition. C'était probablement celui que j'avais acheté. Le prix qu'on me demandait des deux volumes me paraissant excessif, étant donnée leur mutilation, je m'abstins de les prendre. Un amateur mal renseigné l'aura sans doute acquis. Mais si l'exemplaire était resté complet, il valait sensiblement beaucoup plus que le total des deux prix isolément demandés.

Il n'y a pas bien longtemps qu'on pouvait acquérir, dans une localité voisine que je ne nommerai point, un exemplaire de la belle édition de la *Pucelle* de Chapelain illustrée par Abraham Bosse auquel manquait de la même manière le portrait (l'un des chefs-d'œuvre de Nanteuil) du duc de Longueville à qui est dédié le poème. Qui nous dira où est passé le duc de Longueville?

J'ai connu un bouquiniste, excellente pâte d'homme au demeurant, qui n'aurait pas fait mal à une mouche, mais qui se faisait une spécialité d'enlever aux livres illustrés leurs vignettes, et aux livres anciens de format un peu grand les feuillets de garde placés au commencement et à la fin. Il en tirait, paraît-il, un bon bénéfice. Quant aux livres ainsi « allégés », il les plaçait comme il pouvait. Il y a des acheteurs qui ne sont pas difficiles.

Sans aller aussi loin, il tend depuis plusieurs années à se répandre dans le commerce local des vieux livres une pratique inepte, celle, pour le libraire, de se tailler une réclame personnelle sur les livres qu'il met en vente. Ce procédé, renouvelé des marchands de musique qui en abusent eux-mêmes

Digitized by Google

d'une manière tout à fait malpropre, consiste à affubler le frontispice soit de l'empreinte d'un affreux timbre humide à l'encre d'aniline, soit d'une vignette collée à la gomme, et qu'on ne peut plus enlever sans déchirer ou maculer le papier auquel elle adhère. Quel souci de passer à la postérité! Quelle rage de publicité! Ou pour mieux dire, quelle publicité à rebours! Malheureux que vous êtes, vous ne comprenez pas que ce n'est pas votre place de figurer sur le titre de ce livre, et qu'il suffit pour un acquéreur sérieux de voir votre nom en vedette, offusquant et comme insultant celui de l'auteur, pour le dégoûter de vous le prendre? Je rencontrai il y a quelque temps une jolie édition ancienne de Montesquieu, bien imprimée, bien reliée, bien conservée. Elle me tentait; je demandai à la voir. Elle était gâtée et dépréciée des trois quarts par l'apposition multipliée de ces ignobles étiquettes. Je n'en connais pas le prix. Quand j'ai eu en main les volumes, je les ai ouverts, cela m'a suffi. Je les ai remis tels quels entre les mains de celui qui me les avait déficelés, et je l'ai planté là ébahi, devant sa marchandise, se demandant sans doute s'il n'avait pas affaire à un mauvais plaisant.

Car ce qu'il y a de plus déconcertant peut-être encore que ces actes de vandalisme, c'est l'espèce d'inconscience naïve avec laquelle ils s'accomplissent. L'épicier met bien sa marque sur ses produits alimentaires, le liquoriste sur ses sirops, le pharmacien sur ses flacons. Ne semble-t-il pas naturel que le libraire agisse de même? C'est fort naturel, c'est tout à fait légitime qu'un libraire éditeur, qui a pris l'initiative et la responsabilité de publier un livre, fasse connaître son nom et son adresse au public en les imprimant au-dessous du nom de l'auteur. Mais le raccoleur entre les mains de qui le hasard jette un livre de quelque valeur n'a « moralement » sur lui que le droit d'en tirer un bénéfice. Je préfère, je l'avoue, savoir un beau livre jeté au feu ou mis au pilon, par pudibonderie ou pour toute autre cause, à le voir amputé de ses feuillets ou de ses vignettes, ou encore maculé sur la première et souvent la plus décorative de ses pages : sur son frontispice.

On dira que le marchand de livres n'est point le seul cou-

Digitized by Google

pable, qu'il ne fait bien souvent que revendre ce qu'il a acheté dans l'état même où il l'a acheté, que certains propriétaires de livres sont des bourreaux, et ne peuvent manipuler un volume sans l'éreinter. On dira que les pires ennemis des livres sont parfois ceux qui ont mission de s'en servir ou de les conserver; témoin le fameux architecte, professeur, conservateur d'un monument public, membre de l'Institut, décoré et chamarré sur toutes les coutures, dont les journaux ont récemment révélé les hauts faits. Ce bibliophile d'un nouveau genre se créait un budget spécial aux dépens des ouvrages de certaines bibliothèques publiques, les mutilant sans vergogne quand il ne trouvait pas plus commode de les escamoter.

C'est la vérité vraie, mais qui n'infirme en rien ce que je viens de dire. Des escrocs et des voleurs de livres, il y en a eu de tout temps, en nombre assez rare heureusement, et il est à croire qu'il s'en rencontrera encore. Des profanes en matière de livres, des propriétaires maladroits ou négligents, il y en aura toujours, en grand nombre malheureusement, et à ce mal il n'est guère de remède. Mais des spécialistes du livre qui détériorent le livre, des vendeurs intéressés à conserver et à augmenter la valeur d'une marchandise qui travaillent et s'ingénient à la déprécier, voilà qui ne se rencontre guère dans aucune autre branche de commerce que dans celle de la librairie.

Bouquinistes, mes amis, si jamais ces lignes tombent sous les yeux de quelqu'un d'entre vous, ne cherchez pas à vous y reconnaître. C'est le dernier de mes soucis de faire des personnalités. Je parle clair, mais ne songe ni à offenser ni à désigner personne. Je parle parce que je crois que c'est présentement le cas de parler. J'en connais certes, et plus d'un, qui sont trop intelligents et trop consciencieux pour prendre de pareilles libertés vis-à-vis des livres. Mais je considère tout ce qui entre actuellement dans certaines officines comme absolument et irrémédiablement perdu pour l'avenir. Si des pratiques comme celles dont je parle se répètent pendant dix, vingt, trente ans, si elles se généralisent, que restera-t-il dans deux générations de notre marché livresque local déjà si restreint? Je parle

Digitized by Google

donc. Je pousse un cri d'alarme, cela dans l'intérêt de tous : dans celui des acheteurs comme dans celui des vendeurs, surtout dans l'intérêt de nos pauvres chers amis les livres, soumis depuis quelque temps à des traitements barbares, qui ne répugnent pas seulement aux convenances, mais au bon sens.

EUGÈNE BOUVY.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LE DISCOURS
DE LA
SERVITUDE VOLONTAIRE[1]

ENTENTE DE MONTAIGNE
AVEC LES PROTESTANTS APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY

La thèse que j'ai soutenue, il y a quelques mois, sous ce titre : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un*[2], était trop nouvelle et trop inattendue pour que je ne dusse pas m'attendre à une vive résistance. J'ai cependant rencontré tout d'abord plus d'adhérents que de contradicteurs. Plusieurs des écrivains qui connaissent le mieux Montaigne, et beaucoup de ses lecteurs les plus fervents me dirent ou m'écrivirent qu'après avoir été de prime abord surpris et presque scandalisés, ils ont finalement trouvé mes conclusions établies sur de telles présomptions que la thèse leur paraissait difficile à réfuter. L'un d'eux, M. Edme Champion[3], auteur du livre le plus judicieux,

1. Le *Discours de la Servitude volontaire, ou le « Contr'un »*, nom sous lequel, dit Montaigne, « il fut rebaptisé ».
2. *Revue Politique et Parlementaire* de mars et mai 1906.
3. *Revue Bleue* du 23 mars 1907.

Digitized by Google

à mon sens, et le plus original qui ait été écrit sur Montaigne[1], s'étonne non de la vive résistance des contradicteurs qui, depuis quelques semaines, ont ouvert la controverse, mais de l'« explosion de mauvaise humeur » qu'elle a soulevée dans certains milieux. De cette mauvaise humeur, on ne trouve nulle trace dans la récente réfutation qu'a publiée, ici même[2], M. Fortunat Strowski, et à laquelle l'aimable hospitalité de cette Revue me permet de répondre aujourd'hui.

Le savant professeur à la Faculté des lettres m'attribue même des qualités d'écrivain, une éloquence et « des prestiges » qu'une bienveillance excessive a seule pu lui faire découvrir dans un exposé qui n'a d'autre prétention que d'être clair. Mais, par contre, il oppose à mon argumentation — et c'est encore plus de cela que de sa courtoisie que je le remercie — une critique sévère, commandée, remarque-t-il avec raison, par la hardiesse d'une thèse qui « bouleverse tout ce que nous avions cru sur La Boétie et le *Contr'un* ».

Voyons si ces objections sont aussi solides qu'elles veulent être nettes et précises. Voici ma thèse résumée en quelques mots :

I. J'ai soutenu que le *Discours de la Servitude volontaire*, attribué à La Boétie, est surtout, du moins dans ses parties principales, un pamphlet contre Henri de Valois, d'abord lieutenant général du royaume, puis successivement roi de Pologne et roi de France. Le portrait du tyran tracé dans le *Contr'un* n'est ni celui du tyran en général ni celui d'Henri II, comme l'a pensé de Thou, mais celui du dernier des Valois. On retrouve aussi dans le *Discours* des allusions aux faits les plus caractéristiques de la politique de ce roi, notamment au règne des Mignons, aux moyens de gouvernements si spéciaux du duc d'Anjou, soit en Pologne, soit en France; des allusions, enfin, aux mœurs de la Cour. S'il en est ainsi, La Boétie, qui, au dire de Montaigne, a composé son *Discours* en 1546, et qui est mort en 1563, ne peut être l'auteur de ces allusions.

1. Edme Champion, *Introduction aux Essais de Montaigne*, 1 vol. in-12, chez Armand Colin, 1899.

2. *Revue Philomathique de Bordeaux*, février 1907.

Digitized by Google

II. Le texte intégral du *Discours* n'a été mis au jour, pour la première fois, qu'en 1576, dans un recueil protestant *(Memoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme)*. Mais cette publication intégrale ayant été précédée, deux ans auparavant (mars 1574), par la publication partielle de quelques fragments parmi lesquels figure le portrait, je pense avoir établi qu'une entente s'est liée après la Saint-Barthélemy entre Montaigne et les protestants, que c'est l'auteur des *Essais,* héritier et possesseur du texte de *l'Exercitation contre les tyrans* de son intime ami La Boétie, qui leur a communiqué ce texte. Enfin, c'est vraisemblablement Montaigne lui-même qui a composé, avant de le remettre aux huguenots, les passages qui ne peuvent avoir été écrits par La Boétie et qui en constituent la partie la plus caractéristique et la plus importante : ceux, par conséquent, qui visent Henri d'Anjou, le tyran qui règne en Pologne au moment de la publication partielle du document (1574) et qui gouverne la France au moment de la publication intégrale (1576).

Pour infirmer ma thèse, il faut donc que M. Strowski démontre que le portrait du tyran dans le *Contr'un* n'est pas celui d'Henri III, et que le tableau du gouvernement tyrannique tel qu'il est tracé dans ce *Discours* ne s'applique pas à son règne. Il faut enfin, et surtout, — car c'est ici le point principal, — qu'il prouve que les raisons que je donne pour établir la complicité de Montaigne avec les protestants dans la publication du *Contr'un* sont sans fondement.

Les *Mémoires de l'État de France,* qui, seuls, contiennent le texte entier du *Discours,* n'ayant été publiés qu'en 1576, et le portrait du tyran qui fait partie de ce texte ayant été publié avec des fragments du *Contr'un* dès 1574 dans le texte latin, puis dans le texte français du *Réveille-Matin,* il faut nécessairement que les auteurs de ce dernier livre aient eu entre les mains, deux ans avant la publication des *Mémoires de l'État de France,* soit une copie du *Discours* entier, soit seulement, comme je le pense, une copie du portrait du tyran et de quelques autres fragments. (Ce portrait et ces fragments n'ont pas tous été

Digitized by Google

reproduits textuellement dans le *Réveille-Matin,* les auteurs de ce pamphlet en ayant un peu modifié le texte pour l'adapter à leurs fins.) C'est donc le portrait tel qu'on le trouve dans le texte intégral du *Discours* publié par les *Mémoires de l'État de France* en 1576, qu'il faut analyser pour savoir si l'auteur, auquel il est attribué, ou le publiciste qui l'a fait imprimer, n'a voulu caractériser que le tyran en général ou s'il a voulu désigner un tyran déterminé. Nous verrons ensuite les conséquences que nous devrons tirer des altérations que les auteurs du *Réveille-Matin* ont fait subir aux fragments qu'ils ont utilisés. Voici le texte exact du portrait tel qu'il figure dans le *Discours de la Servitude volontaire*[1] :

Dès les premières pages du *Discours,* l'auteur se demande comment il se peut faire que « tant d'hommes, tant de bourgs, tant de nations endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a de pouvoir de leur nuire sinon tant qu'ils ont de vouloir de l'endurer; qui ne saurait leur faire mal aucun sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir que lui contredire. » A la vue de ces masses d'hommes qui supportent les humiliations, les confiscations, les exécutions sans jugement, il cherche à découvrir quel lien secret, quelle chaîne fatale les assujettit, et il s'écrie : « Mais ô bon Dieu! quel peut être cela? Comment dirons-nous que cela s'appelle? Quel malheur est cettuy-là? quel vice? ou plutôt quel malheureux vice? veoir un nombre infini, non pas obéir mais servir, non pas être gouvernez, mais tyrannisez; n'ayant ny biens, ny parents, ny enfants, ny leur vie même qui soit à eulx! souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautez, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare contre lequel il fauldroit despendre son sang et sa vie devant[2], mais d'un seul! non pas d'un Hercules, ny d'un » Samson, mais d'un seul hommeau, et le plus souvent[3] du

1. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme,* 1re éd. 1576, t. III, p. 84. Ce texte a été reproduit fidèlement dans presque toutes les éditions des *Essais* qui ont inséré en annexe le *Discours de la Servitude.*

2. Le texte du *Réveille-Matin* supprime le mot « devant ».

3. Le *Réveille-Matin* supprime « le plus souvent » et remplace « du » par « le ».

Digitized by Google

» plus lasche et femenin de la nation[1]; non pas accoustumé à la pouldre des batailles, mais encore à grand'peine au sable des tournois; non pas qu'il puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette. »

Ce portrait se compose, on le voit, de cinq traits caractéristiques. J'ai montré que chacun d'eux s'applique exactement à Henri d'Anjou[2].

Comme le tyran du *Contr'un*, Henri n'est ni un Hercule ni un Samson, mais un hommeau, par son très jeune âge pour un lieutenant général du royaume, par sa débilité physique et ses infirmités précoces. Comme lui, il est le plus mou et le plus féminin de la nation. Personne n'en a été raillé autant que lui; on nous le décrit, « couvert de broderies et de perles, » un collier d'ambre flotte sur sa poitrine et répand une suave odeur, ses oreilles percées comme celles des femmes portent chacune non pas une, mais deux boucles avec pendants de pierreries et de perles[3].

Comme le tyran du *Contr'un*, « il n'a aucun goût pour les joutes et tournois; » « le peuple, » écrit l'ambassadeur vénitien, « reproche au duc d'Anjou de n'avoir aucun goût pour les joutes et tournois, et autres choses semblables; » sa réputation de vaillance après Jarnac et Moncontour, était usurpée. Nous savons par Tavannes, le vrai chef de l'armée, que, le matin, « il le faisait lever forcément, lui reprochait de n'avoir pas honte que six mille hommes à cheval l'attendissent à

1. Le *Réveille-Matin* ajoute le mot « toute » (toute la nation). On voit que le portrait du tyran, incorporé dans le *Réveille-Matin*, a été pris dans le *Discours de la Servitude volontaire* et qu'il n'en diffère que par trois additions ou soustractions de mots qui ne modifient en rien le sens des phrases. La traduction latine destinée à être lue hors de France n'est pas très exacte. Cette traduction n'a d'ailleurs aucun intérêt pour la présente discussion. Le portrait à été rédigé en français, pour des lecteurs français; c'est le seul qui nous importe ici.

2. Ayant déjà eu l'occasion de répondre aux objections d'un contradicteur, M. Paul Bonnefon, et une partie des objections de M. Strowski étant de la même nature que celles de M. Bonnefon, il m'est impossible, sur certains points, de répondre à M. Strowski sans résumer, et quelquefois citer ce que j'ai écrit dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 6 avril 1907. L'inconvénient n'est pas grave, les lecteurs n'étant pas les mêmes.

3. *Relation des ambassadeurs vénitiens*, dans *Documents pour servir à l'Histoire de France*.

Digitized by Google

son logis, et le forçait d'être soldat malgré lui[1]. » Cela était reconnu en 1574, même par les catholiques, nous l'avons prouvé. D'ailleurs, au siège de La Rochelle, en 1573, et par conséquent avant la publication du portrait, le duc d'Anjou se distingua par son incapacité militaire. Tavannes et Montluc lui reprochent de négliger les opérations du siège pour se livrer à une vie molle et dissolue. Il n'est donc pas étonnant que dans un écrit transmis aux Protestants pour les aider dans leur lutte contre leurs oppresseurs, Henri soit ainsi qualifié.

Enfin, il est, comme le tyran du *Contr'un,* « tout empesché de servir *vilement* à la moindre femmelette ». Quelle que soit l'interprétation donnée à l'expression « tout empesché », la qualification s'applique à Henri d'Anjou. Si vous traduisez par *incapable de servir,* l'allusion s'adresse à la faiblesse génitale du jeune prince, que toute la cour connaissait dès 1573, et que le nonce du pape signalait en 1574. Si vous traduisez par : *tout occupé de servir, tout absorbé par le soin de...,* la qualification s'applique à lui avec plus de précision encore. Chacun savait que, dès 1570, Henri passait une grand partie de ses journées avec les dames d'honneur de sa mère, véritables filles de joie, les habillait, les attifait et leur rendait les services d'une femme de chambre; habitudes qu'on lui retrouve dans la suite de sa vie, notamment au jour de son mariage, à Reims, où il emploie toute la journée à composer son costume, à coiffer et à habiller sa femme, ce qui retarde jusqu'à six heures du soir la cérémonie religieuse qui devait avoir lieu à midi.

M. Strowski n'a même pas tenté de montrer que l'application de chacun de ces cinq qualificatifs à la personnalité du duc d'Anjou n'est pas justifiée. Sur cette frappante ressemblance, il garde un silence prudent, sans lequel il ne lui eût pas été possible d'affirmer, sans d'ailleurs donner aucun argument à l'appui, que s'il est vrai que les protestants ont utilisé ce portrait, en le détournant de son vrai sens, pour l'adapter à leur sujet et à leur livre *(Le Réveille-Matin),* il ne visait, dans

1. *Mémoires de Tavannes* dans *Mémoires pour servir à l'Histoire de France,* par Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 419.

Digitized by Google

l'intention réelle de l'auteur du *Discours de la Servitude volontaire,* aucun tyran particulier.

Mais à qui fera-t-on admettre qu'un jeune homme de seize ans, s'avisant de représenter le tyran idéal, lui donne les traits qui, très différents d'ailleurs du modèle classique, se trouvent être ceux du tyran effectif qui régnera vingt-huit ans plus tard, au moment même où le portrait est publié? Mon contradicteur garde le même silence sur les multiples allusions qui visent la politique d'Henri devenu roi de France, et la forme particulière de sa tyrannie, si facilement reconnaissable dans certains passages du *Discours de la Servitude.*

Après avoir tracé, vingt-huit ans à l'avance, la physionomie physique et morale du tyran, La Boétie aurait donc aussi deviné les circonstances typiques de sa vie et de sa politique; il aurait décrit à l'avance le règne des Favoris, précédant celui des grands Mignons de 1576 et 1578. Il aurait deviné les moyens de gouvernement si spéciaux d'Henri d'Anjou, soit en Pologne, soit en France; il aurait deviné les menus faits de la cour, que les protestants devaient plus tard, et antérieurement à la publication de leur livre, signaler avec indignation. Vingt ans avant la Saint-Barthélemy, vingt-huit ans avant la publication intégrale du *Contr'un*, notre écolier pamphlétaire aurait imaginé, car on ne retrouve encore ici rien de semblable dans l'Antiquité, le règne des « Quatre », des « Cinq », des « Six », qui « adressent » si bien leur chef... « qu'il faut qu'il soit méchant non plus seulement de ses méchancetés, mais encore des leurs. » Ce jeune rhétoricien de Sarlat aurait posé et analysé, avec l'expérience d'un observateur et la maturité d'un penseur, le secret ressort de la domination et les principaux fondements de la tyrannie! L'invraisemblance confine ici à l'impossibilité.

M. Strowski a-t-il essayé de montrer que je me faisais illusion, et que j'ai vu dans les passages du *Contr'un* des allusions qui ne s'y trouvent pas? Nullement. Sans avoir tenté aucun effort pour me réfuter, il se borne à affirmer, dans une note de trois lignes, qu'aux « traits du portrait », M. Armaingaud en ajoute d'autres dont la précision est beaucoup moins

Digitized by Google

incontestable, et qui ne paraissent s'appliquer ni au règne de Charles IX ni à celui d'Henri III[1]. Se borner, quelques lignes plus loin, à affirmer que « le *Discours de la Servitude* ne peut être qu'une déclamation très générale sans application particulière », ce n'est pas là, on en conviendra, l'examen « sévère », rigoureux et précis annoncé par M. Strowski.

Mon contradicteur, éludant les grosses difficultés, se rabat sur un autre point de ma thèse. Ce n'est pas seulement, ai-je dit, dans le *Discours* attribué à La Boétie et paru en 1576 qu'il est fait allusion à Henri de Valois. Il est visé dès 1574, quoiqu'il soit roi de Pologne, dans les dernières pages du *Réveille-Matin*. On y trouve déjà, en effet, le portrait du *Contr'un* et plusieurs autres fragments du *Discours*, qui ont été communiqués par une main amie aux publicistes protestants. Les circonstances politiques et l'état de santé de Charles expliquent pourquoi, en mars 1574, toute leur attention, toute leur préoccupation ne sont pas exclusivement concentrées sur le tyran qui règne encore, mais sont surtout fixées sur son frère d'Anjou. Ils n'ont pas oublié que ce frère, roi et tyran de Pologne aujourd'hui, sera roi et tyran de France demain. M. Strowski soutient, au contraire, que c'est bien Charles IX, et Charles IX seul, qui est visé dans la péroraison de quinze pages qui termine le livre.

M. Strowski eût-il réussi à justifier cette allégation, eût-il démontré qu'en détournant de leur vrai sens ces passages du *Contr'un*, les auteurs du *Réveille-Matin* ont voulu faire au personnage de Charles IX, dont ils ont déjà tant parlé, en le désignant nominativement tout le long du livre, l'attribution du portrait allusif, que cela ne fournirait aucune objection contre ma thèse. En quoi cela prouverait-il, en effet, que l'auteur du *Discours*, ou celui qui en a publié le texte dans les *Mémoires de l'État de France* n'a pas visé le duc d'Anjou? La valeur de mes conclusions ne saurait donc dépendre du succès ou de l'insuccès des efforts que va faire mon contradicteur pour démontrer que dans les dernières pages du *Réveille-Matin* c'est de Charles IX qu'il s'agit. Mais, loin d'en avoir fait la preuve, M. Strowski, a fait ici fausse route, et tout ce qu'on peut lui accorder, c'est

1. *Revue Philomathique* de février 1907, p. 65.

Digitized by Google

que les auteurs du pamphlet, qui, dans tout le cours du livre, ont couvert de malédictions toute la famille des Valois régnants, ont encore laissé échapper, dans un morceau presque exclusivement dirigé contre Henri de Pologne, quelques allusions à l'adresse de son frère. Il est de toute impossibilité, en effet, que les auteurs du libelle aient pu vouloir appliquer à Charles IX le portrait du tyran pris dans le *Contr'un*. Personne n'aurait pu l'y reconnaître. Quels sont, je vous le demande, dans ce portrait, que j'ai reproduit textuellement plus haut et qui est identiquement le même dans le texte français du *Réveille-Matin* et dans les *Mémoires de l'État de France,* les traits qui, même en les forçant, s'adapteraient à lui?

Charles IX n'est pas « accoutumé à la poudre des batailles », mais on sait bien que s'il n'a jamais commandé d'armée, ce n'est pas l'envie qui lui en a manqué. On peut supposer, il est vrai, que le pamphlétaire a feint d'ignorer que c'est contre sa volonté et malgré ses persistantes protestations qu'il a dû abandonner le commandement militaire au fils préféré de sa mère. Ce trait pourrait donc, à la rigueur, être à double entente, et avoir été destiné aux deux frères. Mais aucune des autres qualifications ne peuvent s'appliquer à lui. Le reproche de ne pas être « accoutumé au sable des tournois » n'aurait pu se soutenir ; chacun connaissait sa passion pour l'équitation, les armes et les tournois. Brantôme, l'ami de la famille, nous a décrit le fameux tournoi de Fontainebleau auquel le jeune roi voulut prendre part malgré sa mère et « depuis lequel, ajoute le narrateur, on vit toujours les armes belles entre les mains de Charles et non entre celles du duc d'Anjou qui, de son naturel, n'aimait pas les exercices violents. » L'épithète de « femenin » ne lui convenait pas davantage, ni celle de « lâche » dans le sens où il est entendu ici (« lâche et femenin »). Enfin il n'est pas « empesché de servir vilement[1] à la moindre femmelette », dans aucun des deux sens de l'expression. Par contre, je l'ai montré plus haut (on en trouve la démonstration plus précise encore dans mon travail et dans ma

1. M. Strowski a oublié de reproduire ce mot, qui a son importance, en donnant le portrait du tyran donné par le *Réveille-Matin*.

Digitized by Google

réponse à M. Bonnefon), ces qualifications s'appliquent avec une exactitude frappante à Henri d'Anjou. Mais, M. Strowski insiste : les rédacteurs du *Réveille-Matin,* dans un autre passage du *Discours,* reprochent à leur tyran de faire de « ces pauvres Français » les ministres de ses vengeances, « les bourreaux de la conscience » de leurs concitoyens, ce qui est bien le cas de Charles IX, mais non celui d'Henri III, ajoute-t-il. Les Polonais ne lui ont-ils pas imposé le serment de respecter chez eux la liberté de conscience? Enfin, Henri est roi de Pologne, il vient à peine de partir et l'on ne pense pas à son retour. J'ai déjà répondu par avance à ces allégations, et je viens d'y revenir de nouveau dans ma réplique à mon premier contradicteur[1]. Un résumé de mes arguments suffira ici. Au commencement de 1574, le portrait d'Henri d'Anjou, dans les dernières pages d'un pamphlet protestant, s'explique à merveille. A ce moment, Charles IX, miné par la phtisie, est un valétudinaire que chacun s'attend à voir mourir d'un jour à l'autre. Il crache le sang et se détruit chaque jour par ses excès. Le trône va devenir vacant. Les réformés savent que le frère du roi n'a quitté la France qu'à regret et qu'il lui tarde de reprendre l'autorité souveraine qui était passée entre ses mains après la Saint-Barthélemy, qu'il a hâte d'y revenir pour leur faire une guerre sans merci. Tant que la santé du roi n'a pas été décisivement compromise, leurs malédictions et leurs invectives dans les morceaux composés en 1573 s'adressent à Charles[2], à sa mère et à son frère. Mais dans les morceaux composés en 1574, pendant les semaines où la mort du roi et l'ouverture de sa succession sont devenues imminentes, il était tout indiqué que celui contre lequel ils provoquaient le poignard des vengeurs des massacres fût non plus celui qui va disparaître, mais le tyran qui va lui succéder et qui, à leurs yeux, était avec Catherine, le plus ardent promoteur et exécuteur de la Saint-Barthélemy, le prince qu'ils savaient, suivant l'expression de

1. *Revue Politique et Parlementaire,* avril 1907.

2. M. Strowski note par erreur que dans le *Réveille-Matin* Charles n'est jamais désigné par son nom sacré de roi, mais seulement comme « le tyran ». En réalité, ils disent souvent : *Charles, Charles neufiesme, le roi.*

Digitized by Google

Davilla[1], « nourri et élevé dès sa jeunesse à faire la guerre aux réformés, brûlant du désir de détruire, eux et tous leurs partisans ».

Il faut singulièrement oublier l'histoire, pour avancer, comme le fait M. Strowski, que « les huguenots n'escomptent pas son retour de Pologne ». Tous les documents protestants de l'époque sont remplis de la crainte de ce retour et débordent de haine contre lui. Ils savent qu'Henri s'était fait remettre par son frère une déclaration portant qu'il conserve lui et ses « hoirs » ses droits à la couronne de France. Ils rapportent, dans les *Mesmoires de l'Estat de France,* les paroles de Catherine : « Partez, mon fils, vous ne demeurerez guère, » et ils en gardent d'autant plus fortement l'épouvante que la reine, ils en sont convaincus, s'efforce d'accélérer la mort de Charles par le poison. Il est donc surabondamment établi que, malgré sa promesse de ne pas être le bourreau des consciences, les réformés ne craignent rien tant que le retour d'Henri en France. Les dénégations de M. Strowski n'y peuvent rien. Qui est-ce qui pouvait prendre au sérieux cet engagement de confirmer les articles des *Pacta Contracta?* Ne savait-on pas qu'il était resté le vrai chef, en Europe, des ultra-catholiques et l'espoir du pape? Les protestants ne l'accusaient-ils pas de recevoir de Rome et du clergé français une pension de deux cent mille francs? Aussi, les huguenots ne furent-ils pas surpris d'apprendre qu'à peine arrivé en Pologne, Henri, stimulé et aidé par l'évêque de Cujavie, s'était empressé de trahir ses serments et de remettre en question l'existence légale des sectes réformées du royaume, en refusant de proclamer « la paix des dissidents ».

Il y a d'ailleurs, dans le *Réveille-Matin,* au sujet d'Henri de Valois, un document du plus haut intérêt. M. Strowski en cite le titre dans son énumération des pièces liminaires, mais on voit bien qu'il ne l'a pas lu attentivement, car il y aurait vu qu'il met singulièrement en lumière l'aversion et la terreur qu'ont les huguenots de le voir rentrer en France. Il aurait vu aussi qu'il établit sans réplique que c'était lui, et non son frère

1. Davilla, *Histoire des guerres civiles,* II.

Digitized by Google

Charles IX, qui préoccupait leur esprit, au moment où ils composaient les dernières pages du pamphlet. Au milieu des autres pièces liminaires du volume, d'ailleurs beaucoup plus courtes et reproduites en petits caractères, ce document est seul imprimé en gros caractères et représente la préface, où les auteurs résument leurs pensées dominantes. Je veux parler de l'épître qu'ils adressent au peuple polonais pour le conjurer de ne pas laisser échapper ce « tigre », sous peine d'encourir la haine et la vengeance des autres peuples. En voici le résumé fidèle :

« Au lieu de vous donner un roi, vous auriez été plus avisés de vivre simplement sous la loi et la raison. Mais voulant à toute force un maître, vous êtes venus le prendre chez nous, et vous vous êtes laissés tromper dans votre choix, sur le compte des Valois, et en particulier sur celui d'Henri d'Anjou, par les mensonges de Pibrac, Montluc, Lansac et autres menteurs à gage, qui vous ont fait prendre pour maître « un tigre », le fils de Catherine, qui n'est pas plus Français de père que de mère, et qui, tout jeune qu'il est, a déjà été bien pernicieux pour les Français et pour sa patrie. Nous vous sommes très reconnaissants, nous huguenots français, de ce que les négociations pour le choix d'un Français comme roi de Pologne aient eu pour conséquence la levée du siège de la Rochelle et la délivrance des pauvres assiégés de Sancerre. Nous vous sommes surtout grandement obligés de ce que, ayant eu pitié du barbare traitement que nous souffrons sous la tyrannie des Valois, vous avez ôté du milieu de nous « le frère du tyran avec nombre de ses suppôts et appuis de sa tyrannie ».

» Mais il est de tous points si indigne du rang où vous l'élevez qu'on se demande si ce n'est pas pour vous châtier que Dieu vous a envoyé « ce monstre roi en sa fureur ».

» Pendant que vous y êtes, vous seriez bien aimables de nous débarrasser aussi de son frère, notre tyran Charles IX, ne serait-ce qu'en l'amenant au royaume des Furies ; vous mettriez ainsi le comble à notre gratitude. Tant que ces « schlemes » (lâches coquins) vivront, les Français n'auront aucun moment de tranquillité et resteront incapables de vous payer leur dette.

Digitized by Google

» Ma plume ne saurait exprimer toute l'horreur de leurs forfaits, « mais elle peut bien vous inviter à en faire vengeance de votre main. »

» Si, pourtant, vous n'avez pas le courage de vous défendre de ce *tigre,* que la Providence a traîné et mis en vos mains, tenez-le au moins bien serré, afin qu'il ne s'échappe et ne revienne en tyranniser d'autres. Si vous le laissiez échapper, vous ne seriez plus seulement la risée des peuples, pour avoir été quérir si loin ces « léopards », ces « sangliers » pour vous dissiper[1]. Vous en seriez punis, soyez-en bien assurés. »

Aucune des raisons invoquées par M. Strowski pour établir que les auteurs du *Réveille-Matin* ont principalement visé Charles IX et non Henri III, dans les dernières pages de ce document, ne sauraient donc être admises, et mon contradicteur n'a pas réussi à infirmer les conclusions de ma première thèse : le portrait anonyme, dans le *Contr'un* et dans le *Réveille-Matin,* est celui d'Henri de Valois.

Voyons s'il a mieux réussi à démontrer qu'il n'y a pas eu entente entre Montaigne et les Réformés, et que ce n'est pas lui qui leur a communiqué le texte du *Discours*. Mais avant d'aller plus loin, je ferai remarquer que, dans mon Mémoire[2] et dans ma réponse aux objections de M. Bonnefon[3], j'ai donné bien des raisons que M. Strowski n'a pas visées dans son article; ce sont pourtant les principales. Je me borne donc ici à répondre aux objections qu'il m'a faites, renvoyant pour tout le reste de mon argumentation à mon travail original.

M. Strowski veut bien reconnaître que j'ai le premier signalé, « dégagé et mis en place marchande, » comme il dit, un certain passage des *Essais* dont nul ne semble jusqu'à ce jour avoir compris le sens et l'intention, et où j'ai montré Montaigne exprimant sa profonde sympathie pour les victimes de la Saint-Barthélemy. Ce n'est pas, comme il le croit, ce passage qui m'a suggéré l'opinion soutenue dans mon travail,

1. Pour vous dissiper, pour vous perdre, vous détruire.

2. *Revue Politique et Parlementaire,* mars et mai 1906, et brochure tirée à part, Paris, chez Davy, 52, rue Madame.

3. Même Revue, janvier 1907.

Digitized by Google

mais il est venu à son appui. Il reconnaît que j'ai établi que Montaigne, indigné par tant de cruautés, s'est penché, par pitié, vers la Réforme, « qu'il a brisé, à ce moment, avec toutes ses habitudes, toutes ses tendances, toutes ses idées de catholique et de conservateur. » Mais quand j'ajoute que Montaigne, qui avait en mains le manuscrit du *Discours,* et qui, suivant toute vraisemblance, l'avait seul en sa possession, a dit aux écrivains Huguenots : « Voici ce discours, il sera utile à votre cause, je l'ai remanié pour servir à vos desseins, » M. Strowski m'arrête. « L'acte que vous prêtez à Montaigne n'eût pas été invraisemblable, me dit-il, si le *Discours de la Servitude* eût paru dans l'année qui a suivi la Saint-Barthélemy. Une intervention discrète de sa part, à ce moment là, n'aurait rien eu d'étonnant, et je me demande même s'il ne faut pas placer à cette époque les négociations que Montaigne avait engagées entre les Guises et le roi de Navarre. » Mais, en 1574, date de la publication partielle du *Discours,* et en 1576, date de sa publication intégrale, Montaigne, pense M. Strowski, n'a pu apporter son concours aux Réformés. La paix, ajoute-t-il en substance, avait été accordée par l'Édit de La Rochelle (juillet 1573), et il ne dépendait que des Réformés qu'elle fût définitive. Mais, au moment où l'apaisement commence à se faire, la discorde se rallume par leur faute; et c'est à ce même moment que Montaigne leur aurait apporté son appui, sa collaboration! Ils ne sont plus les opprimés dont il a eu pitié; ils sont les révoltés dont un conservateur comme Montaigne n'a pu vouloir être le complice. »

Cette objection n'est spécieuse que pour qui oublie ou méconnaît, comme le fait M. Strowski, le véritable caractère et les circonstances réelles de la cinquième guerre civile. Si on les étudie avec attention et sans idée préconçue, tout concourt, au contraire, à rendre vraisemblable que Montaigne n'a pas dû retirer aux huguenots la sympathie que cette cause « misérable et accablée » lui avait inspirée après les massacres, et à leur refuser en 1574, en 1575 et 1576, un appui que M. Strowski lui-même nous dit qu'il eût trouvé très vraisemblable en 1572 et 1573. Soit que l'on considère les conditions purement

Digitized by Google

politiques et sociales de cette nouvelle guerre civile, plus longue que celles qui l'ont précédée, soit que l'on fixe son attention sur les odieuses combinaisons politiques de Catherine de Médicis et de ses criminels agissements à la cour, à l'égard de son plus jeune fils et d'Henri de Navarre, on ne trouve que des raisons pour qu'un homme du caractère de Montaigne, et imbu des sentiments que nous lui connaissons, se soit plus que jamais rapproché des protestants et leur ait apporté son appui discret. La paix de La Rochelle n'accordait pas aux protestants de France ce qu'ils demandaient, ce qu'on leur avait promis, ce qu'ils avaient le droit d'exiger : la liberté de conscience et du culte. Le traité de juillet 1573, consenti par les Rochelais, n'accordait ces deux libertés qu'aux seules villes de La Rochelle, Montauban et Nîmes. La liberté de conscience purement théorique était seule octroyée aux autres Réformés. La plus grande partie d'entre eux, ceux de Montpellier, ceux de Rouergue, de la Provence et du Dauphiné n'avaient pas le droit d'exercer leur religion. Ils réclamaient le même traitement que leurs coreligionnaires, et la réparation du passé; ils demandaient des juges protestants, l'octroi de plusieurs places de sûreté, des garanties sérieuses contre de nouvelles violations des promesses et des traités. La résistance du roi à ces revendications amena la nouvelle prise d'armes et la reprise de la guerre civile. Ces revendications étaient-elles justifiées, et peut-on blâmer les huguenots de n'avoir pas ratifié le traité de juillet 1573, par lequel les Rochelais s'étaient engagés, *sans pouvoirs*, pour le parti tout entier? Ce ne sont pas seulement les historiens protestants qui justifient l'attitude et les décisions prises par « ceux de la religion ». L'historien catholique de Thou et l'archevêque Paul de Foix, ambassadeur et membre du grand Conseil du roi, en parlent avec une indulgence telle, qu'on sent bien qu'eux aussi les approuvent, ou tout au moins les comprennent et les excusent. Comment, dès lors, Montaigne ne les eût-il pas comprises et excusées?

D'ailleurs, quel que soit le jugement que l'on porte sur cette cinquième guerre civile, et quel que soit le parti auquel on en

Digitized by Google

fasse remonter la responsabilité, il est certain — et c'est là ce qui nous importe ici — que la conduite des Réformés a été bien plus que justifiée par les *Politiques,* c'est-à-dire par les amis de Montaigne, puisque les Réformés n'ont fait cette guerre qu'avec le concours des *Politiques* : c'est leur guerre. La Saint-Barthélemy n'avait eu d'autres résultats que de diviser le parti catholique. Une partie d'entre eux, faisant alliance avec les protestants et s'unissant aux « malcontents », formèrent cette Confédération dont les victoires successives, avec les chefs protestants La Noue, Condé, Turenne et Henri de Navarre, et les chefs catholiques Montmorency, Damville et le duc d'Alençon, aboutirent, en avril 1576, au traité de Beaulieu. C'était le triomphe complet des revendications huguenotes : liberté de conscience, liberté du culte, désaveu de la Saint-Barthélemy, réhabilitation de ses victimes, huit places de sûreté accordées aux protestants, dédommagements et rétablissement dans leurs charges et dignités accordées aux disgraciés.

Ainsi, pendant plus de deux ans, les Catholiques modérés et les Politiques sont unis sous le même drapeau et sous les mêmes chefs que les Réformés, dans une même haine de la tyrannie et dans la même résolution de conquérir la véritable paix religieuse et sociale, qui ne leur paraissait pas assurée par la paix de la Rochelle; l'entente est complète, en un mot, entre les amis de Montaigne et les Réformés; et c'est à ce moment même que Montaigne seul, à en croire M. Strowski, les aurait abandonnés! N'est-ce pas tout à fait invraisemblable? Et n'est-il pas, au contraire, très vraisemblable qu'en 1574, 1575, 1576, Montaigne devait être plus que jamais disposé à favoriser les revendications des Réformés et la politique des confédérés? A ces raisons qui sont suffisantes, ajoutons-en cependant une autre qui vient les appuyer. N'oublions pas que Montaigne est déjà l'ami d'Henri de Navarre, et portons nos regards sur les agissements machiavéliques de Catherine à la Cour.

C'est dans les premiers mois de l'année 1574, au moment même où la mort de Charles IX était chaque jour attendue,

Digitized by Google

que nous avons été conduit à placer la communication de Montaigne aux protestants des passages du *Discours de la Servitude volontaire,* utilisés dans le *Réveille-Matin*. Or, à cette date, les protestants et une partie des Politiques visaient à changer l'ordre de succession au trône, au profit du duc d'Alençon et au détriment d'Henri de Valois. On accusait Catherine d'avoir projeté, pour conjurer cette éventualité, de se défaire de son fils d'Alençon et de son neveu Henri de Navarre. C'était d'ailleurs une opinion très répandue, qu'Henri III et son frère d'Alençon, tous deux ruinés de santé, ne vivraient pas longtemps et mourraient sans enfants. Quelques mois après, c'est Henri III qui, dès sa première année de règne, atteint d'un violent mal d'oreille et d'horribles souffrances dans la tête, se suppose empoisonné par d'Alençon, et propose à Henri de Navarre — qui refuse — de le tuer, afin de se faire roi de France après lui. Ces faits sont corroborés par bien d'autres du même genre qu'il serait trop long d'énumérer. Montaigne, venu à la Cour en 1574, devait être bien informé de ce qui s'y passait par ses amis et, en particulier, par Philibert de Grammont, attaché à la personne du roi béarnais. Il pouvait ne pas connaître le dernier fait, mais il n'ignorait vraisemblablement pas les premiers.

Ne sont-ce pas là de nouvelles raisons de croire que Montaigne ne pouvait envisager comme un malheur, à cette date, la chute des Valois, qui aurait eu comme conséquence probable la transmission du trône à Henri de Navarre, et qu'il devait être plus disposé que jamais à favoriser la cause des protestants? Et le geste que je lui attribue, de faire parvenir aux protestants un document qui pouvait servir leur cause, ne paraît-il pas de plus en plus naturel? N'est-il pas tout indiqué que, devant le danger que courait la vie du prince de son cœur, Montaigne, déjà indigné contre les auteurs des tueries du 24 août, ait pensé à recomposer le *Contr'un* pour en faire une arme de combat contre Henri III, aider le mouvement contre lui et sa mère et agir ainsi, à sa manière, en plein accord avec ses amis les Politiques et dans l'intérêt probable d'Henri de Navarre. Et, de fait, ne voyons-nous pas, peu de temps après

Digitized by Google

et à peine échappé de la Cour, Henri de Navarre donner à Montaigne le titre de gentilhomme ordinaire de sa Cour?

Mais M. Strowski m'oppose, comme une objection péremptoire, un fait que j'ai moi-même signalé dans mon premier travail, en lui donnant sa véritable signification. On savait, par une courte note de Montaigne, qu'au mois de mai 1574 il avait été chargé d'une mission auprès du duc de Montpensier, chef de l'armée royale du Sud-Ouest. Mais on ignorait quel était l'objet de cette mission, et chacun se livrait à des suppositions, notamment celle-ci : « Montaigne a fait du zèle royaliste en 1574 ; il est allé offrir ses services au duc de Montpensier. » Or, un document authentique officiel, dont je dois la communication à mon ami M. Céleste, l'érudit Conservateur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, et que j'ai fait connaître l'an dernier, nous apprend quelle était cette mission. Montferrand, sénéchal de Guyenne, avait prié Montaigne de se rendre auprès du duc de Montpensier pour l'informer que « des divisions et partialités étaient survenues entre les sieurs de Limeuil et Bourdeille », dans l'armée du Périgord, et lui demander de désigner « lequel des deux devait commander pendant la maladie ou absence du sieur de Losse ». Montaigne s'acquitte de sa mission et vient en faire part au Parlement de Bordeaux, le 11 mai 1574; et c'est tout. M. Strowski pense que l'acceptation par Montaigne de cette mission, si peu importante que ce n'est, à vrai dire, qu'une simple commission pour le service du roi, ne permet pas de croire que, quelques mois auparavant et quelques mois après, il ait pu favoriser les agissements des protestants. Je pense que ce fait ne prouve rien, et voici pourquoi : Si Montaigne a fait ce que je lui attribue, il lui était impossible de refuser la mission qu'on lui demandait d'accepter. Possesseur du manuscrit du *Discours contre les Tyrans,* — tout le monde le savait, puisqu'il l'avait annoncé dans sa Préface aux *Œuvres de La Boétie,* — le soupçon de l'avoir communiqué aux pamphlétaires, qui en faisaient, au même moment, un usage si injurieux pour le pouvoir, pouvait d'un moment à l'autre se porter sur lui, ce qui eût mis sa vie en danger. Il ne pouvait donc refuser son concours sans

Digitized by Google

appeler ou sans confirmer le soupçon d'infidélité. Chez Montaigne, une conduite pleine de prudence a souvent coïncidé avec des paroles ou des actes très hardis. Quoi de plus hardi, de plus téméraire même, que de flétrir la conduite et le caractère d'Henri III par des allusions outrageantes dans la première édition des *Essais,* dont il lui fit hommage, et d'oser se présenter à la Cour pour se faire complimenter de son livre par le roi? Montaigne aimait les contrastes et comptait, non sans raison, sur son extraordinaire habileté, sur sa puissance de fascination, dont nous avons plusieurs preuves, pour détourner les soupçons les plus naturels et quelquefois les plus justifiés.

M. Strowski a voulu « faire sonner » mes arguments, et le son rendu par eux ne lui a pas « paru très pur ». J'espère avoir démontré que cela tient peut-être plus à son oreille qu'aux arguments eux-mêmes. Il pense que ma « dévotion » à Montaigne, si elle ne manque pas de « clairvoyance », manque parfois d'esprit critique, ou va plus loin « que l'esprit critique ». Si j'ai réussi, comme je le crois, à mettre en lumière le point faible de ses objections, d'ailleurs présentées avec un talent et une habileté qui n'ont d'égale que sa bonne humeur, les reproches de M. Strowski tombent d'eux-mêmes. Il ne me resterait plus qu'à le remercier de son aimable intervention dans une controverse déjà ouverte, si je n'avais encore à répondre à deux ou trois objections de moindre portée que les précédentes. Cinq ou six pages me suffiront.

Dr ARMAINGAUD.

Digitized by Google

L'ÉLECTRICITÉ

ET LA CONSTITUTION DE LA MATIÈRE

(Suite et fin.)

C'est ici que les conceptions de la physique moderne confondent notre imagination; elles nous mettent en présence d'un monde de l'infiniment petit qui n'est peut-être que l'analogue de l'infiniment grand où les télescopes promènent nos regards.

L'atome a pour diamètre la valeur de 10^{-8} centimètres, soit un dix-millionième de millimètre; l'électron a un diamètre cent mille fois plus petit; dans le système solaire, la terre a un diamètre qui est le $\frac{1}{24,000}$ de celui de son orbite; par conséquent, si la terre représentait un électron, l'atome serait une sphère s'étendant à près de 4 fois la distance de la terre au soleil, c'est-à-dire presque à l'orbite de Jupiter.

Par conséquent, si un atome ordinaire est composé d'électrons, ces électrons seront à peu près aussi éloignés les uns des autres que les planètes du système solaire entre elles proportionnellement à leurs dimensions.

Il y aurait environ 700 électrons dans un atome d'hydrogène, et 100,000 dans un atome de mercure (si la masse atomique est entièrement due aux électrons); même dans le cas du mercure, les électrons occuperaient, en dimension linéaire, le millième ou le deux-millième, et son volume moins du *dix-milliardième* de l'espace libre; les volumes totaux comparés des électrons et de l'atome mercuriel sont en effet de 10^{-34} et de 10^{-24}.

La pénétration des électrons dans la matière n'est pas indéfinie; dans le mercure, ils peuvent passer à travers

Digitized by Google

10,000 atomes en moyenne sans se heurter : cela correspond à un millième de millimètre; mais enfin il y a rencontre.

En réalité il n'y a pas choc : les choses se passent comme en astronomie ; l'électron libre est une comète que capturera l'atome : le mouvement sera arrêté dans les limites de l'atome. Il faudra une énergie équivalente à 10 watts pour arrêter un seul électron ! et ces 10 watts seront dépensés dans la cent-quatrillionième partie d'une seconde. Il n'est pas étonnant que de violents effets de radiation soient produits, quoique la majeure partie de l'énergie libérée soit transformée en chaleur. En réalité, la radiation n'emploie que le millionième de l'énergie; pour renverser les proportions il faudrait donner aux électrons une vitesse voisine de celle de la lumière et les arrêter très brusquement.

La théorie des électrons explique les phénomènes de la conduction et de la radiation : pour Lodge, la matière ne peut directement agir sur l'éther; seule l'accélération d'une charge électrique peut troubler son équilibre; l'accélération centripète a les mêmes effets qu'un changement réel de vitesse. Par conséquent, « si une charge électrique pouvait parcourir une petite orbite quatre cents trillions de fois par seconde, elle émettrait de la lumière rouge à la limite de la visibilité. Un pareil nombre de révolutions est égal au nombre de secondes que contiennent 14,000,000 d'années. Un nombre plus grand correspondrait à des ondes lumineuses plus réfrangibles. A chaque nombre de révolutions, par suite, correspond une raie définie dans le spectre. »

Si la radiation a bien pour cause celle qui est indiquée, elle doit être influencée par l'action magnétique puisqu'une charge en mouvement orbital constitue un courant. Si les lignes de force magnétique coïncident avec le plan de l'orbite de l'électron, les variations d'intensité du champ influeront sur la vitesse de cet électron; et s'il existe des électrons qui exécutent des révolutions dans toutes les directions, la vitesse des uns sera augmentée, celle des autres diminuée pendant le flux du champ; cela se traduira par des variations de la réfrangibilité des ondes émises. Cet effet ne cessera qu'avec la destruction de ce

Digitized by Google

champ. Par suite, l'examen au spectroscope d'une source de radiations lumineuses soumise à l'action d'un champ magnétique révélera un déplacement ou un élargissement des raies du spectre. Cet effet fut prévu par le calcul dès 1893; mais Larmor supposait à l'électron une masse comparable à celle de l'atome d'hydrogène et il calcula que l'effet ne devait pas être perceptible. L'honneur de l'avoir mis en évidence revient au physicien hollandais Zeeman. Les raies du spectre sont doublées et quelquefois triplées. La raie du sodium D_1 est quadruplée, D_2 est sextuplée.

Zeeman essaya de déterminer le rapport e/m en mesurant le déplacement des raies du spectre; il trouva pour le rapport des masses en mouvement à leur charge électrique, la valeur déjà indiquée plus haut mille fois plus faible $\left(\frac{m}{e}\right)$ que dans l'électrolyse.

On est amené à conclure de ces expériences que la « chose » qui se meut dans les rayons cathodiques est celle qui vibre dans l'émission des radiations. Si les premiers sont constitués par des électrons se mouvant en lignes droites, les secondes sont dues à des électrons vibrant ou exécutant des révolutions.

La puissance de l'analyse spectrale se trouve singulièrement augmentée; elle nous montre par le phénomène de Zeeman que les électrons dans leurs orbites reproduisent le phénomène astronomique connu sous le nom de « précession des équinoxes ». Il est probable qu'il nous révélera une sorte de nutation et d'autres faits naturels encore inconnus. L'analyse spectrale nous fait ainsi pénétrer dans des mondes bien différents, mais également inaccessibles, l'un à cause de son infinie grandeur, l'autre à cause de son infinie petitesse.

Les expériences faites dans ces derniers temps conduisent à l'hypothèse que l'inertie d'un électron est *entièrement électrique*. Cette hypothèse, si elle se confirme, aura une conséquence bien imprévue pour les profanes : l'inertie variera avec la vitesse. La masse dépendant de l'inertie se présente à nous comme devant être d'une grande fixité; mais si elle a une origine électrique, elle diminuera ou augmentera selon que les

Digitized by Google

lignes de force magnétique se concentreront vers l'axe ou vers l'équateur du plan du mouvement. En réalité, le phénomène qui se produit quand la charge électrique est animée d'une très grande vitesse, d'une vitesse voisine de celle de la lumière, n'est pas aussi simple; mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'inertie électrique croît avec la vitesse et qu'elle peut devenir finalement infinie lorsque la charge se meut avec la rapidité de la lumière. Déjà l'inertie augmente d'un centième environ quand la vitesse est celle des électrons dans les rayons cathodiques, c'est-à-dire d'une trentaine de mille kilomètres par seconde.

Les phénomènes de radioactivité, à l'étude desquels se sont illustrés des Français, M. et Mme Curie et M. Becquerel, nous ont mis en présence de vitesses beaucoup plus grandes.

On distingue différentes émanations ou radiations du radium, α, β, γ par exemple; on a de bonnes raisons pour croire que les rayons β sont identiques aux rayons cathodiques; les expériences faites démontrent que leur masse et leur charge électrique sont celles des électrons. Un physicien allemand, Kauffmann, a très ingénieusement déterminé les vitesses et l'équivalent électro-chimique des particules projetées sous forme de rayons β. Il a trouvé des vitesses variant de 236,000 à 285,000 kilomètres par seconde; pour ces grandes vitesses, J.-J. Thomson avait calculé le coefficient d'augmentation de la masse, et les mesures de Kauffman s'accordent avec les chiffre calculés à 236,000 k. La masse est augmentée de 500/0; elle est plus que triplée à 285,000 k.

L'agrément entre l'observation et le calcul démontre, aux yeux de Lodge, la vérité de l'hypothèse de l'origine purement électrique de l'inertie de l'électron.

« Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier que ce n'est pas la même chose qu'établir une théorie électrique de toute la matière. L'inertie d'un électron est électrique, mais qu'est celle d'un atome? Qui peut savoir si l'atome est entièrement composé d'électrons? Nous ne le savons pas encore[1]. »

« Ce qui a été démontré... c'est que l'espèce la plus impor-

1. *Op. cit.*, p. 135.

Digitized by Google

tante de particules se mouvant avec rapidité, les rayons cathodiques d'un tube de Crookes, les rayons β émis par le radium et les autres substances radioactives, les particules projetées par la plupart des surfaces propres, lorsqu'elles sont chargées négativement et excitées par la lumière ultra-violette, les véhicules de la décharge négative des corps incandescents, de même que la partie qui vibre ou qui exécute des révolutions orbitaires dans un atome provoquant l'émission d'une radiation ou d'un mouvement ondulatoire de l'éther, ce qui a été démontré, c'est que tout cela est de nature identique et possède une inertie dont le caractère est purement électro-magnétique; c'est dire que tout cela n'est que de simples électrons sans aucune addition de matière ordinaire ou de matière inexpliquée; tout cela n'est que des charges électriques pures et simples sans aucun noyau matériel ou non électrique.

Nous arrivons donc à cette conclusion très importante, que l'électricité négative peut exister séparément de la matière en petites particules isolées, identiques, toutes extrêmement petites, de dimension connue, de charge connue, d'inertie connue; que les lois de la mécanique appliquées à ces particules dans des champs de force électrique et magnétique donnée doivent nous conduire à l'explication des phénomènes fondamentaux des courants électriques, du magnétisme et de la production de la lumière. Mais, pour expliquer les actions chimiques, les détails de la radiation, — tels que les groupes des raies spectrales et les phénomènes semblables, — les différences entre les corps conducteurs et les propriétés des corps magnétiques, il est nécessaire de traiter aussi de la matière et d'examiner si son inertie et par conséquent toutes ses propriétés et toute sa nature peuvent être ramenés à des phénomènes électro-magnétiques et, comme tels, simplifiés et expliqués.

Il faut remarquer que si l'on a montré que l'électron possédait seulement de l'inertie électrique, on n'a pas fait cette démonstration pour l'atome; jusqu'ici la constitution de l'atome est inconnue, et on ne peut faire que des hypothèses à son sujet. De plus, le seul électron observé jusqu'à présent a été

Digitized by Google

l'électron négatif; le positif a encore échappé aux recherches sous sa forme isolée, puisqu'on ne l'a jamais rencontré séparé d'une masse comparable, en dimension et en poids, à celle de l'atome. Il se peut qu'il n'existe pas séparé de l'atome matériel; mais, dans ce cas, il serait impropre de le désigner sous le nom d'électron; peut-être la charge positive indivisible constitue-t-elle la masse de l'atome; dans tous les cas, sa nature doit faire l'objet d'investigations...[1]. »

Diverses hypothèses ont été imaginées pour expliquer la constitution de l'atome; Sir O. Lodge en distingue cinq principales :

1. L'atome est fait de matière (?) associée à de l'électricité positive (quelle qu'elle soit), de manière à neutraliser la charge de l'électron ou des électrons négatifs qui sont certainement en connexion avec chaque atome.

2. Il peut être formé d'électrons positifs et négatifs maintenus dans un équilibre dynamique ou statique.

3. Il peut être constitué principalement par une unité indivisible d'électricité positive, formant, on peut le présumer, une masse sphérique où sont plongés des électrons, probablement distribués en anneaux tournant autour du centre de la masse positive, sous l'influence d'une force dirigée vers le centre et variant en raison directe de la distance.

4. Il peut être dû à un mélange des deux électricités, mélange formant une masse indivisible au milieu de laquelle un ou plusieurs électrons individuels se meuvent et donnent à l'atome les propriétés observées.

5. Il peut être enfin formé par une charge positive concentrée au centre comme un soleil avec une multitude d'électrons tournant autour de lui comme des astéroïdes; mais alors la force varierait en proportion inverse du carré des distances, ce qui ne paraît pas concorder avec les phénomènes observés.

Sir O. Lodge paraît avoir des préférences pour l'hypothèse n° 3, malgré la difficulté que l'on a pour imaginer la nature véritable de l'électricité positive, qui serait une substance homogène, de résistance nulle, et de forme sphérique. Cette hypo-

1. *Op. cit.*, p. 147.

Digitized by Google

thèse rend cependant compte de la période constante de l'orbite; elle explique la production de radiations visibles par des perturbations de l'orbite, elle met sur la voie de l'interprétation de la loi de Mandéleieff, et des propriétés électro-chimiques et spectrales des corps simples; elle fait comprendre enfin la perte graduelle de l'énergie atomique due à un rayonnement imperceptible et non compensé, l'instabilité qui survient et les transformations catastrophiques et explosives d'un élément dans un autre, comme on l'observe dans la radioactivité; elle rend intelligible l'évolution de la matière que l'on commence à soupçonner.

Cette hypothèse n'est pas démontrée, et M. J.-J. Thomson qui a beaucoup contribué à la développer, vient d'en augmenter l'incertitude. Il a publié dans le *Philosophical Magazine* (juin 1906) un travail où il indique de sérieuses raisons en faveur de l'hypothèse suivante : l'atome de chaque corps simple contiendrait un nombre d'électrons libres comparable à son poids atomique, celui de l'hydrogène étant pris comme unité; l'atome d'hydrogène aurait, par suite, 1 électron libre; celui d'oxygène, 8, etc. C'est bien extraordinaire, ajoute Sir O. Lodge, qui semble hésiter à admettre les conclusions du professeur J.-J. Thomson.

Une chose demeure en tout cas probable, c'est que les atomes de la matière sont constitués par des agrégats, en nombres définis, de charges positives et négatives diversement groupées, disposées en un ordre fondé sur les lois de la cinématique et maintenues séparées par la force de leurs mouvements orbitaux.

Cette conception explique l'affinité chimique; elle existe entre deux atomes contenant chacun un ou plusieurs électrons non équilibrés de signe donné. De pareils atomes ont un centre de force leur permettant de s'unir à d'autres atomes dans une combinaison chimique. Une charge négative est probablement un *excès*, une charge positive, au contraire, un *manque :* la combinaison de ces qualités opposées forment une molécule complète et neutre.

Ces combinaisons n'ont pas la stabilité des liens qui unissent

Digitized by Google

l'électron à l'atome, et nos réactifs permettent de la détruire; nous ne pouvons pas cependant diviser la molécule combinée en molécules d'une autre substance, sauf en chimie organique. Il n'est pas impossible peut-être d'obtenir les mêmes résultats avec les corps simples; leurs éléments peuvent être réarrangés en formes isomères ou allotropiques, mais ne peuvent encore être séparés les uns des autres. On peut toutefois penser que les molécules très complexes, c'est-à-dire d'un haut poids atomique, peuvent atteindre spontanément un état d'instabilité et projeter un ou plusieurs électrons, soit tangentiellement, avec leur vitesse orbitale, soit par des forces ordinairement en équilibre statique dans l'atome et dont l'énergie n'est que potentielle. C'est l'opinion de lord Kelvin. Cette projection d'électrons cause en partie les phénomènes de la radioactivité.

La cohésion, de même que les forces moléculaires, s'expliquent par des actions électriques qui sont extrêmement puissantes quand les molécules sont très voisines les unes des autres, à des distances comparables par exemple aux dimensions des éléments considérés; il est probable que si l'on électrisait différemment les surfaces voisines, par un apport d'électricité par exemple, on pourrait augmenter le champ de la cohésion et la faire agir au delà des distances moléculaires; c'est ce qui semble se produire dans les *cohéreurs*. Il survient aussi des phénomènes de polarisation électrique qui ont pour effet de modifier dans une certaine mesure l'équilibre relatif des électrons et des ions; la polarisation transforme la force moléculaire ordinaire de la cohésion en une sorte d'affinité chimique commençante, mais réelle.

Sir Olivier Lodge ne se dissimule pas les difficultés que rencontre l'hypothèse préférée par lui, notamment en ce qui concerne l'existence d'une charge globulaire d'électricité positive. Comment une charge, de dimension quelconque, peut-elle demeurer unie et ne pas se séparer sous l'action répulsive de ses éléments? Cette objection ne l'arrête pas cependant, puisque l'indivisibilité de la charge-unité négative est démontrée. Aucune raison n'empêche d'admettre qu'il en soit de même pour la charge-unité positive, car l'électron, comme

Digitized by Google

l'atome, a des dimensions. La véritable difficulté se trouve dans l'impossibilité de concevoir la nature de la charge positive.

Les découvertes de Becquerel et de Curie ont fait disparaître une autre objection. Si les atomes possèdent des électrons animés de mouvements orbitaux, ils doivent constamment émettre des ondes dans l'éther et perdre leur énergie par radiation; ils doivent arriver à des positions de repos ou subir d'autres changements : c'est ce qui arrive pour certaines substances émettant des radiations particulièrement abondantes. Ces substances, dont le radium est la plus connue du gros public, ont un poids atomique très élevé; elles émettent :

1° Des rayons ou pulsations analogues aux rayons de Röntgen (rayons γ) ;

2° Des rayons analogues aux rayons cathodiques, consistant en électrons projetés (rayons β);

3° Des atomes ou ions chargés positivement, ou des demi-atomes consistant en quelque chose d'analogue à l'hélium, également projetés avec une grande énergie (rayons α);

4° Comme conséquence de toute cette radiation, des parcelles détachées de la portion résiduelle de la substance sont entraînées; elles n'ont aucune charge électrique, mais elles produiduisent une émanation gazeuse qui ressemble à une odeur; cette émanation a un grand pouvoir radioactif et paraît en quelque sorte s'attacher aux objets voisins, en leur communiquant un pouvoir radioactif temporaire (radioactivité induite ou provoquée).

Ces propriétés paraissent dues à des sortes de cataclysmes intra-atomiques, de violence assez grande pour projeter de temps en temps quelques particules; le choc dû à la projection engendre des rayons Röntgen faibles, mais extrêmement pénétrants.

Une question se pose : On comprend que des collisions suffisamment brusques ou des perturbations thermiques puissent provoquer des radiations; mais alors pourquoi les révolutions orbitales des électrons, dans des substances à molécules de faible poids atomique, ne provoquent-elles aucune radiation ni aucune perte d'énergie? Sans doute la

Digitized by Google

radiation superficielle s'alimente à l'aide des radiations émises par les couches profondes; de plus, les radiateurs sont très nombreux et dans toutes les phases de leurs révolutions; les ondes qu'ils émettent interfèrent, et le résultat produit à distance est nul ou à peu près.

Dans la théorie électrique de la matière, l'atome, étant uniquement formé de charges électriques et contenant des électrons exécutant des révolutions, doit être temporaire et instable. L'expérience tend à montrer que les phénomènes de radioactivité ne sont pas limités aux métaux comme le radium, l'uranium, le thorium, l'actinium, le polonium, mais existent dans la plupart des métaux et dans certains corps organiques, les jeunes pousses des végétaux par exemple. Les substances peu radioactives peuvent perdre de leur masse sans que nous ayons le moyen de nous en apercevoir; si la constante de durée du radium est estimée à 1,300 ans, celle de l'uranium l'est à 600,000,000 d'années, celle de l'actinium à 24 milliards d'années; et ce ne sont pas des substances très actives.

L'étude de la radioactivité a été particulièrement féconde; on peut expliquer les phénomènes de la couronne solaire, de l'aurore boréale, des orages magnétiques par des considérations qui s'y rattachent. La terre est constamment bombardée d'électrons négatifs projetés par le soleil qui est très radioactif.

L'atome matériel n'a donc probablement, pour Sir O. Lodge, qu'une stabilité relative.

Je ne reproduirai pas l'indication des difficultés que le savant auteur reconnaît exister encore dans la théorie électrique de la matière; elles sont d'ordre mathématique et je n'ai aucune qualité pour les exposer étant incapable de les bien comprendre. Sir O. Lodge ne les considère pas comme insurmontables.

Pour ceux qui s'intéressent aux résultats généraux des sciences, les théories du genre de celles qu'expose l'éminent recteur de l'Université de Birmingham ont un intérêt extrême. Les récents progrès de la physique sont bien faits pour confondre l'imagination. L'atome apparaît comme un petit

Digitized by Google

monde, comme une sorte de système solaire en miniature où des astres minuscules circulent avec une vitesse énorme dans des orbites infiniment petits. Malgré sa dimension d'un dix-millionième de millimètre, l'atome est immense comparé à l'électron qui est un de ses éléments. Si un électron avait la dimension d'un point d'imprimerie, l'atome aurait celle d'une cathédrale. On conçoit que les quelques centaines ou les quelques milliers d'électrons aient de l'espace pour évoluer; « ils occupent l'atome comme des soldats occupent un pays; ils ont l'énergie et la force quoiqu'ils n'aient pas la taille; dans leurs relations réciproques, ils forment ce que nous appelons l'atome de matière; ils lui donnent son inertie; ils lui permettent de s'attacher aux autres atomes qui passent à courte portée à l'aide de la force, que nous appelons cohésion; l'excès ou le défaut d'un ou plusieurs constituants leur donnent leurs propriétés chimiques et la faculté de se fixer énergiquement sur d'autres atomes réalisant des conditions semblables ou plutôt opposées[1]. »

Ainsi, la physique arrive à considérer l'unité de la matière comme une hypothèse probable. Mais cette unité se fait en dehors de la matière; la résistance et l'étendue sont des apparences; derrière les substances diverses qui se présentent à notre observation se trouve une réalité fondamentale inaccessible à nos sens, et cette réalité n'est plus matérielle au sens ordinaire du mot; c'est de l'énergie. Je ne sais si je traduis bien la pensée de l'auteur, et je ne voudrais pas qu'on le rendît responsable des réflexions que me suggère la lecture de son livre; je n'exprime ici que mon opinion; cette réserve faite, la matière que la science nouvelle nous a fait pressentir me paraît être une forme de l'énergie; ce sont des forces en mouvement.

La matière elle-même cesse d'être éternelle; j'entends la matière au sens ordinaire du mot. Ses atomes éclatent en électrons qui se dispersent. Que deviennent ces charges électriques négatives? Disparaissent-elles à leur tour? Nous n'en savons rien; nous savons seulement que la conservation de la matière n'est pas une loi strictement vraie au sens littéral du mot. Les

1. *Op. cit.*, p. 201.

Digitized by Google

atomes matériels s'abîment comme des édifices qui s'écroulent, et leurs ruines elles-mêmes périssent. Le temps ne les épargne pas.

D'autres problèmes se posent à notre curiosité. Qu'est cette mystérieuse électricité positive qu'on n'a pas encore pu isoler de son support matériel? Il semble que c'est elle qui doive aujourd'hui plus particulièrement solliciter l'attention des physiciens; son étude nous révélera des faits naturels aussi merveilleux sans doute que ceux dont l'analyse de la charge électrique a enrichi la science. Notre imagination n'aurait pas conçu des merveilles comparables à celles que la science montre à notre esprit étonné.

J. MAXWELL.

Digitized by Google

SOPHONISBE

Récit dramatique, inspiré de Tite-Live.

Syphax, roi de Numidie, persuadé par sa femme, fille d'Asdrubal, généralissime de Carthage, trahit les Romains ses alliés et tourne contre eux ses armes. Masinissa, roi d'une autre partie de la Numidie, qu'il avait vaincu et détrôné, se réfugie dans le camp romain et, avec le préteur Lélius, aide Scipion à vaincre Syphax dans plusieurs batailles. Syphax s'enfuit dans ses États. Pendant que Scipion répand la terreur autour de Carthage battue en toute rencontre et n'osant pas livrer bataille hors de ses murs avant le retour d'Annibal qu'elle avait rappelé, Lélius achève la conquête de la Numidie, et Masinissa, à la tête d'un corps de cavalerie, poursuit Syphax, l'atteint, le fait prisonnier et entre avec lui dans Cirtha (Constantine), son ancienne capitale.

Au moment où commence ce récit, Lélius, en marche vers Cirtha, y doit rejoindre Masinissa le lendemain du jour où celui-ci en a pris possession.

*
* *

L'infortuné Syphax vaincu dans trois batailles
est pris, chargé de fers, traîné sous les murailles
de Cirtha. Ses sujets que son malheur abat
aux vainqueurs menaçants se rendent sans combat.
Ils entrent. Qui conduit cet escadron numide ?
quel est ce cavalier à l'air noble, intrépide?
Ce cavalier, ce chef, ce roi, Masinissa
dans l'antique cité d'où Syphax le chassa
revient victorieux, plein d'orgueilleuse joie,
car Syphax, ses trésors, son palais sont sa proie.
Au galop emporté de son cheval fougueux
il vole à ce palais qu'ont bâti ses aïeux,
où brillèrent d'abord sa puissance et sa gloire,
qui le vit fuir vaincu, que lui rend la victoire.
Déjà du vestibule il a franchi le seuil.
Une femme paraît, belle, éplorée, en deuil.

Digitized by Google

Au milieu des soldats ses yeux mouillés de larmes
à l'or de ses habits, à l'éclat de ses armes
ont reconnu le roi. Son père est Asdrubal;
son époux est Syphax, et son nom est fatal,
Sophonisbe. Jamais beauté plus éclatante
dans plus terrible instant ne fut plus séduisante.
Elle tombe aux genoux de son jeune vainqueur,
elle lui prend la main, la presse sur son cœur;
elle donne à sa voix l'accent de la prière,
mais même en suppliant reste intrépide et fière.
« Les dieux et ta valeur m'ont soumise à ta loi;
tu peux faire de moi ce que tu veux, ô Roi;
tu peux, maître absolu du sort de ta captive
ordonner qu'elle meure, ordonner qu'elle vive.
Mais si je puis parler sans aigrir ton courroux
et si je puis toucher ta droite et tes genoux,
par cette majesté royale et souveraine
qui décorait mon front, Seigneur, quand j'étais reine,
par ton nom de Numide et ton sceptre qu'hélas
a dû sur mon Syphax reconquérir ton bras,
par tous ces dieux enfin que ce palais révère,
(Puissent-ils t'épargner tout présage contraire!
Puisses-tu de leurs traits n'être jamais touché,
jamais comme Syphax de ton seuil arraché!)
par ces dieux, ces genoux, cette main que j'embrasse,
accorde à ma prière une suprême grâce.
Daigne, Masinissa, régler seul mon destin;
n'abaisse pas mon front sous le joug d'un Romain;
que jamais un Romain, ô trop honteuse injure!
n'ose porter sur moi sa main cruelle, impure.
L'épouse de Syphax s'abandonne à ta foi.
Qu'un Numide soit seul et mon maître et mon roi.
Nous sommes nés tous deux sur la terre africaine;
tu me dois ta pitié comme Rome sa haine.
Je suis Carthaginoise et fille d'Asdrubal,
et Rome hait en moi la nièce d'Annibal.
D'être esclave de Rome, ô Roi, je t'en supplie
épargne-moi l'opprobre, ou mets fin à ma vie! »

Elle dit : sa beauté, sa jeunesse, sa voix
si tendre, qui supplie et caresse à la fois,
ont versé la pitié dans cette âme fougueuse
et dans ce sang numide une ardeur amoureuse.
« Lève-toi, lui dit-il, et touche cette main.
Plutôt que sur ton front pèse le joug romain,
Je jure... Ne crains rien; je t'adore, et moi-même
Je ceindrai ton beau front d'un double diadème[1];

1. Le sien et celui de Syphax.

Digitized by Google

Un heureux hyménée avant la fin du jour
me donnera sur toi tous les droits de l'amour.
Sois ma reine... »
Dompté par ses sens en délire
à travers le palais on le voit la conduire.
Un doute l'a saisi. S'il le tient ce serment,
à Rome, pourra-t-il déplaire impunément?
Rome hait cette reine, et jamais ne pardonne;
va-t-il pour une femme exposer sa couronne?

Quand les sens sont en feu la raison parle en vain;
il ordonne... Aussitôt s'est accompli l'hymen,
et l'époux oubliait aux charmes de l'épouse
paix et guerre, préteurs, consul, Rome jalouse.

Lélius vient, s'indigne et veut que ses soldats[1]
de ce lit nuptial qu'il ne reconnaît pas
arrachent cette esclave; il prétend qu'enchaînée
au camp avec Syphax elle soit entraînée.
Masinissa l'implore; il fléchit, il se rend.
Scipion jugera ce grave différend
et son arrêt fera d'une esclave une reine
ou bien de cette esclave il rivera la chaîne.

La reine Sophonisbe et son second époux
ayant moins d'espérance au cœur que de courroux,
le préteur Lélius, Syphax, sous sa conduite,
chargé de fers ainsi que les grands de sa suite,
ont marché vers le camp où les soldats joyeux
devisent, promettant une fête à leurs yeux.

« Il avait, disaient-ils, un si puissant royaume
» qu'il tenait la balance entre Carthage et Rome.
» Scipion franchissant la mer vint à sa cour[2]
» où l'on vit accourir Asdrubal à son tour.
» Les dieux, car pour les rendre à leurs desseins propices
» tous deux ils avaient fait aux dieux des sacrifices,
» du côté des Romains l'inclinèrent, heureux
» s'il n'avait pas conclu cet hymen désastreux,
» s'il avait de l'amour pressentant les pièges
» refusé d'écouter des conseils sacrilèges!
» Quelle gloire pour nous! Il approche ce roi
» de tous ses ennemis, excepté nous, l'effroi,

1. Pendant que Lélius achevait de conquérir la Numidie, Scipion était à Utique d'où il menaçait Carthage.
2. Scipion était alors en Espagne. Il se rencontra chez Syphax avec Asdrubal.

Digitized by Google

» qui, s'il n'avait pas eu Rome pour adversaire,
» sans doute eût sous ses lois rangé l'Afrique entière.
» Nos rangs vont l'entourer et nos regards verront
» s'il garde son orgueil invaincu sous l'affront. »

Cris soudain au dehors. C'est lui ! chacun s'élance
hors du camp. C'est alors une clameur immense.
La foule arrête enfin ses pas tumultueux
et se groupe fixant ses regards curieux.
Les captifs à pas lents s'avancent : leur tristesse
des cœurs apitoyés a chassé l'allégresse.
Syphax est soucieux mais non humilié ;
on voit que sous l'affront son cœur n'a pas plié.
Les rangs respectueux s'ouvrent devant l'escorte.
De Scipion enfin l'on voit s'ouvrir la porte.

Il était dans sa tente, en silence, pensif,
se souvenant qu'il fut l'hôte de son captif,
qu'assis à son foyer sa main serrait la sienne,
qu'échangeant avec lui la foi républicaine
contre la foi royale, ils juraient qu'étendards
réunis de Carthage ils battraient les remparts.
Et voilà que tombé d'un si haut précipice,
avant qu'à tant de maux l'arrache le supplice,
ce roi, les fers aux pieds, ornera des vainqueurs
la pompe triomphale, et sous les yeux moqueurs
d'une foule en délire, il faudra qu'il endure,
impuissant, frémissant, les regards et l'injure.

Syphax paraît ; il est debout, mais incliné,
et, devant le consul, ni fier ni prosterné.

SCIPION

Dis-nous si c'est le crime ou si c'est la démence,
roi Syphax, qui t'a fait rompre notre alliance
et te trahir toi-même en armant contre nous,
après tous nos bienfaits, ton impuissant courroux ?

SYPHAX

Je connais ma folie et je connais mon crime,
et le coup qui m'abat est un coup légitime.
La guerre où contre vous j'ai brisé mon État
ne fut que mon dernier, mon plus faible attentat.
Un plus grand le précède, horrible, impardonnable :
ce fut quand j'épousai cette femme exécrable,
cette Carthaginoise. Entrant dans ma maison
elle y fit avec elle entrer la trahison.

Digitized by Google

Le flambeau de l'hymen alluma l'incendie
où périt et mon trône et ma gloire et ma vie.
Si parjure envers toi, traître envers les Romains,
violant l'amitié, les traités les plus saints,
j'ai mérité, Seigneur, ta vengeance et mes chaînes,
c'est qu'elle a fait couler jusqu'au fond de mes veines,
c'est qu'elle a fait entrer jusqu'au fond de mon cœur
de son fatal amour le poison corrupteur.
Pour tourner contre vous mes criminelles armes,
Romains, l'enfer lui-même a suscité ses charmes.
Dans l'excès de mes maux, de mon affliction,
je ne suis pas pourtant sans consolation.
Mon rival s'est chargé du soin de ma vengeance.
Ce rival abhorré, sans frein et sans prudence,
ivre de sa jeunesse, ivre de ses exploits,
déjà même, Romains, méconnaît tous vos droits.
Il retient Sophonisbe ; il l'assied sur son trône;
il lui met sur le front une double couronne;
il lui soumet son cœur, son palais et son lit.
Elle le détruira comme elle m'a détruit.
L'insensé comme moi commence. C'est justice
qu'il aille jusqu'au bout et comme moi finisse!

Il se tait : Scipion reste un moment rêveur,
puis répond en ces mots que lui dicte son cœur.
« Infortuné Syphax, de tes ingratitudes
nos armes t'ont puni par les coups les plus rudes.
Mais tu nous combattis avec trop de valeur
pour que notre mépris s'ajoute à ton malheur.
Si le Sénat romain fait ce que je souhaite,
Content de ce qu'il doit de gloire à ta défaite,
il te laissera vivre à Rome en exilé.
Pars donc pour l'Italie un peu moins désolé.
J'implorerai pour toi la clémence romaine. »
Syphax s'est éloigné. Son discours plein de haine
alarme Scipion. « Masinissa, dit-il,
cet amour met ta vie et ton trône en péril.
Sincère était Syphax dans sa haine jalouse,
disant que tu serais perdu par son épouse.
Mais en m'ouvrant les yeux ce traître s'est trahi.
Tu m'aimes; je serai par ton cœur obéi. »

Le préteur Lélius pénètre dans la tente
avec Masinissa qu'au consul il présente.

SCIPION

Brave Masinissa, cher préteur Lélius,
avec tous vos lauriers soyez les bienvenus.

Digitized by Google

Carthage, mes amis, grâce à votre vaillance,
met dans son Annibal toute son espérance.
Sans force, sans soldats, tremblante dans ses murs,
elle l'a rappelé pour les combats futurs.
Rome pour ses amis fait ce qu'ils font pour elle.
Puisque vous avez fait triompher sa querelle,
Lélius, des honneurs dignes de tes hauts faits
réjouiront mon cœur en comblant tes souhaits.
Et toi, Masinissa, sur la Mauritanie,
enlevée à Syphax, à tes états unie,
tu régneras : sur toi, versés à pleines mains,
les honneurs jusqu'ici réservés aux Romains
coupe et couronne d'or, chaise curule, toge
patricienne, enfin le solennel éloge
montreront comment Rome élève ses amis
quand ils ont dans ses rangs battu ses ennemis.

⁂

Scipion fait un signe et la tente se vide.
Seul, Masinissa reste, et son cœur intrépide
cache mal le souci dont il est tourmenté.
Le Consul s'aperçoit de son anxiété.

SCIPION

Quand d'Afrique en Espagne et d'Espagne en Afrique,
pour t'assurer l'appui de notre République,
Masinissa, tu vins te mettre sous ma loi
et fier ta fortune et toi-même à ma foi,
sans doute tu croyais, formant cette espérance,
que sur quelques vertus s'appuyait ma puissance.
Eh bien, si je suis fort, c'est que ma volonté
triomphe de mes sens et de la volupté.
Crains de la passion la dangereuse amorce :
le plaisir ôte à l'âme ainsi qu'au bras sa force.
Maîtrise donc tes sens et calme leur fureur ;
sois, combat glorieux, de toi-même vainqueur.
Vaincre, quand ce n'est pas le Consul qui commande,
c'est pour un lieutenant une gloire bien grande ;
tu sus vaincre sans lui. Je t'ai félicité,
heureux de décerner un honneur mérité.
Le Consul dans son camp est le maître suprême,
mais du Sénat il est le lieutenant lui-même.
Sous tes coups, il est vrai, Syphax a succombé ;
mais sous la seule loi de Rome il est tombé.
Sache ce qu'elle veut. Eh bien ! elle réclame
qu'à Rome l'on transporte et Syphax et sa femme.

Digitized by Google

Cette femme pour nous n'a que haine et mépris;
Syphax dans les filets de son amour s'est pris.
Sans elle il n'aurait pas rompu notre alliance;
qu'elle rende au Sénat compte de cette offense.
C'est là de mon devoir l'inéluctable loi;
Masinissa, tu dois l'accepter comme moi.
Crois-moi, Masinissa, te voilà plein de gloire,
sur le point de cueillir le fruit de ta victoire,
et devant toi se dresse un brillant avenir;
ne le compromets pas et dompte ton désir.
Abandonne à son sort cette orgueilleuse reine.
N'hésite pas entre elle et l'alliance Romaine.
Elle a perdu Syphax. Garde-toi d'un amour
qui pourrait t'aveugler et te perdre à ton tour.
Crois-en mon amitié, crois-en ta conscience
et, plus que ton orgueil, consulte ta prudence.

Masinissa rougit. Des larmes de ses yeux
s'échappaient et son cœur se serrait anxieux.
Puisque je suis contraint, nécessité cruelle,
d'être à la reine ou bien aux Romains infidèle,
je dois, reconnaissant de tes rares bienfaits,
Sur tes sages avis régler ce que je fais.
Mais à Rome, où je sais que l'attend l'esclavage,
j'ai voulu l'arracher par ce prompt mariage.
Permets donc que j'invoque encor ton amitié,
Consul, et laisse-toi toucher par la pitié;
N'oppose pas un cœur d'airain à ma prière,
et de ma Sophonisbe allège la misère! »

Scipion se taisait, vainement imploré;
Masinissa salue et part désespéré.

Il cède à sa douleur. Enfermé dans sa tente,
sans souci qu'on l'entende, il pleure, il se lamente;
il marche, mais bientôt, ses pas précipités
s'arrêtant, il s'épanche en ces mots irrités:
« Refoule dans ton sein ton impuissante rage;
contre Rome que peut sans force le courage?
Les Romains t'ont paré d'un vain titre de roi,
ils règnent sur ton peuple aussi bien que sur toi.
Tes soldats sont les leurs. Entouré de leurs armes,
prisonnier dans leur camp, aux premières alarmes,
si je me révoltais ils viendraient furieux;
leurs mains entraîneraient ma reine sous mes yeux,
en vain, à leur furie opposant ma furie,
au prix de mille morts je leur vendrais ma vie,
je mourrais désolé de mourir outragé,
de mourir sans espoir d'être jamais vengé.

Digitized by Google

Que faire? car il faut qu'enfin je me décide,
que je sois meurtrier ou que je sois perfide.
« Jure, m'avais-tu dit, implorant mon secours
de me sauver de Rome ou de trancher mes jours
et je te répondis : « Sophonisbe, je t'aime ;
Rome respectera ceint de mon diadème
ton front, ou tu mourras, et j'en fais le serment. »
Ah! je te trahirais en ce cruel moment
si tu n'étais par moi de tes fers déliée,
si je ne t'arrachais à Rome humiliée,
hélas! et je ne puis que par un coup fatal
empêcher qu'on t'enchaîne à son char triomphal.
Meurs donc, trop chère épouse, et que ta mort sereine
montre à Rome comment sait mourir une reine. »

Il appelle : aussitôt un esclave paraît
celui qui sous sa main tient un poison tout prêt
pour que le roi, s'il est vaincu, le soit sans honte,
échappant au vainqueur par la mort la plus prompte.

L'esclave est devant lui. D'une main qui tremblait
et les yeux pleins de pleurs, il traça ce billet :
« De mon lit on te chasse ainsi que de mon trône.
Je cède en frémissant à celui qui l'ordonne.
Mais en ceci, du moins, je te garde ma foi
que je t'arrache à Rome, à sa haine, à sa loi.
Ce poison est mortel. Bois et sors de tes chaînes.
Elève ton courage au-dessus de tes peines.
Montre en mourant un cœur à ton grand nom égal ;
meurs en Carthaginoise, en fille d'Asdrubal,
en reine, que deux fois l'amour a couronnée,
en reine, de deux rois épouse infortunée. »

Sur l'esclave tendant le billet à genoux,
la reine fait tomber un regard triste et doux :
« Donne. Qu'a dit le roi? » Que finissant ta peine,
ce poison devra rendre éternelle la sienne. »
Ces mots qu'avait écrits le roi désespéré,
la reine les a lus sans pleurs, le cœur serré.

SOPHONISBE, après avoir lu.

Esclave, dis au roi que ce cœur qui l'adore
de son amour exige une promesse encore.
C'est qu'il se garde bien d'attenter à ses jours.
Écoute, et redis-lui mon suprême discours.
« Puisque pour me prouver, cher époux, ta constance
» la mort est le seul don qui soit en ta puissance,

Digitized by Google

» ce présent nuptial mon cœur reconnaissant
» le tient pour le plus doux, pour le plus cher présent.
» A la crainte mon âme en mourant est fermée,
» mais non pas aux regrets, puisque tu m'as aimée,
» puisque le sort hélas! jaloux de nos amours
» ne leur a mesuré que des instants trop courts. »

Elle prend le poison dans les mains de l'esclave.
« Et maintenant, dit-elle, ô Romains, je vous brave!
Vous laissant pour adieux ma haine et mon mépris
de votre vain courroux en mourant je me ris.
Je dois à votre haine une mort glorieuse,
et c'est par elle aussi que je vécus heureuse.
Heureuse! je l'étais quand j'armais contre vous
que j'exècre, mon père et mon premier époux;
je l'étais quand vaincu mon père, à ma prière,
sans se décourager recommençait la guerre;
quand sur terre et sur mer épuisant votre sang,
il brisait votre effort sans cesse renaissant.
Je l'étais quand Syphax vous trahit pour Carthage;
quand mes bras caressants enflammant son courage
enivrèrent ses sens de tant de volupté
que reine de son cœur et de sa volonté
je lançai contre vous son innombrable armée.
Quand sa puissance fut sous vos coups abîmée
je fus heureuse encor d'un bonheur amoindri
n'ayant pas déchaîné contre vous mon mari.
Dans cette unique nuit, à l'amour tout entière,
j'oubliais d'irriter contre vous la colère
de celui qui sauva ma gloire de vos fers.
Rome, à ton joug, tu veux enchaîner l'univers.
Eh bien! que l'univers tout entier se soulève
et qu'il t'écrase avec ton orgueil et ton rêve!
Que partout aux combats succèdent les combats,
et que jusqu'au dernier y meurent tes soldats
massacrés en Espagne, en Sicile, en Afrique!
Qu'enfermée en tes murs toute ta République
y soit prise d'assaut! Que Moloch notre dieu
t'anéantisse avec le fer, avec le feu,
et que ta chute enfin si bas te précipite
qu'il ne reste de toi qu'un nom, Rome maudite! »

Elle se tait; ses yeux où brillait le courroux
étincellent encor, mais d'un éclat plus doux.

Elle lève et d'un trait boit la coupe mortelle.
Elle fait quelques pas, enfin elle chancelle
et tombe sur son lit. La vie et la chaleur
l'abandonnent; un froid mortel glace son cœur.

Digitized by Google

Ses lèvres sans couleur dessinent un sourire;
la pâleur se répand sur ses traits; elle expire.

Sophonisbe, tu dois aux cruautés du sort
la gloire qui s'acquiert par une noble mort.
Ta gloire par ta mort touchante fut conquise;
quand on meurt comme toi, la mort immortalise.

Que de maux ton grand cœur, Sophonisbe, eût soufferts
si la mort ne t'avait arrachée à tes fers?
Quels pleurs t'eût fait verser de ta chère patrie
la puissance abattue et la gloire flétrie,
ses soldats, les derniers, à Zama massacrés,
ses armes, ses vaisseaux et ses trésors livrés.
Et qu'aurais-tu pensé, femme au cœur héroïque,
voyant tomber si bas ta fière république,
lorsque la paix conclue elle tremblait encor
que Rome ne lui prît les restes de son or,
lorsque pour désarmer sa superbe ennemie
de n'oser plus s'armer elle avait l'infamie.
Et Rome la laissa s'enrichir cinquante ans.
Les peuples pauvres sont courageux et puissants.
La pauvreté de Rome unie à son courage
abattit à la fin l'opulente Carthage;
Masinissa vieilli, le second Scipion
S'acharnèrent tous deux à sa destruction.
Alors désespérée et retrouvant ta haine,
tu déployas, Carthage, une valeur romaine.
Furieuse, tardif et gigantesque effort,
tu barres d'une chaîne et ton isthme et ton port;
n'ayant ni bois, ni fer, ni cordages, ni toiles,
à tes femmes tu prends leurs cheveux et leurs voiles,
à tes toits démolis leurs poutres et leur fer.
Toute une flotte ainsi fut lancée à la mer.
Mais tu livres en vain batailles sur batailles;
elle a sonné pour toi l'heure des funérailles.
Ton port est envahi, tes vaisseaux sont coulés,
tes remparts pris d'assaut, tes soldats refoulés,
massacrés; tout périt, vieillards, enfants et femmes;
temples, maisons, palais, tout croule dans les flammes.
C'est fait de la cité longtemps le contrepoids
de celle dont le monde a dû subir les lois.
Si Carthage a péri c'est qu'elle a craint la guerre,
trop aimé le plaisir, trop haï la misère.
Elle eût bien moins souffert craignant moins de souffrir,
et vécu plus longtemps craignant moins de mourir.

Malheur aux nations méconnaissant comme elle
que la paix à tout prix est une paix mortelle!

LÉON PARIS.

Digitized by Google

LOCALITÉS MARITIMES DISPARUES

EN GASCOGNE

(Suite et conclusion[1]*.)*

Sainte-Eulalie-en-Born. — Les renseignements sur les biens de Jessis (page 501) peuvent être complétés et précisés par d'autres indications prises à leur source même, dans trois registres de l'ordre de Malte[2]. Tous trois font ressortir que Jessis n'avait que les deux propriétés suivantes :

« 1446, 18 janvier. Reconnaissance en faveur de frère Jacques de Brion, commandeur, retenue par Depujols, notaire, consentie par Girensac de Pipey, de deux héritages en la par. de Sainte-Eulalie, appelés de Domingon de Médoc et de Guiraud de Martin, situés comme est dit, au cens de demy franc portable à l'hôpital de Jessy. » *A l'hespitaou de Jessis,* d'après le même titre inscrit également à Lech, ce qui pourrait signifier que partie dudit bien était sur Saint-Paul, donc Lech était un quartier. — Cette reconnaissance fut renouvelée en 1461 sous la rente de 1l 10s. Il est précisé que dans ce double héritage il s'agit « d'une maison, terre et vignes ».

« 1446, 1er juin. Reconnaissance par Jannot Darmasey d'un houstau au cournau (quartier) de Jessis, lieu dit Boyria, au cens d'un franc et demy. »

L'inventaire général H 488, dressé en 1761, porte que ces reconnaissances de Jessis « furent renouvelées en 1733; Dorthe, notaire ». Les biens existaient donc en 1733, et aucun bouleversement n'est survenu depuis; la Guillère (page 501) le certifie. Le notaire Dorthe était à Mimizan, c'est-à-dire sur les lieux, d'après le registre H 674, cité à la page 502, registre qui spécifie, en 1759, que « le commandeur paye au curé de Sainte-Eulalie la somme de 12 livres pour l'administration des sacrements aux habitants dud. quartier » de Jessis. Ce prêtre,

1. Voir la *Revue Philomathique*, de 1906, pages 447 à 475 et 497 à 520, auxquelles il va être renvoyé plusieurs fois.

2. Arch. dép. de la Gironde : H 437, *Répertoire de la Commanderie de Bordeaux;* H 468, dit *Grand inventaire ;* H 488, *Inventaire général des titres et papiers de la Commanderie*, dressé en 1761.

Digitized by Google

en écrivant l'année précédente la lettre de la page 499 sur les terres dévorées par les eaux et les sables, en répétant le propos verbalement en 1759 (page 502), agissait moins en crédule qu'en tête faible, si l'on consulte bien le carton M 5 des archives de l'archevêché de Bordeaux, dossiers de Bias et de Sainte-Eulalie.

Du jour où l'ordre des Hospitaliers n'avait plus sa raison d'être, les biens étaient négligés, perdus de vue, même abandonnés, à Sainte-Eulalie comme ailleurs (voir page 502, note). Il est même curieux de voir que pour Capbreton et son quartier de Bouret (car il doit s'agir des lieux ainsi nommés du pays de Maremne), les registres H 437, page 122, et H 468, page 218, parlent de ces deux endroits comme « estant dans le pays de Born », erreur de 50 kilom.[1].

Contis, paroisse de Lit (pages 511-512). — Les mêmes registres de l'ordre de Malte, portent pour Contis les titres suivants :

« 1300. Donation de Bernard de Boscons et autres, en faveur du commandeur de Bordeaux, d'un terrain appelé Destincles depuis le port d'entre Cuen jusques à la rivière du Dor et du ruisseau de Barrère, ainsy que vont les pennes de Caleilh qui entre en Lador au-dessus de Peyronau, consistant en terres cultes et incultes, bois, pâturages et autres possessions, le tout situé dans le diocèse Dax. »

« 1392, 18 juin. Pierre Dardilas reconnut de frère Arnaud de Lacal, commandeur de Bordeaux et de Cuntis, une maison située en la paroisse de A Miensan (reg. H 468), Aymusan (reg. H 488), lieu dit à Pech Arnaud, confrontant avec la vigne de la prébende de Saint-Nicolas et avec la rue et place publique de Pech Arnaud, au cens de neuf morlas, acte retenu par Castanié. » Faut-il lire paroisse de Mimizan ?

« 1446, 30 mai. Reconnaissance consentie par Bertrand de Contis et autres en faveur de frère Jaques de Brion, commandeur, d'un mayne et terre en dépendant, situé au quartier de Cuntis au cens de huit livres morlanes. Jacques Depujols notaire. »

« 1451. Bail à cens fait et consenti par le commandeur à Jean Deuport, du cournau (quartier) de Cuntis, paroisse de Lit, d'une terre déserte audit cournau appelé terre de l'hespitau au cens de 5 s. portable à l'hopital de Cuntis, reconnaissance faite en 1446 retenue par Jacques Depujols notaire. » — Il doit

1. Bouret paraît avoir appartenu aux Templiers. Le commandeur de Bordeaux le reçut « en vertu de bulles de frère Jean Ferdinand chastelain d'Emposte et prieur de Cathalogne ». Acte de 1375, inventaire H 468.

Digitized by Google

s'agir d'une terre sans importance détachée de l'acte de mai 1446, ci-dessus.

« 1514. Le sieur commandeur bailla à cens tout le terroir de Cuntis aux habitants dud. lieu, sous la censive de huit livres. »

L'acte ci-dessus de 1300 est également enregistré au chapitre de Salles et Billot avec cette mention en marge : « On croit l'article cy-contre dépendre du quartier de Contis, parr. de N. D. de Lit. » Il y est deux fois question de l'Adour. Ce nom pourrait avoir été donné aux eaux de Contis, mais il est plus probable qu'il se soit agi d'une donation située au loin et applicable pour son revenu à l'hôtellerie de Contis. Le titre de 1392 est également douteux quant à la situation de la maison énoncée.

Mais ce qui est positif comme indication, c'est que le bien entier de Contis donnait huit livres morlanes de cens en 1446, et qu'en 1514 « tout le terroir de Contis » était baillé aux habitants sous la censive encore de huit livres. Or ces huit livres morlanes, d'après le registre précité H 674 (de 1759) « valaient 24 livres de cens », ce que payaient encore à cette date de 1759 les habitants de Lit. Nous trouverons d'ailleurs un peu plus loin, d'après la plus solide des preuves, que le pays ne se modifiait pas. On nous a légué des exagérations !

Au vu de textes par eux compulsés, MM. les abbés Départ et Foy ont déjà pu compter dans l'ancien évêché de Dax, des limites du département de la Gironde jusqu'aux Pyrénées, 58 « hôpitaux », celui ci-dessus de Contis compris. Il faut, en attendant mieux, y ajouter les quatre suivants :

1° L'hôpital de Jessis, qui vient d'être nommé plus haut;

2° L'hôpital de Lech : « 1er juin 1446. Reconnaissance d'un houstau en la paroisse Saint-Paul au cournau Es t'hees au cens de 33 ardits et demy, la rente portable à l'hôpital de Es thees. » (H. 488, page 173.) — La table, pour ce Es thees, donne : Lechs.

3° L'hôpital de Bourgaud : « Autre livre couvert de rouge contenant 143 feuilles de parchemin où sont les reconnaissance de Bulloc, de Buch et Parentis, Leix en la paroisse de Saint-Paul, de Sainte-Aulalie au quartier de Jesire, de lospital de Bourgaud en la paroisse de Pomps... faites à M. le comandeur de Beauchamp lan 1631, receues par Denalz not. » (H. 488, p. 124.)

4° L'hôpital d'Orvignac : 1429. Acte de vente de moitié de la maison « appele l'Espitau » l'hôpital de Sorbenhac, situé sur la paroisse de Saint-Julien de Born, au lieu appelé « au cournau d'Orbenhac. » Pierre de Borda notaire. (Arch. de Marcellus. Fonds Leo Drouyn, t. X, page 212, arch. mun. de Bordeaux.)

Digitized by Google

Ces nombreuses petites stations longeant la route du moyen âge appartenaient aux *Hospitaliers*. Pour cette raison, elles paraissent toutes avoir été dénommées *hespitaou, espitaou*. Selon la valeur actuelle des mots, on devait y recevoir l'*hospitalité* plutôt que l'*hospitalisation;* on était reçu à l'*hôtellerie,* qui n'était qu'accidentellement *hôpital*. Quand les actes portent fréquemment que telle redevance était payable à tel *espitaou,* on devait aller régler les comptes à la demeure *hospitalière* et non à l'*infirmerie*.

Plusieurs annotations du Grand inventaire H 468 de l'ordre de Malte portent l'envoi aux archives du grand prieuré de Toulouse, en février 1792, d'une caisse de titres par les soins du sieur Pelusset.

Le moment est arrivé de faire intervenir, au sujet de la stabilité du littoral, une preuve qui dépasse en force toutes celles qui ont déjà été présentées. J'ai précédemment eu l'occasion de dire un mot sur la fougère, qui marque nettement dans nos sables la zone à humus[1]. On ne trouve pas un seul pied de fougère dans les dunes blanches et nues ensemencées depuis l'arrivée de Brémontier, et il faudra des siècles encore, probablement, avant que les débris des forêts nouvelles aient formé la couche d'humus nécessaire à la végétation de l'humble plante dont il s'agit.

Mon camarade et compatriote le lieutenant Cétran, qui connaît comme pas un le régime et tous les détails du littoral d'Arcachon à Bayonne, avait appelé mon attention sur ce point.

Mais si la fougère ne se trouve pas dans les dunes dépourvues d'humus, elle ne vient pas non plus dans le voisinage immédiat des marais ni parmi les plantes ou herbages aquatiques. En même temps qu'un terrain meuble ou à humus, il lui faut un sol suffisamment sec, partant fort vieux. On peut dire que l'habitant de la région ne compte que deux espèces de cette grande famille de cryptogames : la fougère commune ou à l'aigle, à forme de parasol *(Pteris aquilina),* vulgairement appelée fougère femelle, et la fougère royale à unique jet élancé *(Osmanda regalis),* qui affecte de ne venir que sous bois et dite dans le pays fougère mâle.

Or, l'étroite pointe de Grave, qui reste entre la mer et les marais du Verdon et de Soulac telle que la décrit la charte de 1027 (Sainte-Croix, de Bordeaux)[2], est assez abondamment

1. *Bull. de géogr. hist. et descriptive,* 1906, p. 232.

2. Voyez *Bull. Soc. géogr. de Bordeaux,* 1904, p. 298, et *Revue Philomathique de Bordeaux,* 1905, p. 391.

Digitized by Google

tapissée de ces deux sortes de fougères sur une lisière qui varie de 60 à 150 mètres est-ouest. Bien des légendes s'évanouissent devant les feuilles dentelées de ce modeste végétal!

En continuant vers Hourtin, on trouve à peu près partout la fougère commune entre les marais et la région des dunes dont Montaigne a parlé.

Il existe de la fougère à l'ouest de l'étang de Hourtin, mais elle est clairsemée; on en trouve quelques pieds près du phare.

Une pièce d'eau de huit hectares, située au nord-ouest de ce lac de Hourtin, et nommée Lagune, a une lisière de 200 mètres de fougère est-ouest à sa rive occidentale. (Il faut tenir grand compte, au sujet de vieilles forêts disparues, que les anciens inventaires de la sirie de Lesparre mentionnent les dévastations des habitants et aussi les incendies allumés par les bergers « pour couper le bois mort ». Les nouvelles pousses forestières étaient ensuite détruites par les troupeaux, notamment par les chèvres.)

Le lit par lequel les eaux du lac de Lacanau s'écoulent dans le Bassin d'Arcachon, sur un trajet de 16 kilomètres nord-sud le long de la bordure des dunes et de la lande, présente de la fougère à sa partie ouest (côté des dunes) sur une bande qui va de 10 à 150 mètres; la lisière mesure plus de 100 mètres est-ouest en regard de Lège, ce pays dont les étranges légendes sont rapportées page 466.

(Il n'y a pas de fougères à l'ouest du Bassin d'Arcachon; il n'y en a pas à la lagune de la vieille église de Bias ni guère à l'étang d'Aureilhan.)

Le lac de Sanguinet-Cazaux a des fougères devant ses parties nord-ouest et sud-ouest, sur des lignes montrant que le centre des eaux n'a pas été refoulé.

L'étang de Biscarosse est tapissé de fougère à sa partie ouest.

L'extrémité nord-ouest de l'étang de Parentis en présente sur une profondeur atteignant jusqu'à 3 kilomètres est-ouest.

La bouillante Guillère, qui relie l'étang de Parentis à celui d'Aureilhan à travers des dunes souvent érodées, présente le long de sa rive ouest de la fougère en masses non continues, mais largement suffisantes pour infirmer les traditions rapportées sur Sainte-Eulalie.

La vallée du fleuve côtier de Contis en est tapissée jusqu'aux approches des dunes littorales.

Les étangs de Saint-Julien et de Lit, dont on parle encore d'une manière si alarmante, présentent chacun 800 mètres de fougères est-ouest au couchant de leurs eaux ou de leur bassin.

L'ouest de l'étang de Léon, théâtre du pompeux rapport de

Digitized by Google

la page 517, en est peuplé sur une profondeur qui atteint 1,200 mètres sur certains points.

Le reste du pays vers le sud (Marensin et Maremne), qui est habité entre les étangs et la mer, offre à la vue plus de cinq kilomètres de dunes est-ouest à fougère et à forêts antiques.

Cette lisière-tampon de fougère qu'on trouve à l'ouest des eaux douces, de la Gironde à l'Adour, tout en confirmant les textes donnés dans cette étude et dont beaucoup sont inédits, permet maintenant de conclure d'une manière ferme comme suit :

1° Il n'y avait pas de sables nus et blancs en contact avec les marais ou cours d'eau de jonction, ni guère avec les étangs.

2° Les marais et les cours d'eau reliant les étangs n'étaient donc pas refoulés vers l'intérieur : c'est un fait absolu ! Les étangs, avec leur puissante masse d'eau sur assise à plan incliné vers l'ouest (page 457), n'étaient pas non plus refoulés, soit d'après leurs fougères, soit d'après leur alignement avec les marais isolés des dunes.

3° La ligne orientale de nos dunes doit ainsi occuper depuis les temps primitifs la place que nous lui voyons, formée qu'elle fut en principe lorsque l'extension du flux sur le sol plat s'étendait, par simple raison de niveau, 2 kilomètres au moins plus à l'est qu'aujourd'hui.

4° Encadrés par des dunes immobiles et tapissées de fougères et de bois, nos étangs ont autant d'ancienneté que ces dunes et se sont formés simultanément avec elles. La preuve de ce phénomène se voit aux quatre étangs du bassin de Soustons, où la région d'entre ces étangs et la mer se trouve couverte de forêts antiques dont le sol à fougères est pénétré d'humus jusqu'à deux mètres et plus de profondeur[1]. Il y a des centaines de siècles qu'aucun grain de sable n'a roulé sur ce sol et n'est arrivé au bord des étangs du Sud, placés sur le même alignement que ceux du Nord et comme eux encadrés de dunes. Les divers étangs devenaient plus ou moins vastes suivant que leur débit à la mer était contrarié ou détruit.

5° Les fleuves côtiers, déversoirs des étangs, n'étaient fatigués et détruits que sur le rivage même de la mer, par le courant marin côtier qui les chassait et les chasse vers le Sud. Le boisement et les sables mobiles restaient et restent sans influence sur cette question. On peut encore s'en assurer de nos jours, notamment à Arcachon (embouchure agrandie de la

1. Voyez *Bull. de géogr. hist. et descriptive*, 1906, page 231 ; voyez aussi « Étangs et dunes du bassin de Soustons », *Bull. soc. de Borda*, 1904, pp. 47 et suiv.

Digitized by Google

Leyre) et à Uchet (déversoir de l'étang de Léon), deux points dépourvus de jetées en maçonnerie[1].

6° Le profil en travers de la page 502 montre que les apports littoraux nouveaux, en encombrant la plage maritime et en faisant reculer les limites de la laisse de haute mer, n'avançaient, sous l'influence des vents, qu'en couvrant de plus en plus en hauteur, en une succession de gradins, les précédentes couches de sables; ces efforts du vent d'ouest sur les sables ne se produisaient donc sérieusement qu'à la vue de la mer, jusqu'à 4 kilomètres environ à l'est de la plage. Les atterrissements de sables ont toute leur importance sur la partie centrale, de Hourtin à Lit; ils sont restés insignifiants sur la côte moins plate du Sud, après le grand travail de la période où la mer asseyait son lit.

7° Les forêts sous-marines constatées à la laisse de basse mer et dans le bassin d'Arcachon, les forêts fossiles reconnues sous les dunes et, vers l'est, sous le sable de la lande et jusqu'à Arengosse, près de Mont-de-Marsan[2], paraissent montrer que le continent, envahi par la mer à un âge reculé, est resté diminué dans notre Sud-Ouest. Mais on peut dire que depuis le recul marin incomplet qui suivit la révolution géologique d'alors, depuis la dernière émersion de notre sol, la mer des côtes de Gascogne n'a plus empiété vers l'est, comme conséquence des constatations des quatre paragraphes qui précèdent; elle a seulement, par son propre fait, restreint l'extension du flux en s'élevant des remparts de sable.

Ainsi donc, sur notre littoral présentant un développement de 236 kilomètres de dunes allant de la Gironde à l'Adour, les savants qui venaient étudier la région se trouvaient mal renseignés par des traditions sans bases. Il s'ensuit que les écrits et l'enseignement sont restés erronés au point de vue géologique et historique.

SAINT-JOURS.

Mars 1907.

1. Voyez « Fleuves côtiers de Gascogne », *Bull. Soc. géogr. Bordeaux*, 1902, page 125, et au même *Bull.*, la page 364 de 1904.

2. Voyez *Bull. de géogr. hist. et descriptive*, 1904, pp. 101 et 104, et *Bull. Soc. géogr. Bordeaux*, 1904, pp. 358 et 362. — A l'objection que les forêts ont pu être recouvertes par la croûte terrestre, il suffit d'opposer que dans ce cas on ne les trouverait pas sous la mer.

Vu : Baron Ch. de PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

PRÉVISIONS DE MONTESQUIEU[1]

Les hommes intelligents savent voir; mais les hommes de génie prévoient. Personne n'a deviné aussi bien que Montesquieu les institutions les plus convenables aux peuples modernes. Quelle fortune n'ont pas eue ses grandes théories sur les confédérations d'états et sur la séparation des pouvoirs? Et si nous en arrivons à des dispositions moins générales, nous constatons que notre publiciste, bien avant les Congrès de Vienne et de Paris, songeait à la répression de la traite des noirs et à la suppression de la course maritime. Inutile d'insister ici sur les services qu'il a rendus à l'humanité par les chapitres bien connus qu'il a rédigés contre la torture et pour la tolérance religieuse.

Mais l'admirable sagacité du grand homme frappe encore plus, peut-être, quand on lit ses appréciations sur l'avenir qui attendait, en 1748, certains états de l'Europe.

Il n'est pas le seul qui, au milieu du XVIIIe siècle, ait deviné que la France marchait à grands pas vers une révolution. Seulement, il a signalé avec une netteté sans égale que le

1. Cet article est extrait d'une étude générale sur les théories morales et politiques de Montesquieu, où il sera imprimé avec des notes de renvoi aux textes cités ou résumés par nous.

Digitized by Google

Gouvernement lui-même, par des changements dont il ne calculait point les suites, ruinait, dissolvait la constitution monarchique du pays. Après Louis XIV et Louis XV, l'avènement prochain d'un état populaire ou bien d'un état despotique était inévitable.

La politique extérieure de nos rois et de leurs ministres ne lui semblait guère moins aveugle.

Dans ses *Voyages* et dans ses *Pensées* manuscrites, on rencontre des observations singulièrement perspicaces sur les alliances que la France devait rechercher. Les maximes du cardinal de Richelieu avaient fait leur temps, d'après notre auteur. Il ne s'agissait plus de s'allier aux États protestants de l'Empire germanique, pour abaisser la Maison d'Autriche. Cette puissance était alors menacée, bien plutôt que menaçante. L'ennemi à craindre pour nous, comme pour elle, était la Prusse, dont Louis XV avait « la démence » de favoriser les projets, en envoyant hors de nos frontières 100 millions d'argent et 80,000 hommes de troupes.

Encore plus étonnantes que les pages où Montesquieu exprime ces idées sont trois notes où il a critiqué l'appui que les princes de Savoie obtenaient de ce côté-ci des Alpes. Dans la deuxième, l'augmentation de la force militaire du roi de Sardaigne est signalée, à propos de la guerre de 1733. Puis, dans la dernière, écrite dix à quinze ans plus tard, sans doute, on lit ces mots prophétiques : « Encore un coup de collier; nous le rendrons maître de l'Italie, et il sera notre égal. »

Passons maintenant à des citations relatives aux destinées d'autres peuples de l'Europe.

Dans les *Lettres Persanes,* l'auteur avait constaté la faiblesse et prédit la fin plus ou moins prochaine de l'Empire ottoman. Mais il se ravisa dans les *Considérations sur la Grandeur des Romains*. Étudiant les raisons qui permirent à Byzance de résister pendant des siècles aux attaques de tant d'ennemis redoutables, il passe en revue les causes particulières qui ont retardé la chute de certains états. Le dernier exemple sur lequel il insiste est le suivant :

« L'Empire des Turcs est à présent à peu près dans le même

Digitized by Google

degré de faiblesse où était autrefois celui des Grecs; mais il subsistera longtemps : car, si quelque prince que ce fût mettait cet empire en péril en poursuivant ses conquêtes, les trois puissances commerçantes de l'Europe connaissent trop leurs affaires pour n'en pas prendre la défense sur-le-champ. »

Moins difficile était de reconnaître que les républiques italiennes, puissantes jadis, telles que Venise et Gênes, n'avaient plus qu'une indépendance précaire. Nous ne nous étonnons donc point que Montesquieu ait pressenti qu'elles ne subsisteraient que tant que les grands états de l'Europe ne s'entendraient pas pour les détruire.

Il fallait, au contraire, une confiance aussi ferme que justifiée dans ses théories pour que notre philosophe ne craignît point de publier en 1748 la prophétie suivante : « Qu'un autre royaume du Nord ait perdu ses lois, on peut s'en fier au climat : il ne les a pas perdues d'une manière irrévocable. » Le Danemark, visé dans ce passage, devait, en effet, remplacer en 1849, par une constitution très libérale, la fameuse et fâcheuse *Loi royale* du 14 novembre 1665, par laquelle Frédéric III avait imposé au pays un régime despotique.

L'auteur de l'*Esprit des Lois* n'ignorait pas, cependant, que les principes qu'il formulait étaient généraux, et non pas absolus. Il savait mieux que personne qu'ils étaient sujets à des exceptions, au moins apparentes, par suite de la complexité des phénomènes politiques. Nous en donnerons pour preuve un court alinéa de son grand chef-d'œuvre, qu'il est impossible de lire aujourd'hui sans une anxiété profonde :

« Voyez, je vous prie, avec quelle industrie le Gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme, qui lui est plus pesant qu'aux peuples mêmes. On a cassé les grands corps de troupes; on a diminué les peines des crimes; on a établi des tribunaux; on a commencé à connaître les lois; on a instruit les peuples. Mais il y a des causes particulières qui le ramèneront peut-être au malheur qu'il voulait fuir. »

De ce passage, il faut rapprocher une observation insérée dans un autre chapitre : « Que la noblesse moscovite ait été

Digitized by Google

réduite en servitude par un de ses princes, on y verra toujours des traits d'impatience que les climats du Midi ne donnent point. » Malheureusement, les « traits d'impatience » suffisent pour provoquer des révolutions, et non pour doter un grand empire d'un gouvernement modéré et libre.

On ne saurait trop, en vérité, conseiller aux puissances, temporelles ou spirituelles, dont Montesquieu a prédit la ruine, de se bien tenir, d'éviter toute faute grave, et de redoubler de clairvoyance et de sagesse.

H. BARCKHAUSEN.

Digitized by Google

GIOSUÈ CARDUCCI

Le 16 février dernier, après une courte maladie, Giosuè Carducci, un de ces hommes prodigieux qui honorent tous les pays et tous les temps, est mort à Bologne, où s'est déroulée presque toute son existence. Il y occupa la chaire de littérature nationale dans l'ancienne et fameuse Université qu'il rendit plus glorieuse encore par ses quarante ans d'enseignement.

Le monde latin a fait en Giosuè Carducci la plus grande perte dont il ait été frappé depuis Victor Hugo. L'Italie porte le deuil du poète le plus illustre qu'elle ait produit depuis Leopardi. En lui se personnifiait la poésie italienne contemporaine. La jeune Italie était fière de cet homme qui avait été pendant de si longues années un maître d'énergie et de beauté et qui gardait dans sa retraite forcée un profil de héros d'épopée. Elle vénérait en lui l'un des génies les plus féconds dont elle puisse s'enorgueillir, l'homme dont la carrière a été le plus entièrement unie à son existence nationale depuis un demi-siècle.

L'Italie émue et respectueuse s'est inclinée devant la tombe du poète qui dans des vers ailés, vigoureux et sonores a chanté la vie dans son exubérance, l'effort de la lutte et du travail. Les hommes d'opinions diverses, du moins dans ces dernières années, se sont appliqués à lui rendre hommage. Ainsi le vent de la gloire soufflait de toutes parts autour de lui. Il était cher à tous et déjà presque sacré. Quelle fin magnifique !

Un grand poète qui meurt, c'est une étoile qui s'éteint. Le ciel littéraire en est assombri. La disparition de Giosuè Carducci a jeté un voile de deuil sur le lyrisme italien.

Ce fut dans la mélancolie lente et grise d'un déclin progressif et irréparable que sombrèrent bien avant la mort l'énergie et les forces de Giosuè Carducci, le poète national de l'Italie. Le soir de l'existence fut morose pour ce géant du génie.

Digitized by Google

La maladie qui devait conduire Carducci au tombeau et qui le minait depuis plusieurs années fit ressentir ses terribles effets dès 1884. Vers cette époque se manifestèrent de graves symptômes d'épuisement cérébral qui nécessitèrent un régime sévère et un repos absolu. Il commença alors ses cures d'air dans les stations alpines et, grâce à ce nouveau genre de vie, le mal fut enrayé. Mais le 9 septembre 1889 il eut une légère attaque d'apoplexie qui lui enleva la faculté d'écrire couramment et de parler avec aisance. Beaucoup d'étrangers qui ne l'ont entendu qu'après cette attaque ont dit de lui qu'il n'avait pas la parole facile. En effet, depuis cette époque l'élocution du poète était moins aisée, moins abondante; un effort se faisait mais dans la lutte qui s'exaspérait entre l'expression rétive et la pensée, celle-ci sortait victorieuse, vibrante, étincelante, comme emportée sur les ailes d'une phrase au vol large.

Grâce à sa robuste constitution, il put lutter victorieusement contre le mal et reprendre ses occupations. Le mal avait d'ailleurs respecté sa belle intelligence et il continuait à consacrer ses moments à des labeurs littéraires ou à de hautes spéculations philosophiques où il puisait la force et la sérénité dont il a donné un rare exemple.

Mais en 1905 il éprouva des troubles cardiaques qui amenèrent une grande faiblesse dans les membres inférieurs et ne lui permirent plus de marcher. Depuis de longs mois, Carducci vivait dans un affaissement de tout son être et de toutes ses facultés. Et si autour de son fauteuil d'infirme flottaient encore, tels de pâles et séduisants fantômes, les souvenirs et les rêves, c'était grâce à ses intimes, grâce à ses petits-fils chéris, qui lui lisaient ses chers auteurs; il retrouvait dans la tristesse ambiante des tressaillements fugitifs, des joies, des passions et des audaces d'autrefois. Mais sa déchéance physique l'auréolait encore de poésie. Un charme sans pareil, fait de sympathie et d'admiration, se dégageait de ce vieux colosse qui gisait sous le poids de l'âge comme un lion blessé. Son nom était un symbole, sa personne était sacrée.

Le 8 février dernier, Carducci eut une attaque de grippe. Le

Digitized by Google

traitement dont il fut l'objet diminua sa température et le 12 février la fièvre disparut. Mais il voulut se lever et la grippe dégénéra en pneumonie.

Le poète ne s'illusionna pas sur son état et, malgré ses souffrances, il n'exhala pas une plainte devant son entourage. La veille de sa mort, il s'entretint longuement, bien que très faible, avec son petit-fils Manlio Bevilacqua dont le dévouement ne s'était jamais démenti. Sentant sa fin approcher, il le pria de lire à haute voix, comme suprême consolation, quelques passages du *Morgante Maggiore* de Luigi Pulci. A la lecture des stances charmantes du poète florentin, ses yeux se remplirent d'une douceur infinie. Mais soudain le malade éprouva une forte commotion, fixa un moment son regard sur son petit-fils et fondit en larmes en lui tendant les bras. L'agonie allait commencer. Il expira dans la nuit du vendredi au samedi 16 février, entouré de sa femme, de ses filles et de ses petits-fils, de son médecin le docteur Boschi et de quelques intimes. Cette issue fatale, attendue depuis plusieurs jours, répandit une émotion profonde dans toute l'Italie. A Bologne, la population veilla la nuit entière, silencieuse et attristée, autour de la maison du poète. A Rome, on attendit jusqu'à deux heures les nouvelles : toute la ville était agitée.

Le 16 février, à Montecitorio, devant les ministres et les députés, le président de la Chambre italienne, M. Marcora, célébra en termes émus la mémoire du poète Carducci. Au nom du Gouvernement, le président du Conseil, M. Giolitti, s'associa aux regrets exprimés par M. le président Marcora et annonça que le roi avait signé le matin un décret autorisant le Gouvernement à déposer un projet en vue de la construction d'un monument à Rome en l'honneur de Carducci.

Les admirateurs de Carducci, estimant qu'il avait particulièrement chanté Rome, et qu'il fut le poète de la marche vers la capitale comme Garibaldi en fut le héros, demandèrent que ses funérailles eussent lieu à Rome et qu'il fut enseveli au Panthéon. M. Rosadi déposa une motion tendant à l'honneur suprême de la sépulture à Sainte-Croix de Florence, le Panthéon toscan, à côté du sarcophage de Dante, le poète de génie auquel

Digitized by Google

Carducci peut seul être comparé. Mais, il fut ultérieurement décidé que les cendres du célèbre poète resteraient à Bologne, où les funérailles eurent lieu aux frais de l'État.

Chaque année, au cours de mes voyages en Italie, pendant mon séjour à Bologne, j'éprouvais un immense plaisir à fréquenter les cours de Giosuè Carducci et à entendre les leçons de ce maître incomparable.

Humble disciple d'occasion de l'illustre poète de l'Italie nouvelle, de ce hardi précurseur des temps nouveaux dont j'ai tant admiré les œuvres, il m'a paru qu'en publiant les pages suivantes, où se trouvent rapportés mes impressions et mes souvenirs, je pourrais rendre hommage et payer un juste mais modeste tribut de reconnaissance à ce génie de lumière, à cet artiste, à ce magicien des mots et des rythmes, à ce lyrique qui crut à la fondation de la justice, à cet homme généreux qui eut une foi invincible en l'humanité, au passionné Italien qui revendiqua le *Primato* pour sa patrie nourrice d'idéal et fut une des plus grandes âmes qui aient cherché le divin ici-bas.

Avant de faire connaître la vie et d'analyser l'œuvre monumentale de Carducci, il importe de présenter en quelques lignes rapides l'homme au physique et au moral. Je vais essayer d'en faire le portrait fidèle et je prie le lecteur de me pardonner ma témérité. J'ai vu le grand Italien, ami de la France, à diverses périodes de sa vie, et je n'en oublierai jamais la belle tête léonine. Dans quelles mémoires pourrait, en effet, s'effacer la vision même unique de ce petit homme trapu, au visage rond, aux épaules larges, au thorax ample et saillant, comme une armure de cuirassier. Son front haut et large était sillonné de rides profondes ; le visage était grave et sévère. Il avait des yeux bruns très vifs et pénétrants. Son regard aiguisé révélait l'habitude de regarder fixement ce qu'il voulait bien voir. Ses cheveux ressemblaient à une crinière de lion et il portait une barbe épaisse et brune devenue grisonnante dans les dernières années de sa vie. Ces inélégances, qui auraient prohibé à tout autre l'accès de la chaire et de la tribune, ajoutaient au contraire quelque chose de littéralement prodigieux au succès

Digitized by Google

final de ce remueur d'idées. Qui n'a vu, ne fût-ce qu'une fois, Carducci transfiguré conduire au combat ses idées ne saura jamais jusqu'où peut aller le pouvoir du verbe.

Le talent de Carducci étant par essence oratoire, son style et sa composition en font foi, prenait plus d'ampleur encore et de vie au regard de ceux qui, même étrangers, eurent la bonne fortune de voir le professeur à son poste de bataille. Le lecteur en jugera plus tard, lorsqu'ayant sous les yeux quelques morceaux du poète génial, il pourra se représenter le sublime écrivain sous son triple aspect de poète, de critique et de polémiste.

Nature altière, Giosuè Carducci vivait beaucoup avec lui-même; il tenait du chrétien pour l'habitude du recueillement, de la méditation et des élévations! Homme du jour, caractère républicain, il aimait l'humanité, il avait pitié d'elle. Il croyait à la dignité humaine, à la conscience, et chaque soir il enregistrait ses actes et ses pensées. Ce profond penseur, qui avait concentré dans son cerveau puissant tant de rayons du savoir humain, était indépendant d'esprit et de parole; il était sans fortune et poète, triple titre à la défaveur dont il sut facilement triompher. Il avait beaucoup de droiture et il apporta la plus scrupuleuse conscience dans sa noble vie dont le cours régulier se développa toujours selon les règles de la plus stricte justice, suivant les indications du sentiment moral.

Quelquefois bourru et sous des dehors un peu brusques, Carducci avait une bonhomie charmante, et un air de bonté se dégageait de sa personnalité. L'homme privé était aussi digne d'admiration que le poète, le professeur, le philosophe et le citoyen. Il avait l'âme exquise et le cœur le plus tendre. Ceux qui ont lu certaines de ses poésies ont pu y découvrir la trace d'une sensibilité facile à émouvoir. Il a aimé la simplicité, le travail et la famille d'un vif amour et il s'était fait de ses devoirs dans la société et dans la famille une idée très rigoureuse. Ceux qui l'ont approché, ses familiers, ses disciples, tous ont pu apprécier sa ponctualité dans le labeur professionnel et l'inaltérable aménité de ses relations amicales. Tous ont été témoins de son attachement pour les siens et de la grâce

Digitized by Google

attendrie qu'il apportait dans la vie de famille. C'est à son foyer qu'il apparut surtout dans sa perfection humaine. Rien n'était touchant comme de le voir au bras de sa femme, ou d'une de ses filles ou petites-filles, traînant la jambe mais toujours vif et le regard lumineux.

Depuis quelques années, Carducci vivait isolé du monde mais non oublié; dans sa maison de Bologne, entouré de ses proches, il recevait les visites de quelques intimes. Malgré ses boutades restées légendaires en Italie, Carducci n'avait rien d'un misanthrope; il n'était pas au contraire d'homme plus sociable et d'un commerce plus agréable; la cause de son isolement forcé était hélas, pendant ces derniers temps, l'état précaire de sa santé; un mal implacable l'avait frappé d'immobilité, lui infligeant de cruelles souffrances supportées avec un admirable stoïcisme.

*
* *

Giosuè Carducci naquit le 27 juillet 1835, en un joli village de la Toscane, à Val di Castello, fraction de la commune de Pietra Santa, dans la Versilia.

Le poète s'est fait gloire d'être né sur cette terre toscane, non loin de l'emplacement de la vieille Populonia, la ville Étrusque, la cité des forgerons dont parle Virgile, et d'où Rome tirait le fer pour soutenir sa lutte contre Carthage. Il était fier d'avoir vu le jour dans ce pays pittoresque, non loin de ces plages veuves de leurs anciennes cités, à l'ombre des vieux donjons féodaux qui du haut de leurs roches calcinées semblent veiller sur les nécropoles tyrrhéniennes au fond des bois.

Depuis longtemps établie entre Serravezza et Pietra Santa, la famille Carducci descendait de la famille Carducci de Florence à laquelle appartenait le gonfalonnier François, décapité par ordre de Clément VII de Médicis, en 1530, dans le palais du Bargello. Le grand-père de Carducci, fidèle partisan du Grand-Duc, conservateur et ennemi juré de tout bouleversement social, se glorifiait d'un tel ancêtre. Au contraire, le docteur Michel, père du poète, fut, à peine étudiant, conspirateur politique, carbonaro et l'un des patriotes toscans qui, à la suite de

Digitized by Google

l'insurrection de 1831, furent emprisonnés pendant un an à Volterra et frappés ensuite du bannissement. Comme son père, Carducci fut un admirateur de la Révolution française, et ne se réclama comme ancêtres que des savants et des philosophes du XVIIIe siècle, des hommes qui ont élevé la voix au nom de la justice, soulevé les peuples écrasés par le fanatisme et l'autorité. C'est ainsi qu'il écrivit un jour : « O littérature de Voltaire et de Rousseau, de Diderot et de Condorcet, toi qui as délivré le genre humain et révolutionné le monde, misérable qui te renie, malheureux qui te méconnaît !... Du reste, que l'Italie et que l'Europe disent ce qu'elles voudront, qu'elles admirent à leur aise le *Sauerkraut*, et le droit de conquête, moi, comme révolutionnaire, j'adorerais la littérature française même si je n'étais pas Italien; comme Italien, je la respecte et je l'aime pour tous les rapports qu'elle eut avec la littérature de mon pays. »

Le 21 mai 1883, il écrivit à propos de son *Ça ira* : « Nous admirons la France révolutionnaire. » Pour la France, il a écrit entre autres poésies les suivantes, que j'éprouve le patriotique plaisir d'indiquer ici : *A propos du LXXVIIIe anniversaire de la Proclamation de la République française (21 septembre 1870); Versailles pendant le LXXIXe anniversaire de la République française (21 septembre 1871); A Victor Hugo, ode lue dans un banquet que quelques admirateurs du grand poète et amis de la France donnèrent à Bologne pour fêter le 80e anniversaire du poète.* Carducci ne cessa jamais d'être passionné pour l'amélioration du plus grand nombre et pour la grandeur morale et matérielle de la démocratie. Son idéal ne l'abandonna jamais dans les pires épreuves.

Le père de Carducci, homme d'une haute culture intellectuelle, fut son premier professeur et lui inculqua les premiers éléments de l'enseignement classique, pendant que sa mère lui faisait lire et admirer les poésies d'Alfieri et de Berchet

Au moment de la naissance de Giosuè Carducci, le docteur Michel Carducci habitait Val di Castello, où il était le médecin d'une Société française qui exploitait des mines de plomb argentifère dans les environs de Serravezza. Il quitta plus tard

Digitized by Google

la Versilia pour aller s'établir comme médecin des pauvres à Bolgheri, commune de Castagnetto, dans la Maremme Toscane. C'est dans ce pays majestueux, au sol volcanique, aux formes tourmentées, aux vastes espaces déserts, que Carducci vécut ses premières années. Gros garçon robuste, à l'aspect batailleur, à la chevelure en broussailles, il courait la campagne et les bois en compagnie d'un louveteau qu'il avait apprivoisé et qui était la terreur des enfants et des chiens du pays.

Voici comment, dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mazzini, il rappelait un de ses plus chers souvenirs de ce temps-là en 1849 :

« Lorsque parvint à Castagnetto la nouvelle de l'arrivée de Mazzini à Rome, le vent soufflait en tempête dans les gorges des monts de la Gherardesca. Je voulus dominer les vents et faire entendre ma voix, et, à travers les bois escarpés d'oliviers sauvages, je hurlai les deux vers de l'*Arnaud :*

» *O Sainte République, ton drapeau flotte sur le château de Crescenzo.* »

Carducci nous dit, dans un de ses ouvrages, que son père était un admirateur enthousiaste de Manzoni. Quant à lui, encore tout enfant, il lisait et relisait *Les Fiancés*. Jusqu'à quatorze ans, il n'eut d'autre professeur que son père qui ne lui apprit que du latin. Mais comme les devoirs professionnels du docteur l'appelaient fréquemment au dehors, Giosuè Carducci avait de longues heures de liberté dont il profitait pour lire l'*Iliade*, l'*Enéide*, la *Jérusalem délivrée*, l'*Histoire romaine* de Rollin et l'*Histoire de la Révolution Française* de Thiers.

Ces lectures enflammèrent l'esprit du jeune Carducci, qui fut pris de la fureur républicaine et révolutionnaire. « J'éprouvais, » écrit le poète, « l'impérieux besoin de donner libre cours à mon idéalisme et de le réaliser par l'action. En compagnie de mes frères et d'autres enfants du voisinage, j'organisais toujours des républiques et des républiques toujours nouvelles tour à tour gouvernées par des archontes, des consuls et des tribuns, pourvu que la révolution permanente fut la condition normale de l'existence, la lutte des partis et la guerre civile le fait de chaque jour. »

Digitized by Google

Bien souvent, le docteur Carducci devait intervenir pour mettre fin au tumulte de la guerre civile qui menaçait de devenir tragique. Il enfermait le fils turbulent et frondeur, auquel il infligeait pour châtiment la lecture de la *Morale catholique* d'Alexandre Manzoni, des *Devoirs de l'homme* de Silvio Pellico et de la *Vie de Saint Joseph de Calasanzio* du père Tosetti. Un tel régime, représentant la solitude, la mortification, la privation d'air et de liberté, et l'absence de lutte, exaspérait notre poète au plus haut degré et constituait pour lui un *carcere duro* italien qui l'enlevait à ses travaux de prédilection.

Carducci grandit dans le désert triste et sévère de la Maremme. De ces lieux, habités jadis par les Étrusques, peuple intelligent et artiste, il conserva dans son œuvre poétique des souvenirs et des impressions ineffaçables. Plus loin, en étudiant l'œuvre littéraire du poète, nous trouverons dans l'idylle de la Maremme un reflet de la chaude lumière et du paysage de cette région désolée baignée par une mer sans cesse agitée. Il en sera de même dans d'autres pièces de poésie, *Davanti a San Guido* et la *Ripresa* des *Iambes et Épodes*. Le talent du poète nous apparaîtra se complaisant dans une certaine mélancolie entrecoupée par moments de vives saillies et de traits de couleur.

Les lettres avaient pris Carducci dès l'enfance. A dix ans, le démon de la poésie le tenta et il composa un déluge de tercets sur la mort de Jules César et un sonnet peut-être sans défaut sur une chouette dont la mort lui causa le plus vif chagrin. Son intelligence commençait à s'éveiller, et, comme il arrive souvent chez les jeunes sujets merveilleusement doués, ce réveil fut suivi d'une grave maladie. Pendant que sa famille se trouvait à Bolgheri, il contracta la fièvre de la Maremme, la fièvre qui semble avoir passé dans son tempérament de poète. Il la conserva pendant deux ans et ne s'en débarrassa que difficilement. Le docteur Carducci, son père, pour le guérir, l'envoya en traitement à Castagnetto chez un de ses confrères. Là, le jeune Giosuè s'émancipa tout à fait et commença à se conduire en homme. Bien que, comme il le raconte lui-même, il parut fréquenter une école de prêtres du pays, en réalité, chaque jour, il se rendait dans la boutique d'un certain

Digitized by Google

Scalzini, tailleur et boiteux, chef des jacobins de l'endroit, et il y passait de longues heures à lire et à expliquer les poésies de Giusti, qui étaient alors en grande vogue.

Lorsqu'on afficha à Castagnetto le bulletin qui annonçait la Constitution que venait d'octroyer Charles-Albert, Carducci écrivit au-dessous au crayon :

« *Carignan*[1], *ton nom est exécré par tout le monde.* »

En apprenant la mort de Chateaubriand, il composa une ode saphique que d'ailleurs il ne termina pas.

Après la réaction qui se produisit en 1849, son père, gravement compromis dans les mouvements libéraux de 1848, perdit sa place et dut aller se fixer à Florence où il exerça son art jusqu'en 1851. Il appela près de lui son bouillant et impétueux fils qu'il plaça dans la maison d'éducation dirigée par les pères *Scolopi*. Il le laissa avec sa femme à Florence lorsque, victime d'un mauvais destin, il dut quitter cette ville et accepter la situation de médecin des pauvres à Celle, dans l'Apennin.

Chez les *Scolopi*, Carducci attira immédiatement l'attention de ses maîtres et de ses condisciples, par la vivacité de son intelligence, son ardeur au travail et par sa bonté de cœur qu'il cachait derrière sa rude écorce. Malgré une apparence de froideur et de brusquerie qu'il conserva toujours, on devinait déjà cette sentimentalité exquise, simple et naïve qui sera une des grâces les plus séduisantes de son œuvre. Chez les *Scolopi*, que d'indigestions littéraires! Il fallut y étudier les œuvres de Manzoni! Quant à celles de Foscolo et de Leopardi, les bons pères ne voulaient pas en entendre parler, les idées de ces deux poètes n'étant pas en odeur de sainteté dans leur maison. Le système d'éducation des *Scolopi* n'eut aucune prise sur l'esprit du jeune Carducci, qui ne se sentait aucune disposition pour les hymnes sacrés. L'écolier espiègle et souvent irrévérencieux se plaisait à provoquer les colères du père Zini qu'il savait ne pas aimer la philosophie de Leopardi. Il l'abordait

1. Le poète s'adresse au roi de Sardaigne, appartenant à la maison régnante de Savoie dont le fils aîné porte toujours le titre de prince de Carignan. Charles-Albert était issu de la branche collatérale de Savoie-Carignan.

Digitized by Google

malicieusement en ces termes : « Bien des choses, père, de la part de Leopardi. »

La poésie classique païenne l'enthousiasmait et son admiration était telle qu'un jour, s'étant procuré le volume des poésies de Foscolo, il rentra tout frémissant à la maison, gravit les escaliers à genoux et arrivé dans la chambre de sa mère l'obligea à s'agenouiller pour baiser le livre de Foscolo.

Entré en rhétorique, Giosuè Carducci se lia avec Nencioni et une sûre et durable amitié intellectuelle se noua entre eux. Il déserta souvent l'école avec son condisciple qui lui fit connaître Leopardi, Victor Hugo et Lamartine. L'échange de leurs idées juvéniles, l'union de leurs jeunes ardeurs patriotiques était une fièvre. Après avoir recu cette trempe originelle, chacun d'eux s'élança dans sa voie. Carducci emportait une âme élargie.

En 1853, Giosuè alla rejoindre avec sa famille, son père, à Celle et reprit ses études classiques. Là, dans le calme de la montagne, pendant une année entière il lut et relut Horace, Dante, Pétrarque, les Cinqcentistes, Monti, Foscolo, Leopardi. Il écrivit des poésies dont quelques-unes se trouvent dans le recueil des *Juvenilia* et révèlent son intelligence et ses prédilections littéraires. Il connaissait admirablement les classiques, et de bonne heure s'était assimilé la moelle et la substance de leurs pensées. Ses premières œuvres montrèrent comme il possédait sa langue et nous verrons plus tard de quel dédain il accablait les grammairiens et les littérateurs qui voulaient en changer la physionomie conservée par les siècles et par les œuvres des grands écrivains.

Quelques vers libres sur les Croisades, envoyés et lus à une Académie poétique florentine, plurent au chanoine Sbracia, recteur de l'École normale de Pise, qui, présent à la réunion, lui fit donner le conseil de concourir pour une place dans son institution. Carducci, naturellement, ne se fit pas prier, concourut et obtint la place.

Pendant le cours de ses études à Pise, il entretint des relations suivies avec Ottaviano Targioni, Tozzetti, Torquato Gargani et Giuseppe Chiarini, épris comme lui de classiques,

Digitized by Google

pleins d'enthousiasme et disposés à la lutte. Ils formèrent une société, *Les Amis Pédants*, qui devait défendre le classicisme contre les productions littéraires sans valeur et sans goût qui se publiaient en 1856 à Florence. Ces jeunes gens, nous l'avons dit, étaient épris des classiques, mais un sentiment plus élevé les animait. Ils aimaient surtout l'Italie, la patrie glorieuse et infortunée qui avait eu ses chantres harmonieux. Manzoni avait fait entendre ses hymnes sacrés, Leopardi ses malédictions éloquentes, le Lombard Berchet avait aguerri la molle strophe italienne et lui faisait exprimer la haine de l'étranger pendant que le Florentin Niccolini continuait la tradition républicaine d'Alfieri, et que le poète toscan Giusti travaillait avec ses satires à l'œuvre de la liberté. Après 1849, la haine contre l'étranger et le désir d'indépendance se font encore plus vifs. L'espérance, cette fleur qui ne flétrit jamais, renaît et rien ne pourra désormais l'étouffer; mais ce n'est encore qu'un rêve qui est loin de sa réalisation, et le patriotisme des nobles *Amis Pédants* devra encore chercher un refuge dans la littérature. Dante, Pétrarque, Alfieri, Foscolo, Leopardi, dit l'un d'eux, Giuseppe Chiarini, dans un de ses ouvrages, étaient *nos Saints Pères*. « Dans leurs écrits nous adorions et dans leurs noms nous invoquions la grande patrie de l'avenir, une Italie forte et glorieuse, possédant toutes les vertus de l'ancienne Italie sans en avoir les vices. Enfants, nous avions lu et admiré et nous continuions à admirer le roman et les œuvres de Manzoni, mais l'auteur n'était pas dans le calendrier de notre cœur. Nous y trouvions trop de religion, trop de résignation, trop de prêtres. Toutes réserves faites, bien entendu, pour les personnes, le prêtre était pour nous, comme le tyran et l'étranger, l'ennemi de la Liberté et de la Patrie. »

Ils travaillaient avec ardeur, ces *Amis pédants*, rêvant grandeur et gloire pour l'Italie et pour eux. Avec plus de ténacité et de ferveur que les autres, Carducci étudiait: il sentait que le peuple italien allait emprunter à ses accents de poète son activité morale, ses désirs, ses espérances, ses regrets et ses colères et que, dans la cadence de ses vers, il pourrait compter les battements de son cœur qui refusait de mourir.

Digitized by Google

Pendant les trois années qu'il passa à Pise, dans le paisible recueillement de l'École normale, il travailla avec un acharnement sans pareil. Doué d'une volonté de fer, il restait de longues heures devant sa table de travail, absorbé dans la lecture de ses auteurs favoris, passant de la littérature italienne à la littérature latine et grecque, prenant des notes, écrivant ses pensées et déclamant les passages qui l'émouvaient le plus. Ni les parties de plaisir avec ses camarades, ni le désir, bien naturel à son âge, des distractions, ni les faciles amours ne l'avaient détourné du travail auquel l'enchaînait une passion austère pleine de dignité superbe, la passion de la gloire.

Dans la *Ripresa* qui est entre les deux livres des *Iambes et Épodes*, le poète rappelle ainsi le souvenir de ces années :

« *Ah, dès les premières années, ô gloire, je cachai dans mon cœur, dans de superbes silences ton fier amour.*

» *Les hauts fronts ceints de laurier dans leur splendeur pensive m'envoyèrent de leurs marbres glacés un rayon dans le cœur,*

» *Et j'oubliai les vierges dansant au soleil de mai et l'éclat des blanches épaules sous les chevelures d'or.*

» *Et tout ce que les années promettent alors facilement, je le donnai pour une lamentable fureur de tourments, pour un embrassement chimérique en face de l'avenir.* »

L'amour de la femme que la jeunesse dut éveiller dans son cœur apparaît dans certains vers des *Juvenilia*, en lutte avec la farouche passion de l'étude. Cette lutte se manifeste plus clairement encore dans ce sonnet du poète :

« *Deux désirs, deux fureurs, Félix, règnent dans mon cœur et luttent pour m'enlever l'empire de moi-même : le désir que fait naître la beauté, et plus altier encore,*

» *L'amour des belles choses. Le feu de l'une cruellement ravage mon cœur vaincu; l'autre m'entraîne là où j'évoque des fantômes mais où pourtant la vérité m'accable.*

» *Ainsi, esclave de moi-même, je me nourris volontiers d'illusions, et le terrible souci qui me tourmente me verse son poison.*

» *Et cependant la vingtième année court, et l'esprit solitaire brille. Et l'ombre lente amène des jours stériles.* »

Digitized by Google

Vainement, ses condisciples l'inviteront à rechercher les distractions, il n'entendra pas leur voix, il restera sourd à leurs suggestions et fuira tous les plaisirs qui prendraient quelques heures au travail. Rien ne saurait le décourager: les obstacles, il les surmontera par la patience; les difficultés, il les vaincra par le travail; la patience, le travail, voilà les artisans de sa fortune.

Il continue donc à Pise cette vie de labeur opiniâtre dont la vieillesse n'arrivera pas à calmer l'ardeur.

Une telle jeunesse n'est-elle pas exemplaire et un sujet de méditation? Peut-on imaginer plus de sagesse et plus de fermeté, plus de courage au travail et plus d'élévation dans les pensées? Une chose étrange et remarquable, c'est la précoce maturité de ce caractère. A un âge où d'autres osent à peine interroger l'avenir d'un regard indécis, Carducci l'a envisagé sans témérité mais aussi sans faiblesse. Son regard profond semble avoir embrassé tout ce qu'il y a de bien. Il s'est tracé des règles de conduite dont il ne s'affranchira jamais. Les sentiments qui animent son âme l'animeront jusqu'aux derniers jours, et quelle que soit la gravité des événements, quelle que soit la gravité des circonstances qu'il ait à traverser, pas une de ses actions ne viendra démentir les nobles aspirations de ses jeunes années.

Une pareille entrée dans la vie ne présageait-elle pas une brillante fortune? Au moment où il embrassait la carrière de l'enseignement, Carducci avait élevé assez haut son esprit et son cœur pour n'avoir à redouter ni les déceptions ni les défaillances. Carducci, dont l'esprit était fait de clarté, de précision et d'équilibre, et dont on peut se demander s'il en fut jamais de plus complet ni de plus juste, de plus efficace ni de plus harmonieux, eut la conception bien nette de la méthode qu'il devait suivre pour devenir un artiste de la parole, un vrai poète et un brillant prosateur. Il demanda aux grands maîtres de la langue italienne, aux écrivains de race, le secret de leur génie. Les Trecentistes lui apprirent à bien penser et à bien dire, les Cinqcentistes le séduisirent par l'élégance de leur style et la vivacité de leur imagination. Ces études lui procurèrent la souplesse pour suivre avec aisance les mouvements

Digitized by Google

de sa pensée, la précision pour en rendre toutes les nuances, la grâce et l'éclat qui lui permirent d'atteindre cette perfection de la forme que l'on admirera dans ses vers et dans sa prose. Il acquit en même temps les connaissances les plus variées et les plus étendues en histoire et en philosophie, et son esprit ainsi exercé et assoupli par l'étude des questions les plus ardues, nourri par les vastes lectures, fécondé par la réflexion s'éleva aux plus hautes spéculations de la pensée.

Carducci, un des premiers en Toscane, s'occupa de la poésie provençale et de l'influence provençale sur la poésie lyrique du XIIIe siècle, question très importante pour la connaissance des origines de la littérature italienne.

En 1856, à peine âgé de vingt et un ans, Carducci était docteur ès lettres, et docteur en philosophie. Il débuta dans l'enseignement dans la petite ville de San Miniato al Tedesco, où il avait été envoyé comme professeur de rhétorique. Il ne s'éloigna pas de sa famille, qui s'était fixée à Santa Maria a Monte dans le Valdarno. Il y resta à peine un an. Là il publia un volume de vers dont la vente devait servir à payer quelques petites dettes. Un critique de l'époque, qui jouissait d'une certaine réputation, déclara que ces vers indiquaient que la faculté poétique manquait complètement à Carducci!

Un jugement de ce genre avait été porté sur Verdi par les professeurs du conservatoire de musique de Milan!

Le livre ne se vendit pas, ou se vendit mal, et, en dehors de Florence, il ne fut lu par personne. Les *Rimes* furent l'objet des critiques pleines de pitié malveillante de Silvio Orlandini et furent exposées au mépris de Paolo Emiliano Giudici et aux sarcasmes de Pietro Fanfani. Les dettes, bien entendu, ne furent pas payées avec les bénéfices réalisés en librairie. Le père et la mère de Carducci les acquittèrent, et le poète dut quitter San Miniato où il avait été accusé d'impiété par les autorités politiques de l'endroit.

De septembre 1857 à 1859, il vécut avec sa famille à Florence; pour se procurer des ressources, il donna des leçons particulières et entreprit pour le compte du libraire Barbèra des travaux mal payés d'éditions de la Bibliothèque Diamant.

Digitized by Google

En 1859, Carducci fonda avec Chiarini et Targioni *Il Poliziano,* revue de critique littéraire qui, malgré le succès obtenu, ne prospéra pas longtemps.

La première poésie de Carducci qui obtint quelque succès fut la *Canzone al Re,* imprimée clandestinement en 1859. Peu s'en fallut, dit plus tard le poète, jugeant trop sévèrement son œuvre, « que je ne devinsse en Toscane le poète lauréat de l'opinion publique devenue unitaire. »

Les années qui s'écoulèrent de 1857 à 1860 furent les plus vécues de sa jeunesse. Dans cette brève période de sa vie, il connut tour à tour les désillusions et les satisfactions, les triomphes, la douleur et la joie, les enthousiasmes et les découragements. Ayant obtenu au concours la chaire de grec au gymnase municipal d'Arezzo, il vit le gouvernement du Grand-Duc refuser la ratification de sa nomination. Sur ces entrefaites, son frère Dante se suicida. Ce tragique événement jeta son père et sa mère dans la désolation. Son père ne put résister à un pareil chagrin et mourut un an après. Il restait seul, sans ressources, unique soutien de sa mère et d'un plus jeune frère désormais à sa charge. Une jeune fille pleine de grâce et de bonté à laquelle il avait promis de l'associer à sa vie attendait la réalisation de sa promesse. Ils devaient confondre étroitement leurs deux existences, car ils s'aimaient tendrement. Il comprit quels devoirs lui incombaient, et plein d'énergie ne se découragea pas un instant.

Le 7 mars 1859, il épousa une Florentine, Mlle Elvire Menicucci, la fidèle compagne qui lui a survécu. Elle était bonne, modeste, et avait toutes les qualités qui permettent à une femme douce, intelligente et aimable d'être associée aux préoccupations, aux rêves et aux travaux d'un homme de génie. Ils vécurent tous les deux dans une communauté de sentiments qui les groupa en un couple modèle où ne tressaillit qu'un même cœur.

Après le départ du Grand-Duc de Toscane, Giosuè Carducci obtint sa nomination à Arezzo, mais il ne voulut point se rendre à son poste : il fut alors nommé au lycée de Pistoie.

Cette période de la vie de Carducci est celle où il déploya

Digitized by Google

la plus grande activité. Après le labeur qui devait assurer l'existence de sa famille, il travaillait dans les bibliothèques, compulsait les œuvres des anciens, étudiait les littératures étrangères, enregistrait des impressions et composait des archives magistrales qui devaient contenir le germe et les matériaux de plus d'un poème à venir.

Mais les préoccupations littéraires chez Carducci se mêlent étroitement à la préoccupation patriotique. L'idée de fond qui a inspiré et dirigé constamment sa prodigieuse activité, c'est la croyance en l'unité de l'Italie, en son *risorgimento* (sa résurrection). Il attend dans l'angoisse la délivrance de son pays.

Mais les destinées de l'Italie vont s'accomplir. Quelque temps avant le discours de Victor-Emmanuel annonçant la guerre contre l'Autriche, Carducci, républicain par éducation et par conviction, écrivit une *Canzone,* où il exhortait le roi de Sardaigne à étendre sa domination au delà du Pô, à se faire le tribun armé de la révolution italienne, et à s'installer à Rome. Les victoires de Montebello, de Palestro, de Magenta, de San Martino, les insurrections de Modène et de Bologne jetèrent Carducci dans l'enthousiasme et lui inspirèrent de nouveaux poèmes. Mais le traité de Villafranca et la désillusion qu'il en éprouva l'abattirent un moment. Toutefois, l'annexion de la Toscane au royaume d'Italie et l'entrée de Victor-Emmanuel à Florence ranimèrent son courage. Carducci composa alors la *Croce di Savoia*, l'*Annessione* et la *Spedizione di Sicilia*[1], œuvres de jeunesse pour lesquelles il se montra plus tard très sévère.

Enfin, des jours meilleurs vont luire pour Carducci. Terenzio Mamiani, alors ministre de l'instruction publique à Turin, philosophe et poète, a lu et apprécié les vers du jeune professeur. Dans une lettre pleine de noblesse et d'élévation, le Ministre offre à Carducci la chaire de littérature italienne à Bologne.

Professeur à Bologne à vingt-cinq ans! Cela ne paraît-il pas un défi porté par le talent à l'idée qu'éveille une pareille situation? Dans le rêve des jeunes maîtres de l'époque elle devait

1. La *Croix de Savoie*, l'*Annexion*, l'*Expédition de Sicile*.

Digitized by Google

apparaître comme le solennel couronnement d'une vie de labeur, comme la récompense du mérite, mais aussi comme le dédommagement des longues épreuves et des persévérants efforts. C'est plutôt le triomphe après le combat que l'entrée pacifique dans une place désertée. Même à vingt ans, on ne croit pas que les difficultés capitulent d'elles-mêmes; on sent qu'il faudra leur livrer bataille, peut-être en faire le siège. Ces difficultés, Carducci les avait rencontrées, et si la victoire lui est tôt venue; c'est que vaillant et formidable a été l'assaut qu'il lui a donnée, et puissant le soleil qui a mûri pour lui une moisson si proche des semailles.

C'est une gloire pour Mamiani d'avoir su découvrir dans le jeune professeur de vingt-cinq ans l'homme qui devait édifier une œuvre poétique et littéraire colossale et riche d'impérissable gloire, l'homme qui a exercé une influence énorme sur la jeunesse italienne qui a vécu de sa pensée. Lorsque plus tard Carducci publia ses secondes odes barbares, Mamiani lui déclara qu'il était fier d'avoir été un des premiers à deviner le profond génie que lui avait donné la nature. Presque tous les hommes marquants de la génération actuelle se sont assis devant sa chaire et ont subi son ascendant. On peut dire qu'il a pétri une génération de jeunes poètes.

A ses débuts, Carducci avait dix élèves, mais leur nombre grossit bientôt. Peu connu en dehors de Florence dans le monde littéraire, il n'eut pas grand chemin à faire, venu du fond de sa province, pour arriver à cette tribune que l'on nomme une chaire de faculté, pour gravir cette sorte de piédestal du haut duquel il devait rayonner sur l'Italie entière; c'est ce chemin qu'il sut abréger, c'est la route si pénible et si longue qu'il franchit tout d'un coup qui lui permit de mettre en lumière sa valeur pour donner essor à son génie; c'est cette route que Mamiani voulut aplanir et rendre plus aisée.

Carducci se rendit à Bologne, où il fut précédé de quelques jours par Emilio Teza que Mamiani venait également de nommer professeur de cette Université. Peu fortunés l'un et l'autre, ils réunirent leurs faibles économies pour acheter une toge devenue leur commune propriété. Cette toge, dit Carducci,

Digitized by Google

avait une garniture d'hermine, une chausse et une longue traîne. Un grand bonnet long et carré orné d'une crépine et surmonté d'une houppe, ressemblant à la tour de la porte de Saint-Nicolas de Florence, complétait le costume.

Après avoir pris possession de leur modeste appartement, les jeunes professeurs préparèrent leurs discours d'installation. Carducci prononça le sien le 27 novembre 1860, et fit sa première leçon le 18 décembre suivant.

Voici un incident de la carrière du maître débutant qui mérite d'être rapporté. L'aimable et excellent professeur Leopoldo Marengo, qui, malgré son aspect et ses allures de colonel de cuirassiers, était l'être le plus doux que l'on puisse imaginer, venait d'être appelé à une autre chaire. Son successeur n'arrivait pas. Carducci fut chargé de le remplacer. Le jour de la leçon, il se présenta accompagné du doyen. Il était vêtu de noir et avait l'air un peu gauche. Il déposa sur la chaire son gibus qu'il aplatit bruyamment. Les élèves éclatèrent de rire. Carducci se troubla et commença son cours balbutiant et cherchant ses mots. L'hilarité redoubla. Carducci blémit et, saisissant son gibus, qu'il redressa d'un vigoureux coup de poing à l'intérieur, il se couvrit. L'hilarité devint alors générale. Carducci furieux sortit de la salle jurant de ne plus y rentrer. Le doyen intervint, admonesta les élèves, qui firent des excuses. Touché par cette démarche, le professeur consentit à reprendre ses cours et ne tarda pas à conquérir ses jeunes auditeurs, qui, désormais, l'écoutèrent attentivement et respectueusement.

Pendant plusieurs années, il vécut retiré au milieu de ses livres, plongé dans le souvenir du passé qui lui apparaissait plus clair et plus distinct à mesure que s'élargissait le cercle de ses connaissances en histoire, ou plongé dans la vision de l'avenir, plein d'espérance dans les destinées de l'Italie, ne se laissant pas abattre par les événements que marquèrent tristement Aspromonte, Custoza, Lissa et Mentana. Le passé, le présent lui inspiraient en prose de superbes polémiques, en poésie de merveilleux vers. Si ses ressources restaient modestes, sa vie humble, sa réputation grandissait chaque

Digitized by Google

jour. Il changea d'appartement et alla se loger dans un vaste palais d'une des plus belles rues de Bologne. Les pièces qu'il occupait étaient situées aux étages supérieurs. Le logis manquait un peu d'espace, mais il avait fallu compter avec le budget et s'imposer quelque sacrifice. Jusqu'au mariage de ses filles, le professeur conserva cet appartement dont il déplorait l'exiguïté non pour lui, mais pour ses livres. A cette époque, il était déjà célèbre et universellement honoré. Il était très pénétré de la haute mission qu'il avait à remplir comme professeur et préparait longuement ses cours, alors qu'il lui aurait suffi, pour se concilier son auditoire, de lire, et il excellait dans la lecture, quelque passage de l'auteur qu'il étudiait ou d'improviser une glose, et il était merveilleux dans ses explications. Même pendant l'hiver, il se levait à trois heures du matin pour travailler. Bien qu'il se sentît maître de sa parole, il rédigeait de minutieuses notes pour en fixer d'avance les capricieuses évolutions. Ces notes lui permettaient d'exposer son sujet avec une lumineuse clarté. Il fuyait avec soin cette éloquence pompeuse, solennelle, toute faite de périodes ronflantes, pour s'attacher à la grandeur de l'idée qu'il développait.

Scrupuleux à l'excès, il voulait apprendre à ses élèves tout ce qu'il était susceptible de leur enseigner. De plus, il s'évertuait à varier les matières qu'il traitait. Il estimait que le professeur devait, lorsque le sujet l'exigeait, revenir sur telle ou telle partie et présenter des aperçus nouveaux. De sa chaire, il a exposé toute l'histoire de la littérature italienne. Toutes les manifestations de la pensée italienne, il les a fait entendre et apprécier devant des auditoires frémissants. Les succès qu'il remporta à l'Université achevèrent de lui gagner tous les suffrages et ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus rebelles durent s'incliner devant une supériorité incontestable. Comme il s'était imposé à l'estime par la fierté de son caractère, il força l'admiration par l'ampleur de son talent et il eut la douce satisfaction de sentir naître autour de lui les sympathies et les amitiés sans les avoir sollicitées. Bien d'autres auraient tiré vanité de cette prompte réussite, peut-être même

Digitized by Google

auraient-ils fait durement sentir leur supériorité à ceux qui l'avaient méconnue. Mais l'âme de Carducci était inaccessible à la rancune et à l'orgueil; il préféra rendre au centuple l'attachement qu'on lui témoignait. D'ailleurs l'affection des siens et de quelques amis lui suffisait, et il vivait loin du monde auquel il ne demandait aucune de ses distractions. Le travail ne laissait dans sa vie aucune place à l'ennui. Le succès lui était venu, son auditoire augmentait. Cela suffit-il à son bonheur? Non, car il n'aimait pas voir à ses cours ceux qui lui semblaient des envahisseurs et dont il dédaignait les applaudissements. Dans son extrême délicatesse, il souffrait de ces acclamations, et, passionnément épris de sa profession, sa préoccupation incessante était de consacrer toute son énergie à la jeunesse studieuse qui assistait assidûment à ses cours et suivait régulièrement le développement de la matière objet de son enseignement. Que de fois il s'est élevé contre ce public curieux qui par snobisme se mêlait à la foule des étudiants et des studieux.

Malheur à ceux qui arrivaient au milieu de son cours, ou qui abandonnaient la salle avant la fin de la leçon, parce que le sujet leur paraissait difficile. Son indignation n'avait pas de bornes et il protestait contre un pareil sans-gêne, au nom de son droit et de celui de ses élèves. A ce sujet, il me paraît intéressant de raconter ici quelques anecdotes piquantes.

Un jeune homme étranger à l'Université de Bologne alla entendre Carducci et pour mieux l'écouter se plaça près de sa chaire. Après le commentaire d'un passage de la *Chanson de Roland,* le professeur se tourna vers son nouvel auditeur et lui adressa une question sur le sujet qu'il avait traité à la leçon précédente. Déconcerté, le malheureux interpellé s'excusa en disant qu'il assistait pour la première fois à son cours. Cette réponse exaspéra Carducci, qui lui lança une bordée d'injures lui déclarant qu'il ne voulait pas à son cours les admirateurs importuns venus pour se vanter d'avoir vu la *Bestia rara*[1], et l'avoir entendue chanter. Il fit ensuite sortir de la salle cet

1. Bête curieuse.

Digitized by Google

infortuné, qui, blême, les larmes aux yeux, s'exécuta et traversa les rangs des élèves que cette scène avait stupéfiés.

Ce n'est pas de lui qu'une admiratrice passionnée de J.-J. Rousseau, la comtesse de Blot, eût dit : « J'admire ce génie à tel point que je ne conçois pas qu'une femme véritablement sensible n'aille pas le trouver pour lui consacrer sa vie. » Il ne se montra jamais galant pour son public féminin, et se souciait fort peu de voir les femmes assister à ses cours. Une fois, disait-il, que les dames se sont assises, qu'elles ont vu qu'on les a vues, que renseignées sur la toilette et la mise des autres madames elles sont certaines d'avoir donné d'elles-mêmes l'idée la plus avantageuse elles ne pensent plus qu'à s'en aller. Elles attendent impatiemment la fin, c'est-à-dire l'échappée vers la liberté, l'air pur, le bruit de la rue, tout ce qui n'est pas la conférence et le conférencier. L'anecdote suivante va montrer son manque de galanterie pour son public féminin, qu'il poussait quelquefois jusqu'à l'impertinence.

A l'époque où il faisait ses inoubliables leçons sur le *Giorno* de Parini, deux dames eurent la fantaisie d'y assister. Elles commirent malheureusement l'imprudence de s'asseoir près de la chaire. Le professeur parlait ce jour-là du magnifique fragment qui constitue la dernière partie du poème. Il faisait remarquer que Parini avait voulu faire la satire de ces académies nocturnes où accouraient les dames poudrées, parées de leurs plus beaux atours et suivies de leurs cavaliers. D'ailleurs, ajoutait-il, le monde ne paraît pas avoir changé. Ne voit-on pas encore aujourd'hui des dames, au risque de mourir d'ennui, pour paraître comprendre l'art et la poésie, accourir à l'Université et écouter les leçons de littérature. Après cette boutade, les deux dames, rouges comme des pivoines, ne savaient où porter leurs regards, ne pouvant plus rester en place et n'osant pas se lever pour partir. Heureusement, de pareilles sorties étaient rares.

Comme nous l'avons dit plus haut, le professeur arrivait à son cours avec une leçon consciencieusement préparée. Il commençait à traiter tranquillement son sujet, mais si tout à

Digitized by Google

coup l'émotion s'imposait ou si quelque pensée sublime jaillissait à l'occasion de questions historiques ou esthétiques il s'en emparait et il en tirait des effets saisissants. Sa voix prenait des tonalités inconnues, une sorte de gravité magistrale, tout son être frémissait. L'impression ressentie était d'autant plus profonde qu'on y était moins préparé. L'allure de son discours était ample et majestueuse. L'image, toujours poétique, était magnifique d'expression et de simplicité. Parfois aussi l'ironie éclatait mordante et cruelle comme un fer rougi. Jamais d'affectation oratoire dans sa phrase brève, jetée au feu de l'improvisation. Sa chaire se transformait; il apparaissait comme un rénovateur d'idées.

L'enseignement de Carducci ne saurait être comparé à aucun autre. Il a donné à l'Italie des professeurs d'un rare mérite, des critiques de tact et d'une érudition remarquable et enfin toute une pléiade de poètes et d'écrivains de talent, Giuseppe Chiarini, Ugo Brilli, Enrico Panzacchi, Giovanni Marradi, actuellement professeur à Florence, Guido Mazzoni, Giovanni Pascoli, poète exquis, depuis 1906 digne continuateur du maître dans la même chaire de l'Université de Bologne.

(A suivre.) EMMANUEL LASSERRE.

Digitized by Google

LA GABELLE A BORDEAUX

LA RÉVOLTE DE 1675

(Suite.)

CHAPITRE II

La paix était obtenue, mais à quel prix? Qu'allaient dire le Roi et ses ministres en apprenant que les jurats et le Parlement de Bordeaux s'étaient laissé battre par le peuple et qu'ils avaient, de leur propre autorité, abrogé des lois, aboli des impôts?

Aussi, dès que le peuple bordelais fut rentré dans le calme, les jurats écrivirent deux lettres, datées du mardi 30 mars[1], l'une au marquis de Chateauneuf et l'autre à Colbert, où ils racontèrent avec force détails tous les incidents précédents, faisant ressortir les dangers qu'ils avaient courus, mettant en lumière le courage qu'ils avaient montré, implorant la protection des deux ministres, et citant à chaque ligne leur fidélité au roi et leur parfaite obéissance aux ordres de Sa Majesté.

Puis ils attendirent, anxieux, la réponse, croyant pouvoir enfin goûter un peu de calme et de repos, après tant de fatigues, de peines et d'angoisses.

Ils se trompaient! Le dimanche matin, 31 mars, à six heures, comme ils étaient tous réunis dans la chambre du conseil, ils virent arriver M. Jean Escoussès, prêtre et bénéficier de l'église Saint-Eloy. Il venait de Saint-Michel où il avait vu une foule de gens assemblés, qui lisaient un placard affiché à la porte de

1. Registre des Correspondances. Lettres des jurats, 1665-1675.

Digitized by Google

l'église[1]. Quelques-uns même en prenaient copie pour mieux se le rappeler ou pour mieux le faire circuler. S'étant approché de la porte, ce prêtre avait enlevé le placard, et il l'apportait aux jurats. En disant cela, M. Escoussès déposa sur la table du Conseil une feuille de papier, sur laquelle étaient écrites en grosses lettres à la main les quelques lignes suivantes :

> Messieurs, vous serez advertis qu'un nommé
> Despase procureur au parlement, Pierre Mauran clerc de Monsieur Bussaguet conseiller,
> sont du party de gabelle, et un nommé
> Taranque chirurgien. C'est l'advis que vous
> donne un amy de la patrie, du repos public.

En tête était une croix, et comme signature, un cœur et une autre croix au-dessous.

Les jurats décidèrent alors qu'on avertirait immédiatement M. le Maréchal et M. le président de Gourgue, vu que le Parlement ne s'assemblait pas ce jour-là. MM. de Boroche et de Jehan furent chargés de ces commissions.

Pendant qu'ils étaient absents, il était environ sept heures, M. Despase, conseiller en la Cour, et M. Mauran, clerc du conseiller Bussaguet, cités sur le placard séditieux, entrèrent dans la chambre du conseil et demandèrent qu'on recherchât les auteurs de cette affiche. Les jurats firent bien volontiers droit à leur demande et délibérèrent « au surplus qu'il sera incessamment informé à la requeste dudit procureur scindic contre les autheurs et complices dudit placard pour l'information faite et rapportée et estre pourveu ainsy qu'il appartiendra ».

Bientôt arriva M. de Boroche, qui revenait de chez le gouverneur. Le maréchal d'Albret remerciait beaucoup les jurats de leur zèle et les informait que, pour apaiser ce nouveau murmure, il allait ce matin même entendre la messe à Saint-Michel et que les jurats auraient l'honneur de l'y accompagner.

1. Registre de la Jurade, 1674-1675. *In Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 172.

Digitized by Google

A ce moment, le nommé Sage, un des officiers du quartier Saint-Michel, entra dans la chambre du conseil pour avertir « qu'il y avoit du monde qui s'assembloit et se mettoit sous les armes dans la place Sainte-Croix et de Canteloup, lesquels pouvoient estre déjà environ trois à quatre cents, prenant prétextes qu'ils vouloient rester sous les armes jusques à ce que tout ce qui leur a esté promis par l'arrest de la Cour leur auroit esté confirmé par le Roy ».

Immédiatement, M. de Minvielle, jurat de ce quartier, courut à l'endroit indiqué. Il se rendit compte facilement que ce brave officier avait vu avec les yeux de la peur. Il y avait bien en effet des gens assemblés, mais nullement en armes, et qui lisaient simplement des copies du placard trouvé le matin sur la porte de l'église. Tout ce monde affirma même à M. de Minvielle qu'à leur avis ce placard avait été écrit « par quelque personne mal intentionnée par son interest particulier ». Et comme le magistrat les exhortait de vivre en repos et bien tranquilles, ils le remercièrent de ses bonnes paroles et entrèrent à l'église pour entendre la messe.

Sur ces entrefaites, comme neuf heures allaient sonner, M. le Maréchal, précédé de ses gardes et suivi de ses officiers, passa à l'hôtel de ville chercher les jurats pour aller avec lui assister à la messe à Saint-Michel. MM. de Fonteneil et de Boroche montèrent dans son carrosse, et MM. de Minvielle, de Jehan, du Boscq suivirent dans un autre, pendant que MM. de Boisson et Roche restaient pour garder l'hôtel de ville en cas d'alerte.

Arrivé à l'église, M. le Maréchal fut reçu à l'entrée par le curé entouré de tous les honnêtes bourgeois et artisans du quartier, qui tous ensemble assurèrent le gouverneur que tout le monde était dans le calme et dans l'obéissance, et que s'il y avait quelque téméraire et quelque insolent qui eût attaché ce maudit placard, c'était, ils ne sauraient trop le répéter, par quelque animosité particulière à laquelle le reste du peuple n'avait nulle part. Ils insistèrent même pour qu'on s'efforçât d'en découvrir les auteurs.

Quand la messe fut finie, le Maréchal remonta en carrosse,

Digitized by Google

après avoir recommandé au peuple qui l'environnait de se tenir dans le devoir et l'obéissance pour jouir de la tranquillité publique; puis il rentra à son hôtel, et les jurats revinrent à l'hôtel de ville pour distribuer les ordres nécessaires, et dresser le procès-verbal de ce qui venait de se passer.

Le lendemain, bien que les jurats fussent aussi anxieux sur les nouvelles qui arriveraient de Paris, ils se firent un devoir d'écrire à M. de Chateauneuf[1] pour lui raconter ces faits. Ils lui dirent que, certes, ce placard ne les inquiétait pas, mais qu'ils tenaient à le mettre au courant, parce qu'ils avaient entendu dire que les mutins se vantaient d'avoir de l'argent autant qu'ils en voulaient et qu'ils n'en manqueraient pas. Et les jurats ajoutaient : « Cela pourroit avoir lieu de soubçonner les ennemis de l'Estat; ce sont des choses qui passent nostre portée et qui nous donne lieu de tout appréhander puisque nous voyons une gazette imprimée en Holande du 22e mars qui parle d'un désordre arrivé à Bordeaux comme s'ils avoient préveu l'advenir. »

Ce n'était pas la première fois que le peuple de Bordeaux faisait appel aux étrangers, soit aux Anglais, soit aux Hollandais[2]; et en disant cela, les jurats pensaient bien que Louis XIV aurait avantage à aplanir toutes les difficultés.

Ces craintes semblaient assez justifiées : les étrangers établis à Bordeaux cherchaient à profiter des désordres. L'Intendant écrivait à Colbert : « Je ne crois pas vous devoir taire qu'il s'est tenu des discours très insolents sur l'ancienne domination des Anglais; et si le roi d'Angleterre voulait profiter de ces dispositions et faire une descente en Guyenne où le parti des religionnaires est très fort, il donnerait dans la conjoncture présente beaucoup de peine. »

D'ailleurs les troubles de France étaient suivis avec attention en Europe. A propos des troubles du Vivarais, l'ambassa-

1. Registre des Correspondances. Lettres des jurats, 1665-1675. 1er avril 1675. *In Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 175.

2. Rappelons à ce sujet que le livre hollandais auquel nous faisions allusion à la fin du précédent chapitre fut publié à Amsterdam dès le commencement de l'année 1676, alors que les troubles avaient commencé en mars 1675. Ce rapprochement semble intéressant.

Digitized by Google

deur de Venise écrivait en juillet 1670 : « On peut s'attendre à des changements importants dans les affaires d'Europe, si cette révolte n'est pas réprimée promptement, et si les rebelles dont les forces augmentent tous les jours, remportent encore quelques avantages. » En 1675, le ministre de France à Liège recevait de Cologne avis que « l'on a de grandes espérances sur les révoltes de France »[1].

Le 2 avril, nouveau placard[2], nouvelle alerte! Cette fois, c'était sur la porte de la maison où se tenait le bureau du papier timbré, maison appartenant à M. de Voluzan, conseiller à la Cour, que le placard avait été affiché. C'était un quart de feuille de papier commun contenant cinq lignes de grosse écriture et la signature imitée de M. de Voluzan[3].

> Messieurs je vous adverty que l'Ordre de
> Paris est venu que le papier timbré sera
> bruslé ce soir et les partisans qui le
> débittent aussy. Monsieur de Voluzan
> vous donne cet advis. De Voluzan.

Cette fois, les jurats se promirent bien de trouver les coupables et de les punir d'une façon exemplaire. Pendant que M. de Carpentey allait avertir M. le Gouverneur, M. de Fonteneil se rendit à la rue du Puits-de-Bagne-Cap, pour s'informer et commencer son enquête. Il acquit bientôt la certitude que ce placard était l'œuvre de deux enfants, deux jeunes laquais de M. de Plassan, ancien greffier, et de M. Rondeau, avocat à la Cour. Le laquais de M. de Plassan, un nommé Amador Besnard, fut arrêté séance tenante et celui de M. Rondeau, qui s'était enfui, fut retrouvé et mis en prison le lendemain matin.

Ce n'étaient que des enfants! mais peut-être ces enfants avaient-ils été inspirés par des personnes plus âgées! Aussi les

1. Voir E. Lavisse, *loc. cit.*, p. 354.

2. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 94. *In Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 176.

3. Étienne de Mullet, seigneur de Voluzan, conseiller au Parlement en 1675, doyen du chapitre de Saint-André et vicaire général de l'Archevêché en 1680. Sa maison était située à l'angle de la rue du Mulet et de la rue du Puits-de-Bagne-Cap (actuellement rue du Pas-Saint-Georges). *In Promenades à travers Bordeaux*, d'Henri Levesque.

Digitized by Google

jurats décidèrent-ils d'être extrêmement rigoureux; ils écrivirent sur-le-champ au marquis de Chateauneuf que « pour intimider les factieux et peut-être pour produire quelque éclaircissement de leur action, laquelle apparament a esté insinuée par des esprits d'un aage plus advancé, nous travaillerons avec toute l'exactitude possible à le descouvrir, soit par leur bouche ou par tous les moyens immaginables »[1].

Ces moyens imaginables, c'était la terrible *question!* .

Enfin le 6 avril, la réponse tant désirée du roi arriva. Une lettre du marquis de Chateauneuf félicitait, au nom du roi, les jurats de leur zèle, les exhortait à faire tout ce qu'il fallait pour ramener le peuple dans l'obéissance et les avertissait que le roi pardonnait, pensant bien que l'émotion n'était le fait que de quelques factieux malintentionnés, dont le reste du peuple ne partageait pas les idées.

Dans la lettre de M. de Chateauneuf se trouvait la déclaration d'amnistie royale, qui fut le jour même enregistrée au Parlement, puis lue et affichée à son de trompe dans toute la ville[2].

Louis XIV pardonnait, parce qu'à ce moment il ne pouvait sévir sans attirer de très grands désordres dont il n'aurait pu se rendre facilement le maître, toutes ses troupes étant occupées à l'extérieur du royaume; mais on verra que s'il pardonnait il n'oubliait pas pour cela. Pour lui, qui avait déjà tant à se venger des Bordelais, ce n'était que partie remise.

II

Le peuple pouvait être fier. Tout ce qu'il avait osé demander lui était accordé. Ses impôts étaient abolis, et il obtenait son pardon après avoir infligé à Louis XIV une leçon pourtant bien humiliante.

Aussi tous les habitants de Bordeaux laissèrent-ils éclater

1. Lettre du 3 avril 1675.
2. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 95. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 181.

Digitized by Google

une joie qui tenait du délire, et les moins bruyants ne furent pas les bourgeois, qui profitaient de tous les avantages sans avoir rien risqué.

Le lendemain de la publication de l'amnistie du roi, les jurats purent écrire à M. de Chateauneuf[1] : « Nos habitans l'ont receue avec bien de la joye, de la soumission et de la reconnoissance, à ce point que nous avons sujet de croire que nos peuples sont fort disposés à l'obeissance; nous estimons toujours qu'ils sont maintenant rentrés dans leur devoir puisqu'après la lecture faite de l'amnistie, l'air n'estoit remply que de cris de « Vive le Roy », et leurs acclamations estoient accompagnées de bénédictions et de vœux pour la conservation de nostre bon et incomparable monarque; ce sont les termes dont ils se servirent dans tous les quartiers où nous feumes, de manière, Monseigneur, que nous pouvons dire que c'estoit le seul remède quy pouvoit appaiser nos maux; nous adjouterons à cela que le peuple fit des feux de joye dans le quartier de Saint-Michel; nous avons mandé tous les bayles de mestiers pour se rendre dans l'hostel de ville afin de les exhorter à se maintenir dans l'obéissance et la fidélité que nous devons tous au service du Roy et de ne retomber pas à l'advenir dans de pareils désordres. »

Malgré le pardon, malgré les cris de joie et les bénédictions, malgré les vœux de longue vie et les feux de joie dans les quartiers révoltés, des deux côtés on se tint sur la réserve. Le roi guettait sa revanche, persuadé d'avance qu'elle viendrait un jour; les artisans restèrent sur le qui-vive, bien armés et prêts à tout.

Le 14 avril[2], les jurats voulurent présenter au maréchal d'Albret tous les bayles des arts et métiers, afin que ceux-ci marquassent au Gouverneur leur reconnaissance de l'amnistie obtenue, leur repentir de la faute passée et leur résolution de rester dorénavant fidèles au service du roi. Certains de ces artisans, surtout ceux qui s'étaient montrés les plus rebelles et

1. Registre des Correspondances. Lettres des jurats, 1665-1675. Lettre du 8 avril 1675. *In Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 184.

2. Registre des Correspondances. Lettre à M. de Chateauneuf du 15 avril 1675. — *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 186.

Digitized by Google

les plus enragés lors de l'émeute, craignant d'aller se jeter dans la gueule du loup, refusèrent de s'y rendre sous prétexte qu'ils n'étaient pas réunis en confréries; ce furent les tonneliers, les charpentiers de barriques, les couteliers, les éperonniers, les cloutiers, les civiers, les épiciers, les droguistes, les chandeliers. Quant aux potiers d'étain, aux orfèvres et aux perruquiers et barbiers, ils refusèrent fièrement d'obéir, prétextant qu'ils s'étaient mis depuis quelques années sous la juridiction du lieutenant général et qu'ils n'avaient par conséquent pas d'ordres à recevoir des jurats.

Le calme n'était donc qu'apparent, les esprits étaient toujours en émoi et les jurats continuaient à faire bonne garde à l'hôtel de ville. De son côté, le marquis de Chateauneuf écrivait plusieurs lettres pour exhorter les magistrats à être très rigoureux pour réprimer le moindre trouble et à le tenir au courant de tout ce qui se passerait[1].

Quant aux deux malheureux laquais arrêtés au sujet du placard séditieux, ils étaient toujours en prison : l'amnistie ne les avait pas atteints et le ministre recommandait aux jurats de tâcher, par eux, de connaître les auteurs de la sédition.

Louis XIV n'avait donc rien pardonné, et, sur ses ordres, le maréchal d'Albret renforçait la garnison du Château-Trompette; et déjà quelques troupes de soldats venaient camper, comme par hasard, aux environs de Bordeaux, « ce dont quelques esprits prennent ombrage. »

Et pourtant[2], les jurats faisaient presque l'impossible pour aplanir toutes les difficultés, pour arrondir tous les angles. Au plus fort de l'émeute, le 28 mars, M. de Fonteneil avait été accosté par une femme nommée Simonne Boucherie, dont le mari, un charpentier de barriques nommé Lavaud, avait été tué la veille. M. de Fonteneil savait pertinemment que ce Lavaud avait été tué par le traitant de la marque de l'étain qui se trouvait en cas de légitime défense; mais sa veuve prétendait qu'il avait été tué par le capitaine Cal et sur l'ordre des jurats. Le

1. Lettres adressées aux jurats du 17, 23 avril, etc., Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 99 et suivants.

2. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 99. *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 188.

Digitized by Google

magistrat lui avait alors promis, pour apaiser le tumulte par tous les moyens possibles, de lui faire donner par la Ville, pour elle et ses enfants, cent écus dont on lui paierait l'intérêt jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un emploi convenable de cette somme, et qu'en outre le corps municipal mettrait son fils aîné en apprentissage. De plus, M. de Fonteneil lui avait donné, sur-le-champ, cinq écus d'avance.

Il y avait plus de quinze jours de cela, et la veuve Lavaud réclamait la somme qu'on lui avait promise. Les jurats confirmèrent alors la promesse faite par M. de Fonteneil, placèrent à leurs frais le fils aîné, Guilhem Lavaud, en apprentissage chez un charpentier de barriques, et reconnurent à la veuve un capital de 300 livres.

Eh bien! malgré tout le bon vouloir des jurats, la ville était loin d'être calme : à chaque instant, pour un rien, une petite émeute éclatait, émeute peu grave en vérité, mais qui montrait bien l'état des esprits.

Le 2 mai[1], M. de Fonteneil, en sa qualité de premier jurat, était officiellement averti par les bayles cordonniers et maçons, suivis d'un grand nombre de maîtres des deux corporations, que leurs compagnons et leurs apprentis, au nombre de 150 ou 200, portant des armes, avaient été dans diverses boutiques et ateliers pour débaucher les compagnons qui voulaient travailler, criant qu'il fallait assommer les maîtres; et cela parce qu'il y avait deux procès pendants entre les maîtres et leurs compagnons, un devant la Cour, l'autre devant la Jurade.

Tout d'abord, les magistrats avertirent M. le maréchal d'Albret et le procureur général; puis ayant appris qu'une troupe de garçons maçons armés se dirigeait vers les Augustins, M. de Boroche y courut suivi d'un officier du guet et de quelques archers. On lui dit qu'en effet une troupe de maçons était passée par là, mais sans commettre aucun dégât et se dirigeant vers Sainte-Croix. Pendant ce temps, M. de Fonteneil avait arrêté, devant l'hôtel de ville, un garçon maçon qu'il avait surpris porteur d'une épée et d'un pistolet, et avait pro-

1. Registre de la Jurade, 1674-1675, fol. 104. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 191.

Digitized by Google

cédé à son interrogatoire. Enfin le Parlement envoya un arrêt défendant aux compagnons maçons et cordonniers de s'attrouper, leur ordonnant de reprendre immédiatement leur travail et enjoignant aux jurats d'être envers eux d'une extrême rigueur.

Le 20 mai[1], nouvelle émeute! Depuis quelque temps déjà la disette des grains était grande, plus encore dans les villes environnantes qu'à Bordeaux même. Si bien que les habitants de Royan, Saint-Palais, Blaye, Bourg, Libourne « et autres lieux circonvoisins » furent réduits à venir chercher des blés à Bordeaux. Mais comme cela leur semblait plus commode, au lieu d'acheter du blé, ils achetèrent directement du pain chez les boulangers, et ils en achetèrent en si grande quantité que le peuple de Bordeaux s'émut. Un certain nombre d'émeutiers envahirent les bateaux tout chargés pour reprendre les pains, en criant que les boulangers voulaient les faire mourir de faim. Puis ils coururent à travers la ville menaçant les boulangers de les faire griller et cuire dans leurs fours si le pain venait à manquer.

Pour apaiser le peuple, qui eût été bien aise de prendre ce prétexte pour piller et recommencer les troubles, les jurats publièrent une ordonnance « portant enjonction aux boulangers d'avoir à faire suffisamment de pain pour la nourriture des habitans de la ville, fauxbourgs et banlieu ». Puis chaque jurat se rendit dans son quartier pour prêcher le calme et l'obéissance. Cela réussit à peu près; les émeutiers se calmèrent moins par raison que par crainte, car M. Boisson arrêta un porteur de chaise qui, l'épée au côté, singeait le grand seigneur, allant de boulangerie en boulangerie se faire livrer du pain, et M. Roche arrêta un crocheteur qui menaçait de tuer un boulanger.

Ces deux malheureux allaient payer pour les autres et avoir un sort encore plus triste que les deux petits laquais des jours précédents. Les jurats condamnèrent le crocheteur à être pendu et le porteur de chaise à subir la question. Heureusement que le Parlement « qui a plus de lumière... n'a pas creu

1. Registre des Correspondances, 1665-1675. Lettre du 20 mai 1675 à M. de Chateauneuf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 195.

Digitized by Google

les devoir condemner à la mort puisque ces gens n'avoient commis aucune action violante ne s'agissant que de paroles, a commué nostre sentence pour les deux à six ans de galères »[1].

C'était déjà beaucoup! eh bien, cette commutation de peine fut trouvée mauvaise non seulement par les jurats, mais même par M. de Chateauneuf, qui écrivit en apprenant ce jugement[2] : « Cependant je vous diray qu'il eust esté à souhaitter que le crocheteur et porteur de chèse eussent estés condemnés à une peine plus rigoureuse que celle des gallères puisque c'est le veritable moyen pour contenir les peuples dans le debvoir et l'obéissance. »

La rigueur excessive des jurats n'empêcha pas que, le mercredi 19 juin au matin, un caporal du guet, en revenant de faire sa dernière ronde de nuit, trouva collé sur la porte même de l'hôtel de ville un placard plus séditieux encore que les autres[3] :

Nos savons que l'intendant a donné
eunne ordonnance pour restablir le papier
timbré. Nos natandons que cela pour faierre
comme avenc et tué et brulé les juras qui
preste la main à ses tirannie et mesme le
mareschal d'Albret et tous les adérans.
les anfans perdus.

Bien entendu, comme pour les placards précédents, on ouvrit une enquête. Le Gouverneur et le Parlement furent avertis. M. de Chateauneuf écrivit d'être d'un rigorisme extrême et... les choses en restèrent là.

CHAPITRE III

A la suite des derniers événements, près de deux mois s'écoulèrent dans un calme complet; la ville avait paru reprendre sa tranquillité ordinaire.

1. Registre des Correspondances. Lettre du 19 juin 1675 à M. de Chateauneuf.
2. Lettre aux jurats du 14 juillet 1675. Registre de la Jurade 1674-1675, fol. 123.
3. Registre de la Jurade, 1676-1675, fol. 114. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 196.

Digitized by Google

Le 1er août avait lieu l'élection de la nouvelle jurade. Les trois jurats anciens, MM. de Fonteneil, Boisson et Roche avaient quitté le corps municipal et avaient été remplacés par MM. de Lalande de Fieux, Chiquet et Billatte.

L'élection s'était faite avec le cérémonial ordinaire; la messe solennelle avait été dite en l'église Saint-Éloi sans incidents et la journée s'était terminée par les réjouissances populaires.

Les nouveaux magistrats pouvaient penser qu'avec eux ils allaient ramener le calme : le commerce marchait bien, les affaires étaient prospères, les artisans travaillaient sans murmure, les compagnons paraissaient vivre en bons termes avec leurs maîtres; et pendant quelques jours on n'eut même pas à regretter de ces petites émeutes qui avaient tant attristé les derniers instants de l'ancienne jurade. Bref, le spectre rouge de la révolte semblait à tout jamais effacé.

Malheureusement, « les anfans perdus » qui avaient signé le dernier placard collé à la porte de l'hôtel de ville, n'avaient pas tort. Ils avaient été très bien informés : Louis XIV voulait rétablir le papier timbré et les autres impôts.

Dès qu'on le sut à Bordeaux, la révolte éclata plus ardente que jamais. En un clin d'œil, de Sainte-Croix à la porte du Médoc, toute la ville fut sur pied et la lutte recommença.

Le vendredi 16 août[1], le peuple découvrit qu'on faisait charger quelques balles de papier timbré dans un bateau à destination de Bergerac. Quelques furieux se saisirent d'un de ces ballots de papier et le portèrent chez M. Billatte, l'un des jurats, pour lui faire vérifier le fait. Celui-ci, voulant éviter tout désordre et calmer les esprits, usa d'un subterfuge.

Comme on était à la Saint-Roch, jour où la jurade ne s'assemblait pas, il conseilla au peuple de porter ce ballot à l'hôtel de ville, et dès le lendemain les jurats verraient les ordres qu'ils auraient à donner à ce sujet. Il pensait qu'ainsi les jurats auraient le temps de se mettre sur la défensive.

Le peuple comprit le piège qu'on lui tendait et refusa de se rendre à l'avis du magistrat. Les jurats furent alors obligés de

1. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 9. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 200.

Digitized by Google

se réunir en toute hâte à l'hôtel de ville pour se préparer à la défense. Ils députèrent immédiatement « Monsieur de Boroche et Monsieur le procureur scindic pour se porter où l'action avoit commancé et les mutins sembloient appaisés lorsqu'il survint une nouvelle trouppe qui s'estoit saisie d'une seconde balle du mesme papier timbré ce qui enflama tellement les premiers que les uns ny les autres ne feurent plus capables de se laisser toucher aux premiers expédients que l'on leur avoit proposés, et quelque effort que l'on fit pour les appaiser l'on ne peust jamais les empescher d'ouvrir les balles et d'en déchirer le papier ».

Quand le papier timbré fut réduit en miettes, une troupe de révoltés se dirigea vers le port, brûla le bateau de Bergerac et se répandit dans les quartiers Saint-Michel et Sainte-Croix. Pendant ce temps, d'autres raccompagnaient MM. de Boroche et de Jehan jusqu'à l'hôtel de ville en criant contre eux et leur reprochant d'avoir manqué de parole et de les avoir trahis.

Le maréchal d'Albret, au premier bruit, s'était rendu à l'hôtel de ville avec ses gardes et avait fait commander immédiatement aux troupes du Château-Trompette de faire une sortie.

L'archevêque lui-même[1], « en camail et rochet, » vint au milieu de la populace pour leur prêcher le calme et l'obéissance.

Pour toute réponse, les mutins tentèrent le siège de l'hôtel de ville. On tira sur eux quelques coups de mousquet qui firent des morts et des blessés; puis comme les troupes du château étaient arrivées, le maréchal sortit à la tête de 300 hommes, chargea les révoltés et les chassa dans leurs quartiers. Mais comme la nuit était venue, le Gouverneur arrêta là sa victoire, ne jugeant pas prudent d'engager sans y voir un si petit nombre de soldats au cœur même de la révolte. Il plaça des postes de distance en distance, laissa soixante hommes à l'hotel de ville et remit l'attaque au lendemain.

Pendant la nuit, les révoltés tentèrent de revenir à la charge,

1. Monseigneur de Béthune.

Digitized by Google

mais grâce au courage de M. de Minvielle, jurat, ils furent repoussés en laissant sur le terrain une vingtaine de morts.

Dès l'aube, le maréchal, à la tête d'un grand nombre de gentilshommes, de ses gardes et de toute la garnison du Château, s'apprêtait à déloger les révoltés de leurs quartiers, quand le curé de Saint-Michel se présenta à lui, apportant leur soumission, le serment de leur obéissance et la prière de venir se jeter aux pieds du Gouverneur pour lui demander pardon. Voyant cela, les jurats ne purent se défendre d'intercéder en faveur des révoltés « et de luy demander grâce ayant bien reconnu qu'il y avait des gens meslés parmy eux qui leur avoient inspiré cette désobéissance ».

Le Maréchal accorda le pardon, mais à une condition exclusive : c'est qu'on livrerait à la justice les chefs des mutins qui avaient abusé ainsi de leur faiblesse, afin que les jurats puissent en faire une punition exemplaire.

« Par là, » écrivaient le lendemain les jurats à M. de Chateauneuf, « vous voyez, Monseigneur, que le mal n'a pas plustôt paru qu'il a esté étouffé. »

Le lendemain, dimanche 18 août[1], les magistrats, passèrent leur journée à rechercher les chefs de la sédition. Ils arrêtèrent douze hommes et une femme qu'ils firent conduire à la Conciergerie du Palais. Puis, pour que leur jugement fût plus vite fait, ils les déférèrent devant le Parlement « affin que plus promptement ils peussent estre expédiés ».

Avant même que le verdict des accusés fût connu, on était sûr de leur sort, car, le mardi 20, on commença par nommer un sieur Pierre Duret exécuteur des hautes œuvres[2].

Le jour suivant, mercredi 21, la Cour rendait son arrêt pour deux des séditieux : c'étaient deux Limousins servant à Bordeaux comme maçons, qui avaient été blessés au siège de l'hôtel de ville, conduits après la bataille à l'hôpital, où ils avaient été arrêtés. Le Parlement les condamnait à faire

1. Lettre à M. de Chateauneuf du 19 août 1675. Registre de la Jurade 1675-1676, fol. 12. Voir *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 204.

2. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 12. *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 205.

Digitized by Google

amende honorable et à être pendus. L'exécution devait avoir lieu sur la place Saint-Michel, le jour même.

En vue de l'exécution, le maréchal d'Albret envoya sur la place Saint-Michel ses gardes et toutes les troupes du Château; puis il vint à l'hôtel de ville et ordonna aux jurats de faire mettre les compagnies de bourgeois sous les armes[1].

Ah! si les bourgeois n'avaient pas voulu s'armer au mois de mars quand il avait fallu tenir tête à la révolte et défendre les intérêts du roi, ils n'hésitèrent pas ce jour-là un seul instant. Au contraire, ils obéirent aux jurats avec un empressement remarquable; ils se mirent tous sous les armes, les « bons bourgeois », et ils restèrent en faction de deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, ne désirant « rien tant que la punition des coupables ». Et quand les corps des suppliciés se balancèrent au bout de leurs cordes, ils applaudirent d'aise, les « bons bourgeois ».

De la place Saint-Michel, on se rendit ensuite voir pendre un troisième coupable devant l'hôtel de ville, un tailleur que les « bons bourgeois » avaient arrêté eux-mêmes, et que le Parlement avait jugé et condamné en quelques instants[2].

Les « bons bourgeois » ne se doutaient guère de ce que leur réservait Louis XIV!

Pour le moment, tout semblait aller au mieux. M. de Chateauneuf écrivit aux jurats pour leur dire que Sa Majesté avait été enchantée d'apprendre que les coupables avaient été exécutés, et qu'il espérait que le même châtiment attendait les autres accusés; enfin, il les félicitait de leur zèle au nom du roi[3].

Les jurats profitèrent alors de cette circonstance pour publier une longue ordonnance sur la police intérieure de la

1. Lettre de M. de Chateauneuf du 21 août 1675. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 206.

2. Nous avons trouvé sur le folio de couverture du Registre de la Jurade, 1675-1676, la note suivante : « 29 aoust 1675. Estienne Arnaudet portefaix qui avoit commis des insolences le 16 du présent mois jour de la dernière esmotion, luy a esté dit par Messieurs les magistrats que s'il se trouvoit dans de pareils accidents qu'on le condemneroit à mort, comme perturbateur du repos publicq. » Il nous a été impossible de découvrir ce que devinrent les autres accusés.

3. Lettre aux jurats du 3 septembre 1675, Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 14. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 207.

Digitized by Google

ville. Cette ordonnance, datée du 31 août, remettait en vigueur tous les anciens règlements, un peu tombés en désuétude[1].

Les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies devaient se rendre à la première rumeur dans leurs quartiers respectifs et avertir immédiatement les jurats; les bourgeois devaient se ranger sur-le-champ auprès de leurs capitaines sous peine de privation de bourgeoisie et de 50 livres d'amende. Sous peine de la vie, il était défendu à qui que ce soit d'élever des barricades, ou de s'assembler sous quelque prétexte que ce soit. Les curés et les directeurs de couvents avaient ordre de laisser leurs églises et leurs couvents fermés et de ne jamais faire sonner le tocsin; les vagabonds devaient vider la ville dans les vingt-quatre heures sous peine du fouet; les habitants ne devaient pas en loger sous peine de 100 livres d'amende; les hôteliers et cabaretiers devaient dresser un registre très exact des voyageurs qu'ils recevaient et le communiquer au jurat de leur quartier, etc.

Puis les jurats ne s'inquiétèrent plus de cette nouvelle crise passée, et les habitants de Bordeaux crurent que tout était définitivement calmé, que le roi avait à tout jamais pardonné, et qu'ils n'avaient plus qu'à jouir en repos des avantages que Sa Majesté leur avait accordés au mois d'avril et qu'il n'avait parlé un seul instant depuis de supprimer.

On va voir comme tout le monde se trompait. Louis XIV avait juré de se venger des Bordelais, c'était maintenant seulement qu'il allait accomplir sa promesse!

CHAPITRE IV

I

Dans les premiers jours de novembre, les Bordelais furent tout surpris de voir une flotte « nombreuse et extraordinaire » remonter le cours de la Garonne et venir jeter l'ancre devant

1. Archives municipales, série EE, carton 213. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 208.

Digitized by Google

la ville[1]. En même temps, ils apprenaient que les troupes du roi, revenant de Catalogne, se dirigeaient vers Bordeaux. Tout d'abord, ils ne voulurent voir là qu'une circonstance banale; ce n'était certes pas la première fois que Bordeaux recevait des troupes de guerre de passage. Toutefois, comme depuis quelques jours le blé enchérissait beaucoup et comme la ville était presque dépourvue de grains, les jurats allèrent, le 12 novembre, chez le maréchal d'Albret pour lui dire que, la flotte prenant déjà beaucoup de pain et de biscuit, les boulangers pourraient à peine satisfaire tous les habitants, et qu'alors il serait peut-être bon de faire en sorte que les troupes ne passent pas par Bordeaux. Le Maréchal leur répondit simplement qu'il verrait ce qu'il aurait à faire; puis il envoya les jurats chez l'Intendant. Celui-ci leur dit qu'il écrirait lui-même à Montauban et ailleurs pour avoir des grains et qu'eux n'avaient pas à s'inquiéter d'autre chose.

Brusquement, le 16 novembre, le bruit se répandit que les troupes qui approchaient allaient hiverner et loger à Bordeaux. Affolés, les jurats se précipitèrent chez le maréchal d'Albret, croyant à une fausse nouvelle. Hélas! ce n'était que trop vrai. Le Gouverneur leur dit même que c'était un ordre du roi qu'il avait reçu depuis bien longtemps, mais qu'il avait tenu secret jusqu'à ce jour. Les magistrats n'avaient donc qu'à pourvoir immédiatement au logement de ces troupes.

Le Maréchal fit alors afficher partout en ville une ordonnance réglant les rapports entre les habitants et les soldats[2]. Il ordonnait aux habitants sortis de Bordeaux d'y rentrer et défendait à qui que ce soit d'en sortir, sous peine de voir leurs meubles vendus aux enchères. Les troupes avaient leurs heures de promenade en ville, ainsi que les habitants qui ne devaient pas se trouver dans les rues après sept heures du soir, etc.[3].

En même temps, l'intendant de Sève publiait une autre

1. 12 novembre 1675, Registre de la Jurade, fol. 31. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 211.
2. Ordonnance déjà publiée dans le tome XVIII des *Archives historiques de la Gironde*, p. 315.
3. *Id.*

Digitized by Google

ordonnance sur le logement des gens de guerre, et sur ce qui leur était dû par l'habitant en logement, nourriture, argent, fournitures diverses, etc.[1].

Le coup était rude et imprévu! Les magistrats n'en firent pas moins leur devoir. Peut-être pensaient-ils que ce n'était là qu'une simple question de casernement de troupes! Peut-être osaient-ils encore espérer que l'arrivée inopinée de ces soldats n'était liée en rien à la répression des émeutes passées.

Ils appelèrent alors les capitaines de ville et leur donnèrent l'ordre de dresser sans plus tarder la liste des habitants de leurs quartiers respectifs, et de la remettre sitôt faite au jurat de leur jurade. Ceci fait, on prépara les billets de logement, selon les moyens de chacun, pour tous les habitants de la ville, des faubourgs et de la banlieue. Ces billets, une fois signés, furent remis aux commissaires des guerres, MM. de Grésillemont et Roman pour la cavalerie, MM. de Lucy et Pillard pour l'infanterie, et M. Galloys[2].

Enfin, les jurats prirent entre eux la décision de porter leurs chaperons de livrée lorsqu'ils sortiraient en ville, pendant tout le séjour des troupes, « afin d'estre honnorés et respectés du peuple et distingués par les gens de guerre, et pour tenir la main à l'exécution des ordres du Roy et de Monseigneur le Mareschal d'Albret, gouverneur de la province. »

Le lendemain[3], dimanche 17 novembre, à deux heures de l'après-midi, les troupes, qui depuis le matin étaient rangées en bataille en dehors de la ville, entrèrent par les portes Saint-Julien et Sainte-Eulalie. Dix régiments de cavalerie et huit régiments d'infanterie se répandirent ainsi dans les différents quartiers de Bordeaux. Les régiments d'infanterie Champagne, Normandie, Navarre, La Marine, Sault, Navaille, Castres et Schomberg campèrent, en attendant la distribution des billets de logement, le long de la rue Sainte-Eulalie, sur les fossés des Tanneurs, sur les fossés de l'Hôtel de Ville et

1. Ordonnance déjà publiée dans le tome XVIII des *Archives historiques de la Gironde*, p. 317.

2. Registre de la Jurade, 1675-1676. Dernier folio du registre.

3. Dernier folio du Registre de la Jurade, 1675-1676. Le total devait faire à peu près 15,000 hommes. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 256.

Digitized by Google

jusqu'à la porte des Salinières; ceux de cavalerie, Fiumarcon, Tessé, Rivarol, Lebret, Roure, Lahas, La Rabilière, Schomberg, Lachau, Villeneuve se rangèrent en bataille sur les fossés du Chapeau-Rouge.

Dorénavant, le roi pouvait commencer l'accomplissement de sa vengeance, il serait certainement le maître.

II

Les habitants comprirent de suite que ce n'étaient pas des soldats qu'ils avaient à loger, mais des vainqueurs; ils eurent immédiatement l'intuition que Bordeaux allait être traité en ville conquise. Aussi, malgré l'ordonnance du Gouverneur, s'empressèrent-ils de déloger au plus vite. Ceux qui avaient des maisons de campagne se hâtèrent d'aller y habiter; d'autres, surtout ceux des quartiers rebelles, qui se sentaient les plus coupables, transportèrent leurs meubles chez des amis complaisants et logèrent avec eux. En quelques heures un grand nombre de maisons se trouvèrent vides.

Le Gouverneur fit alors paraître une seconde ordonnance plus sévère que la première.

Pour empêcher cette fuite et ces déménagements à la cloche de bois, il défendait de sortir de la ville à qui que ce soit, défendait de recevoir chez soi des meubles ou de loger des amis, ordonnait à ceux qui avaient quitté leurs maisons d'y rentrer, sous peine de vente publique des meubles au profit des troupes et de 300 livres d'amende. Il ordonnait même de faire des recherches dans toutes les maisons religieuses et ecclésiastiques de la ville[1].

En même temps, paraissait la première punition infligée aux Bordelais : l'ordre de désarmer tous les habitants[2].

« Veu l'ordre du Roy, du vingt quatre octobre dernier, nous, en exécution et en conséquence d'iceluy, ordonnons que

1. Archives municipales, série AA, carton 18. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 217.

2. Archives municipales, série AA, carton 18. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 218.

Digitized by Google

par tout le jour, les habitans des paroisses de St Michel, Sainte Croix et Sainte Eulalie[1], de quelque condition qu'ils soient et sans aucuns excepter, porteront toutes sortes d'armes qu'ils auront dans leurs maisons de la ville, et dans deux jours celles qu'ils ont à la campagne, au Jurat de leur Jurade, qui en fera un inventaire en présence d'un commissaire des guerres, pour icelles armes estre portées et remises dans le Chasteau Trompette, où il en sera donné décharge audit jurat et commissaire, avec deffenses ausdits habitans d'en cacher aucunes, sur peine de cinq cens livres d'amende, et aux curés et supérieurs des maisons religieuses et tous autres, d'en recéler, sur peine d'estre procédé contre eux comme complices.

» Fait à Bordeaux, le 18 novembre 1675.

» Le Mareschal D'ALBRET.

» Par Monseigneur : DE COUSTART. »

« Ledit jour, la presente ordonnance a esté leüe, et publiée à son de trompe sur les fossés de l'hôtel de ville, fossés des Tanneurs, au devant de l'Église Sainte Eulalye, au devant le Collège de Loix, au poisson salé, au Grand Marché, au coing de la rue Bouquière, à la Chapelle St Jean, au Pont St Jean, aux Salinières, à la Porte de la Grave, à la Porte Sainte-Croix, au devant de l'Église Sainte-Croix, à la Place Canteloup, au Marché neuf, au Maucaillou, au Puis du Mirail, devant les Augustins, devant les Carmes, et autres lieux accoutumés de la presente ville, aux fins qu'il soit notoire à tous, assistans Messieurs de Lalande des Fieux, Billatte, jurats, et du Boscq, clerc et secretaire ordinaire de la ville, avec leurs chaperons de livrée, par moy soussigné, greffier de police de ladite ville.

» LAMOURE, greffier. »

Les Bordelais, se sentant les plus faibles, obéirent sans sourciller, et, trois jours après, les armes étaient portées à l'hôtel de ville et mises « dans la grande salle au dessus de celle de l'audiance »[2].

1. Cet ordre fut généralisé immédiatement à tout Bordeaux.
2. Registre de la Jurade 1675-1676, fol. 34. Du 21 novembre 1675.

Digitized by Google

Seuls les habitants des Sauvetats de Saint-André et de Saint-Seurin avaient refusé d'obéir, sous prétexte que les jurats n'avaient pas d'ordres à donner dans ces Sauvetats. Mais le 27 novembre, un édit royal leur ordonnait de se conformer à la juridiction des jurats « dans toutes les fonctions militaires ». Le 29 novembre, ces habitants étaient désarmés à leur tour[1].

(A suivre.) Docteur J. BARRAUD.

1. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 36. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 219.

Vu : Baron Ch. de PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

NAPOLÉON A BORD DE L'« ÉPERVIER »

(JUILLET 1815)

De nos jours, les historiens, quittant volontiers les grands chemins battus et explorés, se plaisent à errer parmi les sentiers moins connus, cherchant dans leurs mystères quelque indice nouveau, recueillant de ci de là tout ce qu'ils trouvent, si menu soit le profit, et de ces détails infimes, de ces petites pierres formant en fin de compte un ensemble appréciable, apportent ainsi à l'édifice historique un appoint non négligeable pour l'affermir, l'étayer, voire même y ajouter quelques constructions nouvelles.

C'est ainsi que la vie des grands hommes est scrutée, que jour par jour, heure par heure, et sans pitié parfois, on s'efforce à pénétrer les secrets de leur intimité, que rien n'est négligé touchant leurs habitudes, n'est omis de leurs manies ou de leurs tics, et que, depuis la coupe de leur habit jusqu'à leur façon de priser, on prétend tout noter, cataloguer avec déductions à l'appui dont la gravité, pour être quelquefois outrée jusqu'au comique, ne laisse pas bien souvent aussi, répétons-le, d'avoir sa raison d'être suffisante et valable, un

Digitized by Google

caractère se révélant au naturel dans telles ou telles quasi inconscientes attitudes qui par là même donnent la clef d'un *curriculum vitæ* spécial, de certain geste, d'une action mémorable que l'étude de la vie publique, du rôle joué, appris et composé ne saurait jamais expliquer.

D'où le succès de ces reportages historiques, de ces racontars du passé, de ces œuvres de curiosité si prenantes dont Napoléon notamment et plus que tout autre héros devait être et fut, ces derniers temps, l'objet.

Itinéraires de sa vie[1], mémoires secrets et familiers, indiscrétions jusqu'au scandale de révélations médicales; apologies, diffamations : toute une bibliothèque s'est formée, spéciale à la psychologie, à la physiologie du grand homme, à laquelle chaque jour voit s'ajouter quelque pièce avec un détail, un fait peu ou prou révélateur, mais pour le moins utile, quand il ne ferait que fortifier d'un argument de plus, d'une preuve nouvelle telle donnée qu'on possédait sur un aussi captivant sujet.

Or, précisément, voilà qu'une occasion vient de s'offrir à nous de parcourir quelques lignes inédites tracées par un témoin des instants suprêmes de l'incroyable épopée, nous voulons dire des dernières heures durant lesquelles Napoléon foula le sol de France en juillet 1815.

« Sol, » avons-nous écrit, car le navire *l'Épervier*, brick de l'État, sur lequel l'ex-monarque prit passage pour atteindre le *Bellérophon,* était encore sol de la patrie; dernière parcelle dont l'Empereur eut le contact, durant que le témoin cité plus haut, — Gédéon Pelletreau, — enseigne à bord de ce navire, gravait à tout jamais en son souvenir l'impression de ces mémorables moments pour les retracer dans la suite.

Rien de romanesque ni de sentimental au reste en cette page dont nous devons communication à la bonne grâce d'un membre[2] de la propre famille du signataire : simple procès-

1. A citer notamment le remarquable travail de M. Albert Schuermans, en cours de publication, « Itinéraire général de Napoléon Ier » (*Revue des Études historiques,* sept.-oct.-nov.-déc. 1906 et suiv.).

2. M. D'Épée Pelletreau, petit-neveu de l'auteur de ce document et auquel nous tenons à renouveler ici l'expression de notre gratitude.

Digitized by Google

verbal, net, précis, compte rendu bref d'un fait historique, notation rigoureuse grâce à quoi, selon les théories plus haut exposées, dans l'attitude du héros tombé, parmi des actes en apparence banals, des gestes non apprêtés et surpris au contraire sur le vif, on peut pénétrer, ce me semble, assez avant dans la nature de l'homme, et cela en un instant parmi les plus angoissants, les plus poignants de son héroïque aventure.

Mais avant de publier ce document et afin de faire valoir comme il convient ce qu'il peut avoir d'intérêt, il importe de rappeler les événements.

Il nous faut redire d'abord Napoléon vaincu abdiquant, et de retour à l'Élysée, sous les suggestions de Fouché, sur les instances de Davout, de Carnot, le 25 juin 1815, quittant Paris pour la Malmaison; l'épisode navrant que fut ce bref et mélancolique séjour parmi les souvenirs encore vivants d'un passé à la fois si plein de tendresses et de gloires. Il nous faut évoquer en même temps ces relents de vigueur du géant tombé, ces suprêmes désirs de lutte, quand tout à coup, sursautant au bruit des vivats d'un bataillon qui passe sous les murs du parc, l'Empereur revêt en secret l'uniforme, envoie Beker[1] à Fouché pour demander à titre de simple général le commandement d'une division; et puis, après le refus d'ailleurs à prévoir de son ancien familier, rappeler la scène silencieuse du départ, à la dérobée, et ce voyage par Rambouillet (étape prédestinée des exodes princiers), par Niort vers Rochefort, vers les frégates *la Méduse, la Saale,* à bord desquelles il demande instamment passage avec ou sans sauf-conduit des Anglais pour l'Amérique; — comme aussi durant cette languissante période de ces successifs arrêts dans ce port, en rade et à l'île d'Aix, durant ces phases dernières d'agonie, faut-il encore remémorer ces alternatives cruelles, projets multiples, les ébauches d'évasion, les diverses et parfois contradictoires suggestions de l'ambiance, du milieu et

1. Le général Beker, placé en observation par la Commission du Gouvernement auprès de Napoléon, et qui, jusqu'au dernier jour, sut remplir sa délicate mission avec un tact et une modération qui lui concilièrent l'estime de tous.

Digitized by Google

des gens si dévoués de sa suite : Rovigo, Lascases, Bertrand, Lallemand, Montholon, Gourgaud, etc.; le souci de son honneur et de sa dignité à sauvegarder, avec, chez un tel homme, les tentations violentes à réfréner, de quelque coup de fortune à tenter en ralliant certaines troupes réputées fidèles, grossies bientôt peut-être d'une armée; enfin, l'hésitation continue, l'indécision entre ces deux formes d'exil; ou bien la vie libre et quelque rêve nouveau glorieux à réaliser là-bas au delà de l'Atlantique; ou bien ce qui l'a séduit de suite, ce qui dès les premiers jours lui est apparu comme une solution chevaleresque et désirable : sa reddition volontaire, librement consentie, à la loyauté, à la bonne foi de l'Angleterre :

« Comme Thémistocle, ne voulant pas prendre part aux déchirements de ma patrie, je viens vous demander asile ! »

Dupe en ceci comme en cela, d'ailleurs, dans le fond, comme dans la forme, car au vrai, à tout froidement considérer, jamais depuis le jour de son abdication seconde Napoléon ne s'appartint réellement, ne fut autre qu'un instrument entre les mains intéressées du même habile personnage, et cela aussi bien au temps des atermoiements, des apparentes concessions, des subterfuges plus ou moins adroitement déguisés sous couleur de déférence, d'égards pour la personne, la dignité, la liberté de l'Empereur de la part de la Commission du Gouvernement et de son inspirateur, de son chef plutôt, Fouché, qui ne le prit que comme un gage, une monnaie précieuse dans les négociations entamées; aussi bien à cette époque, disons-nous, qu'après le rétablissement officiel des Bourbons, alors qu'à une situation plus nette correspondirent des mesures plus radicales et que Jaucourt, successeur de Decrès au ministère de la Marine, écrivait au capitaine de la frégate *la Saale,* Philibert, de voir dans Napoléon non plus désormais un homme libre, mais bien un prisonnier.

Dupe enfin des Anglais dans ces suprêmes pourparlers, où Maitland, commandant du *Bellérophon,* tremblant de laisser échapper sa proie faute de forces suffisantes, et parfaitement

Digitized by Google

fixé sur le sort réservé par l'Angleterre à l'hôte abusé que la Fatalité allait lui livrer, équivoquait, gagnait du temps, trompait les envoyés de l'Empereur, au même moment qu'il entretenait avec la côte des intelligences policières.

Jouet ainsi jusque dans sa démarche suprême qu'il avait, répétons-le, estimée dès les premiers jours la seule digne de lui et qui ne semble dès lors plus que partie d'un programme déjà par d'autres élaboré, jusqu'en ce geste dernier dont l'apparente spontanéité ne fut qu'une illusion de plus.

Odyssée navrante, toute semée d'incidents héroïques comme il convient à cette agonie d'un héros :

« ... C'est le généreux Ponée, commandant la *Méduse*, qui offre de se sacrifier avec son équipage en allant attaquer les vaisseaux ennemis, tandis que la *Saale,* bonne marcheuse, gagnera le large. C'est l'amiral Martin qui propose de gagner la Seudre en canot, de franchir à cheval la distance de La Tremblade à Royan et d'aller s'embarquer à l'embouchure de la Gironde. C'est le commandant Baudin qui veut mener ce projet à bonne fin, en franchissant le cordon des croiseurs devant Le Verdon avec ses deux corvettes *la Bayadère* et *l'Infatigable.* C'est enfin un jeune lieutenant de vaisseau, Victor Besson, qui offre à l'Empereur de prendre passage sur un navire de commerce danois, *la Madeleine,* où un réduit sera ménagé au moyen de barriques vides pour lui constituer un refuge en cas de perquisition des Anglais... [1], » etc.

C'est aussi, ajouterons-nous, la note mélancolique et poétique : un roitelet qui pénètre dans la chambre où loge Napoléon à l'île d'Aix, dont Gourgaud s'empare : « Ah ! rendez-lui la liberté, » dit l'Empereur, « il y a assez de malheureux ! » Et l'oiseau s'envolant, il reprit : « Voyons les augures. » — « Sire, s'écria Gourgaud, « ... il vole vers la croisière anglaise [2]. »

Ou bien encore la scène inévitable, si humaine, si pénétrante en son éternelle ironie, des rivalités de cour, des susceptibilités aussi puériles qu'intransigeantes jusqu'en ces

1. Extrait d'un intéressant article publié par M. Louis Sonolet dans la *Revue des Deux-Charentes,* et dont nous devons communication à l'obligeance de M. A. Florentin, directeur du *Journal de Royan.*

2. Rapporté d'après Gourgaud par Henri Houssaye, *1815,* t. III, p. 387.

Digitized by Google

lugubres moments; les éclairs de jalousie et de colère entre ces fidèles redevenus courtisans pour une question de préséance, alors que Napoléon, un moment décidé à s'embarquer subrepticement sur des barques frétées en cachette, dut choisir pour l'accompagner telle ou telle personne de sa suite, excitant chez celles qui restent ou seulement sont privées de la faveur de monter sur le même bord que l'Empereur, excitant des ressentiments passionnés, provoquant de la part de quelques-uns des apostrophes parfois virulentes, véhémentes jusqu'au scandale.

Ou bien enfin le spectacle plutôt inattendu des larmes émouvantes du rude soldat qu'était Gourgaud, pleurant à la lecture de la lettre célèbre que l'Empereur envoie par son entremise au Régent, ... etc.

Mais quoi qu'il en soit de ces péripéties attachantes et des commentaires d'ailleurs nécessaires qu'elles devaient nous suggérer, il nous faut bien en terminer pour aborder sans plus tarder l'objet de notre étude, nous bornant à cette indication dernière que le 12 juillet Napoléon a débarqué d'un canot de la *Saale* à l'île d'Aix et que c'est sur le brick *l'Épervier* que sa suite a fait la courte traversée, ce même brick à bord duquel le 15, à deux heures du matin, l'Empereur s'embarquait dans les conditions que va nous narrer l'enseigne Pelletreau, signataire des lignes qu'il nous reste à publier :

MÉMOIRE LAISSÉ

PAR GÉDÉON HENRI PELLETREAU

Officier de marine à bord du brick « l'Épervier »
1815 — 15 juillet.

SUR LE DÉPART DE L'EMPEREUR A BORD DU BRICK « L'ÉPERVIER »

Pendant son séjour à bord de la frégate *la Saale,* on envoya une petite goëlette en parlementaire pour traiter de son passage à bord du *Bellérophon.*

Sitôt que l'on fut fixé, on arma en parlementaire la veille de son départ le brick *l'Épervier,* commandé par M. Jourdan[1], lieutenant de

1. Jourdan de la Passardière, lequel a laissé sur les événements d'alors une intéressante relation que notre note vient corroborer et notablement compléter.

Digitized by Google

vaisseau. Le lendemain, à deux heures du matin, l'Empereur, en uniforme de garde national et en redingote verte[1], vint avec sa suite demander passage pour aller à bord du vaisseau anglais mouillé dans la rade des Basques. Sa suite se composait de M. et Mme Bertrand et de leurs enfants, M. et Mme Montholon, du général Lallemand et de quelques domestiques. L'Empereur est resté avec sa suite sur le pont pendant tout le trajet. Par distraction, il avait mis un doigt dans le tuyau de la lampe de l'habitacle et s'était noirci : il se frottait à sa redingote, ne pouvant faire passer cette marque noire. Il se détourna pour demander de l'eau. Je me trouvai dans ce moment auprès de lui, et je me mis, comme il est d'usage à bord des bâtiments, à appeler le pilotin, lorsque les généraux Bertrand et Montholon, vinrent me demander ce que désirait l'Empereur. Je leur dis que Sa Majesté demandait de l'eau. Ils se précipitèrent tous deux dans la chambre des officiers pour en demander et ils remontèrent, l'un ayant une cuvette et un pot à eau à la main et l'autre une serviette. J'avoue que je fus tout penaud de cet usage et je m'en suis voulu toute ma vie de ne pas les avoir devancés.

Le général Lallemand[2] est resté dans le carré des officiers. Il paraissait très affecté.

L'Empereur s'est promené sur le pont et se plaisait à causer avec de vieux canonniers et quelques matelots qui avaient été faits prisonniers en Angleterre; parfois, il montait sur le coffre d'armes et, avec sa petite lorgnette, il examinait les pavillons blancs qui flottaient à Oléron et à La Rochelle.

Les vents étant contraires, nous étions contraints de louvoyer. Il ordonna au capitaine de ne pas autant approcher de terre. On lui répondit que les vents n'étant pas favorables on était obligé de prolonger les bordées. En examinant le brick il nous dit que le bâtiment n'orientait pas bien. Il demanda de quelle force le brick était. On lui répondit qu'il était de 18 canons et qu'on n'en construisait pas de plus grand en France. Il nous dit que le brick qui l'avait ramené de l'île d'Elbe avait 22 pièces de canons et 100 hommes à bord[3]. Le capitaine lui dit qu'il était impossible sur un aussi petit bâtiment d'avoir plus d'équipage que nous n'en avions. Nous étions 95 hommes.

Il se mit à dire : « Je crois que Decrès m'a trompé comme les autres. »

1. L'auteur fait ici confusion. L'uniforme décrit de l'Empereur est celui des chasseurs de la garde qu'il affectionnait et lequel comportait seul la redingote verte.

2. Le général Lallemand, récemment encore envoyé auprès du capitaine Baudin pour préparer l'évasion de l'Empereur, s'était toujours montré parmi les plus opposés au projet de reddition à l'Angleterre.

3. L'*Inconstant*, la plus importante unité de la flottille laissée à la disposition de Napoléon durant son séjour à l'île d'Elbe.

Digitized by Google

L'Empereur a pris son café à sept heures du matin sur le cabestan du bâtiment, étant à une petite distance du vaisseau *le Bellérophon*.

Le vent venant toujours à nous manquer, le commodore anglais envoya à notre bord ses embarcations armées toutes de matelots français, anciens prisonniers : quelques-uns furent reconnus de nos hommes d'équipage. Dans l'une de ces embarcations se trouvait le capitaine en second du vaisseau *le Bellérophon*. Au moment où ces embarcations vinrent à bord, l'Empereur avait le coude appuyé sur l'habitacle et tenait sa tête dans la main. On vint lui annoncer que les péniches anglaises étaient le long du bord; il fit un mouvement de saisissement ou de réprobation. Il se retourna du côté de Mmes Bertrand et Montholon qui étaient à l'arrière du brick et leur dit :

« Mesdames, vous sentez-vous de force à aller à bord du vaisseau anglais? »

Mme Bertrand[1] répondit : « Oui, Sire! »

Il leur dit : « Embarquez-vous, Mesdames! »

Le capitaine de frégate anglais fut offrir son bras à Mme Bertrand et la suite suivit.

L'Empereur s'embarqua le dernier, et, avant de partir, il invita notre capitaine à déjeuner avec lui à bord du vaisseau anglais.

Il était dix heures lorsque Sa Majesté nous laissa, et, en partant, il nous dit qu'il se rappellerait longtemps le brick *l'Épervier* et de ses habitants *(sic)*.

En passant devant le brick, l'Empereur prit à trois fois différentes de l'eau avec la main et nous la jeta en adieu. Il reçut en arrivant à bord du *Bellérophon* le salut dû à son rang.

GÉDÉON HENRI PELLETREAU,

Enseigne de vaisseau embarqué à bord du brick « l'Épervier » en 1815.

Telle est cette page, je l'ai dit, très simple de ton, de style même parfois incorrect, procès-verbal précis et net, exempt de sentimentalité suspecte, mais non point d'émotion, pour contenue qu'elle soit, d'autant plus sincère, profonde, que l'enseigne, de famille impérialiste, était porteur d'un nom que les événements d'alors mirent singulièrement en relief. Au même moment, en effet, un des oncles[2] de Gédéon-Henri Pelletreau abritait à son foyer, à Rochefort d'abord, à La

1. La maréchale Bertrand était Anglaise de naissance, et comme telle n'avait cessé d'accuser ouvertement ses préférences pour l'actuelle décision de l'Empereur.

2. François Pelletreau, négociant à Rochefort.

Digitized by Google

Tremblade ensuite, le prince Joseph, frère de l'Empereur, et facilitait la fuite de l'ex-roi d'Espagne en nolisant un navire que son propre fils, Édouard Pelletreau, allait quérir à Bordeaux et ne quittait qu'après s'être assuré de son parcours libre en haute mer.

Toutes raisons pour nous d'apprécier d'autant plus la sobriété de ton de cette note et d'y relever comme probants certains passages, certains détails, semble-t-il, point indifférents.

Et d'abord, sans insister sur l'incident de la cuvette, tout particulier mais pittoresque, dont, paraît-il, l'officier par la suite ne rappelait jamais les phases qu'en regrettant, ainsi qu'il l'écrit, très amèrement sa maladresse, nous devons relever l'intéressant témoignage qu'il nous apporte relativement à ce fait des pavillons blancs flottant sur les rives de la rade à Oléron, à La Rochelle.

Ledit fait, effectivement, mentionné par Montholon, improuvé par le capitaine de vaisseau de Bonnefoux, préfet maritime de Rochefort, dans son rapport à Jaucourt et nié d'après ce dernier document par Henri Houssaye en ces termes :

« Ainsi Napoléon, en quittant la France, vit encore partout autour de lui les pavillons et les drapeaux tricolores[1]. »

Le fait, disons-nous, ainsi discuté et précisé par l'auteur de notre note, précisé « de visu » et confirmant le dire de Montholon, semble bien près d'apporter un définitif argument dans la controverse engagée.

Ainsi le 15 juillet déjà, et non point seulement à partir du 17 ainsi qu'on l'a prétendu, le drapeau blanc aurait flotté aux alentours de la rade, et c'est bien lui qu'aurait fixé de sa lorgnette légendaire Napoléon quittant le sol de la France.

Mince détail en apparence, d'ordre sentimental, encore que les historiens se soient appliqués à ne le point négliger, gros qu'il est, en effet, d'enseignement grave et de bien puissante suggestion.

Mais poursuivons notre examen.

1. Henri Houssaye, *1815*, t. III, p. 402, note 2.

Digitized by Google

Et plus loin, par exemple, quelle ironie particulière en cette simple phrase murmurée : « Decrès m'a trompé comme les autres ! » Sans doute à propos de la discussion mentionnée sur les chiffres de canons, d'hommes de l'*Épervier,* de l'*Inconstant,* son ancien navire de l'île d'Elbe, plus fortement armé que le premier sous sa direction personnelle; mais au fond combien amère plainte, âpre retour vers le passé, portant plus loin que l'immédiat sujet qui semblait les avoir provoqués.

« Comme les autres, » c'est-à-dire Decrès, son ministre de la Marine depuis 1802, qu'il a fait duc, comme Fouché, son autre ministre, comme Davout, ducs aussi par lui, comme Carnot et comme la légion interminable de tous ceux que nous ne saurions citer.

Comme les autres, c'est-à-dire comme ces Anglais aussi, vers lesquels il vogue en ce moment et qui à l'instant même vont lui prouver par le très caractéristique incident qu'on a dû sans doute remarquer, vont lui prouver une fois de plus qu'il n'est vis-à-vis d'eux, ainsi que nous l'avons répété, que dupe et vont soulever chez lui ce geste pénible de saisissement et de réprobation :

« Le vent venant toujours à nous manquer, le commodore anglais envoie à notre bord ses embarcations, » etc...

On sait, en effet, combien l'impatience est extrême sur le navire anglais, depuis combien de jours Maitland attend, fiévreux, et l'on devine ainsi à quel point ces retards successifs, ce calme même survenant sur la mer à la minute suprême, mettaient à l'épreuve son sang-froid, le poussant à se hâter et l'incitant comme il le fait à brusquer les événements[1].

Mais alors le fait de ces péniches anglaises qui accostent l'*Épervier,* montées il est vrai par des matelots français, — attention sans doute appréciable, — mais commandées par un lieutenant détaché du *Bellérophon,* et venant prévenir l'Empereur au lieu d'attendre que les canots du brick français, sur un ordre de lui, l'eussent amené à la croisière, ce fait n'est-il

1. Impatience encore augmentée du désir, avoué par Maitland dans ses « Souvenirs », de garder pour lui seul le profit de cette prise exceptionnelle.

Digitized by Google

point significatif de l'attitude vraie des parties? Est-ce un homme libre qui se confie, ou n'est-ce point plutôt un otage dont on s'empare, un prisonnier dont on vient prendre possession? Et l'on comprend tout l'intérêt de la notation de ce geste, de ce sursaut devant cette démarche plutôt discourtoise et rude, si bien faite, en tout cas, pour dessiller les yeux et cruellement faire tomber, s'il en restait à cette heure, une dernière illusion.

Antithèse accusée si bien, entre la sensibilité de l'un et la mentalité un peu fruste des autres. Opposition de races que va encore si nettement souligner, quelques lignes plus loin, ce gracieux incident du signe d'adieu quasi antique, de ces gouttes d'eau que l'Empereur, par trois fois, jette vers les amis qu'il quitte : image, symbole du sourire éphémère qu'il adresse, des pensées dernières qu'il envoie et qui, comme ces gouttelettes s'égrainant dans l'Océan, vont se perdre eux aussi et bientôt dans l'abîme infini du passé.

Enfin, et pour terminer l'analyse, encore un mot pour remarquer combien nous apparaît ici, sans doute en raccourci, mais non moins nettement que dans tels ou tels mémoires ou documents prolixes, certains éléments caractéristiques de sa physionomie, combien notamment dans l'ensemble de ces attitudes, de ces propos de Napoléon, hier arbitre du monde, hier souverain maître de tant de vies, potentat absolu, et ce jour, à cette heure, traqué, fuyant ceux, pour rappeler par à peu près l'expression du poète[1], « qui si souvent fuirent devant lui, » lion enchaîné, annihilé jusqu'à implorer la pitié de son implacable ennemi, apparaît ici la qualité fondamentale de cette héroïque nature, d'un héroïsme à proprement parler d'aventurier, aventurier de génie, mais qu'aucun événement ne terrasse, qu'aucune secousse si formidable qu'elle puisse être ne désempare, « condottiere » par tempérament, « conquistador » qui, sur l'*Épervier,* se dessine avec tant de précision, alors que sans effort apparent, presque à l'aise, l'esprit libre, il cause délibérément avec matelots et canon-

1. Victor Hugo, *Waterloo :*

Vit fuir ceux devant qui l'Univers avait fui.

Digitized by Google

niers, ainsi qu'il l'a fait récemment avec les officiers en garnison à l'île d'Aix, alors que, désinvolte, il monte sur le coffre d'armes pour mieux inspecter l'horizon, qu'il critique en connaisseur la direction donnée, qu'il s'informe de détails techniques, et cela à cette heure si poignante et si redoutable pour lui; puis, en vue du *Bellérophon,* comme à l'habitude prenant son repas du matin, imperturbable toujours, et jusqu'au point d'embarquement, à part quelques tressaillements aussitôt réfrénés, maître de lui assez pour inviter à déjeuner à bord de sa prison nouvelle, — et quelle prison! — à bord du *Bellérophon,* le capitaine de l'*Épervier.*

Condottiere ici, le même qui durant les jours précédents, — ces jours si durs pourtant, — avec une aisance admirable, à la Malmaison par exemple, envisageait froidement les éventualités de quelque autre aventure, préparait sur-le-champ, à la manière d'un conquérant une hardie exploration : la traversée de part en part du Nouveau-Monde, sollicitant Monge et désignant déjà les membres de son état-major. Phase nouvelle que l'ancien lieutenant de Brienne, devenu le général d'Égypte, devenu consul, fait empereur, semble accepter un peu comme une partie nouvelle à jouer, en sa superbe assuré que sous un titre, un nom différents, le colonel Muiron[1] saurait par des exploits d'autre manière, aussi bien que Napoléon, étonner encore l'univers.

Tempérament héréditaire d'ailleurs qu'on retrouvait, soit dit en passant, au même moment à peine atténué en ce frère de l'Empereur, en ce prince Joseph, figure plutôt effacée d'ordinaire et de second plan, mais que des circonstances similaires révèlent si bien de même sang, et dont je crois pouvoir parler ici parce que son aventure se lie, et étroitement, à celle que nous rapportons, et puis parce que, je l'ai dit, le nom du signataire de notre note y apparaît trop honorablement pour que je ne fasse point brève allusion à l'embarquement nocturne et plutôt mouvementé du personnage, aux péripéties de sa fuite très habilement préparée où sa nature

1. Pseudonyme que comptait prendre Napoléon en mémoire d'un de ses officiers tué en se sacrifiant pour lui.

Digitized by Google

semble si aisément se prêter à des incidents émotionnants, comme elle s'était, comme elle devait s'accommoder sans se briser des coups les plus imprévus de la fortune, alors que, précédemment arrêté, puis relâché à Saintes, il offrait peu après, affirme-t-on, de se substituer à Napoléon, de jouer — et à quels risques — le rôle de prisonnier pour en favoriser la fuite. De fait, avec des avatars de roman, après refus de l'Empereur, l'ancien étudiant d'Aix, le gendre du négociant Clary, l'ex-roi de Naples, d'Espagne, suivant en cela l'itinéraire tracé pour Napoléon, grâce à la famille Pelletreau, reste caché à Rochefort, à La Tremblade, nolise un bateau de Bordeaux et le 25 juillet s'embarque avant le jour à Royan; puis comte de Survilliers désormais, aborde aux États-Unis où il habite onze années pour, sous un souffle de la destinée, revenir vivre en Angleterre, enfin en Italie — presque au berceau natal — et mourir à Florence chargé de souvenirs et d'ans [1].

1. Sur l'évasion de Joseph, nous trouvons de très intéressants détails dans l'extrait suivant, publié par le *Journal de Royan*, numéro du 23 octobre 1904, tiré de l'ouvrage intitulé : *Joseph Bonaparte en Amérique (1815-183[illegible])*, par Georges Bertin. C'est le récit de la traversée fait par un témoin oculaire, M. James Caret, jeune Américain attaché comme interprète au roi Joseph :

« Je restai avec le roi Joseph qui montra une grande prudence pour échapper à ses ennemis et qui, plus heureux que l'Empereur, gagna le sol libre et hospitalier des États-Unis.

» Il se confia à M. Édouard Pelletreau, négociant de Rochefort, mais il dut bientôt quitter cette ville. Les Bourbons étaient déjà à Paris et des ordres avaient été donnés pour que le drapeau blanc remplaçât par toute la France le glorieux drapeau tricolore.

» M. Pelletreau possédait près de La Tremblade, au bord de la mer, une petite campagne avec quelques arpents de terre cultivés par un fermier. Joseph s'y rendit accompagné de deux personnes seulement et resta là tranquille et caché durant dix jours, me laissant à Rochefort où par ses ordres j'achetais différents articles pour le voyage que nous allions entreprendre : du linge, de l'argenterie, quelques livres, des classiques français, l'ouvrage de M. de la Rochefouco sur les États-Unis, etc. Pendant ce temps, j'allai le voir deux fois et j'appris de lui qu'il avait envoyé le fils de M. Pelletreau à Bordeaux pour fréter un navire américain et que ce jeune homme avait retenu un brick descendant vers l'embouchure de la Gironde où le prince pourrait s'embarquer. La petite ville de Royan se trouvait être le point le plus rapproché de cette embouchure. Le roi Joseph m'ordonna de m'y rendre et de l'avertir par un messager dès que le navire serait en vue. Il avait un passeport américain que lui avait préparé M. Jackson, chargé d'affaires des États-Unis à Paris. M. Dumoulin, négociant à Royan, y exerçait les fonctions de consul de ce pays. C'était un homme obligeant, qui visa mon passeport, ajoutant sans trop de difficulté le nom d'une des personnes qui allaient accompagner le roi Joseph en Amérique. Durant les trois ou quatre jours que nous passâmes à Royan, nous dûmes être très circonspects. Le commandant de place logeait au même hôtel que nous et y attirait un grand nombre d'officiers et de gens anxieux de connaître les événements. Le

Digitized by Google

Jeux du hasard, coups de dés heureux pour l'un, fatals à l'autre, car, ainsi qu'on l'a écrit à propos de cet heureux embarquement du prince : « Il semble que ce qui fut possible à Joseph l'eût été de même à Napoléon[1]. »

Et je termine par cette réflexion mélancolique la série de ces considérations suffisantes, nous voudrions l'espérer, pour faire ressortir l'intérêt de la note que nous nous étions proposé de publier.

ÉMILE DE PERCEVAL.

drapeau blanc flottait déjà à Royan. Le second jour arriva en poste, de Paris, un officier chargé de faire reconnaître partout le gouvernement des Bourbons. Sa conversation, à table, avec le commandant de place et les autres officiers était révoltante; pour moi, il me fallut tout avaler en silence sous peine de me dénoncer. Après le repas, quelques officiers ayant lu sur ma physionomie quels étaient mes sentiments intimes, me prirent à part et me confièrent leur indignation en entendant décrier avec une telle injustice notre brave armée, et en voyant le sort réservé à tous ceux qui exprimaient quelque sympathie à l'égard de l'illustre chef que nous venions de perdre à tout jamais. Enfin j'appris que le brick était à l'ancre devant Royan. M. Dumoulin me le montra et nous convînmes qu'une chaloupe serait prête vers minuit pour nous conduire à bord, ainsi que quelques amis que j'attendais. Je fis prévenir le roi Joseph qui arriva à pied durant la nuit, tranquillement en compagnie de MM. Pelletreau, du Dr Ungaza et du jeune Mailliard. A minuit, la chaloupe n'avait pas encore paru. Deux ou trois heures s'écoulèrent en une attente des plus pénibles. Le commandant se trouvait dans une pièce à côté de la nôtre. Le prince pouvait être reconnu par l'un des officiers qui ne cessaient d'aller et de venir dans la maison, et nous fûmes grandement soulagés lorsqu'on prévint que la chaloupe nous attendait.

» 25 juillet. — Le temps était superbe, la lune se montra pendant notre embarquement qui eut lieu sans incident. La marée était favorable; on leva l'ancre et nous partîmes. Le brick, de deux cents tonneaux, appelé *le Commerce,* était commandé par le capitaine Misservey, homme d'une quarantaine d'années, natif de l'île de Guernesey, mais depuis longtemps habitant les États-Unis, à Charleston, où il devait se rendre après nous avoir débarqués à New-York. Il ne connaissait point l'illustre passager qu'il avait à bord, se figurant simplement que nous faisions partie de la cour impériale et que nous nous rendions aux États-Unis. Le brick avait été frété en ballast pour dix-huit mille francs, Édouard Pelletreau, se conformant à ses instructions, n'ayant eu que le temps d'embarquer quelques provisions et quelques pipes de trois-six. Nous passâmes bien près de la majestueuse tour de Cordouan et bientôt après Édouard Pelletreau, prenant congé de nous, revint à terre avec le pilote qui nous avait conduits en pleine mer. »

1. Houssaye, *1815,* t. III, p. 383, note 2.

Digitized by Google

LE DISCOURS

DE LA

SERVITUDE VOLONTAIRE

ENTENTE DE MONTAIGNE

AVEC LES PROTESTANTS APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY

(Suite et fin.)

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES[1]

Dans la réfutation d'une thèse historique, surtout quand elle paraît hardie et contrarie les idées reçues, on est disposé, si l'on ne se sent pas assuré de l'avoir renversée par l'argumentation directe, à faire effort pour affaiblir l'autorité de l'auteur, à le montrer mal documenté sur certains points de détails, oubliant quelquefois la chronologie, confondant les dates et les époques. C'est ce qu'a voulu faire à mon égard M. Strowski. Le procédé est légitime; il est correct; il a été employé sans nuire à la courtoisie; et j'ai d'autant moins à m'en plaindre qu'il se retourne, si je ne me trompe, contre celui qui me l'oppose.

I. J'ai dit que le texte intégral du *Discours de la Servitude volontaire* a été publié pour la première fois en 1576 dans les *Mémoires de l'État de France,* et que les fragments de ce discours utilisés par le *Réveille-Matin* ont été publiés en 1574. J'avais montré l'historien de Thou mal informé, puisqu'il place cette publication en 1573, et je proposais une explication de cette indication inexacte. M. Strowski, pensant affaiblir ma thèse et prendre en faute soit ma documentation, soit ma

1. Voir notre premier article, *Revue Philomathique,* n° d'avril.

Digitized by Google

critique, affirme, au contraire, que les premiers fragments du Discours ont paru en *1573*. Puisque le second et dernier dialogue du *Réveille-Matin,* dit-il, fait mention à la page 165 du départ du duc d'Anjou pour la Pologne, ce départ ayant eu lieu dans les derniers mois de 1573, ce second dialogue et par conséquent les fragments du Discours qui remplissent ses dernières pages ont donc été rédigés en 1573, non en 1574, comme le croit M. Armaingaud, et de Thou, qu'il croyait mal informé, est au contraire justifié. M. Strowski, s'accordant à lui-même une approbation sans réserve, ajoute : « Parfaitement. » Cet adverbe est de trop, car un document authentique établit que le *Réveille-Matin des Français,* et par conséquent les fragments du *Contr'un* qui terminent le livre, ont été publiés en 1574. M. Henri Fazy, dans un livre qui date déjà de quelques années[1], transcrit une délibération du *Conseil de Genève* extraite du registre de ce Conseil et datée du *22 mars 1574,* de laquelle il résulte que le *Réveille-Matin des Français* a été publié dans les premiers mois de l'année 1574, après avoir été imprimé non à Genève, mais à Lausanne.

D'ailleurs, l'une des pièces liminaires de l'édition *latine* du *Réveille-Matin*[2], la *Lettre missive au duc de Guise par un gentilhomme dont on n'a pu savoir le nom,* est datée de *janvier 1574,* ce qui prouve non pas que cette édition a paru dès le mois de janvier, mais seulement qu'elle n'a pas pu paraître avant. Or, l'édition *latine* a été publiée *avant* l'édition *française,* comme l'indiquent les titres respectifs de chacune d'elles[3]. M. Strowski, d'ailleurs, ne le conteste pas : « Nous avons, » dit-il, « trois versions : une première en *latin,* car le *Réveille-Matin* a paru d'abord en latin ! » Donc l'édition française n'a pu paraître que dans les premiers mois de 1574, ce qui concorde pleinement avec la date de la délibération du Conseil de Genève (22 mars 1574). De Thou est mal informé sur ce point, et

1. *La Saint-Barthélemy à Genève,* p. 80-83, chez Fisbacher, rue de Seine, Paris, 1879.

2. *Dialogi ab Eusebio Philadelpho...* Edimburgi, 1574.

3. Le titre de l'édition latine (2e dialogue) porte ces mots : « Nunc primum in lucem..., » et l'édition française ceux-ci : « Mis de nouveau en lumière. »

Digitized by Google

l'argument que M. Strowski tirait de l'affirmation de notre grand historien tombe de lui-même, emportant le *satisfecit* que mon contradicteur s'était un peu prématurément décerné.

II. Y a-t-il des allusions à Henri III dans les *Essais ?*

Ayant été amené à reconnaître le personnage d'Henri III dans le tyran du *Contr'un,* et à attribuer à Montaigne la publication de ce *Discours* avec des remaniements qui en font un pamphlet contre ce roi, je devais tout naturellement rechercher si, dans les *Essais,* Montaigne, qui a fait de nombreuses allusions aux hommes et aux événements contemporains, en avait fait une ou plusieurs à la personne d'Henri III. Ces allusions, je les ai trouvées, et elles viennent à l'appui de ma thèse. M. Strowski, croyant au contraire avoir prouvé que le Tyran du *Contr'un* est Charles IX, conteste en ces termes l'existence de ces allusions : « M. Armaingaud, par des interprétations qui me paraissent trop subtiles, a cherché dans les *Essais* des allusions à Henri III et s'est efforcé de prouver que le portrait du *Tyran* de la *Servitude volontaire* s'accordait avec ces allusions. Ces hypothèses tombent du moment que le Tyran est Charles IX[1]. »

Je pense avoir établi dans le précédent article que M. Strowski s'est mépris; que le portrait du *Tyran* tracé dans les dernières pages du *Réveille-Matin* n'est pas celui de Charles IX. Il reste à savoir si les allusions à Henri III dans les *Essais* sont bien réelles, ou si mon interprétation est simplement subtile comme le pense mon contradicteur.

L'une de ces allusions s'applique aux exactions financières du roi. Au moment où Henri III gaspille les ressources de la France à son profit et pour alimenter ses folles largesses en faveur des mignons, complices et instruments de sa tyrannie, cependant que le peuple croupit dans la misère, on lit dans les *Essais* ces paroles sévères : « Il est trop aisé d'imprimer la libéralité à celuy qui a de quoy y fournir autant qu'il veut aux dépens d'autruy... Une pareille largesse se comporte bien avec

1. *Revue Philomathique,* février 1907, p. 64, note.

Digitized by Google

la tyrannie même... Outre ceci, il semble aux sujets, spectateurs de ces triomphes qu'on leur fait montre de leur propre richesse, et qu'on les festoie à leurs dépens... L'exemple de Cyrus ne duira pas mal en ce lieu pour *servir aux rois de ce temps* et leur faire voir combien cet empereur les assénait[1] plus heureusement qu'ils ne font, par où ils sont réduits à faire leurs emprunts, après, sur leurs sujets inconnus, et plutôt sur ceux à qui ils ont fait du mal qu'à ceux à qui ils ont fait du bien[2]. » A qui pourraient s'adresser ces reproches et ces conseils dans un écrit publié en 1580? Il serait déjà évident que c'est à Henri III, alors même que les mots « pour servir aux rois de ce temps » ne rendraient pas tout doute impossible.

L'autre allusion a plus d'intérêt encore. L'auteur des *Essais* y flétrit (toujours en 1580) un roi efféminé, en des termes tels qu'on y reconnaît à la fois le roi qui occupe le trône et le tyran du *Contr'un*.

Au moment où Henri refuse de monter à cheval pour défendre en personne son pouvoir contre les rebelles Protestants et contre la Ligue, laisse ce soin à ses lieutenants et se renferme dans son Palais pour y vivre mollement avec ses favoris, pendant que ses sujets se font tuer pour défendre son trône, voici ce qu'écrit Montaigne dans les *Essais* : « L'empereur Vespasien estant malade de la maladie dont il mourut ne laissoit pas de vouloir entendre l'estat de l'Empire, et dans son lict mesme, despeschoit sans cesse plusieurs affaires de conséquence, et son médecin l'en tançant comme de chose nuisible à sa santé : « Il faut, disoit-il, qu'un Empereur meure debout »; voilà un beau mot à mon gré, et digne d'un grand Prince, et le devroit-on souvent ramentevoir aux Princes et aux Roys pour leur faire sentir que cette grande charge qu'on leur donne du commandement de tant d'hommes, n'est pas une charge oisive; et qu'il n'est rien qui puisse si justement desgoûter un subject de se mettre en peine et en hazard pour le service de son Prince, que de le voir appoltronny cependant luy-mesme, à des occupa-

1. Les plaçait.
2. Les *Essais*, liv. III, chap. VI.

Digitized by Google

tions lasches et vaines, et d'avoir soin de sa conservation, le voyant si nonchalant de la nôtre[1]. »

Avez-vous un doute sur l'intention de ce passage et sur son application à Henri III? Voici qui va le dissiper. Montaigne, comme pour compléter et mieux préciser encore sa pensée, ajoute, plusieurs années après (de 1588 à 1592), les lignes suivantes : « Nul prince vertueux et courageux ne saurait souffrir qu'on l'entretienne de si honteuses instructions (consistant à lui dire qu'il vaut mieux qu'il conduise ses guerres par d'autres que par soi). Sous couleur de conserver sa tête comme la statue d'un saint à la bonne fortune de son état, ils le dégradent de son office, qui est tout en action militaire, et l'en déclarent incapable. J'*en sais un qui* aimerait bien mieux être battu que de dormir pendant qu'on se battrait pour lui, et qui ne vit jamais sans jalousie ses gens faire quelque chose de grand en son absence[2]. »

Tous les commentateurs ont reconnu Henri de Navarre dans ce dernier morceau. Il n'y a pas d'ailleurs à s'y tromper : il n'y a aucun prince, à la date où Montaigne a écrit ces lignes, auquel elles puissent s'appliquer; et nous savons que Montaigne, qui, jusqu'à la fin de sa vie, fut en relation d'amitié avec Henri de Navarre, avait pour lui beaucoup d'estime et d'affection, qu'il avait servi de médiateur entre lui et les Guise, entre 1574 et 1576, et qu'il reçut plusieurs fois sa visite dans son château du Périgord. D'autre part, les mots « j'*en sais un autre qui*... », par lesquels commence le passage cité, marquent bien qu'il s'agit d'un parallèle entre ce roi vaillant et celui dont il vient de parler. Or, à quel prince lâche et fainéant pouvait-il, dans les dernières années de la Ligue, opposer l'activité et la valeur militaire d'Henri IV, si ce n'est à Henri III?

Enfin, s'il était besoin d'une nouvelle confirmation, la voici. Presque chaque fois que Montaigne, qui procède si souvent par allusions, quand il parle de personnages contemporains,

1. Les *Essais*, liv. II, chap. XXI intitulé « Contre la fainéantise ».

2. Ce passage, en effet, ne figure pas dans l'édition de 1580, et a été ajouté de la main même de Montaigne sur les marges de l'exemplaire de 1588, conservé à la Bibliothèque de Bordeaux, et il a été incorporé au texte de toutes les éditions suivantes.

Digitized by Google

dans les *Essais*, veut désigner Henri de Navarre, c'est pour le comparer à Henri III, et toutes les fois qu'il établit ce parallèle, ou qu'il parle d'Henri de Navarre seul, et alors seulement, il emploie cette même locution : « J'en sais un autre qui », « j'en sais un qui », que nous venons de trouver dans la citation ci-dessus. Ainsi, au chap. XXIII du livre I : « J'en sais un de qui tous les jours, on corrompt la bonne fortune par de telles persuasions... » (il s'agit d'Henri III). « J'en sais un autre (Henri de Navarre) qui a inespérément advancé sa fortune pour avoir pris conseil tout contraire. » Et, chap. XXIX livre II[2] « Et je connais un grand prince (Henri de Navarre) qui en fait heureusement son profit... »

Je n'ai donc fait aucune conjecture hasardée et ne me suis livré à aucune « interprétation subtile » lorsque j'ai avancé que Montaigne, dans les *Essais*, c'est-à-dire dans un livre dont la composition est contemporaine de la publication du *Contr'un*, parle d'Henri III par voie d'allusion, et qu'il le fait en des termes analogues à ceux qui, dans le *Contr'un*, flétrissent le tyran; qu'en un mot, au moment où paraît le *Discours de la Servitude volontaire*, Montaigne pense et ne craint pas de dire sur Henri III ce qu'en disent chaque jour les protestants dans leurs libelles, et ce que dit contre son tyran l'auteur du *Discours*.

III. M. Strowski pense que le manuscrit du *Discours de la Servitude volontaire*, ou une copie de ce manuscrit, dont Montaigne était l'héritier et le détenteur, a pu lui être dérobé par un serviteur indélicat, dont il parle au chapitre IX du livre II, ce qui expliquerait, sans l'intervention de Montaigne, la publication du *Discours* par les protestants[1].

J'ai fait voir, dans mon Mémoire[2] et dans ma réponse à M. Bonnefon[3], qu'il n'y avait aucune preuve — en dehors du témoignage de Montaigne, récusable pour les raisons que j'ai données — que des copies du *Discours* de La Boétie (1546 ou

1. *Revue Philomathique*, février 1907, p. 69-70.
2. *Revue politique et parlementaire*, mai 1906.
3. *Revue politique et parlementaire*, janvier 1907.

Digitized by Google

1548) aient pu être conservées jusqu'à la Saint-Barthélemy. Je crois avoir établi, par des raisons indépendantes de la question des copies et de leur conservation, que le texte a passé par la main de Montaigne avant d'être publié par les protestants. La supposition qu'une copie du *Discours* ait été dérobée à Montaigne, et qu'il ait pu ainsi parvenir aux protestants en dehors de son intervention, n'a donc pour ma thèse qu'une importance secondaire, quelque intérêt que puisse avoir en elle-même cette supposition. Mais elle en a beaucoup pour la thèse admise par M. Strowski. Seulement, comme on va le voir, elle est bien éloignée de lui venir en aide.

M. Strowski continue à penser que Montaigne est hors de cause dans la publication du *Contr'un*. L'auteur des *Essais*, après cette publication, — laquelle a été faite pour la première fois par les réformés, — a protesté. Il déclare, au chapitre de l'*Amitié*, qu'il n'est pour rien dans cette divulgation. Il décline toute responsabilité, tient à repousser tout soupçon d'y avoir participé et à dégager la mémoire de son ami de toute solidarité morale avec ceux qui viennent de s'en servir « à mauvaise fin » et pour « troubler l'état de notre police ». Si cette protestation eût été sincère, et si en effet le texte du *Discours* lui eût été dérobé, n'est-il pas évident que Montaigne n'aurait pas manqué de le dire : n'était-ce pas sa meilleure défense contre le soupçon de connivence avec les protestants?

Mais, en réalité, la soustraction du texte du *Discours* par un serviteur indélicat ne paraît pas soutenable. La phrase visée par M. Strowski est au chapitre IX du livre II des *Essais*, intitulé : *des Armes des Parthes :* « Mais ce lopin de mes brouillarts (ce lopin qui contenait le brouillon de mon travail sur nos armes comparées à celles des Romains) m'ayant été desrobé, avec plusieurs autres, par un homme qui me servait, je ne le priverai point du profit qu'il en peut espérer. »

Il est bien peu vraisemblable que Montaigne ait laissé traîner négligemment sur sa table le manuscrit que son ami lui avait confié, et qu'il ait pu être compris dans les pièces dérobées par son valet. Il l'est plus encore qu'il désigne cette œuvre de La Boétie en parlant de ses propres « brouillarts ». Enfin, il

Digitized by Google

n'aurait jamais écrit, à l'occasion d'un document si précieux, dont la publication devait avoir un grand intérêt, que le voleur ne pouvait en tirer aucun profit. Nous allons voir, par la citation d'un autre passage des *Essais*, que c'est bien là ce que Montaigne a voulu dire par ces mots : « Je ne le priverai point du profit qu'il en espère faire. » Dans la même édition de son livre, Montaigne a parlé deux fois de ce larcin, et c'est la seconde version de cette anecdote, version restée inaperçue à M. Strowski, qui est importante; non seulement parce que Montaigne a biffé la première dans le manuscrit préparé en vue de la dernière édition des *Essais*, mais surtout parce que cette seconde version est plus explicite et nous permet seule de juger si le texte du *Contr'un* pouvait, vraisemblablement ou non, être compris parmi les pièces qui lui ont été soustraites.

C'est au chapitre XXXVII du livre II *(De la ressemblance des enfants aux pères)* qu'elle se trouve (dans toutes les éditions) : « *Un valet qui me servait à les écrire* (*mes humeurs, mes* Essais) *sous moi, pansa faire un grand butin de m'en desrober plusieurs pièces choisies à sa poste. Cela me console qu'il n'y fera pas plus de guein que je n'y ai fait de perte.* » Si le manuscrit ou même une copie du *Discours* de son « inthime frère et inviolable ami » lui eût été dérobé, Montaigne n'eût certainement pas dit qu'il s'en *consolait* et qu'il n'y faisait *aucune perte*. Et l'on voit ici, une fois de plus, combien, quand on veut interpréter avec exactitude la pensée de Montaigne, il importe, sur chaque point, de compléter un chapitre par l'autre et de tenir un compte très soigné des modifications et corrections apportées par l'auteur des *Essais* soit à sa pensée, soit à ses récits, au cours des éditions successives

IV. Enfin M. Strowski admet avec M. Bonnefon que le chapitre de l'Amitié fut écrit en 1571, que les événements l'amenèrent à supprimer la publication du *Contr'un*, mais non pas du chapitre qui annonçait cette publication et pour lequel il avait des entrailles de père. C'est là, à son avis, une explication « plus simple » que les « ingénieuses et subtiles conclusions » du Dr Armaingaud.

La contradiction, parfaitement consciente et intentionnelle,

Digitized by Google

que s'est permise Montaigne, m'a fourni, en effet, non pas « d'ingénieuses et subtiles conclusions », mais un argument décisif en faveur de ma thèse. Si décisif, que l'un de mes contradicteurs, M. Pierre Villey, accorde que « si vraiment des additions importantes ont été faites au texte de La Boétie, de manière à en faire un pamphlet d'actualité, Montaigne en est l'auteur, ou tout au moins cela ne s'est pas fait sans la complicité de Montaigne. » Et parmi les raisons que j'en ai données, une seule suffit à M. Villey : « Si les premiers éditeurs avaient, sans l'assentiment de Montaigne, inséré dans le texte de La Boétie de longs passages séditieux, Montaigne aurait protesté; il aurait publié le véritable discours; à tout le moins, il aurait dénoncé cette falsification. » M. Bonnefon, pressentant sans doute qu'il ne me serait peut-être pas impossible de faire accepter par mes contradicteurs l'existence des remaniements, a voulu prévenir les conséquences de cette déclaration de M. Villey. Et croyant, d'ailleurs sans raisons valables, que si Montaigne a composé le début du chapitre de l'*Amitié* dès 1571, la contradition entre le début et la fin de cet Essai s'explique tout naturellement et échappe ainsi aux conséquences que j'en ai tirées, il s'est efforcé de prouver que Montaigne a, en effet, écrit ce chapitre plus d'un an avant la Saint-Barthélemy.

Voyons s'il y a réussi et si M. Strowski a été bien inspiré en adoptant et en prenant à son compte la thèse de M. Bonnefon.

Ce dernier commence par présenter avec assurance comme un fait certain une hypothèse toute gratuite. En mars 1571, Montaigne fit tracer sur les parois de son cabinet une inscription bien connue indiquant les raisons de sa retraite. Or, il nous dit dans les *Essais* qu'il avait chez lui un artiste peignant les fresques sur les murs de ce *même* cabinet, au moment où il écrivait le début du chapitre de l'*Amitié*. C'est donc en mars 1571, pense M. Bonnefon, ou à une époque assez rapprochée de cette date, que Montaigne a composé le début de ce chapitre, car le peintre de l'inscription est indubitablement celui des fresques. Singulière logique! Qu'est-ce qui prouve que Montaigne n'a pas eu deux peintres, l'un en mars 1571 pour tracer

Digitized by Google

l'inscription et qui pouvait n'être qu'un peintre en bâtiments, l'autre pour les fresques, à une date quelconque, qui peut être 1571, mais qui peut être tout aussi bien 1572, ou toute autre année plus éloignée, puisque Montaigne n'établit aucun rapprochement entre la peinture de l'inscription et celle des fresques?

Mais il y a mieux. Montaigne n'a pu écrire les premières pages du chapitre de l'*Amitié* en mars 1571. Le 10 août 1570, dans l'*Avertissement au lecteur* placé en tête des *Œuvres de La Boétie,* il déclare qu'il ne publie pas le *Discours de la servitude volontaire* dont il possède le manuscrit, parce qu'il ne veut pas l'exposer « au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison »; le livre contenant cet avertissement paraît en 1571 : comment Montaigne aurait-il pu, en mars 1571, au moment même où il expliquait pourquoi il ne publiait pas le *Discours* dans les œuvres de son ami, écrire qu'il allait le publier dans ses propres *Essais?* A la troisième page du chapitre de l'*Amitié,* il rappelle qu'il « a fait mettre en lumière le livret » des œuvres de La Boétie; il parle de cela comme d'une chose passée, non concomitante. C'est qu'entre la publication de 1571 et la rédaction de ce chapitre, il y a eu la Saint-Barthélemy. Ce n'est qu'après la Saint-Barthélemy que Montaigne rédige celui-ci; il le rédige de manière à fixer l'attention sur un écrit qu'il loue grandement d'abord, dont ensuite il réprouve l'usage que d'autres en ont fait, ce qui est encore une manière de le recommander. Il est bien contraint à cette prudence : entre l'apparition des œuvres de La Boétie et celle des *Essais* de 1571 à 1880, il n'y eût pas un moment où publier un ouvrage, quel qu'il fût, contre les tyrans, n'eût pas été faire acte d'hostilité contre les Valois.

L'hypothèse de M. Bonnefon, d'ailleurs fondée, comme je l'ai fait voir, sur un paralogisme, se heurte donc, une fois admise, à des contradictions insurmontables.

Quant à l'idée que le mouvement du morceau agréait à Montaigne; qu'il n'a pas voulu le sacrifier, ayant « grandement raison de le conserver, puisque c'est un de ceux que la postérité a le plus admirés », je suis contraint de l'écarter. Je ne puis accepter une explication qui nous montrerait Montai-

Digitized by Google

gne, dans le chapitre même consacré à l'*Amitié,* plus préoccupé de son propre succès littéraire que de la réputation de son ami.

Mais voici une remarque bien suggestive. Montaigne nous dit, dès les premières lignes du chapitre, que son but principal est de mettre dans tout son jour un « tableau riche et poli, et formé selon l'art », un « discours gentil, plein tout ce qu'il est possible, et qui honorera tout le reste de cette besogne ». Ce qu'il écrira, lui Montaigne, ne sera qu'un cadre grossier... Et voilà qu'à la fin du chapitre, il se dédit de publier le morceau, avisant les lecteurs que « le subject fut traité par » La Boétie en son enfance en manière d'exercitation seule- » ment, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroits » des livres ». L'absence de sincérité, l'artifice ne sont-ils pas ici manifestes? L'existence d'une intention cachée n'apparaît-elle pas avec évidence?

Dr ARMAINGAUD.

Digitized by Google

AUTOUR DE LA RUE POITEVINE[1]

II

Si grandiose qu'elle fût, la « ville carrée » n'en était pas moins une prison de luxe[2]. Nos ancêtres du Moyen-Age y continuaient, faute de mieux, la vie de communauté gallo-romaine dont Augustin Thierry trace le tableau dans son livre : *Dix ans d'études historiques*[3].

Cette demi-réclusion dura de sept à huit siècles : elle était rigoureuse. Les herses de fer à peine abaissées, si quelque habitant avait l'imprudence de sortir en cachette, il risquait fort d'être atteint, et cela même au XVIe siècle, par « un coup de trait ou d'arquebuse »[4].

1. Ces nouvelles études font suite aux articles parus dans la *Revue Philomathique* en 1902, sous le titre : *La rue Poitevine.*

2. Elie Vinet, archéologue méticuleux et qui se rendait compte de tout par lui-même, ne partage pas l'enthousiasme des modernes au sujet de l'étendue de la ville « quarrée ». Je lis dans l'*Antiquité de Bourdeaux*, n° 66 : « Aussi qui l'a dit estre quarré, a aussi dit qu'il estoit petit : comme vraiement il estoit. Je me suis esbatu plusieurs fois à bien reconoistre sa grandeur et la mesurer : mais je ne lui ai onques plus trouvé plus de deus cens trente toises de largeur entre des murailles de trois cens septantes et deus de longueur qui fait le nombre de cent sept journaux de terre ou peu s'en faut. J'appelle ici JOURNAUS ce que les Latins appèleront IUGERUM. »

3. Dans les vieux murs démantelés des antiques cités gallo-romaines, enclavées dans la conquête des Franks, vivait une population qui n'avait pu être asservie comme la population des campagnes... Elle répara les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles ; et quelquefois, pour en fortifier l'enceinte elle abattit de vieux monuments à demi écroulés, un palais, un théâtre, un arc de triomphe, vestige de la grandeur et de la gloire du nom romain. Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours, et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes. Au dehors, c'étaient des forteresses ; en dedans, c'étaient des fraternités ; c'étaient, comme dit le langage du temps, des lieux d'amitié, d'indépendance et de paix — *Libertas, amicitia, pax* — (Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, éd. Furne, p. 515).

4. Le 24 janvier 1531 a esté enjoint aux jurats présents de faire reparer les murailles de la ville et icelles mettre en estat qu'on ne puisse sortir en icelle par autre lieu que par les portes accoustumées estre ouvertes et d'en certifier la cour dedans un mois prochainement venant, à peine de dix mile livres en leur propre et privé nom, et qu'en événement qu'il sera trouvé aucuns qui sortiront hors la dite vile par autres lieux que par lesdites portes, *permet auxdits jurats, capitaine de la ville, des chasteaux d'icelle et aux habitants de les prendre et de les constituer prisonniers, et s'ils ne les peuvent prendre les frapper à coup de trait, arquebuse et autrement* (*Chronique du Parlement de Bordeaux* par Jean de Métivier, t. I, p. 281).

Digitized by Google

Quoi qu'on imaginât alors pour l'égayer, comme elle nous paraît triste et lugubre l'existence des riverains du Peugue : de longues journées sans soleil ; la nuit, un soupçon de lune ; une ligne d'étoiles qui semblaient courir l'une après l'autre, au sommet du ciel, entre les saillies des toitures, et pas un réverbère ! Car l'usage des lanternes suspendues par une corde aux fenêtres des maisons ne remonte qu'au règne de Louis XIV[1] ; un air enfumé, nauséabond ; les mille bruits assourdissants de la rue, de l'atelier, de l'émeute, des querelles domestiques, etc. Aussi combien de fois peut-être nos Bordelais captifs maudirent-ils le privilège, pourtant si désirable aux siècles barbares, d'avoir un domicile *intra muros ;* combien de fois leur arriva-t-il de suivre d'un œil jaloux les ébats des familles nomades qui venaient en foule dresser leur tente en rase campagne, sous la protection des remparts. Gardons-nous cependant de confondre ces « burgenses[2] », ou faubouriens du haut Moyen-Age, avec les vieilles dynasties des

1. L'Édit des *Lanternes* fut donné à Marly en juin 1697. Nos jurats demandèrent un sursis, en raison de la pauvreté des habitants « occasionnée par la gelée et la cessation du commerce ». L'éclairage obligatoire commençait le 20 octobre pour finir le 1er avril. Il se fit d'abord à l'aide de chandelles de suif. Les *Registres de la Jurade* offrent, en particulier dans cette question, un intérêt piquant. M. Rousselot, sous-archiviste de l'Hôtel de Ville, a tiré de ce fonds, malheureusement très éprouvé par le dernier incendie, et dont M. Ducaunnès-Duval continue avec le soin scrupuleux qu'on lui connaît l'analyse alphabétique commencée par M. Dast de Boisville, les éléments d'une curieuse étude (Cf. *Bordeaux, Aperçu historique, etc.*, t. II, p. 315 et suiv.) sur l'éclairage public de notre cité. L'éclairage au suif constituait un tel progrès sur l'obscurité des époques antérieures qu'on le désignait alors par le mot pompeux d'*illumination*. Il gênait en outre les voleurs de nuit et autres *malandrins* qui ne cessaient de couper les cordes de suspension et de briser les lanternes. Le 19 mai 1758 les lampes à huile remplacèrent les chandelles. Et parce qu'il est écrit qu'en matière de progrès, Bordeaux sera toujours le meilleur client des Anglais, « M. Quin, jurat, reçut l'autorisation de faire venir d'Angleterre les 2,400 lanternes nécessaires au nouvel éclairage. » (Ouvr. cit., p. 322.) Grâce aux Anglais, nous avons eu près d'un siècle d'avance sur La Rochelle, qui n'eut de lampes municipales qu'en 1822. (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXIII, p. 251.)

2. Dans le haut Moyen-Age, le mot *bourgeois* n'avait pas le sens qu'il eut depuis. « A cette époque reculée, les cités, pour la plupart de fondation romaine, étaient fermées, par des mains jalouses, aux étrangers refoulés par les invasions barbares et, plus tard, par la cruauté d'autres oppresseurs. Pour échapper à leurs poursuites, ces étrangers prenaient en général le parti de s'établir du moins en dehors de l'enceinte sous la protection des remparts, formant de la sorte les premiers faubourgs. Un profond antagonisme ne tarda pas à éclater entre les citoyens proprement dits et les habitants de ces faubourgs, qui, dans les documents, sont toujours qualifiés *burgenses*. »

(*Rôles gascons*, t. I, additions et corrections.)

Digitized by Google

bourgeois de Bordeaux, issus les uns de colons romains, les autres d'origine aquitanique[1].

Jusqu'à la disparition du « péril normand », ce fléau périodique aussi redoutable pour les Bordelais du xᵉ siècle que l'a été la peste paludéenne, jusqu'à l'épiscopat du cardinal François-de-Sourdis, la population d'au delà des murs se composa principalement d'émigrés. L'état d'éternel qui-vive où gémissaient les campagnes d'alors, toujours en butte aux vexations des pillards et des hommes d'armes, chassait les malheureux paysans vers les châteaux forts et surtout vers les places défendues par une enceinte murale qu'on désignait, en ce temps-là, sous le nom de « bonnes villes ». La nôtre inspirait d'autant plus de confiance qu'elle était gardée par une milice urbaine en qui la bravoure était de tradition. Il convient d'ajouter que la colonie étrangère était sûre d'avoir à Bordeaux des moyens de vivre à l'aise et de s'enrichir grâce à l'importance maritime de cette ville et aux belles routes commerciales, garnies de postes militaires, qui la rattachaient non seulement au reste de la France, mais encore à l'Espagne.

Les premières habitations des faubourgs se bâtirent : au nord, dans les environs de *Terre Nègre,* de *Campaure* et des palus de *Chante-reine* ou *Chante-grenouille;* au midi, sur la rive droite du Peugue entre le Puy des Salinières et le marais du couchant.

Je m'en tiens au faubourg du midi. Sa création, son régime administratif, sa vie commerciale, politique, religieuse; la manière dont s'y constitua la propriété du sol; les divers droits seigneuriaux qu'y prélevaient l'archevêque, le chapitre, et les ordres monastiques, tout cela peut fournir le sujet d'un travail curieux; je ne le ferai point; mais il importe d'en toucher un mot sous peine de laisser incomplète l'his-

1. La plupart de ces familles bourgeoises, dit M. C. Jullian (*Histoire de Bordeaux*, p. 141), étaient de vieilles dynasties bordelaises qui, peut-être, avaient jadis été pourvues par la maison d'*Aquitaine* d'offices ou de châtellenies. M. Brissaud fait remonter jusqu'aux romains les propriétés des premiers bourgeois de Bordeaux. « La terre des bourgeois de Bordeaux, écrit-il (*Les Anglais en Guienne*, Paris, 1875, p. 88), a traversé les temps barbares et celui de l'établissement féodal sans subir la subordination et les redevances seigneuriales qui pèsent sur le fief. Elle est restée l'ancienne propriété romaine; c'est-à-dire l'alleu, nom dont on désigne, depuis l'invasion, toute terre sans seigneur, sans autre seigneur que le Roi et l'État (Allod. en toute propriété).

Digitized by Google

toire de la rue *Poitevine,* laquelle n'était séparée du quartier le plus riche et le plus animé du faubourg du sud que par le ruisseau du Peugue. Dans ces conditions, comment la rue Poitevine n'aurait-elle pas vu grandir sa fortune à mesure que se développait la « ville moyenne »? On appelait de ce nom le faubourg méridional parce que, depuis le XIIIe siècle, où fut terminée la muraille de la deuxième enceinte, il forma, ce que d'ailleurs il est encore, le centre de Bordeaux.

Devenu maître de l'Aquitaine à la faveur d'un caprice de femme, Henri Plantagenet ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était mal vu des Bordelais. La couronne d'Angleterre dont il hérita deux ans plus tard, à la mort de son père, Étienne de Blois, petit-fils de Guillaume le Conquérant, acheva de lui créer une situation difficile dans un pays sur lequel la France avait déjà mis la main, et qui n'avait pas oublié le roi Louis VII, premier mari d'Aliénor.

Le sens pratique des Gascons entrevit aussitôt les plus lointaines conséquences de ce coup de théâtre par le fait duquel, suivant la remarque de M. Achille Luchaire : « Le groupe féodal de la Guyenne, du Poitou et de la Saintonge se trouvait immédiatement réuni au fief limitrophe de l'Anjou et du Maine, lequel venait lui-même de se souder à la Normandie, » formant de la sorte, à l'improviste et comme par surprise, « une principauté continue qui s'étendait sur la majeure partie de la France, attendu que la Bretagne était venue compléter ce vaste système politique[1]. »

Sous le règne d'un prince condamné par situation à guerroyer sans cesse contre la France, on avait à craindre que le Midi tout entier ne devînt un champ de bataille international. Aussi fallait-il calmer les alarmes d'une province éprise d'autonomie et profondément irritée de voir que les Anglais ne savaient pas même articuler son vrai nom. Car, pour eux, l'Aquitaine historique n'existait plus. Un effort guttural l'avait transformée en duché de Guienne. Et pourtant, bien que réduits à refaire vingt fois la conquête de la belle souveraineté d'Aliénor et toujours à la veille de

1. *Histoire générale,* t. II, p. 363.

Digitized by Google

la perdre[1], les successeurs de Henri II la gardèrent trois siècles. Mais au prix de quelle souplesse, de quelles audaces, de quel mélange inouï de brutalité, de despotisme et de politique libérale. A tel point que je me demande si le génie cosmopolite de nos voisins d'Outre-Manche n'est pas venu faire, chez nous et à nos dépens, son apprentissage colonial. Ils ont l'art de céder à propos, sauf à se raidir ensuite; ils s'étudient à neutraliser, en prodiguant les franchises communales, l'influence du parti nationaliste surexcité par la muse du troubadour Bertrand de Born, l'un des figurants de la *Divine Comédie*[2]; ils appellent successivement au Palais de l'Ombrière, siège du gouvernement, les personnages les plus divers, et ceux-là de préférence dont le choix semble de nature à flatter la population, ou, le cas échéant, à la tenir en respect. C'est ainsi qu'on relève, dans la liste des lieutenants du roi, des héritiers du trône comme le *Prince Noir*[3], des hommes de guerre comme Chandos, des chercheurs d'aventures lucratives, d'anciens routiers de sac et de corde, dont il fallait payer les services, comme Mercadier[4]; plusieurs prélats, tous

1. En 1274 (cent vingt-deux ans après l'annexion), le roi d'Angleterre était loin d'être rassuré sur le «loyalisme» de ses nouveaux sujets. On lit dans les *Rôles gascons*, transcrits et publiés par Charles Bémont, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes études (Paris, Imprimerie Nationale, 1900), t. II, p. 3, la lettre suivante au sénéchal :

Rex praefato senescallo salutem. Mandamus vobis firmiter injungentes quod quoddam castrum apud Burdigalam in aliquo loco competenti de petra et calce de novo construi faciatis, ubi et prout magis videbitis expedire. Et hoc nullatenus omittatis.

2. Henri Martin (*Histoire de France*, Paris, Furne, Jouvet et C°, 1868), t. III, p. 552. — Voir en particulier, pour Bertrand de Born, outre la thèse sur le rôle politique du belliqueux troubadour, la thèse de M. Clédat, 1879, et l'édition de ses œuvres, par Antoine Thomas, 1888 (*les Études sur Bertrand de Born, sa vie, ses œuvres et son siècle*, Picard, Paris). Quant aux *sirventes* destinés à fomenter l'insurrection des Aquitains contre le roi d'Angleterre, lire l'introduction de *la Guyenne historique et monumentale*, par Alex. Ducourneau, Bordeaux, Imp. Coudert, 1843, t. I, p. 103, 1re partie.

3. Citons en outre : Richard, frère d'Henri III (1224), Simon de Montfort, duc de Leicester, beau-frère d'Henri III (1257); Edmond, comte de Lancastre, fils d'Henri III (1294); Edmond, prince de Galles en 1355; Joan de Gand, duc de Lancastre en 1375.

4. Sur les prouesses des « sénéchaux-routiers », voir une page curieuse du chanoine Baurein dans les *Recherches concernant Bordeaux* (*Var. bord.*, t. IV, p. 339-340). Je n'en citerai que trois ou quatre lignes : « Ce fut sans doute pour les récompenser des services qu'il (Jean Sans-Terre) en avoit reçus qu'il établit divers routiers sénéchaux d'Aquitaine, entre autres un certain Mercadier et un Martin d'Argais. C'étoit, comme on peut très bien juger, mettre des loups dans la bergerie. Aussi, paroit-il par cette enquête (l'enquête ordonnée par Henri III en 1236) que le pays fut désolé et que la majeure partie de ses habitans fut obligée de s'expatrier : *Fuit terra deserta et desolata.* »

Digitized by Google

Anglais d'origine, à l'exception d'un seul[1]. Par contre, et de peur qu'on ne les soupçonne de nourrir de la méfiance à l'endroit des notables de la ville, en particulier des gens du haut commerce, ils abandonnent à ceux-ci l'administration municipale[2] en ayant soin toutefois de susciter à l'occasion, entre les principaux membres de la bourgeoisie, des querelles d'amour-propre, au risque d'allumer la guerre civile[3]. J'aurai sans doute l'occasion de raconter le combat terrible de la porte *Bégueyre* et de la rue Poitevine, où les deux commerçants les plus en vue de la cité, Colomb et du Soler, marchèrent l'un contre l'autre à la tête d'une véritable armée.

Persuadés que le Gascon, au dire de Froissart, cherche avant tout son profit, les Anglais ne se contentaient pas de ménager à la bourgeoisie bordelaise, très martiale alors et depuis, surtout en 1525[4], mainte occasion de se couvrir de gloire, par exemple au siège de Budos[5] où tonna la fameuse « bombarde[6] » fondue à deux pas de la rue Poitevine et dont le

1. Ce fut, d'après Bouvet, le célèbre cardinal François Hugocionio, qui succéda à un autre François en 1389. Lopès (voir t. II, 281) ne dit pas positivement qu'il ait rempli les fonctions de lieutenant du roi; mais le rôle qu'il joua dans les affaires du mariage de la fille du duc de Lancastre donne à penser qu'il n'était pas en dehors de la politique du temps. D'autre part, le soin qu'il prenait de la santé de son équipage trahit chez lui le grand seigneur. Je lis en effet, dans les comptes de l'Archevêché : (G. 240, regist. in-4°, f° 231) « 1414. Dépenses faites pour les chevaux de l'Archevêque : le 1er décembre, pour la fête de Saint-Eloi, acheté une livre de cierge en cire pour faire brûler dans l'église Saint-Eloi à cause de la maladie des dits chevaux et acquitté le vœu fait par le palefrenier; achat de sang de dragon et autres choses nécessaires pour faire des médecines pour le cheval qui était malade d'un pied. »

2. « Henri, roy d'Angleterre, octroye aux habitans de Bordeaux la libre élection du Maire de ladite Ville, et suivant cette permission le seigneur de Monedey duquel la maison se voit encore cejourd'hui en ladite Ville, fut esleu premier Maire (*Chronique de Delurbe, an 1170*). » « Ce nom de Monedey, » dit Baurein (*Var. bord.*, IV, 98) « venoit à cette famille de l'état de monnoyeur qu'elle avoit exercé depuis l'époque que la Guienne avoit passé sous la domination des rois d'Angleterre. »

3. Voir Martial et Jules Delpit, *Notice d'un manuscrit de Wolfenbüttel*, p. 66. — Charles Bémont, *Simon de Montfort*, Paris, A. Picard, p. 29.

4. On lit dans la *Chronique bordelaise* de J. de Gaufreteau, t. I, p. 47 : 1521. « En cette année fut mis le siége devant la ville de Rhodes, en la Grèce, par l'empereur des Turcs; auquel siège *Claude Colomb et Jean de Maquenan, natifs et bourgeois de Bourdeaux se trouverent et s'y firent signaler, voire y acquirent une telle reputation que, après que la ville fut prinse, les Turcs les laissèrent aller sans rançon, et retournèrent à Bourdeaux, loués et reguardés d'un chascun.* »

5. Il semble, d'après Baurein (*Var. bord.*, t. III, p. 177), qu'à l'apparition de la bombarde municipale, le seigneur André de Budos prit le parti de négocier avec Menaut de Fabard, commandant des troupes anglaises, et qu'en définitive le siège du château fut abandonné.

6. La bombarde avait été fondue en 1420, à la porte de Calhau, par Jean Gautier, officier d'artillerie. « Elle devait tirer des charges de la pesanteur de sept quintaux. »

Digitized by Google

brave Arnaud Miqueu dirigeait le tir; ils organisèrent du nord-ouest au midi des razzias périodiques. Froissart les a décrites avec le coloris et la verve d'un peintre de batailles. M. Camille Jullian appelle à bon droit ces gigantesques pilleries des « chevauchées commerciales »; elles n'eurent, en effet, jamais d'autre but que d'amener de force à Bordeaux et de là, je pense, en Angleterre, de plantureux butins à l'arrivée desquels éclataient dans la ville les cris d'une joie délirante[1].

La noblesse eut moins de part que la bourgeoisie marchande aux faveurs des lieutenants du roi. Les Anglais la tenaient pour suspecte d'attachement à l'ancien régime. Le serment qui lui fut imposé par le *Prince Noir,* et qu'elle prêta, dans l'église-cathédrale, entre les mains de l'archevêque Hélies de Brémond[2], permet de le supposer.

Écartée du Conseil de ville, la noblesse obtint des compensations mondaines, sans parler des honneurs de l'Église dont elle garda longtemps le monopole. Lorsque le Prince de Galles établit sa résidence à Bordeaux, qu'il devait habiter comme prince de Guyenne[3] de 1362 à 1373, il eut hâte, je me plais à le croire, d'enlever à l'antique demeure des Guillaume d'Aquitaine son aspect de citadelle : il lui donna la physionomie d'un château seigneurial en le complétant, à l'angle

Le même historien raconte (*Var. bord.*, t. IV, p. 245) de quelle manière ce terrible engin fut amené jusqu'au pied du château fort de Budos : « Il fut convenu de donner huit francs au nommé Fontgodeau qui avec six autres matelots se chargeoit de conduire dans son bateau, du port de dix-neuf tonneaux, le grand canon, avec deux autres plus petits. Il devoit prendre, en passant par Podensac, les pierres pour les canons, et, de là, aller à Budos avec son bateau. »

1. Outre les pilleries à main armée qui ne se produisaient que par occasion, les Anglais créèrent un mouvement commercial continu tant de l'étranger que de la Guyenne en vue d'enrichir cette province. Pour habituer les Gascons à l'Angleterre et cimenter par l'intérêt l'union de pays si éloignés, ils (les rois) appelaient à eux les marchands des extrémités de leur empire en les assurant de leur protection royale; et il en venait de toutes les parties de la Guyenne, même de Marmande, d'Agen et du Périgord (Francisque Michel, *Hist. du commerce et de la navigation à Bordeaux,* t. I, p. 94). Lire également dans cet ouvrage le chapitre IV intitulé : *Les marchands de vin gascons à Londres.*

2. Lopès, *L'Église metr.,* etc., t. II, p. 277, 2. Ce n'est en effet qu'en 1362 que le Prince Noir se fixa définitivement à Bordeaux, il y était venu déjà en 1355 à la tête d'une armée.

3. Pendant son premier séjour à Bordeaux, le prince de Galles y campait en soldat. Je dis ailleurs qu'il s'installa dans la maison de l'Archevêque absent, que la famille de celui-ci dut chercher un autre domicile et que le futur vainqueur de Poitiers fit apporter des meubles dans les appartements de Mgr Amanieu de la Mothe.

Digitized by Google

sud par un donjon, et au nord par la tour des arbalétriers. Alors aussi furent plantés les arbres dont l'épais feuillage valut plus tard au castrum rajeuni le nom de *Palais de l'Ombrière*[1].

On aménagea l'intérieur en vue de sa destination nouvelle[2]. Alors commença la série des réceptions et des festins pour lesquels le Prince Noir avait un goût marqué.

La noblesse de Guyenne s'y prêta, comme d'ailleurs la bourgeoisie, avec une bonne grâce dans laquelle il entrait sans doute un peu de résignation. Les Bordelais payaient cher la gloriole de posséder un vice-roi d'Aquitaine au lieu d'un simple sénéchal[3]. Le fils d'Edouard III inaugura le système de luxe et de folles prodigalités dont les princes de Galles ont conservé la tradition. Il jetait l'or à pleines mains. Les comptes de l'un de ses trésoriers, Richard Filongley, que le P. Moisan a vus de près au *Public Record Office* de Londres, accusent chaque année un écart notable entre les dépenses et les revenus. Le Prince Noir avait différents moyens d'amortir ses dettes. D'abord les chevauchées lointaines sur lesquelles je n'ai pas à revenir, ensuite les réductions sur les aumônes et

1. La transformation du château de l'Ombrière avait été commencée sous le règne d'Edouard III, père du *Prince Noir* (Cf. Rabanis, *Commission des mon. historiques*, t. II). Pour se faire une idée de l'assemblage des bâtiments qui constituaient le Palais de l'Ombrière au XVIIIe siècle, voir une eau-forte du Palais de l'Ombrière par Léo Drouyn, d'après un ancien dessin (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XII). — De Lurbe, *Chron. Bourd.*, f° 31, année 1368) explique à sa façon dans une phrase pourquoi ce château prit le nom de *Lombrière* et le garda jusqu'à l'époque de sa démolition bien que la place fût alors environnée de maisons. « Le château de Lombrière, dit-il, lequel, comme il estoit anciennement environné de houx (qui est appelé par les anciens coustumiers *agreau*) et autres arbres portans ombre, a retenu ce nom de *Lombrière*. »

2. Dès cette époque, il y eut une chapelle royale à l'intérieur du Palais. Le chapelain, qui relevait du curé de Saint-Pierre quant aux droits paroissiaux, était chargé de dire des messes et de prier Dieu pour les fondateurs de ladite chapellenie. En échange, il recevait des dons du duc de Guyenne, de ses gardes et des familiers de la maison (*Arch. dép.*, G 480).

3. Le Prince Noir vint deux fois à Bordeaux avec un titre officiel; la première à la tête d'une armée dont la campagne se termina par la bataille de Poitiers : « Le 16 septembre 1355, dit la *Chronique de De Lurbe*, le Prince de Galles, fils d'Edouard, arrive à Bourdeaux avec belle et forte armée; et après avoir, selon l'ancienne coustume, salué saint Seurin et saint Amand, patrons bourdelois et prins sur leur autel l'espée et l'estendart, s'achemine en Poitou pour combattre les François. »

La seconde en 1362, pour y rester onze ans, investi de l'autorité souveraine. La principauté de Guyenne, érigée pour lui, comprenait le Poitou, la Saintonge, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le Quercy, la Bigorre, l'Angoumois, le Rouergue, les villes de Dax et de Saint Sever et tout ce que renfermaient la Guyenne et la Gascogne. Il prit pour sénéchal le fameux capitaine Chandos.

Digitized by Google

les travaux d'utilité publique. Malheureusement, il ne sut jamais restreindre ni son train de maison ni le budget de ses plaisirs. La Chronique rimée du héraut Chandos le constate. Quand les économies administratives ne permettaient plus de parer au déficit et d'échapper à la banqueroute, le Prince avait recours à l'expédient d'une conversion monétaire où manifestement il trouvait son avantage[1].

A l'époque du premier voyage d'Edouard, la présence à Bordeaux de l'opulent archevêque Amanieu de La Mothe, allié des Bertrand de Goth et dont les frères, neveux et cousins détenaient la plupart des châteaux du Bazadais, entre autres Roquetaillade, avait permis au royal prodigue de diminuer notablement ses charges personnelles. Car le Prince Noir vivait, le plus possible, aux frais du seigneur archevêque, lequel se fût dispensé d'un pareil honneur attendu que les visites fréquentes et prolongées de ses nobles parents des deux sexes ne grevaient déjà que trop la mense du prélat. Les *Comptes de l'Archevêché*, publiés par Leo Drouyn dans les tomes XXI et XXII des *Archives historiques de la Gironde*, l'attestent à chaque page, de 1352 à 1357. Le malheureux intendant avait constamment à régler des notes d'entretien, de luxe, ou de fantaisie, pièces d'étoffe écarlate, ceinturons, cottes-hardies, houppelandes en drap d'or, réparation d'épées après la bataille de Poitiers, appointements de trompettes, de mimes et de jongleurs. Il fallait même quelquefois payer les dettes criardes de certains membres de la famille ou racheter les objets d'art, notamment trois coupes d'argent appartenant à l'Archevêque, données en gage, en 1357, par Gaillard de la Motte.

Le Prince Noir ne s'embarrassait pas de ces détails d'intérieur, qu'il ignorait sans doute. Il poussa le sans-gêne britannique jusqu'à faire main basse sur les entrepôts où se gardaient les

1. Le receveur de l'archevêché se félicitait moins de la création de la nouvelle monnaie que le Prince Noir fit proclamer le 1er mai 1368. Je lis dans l'Inventaire des comptes de l'Archevêché tenus par Jean de Crota du 11 juillet 1367 au 10 juillet 1368 : « Le Prince changea la valeur de la monnaie courante à cette époque, en sorte que le blanc d'argent qui valait dix deniers valut alors six deniers. Ainsi, remarque ledit receveur, sur mille livres que j'avais devers moi des revenus de l'Archevêché, quatre cents livres furent perdues; en déduisant les quarante livres reçues du change, la perte se trouve réduite à trois cent soixante livres. » (*Arch. dép.*, G 239.)

Digitized by Google

provisions de froment et d'avoine; et cela au mépris des panonceaux tout neufs aux armes d'Amanieu de la Motte, qui auraient dû les rendre inviolables. C'est grâce à l'habile diplomatie de l'intendant que les caves de la rue Bouquière ne furent pas saisies par le « bouteillier du Prince ». Enfin, et quoiqu'il eût à sa disposition le Palais de l'Ombrière, résidence habituelle des sénéchaux de Guyenne et l'annexe monumentale des Frères-Prêcheurs, qui servait à loger les rois de passage[1], il voulut descendre à l'Archevêché dont il fit plus tard les honneurs au roi Jean son prisonnier[2]. Les châtelains de Roquetaillade, et le nombreux personnel de la famille épiscopale se logèrent en ville comme ils purent; on loua la maison de la femme de Jean d'Areyssan, à raison de cinq écus anciens pour une année (*Comptes de l'Archevêché*, f° 302).

Quant au seigneur archevêque, il esquiva les difficultés de la situation en homme d'esprit et de savoir-vivre; il fit coïncider l'un de ses longs voyages à la cour papale d'Avignon avec le séjour du prince en Guyenne. Revenu dans le diocèse, il s'arrêta plus d'un mois à Roquetaillade et, le 19 septembre 1357, il se rendit tout droit à Lormont qu'il trouva d'ailleurs en très mauvais état. Il est à croire qu'avant d'être dirigées sur Poitiers, les troupes anglaises avaient envahi cette belle résidence et campé dans le domaine dont elles dévastèrent les vignes et les prairies. Le vainqueur du roi de France repartit pour Londres le mardi de Pâques de cette année 1357

1. Le principal fondateur de ce couvent (à l'ouest de la tour Tropeyte) fut un riche bourgeois, Guilhem-Amanieu Colom, qui jouissait de la faveur d'Henri III. « Vingt ans plus tard, Simon de Montfort ajoutait aux bâtiments une splendide infirmerie; et telle fut la magnificence de ce monastère, qu'il devint la résidence habituelle des rois d'Angleterre quand ils séjournaient dans la cité. La partie du couvent qu'ils occupaient était désignée sous le nom d'*appartement royal*. Dans la dernière libéralité que les dominicains obtinrent des rois d'Angleterre, Henri VI motivait ses donations sur ce que ce couvent offrait des bâtiments plus vastes et plus remarquables qu'aucune autre maison du même ordre, et sur ce qu'une grande partie de ces mêmes bâtiments avait été disposée *à dessein* pour l'habitation non seulement des rois, mais aussi des princes de leur famille et des autres grands dignitaires de l'État lorsqu'ils venaient à Bordeaux. » (Les familles Calhau et Colomb avaient leur sépulture dans l'ancienne église des dominicains, qui ne fut détruite qu'au commencement du XVIIIe siècle.)

2. On lit dans la *Chronique de Dr Larbe* : 1356. « Le Roy Jean, après avoir esté vaincu et deffaict en la bataille de Poitiers, est mené prisonnier par le Prince de Galles à Bourdeaus et logé à l'Archevesché. » (*Commission des monuments et documents historiques*, année 1848, p. 4-5.)

Digitized by Google

et ne reparut qu'en 1362 dans la capitale de sa nouvelle principauté. Or, Amanieu de la Motte était décédé en 1360. Le prince n'eut donc pas l'occasion de le revoir depuis le jour où il avait reçu, de la main de ce pontife, l'étendard et l'épée dans l'église de Saint-Seurin[1], ainsi que le rapportent De Lurbe et Lopès (t. II, p. 270)[2].

III

La bourgeoisie et la noblesse conquises, il ne restait plus à gagner que le « commun peuple » : on le fascina. Le nombre des habitants triplé, le commerce accru dans des proportions inouïes, les victoires de Poitiers et de Navarette, au lendemain desquelles le *Prince Noir* avait ramené triomphalement sous les yeux des Gascons deux prisonniers illustres, le roi de France et Bertrand Duguesclin, en fallait-il davantage pour établir, dans l'esprit des foules, la supériorité de leurs maîtres d'outre-Manche?

Dans un ordre différent, quelles agréables surprises devait causer aux Bordelais la transformation de leur ville, autrefois si brillante; depuis le temps des barbares qui l'avaient laissée presque en ruine, aucun élan général de restauration ne s'était produit. Du XIIIe au XVe siècle, tout se relève et se ravive. Les quinze églises de paroisses (je parle ailleurs des couvents) sont remaniées ou reconstruites dans le style gothique. A défaut du clocher de Saint-Michel dont le chantier ne s'ouvrit que vingt ans après le retour des Français[3], la tour Pey-Berland se dresse dans sa robe de dentelle; on attache un véritable musée de sculpture au flanc méridional de la basilique de Saint-Seurin.

1. Cf. A. Brutails, *Cartulaire de l'Église collégiale de Saint-Seurin*, p. 4-5.

2. Dans une étude spéciale destinée aux *Actes de l'Académie* sous ce titre : *Le Prince Noir à l'Archevêché de Bordeaux*, je m'efforce de mettre, dans son vrai jour, à l'aide de nos archives départementales dont je cite largement les textes, une page assez curieuse d'histoire ecclésiastique bordelaise pendant la guerre de Cent ans.

3. C'est à Jean Lebas, natif de Saintes, que revient l'honneur d'avoir conçu le projet du monument et d'en avoir commencé la construction (cf. A. Brutails : *Deux chantiers bordelais*, 1486-1521, Paris, E. Bouillon, 1901, p. 29). On lira aussi dans cette étude, entièrement établie sur documents inédits, des détails d'un intérêt exceptionnel sur la cathédrale Saint-André et la tour Pey-Berland.

Digitized by Google

Le chevet roman de Saint-André fait place au chœur actuel, cette œuvre d'un goût si pur qu'on serait tenté de l'attribuer à Nicolas de Chaumes, à Pierre de Chelles ou à quelque autre maître-ouvrier de l'Ile-de-France [1].

J'abandonne à de mieux outillés que moi le plaisir de rechercher si, grâce aux voyages continuels des successeurs de Bertrand de Goth à la cour papale d'Avignon, le souffle artistique de la Rome française ne se fit point sentir à Bordeaux [2].

Les Anglais mirent le comble à l'habileté de leur politique en favorisant la conversion du faubourg du Sud en une sorte de ville autonome, à l'instar de la cité de Londres, avec son lord-maire, sa jurade, son beffroi, sa maison commune, sa garde intérieure et sa milice, qui dans les sorties et les campagnes lointaines avait le privilège de n'obéir qu'à ses chefs et de combattre sous sa propre bannière. La cité nouvelle fut soumise au régime féodal; les membres de ce qu'on appelle aujourd'hui « la classe dirigeante » en devinrent les seigneurs. « Le clergé de Bordeaux, » dit M. Jullian, « reçut, comme toujours, les premières faveurs. » Le savant historien ajoute : « L'Archevêque primat était un des grands personnages de la chrétienté, et bien au-dessus du sénéchal et du maire; il revendiquait souvent un rôle politique et militaire qui doublait sa puissance [3]. »

M. Jullian a raison : la plupart des archevêques de Bordeaux, sous l'occupation anglaise, jouèrent un rôle dans l'État comme plus tard, en France, les cardinaux Richelieu et Mazarin. En 1207, Henri III confie à l'archevêque Guillaume la sénéchaussée et la garde de ses terres de la Gascogne et du Poitou [4]. Ce prélat batailleur alla même guerroyer en Espagne, pour le compte de Sa Majesté britannique.

En 1228, Géraud de Malemort va plaider à la Cour de

1. Cf. V. Mortet, *L'expertise de la cathédrale de Chartres en 1316 et notice sur les architectes experts*. Paris, A. Picard, 1901.

2. Cf. *L'Église et les origines Renaissance*, par Jean Guiraud, p. 50 et suiv. Paris, Lecoffre, 1900. — Voir aussi dans les *Études* (Revue des jésuites), numéro du 5 juin 1907, un travail curieux sur la cour des papes d'Avignon et les séjours qu'y faisaient les évêques français.

3. *Histoire de Bordeaux*, p. 194.

4. Cf. Lopès, t. II, p. 222, note.

Digitized by Google

Londres la cause de ses diocésains; il passe de nouveau la mer, dix-sept ans après, afin de porter au roi les doléances de la Guyenne, cruellement opprimée par le comte de Leicester[1]. Vers l'an 1387, l'archevêque François, premier du nom, est chargé par le duc de Lancastre d'une mission de confiance auprès du roi d'Aragon[2]. Avant lui, nous remarquons sur le siège épiscopal de Bordeaux deux prélats venus d'outre-Manche, Guillaume, dit le Templier, ancien abbé de Rading, et Henri de Gebennis[3], lequel, s'il faut en croire le chroniqueur Delurbe, était membre de la famille royale. Nul doute que l'un et l'autre de ces hauts dignitaires eussent mission de servir, en Guyenne, les intérêts de leur souverain. David de Montferrand, mandé par le roi d'Angleterre, meurt le 31 mai 1429[4] dans la ville de Londres, où l'avaient retenu les affaires de Bordeaux. Enfin, dans un temps où la situation de l'archevêque était non seulement délicate, mais épineuse, car la bataille de Castillon était proche, le Bienheureux Pey Berland fait respecter avec un loyalisme irréprochable le pouvoir établi[5].

Il importe de rappeler, en passant, que les honneurs de cour ne portèrent aucune atteinte à l'indépendance de l'épiscopat bordelais, les preuves abondent. Je n'en citerai que deux. L'an 1277, Simon de Rochechouart, ayant à se plaindre du roi d'Angleterre, n'hésite pas à braver son courroux, en se pourvoyant contre lui, devant Philippe le Hardi, roi de France, dont ce monarque était le vassal.

L'itinéraire des *Visites* de Bertrand de Goth, publié par M. Rabanis, et dont l'original est aux Archives du département, a justifié le futur pape Clément V du crime de simonie qui pesa longtemps sur la mémoire de ce pontife. Or, dans le même registre, j'ai découvert, à côté de ce document

1. Cf. Lopès, t. II, p. 224.
2. Cf. Lopès, t. II, p. 280.
3. Cf. Lopès, t. II, p. 215-240.
4. C'est la date du *Gallia* (*Animadversiones*, t. II, col. XXIV). Lopès, t. II, p. 290, dit que ce prélat « vescut jusqu'à la fin de l'année 1429. » Nous savons d'ailleurs qu'il mourut victime de son dévouement aux intérêts de sa ville épiscopale, « car il était parti quoique malade pour aller défendre ses compatriotes. » (Lopès, t. II, p. 290, note).
5. Lopès, *ouvr. cit.*, t. II, p. 307 et suiv.

Digitized by Google

vengeur, deux pièces restées inédites. Je suis d'autant plus heureux de les mettre en lumière qu'elles honorent deux archevêques bordelais du XIVe siècle dont l'un fut précisément Bertrand de Goth, l'homme lige prétendu de Philippe le Bel.

La première de ces pièces porte la date du 2 juillet 1324. Invité par les officiers du roi d'Angleterre à se rendre à Langon, Arnaud III de Canteloup déclare fièrement qu'en sa qualité d'évêque « il n'est point tenu d'obéir aux mandements dudit roy et de ses officiers, *estant seulement contraint et obligé à ceulx de Nostre Saint Père le Pape* ».

La seconde est de 1302. Bien qu'antérieure à la précédente, elle ne figure, au registre, qu'après celle-ci. J'y relève un trait qui vient corroborer la thèse de M. Rabanis. Bertrand de Goth, qui se trouve à ce moment « en l'assemblée faicte à Paris par commandement du Roy, de plusieurs princes de son sang et prélatz de son royaume », proteste « *qu'il n'estoit tenu à aucun homage ny serment de fidélité au roy de France, et qu'il n'estoit venu au dit lieu pour préjudicier aucunement à la liberté ny de son église et de ses successeurs*[1]. Faict à Paris en l'an 1302. »

Il faut le reconnaître, Bertrand de Goth n'a guère, ici, l'attitude et le langage d'un prélat servile qui rêve d'obtenir la tiare avec l'appui du roi de France.

(A suivre.) J. CALLEN.

1. *Archiv. de la Gironde*, G. archevêché, 264. J'avais déjà mentionné le manuscrit de cette pièce en 1884, dans une note de mon édition de Lopès, t. II, p. 246.

Digitized by Google

LA GABELLE A BORDEAUX

LA RÉVOLTE DE 1675

(Suite et fin.)

La vengeance de Louis XIV n'allait pas cesser un seul instant de s'appesantir sur la ville; chaque jour ce fut une nouvelle punition qui s'abattit sur Bordeaux.

Le 20 novembre, une déclaration du roi transférait à Condom le Parlement et la Cour des Aydes, coupables de ne pas s'être montrés assez énergiques ni assez sévères envers les rebelles[1].

Le 24 novembre[2], l'ordre était donné de démolir la porte Sainte-Croix et le mur de la ville allant de cette porte à l'hôpital de la Manufacture, démolition qui fut effectuée en quelques jours.

Le 13 décembre[3], une ordonnance des jurats, en exécution d'une déclaration royale datée du 18 novembre, rétablissait tous les impôts que le Parlement avait abolis au mois de mars.

Le 22 décembre[4], le gouverneur donnait l'ordre de faire dépendre les cloches de Saint-Michel et de Sainte-Eulalie, qui avaient sonné le tocsin lors des révoltes, et de les faire porter au Château-Trompette.

Le 18 janvier 1676[5], les armes des habitants, qui avaient été mises dans une grande salle de l'hôtel de ville, furent transportées au Château-Trompette.

1. Le Parlement, exilé à Condom, y ouvrit ses séances le 3 décembre. Il n'y resta que deux mois; alla à Marmande, et de là, en 1678, à La Réole, où il resta douze ans. La Cour des Aydes fut exilée à Libourne.

2. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 34. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 220.

3. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 40. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 229.

4. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 44. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 229.

5. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 54. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 246.

Digitized by Google

Le 22 janvier[1], le maréchal d'Albret communique aux jurats la lettre suivante que le roi lui avait écrite de sa propre main :

« Mon cousin, ayant estimé à propos pour des considérations importantes à mon service, outre les choses portées par l'instruction que je vous ay envoyée du sept de ce mois concernant la Ville de Bordeaux, de faire encore démolir entièrement le clocher de la paroisse St Michel, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir receue, vous ayez à faire travailler à ladite démolition, en sorte que mon intention soit en cela ponctuellement accomplie aussy bien que sur tout le contenu de ladite instruction. De quoy vous donnerez advis au sieur Marquis de Chasteauneuf secrétaire d'estat pour m'en rendre compte; et n'estant la présente sur autre sujet, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa sainte garde.

» Escrit à St Germain en laye le xxiiij jour de Novembre mil six cent septante cinq.

» LOUIS. »

De toutes les punitions infligées par Louis XIV aux Bordelais, cette dernière était certainement la plus terrible, la plus cruelle, et elle était de plus absolument dénuée de bon sens. Dans sa colère d'avoir vu ses volontés tenues en échec pendant quelques mois, Louis XIV s'en prenait même aux monuments. Et quel monument! On aurait compris qu'il fît détruire une citadelle ayant résisté à ses troupes; mais faire abattre un clocher d'église, un monument admirable, un des plus beaux de l'Europe!

Eh bien! malgré la cruauté stupide de cet ordre, les jurats n'hésitèrent pas un seul instant à le publier et à le faire afficher par la ville[2]. Pour toute réclamation, ils se contentèrent d'écrire quelques jours après aux ministres : « ... Les accidents qui arrivent aux choses inanimées nous sont plus sensibles que les misères et les souffrances de nos pauvres habitants[3]. »

1. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 54. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 319.
2. *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 247.
3. *Id.*, p. 252.

Digitized by Google

Heureusement pour Bordeaux, les habitants furent plus courageux que leurs magistrats, et malgré les appels réitérés personne ne se présenta pour effectuer cette démolition[1].

Enfin, le 4 mai[2], une ordonnance du Gouverneur obligeait les jurats à faire conduire au Château-Trompette tous les « canons, couleuvrines, arquebuses à crocq, mousquets, carabines, fusils, armes et munitions qui en dépendent et qui se trouvent dans ledit hostel de ville ».

De ce jour, Bordeaux était définitivement vaincu et désarmé[3]!

III

Mais de tous les malheurs qu'eurent à souffrir les Bordelais, aucun n'égala celui que leur fit endurer le séjour des gens de guerre dans leur ville. Au XVIIe siècle, quand des troupes hivernaient dans une cité, c'était déjà terrible pour cette cité; mais lorsque ces troupes se considéraient comme hivernant en pays conquis, c'était une véritable calamité.

C'est ce qui arriva pour Bordeaux : dès le lendemain de leur arrivée, les soldats se livrèrent à tous les désordres possibles, à toutes les dépravations imaginables. Le vol, l'incendie, le meurtre, furent leurs uniques occupations, sous les yeux complaisants des commissaires des guerres qui faisaient semblant de ne rien voir, ou qui punissaient très légèrement quand le crime était trop grand ou quand les jurats se plaignaient trop fort.

1. Louis XIV ne revint pas sur cette idée, Vauban lui ayant démontré que trente hommes bien armés pouvaient du haut de la plate-forme de Saint-Michel tenir tête à tout le quartier révolté.

2. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 72. Voir *Archives historiques de la Gironde*, *loc. cit.*, p. 255.

3. Nous lisons dans l'histoire toujours fantaisiste de Bernadau une autre punition que nous ne citons que pour mémoire, n'ayant pu trouver sa confirmation nulle part : « La tête d'un des condamnés fut substituée à celle du fameux ormiste Dureteste qu'on voyait encore au haut d'un poteau dressé en 1654 sur une ancienne tour qui était à l'extrémité méridionale de la plate-forme de Sainte-Eulalie; et l'on bâtit près de cette tour une pyramide à laquelle on attacha une inscription qui contenait l'arrêt de condamnation des suppliciés. On éleva en même temps, au-dessus de la façade de la maison du conseiller Tarneau, massacré pendant la sédition, un fronton triangulaire, accompagné d'ornements d'architecture pour rappeler au peuple le souvenir de ce malheureux événement. »

Digitized by Google

Certes, des ordonnances avaient été données, on l'a vu, par le maréchal d'Albret pour réglementer la vie des soldats; ces ordonnances semblaient même au premier abord très sévères. Malheureusement, soit maladie du gouverneur, soit mauvaise volonté, ces ordonnances restèrent presque sans effet

Les billets de logement avaient été distribués aux soldats le jour même de leur entrée à Bordeaux, et en même temps une ordonnance très détaillée de M. l'intendant de Sève avait fixé ce que chaque habitant aurait à fournir par jour et par homme en fourrage et en argent[1].

Mais les soldats falsifièrent tellement ces billets et en firent un tel commerce que, quinze jours après, tout était à recommencer. Le 3 décembre[2], le maréchal d'Albret fit paraître une autre ordonnance, enjoignant de faire de nouveaux billets et défendant aux soldats de les falsifier ou de se loger sans billets « sur peine de la vie ».

Malgré cette ordonnance, le trafic et les détournements ne cessèrent pas; mais les soldats s'arrangèrent de façon, lorsque le scandale devint trop grand, à faire retomber les soupçons sur un des jurats, M. de Minvielle, qui fut emprisonné pendant quelque temps[3].

Profitant de l'exode des habitants et de ce qu'un grand nombre de maisons étaient inoccupées, les soldats les pillaient sans vergogne et on les rencontrait dans les rues portant sur leur dos des meubles de prix ou des objets précieux. Quand le transfert des armes des bourgeois au Château-Trompette fut

1. Archives municipales, série EE, carton 208. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 214. La ration de fourrage était de 20 livres de foin, 10 livres de paille et un dixième de boisseau d'avoine. Pour la cavalerie, le capitaine touchait 6 rations, le lieutenant 4, le cornette 3, le maréchal des logis 2, chaque cavalier 1; le maître de camp d'état major 6, le major 4, l'aide-major 3, l'aumônier et le chirurgien 1. Pour l'infanterie, le capitaine 4, le lieutenant 3, l'enseigne 2. La solde était pour la cavalerie: le capitaine 6 livres, le lieutenant 3, le cornette 45 sols, le maréchal de logis 30 sols, le brigadier 9 sols, le cavalier 7 sols; le maître de camp 44 sols 5 deniers, le major 3 livres 6 sols 8 deniers, l'aide major 27 sols 9 deniers, l'aumônier et le chirurgien 13 sols 11 deniers. Pour l'infanterie: le capitaine 50 sols, le lieutenant 22 sols, l'enseigne 15 sols, le sergent 10 sols, le caporal 7 sols, le lanspessade 6 sols, le piquier 5 sols 6 deniers, le soldat 5 sols. Les dragons avaient une solde légèrement différente.

2. Archives municipales, série EE, carton 208. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 228.

3. Lettre à Colbert, Chateauneuf et Louvois, du 13 janvier 1676, p. 244. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 52. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 244.

Digitized by Google

ordonné, ce furent les soldats qui effectuèrent ce transfert, mais, bien entendu, ils commencèrent par s'octroyer les plus belles et les plus riches.

Non contents de voler, ils battaient ou tuaient les habitants qui leur résistaient[1]. Le 7 janvier 1676, à cinq heures du soir, un tavernier, nommé Jean Ducœur, se tenait devant sa porte. N'ayant probablement pas servi assez vite à boire à un soldat, il reçut de ce soldat un coup d'épée dans le côté gauche qui lui transperça le cœur. Le soldat s'enfuit et ne fut pas autrement inquiété.

Quelques jours après, les soldats mirent[2] « le feu dans le charnier et ont fait brusler les ossements des morts au dessous du clocher de St-Michel où il y a une chapelle et des autels dédiés à St Michel protecteur de la France, sans respecter la religion pour laquelle ils devoient sans doute avoir plus de retenue. »

En février, l'Intendant avait condamné à mort un soldat qui, probablement, avait commis un crime trop grave pour être passé sous silence. Au moment de l'exécution, ses camarades trouvèrent le moyen de couper la corde et de dépendre le pendu avant qu'il fût mort[3]. Deux ou trois jours après, un nouveau soldat, du régiment de Navaille, était condamné à mort par l'Intendant. Pour éviter le retour de ces troubles, M. de Montégu avait ordonné à une compagnie de Sault et à une de Navaille de se mettre sous les armes, sur la place du Palais, pendant l'exécution, en même temps que les archers du guet. Mais les deux compagnies trouvèrent moyen de se retirer avant que l'exécution fût terminée, si bien que les soldats qui étaient là en spectateurs se précipitèrent les armes en avant vers le gibet, blessèrent le bourreau, dépendirent le condamné malheureusement trop tard, et chargèrent les soldats du guet qui furent obligés de se réfugier dans le

1. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 50. Voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XLI, p. 243.

2. Lettre à Colbert, Chateauneuf et Louvois du 5 février 1676. Registre de correspondance, 1675-1701. Voir *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 351.

3. Lettre à Chateauneuf et Louvois, du 15 février 1676, p. 252. Registre de correspondance, 1675-1701. *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 252.

Digitized by Google

Palais. L'Intendant dut leur envoyer une escorte pour les accompagner à l'hôtel de ville, d'où ils ne sortirent plus, tant que les troupes restèrent à Bordeaux, les soldats ayant juré, chaque fois qu'ils rencontreraient dans les rues un archer, de le massacrer.

Les jurats avaient beau se plaindre aux commissaires des guerres, ils n'étaient pas écoutés, souvent même ils étaient mal reçus. Ils se rattrapèrent alors en écrivant à Colbert, à Louvois, à Chateauneuf, lettres sur lettres, pour les supplier de faire retirer les troupes, d'intercéder pour eux auprès de Sa Majesté, puisque Louis XIV avait refusé de recevoir des députés bordelais allant se jeter à ses pieds pour implorer la grâce de la ville.

Malgré les prières des jurats, les troupes ne quittèrent Bordeaux que par petites fractions, et il en resta jusqu'en fin mars [1]. Le 29 novembre, premier départ : Roure (cavalerie) et Navarre (infanterie). Le 1er décembre, deux régiments d'infanterie, Castres et Schomberg, et quatre régiments de cavalerie, Fiumarcon, Rivarol, Schomberg et Villeneuve, quittèrent Bordeaux; le 12 décembre : La Rabilière (cavalerie). Le 31 décembre, c'était le tour de Tessé, Le Bret, Lahas, Lachau (cavalerie) et Champagne (infanterie). Le 10 janvier 1676, Normandie et La Marine (infanterie) partaient; mais les deux derniers, Sault et Navaille, restèrent jusqu'au 30 mars.

A ce moment-là, Louis XIV était bien vengé : Bordeaux était presque complètement ruiné. Le séjour des troupes avait coûté à la jurade exactement 961,679 livres [2], sans compter tout ce que les soldats avaient exigé d'argent des habitants; le commerce était presque nul, et la situation ne pourrait être mieux dépeinte que par cette lettre adressée par les jurats à Colbert, dès le 30 décembre 1675 [3].

«... De sorte, Monseigneur, que nous pouvons vous dire avec vérité que cette ville est entièrement ruinée et qu'elle n'est

1. Voir deuxième folio du Registre de la Jurade, 1675-1676. *Archives historiques de la Gironde*, loc. cit., p. 256.

2. Voir dernier folio du Registre de la Jurade, 1675-1676. *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 257.

3. Registre de la Jurade, 1675-1676, fol. 45. *Archives historiques de la Gironde*, p. 237.

Digitized by Google

plus ce qu'elle a esté depuis que le Roy nous a fait ressentir sa disgrâce. Quand vous fairez réflection, Monseigneur, sur nostre chastiment, nous sommes persuadés que vous aurez de la compassion pour nos maux; nous ozons espérer que vous nous en procurerez la guérison; la justice de Sa Majesté ayant sujet d'estre satisffaite après avoir fait abattre une partie des murailles, enlevé les portes de ville, désarmé les habitants, despendre les cloches de St Michel et de Ste Eulalie qu'on a porté au Chasteau Trompete, esloigné les compagnies supérieures et tout ce qui en dépend, ayant suivy la démolition du plus beau quartier de la ville; et pour comble de nos malheurs nous voyons que tous ceux qui peuvent sortir abandonnent la ville, la désertion estant desja de plus de 1,500 maisons; les Portugais et estrangers qui font les plus grandes affaires cherchent les moyens de se retirer d'icy; Gaspard Gonsallès et Alvarez ont quitté depuis peu, qui estoint des plus considérables parmi eux; nous nous apercevons que le commerce cesse et que nos vins qui font toute nostre subsistance ont diminué de plus de la moitié du prix qu'on les achettoit avant l'arrivée des troupes. Enfin nous sommes les magistrats d'une ville désolée; la seule consolation qui nous reste, c'est d'avoir fait nostre devoir, ayant exposé nos vies pour le service du Roy en toutes occasions et pendant la plus grande fureur de ce malheureux peuple qui a déserté pour se garantir de la punition de leur crime. »

IV

Ce n'était pas assez! Louis XIV ne voulait pas seulement punir, il voulait encore enlever aux Bordelais toute velléité de recommencer leur révolte. Pour cela, il fallait que Bordeaux pût être continuellement surveillé et que les habitants puissent sentir l'autorité royale planer constamment au-dessus d'eux.

En 1653, après les révoltes de la Fronde et de l'Ormée, le roi avait ordonné la reconstruction du Château-Trompette, et son agrandissement d'après les plans de Vauban. Dès 1660, les

Digitized by Google

travaux avaient été commencés; mais après 1675, on hâta singulièrement ces travaux en les rendant beaucoup plus importants. Vauban lui-même vint à Bordeaux et fit du Château-Trompette une citadelle énorme, excessivement importante, mais dont les glacis et les canons, au lieu d'être tournés vers la Garonne ou vers la campagne en cas d'attaques extérieures, étaient tournés vers la ville. Et pour que la menace de ce château fût plus forte, pour que ses effets fussent plus terribles en cas de révoltes, des arrêts du Conseil du 24 novembre 1675 et du 21 mars 1676 ordonnèrent la démolition de toutes les maisons et édifices construits entre le château et la ville, tout ce beau quartier qui s'étendait du château au Chapeau-Rouge et qui comprenait cet admirable monument romain : les Piliers de Tutelle.

Mais le Château-Trompette n'était pas suffisant aux yeux de Louis XIV ; il fit restaurer et fortifier le château du Hâ; enfin il ordonna la construction d'un troisième fort au bout opposé de la ville, en plein quartier rebelle, auprès de l'église Sainte-Croix. Comme les deux autres, ce fort, que l'on appela le fort Louis[1], eut ses glacis et ses canons tournés vers la ville, et les habitants durent venir eux-mêmes le construire, quinze jours après l'entrée des troupes à Bordeaux, comme l'atteste l'ordonnance suivante des jurats, datée du 4 décembre 1675[2] :

« Les Maire et Jurats, gouverneurs de Bordeaux, juges criminels et de police, ordonnent aux officiers de la Jurisdiction d'Ornon, Veyrines, la Bastide, prévôté d'Entre-deux-mers, Aizines et autres lieux desdites Jurisdictions, de faire venir vendredy matin, sixième du courant et les autres jours ensuivant : six manœuvres de chacune desdites paroisses, avec pics et peles ou hoyaux, pour travailler à l'excavation du fort qui se construit à Sainte-Croix par l'ordre du Roy, et ce par tour et jusques à ce que ladite excavation et transport de terre soit faite; et ce à peine contre les contrevenans et deffaillans de cent livres payables solidairement par les cotisateurs desdites

1. Ce fort Louis était construit sur l'emplacement actuel de l'abattoir. Malgré nos efforts, nous n'avons pu en retrouver la moindre trace.

2. Archives municipales, série BB, carton 87. *Archives historiques de la Gironde, loc. cit.*, p. 229.

Digitized by Google

paroisses, lesquels sont expressement chargez d'accélerer lesdits manœuvres. Faict à Bordeaux, dans la chambre du conseil, ce quatriesme décembre mil six cent septante cinq.

» Signé : DUBOSCQ. »

De cette façon, Bordeaux se trouvait emprisonné dans un triangle dont les sommets étaient occupés par des forts ayant leurs feux croisés vers la ville. Désormais Louis XIV pouvait être tranquille, la ville ne serait plus la perpétuelle ennemie du pouvoir comme elle l'avait été à plusieurs reprises depuis des siècles. Jusqu'à la Révolution, la monarchie n'allait pas avoir de ville plus soumise et plus calme que Bordeaux.

Docteur J. BARRAUD.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

LE PHARMACIEN BORDELAIS MARC-HILAIRE VILARIS

ET LA DÉCOUVERTE

DU PREMIER GISEMENT DE KAOLIN EN FRANCE

(1766-1768)

Vers le milieu du XVIIIe siècle, tout le monde en France, chimistes, céramistes, géologues, ingénieurs, cherchait des gisements de kaolin, argile précieuse sans laquelle il est impossible de fabriquer de la porcelaine dure, et ce n'est qu'en 1766 que grâce à un modeste pharmacien bordelais, Marc-Hilaire Vilaris, on reconnut le célèbre gisement de Saint-Yrieix, dans le Limousin, le premier qui ait été découvert en France.

On a essayé et on essaie encore de contester le mérite de cette découverte à l'apothicaire bordelais, ainsi qu'on le qualifie souvent avec quelque dédain; la fameuse légende de la bonne femme du chirurgien de Saint-Yrieix qui lavait son linge avec ce kaolin est toujours très en faveur[1]. Mais le plus

1. Il en est de même pour le kaolin de Saxe que Böttiger, l'inventeur de la célèbre porcelaine de Meissen, aurait trouvé dans sa perruque, et de la terre blanche ou silex calciné dite *terre de pipe* dont le potier anglais Atsbury aurait reconnu les propriétés en s'en servant d'abord pour soigner une ophtalmie dont son cheval était atteint.

Digitized by Google

redoutable détracteur de Vilaris a été le chimiste Macquer, médecin de la Faculté de Paris, membre de l'Académie des sciences, directeur du laboratoire de chimie de la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, qui a fait tout ce qu'il a pu pour s'attribuer le mérite de cette importante découverte.

Nous nous occupons depuis assez longtemps de recherches sur les faïenciers bordelais du XVIIIe siècle et sur une porcelainerie qui a fonctionné à Bordeaux sous Louis XVI et dont on a nié l'existence. En compulsant les vieux papiers des archives publiques à Bordeaux, à Paris et à Limoges, en lisant certains ouvrages qui traitent de l'histoire de la céramique, nous avons rencontré souvent le nom de Vilaris sur notre route et nous nous sommes aperçu un jour que l'apothicaire bordelais avait été méconnu et même calomnié. Ses tribulations et ses malheurs nous ont alors vivement intéressé : nous avons poussé plus loin nos investigations, nous avons trouvé des documents ignorés qui jettent un nouveau jour sur cette affaire si controversée de la découverte du kaolin de Saint-Yrieix et sur le rôle important qu'y a joué notre concitoyen, et c'est le résultat de ces recherches que nous publions aujourd'hui pour réhabiliter la mémoire du pauvre pharmacien de province et confondre le grand chimiste parisien, membre de l'Académie des sciences.

§ I. — Vilaris reconnait le kaolin de Saint-Yrieix (1766)

En 1766, on n'avait pu encore rencontrer aucun gisement de kaolin en France; ceux qu'on avait découverts, comme celui d'Alençon en 1750[1], n'avaient donné que de la porcelaine

1. C'est le chimiste Guettard, attaché à la personne du duc d'Orléans, qui découvrit ce kaolin à Maupertuis, près d'Alençon (voyez *Mémoires historiques sur Alençon et sur ses Seigneurs* par Odolant Desmes, 1787). Guettard fit avec ce kaolin des essais de porcelaine dure dans les laboratoires du duc d'Orléans à Bagnolet, et présenta à ce sujet en 1765 un mémoire à l'Académie des sciences. Mais le duc de Brancas-Lauraguais, membre de l'Académie des sciences, qui cherchait lui aussi depuis longtemps les secrets de la porcelaine dure dans son château de Lassay et qui en fabriqua avec le kaolin d'Alençon, protesta contre la communication de Guettard à l'Académie et il s'engagea à ce sujet entre ces deux savants une polémique assez violente d'où il est difficile de faire sortir la vérité.

Digitized by Google

médiocre, grise, alors que les deux principales qualités d'une bonne porcelaine sont la blancheur et la translucidité. Le kaolin d'Alençon, comme les autres, n'était qu'une argile quelconque, mais ce n'était pas du véritable kaolin, c'est-à-dire de l'argile pure[1].

Les porcelaines de Chine importées en Europe depuis la fin du XIIIe siècle par le voyageur italien Marco Polo, croit-on, mais surtout au XVIe siècle par les navigateurs portugais et hollandais, après la découverte de la route des Indes, n'attirèrent l'attention des céramistes et des savants qu'à la fin du XVIIe siècle, lorsque la Compagnie des Indes eut jeté en abondance sur le marché ces produits d'Extrême-Orient[2]. Les fabricants céramistes comme ceux de Nevers et de Rouen, dont les faïences étaient alors très recherchées, commencèrent à s'apercevoir que ces porcelaines faisaient concurrence à leurs produits qui n'en avaient ni la légèreté de pâte ni la richesse de décor. C'est alors que quelques-uns d'entre eux essayèrent de fabriquer de la porcelaine « à l'imitation de celle de Chine », et il sortit de leurs ateliers ce que nous appelons de nos jours de la pâte tendre, produit nouveau pour l'époque, qui fut en grande vogue pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle à cause de la légèreté et de la transparence de sa pâte, de la finesse de son décor et de l'élégance de ses formes. Les pâtes tendres de Saint-Cloud, Chantilly, Mennecy-Villeroy,

1. Le kaolin, ou argile pure, est un bisilicate d'alumine hydraté dont la formule chimique est $Al^2O^3.\ 2SiO^2.\ 2H^2O$, d'après E. Bourry, *Traité des industries céramiques*, Paris, 1897, in-8°, excellent ouvrage dans lequel nous avons pris quelques renseignements pour la partie technique de notre notice. Cette argile kaolinique est le résultat de la décomposition sous l'influence de l'eau et de l'acide carbonique du feldspath, silicate double d'alumine et d'alcalis (potasse ou soude) appelé ainsi par les Allemands, de *feld* champ et de *spath* minéral, parce que c'est le minéral qu'on trouve en plus grande abondance sur l'écorce terrestre; les Chinois lui ont donné le nom de *pétuntsé*. Le feldspath est lui-même le produit de la désagrégation de certaines roches éruptives silico-alumineuses. Le kaolin se trouve toujours aux pieds des roches sur les hauts plateaux, et c'est pour cela que les Chinois l'ont appelé *kaolin* qui veut dire « haut sommet ». Entraînée loin des roches dans les vallées, cette argile pure se charge d'impuretés, c'est l'argile commune. Enfin, c'est la forme lamellaire de ses molécules qui lui donne cette plasticité qui l'a fait adopter par les potiers et les statuaires.

2. La porcelaine de Chine ne remonte pas, comme on l'a cru pendant longtemps, à 2000 ans avant J.-C.; la première époque va de 200 avant J.-C. à 620 après notre ère, sous les dynasties des Han, des Wei-Tsin et des Ysoni. La plus belle époque est celle de la dynastie des Ming, de 1368 à 1643, et au XVIIIe siècle la fabrication est déjà en pleine décadence. Quant à la classification par familles bleues, jaunes, vertes, roses, etc., elle est absolument arbitraire.

Digitized by Google

Vincennes et Sèvres de l'époque Louis XV se paient aujourd'hui plus qu'au poids de l'or, mais ce n'est pas de la porcelaine à proprement parler puisque la pâte ne contient ni kaolin ni feldspath[1].

Les céramistes ignoraient encore le kaolin, les savants n'avaient pu jusqu'alors analyser dans leurs laboratoires la matière composant la porcelaine de Chine. Le célèbre Réaumur avait fait de nombreuses expériences à ce sujet et il était arrivé à conclure que la porcelaine n'était que du verre dévitrifié et rendu opaque. Il avait même composé un certain produit qu'on appela porcelaine de Réaumur, mais dont aucun spécimen n'est arrivé jusqu'à nous[2].

C'est le père d'Entrecolles, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Chine et qui avait une mission précisément à Yao-Tcheou, province de Kiang-Si, principal centre de fabrication de la porcelaine de Chine, qui le premier fit connaître en France la composition de ce produit d'Extrême-Orient et il la révéla dans des lettres qu'il adressa à Paris au père Orry, procureur des Missions de la Chine et des Indes, en 1712 et en 1722, lettres qui furent publiées dans le recueil des *Lettres édifiantes*. De ce jour on apprit les secrets de fabrication de la porcelaine de Chine, on connut le kaolin[3].

Sur ces entrefaites avaient été introduites en France les nouvelles porcelaines de Saxe fabriquées à Meissen dès 1709,

1. La pâte de porcelaine se compose de kaolin, argile pure, silicate d'alumine, qui est l'élément infusible et onctueux donnant la plasticité; de feldspath, silicate double d'alumine et d'alcalis, matière fusible à une haute température, qui procure à la porcelaine sa transparence; enfin de quartz ou silice pure, matière qui n'est ni plastique ni fusible, mais qui est nécessaire pour pouvoir varier la composition des pâtes. La couverte de la porcelaine dure française est exclusivement feldspathique; celle des autres porcelaines, chinoise, allemande, etc., est alcaline (*La porcelaine*, par Georges Vogt, directeur des travaux techniques de la Manufacture nationale de Sèvres, Paris, 1893, in-8°).

2. Voyez *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1727, 1729 et 1739: *Communications de M. de Réaumur sur l'art de faire une nouvelle espèce de porcelaine par des moyens extrêmement simples et faciles ou de transformer le verre en porcelaine.*

3. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1707-1776, 34 vol. in-12, et aussi Paris, 1780-1783, 26 vol. in-12. Les lettres du père d'Entrecolles sont datées de Yao-Tcheou, le premier septembre 1712 (porcelaine, fabrication) et de Kim-Tetchine, le 25 janvier 1722 (porcelaine, notions nouvelles sur la fabrication). Elles ont été reproduites dans les *Mémoires de Trévoux*, dans la *Description de la Chine* du père du Halde et dans d'autres ouvrages. François-Xavier d'Entrecolles était né à Lyon en 1664, il mourut en 1741.

Digitized by Google

et les fabricants français se mirent immédiatement à faire dans leurs laboratoires de nouveaux essais de porcelaine dure avec des kaolins allemands[1]. Ces essais, à Sèvres surtout, réussirent complètement, et on se livra avec une nouvelle ardeur à des sondages dans plusieurs parties de la France pour trouver des gisements de l'argile précieuse.

Et c'est ici que commence le récit que nous avons à faire des recherches de Vilaris et du résultat auquel il est arrivé.

Nous trouvons la genèse de ces recherches dans le journal de voyage d'un contremaître de la Manufacture de Sèvres, Millot, qui accompagna le chimiste Macquer à Bordeaux lorsque celui-ci vint dans cette ville en 1768 pour arracher son secret au pharmacien bordelais[2]. Et de même que c'est un père Jésuite qui le premier révéla les secrets de fabrication de la porcelaine de Chine, on va voir que c'est un archevêque qui a été le promoteur des recherches de Vilaris qui aboutirent à la découverte du magnifique gisement de Saint-Yrieix.

Le journal de Millot n'est pas inconnu, mais il n'a jamais été publié en entier. Plusieurs écrivains s'en sont servis en interprétant certains passages à leur manière, comme M. Troude, ancien attaché à la Manufacture de Sèvres, qui a donné, en février 1893, dans la revue belge *Le Mobilier*, un article sur la découverte du kaolin. M. Aug. Bosvieux, érudit limousin, a laissé une analyse de la notice du contremaître de Sèvres, mais nous ne savons si cette analyse a vu le jour.

En 1765, écrit Millot, Mgr l'Archevêque de Bordeaux[3] étant venu

1. C'est à Strasbourg, en 1721, qu'on fabriqua pour la première fois de la porcelaine dure en France, dans la faïencerie des Hannong, mais avec des kaolins allemands (Voy. *Les manufactures de porcelaine et de faïence d'Alsace et de Lorraine*, par Tainturier, Strasbourg, 1868). A Vincennes et plus tard à Sèvres, où avait été transférée la Manufacture royale en 1753, on fit de nombreux essais de fabrication, mais toujours avec des kaolins allemands.

2. Ce journal fait partie d'un manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque de la Manufacture de Sèvres et intitulé : *Notice historique sur la Manufacture royale de porcelaines de Sèvres*, par Millot, ancien chef des fours et des laboratoires des pâtes. Nous avons fait copier toute la partie relatant le voyage de Macquer et Millot à Bordeaux et à Dax, puis à Saint-Yrieix avec Vilaris. Nous aurons à en donner plusieurs extraits dans notre notice.

3. Louis-Jacques Audibert de Lussan fut archevêque de Bordeaux de 1744 jusqu'à sa mort en 1789. Ce prélat s'intéressait beaucoup à l'industrie porcelainière, et les lettres qui se trouvent dans le fonds Macquer, dont nous allons avoir à parler, prouvent qu'il avait des connaissances assez étendues sur la fabrication de ce produit céramique.

Digitized by Google

voir la Manufacture de Sèvres, après qu'il eut vu tous les travaux et le magasin, M. Boileau[1] l'a fait passer au laboratoire pour lui faire voir plusieurs essais faits avec les terres et spatz d'Alençon et blanc d'alun. Après qu'il eut observé tous ces échantillons, j'ai été lui chercher un morceau de kaolin de la boîte ci-devant dite avec la plaquette n° 7. Il la trouva d'un beau blanc et de la transparence de la porcelaine de Saxe. M. Boileau et moi l'avons alors prié de vouloir bien se charger d'un morceau de cette terre, pour voir si on n'en trouverait pas dans les environs de Bordeaux, ce qu'il a accepté avec bien de plaisir, en disant qu'il avait un homme à Bordeaux qui avoit beaucoup voyagé et que peut-être il en connoitroit de pareilles dans les environs. Le sieur Vilaris, apothicaire de cette ville, a voyagé ensuite dans les Cévennes et dans une partie des Pyrénées sans en pouvoir trouver... [2].

Marc-Hilaire Vilaris n'était pas, comme on l'a écrit à plaisir, un simple apothicaire de province, c'était un savant. Il était né à Bordeaux, non en 1720 comme l'ont prétendu tous ses biographes, mais le 8 octobre 1719, fils de Jean Vilaris, apothicaire juré de la ville de Bordeaux, et de Thérèse de Casmon[3]. Tous ses biographes ont écrit son nom Villaris, mais la véritable orthographe est Vilaris avec un seul *l*. D'aucuns ont avancé que son nom de famille était primitivement Viralis devenu Vilaris par interversion, mais dans tous les actes qui nous sont passés sous les yeux nous n'avons jamais trouvé Viralis.

Son père, Jean Vilaris, originaire de Castres en Albigeois, avait établi une pharmacie à Bordeaux en 1693, et fut reçu maître apothicaire le 9 août 1694 dans la corporation bordelaise dont il fut plusieurs fois le syndic[4]. Il se maria le 2 juin 1717 avec demoiselle Thérèse de Casmon, fille de noble Paulin de Casmon, sieur de Paignon, et de dame Marie Fortou, native et habitante de ladite maison de Paignon, paroisse Saint-Gervais en Cubzaguais[5]. Jean Vilaris mourut le 16 janvier 1736,

1. Directeur de la Manufacture.

2. Millot, dont nous avons dû corriger l'orthographe et le style un peu trop fantaisistes, a écrit Sept Veines (!) et Pirennées.

3. Registre baptistaire de Saint-André de Bordeaux, Archives municipales de Bordeaux.

4. Registres de délibérations des apothicaires de Bordeaux, Archives de la Gironde, série C, numéros 1716 et 1717.

5. Contrat de mariage du 23 mai 1717, minutes de Michellet, notaire, Archives de la Gironde. — Mariage religieux du 2 juin 1717, registre paroissial de Sainte-Eulalie de Bordeaux, Archives municipales.

Digitized by Google

âgé d'environ soixante-huit ans[1]. Outre Marc-Hilaire, il avait eu deux autres fils morts en bas âge et deux filles dont l'une, Elisabeth-Ursule, épousa Bernard Cazenave, procureur au Parlement, et laissa une descendance; nous ignorons le sort de la seconde.

Fort jeune encore, Marc-Hilaire fut envoyé à Paris pour terminer ses études scientifiques et il entra dans le laboratoire du célèbre chimiste Rouelle, le maître de Lavoisier. Après avoir fait comme pharmacien son service militaire en Allemagne pendant les guerres de Hanovre, le jeune Vilaris rentra à Bordeaux et succéda à son père. Tout en s'occupant de sa pharmacie, il se livra à des recherches de laboratoire :

Le perfectionnement de certains instruments, l'invention de quelques nouvelles machines, une meilleure distribution dans les presses, furent le résultat de ses premiers travaux. La scrupuleuse délicatesse dans le choix et l'admission des drogues, son habileté dans ses préparations, sa rare probité, lui attirèrent la confiance des médecins et l'estime de ses concitoyens[2].

Il avait été reçu apothicaire en 1748[3] et le 13 avril 1752 l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux l'admit au nombre de ses membres. Il n'avait que trente-trois ans.

En 1754, Vilaris fut chargé d'un cours public d'expériences chimiques et il continua de s'occuper de recherches scientifiques et notamment d'inventions utiles à la marine. Il essaya de dessaler, non la mer, comme on l'a dit par méchanceté, mais l'eau de mer pour la rendre potable pendant les voyages au long cours. Il réussit, paraît-il, à conserver la viande par la dessiccation, la viande salée donnant le scorbut aux marins :

Le gouvernement le chargea de préparer vingt-quatre bœufs à sa manière et lui fit installer en 1769 à Ambarès, aux environs de Bordeaux, des abattoirs pour préparer la viande. Son travail fini, des

1. Registre paroissial de Sainte-Eulalie de Bordeaux, Archives municipales.

2. *Notice sur Marc-Hilaire Vilaris* par le citoyen Tournon, dans le *Journal de santé et d'histoire naturelle de Bordeaux*, an VI (1798), t. III, p. 292-299, et dans le *Magasin encyclopédique de Paris*, t. XXI (1798), p. 55. L'auteur de cette notice, publiée quelques années après la mort de Vilaris, était médecin à Bordeaux et l'avait connu personnellement. Cette notice a servi à tous les biographes du pharmacien bordelais et nous lui avons nous-même emprunté plusieurs détails.

3. Registre de délibération des apothicaires de Bordeaux, Archives de la Gironde, série C, numéros 1716 et 1717.

Digitized by Google

bâtiments fournis de viandes ainsi conservées furent expédiés pour l'Inde; cet approvisionnement supporta le voyage et le retour sans nulle altération. Un ministre bienfaisant se seroit empressé d'acheter ce secret important et auroit récompensé noblement son inventeur, mais l'intrigue et l'insouciance du gouvernement firent négliger cette heureuse découverte qu'on sera peut-être longtemps à retrouver. En 1784 le même essai fut répété par les soins de Laporte[1], ordonnateur de la marine : les résultats et les essais furent les mêmes[2].

Il parvint même à faire de la gelée de viande : « J'en ai vu, » écrit le Dr Tournon, « qui avait six ans; elle était fraîche et sans altération, une cuillerée suffisait pour faire deux tasses d'excellent bouillon. » Il chercha également à perfectionner le raffinage de la canne à sucre avec des machines de son invention. Il avait formé un cabinet de minéralogie très important qui existe peut-être encore[3]. Mais il ne fut pas secondé dans ses travaux par l'Administration, il eut de plus de nombreux détracteurs, ce qui le rendit ombrageux et malheureux.

On voit que Vilaris n'était pas le premier venu, un apothicaire de province ignorant, mais qu'au contraire ses connaissances en chimie, en géologie et en minéralogie le rendaient parfaitement apte à s'occuper de ces recherches de kaolin qui passionnaient alors tous les céramistes.

Dès que l'archevêque de Bordeaux lui eut envoyé les échantillons de kaolin qu'on lui avait remis à Sèvres, Vilaris se mit immédiatement en campagne, et, de 1765 à 1766, il fit plusieurs voyages dans les Cévennes et dans les Pyrénées. Il ne trouva rien dans ces contrées. Il pensa alors au Limousin et se souvint qu'il avait connu, pendant qu'il faisait son service en Allemagne, un chirurgien militaire, qui maintenant habitait non loin de Limoges. C'était le fameux chirurgien de Saint-Yrieix, et c'est ici que prend naissance la légende de la terre blanche à laver le linge et que Darnet, le chirurgien en

1. Voy. *Journal de Paris*, 1783, numéros 273 et 274.
2. Dr Tournon, *op. cit.*
3. Après la mort de Vilaris, cette collection fut acquise par le baron de Caila, archéologue distingué, qui en 1811 en fit don à la Ville de Bordeaux. Elle fait peut-être partie aujourd'hui de la collection de minéralogie du Muséum du Jardin-Public, mais il nous a été impossible de nous renseigner à ce sujet.

Digitized by Google

question, et sa femme vont entrer en scène. Vilaris à le pressentiment qu'on peut trouver du kaolin sur les plateaux du Limousin et il envoie au chirurgien Darnet quelques morceaux des échantillons qu'il avait reçus de Sèvres par l'entremise de l'archevêque de Bordeaux, mais sans lui faire savoir ce qu'on voulait faire de cette terre. Jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la manufacture de Sèvres acheta le gisement de Saint-Yrieix, en 1769, Darnet a ignoré que la terre qu'on cherchait devait servir à fabriquer de la porcelaine; il croyait que l'argile qu'il avait sous les pieds était de la terre à foulon pour dégraisser les draps, et Vilaris, qui voulait être le seul à avoir la récompense promise pour être rémunéré de ses peines et soins, ne crut pas devoir le faire sortir de son erreur. C'est un point que nous tenons à bien établir dès maintenant, car ce sera un des arguments dont nous nous servirons plus tard pour démontrer que ce n'est ni Darnet, ni sa femme, ni Macquer qui ont reconnu les propriétés de la terre de Saint-Yrieix, mais Vilaris seul.

On a dit, et on redira longtemps encore probablement, que c'est Darnet qui envoya d'abord cette terre blanche à Vilaris, afin que celui-ci l'analysât dans son laboratoire. Comme on vient de le voir, il n'en est rien et c'est au contraire Vilaris le premier qui s'adressa au chirurgien pour savoir s'il n'y aurait pas dans la région qu'il habitait de la terre semblable à l'échantillon qu'il lui faisait parvenir; c'est alors seulement que ce dernier expédia quelques parcelles de l'argile que sa femme employait pour la lessive, et il croyait et croira longtemps qu'on voulait en extraire une matière savonneuse. Darnet devait d'ailleurs n'avoir que de bien faibles connaissances en histoire naturelle, car on sait ce qu'étaient à cette époque les chirurgiens de campagne, de vulgaires barbiers dont les fonctions consistaient à raser, saigner, arracher les dents, et *deinde resaignare,* etc.

Dès que Vilaris reçut les échantillons de terre de Saint-Yrieix, il se mit à les étudier et à les analyser avec soin dans son laboratoire et il n'eut pas de peine à reconnaître que cette argile était le kaolin tant cherché. Cela devait se passer à la fin

Digitized by Google

de l'année 1766, c'est donc à cette époque qu'il faut placer la découverte du gisement de Saint-Yrieix. L'honnête pharmacien fit part immédiatement du résultat de ses démarches et de ses expériences de laboratoire à l'archevêque de Bordeaux et celui-ci, se trouvant à Versailles en février 1767, en parla au ministre Bertin qui le pria de faire venir des échantillons et de les expédier à Macquer à Sèvres.

Il y a à la Bibliothèque nationale de Paris, département des Manuscrits, fonds français, n° 9135, plusieurs volumes des papiers de P.-J. Macquer, concernant ses recherches sur la terre à porcelaine et contenant entre autres une série de trente-six lettres fort intéressantes au sujet de la découverte du kaolin de Saint-Yrieix. On trouve dans cette série quinze lettres de Mgr Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, trois lettres de Vilaris, trois lettres du ministre Bertin, deux lettres de Millot, deux de Darnet, toutes autographes, datées et signées, et enfin huit brouillons de lettres de la main de Macquer. Nous avons fait copier avec soin tout ce dossier en entier et nous allions le publier dans un des volumes de la *Société des Archives historiques de la Gironde*[1], lorsque nous apprîmes que cette correspondance avait été éditée en majeure partie, sinon en entier, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* quelques années auparavant[2].

Nous allons nous servir de cette correspondance pour faire connaître ce qui s'est passé après que Vilaris eut reconnu l'argile de Saint-Yrieix et nous commencerons par donner en entier la première pièce du dossier, une lettre de l'archevêque de Bordeaux à Macquer, qui va bien établir l'entrée en scène du grand chimiste, car jusqu'à présent, il est bon de le faire ressortir, son rôle a été absolument nul dans cette affaire du kaolin du Limousin :

S. l [Paris], ce 27 février 1767. — Me trouvant, Monsieur, il y a quelque temps à Versailles, chez M. de Bertin, ministre de notre

1. Voir le procès-verbal de la séance du mois de mars 1906.

2. Publiée en 1893 par M. Fray-Fournier, chef de division à la préfecture de la Haute-Vienne, qui prépare depuis longtemps une histoire des origines de l'industrie porcelainière dans le Limousin.

Digitized by Google

province[1] et qui est de la Manufacture de porcelaine, je lui dis que j'avois vu dans les mains d'un apothicaire de Bordeaux, bon chimiste et connoissant dans les minéraux, une pierre qu'il prétend être le vrai pétunzé de la Chine et qu'il connaissoit un canton de notre province où elle étoit connue.

M. Bertin me pria de faire venir un échantillon de la pierre pour la faire examiner. J'ai écrit pour cela et j'ai reçu un morceau de cette pierre. M. Bertin m'a prié de vous le remettre pour l'examiner et faire des expériences nécessaires. C'est pourquoi je vous serais obligé si vous pouviez vous donner la peine de passer chez moi demain ou après-demain avant dix heures et demie du matin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[*Signé* :] † L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

L'importance de cette lettre n'échappera à personne et c'est pour cela que nous avons tenu à la reproduire ici *in extenso*, bien qu'elle ait été déjà publiée. Les termes employés par l'archevêque sont formels : « il a vu dans les mains d'un apothicaire de Bordeaux une pierre qu'il prétend être le vrai pétunzé de la Chine; » par pétunzé, l'archevêque veut dire *kaolin*, car *pétunsé* est le nom que les Chinois donnent au feldspath. Cette lettre suffirait à elle seule à établir les rôles respectifs de Vilaris et de Macquer, qui n'avait pas encore vu la terre de Saint-Yrieix en février 1767, alors que Vilaris en avait reconnu la nature dès la fin de 1766. Mais comme certains écrivains céramistes ont absolument dénaturé la vérité en cette affaire en suivant la version donnée par Macquer, nous allons poursuivre notre récit.

Dès que Macquer fut en possession de ces échantillons que lui avait remis l'archevêque de Bordeaux, il s'empressa de les analyser dans son laboratoire de Sèvres et il dut se rendre à l'évidence et reconnaître les résultats obtenus par le pharmacien bordelais. La terre envoyée était bien du kaolin et d'une pureté absolue. Mais la qualité était tellement supérieure qu'il ne put croire qu'il avait été trouvé en France, il soupçonna Vilaris d'avoir voulu le mystifier, il crut en un mot que c'était

1. J.-B. Bertin (1719-1792) était à ce moment Contrôleur général des finances depuis 1757. Pendant toute la durée de son ministère, il s'intéressa beaucoup à l'industrie porcelainière et la manufacture de Sèvres lui est redevable de son développement.

Digitized by Google

du kaolin de Chine. Et c'est à ce propos que Mgr Audibert de Lussan écrit encore à Macquer quelque temps après :

..... Si vous voulez vous donner la peine de passer chez moi aujourd'hui vers onze heures, je vous communiquerai la lettre de Vilaris et vous verrez que dans le contenu de cette lettre, il offre d'en fournir plus de cent barriques et de les expédier par mer jusqu'à vous. ...

Et, en effet, Vilaris fait un nouvel envoi, mais cette fois d'une grande quantité de kaolin et recouvert des plantes indigènes venues à sa surface. On essaie à Sèvres ces nouveaux échantillons, on fait des expériences de fabrication de porcelaine dure[1] et il faut se rendre à l'évidence une seconde fois : ce kaolin est parfait et on a enfin en France un gisement de cette argile.

Macquer a essayé de faire croire depuis que lui seul avait su reconnaître le kaolin dans l'argile envoyée à Sèvres, que Vilaris n'y a été pour rien et n'a été que l'intermédiaire entre Darnet et la Manufacture. Nous allons produire plusieurs témoignages qui vont réduire à néant les prétentions de Macquer et démontrer sa mauvaise foi.

C'est d'abord un contemporain de Vilaris, un de ses collègues à l'Académie de Bordeaux qui avait dû être témoin de ses recherches, de ses expériences. L'abbé Jaubert, curé de la paroisse de Cestas aux environs de Bordeaux, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, a écrit dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, publié en 1773[2], quelques années après la découverte du kaolin de Saint-Yrieix, au mot *porcelaine :*

Ce n'est donc que depuis peu, qu'au moyen d'une terre que M. Vilaris, apothicaire à Bordeaux et de l'Academie des Sciences de cette ville, a découverte en France et dont le terrain qui la contient a été acheté au nom de Sa Majesté, qu'on est enfin parvenu, dans la Manufacture royale de Sèvres, à faire de la porcelaine uniquement composée de terres de France, dans la pâte et la couverte de laquelle il n'entre ni fritte[3], ni sel, ni aucune matière métallique.

1. Une des premières pièces fabriquées à Sèvres avec le kaolin envoyé de Bordeaux par Vilaris est une statuette de Bacchus qui existe encore à la Manufacture.

2. *Dictionnaire raisonné universel des Arts et Métiers*, 1773, et autre édition, Lyon, 1801, 5 vol. in-8°. L'abbé Jaubert, né à Bordeaux en 1715, est mort en 1780.

3. L'auteur fait là allusion à la composition de la pâte de la porcelaine tendre à base de phosphate de chaux, ce qui faisait dire que les grandes dames de la cour buvaient leur café dans des tasses fabriquées avec des os de petits enfants !

Digitized by Google

Il n'est pas question de Macquer. Dans la *Description des principaux lieux de France,* parue à la fin du XVIIIe siècle, tome IV, page 302, on lit :

L'argile blanche qu'on emploie dans les manufactures de porcelaine de Saint-Yrieix[1] se tire d'une carrière située aux environs de cette ville. La découverte importante de cette argile fut faite par M. Vilaris, apothicaire de Bordeaux.

Pas un mot du célèbre Macquer.

Aug. Laboubée, avocat bordelais et surtout journaliste, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle (1757-1812), a écrit sur Vilaris, dans ses notes manuscrites conservées à la Bibliothèque de Bordeaux (Manuscrits, 712, I-XX) : « On a cherché à lui contester sa découverte. M. Bertin, ministre, ne se comporta pas bien avec ce chymiste. »

Un autre contemporain de Vilaris, le Dr Tournon, dans la notice biographique dont nous avons déjà donné un extrait, — et il ne faut pas oublier que cette notice est de 1798, — a écrit ce qui suit :

Trois années de courses, de peines et de voyages ne rebutèrent pas cet ardent naturaliste. Enfin, en 1766, il eut le bonheur de trouver le kaolin à Saint-Yrieix en Limousin. Il en envoya des fragments à Sèvres où on les reçut comme des échantillons venant du cabinet de quelque curieux. Quelle apparence qu'on crut dans la capitale qu'un provincial eût pu faire le premier une découverte si importante. Pour convaincre les incrédules, il expédia de nouveau des caisses d'un poids d'un quintal où se trouvait le kaolin avec les plantes venues à sa surface. Il fallut bien se rendre à une preuve si convaincante. Macquer, dans son *Dictionnaire de Chymie,* article *porcelaine,* page 222, dernière édition[2], n'a été ni juste, ni plus exact en disant : « Feu M. l'Archevêque de Bordeaux m'ayant fait voir plusieurs de ces matières recueillies par M. Vilaris, habile chymiste, naturaliste de Bordeaux, j'y ai reconnu

1. Peu de temps après l'exploitation de la carrière de Saint-Yrieix par l'État, on en découvrit d'autres dans les environs, et dès 1774, le comte de La Seynie, le marquis de Beaupoil Saint-Aulaire et le chevalier du Gareau de Grevigne établirent une porcelainerie au château de La Seynie, aux portes de Saint-Yrieix, fabrique qui eut une assez longue durée, mais où l'on ne faisait guère que du blanc qu'on envoyait décorer à Paris. La marque de cette fabrique est L. S. liés.

2. *Dictionnaire de Chymie contenant la théorie et la pratique de cette science..., par M. Macquer, docteur en médecine de la Faculté de Paris, de l'Académie des Sciences, de la Société royale de médecine, professeur de chymie au Jardin du Roy,* etc., etc., Paris, P.-Fr. Didot jeune, 1778, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

l'espèce de terre que je désirais tant de trouver. » Point du tout, les faits sont bien différents : Vilaris ayant découvert et reconnu le kaolin en fit part à M. de Lussan, archevêque de cette ville, avec lequel il était intimement lié. Celui-ci presse le ministre Bertin de nommer des commissaires pour venir sur les lieux visiter cette découverte. Macquer fut choisi pour se transporter avec Vilaris sur la carrière de Saint-Yrieix et c'est à ce dernier que Limoges a l'obligation d'une manufacture de porcelaine renommée[1].

Ce passage de la notice du Dr Tournon qui confirme en tous points la lettre adressée le 27 février 1767 par l'archevêque de Bordeaux à Macquer, et que nous avons reproduite plus haut, est accablant pour ce dernier, et il réfute avec énergie cette phrase du Dictionnaire de chimie de Macquer : « Feu M. l'Archevêque de Bordeaux m'ayant fait voir plusieurs de ces matières recueillies par M. Vilaris, j'y ai reconnu l'espèce de terre que je désirais tant de trouver. » Et le Dr Tournon de s'écrier : « Point du tout, les faits sont bien différents, Vilaris ayant découvert et *reconnu* le kaolin en fit part à M. de Lussan... » Et pourtant, c'est d'après cette phrase du dictionnaire de Macquer que certains écrivains ont écrit et écrivent encore que le grand chimiste était celui qui avait eu la gloire d'analyser le premier la terre blanche de Saint-Yrieix, et quelques-uns ne prononcent même pas le nom de Vilaris.

Nous ferons encore appel au témoignage d'un auteur qui a connu personnellement Vilaris et certains membres de sa famille et qui a publié en 1808 dans un périodique de Bordeaux un article assez long sur la découverte du kaolin en Limousin, d'après des traditions recueillies dans la famille de Vilaris, article dans lequel nous relevons les passages suivants :

A la vérité l'on convient que M. Darnet ne soupçonna, dans le kaolin, que la propriété détersive, et que ce fut pour éclaircir ses soupçons et rendre cette substance plus généralement utile au blanchissage du linge qu'il en adressa des échantillons à M. Vilaris,

1. La manufacture de porcelaine de Limoges date de 1771. Elle fut créée par Etienne Massié, ancien faïencier, les frères Grellet et le chimiste Fourneira. En 1774 elle passa sous la protection du comte d'Artois, apanagiste du Limousin (marque D en rouge) et en 1784 elle fut achetée par le Roi et devint succursale de Sèvres. Les directeurs furent d'abord Gabriel Grellet et de 1788 à 1794 Alluaud père. La manufacture fut vendue le 18 vendémiaire an V.

Digitized by Google

pharmacien à Bordeaux. Ce dernier, plus instruit que M. Darnet, reconnut le véritable kaolin que les chimistes cherchaient. Il alla sur les lieux où il en prit une grande quantité qu'il envoya à Paris au savant Macquer, et obtint la récompense promise pour cette découverte... D'après des traditions de famille, c'est Vilaris seul qui, après trois ans de courses et de recherches dans la province de Guyenne ou dans ses environs, découvrit le kaolin de Saint-Yrieix, et reconnut, par l'analyse chimique, la parfaite analogie de cette substance avec celle dont se compose la pâte de porcelaine du Japon. Il en adressa des échantillons à Paris. Les savants de la capitale, souvent prévenus contre ceux des provinces, s'imaginèrent que ces échantillons avaient été apportés à Bordeaux par la voie des navires qui revenaient de Chine. Pour convaincre la prévention, Vilaris envoya à Paris des caisses du poids d'un quintal où se trouvait le kaolin avec les plantes indigènes venues à sa surface. Il fallut bien se rendre à une preuve aussi convaincante. D'un autre côté, l'archevêque de Bordeaux, avec lequel notre savant était intimement lié, pressa le ministre Bertin de nommer des commissaires pour venir sur les lieux vérifier cette découverte. Macquer fut choisi pour se transporter avec Vilaris sur la carrière de Saint-Yrieix; et c'est à ce dernier que le département de la Haute-Vienne a l'obligation de ses porcelaines dont la réputation est maintenant fixée[1].

Si des auteurs contemporains nous passons aux écrivains plus modernes, nous trouvons les mêmes opinions favorables à la cause de Vilaris que nous défendons ici. Il ne faut pas chercher dans les ouvrages qui traitent de l'histoire générale de la céramique des documents quelconques pour éclaircir cette question du kaolin, leurs auteurs n'ont fait qu'effleurer le sujet. Cependant Alexandre Brongniart, le savant directeur de la manufacture de Sèvres pendant toute la première moitié du XIXe siècle, rend justice à Vilaris dans son excellent *Traité des arts céramiques :*

Darnet, pour éclaircir un doute, courut à Bordeaux la montrer — la terre de Saint-Yrieix — à un pharmacien nommé Vilaris. Celui-ci qui, certainement, avait entendu parler des recherches passionnées qu'on faisait pour découvrir en France la terre à porcelaine nommée

1. *Éclaircissements historiques sur la découverte des matières à porcelaine qui existent dans le département de la Haute-Vienne*, article signé des initiales P. B. (Pierre Bernadau) et ayant paru dans le *Bulletin polymathique du Museum de Bordeaux*, 1808, p. 147-151. Bernadau, auteur de nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie, était né à Bordeaux en 1759; il n'est mort qu'en 1850.

Digitized by Google

kaolin, crut y reconnaître les caractères de cette terre; il se rendit à Saint-Yrieix et envoya sur-le-champ cette argile à Macquer le chimiste[1]...

Jacquemart et Le Blant, dans leur *Histoire de la porcelaine* qui fait autorité, sont plus explicites :

Vilaris, instruit des efforts passionnés que faisaient les savants pour découvrir la matière à porcelaine, reconnut dans la terre blanche de Darnet le kaolin tant désiré[2].

Mais voici des auteurs qui ont traité la question du kaolin beaucoup plus à fond. C'est d'abord François Alluaud, dit Alluaud aîné, directeur d'une importante fabrique de porcelaine à Limoges, fils de François Alluaud, le savant céramiste limousin du XVIIIe siècle. Dans les *Nouvelles Éphémérides du ressort de la Cour royale de Limoges* il a publié en 1837 un article intitulé *Porcelaine, historique et statistique de cette poterie en Limousin*, dans lequel nous lisons :

Mme Darnet, qui avait déjà employé cette argile — celle de Saint-Yrieix — pour enlever les taches de graisse, eut l'idée qu'à défaut de savon, elle pourrait, à raison de son onctuosité, le remplacer dans le blanchissage du linge. Elle fit part de sa découverte à son mari qui, soupçonnant que cette matière blanche et onctueuse contenait une essence de savon naturelle, crut devoir consulter Vilaris, pharmacien distingué de la ville de Bordeaux, sur les moyens de l'extraire. Celui-ci reconnaît dans cette argile le véritable kaolin des Chinois et des Allemands. Il se rend à Saint-Yrieix, prend des renseignements sur les lieux où il se trouve, y fait des recherches, part, et de retour à Bordeaux écrit au ministre Bertin pour lui annoncer la découverte qu'il vint de faire et lui offrir la vente de son secret[3].

Alluaud n'a pas connu la première démarche de Vilaris auprès de Darnet ni l'intervention de l'archevêque de Bordeaux, mais il spécifie bien que Vilaris reconnut dans la terre que lui envoyait le chirurgien le véritable kaolin des

1. *Traité des arts céramiques et des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie*, 1844, 2 vol. in-18, 2e édition en 1854 et 3e édition en 1877.

2. *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*, 1861-1862, gr. in-4°, avec planches à l'eau-forte.

3. La Bibliothèque de la Chambre de commerce de Bordeaux possède un exemplaire dérelié de cette notice et c'est là que nous en avons pris connaissance.

Digitized by Google

Chinois et des Allemands, et cela avant de la soumettre à Macquer.

Plus tard, M. U. Manès, ingénieur des mines en retraite à Bordeaux, ayant été chargé d'une expertise dans un procès en contrefaçon intenté à M. Vieillard, le directeur de la grande manufacture de faïence de Bacalan à Bordeaux, dut se mettre au courant de l'histoire de l'industrie porcelainière et à la suite de ses recherches il publia dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux, dont il faisait partie, une très bonne notice à ce sujet. Il rapporte l'article d'Alluaud que nous venons de reproduire et il ajoute :

Les titres de Vilaris à la découverte du kaolin de Saint-Yrieix sont connus ici depuis longtemps; il nous a semblé toutefois que les particularités signalées par M. Alluaud offraient encore quelque intérêt [1].

Ce qui n'a pas empêché les derniers historiens des manufactures françaises de porcelaine d'écrire, après avoir fait connaître l'opinion d'Alluaud et celle de M. Manès : « Nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est que nous sommes moins enthousiastes que M. Manès du rôle joué par Vilaris dans toute cette affaire [2]. » Si ces auteurs n'ont rien à ajouter au récit d'Alluaud et de Manès, c'est qu'ils le tiennent pour exact, et quant à leur manque d'enthousiasme, c'est une affaire de tempérament.

En 1863, Aug. Petit-Lafitte, professeur d'agriculture du département de la Gironde, se trouvant à Limoges pendant un concours régional, eut à prononcer une allocution et prit comme sujet *Vilaris et la découverte du kaolin ou terre à porcelaine de Saint-Yrieix près de Limoges*. Ce discours fut reproduit dans le *Journal d'agriculture pratique de Bordeaux,* dont l'auteur était directeur. Petit-Lafitte, en bon fonctionnaire, fut très prudent dans ses paroles, il n'osa prendre parti trop ouvertement pour Vilaris de peur de déplaire à ces messieurs de l'Institut; il se rangea à l'avis de Brongniart, fonction-

1. *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1856, p. 51-68.
2. *Histoire des Manufactures françaises de porcelaine par le comte de Chavagnac et le marquis de Grollier,* Paris, 1906, in-8°.

Digitized by Google

naire lui-même et qui a été aussi très réservé, mais il est obligé de reconnaître finalement « que cette découverte, ainsi que l'ont pensé grand nombre de ses contemporains, lui appartient tout entière »[1].

Nous n'avons rien à prendre dans les biographies sommaires de Vilaris qu'on peut trouver dans les dictionnaires ou encyclopédies, toutes plus ou moins erronées. La *Biographie universelle* de Michaud donne cependant un assez bon article, mais c'est un simple résumé de la notice du Dr Tournon. Le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle* de Larousse ne consacre au pharmacien bordelais que quelques lignes, mais il reconnaît que c'est lui qui a « découvert le kaolin dont l'emploi donna naissance à la manufacture de porcelaine de Limoges », et il ne dit rien de Macquer. Dans les autres dictionnaires les plus répandus, comme la *Biographie générale* de Didot, la *Grande Encyclopédie* et le *Nouveau Larousse illustré,* on ne rencontre même pas le nom de Vilaris.

Une des moins mauvaises biographies de notre concitoyen est celle qui a été écrite par Jules de Gères pour ses *Alphabets de Guienne* en 1878 :

En 1757 — il faut lire en 1767 — après trois années de recherches persévérantes en Guienne et dans les provinces environnantes, il eut la bonne fortune de découvrir dans la Haute-Vienne, à Saint-Yrieix-la-Perche, un merveilleux gisement de kaolin dont la trouvaille fut le point de départ de l'établissement de la manufacture de Limoges[2]. »

Mais on est étonné de lire dans une biographie publiée à Bordeaux et pour laquelle il eût été facile de consulter les documents originaux qu'on avait sous la main et dont nous nous sommes servi, que Vilaris, nommé Viralis dans divers titres anciens, ce que nous n'avons jamais rencontré dans ces mêmes titres, est né en 1720 pour 1719, est mort en 1772 au

1. Il y a eu un tirage à part de ce discours, *Bordeaux, impr. Eug. Bissei,* s. d. (1863), in-8° de 8 pages, qui n'est que la reproduction d'un article qui avait paru dans le *Courrier de Bordeaux,* le 12 février 1839, et qui était signé Aug. P.-L. (Auguste Petit-Lafitte).

2. Les *Alphabets de Guienne* ont été insérés dans les journaux de Bordeaux *la Province* et *la Guienne,* et l'article sur Vilaris a paru dans le numéro de *la Guienne* du 8 avril 1878.

Digitized by Google

lieu de 1792 et découvrit le kaolin en 1757 alors que c'est en 1767[1] !

Lors des dernières grèves des ouvriers porcelainiers de Limoges, en 1905, les grands journaux et les grandes revues commandèrent à leurs rédacteurs habituels des articles de circonstance sur l'histoire de l'industrie porcelainière en France. Mais on sait ce que valent ces articles d'actualité et de commande pour la rédaction desquels de jeunes journalistes se bornent à courir aux bibliothèques publiques et à démarquer et à arranger à leur manière les notices des grands dictionnaires, articles que le bon public absorbe consciencieusement et avec une bonne foi vraiment admirable. C'est ce qu'on appelle de nos jours de la science de vulgarisation, science qui ne fait que de faux savants, mais enrichit les éditeurs. Le plus docte de ces périodiques a fait rédiger à l'occasion de ces grèves un très long article au titre pompeux et les quelques lignes relatives au kaolin de Saint-Yrieix sont toutes plus ou moins erronées. L'auteur de l'article rapporte naturellement avec complaisance la légende de la femme du chirurgien, il dit deux mots du pharmacien de Bordeaux sans le nommer, et il nous parle d'une « terre lavée de Saint-Yrieix » que nous ne connaissons pas[2].

Le dernier témoignage auquel nous aurons recours pour terminer est celui d'un auteur très documenté et qui a compulsé tous les fonds d'archives pour l'excellent ouvrage qu'il nous a laissé, mais qui, comme Vilaris, n'a pas eu toutes les satisfactions auxquelles il avait droit. Th. Malvezin, dans son *Histoire du Commerce de Bordeaux*[3], s'exprime ainsi en parlant de Vilaris et du kaolin de Saint-Yrieix :

> C'est au pharmacien bordelais Vilaris qu'est due la découverte du kaolin en France... Il reconnut le gisement de Saint-Yrieix et la qualité de cette argile... Il se mit en rapport avec le ministre Bertin et essaya de tirer parti de cette découverte... Il ne put y réussir et éprouva divers mécomptes qui allèrent même jusques à voir contester

1. *Statistique générale du département de la Gironde*, t. III, Biographie, 1889, in-8°.
2. *Le Mécanisme de la vie moderne « Porcelaines et Faïences »*, dans la *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er mai 1905, p. 89-115.
3. T. III (1892), p. 124 et suiv.

Digitized by Google

la découverte dont d'autres s'attribuèrent le mérite et les profits. Des documents certains et inédits nous permettent d'établir la vérité sur ce point qui a été très controversé.

Suivent deux lettres du ministre Bertin à l'Intendant de Bordeaux au sujet de cette affaire, lettres qui sont conservées aux Archives de la Gironde[1] et que Malvezin a été le premier à faire connaître; elles ont été rééditées plus tard dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*[2]. Et l'auteur de l'*Histoire du Commerce de Bordeaux* de continuer :

Ces deux lettres indiquent très nettement que Vilaris savait parfaitement quel était l'emploi pour la porcelaine des terres dont il avait remis les échantillons à Mgr de Lussan, archevêque de Bordeaux, et que celui-ci avait transmis à M. Bertin; que les essais faits à Sèvres par Macquer avaient réussi; enfin que le ministre avait envoyé Macquer à Bordeaux pour essayer de surprendre le secret de Vilaris et se dispenser ainsi de payer la récompense promise. Macquer a essayé de s'attribuer le mérite de cette découverte. Dans son Traité de chimie il dit que l'Archevêque de Bordeaux lui ayant fait voir plusieurs matières recueillies par Vilaris, habile chimiste et naturaliste de Bordeaux, il reconnut tout aussitôt l'espèce de terre qu'il désirait tant trouver. Mais l'habile chimiste et naturaliste l'avait reconnue bien avant lui, et les essais faits à Sèvres et dont parle le ministre ne laissaient plus de doute possible.

Il nous semble que l'opinion de nos lecteurs doit être faite après celle des auteurs que nous venons de citer, comme l'abbé Jaubert, le Dr Tournon, Bernadau, Brongniart, Jacquemart, Alluaud, Manès, Petit-Lafitte, Jules de Gères et Malvezin, et qu'il ne peut y avoir de doute dans leur esprit sur cette affaire du kaolin de Saint-Yrieix. Il est bien évident maintenant que c'est Vilaris qui a reconnu le premier les propriétés de cette argile et que Macquer n'a eu qu'à confirmer les résultats des expériences obtenues par l'habile pharmacien bordelais dans son laboratoire.

D'ailleurs, qu'avait fait Macquer pour trouver ce kaolin qu'il était si désireux de découvrir? Avait-il quitté son laboratoire

1. Série C (Intendance), liasse n° 1608.
2. T. XL (1893).

Digitized by Google

bien chauffé de Sèvres ou son moelleux fauteuil de l'Académie des sciences pour parcourir les provinces, comme il aurait dû le faire, apporter aux ingénieurs ses connaissances spéciales en chimie et en géologie et procéder avec eux à des sondages? Non. Il attendait tout simplement à Paris et à Sèvres que quelque naïf savant de province vînt lui apporter des échantillons de terre qu'il pût analyser à son aise et s'attribuer le mérite de cette découverte. Il crut pouvoir en agir ainsi avec Vilaris, mais celui-ci avait conscience de la valeur de sa trouvaille et il ne s'en laissa pas imposer par le grand chimiste.

On vient de voir comment Macquer essaya de s'emparer de la découverte de Vilaris; nous allons maintenant faire connaître les moyens qu'il employa pour savoir où était le gisement de kaolin que le savant bordelais voulait tenir secret jusqu'au paiement de la récompense promise.

(A suivre.) ERN. LABADIE.

Digitized by Google

LES CORSAIRES

A L'EXPOSITION DE BORDEAUX

Le sens des mots évolue avec le temps, mais les significations nouvelles ne se substituent jamais complètement aux anciennes et ne les effacent pas, de sorte qu'un même terme peut avoir, à l'heure actuelle, des acceptions très diverses et qui prêtent à des confusions fâcheuses. Le mot *corsaire* est un exemple frappant de ces malentendus si fréquents dans notre langue.

Ouvrons les dictionnaires du XVIIe siècle. Richelet, Furetière, Ménage, l'Académie Française sont d'accord. Pour eux, corsaire n'a qu'un sens : il veut dire pirate ou forban. Les écrivains de l'époque ne connaissent pas d'autre désignation, nos classiques l'adoptent et le public les imite.

Au XVIIIe siècle, le Dictionnaire de l'Académie dans les éditions de 1718 et 1740, l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert de 1751, le Dictionnaire de Trévoux de 1762 copient les recueils antérieurs et font de corsaire l'équivalent de brigand de mer. L'article de l'Encyclopédie, qui résume cette opinion défavorable, mérite d'être cité :

Corsaire, forban, pirate (marine), écumeur de mer, tous noms synonymes pour désigner celui qui arme un vaisseau en guerre, sans aucune commission, pour voler indifféremment les vaisseaux marchands qu'il rencontre à la mer. Les corsaires ou forbans sont traités comme des voleurs publics; et, lorsqu'on les prend, on peut les pendre sans autre forme de procès.

Ceux qui font la course avec plusieurs commissions de différentes puissances sont traités comme forbans.

Il ne faut pas confondre le corsaire avec l'armateur; ce dernier ne fait la course que sur les ennemis de l'État, avec commission particulière de son prince.

Digitized by Google

Ainsi les contemporains de Diderot employaient le mot *armateur* là où nous disons corsaire et aucun de ces termes n'avait, à leurs yeux, le sens qu'il a aujourd'hui.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une évolution se produit et la signification actuelle du mot corsaire apparaît. Le Dictionnaire de Trévoux (édition de 1771) donne en premier lieu le sens traditionnel, puis ajoute :

On ne devrait donner ce nom qu'à celui qui n'a point de commission particulière, et qui attaque également les vaisseaux amis et ennemis; mais l'usage a prévalu, et l'on appelle corsaire celui qui a une commission du Prince pour courir sur les ennemis de l'État.

Le Dictionnaire de l'Académie Française, de 1776, donne les deux sens, mais en accordant la priorité à l'acception nouvelle :

Celui qui commande un vaisseau armé en course et qui a une commission de quelque prince (corsaire de Saint-Malo). On nomme ainsi quelquefois un pirate (les corsaires d'Alger).

De nos jours, tous les lexiques et dictionnaires n'ont qu'une désignation; ils se gardent de confondre le corsaire avec le pirate, et pourtant le sens défavorable, résumé par l'Encyclopédie, corroboré par la littérature, persiste chez beaucoup d'esprits. Il semble même que cette idée fausse soit celle de la majorité.

Le but de cette étude n'est pas de traiter la question de la course maritime, ni de rappeler les débats passionnés dont elle a été l'objet et qui ont abouti à son abolition, le 16 avril 1856, au Congrès de Paris. On veut ici combattre un préjugé défavorable aux corsaires et qui ne repose que sur une interprétation de mots.

Le pirate ou forban est un bandit, sans patrie ni loi, qui, uniquement poussé par l'appât du lucre, pille, en temps de paix comme en temps de guerre, dans les fleuves comme sur la mer, les cargaisons des navires de n'importe quel pavillon.

Le corsaire est un combattant régulier, choisi généralement parmi les capitaines au long cours. Durant les hostilités, il est nanti d'une commission appelée *lettre de marque*, lui permettant de courir sus aux bâtiments ennemis[1].

1. Le corsaire est également autorisé à donner la chasse aux pirates.

Digitized by Google

Le mot *corsaire* s'applique indistinctement au bâtiment armé en course et au capitaine qui le commande.

L'armateur est un négociant qui arme et équipe à ses frais des navires de commerce. En temps de guerre, il peut obtenir, s'il présente les garanties nécessaires, des lettres de marque l'autorisant à armer en course sous sa responsabilité.

*
* *

Il est hors de doute que la course n'a d'abord été que la piraterie, puis elle s'en est dégagée peu à peu et s'est réglementée, comme la guerre qui n'était primitivement qu'un brigandage à main armée. Dès le XVIe siècle, la course est un usage admis par le droit des gens.

Très florissante en France, elle supplée à l'insuffisance de la marine soldée et rend d'inappréciables services. Sous le règne de Louis XIV, Jean Bart, Forbin, Cassard, Pointis, Duguay-Trouin et tant d'autres firent affluer dans nos ports les richesses de l'ennemi et furent bien plus redoutés de nos adversaires que nos escadres de ligne. Rien qu'en 1689, ils enlevèrent aux Anglo-Hollandais plus de 4,200 bâtiments. Vauban écrivait au roi : « Il faut de toutes manières favoriser la course tant que durera la guerre. »

Loin d'être mis au ban de l'opinion publique, nos corsaires étaient glorifiés. Les plus réputés reçurent des commandements importants dans la marine de l'État. Fréquemment ils renforcèrent de leurs contingents nos flottes de ligne et luttèrent en bataille rangée : ainsi Jean Bart qui prit part à la victoire du cap Saint-Vincent, les 27 et 28 juin 1693, sous les ordres de Tourville. Le gouvernement sentait si bien l'utilité des corsaires que souvent il prêtait les vaisseaux de l'État aux armateurs moyennant une part dans les prises.

La course resta en usage durant les guerres du XVIIIe siècle, mais, à cette époque, plusieurs philosophes, entre autres Mably et Franklin, lui jetèrent l'anathème pour des raisons humanitaires. Kersaint, député de Paris à l'Assemblée législative, proposa sa suppression le 1er mai 1792. Le moment

Digitized by Google

était bien mal choisi pour affaiblir ainsi la défense nationale, aussi le projet fut-il ajourné, le 30 mai suivant, grâce à l'intervention de Vergniaud.

La rupture avec l'Angleterre rendit les armements en course aussi indispensables que sous le règne de Louis XIV. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets et la marine de l'État, faible et désorganisée, eut recours à l'esprit d'entreprise des particuliers. La vogue de la course fut telle que la Convention reçut, le 5 février 1793, une députation de négociants, les *Armateurs de la Liberté,* qui lui offrirent de mettre à la mer, par souscription civique, cinquante-deux navires, soit deux vaisseaux de 74 canons, six frégates de 40, six de 36, six de 30, vingt de 24, cinq de 18, et sept avisos armés. Un autre groupe d'armateurs, la *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité de Bordeaux,* organisa aussi des souscriptions pour mettre hors des bâtiments de guerre, et en fit part à l'Assemblée par la voix de Boyer-Fonfrède.

Par décret du 31 janvier 1793, la Convention permit aux citoyens français d'armer en course, mais elle montra pourtant quelque inconséquence dans sa législation maritime. Le Directoire eut plus d'indécision encore. Néanmoins nos corsaires continuèrent à sillonner l'Océan. Les colonnes du *Moniteur* nous montrent une suite ininterrompue de prises britanniques. En cinq ans, de 1793 à 1797, la France ne perdit que 375 bâtiments marchands, tandis qu'elle en enleva à l'Angleterre 2,266.

Enfin, sous l'Empire, la course atteignit son apogée jusqu'au moment où le Congrès de Vienne la rendit inutile. Napoléon lui fut favorable, et, quand il n'était que Premier Consul, il lui accorda une constitution définitive : l'Arrêté de Saint-Cloud, du 2 Prairial an XI[1].

Cette loi, la plus claire et la plus complète qui ait été rédigée sur la matière, est en quelque sorte la conclusion du Code des prises, l'aboutissant des innombrables mesures législatives auxquelles nos corsaires furent soumis. Les plus importantes avant cette date furent l'Ordonnance sur la

1. 22 mai 1803.

Digitized by Google

marine, du mois d'août 1681, et la Déclaration de Versailles, du 24 juin 1778.

Ainsi la course fut une institution d'une régularité absolue, entourée de toutes les garanties, subordonnée à toutes les exigences de la loi. Les visiteurs de l'Exposition de Bordeaux peuvent s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la vitrine de la salle D, beaux-arts anciens. Cette vitrine, qui fait face au *Christophe Colomb* de la Chambre de commerce, est consacrée aux papiers des corsaires bordelais. Les documents, qui datent de l'époque révolutionnaire ou impériale, permettent de reconstituer la procédure suivie par les armateurs et leurs capitaines, conformément aux lois de 1778 et, plus tard, du 2 Prairial.

De 1793 à 1815, les croisières françaises coûtèrent aux Anglais 10,871 navires de commerce, et la plupart de nos ports étaient des cités corsaires. Mais il ne semble pas qu'aucun d'eux, même Saint-Malo, patrie du fameux Surcouf, ait été plus prospère que Bordeaux. Les chantiers de la Gironde étaient renommés parmi les meilleurs du monde; les constructeurs comme Guibert et Courau; les armateurs comme Daniel Lacombe, Belly et Lefort, Balguerie, Jacques Conte, Philippe Van Döhren, avaient une réputation européenne; enfin, les équipages se recrutaient parmi les Girondins, surtout parmi les Basques, pépinière de marins intrépides.

La rivière était sillonnée de corsaires. Leur mise hors, leur rentrée, les ventes publiques de prises attiraient la foule sur les quais, et l'on se pressait aux nouvelles des croisières, que mentionnaient régulièrement les journaux de la ville.

Les armements en course prirent une si grande importance à Bordeaux qu'on publia un livre utile à ceux qui les entreprenaient. L'an VI de la Républiqne, un recueil intitulé *Instructions sommaires sur la conduite que doit tenir un capitaine de corsaire à la mer*, fut imprimé chez Moreau, 55, rue des Remparts Porte-Dijeaux. L'auteur, le citoyen Boucher, directeur de l'Agence commerciale et maritime, était rédacteur au *Journal de commerce*. Sa brochure de 66 pages indique au capitaine ce qu'il doit faire pour que sa prise soit régulière,

Digitized by Google

cite des extraits de différents traités de navigation et reproduit en entier le texte de diverses lois maritimes, entre autres la Déclaration concernant la course sur les ennemis de l'État, du 24 juin 1778.

*
* *

Reportons-nous aux guerres navales de l'époque napoléonienne. La France et l'Espagne sont longtemps alliées, l'Angleterre est notre grande ennemie et traîne à sa remorque le Portugal, en vertu du traité de Methuen qui a fait de cette petite puissance la chaloupe attachée au galion britannique. L'Amérique, les pays scandinaves, les villes hanséatiques comme Brême, Hambourg et Lübeck, représentent les neutres.

La supériorité des Anglais sur mer, établie depuis plus d'un siècle, est incontestable. Leur marine de ligne est bien plus forte que la nôtre, ils ont aussi des croiseurs, et, grâce à cette multitude de bâtiments armés, ils restent les rouliers des mers, leur commerce ne se ralentit pas. Par où les attaquer, si ce n'est dans leur négoce, en courant sus aux riches cargaisons qui retournent des Indes, en les obligeant à diviser leurs forces pour protéger leurs convois et poursuivre nos corsaires? A cette époque, déjà si lointaine pour nous, c'était une guerre à mort entre les deux nations. Les mémoires d'avocats, les pétitions d'armateurs vitupèrent contre les « despotes de l'Océan », la « moderne Carthage ». L'une de ces pièces porte en épigraphe : *Delenda est Carthago.*

Les négociants de nos ports, souffrant des entraves apportées au commerce, se rejettent sur les armements en course. Ils lancent deux sortes de bâtiments armés; les uns destinés à protéger le négoce français contre les croisières ennemies, ce sont les vaisseaux *armés en guerre et marchandises;* les autres ayant pour but de courir sus aux transports britanniques ou portugais, ce sont les corsaires. Pour tous deux, une lettre de marque est nécessaire.

Les vaisseaux armés en guerre et marchandises, ou *expédiés en lettre de marque*, portent une cargaison, mais pour qu'elle parvienne à bon port, ils sont munis d'un fort équipage, de

Digitized by Google

canons, d'obusiers et d'armes. Chemin faisant, le capitaine a le droit de capturer des bâtiments ennemis. Souvent, pour plus grande sûreté, il est accompagné au début de sa traversée par un corsaire. Ainsi, le 1er Nivôse an VII[1], Balguerie junior fait sortir de la rivière un trois-mâts, *le Grand Dalembert*, à destination de l'Amérique, et le corsaire *le Bordelais* l'escorte jusqu'au dehors des passes. L'armement en guerre et marchandises a lieu par commandite ou par actions.

La lettre de marque, nécessaire pour ces sortes de bâtiments, l'est à plus forte raison pour ceux armés en course et le premier soin de l'armateur est de se procurer cette pièce.

Pour l'obtenir, il doit être citoyen français, ou, s'il habite en pays étranger, être immatriculé sur les registres des commissariats des relations commerciales. Il fait sa demande aux administrateurs de la marine ou aux commissaires des relations commerciales, chargés de la transmettre au ministre de la marine et des colonies, après leur avoir attesté qu'il est solvable ainsi que ses cautions et que le bâtiment corsaire est parfaitement construit, armé, gréé, équipé, d'une marche supérieure et d'une artillerie excellente. Il leur dit le nom du capitaine qu'il a désigné, et celui-ci est tenu de produire des certificats de son talent et de sa conduite, de la part des officiers sous lesquels il a servi ou des armateurs qui l'ont déjà employé.

Ces vérifications faites, l'armateur est tenu de fournir un cautionnement par écrit de la somme de 37,000 francs, et, si l'équipage dépasse 150 hommes, de 74,000 francs. Dans ce dernier cas, le cautionnement est fourni solidairement par l'armateur, le capitaine et deux cautions non intéressées dans l'armement. Les actes de cautionnement sont déposés au bureau de l'inscription maritime du port où l'armement a lieu.

L'acte de cautionnement souscrit et le rôle d'équipage arrêté, les administrateurs de la marine ou les commissaires des relations commerciales font parvenir la demande au ministre, qui, seul, a le droit de délivrer des lettres de marque. Sur les propositions reçues et d'après la nature des croisières, il accorde la lettre pour un temps déterminé, de trois à vingt-quatre

1. 21 décembre 1798.

Digitized by Google

mois, à dater du jour de l'enregistrement de la pièce. Il peut seul en prolonger la durée.

La lettre de marque est toujours accompagnée d'un nombre suffisant d'exemplaires d'un autre imprimé, les commissions de conducteurs de prises. Elle porte un numéro et sa formule est la suivante :

N° GOUVERNEMENT FRANÇAIS

LETTRE DE MARQUE

Le Gouvernement de la République permet par la présente à *Daniel Lacombe* — de faire armer et équiper en guerre un *corsaire* nommé *la Répresaille* du port de *soixante* tonneaux, commandé par le capitaine *Louis-Joseph Quoniam* avec tel nombre de canons, boulets et telle quantité de poudre, plomb et autres munitions de guerre et vivres qu'il jugera nécessaire pour le mettre en état de courir sur tous les ennemis de la République, et sur les pirates, forbans, gens sans aveu, en quelque lieu qu'il pourra les rencontrer, de les prendre et amener prisonniers avec leurs navires, armes et autres objets dont ils seront saisis; à la charge par les dits armateurs et capitaine, de se conformer aux lois et ordonnances, réglemens et arrêtés concernant la police de la navigation et la course en particulier; de faire enregistrer la présente lettre au bureau de l'inscription maritime du lieu de son départ; d'y déposer un rôle signé et certifié d et du capitaine, concernant les noms et surnoms, âge, lieux de naissances et demeures des gens de son équipage, et à la charge par le dit capitaine, de faire à son retour, ou en cas de relâche, son rapport par devant l'administrateur de la marine.

Le Gouvernement de la République invite toutes les puissances amies ou alliées de la République française, et leurs agens, à donner au dit capitaine toute assistance, passage et retraite en leurs ports avec son dit bâtiment et les prises qu'il aura pu faire, offrant d'en user de même en pareille circonstance. Ordonne aux commandans des vaisseaux de l'État de laisser passer le dit capitaine avec son bâtiment et ceux qu'il aura pu prendre sur l'ennemi, et de lui donner secours et assistance.

Ne pourra la présente servir que pour *trois* mois seulement, à compter de la date de son enregistrement.

En foi de quoi le Gouvernement de la République a fait signer la présente lettre de marque par le ministre de la marine et des colonies.

Donné à Paris, le l'an de la République française :

Par le Ministre de la marine et des colonies :

(*Signature.*)

Digitized by Google

A la fin de la lettre de marque, mention est faite du nombre de commissions de conducteurs de prises délivrées au corsaire. Puis la pièce est enregistrée, ainsi que les actes de cautionnement, au bureau de l'inscription maritime du port de départ.

Une fois muni de sa lettre de marque, ou certain de l'obtenir, pour peu que sa réputation soit établie, l'armateur fait appel aux capitalistes pour couvrir les frais de construction, armement, avitaillement et mise hors de son vaisseau. A cet effet, il lance des prospectus.

Le prospectus mentionne, outre les noms du corsaire et de l'armateur, l'indication du pavillon, français ou espagnol, la supériorité de la marche, la force défensive du bâtiment, son artillerie, le nombre des hommes composant l'équipage, la durée de la croisière et la date de la sortie. Il doit ensuite indiquer les trois proportions de la coque : longueur de l'étrave à l'étambot, largeur au maître bau, creux de cale de la quille au barrot.

Si l'armateur a pu s'assurer les services d'un capitaine renommé, il ne manque pas de le faire savoir, pour attirer les capitaux. Ainsi, dans le prospectus de la *Représaille,* Daniel Lacombe annonce le nom du célèbre capitaine Louis-Joseph Quoniam.

Viennent ensuite les conditions, qui sont presque toujours les mêmes.

L'arrêté du 2 Prairial réputait en commandite les sociétés pour la course, sauf conventions contraires. En fait, l'association a lieu par actions. L'armateur en indique le montant, dans le prospectus, et évalue le total présumé de la construction et mise hors. L'exemple suivant expliquera le mécanisme de ses conditions avec les intéressés :

CORSAIRE LE RODEUR N° 2, DE BORDEAUX

PROSPECTUS

De l'armement en course du brick neuf LE RODEUR N° 2, de Bordeaux, construit pour la marche, doublé en cuivre, portant 6 caronnades du calibre de 18, et 8 canons du calibre de 6, avec la mousqueterie et les autres menues armes nécessaires, équipé de 110 à 120 hommes, avitaillé pour 3 mois, armé par D. LACOMBE, pour sortir dans les premiers jours de décembre prochain.

Digitized by Google

PROPORTIONS DU BATIMENT

Longueur de tête en tête	29	mètres	23	cent.	(90 pieds).
Largeur au maître bau.....	7	—	96	—	(24 p-6 pouc.).
Creux de cale	3	—	74	—	(11 p-6 -.).

CONDITIONS ENTRE L'ARMATEUR ET LES INTÉRESSÉS

Art. Ier. L'armement est fait pour le compte des Intéressés, et au mieux de leur avantage : l'Armateur en fournira le compte, de clerc à maître, le plus tôt possible. Il en évalue le montant, par aperçu, de 125 à 130 mille francs, non compris les avances à l'équipage, dont il ne peut à l'avance apprécier la somme, à raison des circonstances.

Art. II. Les actions sont de 2,000 francs, divisibles en demi-actions de 1,000 francs, payables à la demande de l'Armateur.

Art. III. L'Armateur est autorisé à choisir l'État-Major, à traiter avec le Capitaine pour le taux de la commission, et à accorder des gratifications aux Officiers conducteurs de prises qui le méritent : les Intéressés approuvant d'avance tout ce qu'il croira utile à cet égard.

Art. IV. L'Armateur est chargé de faire la vente des prises et le recouvrement de leurs produits, pour les répartir au marc le franc, et s'il en est introduit dans d'autres ports que celui ci, il est autorisé à se transporter lui même sur les lieux, ou à y envoyer des personnes de confiance munies de ses pouvoirs, pour soigner les intérêts communs, et, au besoin, pour traiter et transiger sur des contestations litigieuses. Les frais occasionnés par ces déplacements seront supportés par la masse.

Art. V. Les Intéressés qui achèteront aux ventes pourront faire admettre, en paiement de leurs achats, les bons qui leur seront nominativement délivrés par l'Armateur à leur première demande.

Art. VI. L'Armateur ne sera tenu de reconnaître que les Souscripteurs du présent prospectus, et de ne rendre compte qu'à eux de sa gestion; ils ne pourront céder leur titre d'intérêt à des tiers que de son consentement.

Art. VII. L'Armateur est autorisé à prélever cinq pour cent de commission sur les armemens, relâches et désarmemens, ainsi que sur le montant brut des ventes des prises, en quelque port qu'elles soient conduites, nonobstant celle des consignataires : la différence de cette commission à celle fixée par le règlement sur la course lui étant volontairement accordée à titre d'indemnité, attendu les circonstances.

Art. VIII. Si, pour relâches, avaries, indemnités pour prises illégales, et pour tous autres événemens que ce soit, un appel de fonds devenait nécessaire, chaque Intéressé s'oblige à y participer au marc le franc, à la première demande de l'Armateur; la présente association n'étant pas en commandite, ce dont il est convenu de clause expresse.

Digitized by Google

Art. IX. L'Armateur est autorisé à réarmer le dit corsaire à la fin de chaque course, si le produit de celles qu'il aura faites est suffisant pour cela; dans le cas contraire, les Intéressés en décideront à la majorité, qui sera déterminée par la somme des titres, et non par le nombre des Titulaires.

Art. X. Ainsi convenu, entre l'Armateur et les Intéressés soussignés, pour ressortir son plein et entier effet, dérogeant à toutes lois et réglemens qui pourraient être contraires aux stipulations ci-dessus.

BORDEAUX, le 30 septembre 1810.
Daniel Lacombe.

On voit que l'armateur, qui était d'ailleurs l'un des premiers de Bordeaux, s'adjuge cinq pour cent de commission au lieu de deux pour cent qu'accorde l'arrêté du 2 Prairial, mais il assume toute la responsabilité; la prospérité de ses affaires le lui permettait. Les prospectus du *Rodeur n° 2* et de la *Représaille,* entre autres, portent de fortes souscriptions des plus grands négociants de la ville. On remarque aussi parmi les souscripteurs des armateurs et des capitaines, qui, en s'associant à la bonne ou à la mauvaise fortune de chacun d'eux, formaient ainsi une sorte d'assurance mutuelle.

Après avoir recueilli les capitaux nécessaires à son entreprise, l'armateur délivre à chaque actionnaire un récépissé imprimé, dont le modèle suivant donne l'idée :

ARMEMENT EN COURSE,

A BORDEAUX,

Par le cit. D^el Lacombe.

Le corsaire LA FRIPONNE, mâté à trois mats, doublé en cuivre, percé pour 16 canons, armé de 14 canons de 6 liv. de balle, de 4 espingoles en fonte, 30 fusils et de plusieurs autres menues armes nécessaires; monté de 115 hommes d'équipage et muni de vivres pour trois mois. Le dit armement fait à forfait, pour la somme de cent trente mille livres, qui sera le répartiteur.

J'ai reçu du citoyen la somme de espèces, pour le montant d action , qu'il a sur l'armement en course du dit corsaire, aux clauses et conditions qu'il a souscrites.

Bordeaux, le 6e année républicaine.

Digitized by Google

Le capitaine et son armateur recrutent l'équipage à leur guise, tout en étant soumis à certaines restrictions.

En vertu de l'arrêté du 2 Prairial, ils ne peuvent enrôler qu'un nombre délimité d'inscrits maritimes, de façon que, dans toute la France, les marins corsaires n'excèdent pas le huitième des inscrits. Les lois précédentes fixent la proportion au sixième. Les commissaires préposés à l'inscription maritime doivent veiller à cette mesure, destinée à ne pas entraver le recrutement des équipages de la flotte.

Les étrangers peuvent être employés sur les corsaires, mais à condition de ne pas dépasser les deux cinquièmes de la totalité de l'équipage. Souvent les rôles nous montrent des noms de marins étrangers; la plupart sont Espagnols, quelques-uns Allemands ou Scandinaves. On trouve aussi des Américains, des Irlandais, même des Anglais.

Les hommes engagés sont de tous les âges. Il y a des mousses de quatorze ans, des novices de dix-huit ans, et des vétérans qui en comptent cinquante ou soixante. Tous ceux qui s'embarqueront, quelle que soit la fonction qui leur est assignée, sont présentés par le capitaine au bureau de l'inscription maritime et inscrits sur le rôle d'équipage. La désertion est punie avec autant de sévérité que sur les bâtiments de l'État.

L'effectif de l'équipage est proportionné à l'importance du bâtiment. Rarement le nombre des hommes est inférieur à soixante-dix, mais il ne dépasse guère cent cinquante.

Avant d'entreprendre une croisière, l'équipage reçoit de l'armateur à titre d'avances une somme variant suivant le grade et les besoins exprimés.

Daniel Lacombe, avant de mettre hors le *Rodeur n° 2*, versa au capitaine, Jean-Henry Lagarrigue, 1,000 francs, et au second 900 francs. Les officiers de l'état-major touchèrent de 400 à 800 francs chacun; les officiers mariniers, de 400 à 700; les officiers non mariniers, de 250 à 400; les volontaires soldats, de 120 à 400; les volontaires maritimes de 100 à 120; les matelots, 400; les novices de 100 à 150; et les mousses, 40 francs.

En y comprenant 1,579 francs pour les hommes qui seraient blessés ou estropiés dans les combats, le total des avances

Digitized by Google

à l'équipage du *Rodeur n° 2* monta à 34,359 francs. C'est là un chiffre élevé, mais, suivant les cas, les avances pouvaient être deux ou même trois fois moindres. Quelques-uns des intéressés, n'ayant pas de dettes à payer, évitaient d'emporter une somme trop forte qui risquait de tomber aux mains de l'ennemi. C'est ainsi que Louis Quoniam, avant de prendre le commandement de la *Représaille*, se contenta de toucher 500 francs.

Le capitaine, maître absolu de ses hommes, ne peut craindre de voir son initiative paralysée par un chef hiérarchiqne. Il ne reconnaît qu'un supérieur, son armateur. Celui-ci lui remet quelquefois, par surcroît de précautions, des imprimés, par exemple des textes de lois ou le livre du citoyen Boucher, mais il n'oublie jamais de lui confier d'autres instructions, personnelles, manuscrites, et dont il garde copie.

Voici les ordres donnés par Daniel Lacombe au capitaine Fossecave, qui commanda la première croisière de la *Gironde,* un des plus magnifiques corsaires qui soit sorti des chantiers bordelais.

Ordres et instructions données par Daniel Lacombe, armateur du corsaire la Gironde, *de Bordeaux, au citoyen Fossecave, capitaine du dit corsaire :*

ART. 1er.

Aussitôt que le citoyen Fossecave sera rendu à bord du corsaire qu'il commande, il voudra bien faire l'appel de son équipage, et assigner à chacun le poste qu'il doit occuper. Il fera les dispositions nécessaires pour mettre en mer au premier temps favorable, et m'enverra par le retour du pilote un rôle d'équipage effectif avec la désignation du grade que chaque individu occupera.

ART. 2e.

Le citoyen Fossecave choisira la croisière qui lui paraîtra devoir être la plus avantageuse.

ART. 3e.

Les prises que pourra faire le citoyen Fossecave contre les ennemis de la République seront dirigées autant que possible vers les ports de France; notamment vers la rivière de Bordeaux, prenant la latitude d'Arcachon ; et, si elles sont contrariées, elles entreront dans le premier port français ou ami. Il aura soin de faire un procès-verbal de capture dont il gardera le double à bord; l'autre devra être remis au capitaine de prise ; l'un et l'autre doivent être signés de son état major et du capitaine pris.

Digitized by Google

ART 4°.

En quelque port que les prises abordent, les capitaines qui les conduiront feront une simple déclaration de relâche pour pouvoir reprendre la mer et se rendre dans quelqu'autre port que je pourrais indiquer, si cela est profitable à l'intérêt commun. Les capitaines des dites prises attendront par conséquent les déterminations ultérieures que je devrai leur adresser.

ART. 5°.

Il serait superflu d'inviter le capitaine Fossecave de tenir la main à ce qu'il ne soit commis aucun dommage ni enlèvement à bord des bâtiments neutres qu'il visitera. Il ne s'emparera d'aucun d'eux, à moins qu'il ne soit chargé en tout ou en partie de marchandises de contrebande, ou de marchandises appartenant aux ennemis, ou sous de fausses expéditions, ou enfin dans le cas prévu par l'arrêté du Directoire exécutif en date du 12 ventôse dernier, dont je lui remets une expédition, en exceptant cependant les neutres qui sortiraient d'un port français non occupé par les ennemis.

ART. 6°.

Le capitaine Fossecave fournira aux capitaines qui conduiront les prises une lettre de conduite et un rôle de l'équipage qu'il y mettra. Il remettra également aux dits capitaines tous les papiers généralement quelconques qui seront trouvés à bord des prises, accompagnés d'un inventaire, dont copie restera à bord du corsaire, et sera signé tant de son état major que de celui du capitaine pris. Toutes ces pièces doivent être remises sous enveloppe scellée du cachet du navire que je lui ai remis. Il laissera aussi à bord de chaque prise un ou deux hommes de son équipage primitif pour servir à faire confirmer la validité de la prise, dont il fera, autant que possible, sceller les panneaux, écoutilles, etc., du susdit cachet.

ART. 7°.

Si le citoyen Fossecave vient à faire quelque prise conséquente, et qu'il juge nécessaire de la convoyer jusques au premier port français ou ami, il pourra le faire, m'en rapportant à sa prudence pour juger de l'avantage ou du désavantage qui peut résulter d'une telle détermination.

ART. 8°.

S'il se trouve à bord des prises des matières d'or ou d'argent ou autres objets précieux, ainsi que des marchandises fines, il les prendra à bord du corsaire et en constatera la quantité par procès-verbal. L'exécution de cet article est au surplus subordonné aux circonstances dans lesquelles il pourra se trouver.

Digitized by Google

ART. 9°.

Le capitaine Fossecave évitera autant que possible les relâches à moins qu'il n'y soit forcé par quelque cause majeure, telle que chasse de bâtiments ennemis supérieurs en force, avaries au corps ou dans le gréement de son corsaire, manque de vivres, ou besoin d'équipage pour amariner de nouvelles prises.

ART. 10°.

En cas de mort de vous, citoyen Fossecave, ce que Dieu ne veuille, le commandement de votre corsaire passera au citoyen Darrigrand votre second, et successivement aux autres officiers se succédant dans l'ordre du rôle.

ART. 11°.

J'invite le capitaine Fossecave à défendre de la manière la plus expresse le pillage et la dilapidation des marchandises et autres objets quelconques appartenant aux prises. Il veillera à ce que les prisonniers soient traités avec humanité et fera observer à bord du corsaire les ordonnances et règlements concernant la marine, et surtout l'ordre et l'harmonie sans lesquels la croisière ne pourrait être heureuse.

Je l'invite aussi à surveiller les consommations, afin que les vivres puissent atteindre la fin de la croisière.

En cas de relâche du corsaire, le citoyen Fossecave se réclamera des maisons dont je lui remets les adresses.

Fait double à Bordeaux, le 6 fructidor, 5e année[1].

Fossecave. *Daniel Lacombe.*

Enfin, au premier beau temps, le corsaire est prêt à prendre la mer. Le tambour bat le rappel dans les rues, et, à peine d'être puni comme déserteur, chacun des hommes d'équipage se rend à bord vingt-quatre heures après le coup de canon traditionnel. Le 14 Fructidor an V [2], la *Gironde* sort de la rivière au milieu des cris de joie.

Les frégates britanniques croisent vers l'embouchure du fleuve, mais Fossecave déjoue leur surveillance et gagne le large. Trente-deux jours après son départ, le 10 Vendémiaire an VI [2], il réunit en conseil son état-major et procède au rôle des parts, c'est-à-dire que chaque individu composant l'équi-

1. 23 août 1797.
2. 31 août 1797.
3. 1er octobre 1797.

Digitized by Google

page se voit attribuer une part sur le produit des prises qui pourront être faites.

L'arrêté du 2 Prairial an XI, presque identique sur ce point à la déclaration de 1778, fixe la répartition de cette manière :

Il ne pourra être accordé au capitaine plus de douze parts; au capitaine en second, plus de dix; aux deux premiers lieutenants, huit; aux autres lieutenants, au premier maître et à l'écrivain, six; aux enseignes, au maître chirurgien et au second maître, quatre; aux conducteurs de prises, pilotes, contremaîtres, capitaines d'armes, maîtres canonniers, charpentiers, trois; aux seconds canonniers, charpentiers, calfats, maîtres de chaloupes, voiliers, armuriers, quartiers maîtres et seconds chirurgiens, deux; aux volontaires, une part ou deux au plus; aux matelots, une part ou part et demie; aux soldats, une demi-part ou une part; aux novices, une demi-part ou trois quarts de part; aux mousses, un quart de part ou demi-part, suivant leurs services respectifs et leurs forces.

Tout en adoptant les chiffres courants, le capitaine tient compte de la capacité de chaque individu. Ainsi il réduit de quart ou de moitié la part des marins réputés mauvais matelots.

Pendant ce temps, l'armateur adresse à chacun de ses actionnaires des imprimés pour les mettre au courant des événements successifs de la croisière. Le premier qu'il leur distribue est le compte d'achat, armement, avitaillement et mise hors. Celui de la *Gironde*, première croisière, parut le 15 Vendémiaire an VI[1]. Toutes les dépenses sont inscrites avec une scrupuleuse exactitude : achat de la coque, chevillage en cuivre, doublage en cuivre et carène, lestage, pièces à eau, mâture, gréement et câbles, ancres, voiles, divers fournisseurs, artillerie, armes et munitions de guerre, chirurgie et médicaments, vivres, frais généraux, avances à l'équipage, frais de rivière, commission de l'armateur. La compte d'armement de la *Gironde* montait à 170,400 livres 1 denier.

Le corsaire peut rencontrer l'ennemi, recevoir des coups de canon, subir des avaries par suite de tempête, avoir besoin de

1. 6 octobre 1797.

Digitized by Google

renouveler ses vivres. Il se réfugie alors dans un port français ou ami. Dans chacun d'eux, l'armateur a déjà fait choix d'un consignataire qui accueille le capitaine et veille sur les intérêts du navire. Aussitôt prévenu par courrier spécial, l'armateur fait imprimer un compte de frais de relâche, et chaque intéressé prend connaissance de la dépense supplémentaire qui lui incombe par action.

Les dépenses sont considérables, il est vrai, mais on court la chance de les voir dépasser par de sérieux bénéfices.

Choisi parmi l'élite de notre marine de commerce, le capitaine connaît les parages où se croisent les routes de navigation. Dès que les vigies lui signalent un vaisseau, sous quelque pavillon qu'il soit, il le visite.

Il peut le héler en arborant le pavillon qu'il voudra, mais, s'il tire le coup de semonce et s'il envoie son canot à bord, il faut que ce soit sous pavillon national.

Si le navire hélé fait jet de papiers à la mer, il est de bonne prise et on peut l'amariner sans autre examen. Un procès-verbal bien circonstancié est dressé portant l'heure, le vent, la hauteur, la position du navire, comment et par où il a fait le jet.

S'il n'y a point de jet de papier, un officier envoyé à bord du bâtiment demande au capitaine l'exhibition de tous les papiers de mer.

Les papiers qui doivent indispensablement se trouver à bord sont :

1° L'acte de propriété ;

2° Le passe-port;

3° Le rôle d'équipage en bonne forme;

4° Les connaissements de marchandises, signés;

5° La facture pour les voyages au delà de la ligne.

Si quelques-unes de ces pièces manquent, le navire est de bonne prise.

Si elles sont toutes à bord, l'officier examine si elles sont en règle et établissent irréfutablement la neutralité du bâtiment. Sinon, le navire doit être amariné.

Si, après la semonce faite sous pavillon national, le bâtiment

Digitized by Google

résiste et se bat, il est de bonne prise et le corsaire ne le ménage pas.

Qu'un navire soit aperçu, abandonné ou amariné, de toutes façons le capitaine corsaire fait dresser un procès-verbal.

Voici, au reste, la formule d'un procès-verbal de capture. Il s'agit d'une fort jolie prise portugaise, la *Notre Dame des Douleurs et Joseph*, faite par Darrigrand, qui succéda à Fossecave et commanda la *Gironde* pendant plusieurs croisières :

Capitaine
Darrigrand
—
4me Croisière.
—

CORSAIRE *LA GIRONDE*

Aujourd'huy, quinzième jour du mois de Fructidor an 6me [1] de la République française une et indivisible; nous, capitaine, officiers d'état major, mariniers et autres, composant l'équipage du corsaire la *Gironde* de Bordeaux, armé en course par le citoyen Daniel Lacombe contre les ennemis de l'état, déclarons qu'étant vingt cinq lieues dans le S. O. de l'île du Pic (Açores), courant vers l'Ouest avec un vent frais du N. N. O., à quatre heures, les vigies eurent connaissance d'un navire dans l'O. S. O., que nous distinguâmes un quart d'heure après pour brick courant vers l'E. S. E. Le chassant sous toutes voiles, à cinq heures un quart, étant à un quart de lieue de lui, nous arborâmes pavillon portugais. Il mit la même couleur. En l'accostant, nous hissâmes pavillon français en l'assurant d'un coup de canon à boulet. Le dit amena son pavillon. Ayant de suite mis le petit canot à la mer et envoyé pour l'amariner, on nous envoya le capitaine, qui nous a déclaré se nommer Joaquim Joze Lesouza, commandant le brick *Nossa Senhora das Dores e Joze*, du port d'environ quatre vingts tonneaux, venant de Pernambouc avec un chargement de sucre, gomme, cuirs et cotons à la destination de Lisbonne, étant équipé de douze hommes.

Fait à bord du dit corsaire le jour que dessus.

Nous déclarons de plus que le dit bâtiment a fait un jet de papiers à la mer après avoir amené, d'où nous n'avons pu sauver qu'une partie.

Suivent, outre le cachet de cire rouge du corsaire, les signatures du capitaine preneur et des officiers de son état-major. Celles-ci sont obligatoires. Elles accompagnent, dans le document ci-dessus, celles de Joaquim Joze Lesouza et de son

1. 1er septembre 1798.

Digitized by Google

second. En effet, le capitaine pris, les gens de son équipage sont invités à signer. En cas de refus, ce qui est rare, le procès-verbal en fait mention.

Maître de sa capture, le corsaire a deux lignes de conduite à suivre : il rançonne la prise ou la fait amener dans un port ami.

Dans le premier cas, il met en liberté le navire et le capitaine pris, moyennant des otages et après avoir rempli deux exemplaires de traité de rançon, papiers qu'il a dans son coffre.

La rançon est peu usitée. Presque toujours le corsaire se débarrasse de sa prise et des prisonniers en les faisant conduire au prochain port ami. A cet effet, il détache sur le bâtiment capturé une petite partie de son équipage, dont le chef s'appelle capitaine ou conducteur de prise.

Cet officier reçoit de son capitaine trois sortes de papiers :

1° Des instructions manuscrites.

2° Un imprimé comprenant trois parties : la liste des ports de relâche et de leurs consignataires, enrichie souvent de notes manuscrites; le rôle d'équipage des corsaires conducteurs du navire pris; une formule remplie et signée par le capitaine preneur et dont voici l'expression la plus simple :

En Mer, le *23 Brumaire an 9e* [1].

Messieurs,

Le corsaire *la Gironde* de Bordeaux, que je commande, a *capturé* le navire anglais *L'Echo de Poole* que j'expédie sous le commandement de M. *Nassivet*. Vous voudrez bien le recevoir, lui fournir tous les secours nécessaires, aviser de sa relâche dans notre port M. Daniel Lacombe, armateur du dit corsaire, à Bordeaux, et attendre ses ordres. Je vous salue.

Darrigrand.

3° Une pièce officielle, la commission de conducteurs de prises, dont le ministre de la marine et des colonies a délivré plusieurs exemplaires signés, conjointement avec la lettre de marque.

1. 14 novembre 1800.

Digitized by Google

Si la capture parvient à destination, l'armateur et les intéressés sont prévenus par le consignataire; et la vente publique est annoncée, tant par voie d'affiches que par les journaux. Elle a souvent lieu en présence d'un consul de France, et les procès-verbaux en sont expédiés par le consignataire à l'armateur.

L'armateur comparaît alors devant le tribunal de commerce du port où sa maison est établie, il annonce que des prises ont été capturées par son vaisseau et que la liquidation particulière en a été faite. Les juges font droit à sa réquisition, et, après avoir examiné, sur les pièces justificatives, les comptes d'armement et mise hors, les règlements des parts de l'équipage, et la liquidation particulière des prises, le tout déposé au greffe du tribunal, ils arrêtent la liquidation générale des dites prises, et l'imprimeur publie le texte de cet arrêté.

Au moment où l'armateur comparaît devant le tribunal de commerce, la croisière est terminée. Le corsaire, revenu au port de départ, y est désarmé et un compte de désarmement est distribué aux actionnaires.

Ceux-ci reçoivent peu après un autre imprimé, le compte de vente, frais et net produit des prises.

Du produit net des prises sont déduits des frais de toute sorte : commission de l'armateur stipulée dans le prospectus; commission du capitaine à deux pour cent, représentant le droit du coffre du capitaine pris; acomptes du conducteur de prise et de ses hommes; commissions des consignataires; magasinage; entretien des prisonniers; voyages et correspondance; frais de relâche, de consulat, de douane, de justice, d'écritures, d'imprimerie, etc.

La somme restante est divisée en deux parties : un tiers à l'équipage, deux tiers aux actionnaires.

Du tiers revenant à l'équipage sont déduits le sou pour livre qui doit être versé à la caisse des invalides de la marine, plus le montant des avances à l'équipage payées au départ, qui retourne à l'armement.

Des deux tiers revenant aux intéressés sont déduits tous les comptes d'armement et mise hors, relâches, désarmement,

Digitized by Google

plus la commission de l'armateur fixée par la loi, enfin le sou pour livre des invalides de la marine.

Malgré tant de dépenses, l'armement en course présentait au public deux grands avantages qui expliquent sa vogue. Il permettait aux négociants de s'approvisionner de denrées que la guerre avait rendues rares, et offrait aussi les chances d'une loterie. A des courses peu fructueuses succédaient d'importantes prises. Ainsi la quatrième croisière de la *Gironde*, capitaine Darrigrand, pendant laquelle fut capturé, outre la *Notre Dame des Douleurs,* un brick anglais, le *Commerce d'Alexandrie,* rapporta aux actionnaires 190,820 livres 15 sous 6 deniers, soit, pour une action de 2,000 livres, un gain net de 2,239 livres 13 sous 8 deniers.

Après la liquidation générale de la croisière, établie par le tribunal de commerce selon la même forme que les liquidations de prises, l'armateur n'a plus qu'à réarmer son corsaire ou à le vendre.

*
* *

Les grands armateurs bordelais d'il y a un siècle avaient en même temps plusieurs corsaires tenant la mer. La liste de ces glorieux bâtiments serait trop longue à énumérer. Plusieurs d'entre eux laissèrent un souvenir particulièrement vivace qui nous a été conservé par les documents ou par l'image.

Parmi les tableaux anciens de l'Exposition de Bordeaux, on en trouve trois, salle D, qui représentent le *Déterminé*, le *Sans-Souci* et l'*Épervier,* armés tous trois par Belly et Lefort. Le *Sans-Souci,* faible cutter de 12 canons, est aux prises avec deux bâtiments plus forts battant pavillon britannique; il décharge sur eux toutes ses bouches à feu et parvient à se dégager de leur étreinte.

Dans la galerie A est peint à l'aquarelle un élégant deux-mâts vu de tribord : *la Vénus*. Ce joli corsaire fut construit par Courau en 1811. Balguerie junior, son armateur, voulut en conserver l'image.

Trois autres tableaux, galerie A, nous montrent l'*Aventure*, le *Décidé* et l'*Heureux Décidé*.

Digitized by Google

L'*Aventure*, corvette à deux mâts, de 18 canons, à coque noire et jaune, vue de tribord, s'empare d'un navire anglais, malgré la présence, au second plan, de deux autres vaisseaux ennemis. A gauche, un papier jeté sur les vagues sombres relate l'exploit de Pierre Lantonne, capitaine. Tout l'équipage du corsaire, debout sur le pont, brandit ses armes[1].

L'*Heureux Décidé*, deux-mâts de 22 canons, à coque noire et blanche, vu de bâbord, accoste un navire britannique plus fort dont la proue le dépasse[2].

Le *Décidé*, à deux mâts, de 22 canons, vu de tribord, est représenté au moment où il se rend maître d'un gros bâtiment portugais[3].

Dans la vitrine, plusieurs documents sont relatifs à l'armement, au désarmement et aux prises de l'*Aventure* et du *Décidé*.

On y remarque aussi, imprimées sur papier bleuté, trois pièces concernant le *Général Augereau*. Le maréchal de l'Empire arma ce corsaire à ses propres frais et lui donna son nom. Le capitaine qu'il choisit fut Etienne Pellot, de Hendaye, un Basque au caractère entreprenant, bien fait pour lui plaire, et dont la vie fut le plus mouvementé des romans.

L'iconographie des capitaines de corsaires est plus pauvre que celle de leurs navires.

A droite du *Christophe Colomb*, salle D, se voit un très beau portrait de Pierre Desse, qui, après avoir été un corsaire redouté, sauva la vie, en juillet 1822, aux naufragés du vaisseau hollandais *le Colombus*. Ce trait d'héroïsme lui valut du roi Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur.

Un autre portrait, dans la grande salle A, reproduit les traits du capitaine Eugène Langlois, l'intrépide commandant du *Courageux*. Il est représenté déjà âgé, mais, malgré ses cheveux blancs, son visage soigneusement rasé, au teint rose, garde une apparence juvénile. Les yeux, bleus comme la mer, ont un regard pénétrant. Il porte une ample cravate blanche

1. N° 82.
2. N° 84.
3. N° 92.

Digitized by Google

et la croix de chevalier de la Légion d'honneur se détache sur sa redingote bleue.

*
* *

En résumé, un mot dont le sens s'est modifié vers la fin du XVIIIe siècle est encore appliqué aujourd'hui comme une marque d'infamie et nuit à la réputation d'hommes courageux et entreprenants dont le souvenir doit être respecté.

Nos écrivains classiques ont employé ce mot *corsaire* dans le sens de pirate. Leurs œuvres, qu'on ne cessera de lire, ont perpétué cette ancienne signification et contribuent à laisser dans l'ombre l'acception moderne. De là est venu, contre l'armement en course, un jugement défavorable, un « inique et absurde préjugé », dit avec raison M. Eugène Fabre dans ses *Voyages et Combats*. En effet, cette opinion ne peut plus se soutenir dès qu'on examine les faits.

Une série de documents imprimés, groupés dans une vitrine, permet de reconstituer le mécanisme de la course. Le meilleur moyen de convaincre le lecteur n'est pas de lancer des affirmations qu'il ne peut contester, mais de mettre sous ses yeux des pièces authentiques. Aussi voit-on reproduites dans cet article quelques-unes des principales pièces destinées à assurer la régularité de toutes les opérations faites par les corsaires. Ces documents démontrent que l'honorabilité des armateurs, des capitaines et des actionnaires ne peut être mise en doute.

Il reste à tracer l'historique de l'armement en course, en relatant les hauts faits dus aux corsaires, en montrant l'importance des services qu'ils ont rendus à la France. Nous entreprendrons un jour cette histoire, si les documents que nous recherchons nous permettent de compléter ceux que nous connaissons déjà. Nous demandons à tous ceux que cet acte de justice peut intéresser de nous aider en nous signalant l'existence de pièces de toute nature relatives aux corsaires. Ils nous permettront ainsi de conduire à bonne fin le travail que nous voulons poursuivre en l'honneur des marins volontaires qui ont contribué avec une efficacité incontestable à la défense de notre pays.

JEAN DE MAUPASSANT.

Digitized by Google

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COURS

DISTRIBUTION DES PRIX DU 23 JUIN 1907.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ÉLÈVES,

Je ne voudrais pas reculer davantage le moment où la lecture du Palmarès va mettre dans le cœur de nos lauréats la joie légitime de l'effort récompensé, et dans l'âme de leurs parents et de leurs amis l'orgueil si justifié du succès de leurs proches. Et cependant, il est nécessaire que, me conformant à un usage sagement établi, je vienne jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru pendant l'année scolaire qui se termine aujourd'hui. Ainsi les voyageurs parvenus au haut de la colline, après avoir gravi une route bordée de fleurs, mais souvent rude et caillouteuse, se soucient de regarder derrière eux pour contempler les accidents du chemin et s'en rappeler en commun les émotions diverses.

Cette année 1906-1907 nous a apporté, à nous aussi, son lot d'événements, les uns utiles, les autres plus pénibles, car la vie d'une école aussi nombreuse que la nôtre, par son personnel enseignant et sa population d'élèves, ne saurait aller, comme toute vie humaine, sans ses alternatives de joie et de peine.

Je suis heureux de pouvoir dire immédiatement que, toute balance faite, notre année doit être comptée comme l'une de celles qui ont prouvé d'une façon particulièrement éclatante, non seulement toute la verdeur de cette œuvre philomathique qui, cependant, sera l'an prochain celle d'une centenaire, mais encore le progrès ininterrompu qu'elle ne cesse de manifester.

C'est d'abord le nombre de nos inscriptions qui, s'accroissant par une courbe toujours ascendante, vise aujourd'hui le chiffre de 5,000 dont il ne s'est pas beaucoup éloigné, puisqu'il atteint celui de 4,372, dont 2,838 d'hommes et 1,534 de femmes. Ces 4,372 inscriptions représentent 3,357 élèves, à savoir : 2,117 hommes et 1,240 femmes. Certes, je sais qu'il ne faut point abuser de la statistique : c'est une science d'apparence rébarbative, avec les chiffres dont elle est toute hérissée, et parfois décevante, car, semblable à la coquette dont parle le poète, elle invite chacun à s'imaginer qu'il a toutes ses bonnes grâces et pourra triompher grâce à elle, alors que déjà elle prête la main à sa défaite. Mais, nous ne craignons pas semblable traîtrise de sa part, si nous nous contentons de constater que sur une population de 250,000 habitants, parmi lesquels on ne saurait compter plus de 10,000 personnes en âge de suivre nos cours, c'est-à-dire de dix-huit à vingt-cinq ans environ, plus de 3,300, c'est-à-dire environ le tiers, nous donnent leur confiance. Il y a plus, nous avons constaté cette année une certaine recrudescence d'assiduité, et les lettres de rappel que nous avons été amenés à adresser aux familles, ont été moins nombreuses que les années précédentes. Nous désirons cependant mieux encore, et je saisis, une fois de plus, l'occasion qui m'est donnée de pouvoir

Digitized by Google

parler aux familles, que je vois trop peu dans nos longs mois d'hiver, rue Saint-Sernin, pour leur dire que c'est à elles qu'incombe toute la responsabilité du défaut de fréquentation des cours par leurs enfants, quand il vient à se produire. Elles n'ont pas fait assez, quand elles ont veillé à ce que ceux-ci viennent remplir leur bulletin d'inscription, elles doivent s'assurer qu'ils ne font pas partie de cette minorité, trop nombreuse encore, qui profite de la crédulité paternelle, et surtout maternelle, pour aller passer sa soirée ailleurs qu'au travail. Que les familles ne craignent pas d'abuser des instants du Directeur pour lui demander des nouvelles de l'assiduité de leurs enfants : nous pouvons les leur donner avec la plus grande exactitude et leur dire, à la grande confusion de ceux qui ne nous croyaient pas si bien armés : non, tel jour votre fils n'a pas assisté au cours.

Mais, je tiens à le répéter, ceux qui trompent ainsi la surveillance familiale sont l'exception, et c'est souvent la maladie, le travail ou le découragement, qui empêche nos élèves de persévérer dans la fréquentation de nos cours. Ici encore, je dois un avertissement aux familles : qu'elles se fient à nous en ce qui concerne l'indication des cours, que peuvent et doivent suivre leurs enfants. Fréquemment, nous voyons un jeune apprenti, tout fier de savoir tenir la varlope ou le ciseau, se faire inscrire, non sans présomption, au cours de coupe de bois, de dessin géométrique supérieur ou même d'architecture; s'il commence déjà à raboter quelques pièces de bois, non sans dommage pour celle-ci, il ne sait pas encore tenir un crayon ou un compas, et veut cependant être déjà parvenu au haut de l'échelle, quand il a encore beaucoup de peine à en gravir les premiers échelons. C'est en vain, que nous lui crions casse-cou, la jeunesse croit toujours en connaître beaucoup plus que ceux qui veulent la guider, et nous ne réussissons pas toujours à les dissuader de vouloir faire ce qu'ils sont encore inhabiles à apprendre. Les parents doivent ici seconder nos efforts : sans aller jusqu'à faire passer de véritables examens à ceux qui veulent se voir ouvrir les portes de nos cours supérieurs, nous sommes dans la nécessité de ne pas les y admettre aveuglément; que les parents comprennent que c'est l'intérêt même de leurs enfants qui nous inspire et que, loin de nous contrecarrer, ils doivent encourager leurs enfants à ne juger que modestement de leurs forces. Les cours ne leur seront profitables que s'ils y arrivent aptes à les suivre, et pour cela plusieurs années sont quelquefois nécessaires, qui doivent être passées dans nos classes les plus élémentaires.

Parmi les familles dont le concours ne nous a point fait défaut cette année, je m'en voudrais de ne pas citer d'une manière toute particulière la grande famille que forment les divers régiments de notre ville. De tout temps, elle nous a envoyé quelques-uns de ses enfants, elle l'a fait cette année avec une confiance plus grande encore que par le passé; nous comptions en effet parmi nos élèves plus de 150 militaires. Je tiens à adresser d'une manière toute spéciale, à cet égard, les remercîments de la Société Philomathique aux chefs de corps qui nous ont si bienveillamment secondés, en accordant aux militaires sous leurs ordres les permissions nécessaires à la fréquentation de nos cours. Grâce à eux, nos jeunes soldats, après avoir consacré comme ils le doivent tout le temps nécessaire à la tâche sacrée qui leur est dévolue, peuvent, pendant les deux ans qu'ils passent dans notre garnison, consacrer leurs loisirs à ne pas oublier ou à apprendre ce qui leur sera utile dans l'accomplissement du devoir

Digitized by Google

social qui leur incombera une fois sortis du régiment. Nous avons déjà essayé cette année de développer parmi nos militaires le désir de fréquenter nos cours, et de donner à leurs chefs les garanties qu'ils sont en droit de nous demander pour assurer leur bonne fréquentation par leurs subordonnés : nous espérons encore faire mieux l'an prochain.

Si nos cours conservent ainsi la confiance de la jeunesse de notre ville et de ceux qui en ont la charge, nous pouvons, à juste titre, dire que nous ne négligeons pas nos efforts pour atteindre ce résultat. Non seulement nous avons fait appel à un personnel enseignant d'élite, qui nous donne tout son dévouement et toute sa haute valeur professionnelle, mais encore nous cherchons à retenir l'attention de nos élèves par ce complément de nos cours que sont les excursions. Grâce à la bienveillance des chefs et des directeurs des divers établissements industriels de notre ville, nos élèves sont appelés à plusieurs reprises dans le courant de l'année scolaire, à visiter des usines de première importance où ils sont toujours accueillis, ainsi que leurs maîtres, avec la plus grande affabilité et ce n'est pas là le moindre attrait qu'ils trouvent à notre enseignement qui leur permet de voir réalisé en fait et bien vivant tout ce dont leurs cours les ont entretenus. La Société Philomathique doit à cet égard des remercîments particuliers aux différents chefs d'industrie qui ont bien voulu accueillir nos élèves cet hiver : je suis heureux de les leur adresser ici.

Malgré la grande perfection donnée à nos programmes par ceux qui, successivement, ont eu le souci de l'administration de la grande œuvre philomathique, nous sommes conscients que des modifications incessantes y deviennent nécessaires par suite des changements si considérables qui se produisent de nos jours, faisant surgir incessamment de nouvelles industries, augmentant l'importance de celles qui autrefois étaient sans grande extension, ou reléguant au second plan celles qui précédemment avaient la plus grande vogue. Suivre ce mouvement d'aussi près que possible est la tâche de la Société Philomathique, si elle veut, et elle le veut, continuer à apporter à la population laborieuse de notre ville son aide si nécessaire. C'est ce qu'elle a fait notamment cette année, en complétant le cours d'électricité industrielle que professe si excellemment le savant aussi consciencieux que populaire qu'est M. Chevallier, par un cours de courants alternatifs qui, dès son ouverture, n'a pas compté moins de 60 inscriptions.

Nous savons cependant que, malgré tous nos efforts, notre tâche n'est pas encore complètement remplie, bien mieux qu'elle ne le sera jamais, car elle se renouvelle sans cesse. L'idée de la création de nombre de cours nouveaux, d'améliorations à apporter à ceux qui existent déjà a, certes, germé, dans la pensée de ceux qui ont le souci des destinées de la société, mais deux obstacles se dressent qui s'opposent à leur réalisation : tout d'abord, tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre et qui, par suite, sont venus jeter un coup d'œil sur notre agglomération, ont pu constater combien nous étions à l'étroit, combien nous étouffions dans l'immeuble qui nous est affecté, et dont la Ville accorde généreusement l'usage à la Société en même temps qu'à l'École de commerce. D'autre part, me sera-t-il permis de dire que les dotations dont la Société est l'objet, sont parfois insuffisantes pour lui permettre de remplir son œuvre tout entière, et si quelque généreux philanthrope m'écoute, trouvera-t-on déplacé de ma part de lui signaler ce qu'on pourrait appeler à juste titre notre Université populaire, comme toute désignée pour recevoir des libéralités non moins

Digitized by Google

utiles certes que celles qui ont pour but de venir en aide à notre population laborieuse en mettant à leur disposition sur la Gironde, ou même sur la Garonne, des repas et des soupes gratuites, car peut-être est-il meilleur encore de la mettre en état de se suffire à elle-même, grâce à l'enseignement qu'on lui dispense, que de lui faire une aumône.

Quelque imparfaits que soient les moyens dont dispose la Société Philomathique, elle est en droit de penser avec satisfaction qu'elle les emploie de son mieux. Les concours qu'elle reçoit lui facilitent d'ailleurs sa tâche; et c'est avec une très vive gratitude que je dois signaler l'appui si bienveillant qu'elle ne cesse de recevoir non seulement des autorités et des corps constitués de cette ville, mais encore des industriels auxquels notre cité doit sa prospérité. Je m'en voudrais de ne pas mentionner également le concours si dévoué, si désintéressé qu'elle reçoit de ses professeurs et de son personnel administratif. Je suis heureux de pouvoir à cet égard citer d'une façon toute particulière M. Lacaze, notre surveillant général, dont l'inlassable activité sait aider le directeur dans les mille détails d'une administration que les soucis de la direction ne lui permettraient pas toujours d'assurer. La Société Philomathique se plaît chaque année à témoigner d'une façon toute particulière à certains de ces professeurs toute sa gratitude; son choix s'est porté aujourd'hui sur Mme Roy et M. Loussert qui tous deux professent avec une égale science et un même dévouement la sténographie et la dactylographie, sciences tout spécialement utiles, indispensables même à notre époque, où elles permettent de fixer la pensée avec la rapidité même qui l'anime en sortant du cerveau de l'homme. En invitant M. Loussert à venir recevoir cette preuve de l'estime toute spéciale où la Société Philomathique tient ses services, je suis heureux de lui adresser publiquement toutes mes félicitations pour cette juste récompense; je les envoie également à Mme Roy, regrettant qu'un deuil cruel et récent l'ait empêchée de venir les recevoir ici même.

Bien qu'il soit toujours pénible d'attrister des fêtes comme celle qui nous réunit aujourd'hui, par des souvenirs de deuil, je croirais manquer à la mémoire de M. Sarlit, professeur honoraire à la Société Philomathique, si je ne disais quels regrets son décès survenu dans le courant de l'année scolaire nous a laissés à tous; il avait emporté dans sa retraite l'estime générale et l'affection de ses élèves; son souvenir ne saurait être oublié parmi nous.

Et maintenant, chers élèves, il vous reste à recevoir les récompenses méritées de vos travaux de l'année: je conçois que vous y soyez sensibles et que vos familles en éprouvent une vive joie, mais, permettez-moi de terminer ce rapport, peut-être un peu long, en vous disant que la récompense véritable de vos efforts doit être moins dans la satisfaction de vous entendre proclamer dans cette salle en fête, que dans l'augmentation de votre valeur personnelle, qui vous permettra non seulement d'être plus utiles à vous-mêmes et à vos familles, mais encore de mieux remplir votre devoir social, en étant plus utiles à votre cité et à votre patrie tout entière.

CH. RAMARONY.

Vu: BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

EMBARQUEMENT DE LA FAYETTE

A BORDEAUX

Au milieu des agitations du présent, l'homme aime à se remémorer les vieux souvenirs qui évoquent dans son esprit le calme et reposant passé. Parler de ses gloires d'antan et s'enorgueillir du sens artistique de sa race, affirmé par ses vieux monuments, est un besoin de l'homme; il est si grand, que tous les peuples et de tous les temps se sont préoccupés de leur histoire. Et le peuple le plus moderne, le peuple du pays de la vie intense n'a pas échappé à ce besoin : c'est avec orgueil qu'il a fait revivre sa splendide éclosion à la vie.

L'étude de cette époque est particulièrement captivante, car c'est l'histoire de la lutte entreprise par des hommes généreux et hardis pour réaliser non point la chimérique vision d'imaginations chagrines ou noyées dans leur rêve, mais l'idéal très net conçu par des esprits pratiques épris de vraie liberté. Aussi firent-ils une œuvre durable, qui subsiste avec toute sa force, avec toute sa grandeur, dans la libre Amérique.

Mais l'effort qui aboutit, il y a plus d'un siècle, à l'indépen-

Digitized by Google

dance des États-Unis n'a pas intéressé uniquement le Nouveau-Monde. Les idées qui, de 1763 à 1776, germèrent en Amérique et qui amenèrent la Déclaration de l'Indépendance de 1776, exercèrent aussi leur influence dans l'Ancien-Monde et particulièrement dans ce pays de France, dont le rôle dans la lutte des colonies rebelles contre l'Angleterre pour leur émancipation fut si considérable. Des Français, poussés soit par les considérations sentimentales d'un libéralisme naissant, soit par la volonté de venger les humiliations que l'Angleterre avait imposées à la France dans le traité de 1763, apportèrent aux insurgés l'appui de leur épée, de leur nom, de leur influence morale ; ils s'associèrent à la libération des colonies opprimées, et ils assistèrent à la fondation de la grande République Américaine. Puis ils revinrent dans leur pays, dans la vieille France. Les idées acquises par eux dans la nation nouvelle leur apparurent en singulière contradiction avec le gouvernement de leur patrie et ils rêvèrent alors des réformes que leur paraissaient dicter les principes de liberté, d'égalité, dont ils avaient vu le libre jeu en Amérique. Il y eut dans cette double influence un phénomène de choc en retour. Malheureusement pour leur pays, leur bon sens ne fut pas écouté chez eux, et la réforme qu'ils rêvaient, le mouvement auquel ils s'associèrent, sombra dans la démagogie et dans la dictature militaire.

Parmi ces Français, celui qui joua le plus grand rôle aux États-Unis pendant la guerre de l'Indépendance et en France pendant la Révolution, ce fut La Fayette. Son histoire intéresse les Bordelais à un point de vue particulier, car c'est à Bordeaux qu'il s'embarqua pour l'Amérique le 22 mars 1777 sur la *Victoire*.

L'Exposition maritime, dans sa partie rétrospective, offre aux regards de ses visiteurs l'original de l'acte d'embarquement de La Fayette, retrouvé dans les registres de l'Amirauté de Guyenne. A la vérité, La Fayette n'a pas apposé sur cet acte sa véritable signature : il a jugé plus prudent, et nous verrons pourquoi, de cacher sa personnalité sous le nom, qui lui appartenait aussi, de Mottier.

Digitized by Google

Et aujourd'hui dans l'annexe de l'Exposition, au bord du fleuve, près de l'endroit où était mouillée la *Victoire,* il y a cent vingt ans, s'élève le pavillon officiel du gouvernement des États-Unis, éphémère reproduction de la Maison-Blanche.

Sur un tel thème, l'imagination pourrait broder à loisir. Il faut savoir se borner à la réalité précise; aussi bien, c'est le résumé des travaux de ceux qui étudièrent le départ de La Fayette s'embarquant à Bordeaux sur la *Victoire* pour aller combattre aux côtés de Washington qui va faire le sujet de ce très bref article.

Et c'est principalement le très intéressant et très complet ouvrage de M. Doniol, ancien préfet de notre département, sur l'*Intervention française dans la guerre de l'Indépendance,* qui a été la source la plus féconde de la documentation de l'auteur. La remarquable étude que M. Doniol a fait de cette période est de celles dont on commence la lecture afin d'y trouver quelques renseignements de détail et qu'on lit ensuite dans son entier, parce qu'elle vous captive.

Au moment où Boston donna le spectacle des premières émeutes contre l'administration anglaise, l'opinion publique en France souffrait de l'humiliation que l'Angleterre avait imposée au pays par le traité de 1763. Le Canada, les établissements de l'Inde, Terre-Neuve avaient été enlevés à la France, et sur le sol même de la patrie les commissaires anglais surveillaient Dunkerque démantelée. Aussi le désir encore imprécis d'une revanche flottait dans l'âme populaire.

L'entourage du roi éprouvait ce sentiment avec plus d'intensité et plus de netteté. Déjà, dès 1765, le duc de Choiseul, avec une admirable vision de l'avenir, présageait la transformation de l'émeute partielle des Colonies en une invincible révolte de l'Amérique. Il prévoyait l'occasion d'une revanche possible en profitant de cette révolte.

En 1774, de Vergennes fut appelé par Louis XVI au ministère des Affaires étrangères et il y trouva Gérard de Rayneval, le premier commis, qui avait conservé la tradition de Choiseul et avait continué à suivre de près les événements d'Amérique. Une seule solution s'imposait à tous les esprits désireux de

Digitized by Google

rétablir la France dans son ancien rang : faire échec à l'Angleterre. De Vergennes, dans un mémoire au roi, exposa la situation de l'Europe au moment où il prenait la direction des affaires, et il est curieux d'en rappeler les termes. A cette époque, au lendemain du partage de la Pologne, comme à bien d'autres et comme toujours peut-être, le dur principe que la force prime le droit était en vigueur, et, contre ce principe, de Vergennes s'insurgeait : « Le mépris absolu des principes de justice et de décence qui caractérise la conduite et les entreprises de quelques-unes des puissances contemporaines doit être un sujet pressant de réflexions sérieuses et même de mesures de prévoyance pour ceux des États qui, se dirigeant par des maximes saines, ne placent pas sur une même ligne le juste et l'injuste... Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des États?... Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison. »

Puis, recherchant les moyens qu'un pays peut avoir pour se faire respecter, il énonçait ce principe, qui est aussi de tous les temps : « La considération et l'influence de toute puissance se mesurent et se règlent sur l'opinion sentie que l'on a de ses forces intrinsèques ; c'est donc à établir cette opinion dans le sens le plus avantageux que la prévoyance doit s'attacher. On respecte toute nation qu'on voit en mesure d'une vigoureuse résistance et qui, n'abusant point de la supériorité de ses forces, ne veut que ce qui est juste et peut être utile à tout le monde : la paix et la tranquillité générale. »

Et de Vergennes, comme Choiseul, comprit que soutenir les colonies révoltées serait le meilleur moyen d'affaiblir l'Angleterre, et que profiter de cet affaiblissement serait la plus sûre méthode pour prendre la revanche de 1763.

Voilà donc un premier sentiment qui poussait la France à prendre parti pour les Américains révoltés.

Un autre sentiment enflammait les esprits et devait pousser un grand nombre de jeunes hommes de l'aristocratie française à passer la mer pour combattre dans les rangs des Américains, avant même que la France fût officiellement en guerre avec

Digitized by Google

l'Angleterre. Ce sentiment était celui qui devait pousser les mêmes hommes revenus d'Amérique à prendre la tête du mouvement réformiste de la Révolution, quittes à devenir les victimes du mouvement révolutionnaire. Ils voulaient la liberté. Ils rêvaient d'une émancipation politique.

Et M. Doniol a très nettement défini la cause de cet état d'esprit : « A aucune date peut-être une génération des classes élevées n'atteignit sa majorité avec un fond d'idées ou d'impressions plus opposé à celui de ses parents que les fils de la noblesse française lors des premiers temps de Louis XVI. Par tradition, on tenait ces futurs acteurs de la politique éloignés du gouvernement parce qu'ils étaient jeunes; or ils n'étaient pas seulement impatients d'action après quinze années d'une paix pleine de tristesse : ils avaient grandi pendant qu'on écoutait Voltaire et Diderot, quand Rousseau écrivait, quand Raynal attachait tout le monde à ses tableaux passionnés, Beaumarchais à la hardiesse de ses critiques; les institutions dont ils devaient vivre, les choses qu'il leur eût été naturel de regarder comme liées à leur existence, avaient perdu le prestige à leurs yeux[1]. »

Nous trouvons dans les Mémoires de de Ségur, le beau-frère de La Fayette, très nettement exprimé ce même sentiment : « L'insurrection américaine, » dit-il, « prit partout comme une mode. Le savant jeu anglais, le whist, se vit tout à coup remplacé dans tous les salons par un jeu non moins grave qu'on nomme le boston. Ce mouvement, quoiqu'il semble bien léger, était un notable présage des grandes convulsions auxquelles le monde entier ne devait pas tarder à être livré, et j'étais loin d'être le seul dont le cœur alors palpitait au bruit du réveil naissant de la liberté cherchant à secouer le joug du pouvoir arbitraire. Ceux qui nous blâmèrent depuis devraient se rappeler qu'alors ils partageaient notre enthousiasme[2]. »

Telles étaient les raisons générales qui agissaient sur tous les Français de cette époque, sur La Fayette comme sur les

1. Doniol, t. I, p. 635.
2. *Mémoires du comte de Ségur*, édition Barrière, t. I, p. 53.

Digitized by Google

autres ; des raisons particulières décidèrent celui-ci à passer de l'idée à l'action.

Les événements que la France suivaient avec tant d'attention s'étaient précipités en Amérique.

L'Angleterre, désespérant de vaincre l'émeute, avait déclaré ses colonies rebelles ; elle avait envoyé pour les soumettre une véritable armée avec de l'artillerie, et pour bloquer leur commerce, une flotte. A ces mesures de violence, les Colonies avaient répondu le 4 juillet 1776 par la Déclaration d'Indépendance.

La France allait-elle enfin sortir de sa neutralité ? Neutralité de surface seulement, car il était évident pour tous que le Gouvernement français fermait volontairement les yeux sur les enrôlements que pratiquaient, à Paris même, les représentants du Congrès américain, comme aussi sur les envois d'armes et de munitions qui quittaient nos ports. Tout faisait présager la rupture imminente, quand arriva la nouvelle de la défaite de Washington à Long-Island, survenue le 27 août 1776. Le Gouvernement français jugea que le moment n'était pas encore venu d'accepter la guerre et revint à une attitude expectante.

La Fayette, âgé de dix-huit ans, était alors en garnison à Metz, sous les ordres du comte de Broglie. Il était marié depuis deux ans déjà à Mlle d'Ayen, de la maison de Noailles. Il partageait toutes les idées qui enthousiasmaient sa génération et il attendait avec impatience que la France prît ouvertement parti pour les Américains. La tradition veut que ce soient les hasards d'une conversation, au cours d'un dîner, qui l'aient décidé à devancer les décisions de son pays.

Un soir d'été de 1776, le duc de Gloucester, passant à Metz, fut reçu par le comte de Broglie. La Fayette assistait au dîner. On parla des Américains, et le duc de Gloucester ne cacha pas qu'il était de ceux qui, avec les libéraux, ne leur donnaient point tort.

La Fayette, avec l'ardeur de ses dix-huit ans, décida qu'il devait partir, et il entraîna dans les mêmes sentiments son cousin de Noailles et son beau-frère de Ségur, tous deux à peine

Digitized by Google

plus âgés que lui. Mais il était particulièrement difficile à des jeunes gens de cet âge de cacher une décision que leur dictaient de si beaux sentiments; des indiscrétions furent commises, et le ministre, prévenu, leur intima l'ordre de renoncer à leurs projets. La Fayette se soumit, mais en apparence seulement.

A ce moment, un officier prussien au service de la France, le comte de Kalb, ayant obtenu un congé de deux ans, fut présenté par de Broglie à Franklin et à Silas Deane, représentants à Paris du Congrès américain; il sollicitait de partir pour l'Amérique avec le grade de lieutenant-général. De Kalb connaissait l'Amérique, ayant été envoyé en 1769 par Choiseul pour étudier sur place la question de la révolte des colonies.

Il fut engagé par Silas Deane le 5 novembre 1776, et le 6 il lui amenait La Fayette. Des entrevues secrètes eurent lieu entre Kalb, Silas Deane et La Fayette; la décision de celui-ci était définitivement prise, il ne se préoccupait que des moyens de réalisation, mais, plus prudent qu'au début, il se cachait de tous. Pour mieux donner le change, il partit pour l'Angleterre, chez son oncle de Noailles, ambassadeur de France à Londres.

Pendant ce temps, en France, un de ses amis, de Boismartin, vint à Bordeaux pour fréter un navire; Lafayette fournissait les fonds. De Boismartin fut mis en rapports avec la maison Reculez, P. Bosmorin et Raimbeaux, armateurs vis-à-vis de l'Intendance; un bateau lui fut promis, armé pour le mois de mars moyennant le prix de 112,000 francs, payable un quart comptant et le solde à quinze mois. Tout était donc prêt pour la fuite.

Le comte de Ségur raconte comment La Fayette le mit au courant de sa décision :

« Il entre brusquement dans ma chambre, en ferme hermétiquement la porte et, s'asseyant sur mon lit, me dit : « Je » pars pour l'Amérique; tout le monde l'ignore, mais je t'aime » trop pour avoir voulu partir sans te confier mon secret[1]. »

1. *Mémoires de de Ségur*, t. I, p. 73.

Digitized by Google

Le sort en était jeté, mais La Fayette n'était pas au bout des difficultés. Tout paraissait réglé, l'engagement passé avec Silas Deane garantissait à La Fayette le titre de lieutenant général, et comme l'acte d'enrôlement était commun avec Kalb, une contre-lettre signée par Deane donnait les raisons pour lesquelles malgré sa jeunesse La Fayette recevait un grade aussi important. « Sa naissance élevée, ses alliances, les grandes dignités dont est revêtue sa famille à cette cour-ci, sa fortune considérable, sa valeur personnelle, sa réputation, sa nature généreuse et surtout l'attachement qu'il porte à la liberté de nos provinces justifieraient à eux seuls l'assurance que je lui donne au nom des États-Unis du grade de major général. 7 décembre 1776. »

La Fayette, rentrant d'Angleterre et passant à Paris, se cacha pour éviter toutes questions indiscrètes; il ne resta d'ailleurs que trois jours à Paris et partit pour Bordeaux. Son oncle, de Mouchy, était intendant de Guyenne; c'était une excellente raison pour que son séjour dans notre ville ne parût point suspect. Le 22 mars, La Fayette s'inscrit sous le nom de Gilbert du Mottier, qui lui appartenait, comme passager sur le bateau *la Victoire* dont il était en réalité le propriétaire, et le capitaine Lebourcier rédige ainsi qu'il suit, avec une orthographe libre, l'acte d'embarquement :

J'attes que Sr Gilbert du Mottie chevalier de Chavaillac age de 20 ans taille haute cheveux blonds, Jean Simon Camu de la Villedieu en Franche-Comté à la suite de M^r le Chevalier age de 32 ans taille moyène cheveux blonds, Michel Moteau de Sarclay pres Paris age de 27 ans, taille moyenne cheveux blond à la même suite, François Aman Rogé de Nantes, agé de 20 ans, taille moyenne, cheveux blonds à la suite de M. le baron de Caune, et Antoine Redon de Sarlat age de 22 ans taille moyenne cheveux chatains sont anciens catholiques lesquels desirent s'embarquer sur la Victoire cap^e Lebourcier pour aller au Cap ou ils vont pour affaires.

A Bord^x le 22 mars 1777.

Signé : GILBERT DU MOTTIER et J. S. CAMUS.

Le 26 mars, la *Victoire* prenait la mer au Verdon. La Fayette s'était embarqué à Pauillac. Le bateau devait faire

Digitized by Google

Jattes que Fr. gilbert du moitié chevalier de chavaillac
age de 20 ans taille haute cheveux blond, jean
Simon Lamu de la ville dieu en franche conté a la
suite de mr le chevalier age de 32 ans taille moyenne
cheveux blonds, michel moteau de Saclay pres
paris age de 27 ans taille moyenne cheveux blond
a la meme suite, françois aman roge de
nantes. age de 20 ans taille moyenne cheveux blonds
a la suite de mr le baron de Caune, et antoine
oledon de Sarlat. age de 22 ans taille moyenne
cheveux chateins sont anciens catholiques lesquels
devront s'embarquer sur la victoire Capne Lebourcier
pour aller au cap ou ils n'ont pour affaires. a
bord le 22 Mars 1777

gilbert du motier J. S. Camus.

Digitized by Google

Digitized by Google

relâche à Pasajes, près de San Sebastian. Quand il y arriva, La Fayette trouva un ordre royal lui enjoignant de mettre un terme à son voyage aux États-Unis et de partir pour l'Italie; son beau-père devant le joindre à Marseille. Tout autre que La Fayette aurait cédé au découragement en voyant pour la seconde fois son départ arrêté par ordre royal, mais lui ne désespéra pas. Il partit immédiatement pour Bordeaux en disant à Kalb, qui restait à Pasajes sur la *Victoire,* de l'attendre, qu'il reviendrait et qu'ils partiraient, déclaration qui laissa Kalb sceptique.

La nouvelle du départ et de l'arrestation de La Fayette avaient suscité naturellement une vive émotion dans le monde de la Cour. Le Gouvernement, pour calmer les susceptibilités de l'ambassadeur d'Angleterre, mit sur le compte de la jeunesse de son auteur tout ce que cette tentative pouvait avoir d'incorrect vis-à-vis d'un gouvernement avec lequel la France était en paix. De Noailles, ambassadeur à Londres, affirma, ce qui était exact, que son neveu ne lui avait rien dit de ses projets; et de Vergennes lui écrivit en lui annonçant le retour de La Fayette : « C'était une circonstance assez embarrassante pour votre situation d'avoir votre neveu parmi les insurgents. » Tout semblait donc rentré dans l'ordre. Il n'en était rien, car La Fayette faisait démarches sur démarches, il savait que le ministre ne pouvait lui donner l'autorisation de partir, mais il voulait avoir son assentiment tacite.

Enfin, à défaut d'une autorisation, il obtint l'assurance, ainsi qu'en témoigne une lettre de Kalb à sa femme, « que le duc d'Ayen seul a demandé l'ordre du roi, qu'au contraire, tout le monde approuvait son entreprise, qu'on blâmait sévèrement son beau-père de lui avoir créé des difficultés, et que les ministres, interrogés sur leur véritable opinion à ce sujet, ont répondu qu'ils n'auraient fait mention de rien sans les plaintes du duc d'Ayen [1]. »

C'est tout ce que demandait La Fayette, être certain que le

1. Doniol, t. II, p. 404.

Digitized by Google

ministre ne fera rien et lui laissera la responsabilité de son acte; il peut partir, on fera le nécessaire pour l'arrêter, mais s'il passe à travers maille, il n'a rien à craindre du roi ou de ses ministres, il ne sera pas considéré comme déserteur. Cela lui suffisait. Il part. A cheval, vêtu en courrier, son compagnon de Mauroy dans la voiture, il gagne la frontière. A Saint-Jean-de-Luz, il est reconnu dans une auberge par une jeune fille, d'un signe de tête il lui demande le silence, elle comprend, il est sauvé.

Le 17 avril, il est à Pasajes, et le 20, la *Victoire,* du port de Bordeaux, capitaine Lebourcier, faisait voile pour l'Amérique. La Fayette avait surmonté tous les obstacles.

Paris accueillit avec enthousiasme la nouvelle de son succès définitif. Silas Deane et Franklin rendirent compte au Congrès de ce départ dans des termes montrant bien quelle réelle importance avait aux yeux de tous ce qui ne paraissait à première vue que la folle équipée d'un jeune gentilhomme de dix-neuf ans heureux de partir avec un titre de lieutenant-général :

Le marquis de La Fayette, jeune gentilhomme de grands entourages ici et de grande fortune est parti pour l'Amérique sur un vaisseau lui appartenant, accompagné par quelques officiers de distinction, dans le but de servir dans nos armées. Il est excessivement aimé et les vœux de tous l'accompagnent. Nous ne pouvons que souhaiter de le voir accueilli de façon à lui rendre agréables le pays et son entreprise. Ceux-là mêmes qui le critiquent et le taxent d'imprudence applaudissent cependant l'esprit qui l'anime, et nous serions heureux que les attentions et le respect qui lui seront témoignés puissent ici servir nos affaires en faisant plaisir non seulement à ses puissantes relations à la Cour, mais à la nation française tout entière. Il a laissé ici une très jolie jeune femme, et pour sa tranquillité personnelle nous espérons que sa bravoure et son ardent désir de se distinguer sera un peu réfrénée par la prudence du général de manière à ne point trop risquer sa vie à moins que l'occasion ne l'exige.

Un libelle de cette époque, et qui a pour titre *L'espion anglais ou correspondance secrète entre Milord tout yeux et*

Digitized by Google

Milord tout oreilles, raconte, d'ailleurs plus ou moins exactement, l'événement du jour et s'exprime ainsi : « Le départ de M. de La Fayette me semble plus décisif que tant d'hostilités accumulées. » Tout cela montre bien l'importance que Paris donna à ce départ. Les ministres, M. de Maurepas et M. de Vergennes, cherchèrent à en atténuer les effets auprès des représentants de l'Angleterre. M. de Vergennes écrivit même à M. de Noailles, qui paraissait très ému de l'acte de son neveu : « Le lord Stormont en paraît de très mauvaise humeur; il a le talent de donner beaucoup de valeur à de très petites choses. »

La Fayette, en arrivant en Amérique, écrivit à sa femme cette lettre qui indique bien à quels sentiments généreux sa jeunesse avait obéi :

Défenseur de cette liberté que j'idolâtre, libre moi-même plus que personne, en venant comme ami offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt particulier; en travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur. J'espère qu'en ma faveur vous deviendrez une bonne Américaine, c'est un sentiment fait pour les cœurs vertueux. Le bonheur de l'Amérique est intimement lié au bonheur de toute l'humanité; elle va devenir le respectable et sûr asile de la vertu, de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté.

C'est ainsi que Bordeaux, qui fournit aux armées françaises envoyées plus tard en Amérique, sous les ordres de Rochambeau, de nombreux officiers et de nombreux soldats appartenant à des familles qui existent encore, notamment le petit-fils de Montesquieu[1], joua un rôle dans le premier acte décisif de l'intervention.

Généralement, on ne parle que du départ de La Fayette de Saint Sébastien, on oublie qu'il n'y fit même pas escale, que le dernier port qu'il toucha fut Pasajes, et qu'en réalité le point de départ de son expédition fut Bordeaux.

Les Bordelais devaient le rappeler.

SAM MAXWELL.

1. Voir l'article de M. Céleste paru dans la *Revue Philomathique* du 1er décembre 1902, p. 529 : *Un petit-fils de Montesquieu en Amérique.*

Digitized by Google

GIOSUÈ CARDUCCI

(Suite et fin.)

Jusqu'en 1857, époque des *Juvenilia,* Carducci, encore tout jeune, resta pour ses lecteurs un écrivain de bonne race et de beau langage. Mais les années suivantes, de 1861 à 1871, une physionomie particulière du poète se dessina dans les *Levia Gravia*, sa veillée d'armes poétiques, et les *Decennali.*

Les *Juvenilia* et les *Levia Gravia* étaient restés dans la pénombre, lorsqu'en 1865, sous le pseudonyme d'*Enotrio Romano,* qu'il avait adopté comme nom de bataille, il fit paraître son *Hymne à Satan,* qui suscita chez les uns un grand enthousiasme et fut accueilli par les autres avec des blâmes, des imprécations et même des menaces. L'*Hymne à Satan* et le volume des *Levia Gravia* commencèrent à établir sur des bases solides la réputation de l'auteur dont le talent s'affirmait vigoureux et personnel au point qu'un critique allemand ne craignait pas d'avancer qu'après la mort de Leopardi, Carducci devenait le plus grand et le plus original des poètes italiens.

Si les *Levia Gravia* étaient relativement timides et ne sortaient guère du terrain philosophique, les *Decennali* étaient plus osées et plus ou moins forgées et trempées pour le combat. Dans les chants des *Decennali*, le poète avait versé toute l'amertume dont son cœur débordait. Pleines d'ironies acerbes et de violentes invectives, elles contiennent des hardiesses, des sorties que l'on croirait destinées à faire scandale, si l'on ne sentait que ces pièces ont été inspirées par son patriotisme ardent et sincère.

L'indignation de Carducci fut à son comble lorsque Garibaldi, blessé à Aspromonte, fut fait prisonnier par des soldats italiens. L'ode qu'il adressa au héros à cette occasion est très

Digitized by Google

importante au double point de vue politique et littéraire : au point de vue politique, parce qu'elle indique le moment où la pensée du poète va se séparer de la majorité monarchique des Italiens; au point de vue littéraire, parce qu'avec *Carnevale* et l'*Hymne à Satan,* qui parurent en février et en octobre 1863, elle marque un pas en avant dans l'art de l'écrivain.

« *O vents italiques, portez mon premier salut à la prison muette du héros, du pauvre blessé.*

» *Vivat à toi, magnanime rebelle! Les forêts d'Aspromonte ceignirent ton front des plus sacrés lauriers.*

» *Vivat à toi, magnanime rebelle et précurseur! A toi le culte de la Postérité. Le cœur de l'Italie est avec toi.* »

L'unité de l'Italie était en majeure partie faite, mais que la nouvelle nation était loin de l'idéal de grandeur et de vertu rêvé par le poète! Le mécontentement et la tristesse s'emparèrent de son esprit; il abandonna les idées monarchiques pour revenir à la foi de Mazzini. Peu à peu, il va laisser le calme tranquille des études pour se jeter dans la mêlée politique. Une pareille attitude n'était pas faite pour plaire aux hommes du gouvernement. Broglio, ministre de l'Instruction publique du cabinet Menabrea, menaça en vain le professeur de le déplacer et de l'envoyer à l'Université de Naples, où était vacante la chaire de littérature latine. La menace resta sans résultat, Carducci ayant refusé d'accepter son changement. Mais l'occasion d'une revanche ne tarda pas à se présenter, et le ministre Broglio put suspendre et priver de son traitement Carducci coupable d'avoir assisté à un banquet commémoratif de la République Romaine de 1849 et d'avoir signé une adresse à Giuseppe Mazzini. Cette mesure n'eut pas de suite, et contribua à augmenter la renommée et la popularité du poète.

Les fautes et les erreurs des gouvernants, les infamies des politiciens vont encore exaspérer sa verve poétique et lui inspirer les *Giambi ed Epodi*[1]. Dans ces poésies animées de la passion du moment, et pour lesquelles il a demandé à Juvénal le sarcasme, à Dante la rime âpre, à Heine le trait piquant, à Victor Hugo la cruelle ironie, il a célébré les événements tra-

1. Iambes et Épodes.

Digitized by Google

giques de l'Italie, et a coulé dans une fantasmagorie rythmée toute l'épopée garibaldienne, jusqu'à la conquête de Rome. Il a montré dans leurs sublimes élans les héros rugissants des phalanges garibaldiennes, en haillons, couverts de sang et de boue parcourant les terres de l'Italie, tour à tour sous le soleil radieux de Palerme, au pied des Alpes aux neiges éternelles, au milieu des brouillards d'automne de la campagne romaine.

Le 20 septembre a vu s'accomplir l'unité de l'Italie. Le cœur du poète se calme. La tempête a cessé. Carducci est revenu à la contemplation de la nature, et il va composer le magnifique sonnet « Il Bove[1] » que nous étudierons plus loin.

Au mois de février 1870 il avait perdu sa mère pour laquelle il avait une véritable adoration. Mais la mort cette année-là devait encore l'atteindre dans ses affections les plus vives. Au mois de novembre son jeune fils Dante, son unique enfant mâle, lui était enlevé après quelques jours de maladie. Dans une petite ode qui est un vrai bijou, le poète exhale toute sa tristesse :

« *L'arbre auquel tu tendais ta petite main, le vert grenadier aux belles fleurs vermeilles,*

» *Dans le silencieux jardin solitaire, a repris sa verte parure et juin avec la lumière et la chaleur lui redonne la vigueur.*

» *Toi, fleur de ma tige frappée et desséchée, toi de l'inutile vie dernière et unique fleur.*

» *Tu es dans la terre froide, tu es dans la terre noire; le soleil ne l'égaye plus, l'amour ne te réveille pas.* »

Dans une lettre à son ami Chiarini qui doit trouver sa place ici, son immense douleur éclate :

Mon petit Dante est mort. Il avait trois ans et quatre mois. Il était beau, grand et gros, et paraissait un petit prodige pour son âge. Il était bon, fort, aimant. Comme il aimait sa mère, et quelles choses il lui disait! Salut ô Satan, ô rébellion, s'écriait-il, prenant sa grosse voix, battant la table avec sa petite main, et frappant du pied la terre. J'avais fondé toutes mes espérances sur cet enfant. Tout ce qui m'était resté de bon dans l'âme, reposait sur ce petit être. Lorsqu'il venait à moi, le soleil pénétrait radieux dans mon âme. Lorsque je plaçais la main sur cette tête, j'oubliais toutes les choses tristes, et la

1. Le Bœuf.

Digitized by Google

haine et le mal. Mon cœur se dilatait, je me sentais bon. Malheureux enfant et malheureux moi-même! Comme elle va être triste cette autre partie de ma vie que je m'étais habitué à considérer comme entièrement consacrée à lui, qui m'aurait apporté la joie et la consolation. Il me semblait que nous devions cheminer ensemble. Je lui aurais montré le chemin, et il m'aurait soutenu jusqu'au moment du repos. Puis il aurait continué sa route plus expérimenté et moins triste que moi. Je voulais le voir grandir libre, fort, modeste, son caractère m'était garant de ce qu'il aurait été. Moi disparu il aurait été le soutien de sa mère et de ses sœurs; il se serait souvenu de moi, et grâce à lui mon nom aurait toujours été honoré. Et aujourd'hui tout est fini. Il n'y a plus rien de vrai!

De 1870 à 1878, Carducci publia une édition des *Nouvelles Poésies* qui furent l'objet des critiques de Zendrini et Guerzoni, auxquels il répondit dans son livre *Critique et Art,* qui fut considéré comme un essai modèle de la nouvelle critique italienne. De cette époque datent ses relations avec l'éditeur Zanichelli; elles durèrent plus de vingt ans. Il publia alors successivement une réédition des *Nouvelles Poésies,* le *Discours sur les Poésies latines de l'Arioste,* les *Études littéraires* éditées par Vigo, les *Esquisses littéraires* et l'*Essai d'un Texte et d'un Commentaire des rimes de Pétrarque.*

En 1879, Carducci fit paraître les *Odes barbares,* qui n'eurent pas immédiatement le succès qu'elles méritaient et qu'elles obtinrent dans la suite, les poésies de Steccheti étant alors en grande vogue.

Mais les *Odes barbares,* œuvre merveilleuse de poésie classique dont on ne saurait assez admirer l'eurythmie souveraine, ne tardèrent pas à exciter l'enthousiasme. Les vers de Carducci furent dans toutes les mémoires et il fut proclamé en même temps que le chantre, le premier poète de l'Italie.

En 1878, la visite du roi et de la reine à Bologne lui inspira l'ode *Alla Regina*[1], dont la grâce l'avait gagné. Cette ode suscita la colère des démocrates républicains qui le regardaient comme le poète de leur parti. Il répondit plus tard à toutes les attaques dont il avait été l'objet dans son magnifique article *Eterno fem-*

1. L'ode à la Reine.

Digitized by Google

minino regale[1], publié dans la *Cronaca Bizantina*[2] du premier janvier 1882, que bien à tort on a voulu considérer comme l'oraison funèbre de son républicanisme.

Cette année-là commença, entre Carducci et Rapisardi, cette longue polémique que l'on n'a pas oubliée en Italie et que déplorèrent vivement tous les admirateurs des deux poètes.

A partir de cette époque Carducci, qui depuis longtemps était entré dans la renommée, qui n'était plus ni discuté ni critiqué par personne, vécut dans le calme paisible de la gloire. Il s'occupa de la publication dans la collection elzévirienne, de Zanichelli, des éditions définitives de *Juvenilia*, *Levia Gravia*, *Giambi ed Epodi*, et dans les éditions de Sommaruga des *Nuove odi Barbare*, et des *Rime Nuove*.

En 1877, la chaire dantesque, ayant été créée à Rome, fut offerte à Carducci. Ce fut à Bologne, dans l'antique cité où il professa pendant près d'un demi-siècle, une véritable désolation quand se répandit la nouvelle qu'il allait être nommé à l'Université de Rome. Mais ce fut aussi de la joie, de la joie délirante, quand on apprit bientôt après que, refusant l'offre que lui faisait le gouvernement, il préférait rester à Bologne. Alors le maire et la municipalité de la ville, qu'accompagnait une foule énorme, se rendirent à la maison du poète pour le remercier d'avoir bien voulu rester le plus glorieux fils d'adoption de Bologne. Malgré son refus, l'année suivante, Carducci alla à Rome pour y faire à l'Université une conférence sur Dante.

Vers 1889 il commença à publier chez Zanichelli l'édition complète de ses œuvres. Dix volumes parurent de 1889 à 1898. Après un arrêt de quatre ans, plusieurs autres volumes furent publiés entre 1902 et 1906.

En juillet 1897 parut son ode, *la Chiesa di Polenta*[3], pleine de suavité mystique, chef-d'œuvre de poésie religieuse.

Dans la dernière période de son activité littéraire, il dicta

1. Eternel Féminin royal.
2. Chronique Byzantine.
3. L'Eglise de Polenta.

Digitized by Google

ses leçons et ses études sur Parini, composa les poésies, *la Bicocca di San Giacomo*[1], *La Guerra e Cadore*[2].

Appelé à présider la commission instituée pour publier les écrits inédits de Leopardi, il expliqua son œuvre d'historien de la littérature italienne. Ses derniers écrits furent la préface de la nouvelle édition des *Rerum italicarum Scriptores* de Muratori et les préfaces des onzième, douzième et treizième volumes de ses œuvres.

Bien qu'il fût descendu de son piédestal d'intransigeance républicaine pour se rallier à la monarchie, la jeunesse des écoles ne lui tint pas longtemps rancune. Le 6 février 1896, lorsque fut célébré le 35e anniversaire de son enseignement universitaire, il reçut un juste tribut d'admiration de la part de ses élèves, de la population de Bologne et de tous les Italiens.

Le Maire de Bologne lui offrit une médaille d'or et un parchemin avec le décret qui lui conférait le titre de citoyen honoraire de Bologne. Le comte Pasolini lui remit une petite branche du laurier qui verdoie près la tombe du Dante. Carducci répondit dans un magnifique discours, une de ses plus belles pages de prose, aux témoignages spontanés de toute l'Italie libérale auxquels, particularité digne de remarque, vint se joindre celui du premier publiciste chrétien de l'Italie contemporaine, du marquis Crispolti, qui eut à cœur d'apporter à l'illustre poète l'hommage respectueux de l'Italie catholique. Le marquis Crispolti loua avec une mesure parfaite et un tact exquis tout ce qui dans l'œuvre du grand patriote et du glorieux poète pouvait être loué sans arrière-pensée par un bon chrétien.

En 1902, la reine-mère achetait à Carducci sa maison et sa bibliothèque pour en faire don à Bologne; elle lui en laissait d'ailleurs l'usufruit. Le poète, qui avec ses œuvres avait conquis la gloire, n'avait pas acquis la richesse.

Le 18 décembre 1904, pour raisons de santé, il demandait d'abandonner la chaire qu'il avait occupée si longtemps dans

1. La Bicoque de Saint-Jacques.
2. La Guerre et Cadore.

Digitized by Google

cette Université de Bologne où il avait été un professeur éloquent et un maître écouté et admiré. A cette occasion, le Parlement votait une pension de douze mille francs à Carducci comme cela avait eu lieu pour Alexandre Manzoni. Carducci fut remplacé dans sa chaire par Giovanni Pascoli. Une sortie du poète qui se produisit dans les circonstances suivantes contribua beaucoup au succès de la carrière de Pascoli. Carducci, Severino Ferrarie et Ugo Brilli se trouvaient un soir réunis à la pâtisserie Rovinazzi dans la rue d'Azeglio lorsqu'entra, enveloppé dans son manteau, Giovanni Pascoli, sorti à peine de prison où il avait, comme on dit au Palais de Justice, purgé une peine qui lui avait été infligée à la suite du procès des Internationalistes. A cette époque il travaillait peu, bien que son frère lui versât une somme de 0 fr. 50 à 2 francs pour chacune de ses poésies : « Qu'as-tu fait aujourd'hui? demanda Carducci. — Rien, répondit Pascoli. — Ne rougis-tu pas, dit le poète, de mener cette vie d'oisiveté avec l'intelligence dont tu es doué, avec un talent qui te permet d'écrire des poésies que l'Arioste aurait pu signer? » Tous les assistants restèrent silencieux, et Pascoli, ahuri, ne souffla mot. Le lendemain, il allait se faire inscrire à l'Université et trois ans après il obtenait le grade de docteur.

Les universités italiennes et étrangères, les académies, les instituts décernèrent à Carducci les titres honorifiques les plus flatteurs. Il fut membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

A la fin de l'année 1906, l'Académie de Suède lui décerna le prix Nobel. Giosuè Carducci aura éprouvé cette satisfaction suprême de voir avant de mourir son nom et son œuvre consacrés à la face du monde. Toutefois on ne peut se défendre de sourire quand on connaît les difficultés que rencontra sa candidature au prix Nobel et les objections qui furent présentées par les savants scandinaves préposés à la répartition de ce prix. Depuis longtemps, quelques Italiens distingués et influents avaient posé sa candidature au prix Nobel et s'évertuaient à la faire triompher. Mais, par une aberration singulière, le jury suédois chargé de peser, d'exa-

Digitized by Google

miner les titres de Giosuè Carducci s'obstinait à les méconnaître. Italien du *Risorgimento,* Carducci a chanté les héros et les martyrs de cette époque; il a glorifié leur courage civique et leurs exploits guerriers. Les membres de l'aréopage suédois chargés d'apprécier les mérites des candidats se montraient médiocrement sensibles à des titres si essentiellement italiens. Carducci est, en outre, l'auteur de certaine ode à la guerre où celle-ci est appelée « une sublime, fatale folie », et qui lui causa le plus grand tort dans l'esprit des académiciens de Stockholm : « Feu Nobel, » disaient-ils, « pour avoir inventé une formidable matière de destruction, aimait passionnément la paix. N'est-ce pas manquer à ses instructions suprêmes que d'honorer en son nom un poète chauvin et guerrier? » Par la parole et par la plume, les amis et admirateurs de Carducci réussirent toutefois à dissiper ces scrupules excessifs. Et le prix Nobel pour la poésie fut attribué, en 1906, au Toscan de bonne race qui écrivit sous le pseudonyme caractéristique d'*Enotrio Romano,* au défenseur de l'idéal héroïque et classique, à l'auteur des *Odes Barbares*.

C'est le 10 décembre 1906 qu'eut lieu à Stockholm la distribution des prix à laquelle Carducci ne put assister à cause de son état de santé. Suivant l'usage et la tradition, le prix aurait dû être remis au représentant diplomatique de l'Italie. Mais le roi Oscar, voulant donner au poète italien un témoignage de son admiration, par une attention pleine de délicatesse, chargea le baron de Bildt, son ministre en Italie, de remettre à Carducci le prix qui lui avait été décerné. Le jour même où les lauréats des prix Nobel recevaient dans la grande salle de l'Académie royale de Suède leurs récompenses, une cérémonie d'un caractère moins solennel, mais intéressante et significative avait lieu dans le cabinet de travail de Carducci auquel le baron de Bildt était venu apporter son prix. A la cérémonie de Stockholm assistaient le roi Oscar, les princes et les princesses royales et leur suite, le corps diplomatique, les ministres suédois, la famille Nobel, les représentants des Universités et des Instituts supérieurs de Suède. A la cérémonie de Bologne avaient pris part la femme de Carducci,

Digitized by Google

ses filles, ses gendres, ses petits-fils, son frère, le préfet, le vice-maire, le recteur de l'Université et quelques amis.

Le roi Oscar avait envoyé au baron de Bildt le télégramme suivant : « Veuillez adresser à Carducci mes plus vives et mes plus sincères félicitations à l'occasion du prix qu'il a si bien mérité. »

A Stockholm, l'éloge de Carducci fut lu par le secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, Docteur Af Vocsen, qui célébra le lyrisme du poète italien. A Bologne, le baron de Bildt prononça un discours en langue italienne, plein d'élévation et religieusement écouté par Carducci qui vaincu par l'émotion ne put que répéter ces mots : « Merci, merci, » en serrant avec effusion les mains du ministre scandinave.

Depuis quelques années seulement Carducci jouissait d'une certaine aisance. Ces derniers temps il était même devenu riche, grâce aux prix qu'il avait obtenus, à la vente de ses œuvres, et à sa vie modeste. Aussi en mourant a-t-il laissé aux siens un patrimoine important. En dehors de son frère, le professeur Valfredo, sa famille est composée de sa femme, Mme Elvira, de ses trois filles Beatrice, Libertà, Laura, et de plusieurs petits-fils.

La biographie que nous venons d'esquisser paraîtrait incomplète, si nous ne faisions pas connaître Carducci dans son intimité, et si nous ne mettions sous les yeux du lecteur certaines particularités de sa vie en les faisant suivre de quelques anecdotes.

Giuseppe Chiarini, son ami, nous présente un tableau fidèle de la vie laborieuse et régulière du poète. Pendant près d'un demi siècle il ne quitta guère Bologne que pour des séjours de vacances ou pour remplir ses fonctions de membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Carducci passait généralement toute sa journée chez lui, partageant son temps entre le travail de composition et l'étude. Il sortait les jours où il faisait son cours. La leçon terminée, il quittait l'Université pour aller à la librairie Zanichelli accompagné de ses élèves qu'il considérait comme ses meilleurs amis. Après son dîner, il se rendait au café, d'abord au Gri-

Digitized by Google

gioni, puis au Pavaglione, deux établissements aujourd'hui disparus. Les conversations et les discussions avec les amis lui plaisaient infiniment ainsi que les parties de brisque et de *scopone,* en vrai habitant de Bologne qui dédaigne le macao et le bridge.

Parmi ses amis et ses anciens élèves, il en était un pour lequel il avait une prédilection très marquée. C'était un lettré d'une intelligence supérieure qui lisait les vers avec un art infini. Un soir, à la fin d'un dîner, dans l'arrière-magasin du libraire Zanichelli, l'ami lut, suivant l'habitude, plusieurs poésies de Carducci. A la fin, le poète le pria de terminer la série par un chant du Dante. L'ami lut le cinquième et se montra lecteur incomparable. Grâce au talent du diseur, les poètes et les lettrés de cette réunion trouvèrent dans les immortels tercets des beautés nouvelles et inattendues. Au dernier vers, des applaudissements enthousiastes, frénétiques, retentirent. Seul Carducci resta à l'écart silencieux, taciturne, nerveux : les autres ne savaient que dire et que penser en sa présence. Soudain, donnant libre cours à une idée qui l'exaspérait, il s'écria, dans un violent mouvement de colère : « *Ah Dante! Dante! Personne ne pourra jamais l'égaler!* »

Giosuè Carducci avait le droit de jalouser Dante Alighieri. Parfois, le soir, il allait avec les collègues faire une promenade qui avait souvent pour but soit la *Bottiglieria*[1] Rovinezza, soit la *Bottiglieria* Cillario, soit quelque petite *osteria*[2] hors la ville. Beaucoup d'humour et de franche gaîté, et presque toujours aussi beaucoup de littérature et de poésie défrayait ces heures de délassement que commandait le travail opiniâtre et acharné de la journée. Ceux auxquels il a été permis de vivre dans la familiarité du poète n'oublieront jamais les heures, les moments passés avec lui. Lorsqu'on était dans sa société, on ne pouvait le quitter; on se réchauffait à ce foyer qui flambait toujours; on s'éclairait à cette lumière dont les étincelles étaient éblouissantes.

Giosuè Carducci, comme son successeur Giovanni Pascoli,

1. *Bouteillerie, café.*
2. *Auberge, cabaret.*

Digitized by Google

aimait le vin. Il avait une bonne cave et il recherchait volontiers les endroits où l'on trouvait de bon vin. Aussi pendant longtemps courut la sotte légende, auquel le sonnet enfiellé et venimeux de Mario Rapisardi donna de la consistance, qu'il s'enivrait tous les soirs, et qu'il devait à l'ivresse ses plus belles inspirations. Jusqu'à ces derniers temps, à Bologne et hors Bologne, cette opinion s'était accréditée. Il n'en était rien cependant. Après le dur labeur de la journée, il prenait le soir quelque distraction. Il n'aimait pas le théâtre, les salons ne l'attiraient pas davantage. Il trouvait plus agréable de se réunir avec quelques amis autour d'une table où l'on servait une excellente bouteille de Lambrusco, ou un délicieux *fiasco*[1] de Barbera. Il ne demandait pas au vin l'ivresse, mais une douce gaîté. En cela il ressemblait à Anacréon et à Horace. Au cours d'une de ses promenades du soir, il fut une fois accosté par un ancien professeur qui se mit à lui faire le récit de ses malheurs. Carducci l'interrompit brusquement en ces termes : « Quelle façon d'aborder les gens dans la rue! Est-ce que je vous connais? Est-ce que j'ai des confidences à recevoir de vous? » Le malheureux professeur humilié s'éloignait déjà, lorsque Carducci, se calmant tout d'un coup, cherche dans sa poche, trouve son portefeuille, et en tire un billet de dix francs qu'il va remettre à l'infortuné, victime de son algarade. Le poète continua son chemin en disant : « Ce soir, je devrai boire à crédit, car il ne me reste plus un sou. »

Après les premières atteintes du mal qui devait plus tard l'emporter, l'usage du vin lui fut défendu; un de ses petits-fils racontait que, pour en obtenir, il recourait dans les derniers temps à des ruses enfantines. L'anecdote suivante, qui remonte à 1900, à l'époque où le poète fit une villégiature à Lizzano, montre bien qu'il transgressait quelquefois les prescriptions de la Faculté. Il avait alors pour cocher un certain Virioli de Cesena surnommé Bartlin que Carducci appelait *Bartholino*. Au cours de leurs promenades journalières en voiture, ils avaient trouvé, dans les environs de San Carlo, une auberge où l'on vendait un *albana* exquis. Carducci prisait fort la sève

1. *Bouteille.*

Digitized by Google

et la verdeur du vin des Romagnes, mais Mme Elvira veillait rigoureusement à ce que les prescriptions des médecins fussent observées, et faisait à tous, et principalement au cocher toutes ses recommandations, mais le mari restait rebelle. Un jour il avait informé sa femme de la découverte près de San Carlo d'une source d'eau limpide et délicieuse. A l'heure de la promenade il appelait le cocher et, le sourire sur les lèvres, lui donnait ses ordres : « Attelez, Bartolino, pour aller boire un verre d'eau de San Carlo. » Pleine de confiance, Mme Elvira souriait angéliquement. Son dévouement pour son mari était sans bornes. Le fait suivant prouve que le poète avait recours à elle pour les moindres détails de sa vie intime. Une dame était allée un jour rendre visite à sa femme et causait avec cette dernière à voix basse, dans le salon, pour ne pas déranger le professeur qui travaillait dans une pièce voisine. Tout à coup la porte s'ouvre avec fracas, un soulier traverse l'espace et vient tomber devant les deux femmes épouvantées. Ce soulier n'avait pas de lacets, et le poète l'expédiait ainsi à sa femme pour qu'elle y mit des lacets.

Pour terminer cette partie de notre étude qui a trait à l'homme, il importe de rappeler simplement les principaux faits de sa vie politique, qui ne fut pas l'une des moins agitées du *Risorgimento*. Les vives et pénétrantes pages des *Confessions et Batailles,* et de tant d'autres de ses ouvrages nous initient à certaines dispositions intimes du patriote.

Un souffle politique anime les œuvres de Carducci. Historien et poète, qu'il se retourne vers le passé ou se proclame prophète des temps futurs, c'est autour de la politique que se meut sa pensée. Tout en admettant en théorie l'indépendance de l'œuvre d'art, il est sans cesse préoccupé des questions dont la solution importe le plus à la vie nationale. Mais s'il apparaît que le professeur ait été un esprit politique, il est juste de reconnaître qu'il n'a jamais transformé sa chaire en tribune et fait de la propagande en faveur des idées d'un parti quelconque. L'amour de l'art et de la patrie l'a seul inspiré.

Il a chanté en vers d'une facture merveilleuse tous les événements marquants de l'histoire nationale italienne. Une

Digitized by Google

partie importante de son œuvre poétique est consacrée à exalter ou à invectiver les hommes du jour, à célébrer ou à déplorer les événements de la vie publique.

C'est ainsi qu'il a fort maltraité Napoléon III, le *Masnadiere di Francia*[1], le *Cesare sinistro*[2], Pie IX, *Il vecchio prete infame*[3], et nombre d'hommes d'État italiens que l'histoire ne jugera pas comme lui.

Ses avis sur les hommes et les choses de son pays et de son temps ont d'ailleurs beaucoup varié. On a comparé ses enthousiasmes changeants et successifs à l'évolution de la pensée politique de Victor Hugo. Mais il y a lieu d'observer au sujet de la versatilité du poète italien que c'est moins son âme qui s'est transformée au cours des ans que celle de son pays. Si Carducci changea de drapeau plusieurs fois dans sa vie, c'est en somme pour rester fidèle à son idéal de toujours. « *En politique, l'Italie avant tout; en esthétique, la poésie classique avant tout; en pratique, la sincérité et la force.* »

Il était dès ses débuts irrédentiste et anticlérical : il l'est demeuré jusqu'au bout. Il a été le barde de la Patrie dont il avait idéalisé les origines, les vertus et la destinée depuis sa *Chanson de Legnano* jusqu'à l'*Église de Polenta*. Il est resté le fervent d'une Italie une et indivisible avec Trente et Trieste. L'anecdote suivante, racontée par Albino Zenatti, montre combien était vif chez lui le sentiment patriotique. Pendant un séjour de Carducci à Misurina, dans le Cadore, un professeur de Munich était venu le voir et lui avait exprimé en mauvais italien, mais avec beaucoup de cordialité, son admiration pour sa personne et la sympathie des Allemands pour l'Italie. Carducci après l'avoir beaucoup remercié l'entraîna hors de l'hôtel et lui montra la rivière dont le ruban argenté se déroule vers Schluderbach dont il avait retrouvé l'ancien nom italien. « Certes, Monsieur, nous sommes amis, mais cette eau que je croyais couler dans la Drave et se jeter dans la mer Noire, va dans l'Adige et puis dans l'Adriatique. Si vous vous retiriez

1. Le brigand de France.
2. Le sinistre César.
3. Le vieux prêtre infâme.

Digitized by Google

au delà de Toblach, nous serions encore plus amis. » Le professeur était Bavarois !

C'est encore le sentiment de l'irrédentisme qui lui dicta cette réponse à Romussi lui demandant un mot pour une publication dantesque :

« *Voici mon dernier mot : Contre l'Eternel Barbare.* »

Les noms de Trente et de Trieste résonnaient douloureusement à ses oreilles. Dans ses vers, dans sa prose, on sent son espérance, sa foi dans l'avenir. Ses écrits sur Oberdan qu'il a recueillis et réimprimés dans le XIIe volume de ses œuvres contiennent de violents reproches du poète à l'Italie. Il avait espéré que le martyre volontaire du jeune Triestien qui avait arraché à sa lyre les plus fiers accents ne serait pas inutile. Mais hélas !

Comme Gioberti, Carducci a voulu démontrer que l'Italie était appelée comme jadis Rome à mener le Monde. Une telle entreprise suffirait à sa gloire.

Ce qui ne s'atténua jamais chez lui ce fut son anticléricalisme batailleur. Sous ce rapport l'auteur des *Juvenilia,* des *Iambes et Epodes*, des *Odes Barbares*, ne se démentit jamais un instant.

L'an dernier encore, il lançait dans les journaux de temps en temps quelque déclaration retentissante pour affirmer sa fidélité aux convictions de sa jeunesse. Dans une lettre adressée en 1860 à son ami le professeur Giuseppe Chiarini, Carducci écrivait hardiment :

« *Quand je sentirai ma fin approcher, je me ferai lire Homère. Je ne veux pas de prêtres autour de moi. Je désire être incinéré sur un bûcher de bois de pin sous lequel seront placés tous mes livres.*

Qnarante-cinq ans plus tard, quelques journaux publièrent que le poète affaibli par la maladie avait fait amende honorable devant l'Église. En réponse à cette assertion, Carducci, dont la main obéissait mal à la volonté, dicta une phrase lapidaire qui restera son testament laïque :

« Aux écrivains du *Secolo,*

» *Ni prières de Cardinaux, ni comices de peuples. Je reste ce que j'étais en 1867, et j'attends inébranlable et imperturbable la grande heure.* »

Digitized by Google

En même temps qu'anticlérical et irrédentiste Carducci fut longtemps garibaldien, mazzinien, républicain et jacobin avec la plus intransigeante ardeur. L'unité de l'Italie le rapprocha de la monarchie. Puis mécontent à la suite des événements, il redevint républicain pour se rallier ensuite au régime actuel.

Dans un banquet qui lui fut donné à Volterra par la société démocratique dont le comte Nicolà Maffei était le président, à ce dernier qui, dans un *brindisi,* l'avait appelé le poète de la rébellion, Carducci répondit en ces termes :

« *On m'a appelé ici le poète de la rébellion; eh bien, je dois dire qu'aujourd'hui toutes les voies légales et scientifiques ont été ouvertes à la démocratie; rebelle serait celui qui, dorénavant, tenterait de s'opposer à son logique et nécessaire progrès.* »

Carducci estimait que nul citoyen ne doit se désintéresser des affaires de la cité, et c'est pourquoi sa vie fut si multiple, pourquoi son activité s'exerça dans les directions les plus diverses.

Peut-être Carducci aurait-il préféré donner tout son temps à l'enseignement, à la poésie, à ses études favorites, mais quand l'intérêt public allait l'y chercher, quand il le sollicitait de mettre son talent au service des affaires de l'État, de la province, de la commune, de la politique générale, Carducci faisait simplement son devoir.

Carducci entra au Conseil municipal le 25 juillet 1869, et fut toujours réélu. Aux élections de 1887, il fut élu avec une imposante majorité, le premier en tête de la liste, et remplissant les fonctions de maire, il présida les premières réunions du Conseil. Il fit partie jusqu'aux dernières élections qui précédèrent sa mort du Conseil provincial.

En 1870, les électeurs de Lugo l'envoyèrent à la Chambre des Députés. Mais il y resta peu de temps. Lorsqu'on tira au sort les députés professeurs, son nom sortit de l'urne et il fut rendu à sa grande satisfaction à la vie paisible de l'Université.

Dix ans plus tard, après avoir refusé plusieurs candidatures, il céda aux sollicitations des électeurs de la Maremme. Trop de souvenirs le liaient à cette population pour qu'il n'acceptât

Digitized by Google

pas d'être opposé à Giuseppe Toscanelli et refusât d'engager la lutte contre le gouvernement de Depretis, qu'il prétendait être désastreux pour l'Italie. Avant de se décider, il avait hésité pendant longtemps, mais la lettre d'un de ses amis, Agostino Bertami, écrite quelques heures avant sa mort, pour l'exhorter à se présenter, vainquit ses résistances.

« J'obéis, » écrivit-il au Comité électoral démocratique de Pise dans une lettre publiée le 9 mai 1886 dans le *Resto del Carlino* de Bologne, « à la voix d'outre-tombe, j'obéis à la voix de la Maremme. J'obéis enfin à la voix du devoir qui commande dans mon for intérieur. Je crois que ce gouvernement n'est plus constitutionnel, mais obstinément personnel, et qu'il est nuisible à l'Italie qu'il pervertit. Si mon nom peut dans la plus faible mesure ébranler cette opposition baroque, en avant mon nom. »

Le 19 mai, il fit son discours aux électeurs dans le Théâtre nouveau de Pise, discours de franche et fière opposition au ministère Depretis.

Malgré tous leurs efforts, ses partisans, qui luttèrent vaillamment, ne réussirent pas à le faire élire. Grâce à cet échec, Carducci échappa aux dangers de la politique militante et fut rendu à ses chères études.

Le 4 décembre 1890, Carducci avait été nommé sénateur. Cette nomination provoqua de bruyantes manifestations.

Dès la publication de l'*Ode* à Marguerite de Savoie, les monarchistes criaient bien fort que le poète de la République avait été gagné à la cause de la Monarchie par la grâce de la Reine. Dès ce moment, les républicains l'accusèrent d'avoir renié son parti.

Carducci avait fait en 1888 et en 1889 deux conférences en présence de la Reine. Il avait terminé la seconde, *La Poésie et l'Italie pendant la quatrième croisade,* en adressant un gracieux salut à la Reine. Dans les troisièmes *Odes Barbares,* il avait publié une nouvelle ode à la Reine, *Le Luth et la Lyre.*

Rien d'étrange dans ce fait, a dit M. Chiarini, un de ses biographes, pas plus que dans la démarche faite en mars 1891 par le poète auprès de Crispi pour l'inviter à être parrain de la

Digitized by Google

bannière que les dames de Bologne avaient brodée pour le cercle monarchique universitaire. Rien d'étrange, puisqu'il avait franchement avoué dans quelles circonstances et pour quelles raisons s'était produite ce qu'on a plus tard appelé son évolution.

Carducci lui-même (*Opere,* vol. XII, p. 440) expliqua clairement cette évolution.

« D'éducation et de mœurs républicaines *(à l'antique)* par un continuel développement de comparaison historique et politique, je me sentis attiré vers la monarchie et converti ingénument et sincèrement au seul régime qui puisse, je crois, maintenir l'Italie forte, une et indivisible. Je déclare en outre être affectueusement dévoué à Humbert Ier, dont j'admire la grande civilité et l'humanité. »

Cette évolution, qui n'avait été motivée ni par l'ambition ni par aucun avantage, étonna beaucoup de monde alors qu'elle paraît aujourd'hui toute logique et déterminée en quelque sorte par les événements.

Mais on comprend facilement la colère et le dépit des républicains italiens. Après la mort de Garibaldi et de Mazzini, de Mario et de Cattaneo, après l'abandon de Cairoli et de Crispi devenus ministres de la Monarchie, la perte de Carducci, le poète de la démocratie, était pour le parti une perte considérable.

Le parti modéré toscan avait reproché à Carducci d'avoir renié son *Ode* à *Victor Emmanuel*, et la *Croix de Savoie* pour chanter la République.

Pour la jeunesse des Romagnes, Carducci était resté le poète de l'*Hymne à Satan* et des *Décennales*, le poète de *Monti et Tognetti* et de *Cairoli*, de la *Consulta araldica* [1], et de *Versailles*. De 1870 à 1875, presque toute la jeunesse des Romagnes était républicaine. Carducci était son poète privilégié. De 1875 à 1885, beaucoup de ces jeunes gens parvenus à l'âge mûr avaient vu leur ardeur républicaine diminuer à la suite des événements politiques. Ils étaient plus à même de comprendre et pouvaient juger avec plus de sérénité l'œuvre du poète et

1. *Conseil héraldique.*

Digitized by Google

du citoyen. Mais il n'en était pas ainsi de la jeunesse actuelle. Au parti républicain était venu se joindre le parti socialiste. Ces deux partis éprouvaient naturellement des sentiments de haine et de mépris pour le cercle monarchique universitaire.

La jeunesse est ardente dans ses idées; elle est et doit toujours être excessive en tout, parce qu'elle est la jeunesse. Carducci moins que tout autre a pu s'en étonner.

Les jeunes gens naturellement n'acceptèrent pas l'explication que donna Carducci de son *Ode à la Reine*. S'ils avaient su l'histoire, ils auraient probablement pensé que Barnave paya de sa tête le sentiment de pitié qu'il eut pour Marie-Antoinette qu'il accompagna au moment de son triste retour à Paris.

Autres temps, autres événements, avec lesquels on ne peut établir de comparaison. C'est entendu. Mais en somme, l'auteur des *Iambes* et des *Epodes*, avait, après les *Odes* et les *Louanges* à la Reine, célébré Charles-Albert, et avait accepté sa nomination de sénateur. Et comme si cela ne suffisait pas, il se disposait à être parrain, au lieu et place de Crispi, de la bannière du cercle monarchique universitaire.

Une pareille attitude provoqua la colère des étudiants républicains et socialistes. Dans la soirée du 10 mars 1891, après une conférence commémorative du 19e anniversaire de la mort de Giuseppe Mazzini, une centaine de jeunes gens, parmi lesquels un certain nombre d'étudiants, se rendit au domicile de Carducci, aux Mura Mazzini, pour faire une manifestation hostile. La troupe des manifestants partit de la rue San Stefano et se dirigea par la rue del Piombo vers la maison du poète. Les curieux se joignirent, comme il arrive toujours en pareil cas, aux manifestants qui étaient trois cents lorsqu'ils atteignirent l'hôtel de Carducci. Comme il était absent, ils se bornèrent à siffler et à crier à bas.

Le jour suivant, le bruit s'étant répandu que les étudiants monarchistes avaient organisé une contre-manifestation en faveur de Carducci lorsqu'il se rendrait à l'Université faire sa leçon, les étudiants radicaux, au nombre de cinq cents environ se réunirent vers deux heures à l'Université. Lui qui n'avait jusqu'alors connu que les agréments de la popularité sentit à

Digitized by Google

son tour l'amertune des reproches enfiellés et des accusations injurieuses. Lui qui avait été jusqu'alors l'idole de ses étudiants, il les vit ameutés dans la cour de l'Université huant, sifflant et conspuant son apparition. Il fut superbe, traversa impassible le groupe des manifestants et entra dans la salle pour faire sa leçon : les manifestants y pénétrèrent en masse à sa suite. Calme en apparence, il monta dans sa chaire entouré de quelques étudiants et étudiantes en philologie. Il se disposait à commencer la leçon, lorsque retentirent les cris, *A bas*, avec accompagnement de sifflets. Dans l'impossibilité de faire son cours, il alluma un cigare, se mit à fumer et apostropha ainsi les braillards : « Il est inutile que vous criiez *A bas*, la nature m'a placé en haut. Criez plutôt, *A mort.* » Comme le tumulte persistait et qu'aux cris de *A bas* se mêlaient les épithètes de *crétin, lâche, farceur* et les outrages les plus odieux le professeur monta sur une petite table placée devant la chaire pour mieux tenir tête à l'orage et recevoir en pleine face les injures qui étaient proférées contre lui. Cette attitude irrita davantage les manifestants qui, devenus de véritables énergumènes, se jetèrent sur la table, brisèrent les lampes, plusieurs planches de la chaire et refoulèrent entre la chaire et le mur le professeur et les étudiants et étudiantes qui formaient un rempart vivant devant lui. On était si serré dans la salle que la respiration devenait difficile, et que la situation devenait dangereuse. Une jeune fille s'évanouit, une autre eut le bras luxé. Au plus fort de la bagarre survinrent les professeurs Pellicioni et Ciaccio, le chevalier Damiani, économe de l'Université, et Olindo Guerrini, qui furent impuissants à calmer ces fous furieux. Ils ne parvinrent pas davantage à leur persuader de quitter la salle, Carducci ayant déclaré qu'il était chez lui et qu'il ne sortirait que le dernier. Sur ces entrefaites entra le professeur Albertoni qui, en sa qualité de socialiste, fut l'objet d'une ovation. Mais il ne réussit pas à les faire sortir et ils ne partirent que de leur plein gré, c'est-à-dire quand ils comprirent que Carducci ne céderait pas, et qu'ils furent fatigués de cet exercice prolongé d'imitations animalesques, comme l'appela Carducci (*Opere,* vol. XII, p. 569).

Digitized by Google

Quand les manifestants se retirèrent, il entendit l'un d'eux qui disait : « Et maintenant que nous avons donné une leçon au professeur Carducci, laissons-le seul à méditer sur les conséquences... » Je ne compris pas de quoi, ajoute-t-il, en rapportant l'anecdote (*Opere,* vol. XII, p. 567, 570), mais j'ai encore dans les oreilles et dans les yeux, et cela m'amuse, l'air de solennité barytonale, l'attitude internationalement drapée et le tranchant du geste, *histrioneries* naturelles à ce Falstaff prématurément *onorevole*[1]. »

Lorsque les manifestants eurent quitté la salle, Carducci l'abandonna à son tour avec l'économe Damiani. On le fit monter dans une voiture et on l'accompagna chez lui. Les étudiants et de nombreux manifestants qui attendaient au dehors suivirent la voiture, les premiers acclamant le professeur, les autres continuant à l'insulter. Le bruit courut qu'un des manifestants s'était cramponné à la voiture et avait essayé de le frapper. Mais le poète télégraphia de Gênes à la *Gazette d'Emilie* pour démentir ce bruit et affirmer que personne n'avait levé la main sur lui. Le *Resto del Carlino* dit cependant que Carducci, dans sa déposition, avait reconnu les menaces et les coups dont il avait été la victime, en faisant observer qu'ils s'étaient produits à la suite de sa provocation. Dans la matinée du 13 mars, les étudiants monarchistes préparèrent, place Victor-Emmanuel, une démonstration en honneur du professeur. Les étudiants radicaux, en ayant eu vent, organisèrent une contre-manifestation. Les uns en applaudissant, les autres en sifflant se dirigèrent en suivant les Portiques du Pavaglione et la via Parini jusqu'à la maison de Carducci dans la rue del Piombo. Arrivés là ils en vinrent aux mains et s'arrachèrent une bannière dont ils brisèrent la hampe. Carducci, qui était à Gênes, vit Verdi, et ne lui dit pas un mot de ce qui avait eu lieu à Bologne, tant il s'en souciait peu.

La première manifestation, dont les suivantes ne furent que la conséquence naturelle, fut un fait déplorable, mais comme le fait remarquer Chiarini (*Memorie della vita di Giosuè Car-*

1. *L'honorable,* titre que l'on donne aux députés italiens.

Digitized by Google

ducci, p. 309[1]) elle s'explique par les précédentes dont nous avons fait le récit. A la Chambre des Députés, le ministre Villari y fit allusion en ces termes : « Quand on assiste à des faits comme ceux de Bologne, où impunément on insulte l'homme, le citoyen, le maître, il semble voir des enfants outrager leur père. » Nobles paroles qui stigmatisaient justement ces actes indignes.

Les étudiants radicaux, dans une petite feuille imprimée, voulurent justifier leur conduite et publièrent cette déclaration : « Nous admirons tous le poète et le littérateur. Nous avons sifflé l'homme qui avait abandonné son drapeau. » Ils avaient tort. Pour admirer le poète et le littérateur, il faut le comprendre, et ils ne le comprenaient pas. Ils ne voyaient dans Carducci que le poète de leur parti. Carducci était bien autre chose : il était un poète supérieur à tous les partis.

Les étudiants radicaux de Bologne commettaient la même erreur que celle dans laquelle étaient tombés les monarchistes modérés qui, après 1860, accusaient de défection l'auteur de l'ode à Victor-Emmanuel et de la Croix de Savoie. Cette erreur, Carducci l'indiquait lui-même en ces termes au ministre Villari : « Le Ministère de l'Instruction publique a voulu faire en peu de temps trop d'écoles et trop de professeurs dans un pays qui ne pouvait ni donner autant ni supporter autant. » (Carducci, *Opere,* vol. XII, p. 570[1].) En somme, la raison de ces faits était l'ignorance. Toutefois il faut reconnaître que la passion politique, qui est toujours bestiale, eut le principal rôle. Si les étudiants radicaux avaient véritablement admiré et compris le poète ils ne l'auraient pas sifflé pour avoir abandonné un drapeau, ce qu'il n'avait pas fait, ce qu'il ne fit jamais. Il n'eut jamais qu'un drapeau qu'il n'abandonna jamais, le drapeau de la nation, le drapeau italien.

Après l'*Ode à la Reine,* son idéal politique n'avait pas changé. Si sa vie et ses œuvres n'en fournissaient pas déjà une preuve éloquente, les odes à *Giuseppe Garibaldi, Scoglio di Quarto* et les sonnets *Ça ira!* suffiraient à le démontrer. Tandis que les républicains l'accusaient d'avoir renié son ancien idéal

1. Mémoires de la vie de Giosuè Carducci.

Digitized by Google

politique, les monarchistes lui reprochaient d'avoir fait l'apologie des sinistres et sanguinaires apôtres de la Révolution française.

Pendant cette période de désordre et celle qui l'a suivie, Carducci ne perdit jamais son calme et sa sérénité d'esprit. Il était tout à ses études, comme si rien n'était arrivé. Il s'occupait alors de Goldoni, pour lequel il voulait composer une *couronne de sonnets*[1]. A cette époque, il en écrivit quatre qui furent publiés pour le mariage de la fille de Ferdinand Martini. Il ne songeait pas, d'ailleurs, à recommencer ses leçons. Quand il les recommença, quinze jours après, tout se passa tranquillement. Le jour de la première leçon, personne ne se serait imaginé qu'un mois avant environ, dans cette salle, on s'était livré à des voies de fait, et que le sang avait failli couler! Le poète eut donc raison de la foule. Elle s'était ameutée contre *Enotrio Romano* le jour où le poète, dont la lyre avait jadis lancé des foudres contre la monarchie *traître aux destinées de l'Italie*, s'était laissé enivrer par la beauté d'une reine et avait chanté les gloires de l'ancienne maison royale. Cependant *Enotrio Romano* resta monarchiste et la foule se reprit le jour suivant à l'adorer comme auparavant.

Depuis Pétrarque, aucun poète n'a été dans son pays l'objet d'une admiration aussi universelle que celle dont a été entouré Carducci.

Le patriotisme explique surabondamment certaines contradictions taxées à tort d'apostasies, et comment Victor Hugo a pu sur ses vieux jours coiffer le bonnet rouge de sa main gauche sans que sa droite ait eu à se dessaisir des lis charmants cueillis à l'aube au pied du trône.

Les polémiques de Carducci sont restées célèbres.

Comme nous l'avons vu, dès son enfance, Carducci se montra combattif. Il fut un homme passionné, fougueux et emporté. En matière littéraire, il eut des antipathies très mar-

1. On entend, en Italien, par Couronne de sonnets plusieurs sonnets sur un même sujet, qui sont liés ensemble, le second commençant avec le dernier vers du premier et ainsi de suite, ou plusieurs sonnets sur un même sujet qui ont la rime pareille.

Digitized by Google

quées qui n'étaient pas toujours justifiées. Il reconnut lui-même ses torts et en fit la confession avec une noble franchise, car dans ses antipathies il n'y avait rien de personnel. Plusieurs écrivains : Paolo Fambri, Bonghi, Guerzoni, Zendrini, De Amicis, Giacosa, Rapisardi, De Zerbi et tant d'autres reçurent ses traits et furent l'objet de ses railleries. Quelques-uns prirent leur revanche. Des luttes très vives s'engagèrent et fournirent l'occasion à Carducci de porter des coups terribles à ses adversaires. Ces polémiques, qui sont écrites dans une langue remarquable, constituent une des parties les plus intéressantes de son patrimoine littéraire. D'autres écrivains comme De Amicis et Giacosa gardèrent le silence. Plus tard Carducci leur donna un témoignage de son estime et de son admiration, parce qu'il savait en temps opportun rendre justice au génie et au savoir. C'est ainsi qu'il déplora la mort de Zendrini, qui était une perte pour l'art au moment où peut-être une ère de renouvellement allait commencer, et dit à propos de lui et de quelques autres qui venaient de disparaître :

« *Plût au ciel qu'ils fussent en vie : nous combattrions encore.* »

« *Que l'homme se mesure avec l'homme : la vie est un combat.* »

On a dit que Carducci était un adversaire convaincu de Manzoni. Cela n'est pas exact. Les œuvres de Carducci contiennent en effet des pages consacrées au grand Lombard considéré comme poète lyrique. Carducci, avec sa compétence extraordinaire et dans une forme claire et convaincante, met en relief toutes les qualités de l'œuvre poétique d'Alexandre Manzoni qu'il a minutieusement analysée. Quand, jeune encore il est vrai, il entra dans la vie et vit mettre en avant le nom de Manzoni par les représentants de la Bigoterie morale et intellectuelle qui tendait à étouffer les élans généreux des cœurs prêts à se révolter contre l'Étranger, il n'épargna pas ses sarcasmes à ce monde qui se réclamait de Manzoni. Dans le feu de la polémique, il lança imprudemment quelques traits à l'homme qui avait donné prétexte à la diffusion des idées de quiétisme et de résignation. Ainsi s'établit la légende que Carducci, adversaire de la littérature languissante qu'on était convenu d'appeler *Manzonienne* n'ait pas su apprécier à sa

Digitized by Google

juste valeur l'œuvre très élevée du poète lombard. Lui-même voulut détruire cette légende en prenant part personnellement aux honneurs rendus en 1881 à Lecco à l'auteur des *Promessi Sposi*[1].

Après l'inauguration du monument élevé dans cette ville par souscription nationale, dans la soirée du 11 octobre 1881, dans un banquet d'occasion, Carducci prononçait un discours dans lequel, parlant de Manzoni, il rendait hommage au grand homme et à l'écrivain. Voici un passage du discours publié par les journaux de l'époque :

« Adversaire de Manzoni, moi qui eus pour père un de ses admirateurs les plus enthousiastes, moi qui tout jeune formai ma mémoire et mon intelligence en étudiant les poésies de Manzoni, moi qui ai appris dès l'enfance à aimer la Patrie et le Bien dans les chœurs de *Carmagnola* et d'*Adelchi*, moi qui dans mon adolescence ai relu cinq fois, avec un plaisir toujours croissant, les *Promessi Sposi*, moi qui ai écrit des pages pleines d'une franche admiration pour l'homme intègre dont la vie a été exempte de reproches et dont le patriotisme ne s'est jamais démenti? Il fut un moment dans l'histoire contemporaine de l'Italie, triste période de dix ans, où l'on vit de nouveau de méchants oiseaux dantesques planer sinistrement sur l'Italie et menacer la Patrie d'une recrudescence de quiétisme et de catholicisme curial. En ce moment, Jésuites et Étrangers feignirent un profond amour pour l'œuvre littéraire d'Alexandre Manzoni. C'est alors que, dans l'ardeur de ma jeunesse, j'eus le tort de confondre le libéralisme serein et fort de Manzoni avec le quiétisme apathique, sa religiosité active, démocratique, rationnelle, évangélique où resplendissent les trois grands principes de la Révolution : *Liberté, Égalité, Fraternité,* avec la dévotion hypocrite, avec l'onctuosité réactionnaire des méchants oiseaux. Ma plume de jeune homme écrivit alors certaines choses qui purent faire croire que j'étais *Antimanzonien*. Ce fut une erreur que je reconnais de grand cœur. J'admire dans Manzoni la perfection de l'écrivain, l'élégance et la vigueur de l'art italien, la vie sans tache de l'homme,

1. *Les Fiancés.*

Digitized by Google

son caractère intègre et son patriotisme qui ne s'est jamais démenti. »

Pour finir, encore un mot sur l'*Antimanzonianisme* de Carducci. Salveraglio rapporte un épisode qui démontre bien la rectitude du jugement critique de Carducci. Un jour, dans une leçon, il expliquait *Il Cinque Maggio*[1] de Manzoni. Il s'était appesanti sur les vers :

Chiniam la fronte al Massimo
Fattor, che volle in lui
Del creator sus spirito
Più vasta orma stampar.

Un léger sourire accompagnait ses explications. Quelques élèves, interprétant mal son sourire, se mirent à rire. Carducci s'arrêta, les toisa et s'écria :

— Qui rit? On ne rit pas! surtout quand on parle de Manzoni.

EMMANUEL LASSERRE.

1. *Le Cinq Mai.*

Digitized by Google

AUTOUR DE LA RUE POITEVINE

(*Suite* [1].)

A l'influence politique nos archevêques d'alors ajoutaient celle de la fortune. Outre les revenus d'ordre épiscopal, tels que les droits de pallium, les quartières, l'impôt du « scel », les amendes, les frais d'insinuation d'actes soumis à l'officialité métropolitaine, et ceux des réconciliations d'églises et de cimetières profanés, cérémonies très fréquentes pendant la guerre de Cent ans, les petites sommes que tous les prêtres se faisaient un pieux devoir de léguer, par testament, au chef du diocèse, etc., les archevêques de Bordeaux percevaient diverses dîmes sur un nombre infini d'immeubles de la ville et du dehors [2]. La série G des Archives de la rue D'Aviau [3] fournit des renseignements précieux sur les propriétaires et les tenanciers qui devaient le « cens » à l'archevêque. On y voit, sous les numéros 112, 114, 115, 116, 241, etc., des noms historiques, en particulier ceux des Rohan, des Monadey et des Lestonat. La notice de Leo Drouyn sur la rue, ou plutôt sur le quartier du Cahernan [4], qui formait, vers l'ouest,

1. Voir la *Revue Philomathique* de juillet 1907, n° 7.

2. Pour ces divers droits, cf. Arch dép. G, Archevêché, Comptes de 1356. L'impôt en nature désigné sous le nom de *quartière* n'était pas perçu dans les archiprêtrés tombés au pouvoir de l'ennemi. Les revenus épiscopaux étaient fort amoindris, de ce chef, pendant la guerre de Cent ans. Mais les droits pour la réconciliation d'églises et cimetières profanés procuraient à nos archevêques d'importantes compensations. (Voir en particulier, pour les détails, Arch. dép., Archevêché, G, 238.) Le revenu des quartières resta considérable et sensiblement le même jusqu'à la Révolution. Je relève dans la liasse 910, Arch. dép., Biens nationaux, composée d'*Extraits des Registres de l'Enregistrement des baux à ferme et loyers des Biens nationaux*, une pièce du 20 septembre 1790. Le sieur Leydet déclare « être, par police verballe, adjudicataire des quartières appartenant à l'Archevesque de Bordeaux du 28 janvier 1785, pour le temps et espace de six années, pour le prix et somme de dix-huit mille livres pour chacune desdites six années, et pour dix-neuf mille livres, lorsque le froment passera le prix de quinze livres ».

3. On sait que l'introduction du volume contenant l'inventaire sommaire de deux fonds de la série G (clergé séculier), ceux de l'archevêché et de l'église primatiale Saint-André de Bordeaux, est l'œuvre du regretté chanoine Ernest Allain.

4. Arch. dép., G., Archevêché, Comptes de 1462-1464, jusqu'à 1476.

Digitized by Google

le pendant de celui de la Rousselle, offre encore d'utiles indications pour dresser la liste des droits seigneuriaux de l'archevêque dans la ville anglaise. Pris en détail, ces droits avaient l'air d'être insignifiants et presque dérisoires. Chaque maison taxée payait, en moyenne, cinq sols; quelques-unes réglaient leur dette en nature. Le collecteur épiscopal y venait recevoir, aux époques d'échéance, une ou deux poules, une lance, une paire de gants ou d'éperons. Mais, vu leur multiplicité, le total des contributions laïques joint aux revenus d'église que touchait le seigneur archevêque atteignait un chiffre respectable. En 1342, sous l'épiscopat de Pierre de Canteloup, la recette inscrite sur le registre portant la signature des contrôleurs Géraud de Bagès et Bertrand Bonafoux s'élève à 4,632 livres, soit cent mille francs de notre monnaie[1].

Je dois observer que cette richesse ne risquait nullement d'éblouir des hommes nés dans l'opulence; elle leur fut même d'une grande utilité pour sauvegarder, à Bordeaux, le prestige du pouvoir spirituel, en face de l'orgueil et de la pompe britanniques. Elle constitua, surtout, le budget des œuvres scolaires et des œuvres pies, qui trouvaient là leur principal aliment. Ajoutons que les magnificences dont l'art du Moyen-Age semble avoir gardé pour lui le secret n'eussent jamais été possibles si l'évêque n'avait eu sous la main de véritables trésors pour élever jusqu'au ciel les tours de la cathédrale qu'il aimait comme son épouse, et parer tout l'édifice avec le goût exquis et la sainte profusion qu'inspira toujours le génie de la foi. En somme, la fortune de l'archevêque était la fortune de l'Église et du pays. « Le clergé, » dit M. Jullian, « a le sens et la volonté de réformes utiles à tous; il songe à ceux dont il a pris la garde, les pauvres, les malades, les étudiants. L'Église bordelaise se rend enfin compte qu'elle a plus de devoirs que d'intérêts : elle devient plus humaine dans ses œuvres et plus brillante dans son art[2]. »

1. Arch. dép., série G, Archevêché, *Comptes de 1342*.

2. *Histoire de Bordeaux*, p. 257; et, plus loin, p. 267. M. Jullian rend encore un bel hommage à la philanthropie de nos évêques : « Les grands prélats d'avant et d'après 1400, » dit-il, « ceux-là malgré leur opulence, ceux-ci malgré leur violence, ont tous contribué à fonder de belles et bonnes œuvres ». Ici, l'auteur, après avoir énuméré les

Digitized by Google

Néanmoins, une remarque s'impose à l'impartialité de l'historien. Si le luxe officiel des prélats contemporains du Prince Noir ne les empêcha pas de mener une vie irréprochable, les allées et venues continuelles d'une parenté mondaine qui s'installait pour des mois chez l'archevêque, tantôt dans le palais de ville, tantôt dans les résidences de Pessac, de Lormont, de Belvès et de Montravel, produisirent quelquefois peut-être un léger scandale, malgré le bon esprit du temps Aussi la Providence inspira-t-elle au chapitre de qui dépendait l'élection des évêques l'heureuse pensée d'interrompre, tout à coup, la série des prélats grands seigneurs et de mettre à la place de David de Montferrand, dont les aïeux avaient « l'honneur d'estre les premiers barons du pays »[1], un enfant du peuple, qui dans son bas âge avait gardé les troupeaux; j'ai nommé l'austère Pey Berland.

Le Chapitre métropolitain acquit une assez large part du quartier sud, à l'époque de sa formation. M. Jullian surfait à peine l'omnipotence et la richesse de ce corps vénérable lorsqu'il écrit à propos de MM. les Chanoines : « Maîtres du siège par l'élection, ils conquièrent le diocèse par le bénéfice. Les chanoines étaient choisis d'ordinaire parmi les plus riches, les plus nobles et les plus instruits du pays. Il était aussi rare de voir un homme du bas peuple entrer dans le Chapitre que dans la Jurade. Comme les jurats, ils se recrutaient eux-mêmes... Ils élisent l'archevêque. En cas de vacance, ils administrent le diocèse. L'archevêque n'est pour eux ni un chef ni un maître. Il doit les appeler

hôpitaux, tous de création ou d'inspiration religieuse, que notre ville possèda dès le XIIe siècle, ceux des *Gahets* et de *Saint-Ladre* pour les lépreux, ceux de la *Peste*, de *Saint-James*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Julien*, etc., mentionne les hôpitaux de *Sainte-Croix*, de *Saint-Michel*, et celui de Pey Berland, dans la paroisse Saint-Seurin, sous le vocable de Saint-Pierre du *Mont-Judaïque*; à l'intérieur, l'Institution des Frères de la *Merci* et celle des Pères de Saint-Antoine, à l'endroit où est aujourd'hui la Faculté des sciences. Il réserve un éloge à part et bien mérité pour l'hôpital du chanoine Vital Carles, dont il reproduit la porte d'entrée, d'après un dessin de Leo Drouyn (*Choix des types...*), daté de 1845, c'est-à-dire un an après la démolition des derniers restes de l'œuvre de Vital Carles. On sait (cf. Ch. Marionneau, *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*, p. 76) que l'ancienne porte de la chapelle de l'hôpital Vital-Carles orne aujourd'hui la façade de l'église de Saint-Delphin, au Pont-de-la-Maye, laquelle fut construite sous l'épiscopat du cardinal Donnet.

1. Lopès, t. II, p. 289.

Digitized by Google

« des frères ». Le Chapitre est le « conseil né » du prélat, ainsi que l'était le Sénat pour les consuls de Rome[1]. »

L'énorme collection des *Actes capitulaires* de l'Église métropolitaine, inventoriés par M. Ducaunnès-Duval, non sans une pointe d'*humour*, qui donne de l'agrément aux recherches les plus arides, permet de suivre, à travers les siècles, la grandeur, la décadence et la ruine financière du vénérable corps[2]. C'est de ce recueil, où revit tout le passé de l'Église de Bordeaux, que j'ai tiré les détails qui suivent, concernant les immeubles du Chapitre au delà du Peugue et les dîmes à lui servies par divers tenanciers.

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 195. Quelques lignes plus haut, M. Jullian établit un parallèle ingénieux entre la Jurade et le Chapitre, qui formaient « deux aristocraties souveraines ». Comme la Jurade municipale, la Jurade capitulaire publiait les procès-verbaux de ses réunions. Ces procès-verbaux, qui malheureusement se réduisent presque à rien depuis le Concordat, constituent aujourd'hui l'un des éléments les plus précieux de notre histoire ecclésiastique diocésaine. Les lignes suivantes de la *Chronique Bourdeloise* (f° 25) montrent combien les deux « Jurades » (et ici le Chapitre de Saint-Seurin ne doit pas être séparé de celui de Saint-André) prenaient au sérieux leurs assemblées respectives et avaient à cœur de travailler de concert au bien de la cité :

« 1328. Il y avoit en ce temps telle intelligence et communication de volontés entre le clergé et le peuple, que les jours de jurade, il estoit loisible aux députez de Sainct-André et de Sainct-Seurin assister à ladicte lurade; comme de mesme ez jours des Chapitres des dictes églises, les dicts lurats avoient entrée et séance en iceux, afin que les affaires de ladicte ville se maniassent d'un commun consentement; ce qui a esté observé plusieurs années pour le bien public. Et de là vient que les jours ordinaires des dictes communautéz sont distincts et séparéz, de façon que le Chapitre dudict Sainct-André se tient les mardis et les jeudis : et celuy de Sainct-Seurin les lundis et vendredis et la lurade les mercredis et samedis. »

Comme l'insinue de Lurbe, l'union entre le Chapitre et la Jurade ne fut pas exempte de querelles passagères. On trouve, en particulier dans le tome III de l'*Inventaire de la Jurade* (p. 119 et suiv.), des passages où la Jurade reproche aux chanoines de Saint-André d'avoir transformé leur juridiction ecclésiastique en juridiction séculière, c'est-à-dire d'avoir abusivement étendu les privilèges dont ils jouissent dans l'intérieur de la « Sauvetat » jusqu'aux limites de leur juridiction spirituelle.

2. La richesse du Chapitre avait sensiblement diminué, par suite de la mise en exécution des lettres patentes de François Ier (13 février 1534), « ordonnant la saisie du temporel du clergé ayant fait partie de l'ancien domaine de la couronne tant que les possesseurs n'auront pas montré les titres de leur acquisition » (Arch. dép., G, 479). Il est vrai que le Chapitre obtint une réduction de sa part contributive (23 mars 1540). La supplique au Roi, pour obtenir la modération du don gratuit levé sur le clergé était ainsi motivée : « Attendu la pauvreté dudict Chapitre, petite valeur des prébendes et gelée générale survenue sur les vignes, qui est le principal revenu; et aussi que ceste année partie des bleds et vins du pays auroient esté gastées de gresles et tempestes, comme aussi les grandes chaleurs. » De 1720 à 1730, voici quelle était la situation : somme totale des recettes en moyenne par an : 42,132 livres. Dépenses : 23,529 livres (*Ibid.*, G. 498).

Au surplus, si l'on veut se faire une idée exacte des biens et revenus du chapitre, tant dans les quatorze paroisses de Bordeaux que dans le diocèse, il est nécessaire de parcourir l'inventaire des *Archives capitulaires*, série G, de 344 à 377 (sans parler, bien entendu, du droit de monnayage, G, 336 et suiv.).

Digitized by Google

Les premières acquisitions de nos chanoines sur la rive droite étaient situées dans les rues *Neuve*, de la *Rousselle*, *Bouquière*, *Sainte-Colombe* et *Colombeyre*, que l'*Inventaire de Saint-André* confond souvent, mais à tort, d'après Leo Drouyn, avec la précédente[1].

La muraille de la seconde enceinte n'était pas encore terminée que déjà des quartiers nouveaux se dessinaient dans tous les sens, au delà de cette limite, évidemment trop rapprochée, mais qu'on avait dû tracer à la hâte sous la menace d'une invasion française, et sans prévoir le rapide accroissement que la ville allait prendre de ce côté.

Le Chapitre apparaît d'assez bonne heure en qualité de propriétaire dans cette nouvelle zone du faubourg méridional, dont l'annexion est imminente, mais qui n'aura pourtant que vers le milieu du xve siècle sa clôture murale, commencée d'ailleurs en 1302[2].

Au xive siècle, il possède, rue des Faures, de l'autre côté du fossé de ville, plusieurs terrains vagues qu'il a soigneusement clôturés de murs et qu'il donne « à cens », des maisons, des « sols » en terre, des jardins, des vignes, etc.

Durant des siècles, l'église de Sainte-Eulalie fut entourée de vignes ; celle qui s'étendait sous le porche, dans la direction des graves (en gascon, *arenas*), faisait partie du domaine capitulaire. Plus bas, tirant sur le nord-ouest, ledit Chapitre avait aussi des maisons rue des Ayres et dans l'affreuse rue *Maucouyade*[3].

1. *Bordeaux vers 1450*, p. 200.

2. La *Chronique Bourdeloise* de De Lurbe, f. 20 verso et f. 21, dit : « 1302. En cette année il fust ordôné que les fauxbourgs de la ville d'un costé et de l'autre dans lesquels estoient tous les couvens et monastères, seroient aux despens publics, clocs de murailles, et incorporez dans ladicte ville et cependant déffendu à toutes personnes de sortir ou entrer en ladicte ville, si ce n'est par les portes d'icelle. »

L'annexion des faubourgs était commémorée tous les ans par une procession générale à laquelle assistaient le maire, les jurats et les bourgeois ; elle avait lieu le dimanche des Rameaux. Leo Drouyn suppose que les murs définitifs de la troisième enceinte furent précédés de fortifications provisoires constituées par des « fossés » garnis de « palissades » (*Bordeaux vers 1450*, p. 9). Il constate qu'on « dut les modifier et sans doute les augmenter, puisque, pendant tout le xive siècle et la première moitié du xve, il est fait mention de fortifications que l'on construisait ou réparait » (*ibid.*).

3. Un document officiel incomplet, sans date précise, mais figurant aux Archives sous la rubrique : xviiie siècle, porte que « le chapitre de Saint-André possédait la seigneurie foncière et directe dans l'enceinte de la ville de Bordeaux, de six cent soixante-dix maisons, chais, jardins et places » (Arch. dép., G, 446).

Digitized by Google

Nos érudits ont récemment agité la question des « épées de Bordeaux[1] » que le chauvinisme local n'hésitait pas à mettre au-dessus des lames de Tolède. En 1382, l'un des forgerons d'épées *(faure d'espadas)* se nommait Guilhem. A sa mort, le Chapitre hérita d'un « sol de terre » situé rue du Peugue[2].

Était-ce à titre d'ancien client du célèbre armurier? Il est vrai qu'ayant le droit de haute justice dans les limites de la « sauveté » métropolitaine[3], le Chapitre était censé faire usage du glaive du bourreau, quoiqu'on employât de préférence, dans notre Ville, conformément à la mode anglaise, la corde du « pendart ». Je doute, néanmoins, que le Chapitre ait jamais adressé de fortes commandes à la maison Guilhem.

Très batailleur, je l'avoue, dans ses rapports avec l'archevêque, les curés de sa juridiction et les habitants du fief canonal[4], le Chapitre Métropolitain ne compta jamais aucun duelliste.

Le XIVe siècle fut l'âge d'or des chanoines de Saint-André. Le Prince Noir les combla de ses faveurs. Ils s'en montrèrent

1. Je n'insiste pas sur la célébrité des épées bordelaises. C'était un présent de luxe à s'offrir entre chevaliers. On lit dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. XXII, p. 63, L. Bazin, *La Bourgogne sous les ducs de la maison de Valois :* « Etant à Lyon, le 1er février 1371, Philippe le Hardi dîna chez l'archevêque. Les « joueurs d'instrument » du prélat, furent magnifiquement récompensés par le duc de Bourgogne, ainsi que « Clasquin, chevalier sauvage du Connétable de France pour s'être » combattu devant mondit seigneur contre un autre chevalier sauvage, et Marc de la » Roche », qui « *lui fit présent d'une épée de Bordeaux* ».

2. Arch. dép., G, 365. Il ne s'ensuit pas que l'atelier de Guilhem fût établi rue du Peugue. On sait que les forgerons en tout genre se trouvaient surtout, du moins au XVe siècle, dans la rue des Faures, à laquelle ces industriels ont donné leur nom. « La rue des Faures, » dit Leo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 26), « toute peuplée de forgerons et d'armuriers fabriquant des épées et des armures renommées dans l'Europe entière. » Il ne serait pas étonnant que, plus tard, les forgerons d'épées se fussent rapprochés du quartier des maîtres d'armes, la rue Sainte-Colombe. M. Labadie, l'un de nos érudits les plus judicieux et les plus sagaces, publiait, en 1902, une plaquette très documentée sur la salle d'armes ouverte, en 1705, dans l'ancienne paroisse Sainte-Colombe par Martial d'Armagnac. Qu'un autre chercheur, sinon M. Labadie lui-même, rattache à l'atelier de Guilhem d'où sortirent probablement les épées que Pierre et Gaillard de la Motte rougirent de sang à la bataille de Poitiers, une notice analogue sur l'escrime à Bordeaux pendant le Moyen-Age.

3. Sur le « pendart » et tour qu'il habita près de la Porte-Basse, avant de se transporter au quartier des Capucins, voir : 1° Baurein, *Var. Bord.*, t. IV, p. 169-170; 2° Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 97.

4. *Arch. dép.*, G. 479 « Le chapitre possède la haute justice dans toute icelle partie ou petit destroit de la présente ville appelée : la Saint-André, avec droit de closture; lequel destroit comprend le corps de la grande esglise, le palais archiépiscopal, les maisons tant de messieurs les doyen, dignités, chanoines et chapitre que des autres bénéficiers de la dite esglise... et généralement *tout ce qui est entre les deux lavoirs ou ruisseaux nommés ruisseaux du* Peugue et de la Devise.

Digitized by Google

reconnaissants, la cause britannique eut en eux jusqu'à la fin des partisans fidèles et dévoués. Quelques mois avant la lutte décisive qui chassa l'étranger de Guyenne, un chef de routiers, se disant espagnol, nommé Rodrigo de Villandrado, ravageait la province à la tête d'une bande soudoyée par le roi de France Charles VII. Il fallut entrer en campagne. L'Angleterre réclama des subsides. Le Chapitre répondit par une offrande de 70 francs qu'il chargea le doyen de remettre au sénéchal, *pro defensione patriæ contra Rodrigo et socios ejus.*

J'aurai probablement à revenir sur les propriétés du chapitre au sujet de la rue Poitevine[1]. En attendant, je me plais à constater que l'origine de ces propriétés n'a rien de mystérieux. Le Chapitre les achète en bonne et due forme, déléguant à cet effet l'un de ses principaux dignitaires. L'un des noms qui figurent le plus fréquemment dans les actes de ce genre est celui de Vital Carles[2]. Précurseur bordelais de saint Vincent de Paul, le chanoine Vital-Carles s'immortalisa par la fondation du premier hôpital Saint-André, grande œuvre humanitaire, dont il se préoccupait, — les Archives en témoignent dès l'année 1387, — mais qu'il ne réalisa pourtant, sauf à la compléter ensuite, qu'en 1390. Le chroniqueur De Lurbe écrit sous cette date : « Vital Carles, chantre de l'église métropolitaine Sainct-André, fonde audit Bourdeaus un hospital qui est appellé pour le Iourd'huy, l'hospital Sainct-André et la rente de plusieurs revenus, *laissant par exprès patrons dudict hospital, les maire et Jurats de Bourdeaus*[3]. ».

1. Cf. en attendant Arch. dép , G, 446, une déclaration générale, malheureusement incomplète, des terres, justices et seigneuries appartenant au Chapitre.

Voir aussi, G, 399, le registre in-folio de 639 feuillets, contenant, paroisse par paroisse, la Liève ou dénombrement des fiefs situés dans la ville de Bordeaux, appartenant au Chapitre métropolitain. Cette liève a été dressée par le théologal Lopès

2. Arch. dép., G, 383, 390. Voir, sur la famille Vital Carles, Lopès, t. I, p. 226 (notes), description de ses armes *(ibid.)*, sa sépulture et son épitaphe à Saint-André (il n'en reste plus rien) (*ibid.*, p. 227). Sur la chapelle de l'hôpital Vital-Carles, dédiée à sainte Marthe, voir Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 351 ; sur la haquenée grise du chanoine, dont l'archevêque avait fait l'acquisition et qu'on gardait au palais comme une relique, lire d'intéressants détails dans les *Comptes* de l'archevêché (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXII. p. 22). Un compte de sellerie reporté dans son grand livre par l'intendant, mentionne en particulier les articles qui suivent : *item, pro uno panello pro aquaneya quæ fuit domini Vitalis Karoli*, X. S. 10 sterling); *item, pro una brida et duobus faxiis pro dicta aquaneya* GRISA *quæ fuit dicti domini Vitalis Karoli*, X. S.

3. *Chron. Bourd.*, 1390, f. 30 verso.

Digitized by Google

Baurein, dont les *Variétés bordelaises* virent le jour de 1784 à 1786, avait-il le pressentiment du terrible orage qui, cinq ans plus tard, allait emporter les biens d'Église? C'est possible, et par là s'explique l'approbation sans réserve qu'il donne à Vital Carles pour avoir écarté de « l'administration » de l'hôpital Saint-André « toute personne constituée dans les ordres sacrés, et voulu que celle-ci fût toujours confiée à une personne séculière et laïque »[1]. Il ne faut pas chercher ailleurs, d'après Baurein,[2] la raison pour laquelle l'établissement de Vital Carles subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Par le sérieux qu'il apportait dans les questions d'affaires, le Chapitre a chance de ne point tomber sous le coup des amusants reproches que notre ami M. A. Brutails adresse aux chanoines de Saint-Seurin. Ces derniers alléguaient, paraît-il, et de la meilleure foi du monde, à l'appui de leurs prétentions féodales sur les vignobles des petits propriétaires de la *Vache*, du *Bouscat*, de *Caudéran*, etc., des titres inimaginables, tels que la « donation faite à Saint-Martial, vers l'an 56, par la « duchesse d'Aquitaine » (!) d'un territoire avec tous droits, devoirs et immunités, ou bien la donation consentie par Sanche avant l'année 800, et confirmée par Charlemagne quand celui-ci visita Saint-Seurin »[3]. Et de peur que des concessions d'une date aussi reculée[4] ne manquassent d'autorité devant les juges

1. *Var. Bord.*, t. I, p. 288.

2. « Il existoit anciennement dans Bordeaux plus de douze hôpitaux, il n'en subsiste maintenant que trois ou quatre, encore la plupart ne sont-ils pas d'une fondation ancienne. Veut-on savoir pourquoi cet hôpital a subsisté jusqu'à présent? C'est à la précaution que prit le fondateur qu'on en est redevable. Il défendit expressément de l'ériger jamais en bénéfice, ni qu'il fût conféré ou impétré comme tel, et pour que le cas n'arrivât pas, il défendit d'en donner l'administration à toute personne constituée dans les ordres sacrés, et voulut, au contraire, qu'elle fût confiée à une personne séculière et laïque. Il n'en a point été ainsi de l'hôpital de Saint-Léonard. Ce fut un prieur qui en eut l'administration. Aussi ne faut-il pas être surpris si l'hôpital a entièrement disparu pour faire place au Prieuré. » *(Ibid.)*

3. A. Brutails, *Introduction au cartulaire de l'Église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux*, p. LXIX.

4. Sans vouloir insinuer, avec Lopès, que, le nom seul excepté, les chanoines conseillers naturels des évêques sont d'origine apostolique tout comme l'épiscopat lui-même (cf. Lopès, t. II, p. 416), il est certain que les *chanoines* épiscopaux remontent vers la fin du VIIIe siècle. En 766, saint Chrodegand, évêque de Reims, reprenant la tradition à peu près abandonnée de saint Augustin, soumit tous ses clercs à une règle bénédictine en 34 articles. La lecture d'un chapitre de la règle ouvrait les réunions. De là le nom de chapitre que prit dans la suite la corporation capitulaire. Plus tard, pour établir une distinction entre les chapitres officiels de l'évêque et les collèges libres de chanoines, ces derniers prirent le titre de chapitre d'*Églises collégiales*.

Digitized by Google

et que le tribunal n'ordonnât l'exhibition des pièces, le Chapitre se dérobait par un subterfuge.

« Pressait-on les chanoines, » continue M. Brutails, « de produire ces prétendus titres, ils tiraient un excellent parti d'incendies survenus dans le faubourg... En 1542, les lansquenets, devant qui les portes de Bordeaux avaient été fermées, se rejetèrent sur le faubourg, et le brûlement des titres de la collégiale fut l'un des amusements de cette soldatesque. Dès que les lansquenets furent partis, le Chapitre requit du parlement la nomination de commissaires chargés de constater cet heureux désastre, et, dès lors, à qui le mettait en demeure de produire ses titres, il opposait le procès-verbal de constat. »

A vrai dire, s'il fallait en juger par divers passages de ses propres *Actes*, rédigés et contrôlés par lui, le Chapitre métropolitain aurait péché d'une autre manière en se montrant dur et cruel envers ses débiteurs. Évidemment, les chanoines se voyaient contraints, une fois ou l'autre, de placer la croix dite « de saisie »[1] sur la maison d'un tenancier toujours en retard; j'ai vu même, dans un registre de 1363, une signification de « déguerpissement » lancée contre une veuve de la rue *Sainte-Colombe*[2]. Malgré tout, je persiste à croire que le Chapitre n'usait qu'à la dernière extrémité de ces moyens de rigueur. Il avait recours de préférence à la persuasion. C'est ainsi que le 24 mars 1472, ne sachant plus comment s'y prendre pour obtenir le paiement d'une somme de 300 écus, total des honoraires de messes dites à l'intention de l'âme du prince de Navarre, il sollicite les bons offices du sieur Le Cosit, confesseur du duc de Guyenne[3].

Et, d'ailleurs, à l'encontre des mesures de violence qu'on doit mettre sur le compte d'agents cupides, ou pris de folie, comme ce fameux percepteur capitulaire de Cadaujac qui se vante « d'avoir fait pendre un homme et brûler une femme »

1. G. 285, décembre 1471. Arnaud Bouneau, tenant le rôle des anniversaires, fait placer les croix de saisie sur une maison près de la porte Bégueyre, saisie pour cause de non-paiement des cens.

2. G. 383.

3. Arch. dép. Actes cap., G, 285.

Digitized by Google

(22 mars 1484)[1], il serait facile d'alléguer plus d'un trait de clémence et de désintéressement. En tout cas, si les comptables canoniaux se piquaient d'être exacts et même rigoureux, ainsi que l'exige l'honnête gestion des deniers d'autrui, le Chapitre aimait la justice[2] et pratiquait généreusement la charité chrétienne[3]. L'année 1400, le chanoine Faure de Lisan n'hésita pas à libérer deux débiteurs du seigneur de Montferrand, en assignant à celui-ci « la maison rue du Puits-du-Marché qu'il avait acquise de Ramond de la Naude ». A quatre siècles d'intervalle, le Chapitre se piquera d'une noble courtoisie envers le maréchal duc de Richelieu. Nous lisons dans les *Actes capitulaires* (G, 477) : « Le 17 juillet 1759, le Chapitre, pour donner des marques de respect au maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, lui a fait remise des lods et ventes de deux acquisitions qu'il a faites rue Saint-Christoly, les dites deux maisons devant servir à augmenter l'hôtel du gouvernement, » aujourd'hui l'archevêché[4].

IV

Le second rempart dont les tours de la « Grosse Cloche » indiquent aujourd'hui la ligne vers le sud, n'avait pas arrêté

1. Il est vrai que Mageuse-Taudin (c'était le nom de la victime) était accusée de sorcellerie (G, Actes cap., 482). Il résulte cependant d'un procès de la fin du xve siècle (1498) qu'on avait parfois des procédés étranges. « Il y a un mois, » dit l'appelant d'une sentence de l'officialité diocésaine, « pendant mon absence, des prêtres et des clercs, suppôts du Chapitre, armés d'épées et de bâtons, envahirent ma maison comme des ennemis, jurant et blasphémant Dieu, et cherchant partout l'appelant pour le massacrer. C'est ainsi que s'étant installés dans la maison « *per modum obsidionis seu garnissionis* » ils commirent toutes sortes d'excès, enlevant les biens et meubles de l'appelant et ses provisions en vin, en blé, bois, etc., et recommandant le silence à ses serviteurs, sinon qu'ils leur feraient *scier les ongles et les feraient mettre en un lieu où ils ne verraient soleil ni lune* ». L'appelant conclut en demandant la réparation du dommage qu'il a éprouvé et la levée de la sentence d'excommunication portée contre lui (cf. G, 482).

2. Je n'en citerai qu'une preuve. Le 14 août 1466 (G. 285), le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe représente au Chapitre que, de tout temps, c'est un droit de recevoir les *offrandes des relevailles des femmes*, et qu'il y a peu de jours, Gaillard Martin, sacriste, a prélevé ce droit, à Saint-André, sur une femme de la paroisse Sainte-Colombe, au détriment dudit vicaire : le Chapitre condamne le sacriste à la restitution perçue et au prix du cierge (f. 22).

3. Arch. dép., G, 384.

4. L'archevêque n'a plus aujourd'hui la jouissance de l'hôtel où le cardinal Donnet reçut M. Thiers, Jules Simon et Gambetta et pour l'agrandissement duquel le Chapitre s'était imposé le sacrifice que les Actes capitulaires mentionnent sous la date du 17 juillet 1759.

Digitized by Google

l'expansion du faubourg anglais. Bordeaux ne souffrait plus de barrières. Au delà de la cité commerciale, se formait rapidement une ville ouverte, aux formes élastiques, et composée de couvents [1]. C'était la ville sainte, une manière de Kremlin tout religieux, sans palais ni citadelle [2].

Depuis le VIe siècle, aucun ordre monastique n'était venu troubler la solitude de l'abbaye de Sainte-Croix. Mais, au XIIe [3], le désert commença de fleurir. Les Carmes [4], venus d'Orient, dressèrent leur tente sur le côté méridional de la partie du *cours Victor-Hugo* qui garda le nom de *Fossés des Carmes* jusqu'au règne de Napoléon III [5].

Les Franciscains les suivirent à peu d'intervalle. Leur église semble n'avoir été construite qu'en 1249; mais l'auteur de l'*Aquitaine séraphique,* le R Othon, de Pavie, qui, je le suppose, a lu cette date dans les *Annales de l'Ordre*, affirme que le couvent fut commencé, par le « Sénat de Bordeaux », en 1230 [6]. Sous les noms de *Cordeliers,* de *Menuts,* de *Frères mineurs,* d'*Observantins,* les fils de saint François occupèrent une partie de la plaine de Saint-Michel, laissant tout juste, entre leur

1. Les religieux commencèrent, dès qu'elle fut à peu près sans danger, l'exode vers la banlieue. En 1450, il ne restait plus dans l'enceinte romaine que la *Commanderie du Temple,* le couvent de la *Merci* et les Frères du Sac *(de Sacco).* — On ne trouve dans la deuxième enceinte que les religieux de *Saint-Antoine* et les *Feuillants.* Tous les autres s'étaient établis, dès le XIIIe siècle, dans le silence des faubourgs, particulièrement au sud de la ville. (Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* p. 353.)

2. En réalité, la cité monastique devint l'origine du deuxième accroissement de Bordeaux et rendit nécessaire la création du troisième rempart dont Leo Drouyn (*Bordeaux vers 1450,* p. 10-11) trace la ligne capricieuse. Élie Vinet (*Antiquité de Bordeaux,* n° 70) nous apprend qu'avant l'arrivée des ordres « mendians les faubourgs étoient peu de chose ». Mais, quand leurs monastères furent bâtis, il fallut songer à les mettre à l'abri des pillards. « Lesquels (faubourgs), dit-il, quant on vit enrichis de ces cinq beaus moustiers et grandes clostures, il est vraisemblable que les habitans avisèrent qu'il seroit bon de les enclorre en la ville, et ensemble le moustier de Sainte-Crois. » — (Voir aussi De Lurbe, *Chron. Bourd.*, f° 20 v° et 21.)

3. Lopès, *Hist. de l'Égl. métr.*, etc., t. II, p. 12.

4. Le premier couvent des Carmes, dont les rues de la *Miséricorde,* du *Caire, Magendie* et l'extrémité des rues de *Lalande* et de *Veyrines* occupent à peu près l'emplacement, fut fondé vers l'an 1100. On le désignait sous le nom des *Vieux Carmes* ou *Carmes biels,* nom que les officiers publics employaient encore en 1553 pour spécifier le quartier. (Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* p. 120.) Les *Carmes déchaussés,* dont le couvent jouissait d'une grande vogue au temps de Lopès (XVIIe siècle), s'établirent dans le quartier des *Chartreux* (Chartrons). Leur deuxième église devint, après le concordat, et demeura, jusqu'à la construction de l'église actuelle, l'église paroissiale de Saint-Louis.

5. Cf. Lopès, t. II, p. 25 et note. — Leo Drouyn, ouvrage cité, p. 26.

6. *Aquitaine séraphique,* t. II, p. 16.

Digitized by Google

jardin[1] et les Carmes, un espace libre où, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, le plus moderne des grands ordres religieux devait bâtir le collège de la « Madeleine »[2], aujourd'hui Lycée national. La branche franciscaine des Capucins ne parut à Bordeaux qu'en 1601[3]; elle fit partie de cette pléiade de communautés d'hommes et de femmes que le cardinal de Sourdis dissémina dans sa ville épiscopale, et dont ce prince de l'Église fut, toute sa vie, le généreux protecteur. Après une installation provisoire dans le palais même du cardinal, les Capucins prirent possession de l'*Hôpital de la peste,* sur la limite des paroisses de Saint-Michel et de Sainte-Croix, contre le mur occidental du XIVe siècle. Ils n'étaient pas loin des Cordeliers, leurs frères, et des Clarisses, leurs angéliques sœurs, dont le monastère confrontait au mur de la Sauveté de l'abbaye[4]. Ainsi, les fils et les filles du « Pauvre d'Assise » étaient venus se grouper, d'instinct, dans la vallée du Peugue, sous l'égide de leur commun père.

(A suivre.) J. CALLEN.

1. Sur les Franciscains, Cordeliers ou *Menus* et les Récollets, voir Lopès, t. II, p. 25, notes.

2. Sur le collège de la *Madeleine* (Jésuites), voir Lopès, II, 355, appendice.

3. Le couvent des Capucins, agrandi depuis quelques années, sert de grand séminaire. Voir : 1° le volume in-4° (manuscrit) des Archives de l'hôtel de ville de Bordeaux ; 2° Baurein, *Var. bordelaises,* t. IV, p. 171-173 ; 3° une curieuse monographie que M. l'abbé Bertrand a placée en appendice à la fin du tome Ier de son *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas.* L'ancien couvent des Capucins a été désaffecté fin décembre 1906.

4. Arch. dép., G. 2884. — Lire dans Baurein, *Var. bord.,* t. IV, p. 176-184, des détails, aujourd'hui précieux, sur la topographie du couvent des Clarisses, ainsi appelées du nom de sainte Claire, leur fondatrice, et dont la rue *Clare* conserve encore le souvenir à Bordeaux. — Baurein corrige dans ce chapitre une grave erreur de De Lurbe.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur.*
9-11, rue Guiraude. 9-11.

Digitized by Google

Revue

Philomathique

de

Bordeaux et du Sud-Ouest

UNE TOURNÉE EN AUTOMOBILE

DANS LE LOT
L'AVEYRON, LA LOZÈRE, L'ARDÈCHE, LE DAUPHINÉ, LA MAURIENNE
LA HAUTE-LOIRE, LE CANTAL ET LA DORDOGNE

L'automobilisme ne possède pas seulement le privilège physique d'accroître sensiblement le nombre des globules rouges du sang et la dose de l'hémoglobine, ce qui, d'après les récentes constatations de la science médicale, équivaut à l'effet d'une cure d'air dans des altitudes de 1,200 à 1,500 mètres : il présente encore l'avantage moral de nous apprendre à connaître et à aimer la France, de nous initier à des régions entières, à des coins de notre territoire aussi intéressants et pittoresques que peu connus des touristes, par suite de la difficulté de les aborder et de les parcourir autrement qu'en voiture ou en chemin de fer.

C'est ainsi qu'il nous a été donné de traverser récemment et de visiter, sinon en détail, du moins dans leurs grandes lignes les plus caractéristiques, une quinzaine de départements français, et cela dans l'espace relativement restreint de deux semaines, alors que le même trajet en chemin de fer et en

Digitized by Google

voiture eût certainement exigé au moins le double de temps et occasionné une somme de fatigue incomparablement plus considérable. Partis de Bordeaux par le Lot-et-Garonne, notre première étape, d'environ 200 kilomètres, fut Cahors, après un arrêt de quelques heures à Monflanquin. En dehors du pont Valentré, pittoresquement situé sur le Lot, de sa curieuse cathédrale, de la statue et des souvenirs de Gambetta, Cahors n'offre pas d'attrait bien spécial. Le principal intérêt que présente le chef-lieu du Lot réside dans l'aspect original et dans les sites éminemment pittoresques de ses environs.

Déjà, à partir de Fumel, les rives et la vallée du Lot attirent les regards du touriste par le caractère très particulier de leur conformation topographique, par les sinuosités constantes du cours de la rivière, que mettent encore en valeur la structure et la coloration des roches du Causse qui les encadre et vient dévaler jusque dans le Lot. Les petites villes de Puy-l'Évêque et de Luzech forment, dans cette partie du trajet, les deux points les plus curieux; mais ce qui a établi à juste titre la réputation des bords du Lot, au point de vue touristique, commence surtout après Cahors, en suivant le Lot dans la direction de Figeac. Nous nous bornerons à rappeler les sites les plus remarquables et les plus renommés de cette région : Conduché, Saint-Géry, Saint-Cirq-Lapopie, Calvignac, Cajarc, etc., sans oublier la charmante vallée du Célé, avec le château si étrangement pittoresque de Cabrerets et le village de Sauliac, dont les rochers, de couleur dolomitique, semblent accrochés et suspendus comme un nid d'aigle aux flancs arides du Causse qui les surplombe. Cette partie des rives du Lot qui fait suite aux bords déjà si attrayants de la Dordogne, depuis Saint-Cyprien jusqu'à Domme, est réellement digne de toute l'attention du touriste et vaut à elle seule une visite.

Depuis Cahors jusqu'à Figeac on peut soutenir que l'intérêt et le plaisir des yeux ne languissent pas un instant, et l'on a de la peine à décider lequel de tous les villages qui sillonnent les bords du Lot pendant cet espace de 50 kilomètres environ est le plus heureusement placé pour la satisfaction du touriste et présente l'aspect le plus original et le plus étrangement

Digitized by Google

pittoresque. Un peu avant d'arriver à Figeac, la route quitte les bords du Lot, s'élève au-dessus de la rivière par une forte rampe d'où l'on jouit d'une très belle vue sur l'ensemble du pays, puis redescend rapidement jusqu'à Figeac.

Au sortir de Figeac, on remonte jusqu'à ce qu'on aperçoive en face le promontoire escarpé qui porte Capdenac et qu'entoure une large boucle du Lot. Après Capdenac, on peut ou bien suivre les rives du Lot, par Cajarc, Bouillac, etc., ou bien, se détachant de la rivière, gravir la longue côte qui passe à Asprières, Viviez, et se détourne un peu avant Decazeville, pour regagner Flagnac et les bords de la rivière. Là se trouve le poteau indicateur qui signale la route d'Entraygues-sur-Truyère, où nous appelait le plan de notre itinéraire.

Le but de ce trajet était de parcourir les gorges si pittoresques qui relient le Lot à La Truyère, et, aucun signe n'indiquant que cette route était impraticable aux automobiles, nous entamons résolument les 30 kilomètres qui séparent Flagnac d'Entraygues-sur-Truyère. Bien que, dès le début, la route nous parût passablement étroite pour de fortes voitures, tout se passa normalement jusqu'au tournant de la route qui se détache des bords du Lot pour gagner Aurillac. Mais, à partir de ce tournant, la voie se rétrécit et se resserre de plus en plus, au point de ne plus laisser que juste la place de la voiture acculée entre le rocher d'un côté, et de l'autre la rivière dans laquelle il serait impossible de ne pas faire un plongeon si la roue de la voiture rencontrait la moindre excavation ou la plus légère défaillance du sol. Cette perspective de voir s'effondrer dans le Lot notre 24 chevaux Dietrich n'était guère rassurante, et notre mécanicien, quoique très expérimenté et très peu enclin à se troubler, n'en menait pas large pendant les 20 kilomètres que dura ce malencontreux passage.

Et cependant il n'y avait moyen ni de tourner ni de revenir sur ses pas, et on ne pouvait s'empêcher de se demander comment on s'y prendrait, si la malchance obligeait à croiser un véhicule quelconque, même une carriole à un cheval. Il y a heureusement un Dieu, je ne dis pas pour les imprudents, car

Digitized by Google

il n'y avait réellement pas de notre faute, mais de celle de la carte routière qui nous avait induits en erreur, en négligeant d'indiquer que les automobiles, surtout les 24 chevaux, devaient s'abstenir d'une route de cette nature.

Enfin, le temps et la patience aidant, car il ne s'agissait pas de marcher ici à plus de 8 ou 10 kilomètres à l'heure, grâce à la prudence et au sang-froid de notre mécanicien, grâce aussi à la bonne volonté du terrain, qui consentit à ne pas s'effondrer sous nos pas, et à l'absence complète de tout véhicule allant en sens inverse, nous réussîmes à nous tirer de ce mauvais pas, et nous saluâmes avec un long soupir de soulagement l'apparition des lumières qui annonçaient l'approche d'Entraygues-sur-Truyère, en remerciant le Lot de n'avoir pas voulu nous rendre les victimes des négligences de la carte Tarride, et en félicitant notre 24 chevaux d'avoir, très probablement la première, su franchir sans accident les 20 kilomètres d'une route si peu hospitalière aux automobiles d'une pareille force.

La nuit tombait en arrivant à Entraygues. Il ne fallait donc pas songer à pousser plus loin et à aller coucher à Aubrac, comme nous en avions le projet, bien que l'aspect des hôtelleries d'Entraygues ne nous engageât pas très vivement à y planter notre tente. Il est vrai que nous fûmes amplement dédommagés de la primitivité des installations d'Entraygues par la position si pittoresque de cette localité au confluent du Lot et de la Truyère, avec son beau pont gothique du XIIIe siècle sur le Lot, son vieux château, dont les ruines dominent les bords de la Truyère, et, le lendemain, nous admirions les magnifiques gorges de la Truyère, qui conduisent d'Entraygues à Estaing par une route taillée en corniche dans des amas de rochers granitiques, suivant toutes les sinuosités de la rivière, à travers un profond défilé, d'un caractère sauvage, désert, et présentant certainement un des paysages les plus grandioses du centre de la France.

La petite ville d'Estaing est pittoresquement groupée autour d'un rocher sur lequel est bâti un énorme château gothique du XVe ou XVIe siècle. A mesure qu'après Estaing la route remonte

Digitized by Google

la rive droite du Lot, la vallée s'élargit et prend un aspect plus riant. En approchant d'Espalion, on aperçoit sur une montagne conique le château de Calmont-d'Olt, qui se dresse, dans une superbe position, au-dessus de la ville. La chaleur était tellement intense dans les rues d'Espalion que nous nous empressâmes d'en sortir le plus tôt possible et de gravir les pentes assez rudes de la route qui conduit d'Espalion à Aubrac. Elle suit d'abord la rive droite du Lot jusqu'à Saint-Côme, puis elle se détache sur la gauche, près d'un vaste couvent, pour s'élever, par une très forte pente, jusqu'à Saint-Chély-d'Aubrac et, enfin, à Aubrac.

Nous étions curieux de visiter cette station d'altitude, située à 1,250 mètres, qui jouit d'une certaine réputation et attire chaque année plusieurs milliers de villégiateurs. Nous devons reconnaître que notre première impression fut plutôt défavorable, car les montagnes d'Aubrac n'offrent qu'une succession de mamelons herbeux, peu élevés, de formes très molles et très monotones, recouverts d'un gazon jaunâtre et desséché, et l'ensemble du paysage manque absolument de variété et de pittoresque. De plus, le terrain des croupes herbeuses de l'Aubrac est très dénudé et ne contient guère que quelques lambeaux d'anciennes forêts. Les hauts plateaux d'Aubrac portent d'énormes pâturages où paissent de nombreux troupeaux, et le touriste peut s'y promener pendant plusieurs heures sans y rencontrer autre chose qu'un vaste désert d'herbages. Par moments, cette immense solitude fait un peu songer à la mer; mais, en somme, le séjour d'Aubrac, où l'on trouve deux ou trois hôtels suffisamment confortables, n'offre aux deux ou trois mille estiveurs qui le fréquentent que des ressources et des attraits bien limités.

Une seule raison nous semble susceptible d'y attirer les visiteurs des régions voisines, c'est la pureté, la vivacité et la fraîcheur de l'air qu'on y respire. Sous ce rapport, Aubrac nous a paru réunir les conditions essentielles d'une cure d'altitude que vient encore compléter la cure de petit-lait, très en usage dans cette contrée, et nous comprenons sans peine que les habitants des plaines ensoleillées et empoussiérées du Gard, de l'Hérault

Digitized by Google

et de l'Aveyron accourent en foule chaque année vers les hauts plateaux d'Aubrac pour se rafraîchir et se refaire en respirant à pleins poumons leur brise vivifiante.

D'Aubrac nous avions à accomplir le lendemain une étape considérable, puisque nous devions traverser les monts de la Margeride, par Nasbinals, Aumont, Serverette; de là, gagner les monts de la Lozère, par Langogne et Villefort; enfin, de Villefort, traverser une partie de la basse Ardèche, pour aller coucher à Vals-les-Bains. La première partie de cet itinéraire, depuis Aubrac jusqu'à Serverette, est d'une monotonie et d'une insignifiance désespérantes. On ne traverse, à droite et à gauche, que des plateaux mamelonnés, où se succèdent des bruyères, de maigres champs pierreux, des bouquets de pins efflanqués et rabougris, des pâturages coupés de flaques d'eau, où l'on voit pâturer des troupeaux aussi maigres que le terrain qui leur donne asile, et, pour comble, la route est tellement raboteuse, inégale et mal entretenue que, même dans un automobile bien suspendu, on s'y trouve horriblement cahoté.

Le paysage ne commence à prendre quelque intérêt qu'à partir de Serverette, où les mamelons jaunâtres et monotones de l'Aubrac font place à une vallée montagneuse très pittoresque, entrecoupée de rochers et de bouquets de sapins, qui s'élève progressivement jusqu'à l'altitude de 1,473 mètres au col des Trois-Sœurs, vaste plateau où reparaît un instant la solitude desséchée et monotone de l'Aubrac, pour redescendre ensuite sur la route du Puy à Alais, jusqu'à Langogne, chef-lieu de canton de la Lozère, situé à 500 mètres d'altitude, séjour d'été très fréquenté par la société nîmoise et montpelliéraine.

Après Langogne, la route côtoie la belle forêt de Mercoire, où l'Allier prend sa source et suit pendant plusieurs kilomètres, à plus de 1,000 mètres d'altitude, une véritable crête d'où l'on découvre des vues merveilleuses sur les monts de la Lozère, avec leurs vallées profondes dont les grandes pentes rocheuses sont tapissées de splendides châtaigneraies. De la route de voitures on aperçoit constamment la ligne ferrée de Cler-

Digitized by Google

mont à Nîmes, où les tunnels, les viaducs, les corniches se succèdent sans interruption. On atteint bientôt Prévenchères et on entre dans la gorge de l'Allier, qui s'abaisse jusqu'à Villefort (585 mètres) par les nombreux lacets d'une descente tout à fait pyrénéenne. Cette rapide traversée des monts de la Lozère depuis Langogne jusqu'à Villefort est certainement un des points les plus intéressants et les plus pittoresques du Centre de la France. Elle nous a paru très supérieure aux passages plus renommés de l'Auvergne, et on ne saurait trop recommander aux touristes cette région exceptionnelle.

A Villefort, où nous fîmes étape, pour déjeuner, à l'hôtel de la Balme, dont la cuisine valait mieux que l'aspect extérieur, nous avions le choix entre deux routes pour nous rendre aux Vans : celle qui descend les gorges de l'Altier et du Chassezac par les vallées de la Borne, Pied-de-Borne et Sainte-Marguerite-la-Figère, et la grande route, de 24 kilomètres, qui relie Villefort aux Vans par le collet de Villefort et le Mas de l'Hir. Nous étions d'abord très tentés de prendre la première de ces routes, qui passe pour merveilleuse et traverse une des régions les plus profondément déchirées et les plus sauvages des basses Cévennes ; mais on nous assura à Villefort que cette route, qui côtoie tout le temps le Chassezac, est très étroite et se prête très mal à la circulation des grandes voitures automobiles. Nous ne nous souciions pas de recommencer notre récente aventure des gorges du Lot, et, cédant aux conseils de la prudence, nous prîmes la grande route directe de Villefort aux Vans.

Nous n'eûmes pas, d'ailleurs, à nous en repentir, car cette excursion de montagnes est fort belle, et offre des perspectives très étendues sur les divers plans des monts Lozère, soit du côté sud, quand on quitte Villefort, soit du côté nord, dans la direction de l'Ardèche, quand on redescend par des lacets assez raides, quoique bien aménagés, sur le village des Vans, où l'on tombe tout à coup en pleine végétation méridionale. Notre passage aux Vans nous imposait la visite du fameux bois de Paiolive, qui est une des curiosités naturelles les plus extraordinaires des Cévennes.

Digitized by Google

Qu'on se figure une véritable cité de pierres, un gigantesque labyrinthe de roches calcaires blanches, brisées en tous sens, disposées en arceaux à gradins, en formes architecturales de toute nature, les plus bizarres et les plus fantastiques, et cet immense chaos de pierres blanches est ombragé par des plantations de mûriers à travers lesquelles le Chassezac a creusé un pittoresque cañon. Montpellier-le-Vieux, dans les gorges du Tarn, produit une impression assez analogue à celle du bois de Paiolive; mais la lumière étincelante du climat provençal, la réverbération éclatante des roches sur la verdure des arbres donnent au labyrinthe lapidaire des Cévennes une physionomie toute spéciale et, en somme, distincte de celle des gorges du Tarn.

Du circuit à travers le bois de Paiolive, on gagne rapidement la route directe d'Alais à Vals par Joyeuse, Uzer, Aubenas. On nous avait tellement répété que la station thermale de Vals était dépourvue de tout intérêt touristique que nous éprouvâmes une agréable surprise en pénétrant dans la vallée de la Volane, où est située Vals, à 250 mètres d'altitude. A vrai dire, Vals ne sera jamais une station de haute montagne; mais elle vaut certes beaucoup de stations thermales des Pyrénées ou d'autres pays, et on voit s'y dresser, sur les deux rives de la Volane, de jolies petites montagnes d'origine volcanique, couvertes de beaux châtaigniers et de petites terrasses en gradins, auxquelles la culture de la vigne et du mûrier apporte aux végétations une verdure luxuriante. De plus, Vals-les-Bains a l'avantage de posséder un hôtel pourvu de tout le confort moderne, qui permet d'y prendre son quartier général pour rayonner tout autour et faire les très intéressantes excursions d'où se dégagent toute la saveur et toute l'originalité des montagnes ardéchoises.

La première de ces excursions fut pour nous la traversée de la belle gorge de la Volane par Antraigues, Laviolle et Mézilhac au milieu de grandes roches tapissées de châtaigneraies. A Mézilhac, village situé à 1,130 mètres d'altitude, on atteint la crête qui relie la chaîne du Coiron au plateau de Lachamp-Raphaël et au massif du Mézenc. De ce village, qui forme un

Digitized by Google

véritable col, on découvre un magnifique panorama sur les sommets de la haute Ardèche, sur les gorges déchirées du bassin de l'Erieux, dominées par le Gerbier-de-Jonc et le Mézenc. De Mézilhac on suit assez longtemps une route de faîte, peu praticable pour les automobiles, d'où l'on jouit de très belles vues sur les deux versants jusqu'au col des Quatre-Vios et de la Fayolle, puis on rejoint, près du col de l'Ecrinet, la grande route de Privas à Aubenas, d'où l'on regagne Vals par Ucel.

Le lendemain, nous partions de bon matin pour faire le tour classique du lac d'Issarlès, du Mézenc et du Gerbier-de-Jonc, avec retour par la route forestière Lachamp-Raphaël et Mézilhac, course qui, en voiture, exige généralement trois jours, et que l'automobile nous permit d'accomplir aisément en une journée. La route passe à Nieigles, puis à Montpezat, pour s'élever par de grands lacets très pittoresques dans la belle vallée de Fontollière, et, après avoir dépassé le Doux, détourne à gauche vers le village de Saint-Cirque-en-Montagne jusqu'à la Chapelle-Graillouse et au lac d'Issarlès. Ce lac est une des curiosités naturelles des Cévennes. Situé à 997 mètres d'altitude, à 908^{m} 50 de profondeur, il embrasse une superficie de 91 h. 90 ares. C'est une très belle nappe d'eau, de configuration à peu près ovale, dominée par des talus abrupts. Sa position au centre d'une sorte de grande plaine circulaire lui imprime un caractère assez particulier, qui le distingue des lacs appartenant généralement aux régions montagneuses.

Du lac d'Issarlès, on gagne le Béage par une route très pittoresque qui permet d'apercevoir encore le lac par échappées longtemps après l'avoir quitté; puis, à partir du Béage, on suit la grande route de Monastier au Puy jusqu'au pont de la Jouvencière, où l'on se dirige vers les Estables, village construit sur un grand plateau de pâturages d'assez morne apparence, au pied du mont Mézenc et de divers plateaux gazonnés. Les Estables sont généralement le point de départ de l'ascension du Mézenc, et le Syndicat d'initiative du Velay y a fait bâtir un chalet-restaurant qui sert de gîte aux touristes désireux de voir le lever du soleil du Mézenc. Mais nous n'avions pas le loisir de nous arrêter aux Estables, et d'ailleurs nous devons avouer

Digitized by Google

que le Mézenc, qui, dans l'ensemble de la chaîne ardéchoise, prend des allures et produit un effet de grande montagne, perd beaucoup à être vu ainsi de près des Estables, et ne se distingue ni par la hardiesse ni par l'élégance de ses lignes.

Des Estables au Gerbier-de-Jonc, la route suit presque constamment la crête en serpentant à travers de belles forêts et en offrant des vues remarquables sur les deux versants. On atteint successivement l'ancienne Chartreuse de Bonnefoy, la ferme des Pradoux, d'où l'on découvre un magnifique panorama du côté de l'Ardèche; puis la croix de Montoux et la ferme de la Loire, au pied du Suc conique du Gerbier-de-Jonc. Cette dernière montagne, d'une forme toute différente de celle du Mézenc, se rapproche beaucoup plus du type des puys si fréquents dans le Velay et l'Auvergne, mais ne gagne pas beaucoup plus que le Mézenc à être vue de trop près. De la ferme de la Loire, on arrive bientôt à Bourlatier, à Lachamp-Raphaël et à Mézilhac, où l'on reprend la route de Vals.

La troisième journée fut consacrée à la visite des gorges de l'Ardèche. Partis le matin en automobile de Vals jusqu'à Vallon, par le défilé de Ruoms, taillé dans le roc, au flanc d'une muraille haute de 1,000 à 1,200 mètres et traversant en corniche, au-dessus de l'Ardèche, des tunnels et des galeries éclairés par de larges baies sur la rivière, nous nous embarquions, vers 8 heures, au célèbre pont d'Arc, une des merveilles naturelles de l'Ardèche et de la France. En réalité, la descente du cañon de l'Ardèche commence à partir de Vallon; mais on gagne au moins une heure en ne le prenant qu'au pont d'Arc et en parcourant en voiture la route qui serpente en corniche au flanc des falaises de la rive gauche.

La traversée du cañon, depuis le pont d'Arc jusqu'à Saint-Martin-d'Ardèche, dure environ huit heures, y compris les deux heures d'arrêt pour le déjeuner. Elle renferme d'admirables passages, surtout dans la deuxième partie du trajet, à partir de la Maladrerie-de-la-Madeleine; mais cette descente gagnerait à être abrégée de moitié. Il faudrait pouvoir ne s'embarquer sur la rivière qu'à moitié chemin du parcours total; car c'est dans la deuxième partie, de beaucoup la plus

Digitized by Google

intéressante, qu'on remarque le rocher de la Cathédrale, ainsi nommé parce que, vu de la rivière, à une certaine distance, il présente tout à fait les formes et la silhouette architecturale d'une cathédrale. Il est incontestable que, dans l'ensemble, les gorges du Tarn revêtent un caractère plus grandiose, plus original et plus constamment remarquable que les gorges de l'Ardèche; mais, par contre, la coloration des falaises est ici, par endroits, peut-être plus vive et plus chaude de tons que dans le cañon du Tarn, et la végétation méridionale (chênes-verts, genévriers, arbres de Judée) imprime à cette région une physionomie toute particulière.

A Saint-Martin-d'Ardèche, lieu de débouquement des gorges, notre automobile nous attendait pour nous emmener coucher à Nyons (Drôme), étape fixée sur notre itinéraire, et nous avions tellement ressenti l'ardeur du soleil, exaspérée par la réverbération pendant ces huit heures de navigation en petite barque, que ce nous fut une véritable détente de monter en voiture et de respirer à pleins poumons l'air réconfortant que nous procurait la marche de la voiture. De Saint-Martin-d'Ardèche, nous traversions le Rhône à Pont-Saint-Esprit, Bollène, Saint-Maurice et arrivions à Nyons, un peu impatients de trouver un bon repas et un lit confortable, après cette journée réellement éprouvante.

Le lendemain, notre itinéraire nous conduisait de Nyons à Gap, par Rémuzat, Veynes, et de Gap à Briançon, par Chorges, Savines et Embrun. La route ne commence à devenir véritablement intéressante que quand on pénètre dans la belle vallée de la Durance, surtout à partir de Mont-Dauphin-Guillestre, où on laisse à droite l'ouverture de la vallée du Guil et l'entrée de Queyras. On commence à apercevoir à gauche le massif neigeux du Pelvoux et de Séguret-Foran; mais c'est seulement un peu plus loin, à la Roche-de-Rame que les profils de ces deux massifs se dessinent plus nettement par le rapprochement, et forment un superbe fond de tableau. On traverse ensuite la Bessée-l'Argentière, qui dessert la Vallouise; et, après avoir dépassé Prelle, on aperçoit bientôt, en avant, un beau panorama de Briançon, pittoresquement juchée sur ses fortifications,

Digitized by Google

flanquées de son église forte aussi et dominée par sa vieille citadelle à la Vauban.

Nous nous bornons à toucher barre à Briançon, qui était pour nous une ancienne connaissance, pour aller coucher au col du Lautaret; et, ayant à monter encore plus de 700 mètres pour atteindre cette station, nous traversons successivement Saint-Chaffrey, Le Monetier-les-Bains, que nous avions vu en flammes en 1890, le Lauzet, et en approchant du Lautaret, nous contemplons le très beau paysage qu'offrent le Grand-Galibier à gauche, et à droite les pics de Combeynot. Le dîner du Lautaret nous permet de constater une fois de plus que l'hôtel Bonnabel, très suffisamment confortable au point de vue du logement, laisse toujours beaucoup à désirer en ce qui concerne la nourriture, et que la viande y est aussi dure, aussi coriace que lors de notre dernier passage.

Notre plan primitif était, en quittant le Lautaret, de nous rendre à Grenoble par la Grave et Bourg-d'Oisans; mais l'appétit vient en mangeant, et l'automobile excite toutes les ambitions. Nous avions vu la veille notre machine gravir si allègrement et avec une telle aisance les 700 mètres qui séparent Briançon du Lautaret que, le dimanche matin, en contemplant, à notre réveil, les glaciers du pic Gaspard et du Tabuchet, qui étincelaient au soleil levant, nous décidâmes de modifier notre itinéraire et de monter au col du Galibier pour redescendre ensuite vers Valloire, Saint-Michel-de-Maurienne, et regagner Grenoble par les vallées de l'Arc et du Graisivaudan.

Nous nous occupâmes aussitôt des préparatifs de départ, et, à dix heures et demie, nous partions pour le col du Galibier. On sait que du Lautaret à ce col il faut s'élever de 2,075 à 2,658 mètres sur un espace de 7 kilomètres, ce qui équivaut à une pente moyenne de 10 à 12 o/o. Les premiers lacets, à partir de l'amorce de la route du Galibier, sont surtout très durs pour une grande voiture, par cela même qu'ils sont très courts et très aigus, que la machine n'a pas, dès lors, l'espace suffisant pour prendre son élan et accomplir l'effort nécessaire à l'escalade d'aussi fortes rampes.

Si l'on voulait faciliter l'accès de cette route aux 24 chevaux,

Digitized by Google

il importerait donc de modifier et d'allonger les premiers lacets. Cependant, malgré un peu d'hésitation au début, notre Dietrich escalada vaillamment les 7 kilomètres qui séparent le col du Galibier du Lautaret. Ce nous fut une jouissance indicible et bien particulière de nous sentir monter ainsi sans aucune peine, sans être le moins du monde incommodés par l'ardeur du soleil, que tempérait la brise vivifiante due à la vitesse relative de notre marche, en voyant s'étaler peu à peu sous nos regards ravis cet incomparable massif de l'Oisans avec l'arrière-fond des montagnes du Briançonnais, couronnées par le Viso et la cime de Rochebrune, tout à fait dans le lointain, et, devant nous, le dôme neigeux de la Barre-des-Écrins, qui, reine de l'Oisans, domine tout le paysage de ses glaciers immaculés et de sa majesté souveraine.

Nous traversons ensuite le tunnel et descendons avec précaution les premiers lacets assez sourcilleux de la route qui conduit à Valloire par Bonnenuit et les Venays. A Valloire, on n'est plus qu'à la cote 1450, et nous nous y arrêtons pour l'étape du déjeuner, après avoir franchi en une heure et demie environ les 25 kilomètres de montée et de descente continuelle entre le Lautaret et Valloire. A Valloire, on éprouve déjà l'impression qu'on est passé du Dauphiné dans la Savoie, c'est-à-dire dans une nature moins sévère, moins aride, moins rocheuse, moins sublime aussi, où, en revanche, la verdure des prairies, des bois et champs cultivés imprime au paysage un caractère plus gai, plus riant, et fait de Valloire un excellent centre de villégiature alpine.

Après un succulent déjeuner à l'hôtel de Valloire, nous remontions en voiture pour nous élever vers le Fort du Télégraphe, que nous laissons à notre gauche, et redescendre ensuite sur Saint-Michel-de-Maurienne par de nombreux et vastes lacets qui se développent à travers un magnifique parc anglais, planté des essences d'arbres les plus variées. Tout ce passage, avec la perspective de Saint-Michel-de-Maurienne dans le fond de la vallée, dominé par l'imposant Perron des Encombres et le massif de Péclet-Polset, constitue pour les yeux un véritable éblouissement, et l'impression très vive que

Digitized by Google

nous avait fait éprouver cette descente en forêt, lors de notre première visite en car alpin, s'est encore accentuée en refaisant cette superbe excursion en automobile, ce qui nous permettait d'en savourer plus à notre aise toutes les beautés.

De Saint-Michel-de-Maurienne nous traversâmes les belles gorges de la vallée de l'Arc jusqu'à Aiguebelle et Chamousset; puis nous pénétrâmes dans la vallée du Graisivaudan par Pontcharra, Goncelin, et nous nous préparions à atteindre Grenoble pour l'heure du dîner, lorsqu'un peu avant la petite ville de Domène, à 11 kilomètres de Grenoble, une panne tout à fait imprévue interrompit soudain notre marche et immobilisa immédiatement la voiture sur la route. Nous fûmes obligés de la faire remonter jusqu'à Domène avec l'aide d'un cheval et de prendre, pour rentrer à Grenoble, le tramway, que nous trouvâmes heureusement sur notre chemin.

Le lendemain, nous profitâmes de l'immobilisation momentanée de notre automobile pour faire l'excursion bien connue de la Mure en chemin de fer, sur une des lignes les plus curieuses et les plus hardies comme travaux d'art qui existent en Europe, avec retour dans le car alpin, par les beaux lacs de Laffrey, et cette admirable descente sur Vizille, d'où l'on aperçoit, à ses pieds, la vallée du Graisivaudan; en face, tout le massif de Belledonne, avec les montagnes de la Grande-Chartreuse dans le fond, et, à droite, la profonde échancrure de la vallée de la Romanche, avec quelques échappées sur les premiers contreforts de l'Oisans.

Le lendemain, nous étions rentrés en possession de notre voiture et nous utilisions la matinée à aller déjeuner à la Grave pour contempler la Meije, dont la svelte et élégante silhouette se détachait sur un ciel sans nuages, et dont les glaciers étincelaient aux rayons d'un soleil implacable. De retour à Grenoble vers la fin de l'après-midi, nous bouclions nos valises pour nous diriger, par la route de Sassenage et des gorges d'Engins, vers le Villard-de-Lans, où nous devions passer la nuit. On n'imagine pas la splendeur et l'éclat de la vallée du Graisivaudan et de la ville de Grenoble par cette

Digitized by Google

belle fin de journée, alors que les derniers rayons du soleil couchant projetaient leur magique éclairage sur la chaîne de Belledonne et le massif de la Grande-Chartreuse, et faisaient à cet admirable tableau un cadre non moins merveilleux.

A mesure que nous gravissions les pentes assez raides de la route d'Engins, nous ne nous lassions pas de contempler cet incomparable panorama, et ce n'est pas sans un vif sentiment de regret que nous prîmes congé de Grenoble et de la vallée du Graisivaudan, quand les lacets de la route les dérobèrent à notre vue pour nous introduire dans les pittoresques gorges d'Engins, avec leurs murailles calcaires en forme de bastion ou de forteresse, et dans cette vallée si calme, si reposante, si éminemment alpestre de Villard-de-Lans, où nous n'étions pas fâchés de descendre pour nous refaire un peu de cette journée si bien remplie.

Le Villard-de-Lans représente, avec le Valsenestre et le Valjouffrey, la partie boisée et forestière du Dauphiné; car, quand on connaît bien les diverses régions des Alpes dauphinoises, on est surtout frappé de l'unité dans la variété des aspects qu'elles présentent. Cherche-t-on, par exemple, les montagnes purement rocheuses, on a la chaîne de Belledonne et le massif du Galibier; veut-on des rochers moins arides, parsemés de régions lacustres, on trouve le massif d'Allevard avec les Sept-Laux; préfère-t-on le mélange de la roche et des glaciers, on n'a que l'embarras du choix entre les Grandes Rousses, les Aiguilles-d'Arves, le massif du Pelvoux, avec la Meije et la Barre-des-Écrins. Se sent-on fatigué par l'austère et un peu âpre sublimité des sommets de l'Oisans, on n'a qu'à se retourner vers les gorges du Guil, vers Abriès, et ce délicieux joyau de l'Alpe de la Médille dans le Queyras, ou bien vers les vallées si vertes, si riantes, d'une si fraîche végétation, du Royannais et du Vercors.

Après avoir passé la nuit au Villard-de-Lans, nous repartions le lendemain par les gorges de la Bourne jusqu'au pont de Goule-Noire et par les Grands-Goulets, qui devaient nous conduire à Pont-en-Royans. Nous avions déjà parcouru, il y a quelques années, la route des gorges de la Bourne; mais

Digitized by Google

celle des Grands-Goulets nous a paru infiniment supérieure, et cela pour deux motifs : d'abord, parce que le trajet seul de Villard-de-Lans au pont de Goule-Noire permet de se faire une idée très suffisante des gorges de la Bourne; ensuite, parce que la route des Grands-Goulets vous introduit en plein cœur de cette charmante région du Vercors, avec ses verdoyants pâturages, entrecoupés de forêts, et que la traversée des Grands-Goulets, avec leurs tunnels, leurs galeries, leurs passages taillés dans le roc en encorbellement, avec leur gorge grandiose et sauvage, dominée par d'immenses parois de rochers blanchâtres et jaunâtres, où l'on entend mugir, à une grande profondeur, les eaux de la Vernaison, offrent une des curiosités les plus originales et les plus justement célèbres des Alpes dauphinoises.

Nous ne fîmes que traverser le village de Pont-en-Royans, avec ses maisons pittoresquement étagées au-dessus du petit lac de la Bourne, et nous gagnâmes aussitôt Saint-Jean-en-Royans pour monter à la forêt de Lente par la route de Combe-Laval. On y jouit d'un splendide coup d'œil sur les rochers dolomitiques de la rive droite de la Combe-Laval, avant d'atteindre la maison forestière de Lente, où l'on nous servit à déjeuner en plein air, sous les beaux sapins de la forêt. Nous devions revenir à notre point de départ, Saint-Jean-en-Royans, pour continuer notre itinéraire vers Bourg-de-Péage, Tournon et Lalouvesc; mais, avant de quitter la maison forestière de Lente, nous décidâmes, après renseignements pris, de regagner Saint-Jean par la route qui traverse la forêt et redescend par Bouvante le Haut et le Bas.

Nous nous engageâmes alors dans la route très étroite qui traverse d'abord 5 ou 6 kilomètres de forêt; puis nous aboutîmes à une sorte de col où la route, toujours étroite, était encaissée entre le rocher d'un côté, et de l'autre un gigantesque à pic de 7 à 800 mètres de profondeur, sans le moindre parapet susceptible de nous dissimuler tant soit peu la vue de cet abîme. De plus, les virages de cette route étaient tellement courts et aigus qu'il n'était guère commode d'y faire tourner une 24 chevaux à long châssis, et qu'il fallait prendre,

Digitized by Google

à chaque tournant, les plus grandes précautions pour ne pas risquer de manquer un virage, ce qui eût très facilement entraîné la voiture dans le précipice de 7 à 800 mètres qu'on avait sous les yeux tout le temps de la descente. Nous nous sentions plutôt sérieux pendant que la voiture dévalait le long des innombrables lacets, et si nous parlions peu, nous n'en pensions pas moins; aussi éprouvâmes-nous une véritable impression de détente et de soulagement quand nous eûmes dépassé le dernier virage pour pénétrer sur la terre ferme de la vallée, et nous félicitâmes chaudement notre conducteur de l'adresse et du sang-froid qu'il avait déployés pendant cette sourcilleuse descente.

De Saint-Jean-de-Royans, nous traversâmes à allure rapide la longue plaine qui sépare le Royannais du Rhône, et, après une courte halte à Tournon, nous remontions vers la Haute-Ardèche par les gorges du Doux jusqu'à Colombier-le-Vieux et Saint-Félicien, dont la route conduit à Lalouvesc, constamment sous bois, avec de très beaux aspects sur les vallées et montagnes environnantes. Nous arrivâmes à Lalouvesc la veille du 15 août; aussi les hôtels étaient-ils archi-pleins dans cette petite ville de pèlerinage et dut-on nous chercher un gîte plus ou moins confortable chez l'habitant. Lalouvesc, située à 1,050 mètres d'altitude, est, à notre sens, la station privilégiée de la Haute-Ardèche. Dominée par des sommets couverts de pins et de sapins, entre autres le mont Chaix, on découvre par-dessus ces sommets la chaîne des Alpes, de la Drôme et du Dauphiné, et les environs de Lalouvesc offrent au touriste de charmantes promenades. Il est seulement regrettable que les hôtels y laissent tant à désirer comme propreté et comme confort, et qu'enfermés dans l'enceinte du village, ils ne permettent guère de jouir de la belle vue qu'on découvre des hauteurs voisines.

Telle qu'elle est, cependant, Lalouvesc nous paraît réunir bien plus complètement les conditions d'une station d'altitude que Saint-Agrève. Nous nous y rendions le lendemain par la détestable route de Saint-Bonnet-le-Froid, où nous craignions à chaque instant de voir notre voiture démolie par les ornières

Digitized by Google

et les cahots du chemin. A dire vrai, il nous est impossible de comprendre la vogue de Saint-Agrève, qui compte plusieurs hôtels et appartements meublés, très fréquentés chaque année par de nombreux villégiateurs. Bien qu'elle soit située à 1,136 mètres, elle ne donne nullement l'impression d'une station d'altitude, et la vue, très limitée et très lointaine qu'on y découvre sur le Mézenc et le Gerbier-de-Jonc, manque totalement d'intérêt. Aussi, après une courte halte pour le déjeuner, continuâmes-nous notre itinéraire vers Le Puy, par Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Jean-Laprade.

Au Puy, nous eûmes plaisir à revoir la si curieuse cathédrale de Notre-Dame, avec son escalier de soixante marches, son cloître des XIIe et XIIIe siècles et la colossale statue de la Vierge perchée sur la roche de Cucille, qui domine toute la ville. Le lendemain, nous repartions pour Aurillac par Saugues, Saint-Chély-d'Apcher, Fournels, Chaudesaigues, Lacalm, Sainte-Geneviève et Mur-de-Barrez. La route devient surtout intéressante après Chaudesaigues. Le tronçon de Lacalm à Sainte-Marguerite traverse une vallée du plus riant aspect, où s'accuse déjà le caractère spécial des monts du Cantal, et la route de Sainte-Geneviève à Mur-de-Barrez par les gorges de la Truyère et le pont de la Cadenne compte certainement parmi les passages de montagnes les plus remarquables et les plus pittoresques que nous ayons traversés pendant toute notre tournée.

Ce village de Mur-de-Barrez domine une vaste partie de la région du Cantal, et à mesure qu'on redescend vers Raulhac, Carlat et Aurillac, on jouit de très beaux aspects sur les différents plans des sommets et des vallées de cette région. Aurillac était notre dernier arrêt avant de regagner Bordeaux, et nous le quittions de bonne heure, afin de pouvoir fournir la longue étape d'Aurillac à Bordeaux par la vallée de la Cère, Saint-Céré, Bretenoux, Souillac et la vallée de la Dordogne. Nous devons à la vérité de reconnaître qu'après les magnifiques paysages des bords du Lot, de la Lozère, de l'Ardèche et même du Dauphiné, les bords de la Dordogne nous séduisirent encore par leur charme prenant, par la richesse luxu-

Digitized by Google

riante de cette belle vallée, depuis Souillac jusqu'à Lalinde, par les nombreux châteaux si intéressants au double point de vue architectural et pittoresque qui sont la parure de ses rives.

Le site exceptionnel du château de Beynac et du promontoire, qui, au-dessus de Trémolat, permet à l'œil d'embrasser les détails multiples du paysage, et les contours sinueux de la vallée ne perdent rien de leur attrait pour le touriste impartial qui sait partager son admiration entre toutes les beautés de la nature, quelles qu'en soient l'origine et les proportions, qu'elles se manifestent sur les cimes neigeuses de l'Oisans, sur les sommets plus modestes des hauts plateaux de l'Aveyron, de la Lozère, de la Haute-Loire, ou simplement sur les bords du Lot ou de la Dordogne.

Et maintenant que nous avons épuisé la nomenclature des diverses étapes qui ont marqué cette belle tournée en automobile, il s'agit d'en dégager la philosophie. Constatons tout d'abord que l'automobilisme se prête admirablement au tourisme en montagne, qu'il est facile d'aborder en auto, sans le moindre danger, des cols de 2,650 mètres, comme le Galibier, à condition d'avoir une machine de force suffisante, de la conduire avec intelligence et sang-froid, et que, quand on a monté autrefois des cols de montagne au pas pesant de chevaux plus ou moins essoufflés et subissant l'incommodité de la chaleur et de la poussière de la route, on ne peut que se féliciter et jouir de l'aisance et de la rapidité avec lesquelles une 24 chevaux gravit des pentes de 12 à 15 o/o comme celles du Galibier, en vous laissant tout le bénéfice de la fraîcheur de l'air des sommets et en vous supprimant toute sensation de fatigue susceptible de compromettre le spectacle des inoubliables splendeurs de la montagne.

Mais, dira-t-on peut-être, une tournée en automobile vous empêche de bien voir et d'apprécier les détails d'une région ou d'un site particulier. Vous n'apercevez les choses qu'en gros et au pas de course, et vous ne pouvez en rapporter qu'une impression tout à fait sommaire et superficielle, puisque vous vous refusez le loisir de les examiner et d'en pénétrer le sens.

Digitized by Google

Les auteurs de cette objection spécieuse n'oublient qu'une chose, c'est qu'il y a deux manières, deux méthodes bien distinctes, d'observer et d'apprécier les choses de la nature : l'analyse et la synthèse, la vue rapide et courte de l'ensemble, ou l'observation lente et prolongée des détails.

Or, si le tourisme à pied ou en voiture permet, en effet, d'apercevoir les objets et d'admirer les beautés de la nature en prenant du temps et en scrutant soigneusement toutes les particularités du site ou du paysage, par contre le tourisme en automobile a le privilège de favoriser le parcours rapide de régions entières d'un pays et de s'en faire en peu de temps une idée d'ensemble aussi exacte, aussi juste dans son genre, que celle du voyageur à pied ou en voiture. Et, d'ailleurs, le profil accidenté des routes de montagne, qui ne comporte guère qu'une allure modérée de 25 à 30 kilomètres, ne constitue-t-il pas une garantie sérieuse contre la visite trop rapide et trop sommaire de ces régions? Le touriste automobiliste n'a-t-il donc pas la faculté de ralentir à son gré ou même d'arrêter sa voiture, quand il veut jouir à son aise de la contemplation du site ou du paysage?

La meilleure preuve que le tourisme en automobile n'exclut nullement l'étude de la configuration et de l'aspect général du pays ni celle des mœurs et des habitudes des populations, c'est que, pendant cette tournée de deux semaines à travers une quinzaine de départements, nous avons trouvé le loisir de recueillir un certain nombre d'observations sur l'état moral et politique des habitants, que nous prenons la liberté de consigner ici en guise de conclusion.

A ce point de vue, nous avons surtout été surpris de constater combien les grands changements récemment apportés dans la vie sociale et morale des populations rurales de la France semblent avoir glissé à la surface et peu modifié le fond des choses; combien, par exemple, à la veille du 15 août, les cloches continuaient à sonner, dans les villages de l'Ardèche, pour convier les citoyens au service religieux dans des églises remplies de monde, à tel point qu'on se demandait si l'on ne s'éveillait pas d'un rêve, si la loi de séparation avait

Digitized by Google

réellement été promulguée, et si tout ne continuait pas à se passer aujourd'hui comme avant cet important événement.

De plus, les affiches récentes des candidats au Conseil général ou d'arrondissement encore apposées sur les murs des communes semblaient nous reporter à quarante ans en arrière et nous montrer dans les candidats officiels de la troisième République les héritiers authentiques des candidats officiels du Second Empire, et chez les électeurs ruraux de 1907 la même mentalité qui portait leurs devanciers de 1869 à se tourner vers l'État-providence, et à solliciter l'appui des puissants du jour, des protecteurs et des protégés du gouvernement.

En somme, voilà des populations qui sont restées fidèles sinon à leurs croyances religieuses, du moins à leurs habitudes cultuelles, et qui cependant se laissent imposer la volonté d'une minorité de politiciens, parce que ceux-ci consentent à jouer le rôle de commissionnaires de leurs électeurs et à leur distribuer leur part des menus profits du pouvoir. Quand on a l'occasion de parcourir un grand nombre de départements et d'entrer en contact avec des populations d'origine diverse, on se convainc de plus en plus que l'esprit public n'a pas fait un pas en France depuis quarante ans, que l'étiquette des institutions, que la façade de l'édifice a seule changé, mais que, sous le couvert de la forme républicaine et démocratique, le césarisme autoritaire et le régime de la faveur sont demeurés le fond du caractère et des mœurs nationales.

On ne peut s'empêcher alors de déplorer le choquant contraste qui existe entre les incomparables beautés naturelles de la France, entre la richesse et la fécondité de son sol privilégié, entre la variété si pittoresque de ses aspects, et entre les défectuosités et les tares de son régime politique. La France ne tarderait pas à devenir la première nation du monde et à prendre la tête de la civilisation, si elle savait mettre son gouvernement à l'unisson des avantages que lui a si libéralement prodigués la nature, si, au lieu des éléments médiocres et inférieurs d'une ochlocratie niveleuse, elle consentait à placer à la direction de

Digitized by Google

sa démocratie les véritables valeurs intellectuelles et morales du pays. Comme épilogue de ce compte rendu touristique, nous osons exprimer ici le vœu sincère que la France nous permette d'apporter bientôt à ses institutions renouvelées le même hommage d'admiration que nous a inspiré le spectacle des magnifiques paysages de notre chère patrie.

TH. FERNEUIL.

Digitized by Google

LE PHARMACIEN BORDELAIS MARC-HILAIRE VILARIS

ET LA DÉCOUVERTE

DU PREMIER GISEMENT DE KAOLIN EN FRANCE

(1766-1768)

(Suite et fin.)

---

§ II. — Vilaris indique le gisement de Saint-Yrieix.

Dès que Macquer se fut bien assuré des qualités des échantillons que Vilaris lui avait envoyés de Bordeaux et qu'il eut reconnu en eux du kaolin de premier ordre, il voulut savoir dans quelle partie de la France se trouvait ce gisement remarquable. Cela nous mène vers le milieu de l'année 1768. Il met, pour ainsi dire, en demeure le pharmacien bordelais de lui indiquer l'endroit où il avait découvert cette carrière, se servant de tous les moyens pour lui arracher son secret, de l'autorité du ministre Bertin et de l'influence de l'archevêque de Bordeaux, Mgr Audibert de Lussan, qui eut dans toute cette affaire l'attitude la plus correcte en essayant de ménager les intérêts de tout le monde. D'ailleurs, les documents dont nous allons nous servir vont montrer le rôle que chacun a joué dans la suite.

Il y a dans le dossier des papiers Macquer, à la Bibliothèque nationale[1], un document non daté mais rédigé en août 1768 et qui nous apprend qu'il y eut d'abord presque entente avec Vilaris pour la prise de possession au nom du gouvernement du gisement de kaolin dont il avait envoyé des échantillons. Ce document est une transcription de la main de Macquer des

1. Manuscrits, fonds français N° 9135 (papiers de Macquer). Toutes les lettres dont nous allons maintenant donner des extraits sont dans ce fonds, sauf indication contraire.

Digitized by Google

instructions qui furent adressées par le ministre Bertin à l'Intendant de Bordeaux. Cette pièce très intéressante n'a été publiée qu'à moitié dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Elle est intitulée : *Projet de ce qu'il y a à faire pour procurer à la Manufacture de porcelaine du Roi la terre de porcelaine trouvée en Guienne en aoust 1768,* et commence ainsi :

Tout étant d'accord avec le s^r^ Vilaris, il paroît qu'il est essentiel d'aller sans delai sur les lieux avant la mauvaise saison, pour reconnoître l'état de cette terre et constater surtout si elle est en suffisante quantité pour le service de la Manufacture... Cette reconnoissance, est-il dit plus loin, doit précéder non seulement l'exécution des promesses faites conditionnellement au s^r^ Vilaris, mais encore l'acquisition du terrain où se trouve la terre...

Mais cette entente entre Vilaris et le gouvernement ne fut pas de longue durée. Qu'est-ce qui vint la rompre? Nous l'ignorons. Mais il est probable que c'est la question « des promesses faites conditionnellement au sieur Vilaris » qui vint tout brouiller. Ce dernier voulut avoir sans doute des garanties pour l'exécution de ces promesses, et en cela il n'avait pas tout à fait tort. Quand on traite avec l'État, et avec l'État surtout, on ne saurait prendre assez de précautions pour assurer ses intérêts. C'est ce que fit sans doute Vilaris et on ne peut l'en blâmer. Les documents nous manquent pour savoir exactement les détails des pourparlers entre le pharmacien et l'État représenté par le ministre Bertin, Macquer et l'Intendant de Bordeaux; mais le journal de voyage de Millot, le contremaître de Sèvres, dont nous avons déjà donné un extrait, va nous apprendre la décision qui fut prise à la Manufacture.

Voilà donc, écrit Millot avec le même style, cette pâte et couverte très bien constatées et plus de terre pour aller en avant. J'avois beau dire à M. Boileau d'écrire à l'Archevêque de Bordeaux pour en faire venir à plus grande quantité, on trouvoit toujours des difficultés parce que Vilaris ne vouloit point dire d'où elle venoit, crainte de n'être pas récompensé. Mais moi voyant la nécessité et *la gloire* de trouver cette terre ou kaolin qui n'étoit pas encore connue en France, c'est ce qui m'a obligé de dire à M. Boileau qu'il seroit bien étonné de ne me point

Digitized by Google

trouver un de ces matins dans la Manufacture. Et comme il me demandoit pourquoi, je lui répondis que puisqu'on peut avoir de cette terre, je pars un de ces matins pour la trouver. Ce sont ces mots qui ont décidé M. Boileau à en parler à M. de Bertin, et peu de temps après il fut décidé que je partirai avec M. Macquer.

Ainsi, voilà Macquer et Millot qui vont venir à Bordeaux à la recherche du gisement de kaolin, et il est bien entendu qu'ils essaieront de se passer du concours de Vilaris. Avant de quitter Paris, Macquer adresse le 14 août une lettre au ministre Bertin dans laquelle on lit cette phrase qui ne laisse aucun doute sur ses intentions.

Je sens à merveille, Monsieur, la justice de vos vues en ce qui concerne le sr Vilaris. Tout ce que nous en savons jusqu'à présent annonce en effet que c'est un homme dont il faudra se passer le plus qu'il sera possible à l'égard de l'acquisition à faire du terrain... J'irai moi-même reconnoître l'endroit avec Millot et sans le sr Vilaris...

C'est très clair. D'ailleurs Vilaris est tout aussi énergique dans son refus de rien dire avant d'avoir des garanties suffisantes pour la récompense promise. Le 18 août, Macquer écrit au ministre :

Aujourd'hui veille de notre départ, Mr l'Archevêque de Bordeaux vient de me comuniquer une lettre qu'il a reçue hier du sieur Vilaris. Par cette lettre, ce dernier marque des nouvelles méfiances et indécisions et il fait entendre qu'il ne donnera aucune indication de la terre avant d'être en possession de la récompense qui lui est promise, sauf à la restituer s'il ne remplit point les conditions qu'il a annoncées...

Mais, dans cette lettre, Macquer n'est pas aussi sûr qu'il a bien voulu le faire croire dans la précédente de pouvoir se passer du concours de Vilaris, car il ajoute :

De mon côté, Monseigneur, je serois au désespoir de rien faire légèrement et d'occasionner la moindre dépense inutile à la manufacture. C'est pourquoi j'ai vu que je devois différer mon départ et attendre de nouveaux ordres de votre part. Il est fâcheux d'avoir à faire à une aussi mauvaise tête que celle du Sr Vilaris, cela nous fait perdre un temps précieux...

« Mauvaise tête » est assez joli sous la plume d'un savant comme Macquer qui, toute sa vie, n'a fait que briguer des

Digitized by Google

honneurs et des récompenses et probablement aussi de sérieux émoluments. Si le directeur des laboratoires de Sèvres avait fait une découverte quelconque, en aurait-il abandonné le secret à l'État à titre gracieux? Vilaris n'était pas fonctionnaire, c'était un simple particulier indépendant, un savant modeste et souvent malheureux, et il avait parfaitement raison de ne pas se laisser mystifier par les représentants de l'État.

Mais le voyage de Macquer est décidé, et le 20 août 1768 le ministre Bertin envoie de nouvelles instructions à l'Intendant de Bordeaux. C'est dans cette lettre que ceux qui ne connaîtraient pas d'autres documents pourraient trouver des motifs sérieux pour blâmer la conduite de Vilaris. Aussi, comme nous tenons à être très impartial dans cette affaire, nous produirons le pour et le contre et nous allons montrer comment le ministre apprécie à sa manière l'attitude de Vilaris :

A Compiègne, le 20 aoust 1768. — Mr l'Archevêque de Bordeaux, Monsieur, m'avoit donné la connoissance d'une terre à porcelaine dont le Sr Villaris, apoticaire de Bordeaux, avoit fait la découverte et les essays que j'en avois fait faire à la Manufacture du Roy ayant très-bien réussi, je m'étois déterminé d'acheter du Sr Villaris le secret de sa découverte, c'est-à-dire qu'au moyen d'une somme convenue avec lui il donneroit l'indication du terrain où se trouve cette terre et le nom du particulier à qui il appartient pour pouvoir en traiter avec lui; mais à peine suis-je parvenu par la médiation de Mr l'Archevêque de Bordeaux à traiter avec le Sr Villaris et lorsque je me proposois d'envoyer Mr Macquer de l'Académie royale des Sciences pour reconnoitre sur les lieux la terre en question et s'assurer que la masse en étoit suffisante pour fournir aux besoins de la Manufacture, que le Sr Villaris s'est répandu en propos indiscrets sur ce traité, et il a poussé l'indécence jusques à dire qu'il ne donneroit aucune indication jusqu'à ce qu'il eut touché le montant de la récompense qui lui avoit été promise, sauf à la rendre si l'objet ne remplissoit pas tout ce qu'il avoit annoncé... Ce n'est point ici le secret d'un artiste, mais la connoissance d'un local que tout le monde peut avoir comme luy [1]...

Telle était l'opinion qu'on se faisait à Paris de l'attitude de Vilaris, mal renseigné qu'on était par Macquer et les fonctionnaires de Sèvres. Ainsi le ministre estimait, d'après Macquer

1. Archives départementales de la Gironde, série C, liasse n° 1608.

Digitized by Google

sans doute, qu'un savant comme Vilaris qui avait passé deux années à chercher dans plusieurs contrées la terre si précieuse que personne, céramistes, géologues ou ingénieurs, n'avait su trouver, et qui, grâce à ses connaissances spéciales en chimie et en géologie, avait pu reconnaître dans son laboratoire cette argile qu'il offrait de suite à Sèvres moyennant une bien modeste récompense, le ministre estimait qu'un service pareil rendu à l'industrie céramique était bien peu de chose, « que ce n'est point le secret d'un artiste, mais la connoissance d'un local que tout le monde peut avoir comme luy. » Si Vilaris avait acheté purement et simplement le gisement de Saint-Yrieix à vil prix, ce qu'il aurait pu faire, et ce qui était son droit, et s'il l'avait revendu très cher à l'État, comme l'aurait fait probablement le ministre lui-même s'il en avait eu les moyens, nous comprenons qu'on pourrait l'accuser de spéculer sur l'intérêt public. Mais il se contente d'indiquer à qui de droit cette carrière de kaolin, il ne demande que la récompense promise, de quelques milliers de francs pour simplement le remunérer de ses peines et soins, seulement il veut être être payé d'avance ou avoir des garanties plus sérieuses que la simple parole d'un fonctionnaire intéressé et ambitieux, et on trouve ces prétentions exagérées? Et on accuse ce pauvre petit apothicaire de province de mauvaise tête et de mauvaise foi? Nous pouvons nous tromper, mais nous considérons que la demande de Vilaris était parfaitement justifiée et très raisonnable, que l'attitude du ministre et de Macquer devait lui paraître suspecte et qu'en somme, dans son intérêt, il a été très sage d'agir comme il l'a fait, surtout avec l'administration, contre laquelle il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de faire valoir son droit.

Dans une autre lettre adressée par Macquer le 21 août 1768 à un des fonctionnaires de Sèvres, M. Parent, on retrouve les mêmes instructions à l'égard de Vilaris :

Je crois que Mr Bertin veut le meilleur parti vis-à-vis du Sr Vilaris ; c'est un homme indiscret, intraitable, impayable et qui veut faire la loi ; il y a tout à espérer que nous découvrirons sa terre ou une équivalente sans lui et il le mérite bien. Je me conformerai en tous points

Digitized by Google

aux vues de Mr Bertin dans cette recherche et singulièrement en ce qui concerne le secret de peur de faire trop pousser les prétentions des propriétaires dans le domaine desquels elle se trouvera; il ne sera question de ma part que de recherches de minéralogie, d'histoire naturelle, etc...

Ce n'est plus Vilaris seul que le savant chimiste Macquer veut maintenant exploiter, ce sont aussi les propriétaires de terrains. Nous allons voir comment il saura se passer des lumières de Vilaris. Lui et son compère Millot vont d'abord se rendre ridicules en allant chercher le kaolin au sud alors qu'il est au nord, et finalement ils seront obligés d'avoir recours à l'apothicaire et d'avouer ensuite que c'est un parfait honnête homme après l'avoir calomnié.

Macquer et Millot quittent enfin Paris le 22 août, ils arrivent à Bordeaux quelques jours après.

En arrivant à Bordeaux, écrit Millot dans son journal, nous sommes allés saluer Mr l'Archevêque qui nous a reçus avec beaucoup de plaisir. Le lendemain, le Sr Vilaris nous est venu trouver à notre auberge, mais il n'a pas voulu nous dire où étoit cette terre, en disant que le ministre ne le récompenseroit pas de ses peines. Il a donc fallu écrire à Mr Bertin et nous avons été neuf jours sans avoir de réponse...

Nous avons des nouvelles de l'arrivée de Macquer à Bordeaux par deux lettres portant la même date du 3 septembre, et adressées au ministre Bertin à Paris, l'une par l'Intendant de Farges et l'autre par Macquer.

La lettre de l'Intendant, Mr de Farges, est au nombre des trois lettres des Archives départementales de la Gironde formant le dossier de l'affaire Vilaris, mais elle est très difficile à lire et MM. Malvezin et Fray-Fournier qui ont publié les deux autres n'ont même pas parlé de celle-ci, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elle est toute en faveur de Vilaris. Nous avons pu la déchiffrer avec les plus grandes difficultés[1] et, comme elle est inédite, nous allons en transcrire le texte complet.

1. Nous avons été aidé dans cette lecture difficile par M. Gaston Ducaunnès-Duval, alors employé aux Archives de la Gironde et aujourd'hui archiviste de la ville de Bordeaux.

Digitized by Google

Bordeaux, 3 septembre 1768. — Monsieur, Monsieur Macquer m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 août. Il a vu par hasard chez Monsieur l'Archevêque de Bordeaux le sieur Villaris. Je regrettois et avec Monsieur Macquer sur l'objet de sa mission que la négociation fut entièrement rompue et tandis qu'il y avoit une terre trouvée dont les essais avoient parfaitement réussi de ne pas reprendre avec celuy qui avoit fait la découverte les propositions qui avoient été faites, et comme le hasard avoit fait voir le Sr Vilaris à M. Macquer, je crois pouvoir lui faire sentir ses torts. Il m'a paru qu'il est fâché de l'espèce de défiance à laquelle vous avez été justement conseillé et m'a paru déterminé à s'en remettre à ce que Monsieur l'Archevêque et moi croirons devoir vous proposer. Ce que j'ai pu savoir par Mr L'Archevêque et par le Sr Vilaris c'est que l'endroit où est cette terre n'est pas situé dans ma généralité et qu'on n'estime pas la valeur de ce fonds, à en juger par des fonds voisins de beaucoup meilleure qualité, plus de 3000 livres. Le Sr Villaris a dit à Mr l'Archevêque qu'il croyoit que ce fonds étoit dans la mouvance d'un seigneur ecclésiastique. Si en effet tous ces détails sont vrais, trouveriez-vous beaucoup d'inconvénient à risquer de faire faire cette acquisition avant même qu'aucune recherche en eut pu faire soupçonner l'objet? Le Sr Villaris pourroit la faire lui-même. Vous soupçonneriez à tort sa fidélité; il est comme la plupart des artistes célèbres et surtout ceux qui s'occupent de sa science : il a mauvaise tête mais il est fort honnête. Je crois que ce moyen seroit le plus facile pour réussir. L'ingénieur des ponts-et-chaussées et ceux qui travaillent sous lui ont fait moins d'attention à la nature des terres propres à remplir votre objet qu'à celle des matériaux qui pourroient être utiles pour les chemins. Il est intéressant si leurs connoissances dirigées de ce côté-là pourroient peut-être par la suite remplir vos vues. De même ce seroit qu'avec le temps les recherches de Mr Macquer pourroient être longues et infructueuses. Le Sr Villaris a trouvé une terre éprouvée. J'espère que vous oublierez les sujets de mécontentement que vous pouvez avoir et que son repentir vous décidera à lui donner votre confiance. Monsieur Boutin[1] qui avoit beaucoup de bontés pour lui vous donnera sûrement des témoignages très favorables sur son compte et vous engagera mieux que moi encore à rendre vos bontés à cet artiste qui ne confiera qu'à Monsieur l'Archevêque tous ses intérêts et qui j'espère se rendra digne de vos bienfaits. — Je suis...

On voit qu'il eût été regrettable de laisser plus longtemps cette lettre cachée dans les cartons des Archives de la Gironde et qu'il est fâcheux que les éditeurs des deux autres lettres

1. Charles-Robert Boutin, intendant de la Généralité de Bordeaux en 1760.

Digitized by Google

du même fonds n'aient pas cru devoir essayer d'en déchiffrer le texte, comme nous avons eu la patience de le faire, pour la publier avec les autres. Cette lettre de l'Intendant de Bordeaux montre dans quelle estime était tenu Vilaris, non seulement par ses concitoyens et ses collègues de la corporation des apothicaires dont il fut plusieurs fois le syndic comme son père, mais encore par de hauts fonctionnaires étrangers à la ville, comme l'Intendant de Farges et son prédécesseur M. Boutin, et enfin par Mgr Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, qui l'avait honoré de son amitié : « Vous soupçonneriez à tort sa fidélité, » écrit l'Intendant, « il est comme tous les artistes célèbres, il a mauvaise tête, mais est fort honnête... » Ainsi, à cette époque, Vilaris avait la réputation, dans sa ville natale où il exerçait fort honorablement la pharmacie, d'être un artiste, c'est-à-dire un savant.

La lettre de Macquer, adressée le même jour que la précédente au ministre Bertin, est fort longue et n'a pas grand intérêt pour nous. Elle a été publiée *in extenso* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*. Il rend compte à son ministre de son voyage et de son arrivée à Bordeaux. Il croit devoir lui apprendre de plus qu'il a dîné un peu partout, chez l'Intendant, chez l'Archevêque, chez le Doyen du chapitre de Saint-André, etc., et il est probable que ce sont les excellents vins qu'il avait dû boire à ces tables hospitalières et bien servies, habitué qu'il était à l'affreuse piquette dont s'abreuvent habituellement les habitants de la capitale, qui avaient un peu troublé les facultés mentales du savant membre de l'Académie des sciences, car dans sa lettre il s'entête à répéter que le kaolin de Vilaris doit se trouver dans la « Chalosse, depuis Dax jusqu'aux Pyrénées ». Et, en effet, c'est vers ce pays qu'il va dans quelques jours diriger ses pas. Il est évident qu'on pouvait trouver dans cette région du kaolin qui est habituellement non loin des montagnes, aux pieds des roches, mais Macquer n'avait même pas le mérite d'avoir eu ce pressentiment : c'est M. de Borda, le célèbre naturaliste, correspondant de l'Académie des sciences à Dax, qui l'avait invité à venir faire des sondages aux environs de cette ville.

Digitized by Google

... M. de Borda, écrit Macquer dans cette lettre du 3 septembre, nous donne tous les renseignements imaginables et l'ayant mis sur les articles des terres, tout ce qu'il m'a dit à ce sujet me confirme encore que c'est dans la Chalosse et depuis Dax jusqu'aux Pyrénées qui n'en sont pas fort éloignées qu'il faut les aller chercher. Il résulte donc de toutes les perquisitions que j'ai faites que c'est dans ce païs là qu'il faut aller. J'ai appris même que le sieur Villaris l'a parcouru, et en conséquence, ne voyant plus rien à faire icy, nous allons nous y acheminer dès demain ou après demain.

Et Macquer et son fidèle compagnon Millot, qui nous apprend que le vin est excellent dans le Bordelais, partent pour Dax au commencement de septembre et vont d'abord se promener à Bayonne et à Biarritz pendant cette admirable saison d'automne qui a dans cette région du Sud-Ouest des charmes inconnus des gens du Nord, voyage d'agrément qui fut fait, bien entendu, aux frais de la princesse, car Macquer écrit de Dax au ministre qu'outre les 1,800 livres qu'il a emportées de Paris il lui faut encore 1,200 livres, ce qui fait 3,000 livres équivalant à peu près à 10,000 francs de nos jours.

Les deux fonctionnaires de Sèvres vont rester plus d'un mois à Dax occupés à chercher des gisements de kaolin dans la région et à se rendre compte de la qualité et du prix des vins de la Chalosse : « Le vin de ce pays, écrit Macquer à son frère, quoique plus de deux degrés que celui du Bordelois, ne vaut rien. Ensuite le vin commun de Bordeaux ne vaut rien non plus, le bon vin est excessivement cher et rare. » Puis il fait dans la même lettre l'éloge des gens du pays :

... Je me figurois trouver icy un peuple de petits marquis, de petits chevaliers, éventés, allertes, sémillans, intrigans, pleins de vanterie, d'hyperboles, etc., mais ce n'est rien de tout cela, c'en est presque les antipodes : ce sont de fort bons et honnêtes gens, modestes et francs, en un mot qui ont quelque chose du caractère de notre bon Henri IV... Je ne puis comprendre comment tous ces honnêtes gens cy se transforment en cadedis quand ils sont à Paris, apparemment qu'ils y ont quelque disposition interne que l'air de Paris fait éclore, car je le crois en effet très propre à développer tous les vices dont on a que le germe. Ce qu'il y a de vrai, c'est que d'après ce que je vois, je juge qu'il n'y a point de Gascons en Gascogne et que c'est à Paris qu'il faut aller les chercher quand on veut en voir.

Digitized by Google

Ce qu'écrit là Macquer est encore plus vrai que jamais, car les Gascons, ceux de l'Agenais comme ceux de la Chalosse, continuent à encombrer le pavé de la capitale et celui des grandes villes comme Bordeaux où on n'est que du Midi moins un quart.

Nos deux voyageurs font quelques explorations dans la région dacquoise, dirigés par M. de Borda, et enfin ils trouvent un semblant de kaolin à Pouillon, non loin de Dax. Millot fait des essais de fabrication en faisant cuire à la forge d'un serrurier, et Macquer veut laisser croire au ministre qu'il a enfin mis la main sur un gisement de kaolin, « véritable terre à porcelaine, lui écrit-il, supérieure à toutes celles dont il était venu des échantillons et pour la blancheur elle approche si fort de la belle de Villaris lorsqu'elle est bien choisie et bien épluchée, que pour moi je n'y vois point de différence sensible ». Seulement, on n'a jamais plus entendu parler de ce superbe gisement de Pouillon; ce jour-là, il y eut en Gascogne un véritable Gascon.

Macquer adressa de Dax au ministre ou à son frère, conseiller au Parlement de Paris, plusieurs lettres qui se trouvent dans les papiers à la Bibliothèque nationale. Ces lettres, assez longues, ne manquent pas d'intérêt à un certain point de vue, mais ne nous apprennent pas grand'chose au sujet de la question dont nous nous occupons. Macquer et le contremaître de Sèvres rentrèrent à Bordeaux vers le 15 octobre :

Toutes nos petites épreuves faites, lisons-nous dans le *Journal de voyage de Millot,* nous avons parti pour Bordeaux avec une quarantaine de livres de terre toute décomposée ainsi que tous nos petits essais de porcelaine faits à Dax. M. l'archevêque les ayant vus et bien examinés a envoyé chercher le sieur Vilaris en notre absence, qui s'est trouvé bien sot de voir après son refus que nous avions trouvé le kaolin comme lui. Le lendemain matin le s^r^ Vilaris nous est venu trouver, mais il n'étoit pas si fier que lorsque nous sommes arrivés à Bordeaux. Il nous a offert tous ces services et même qu'il alloit nous conduire sur le lieu où étoit le kaolin, en disant que le ministre lui donneroit ce qu'il voudroit pour ses primes. Le jour pris il a été nous attendre à Tiricé en Périgord.

C'est-à-dire à Saint-Yrieix en Limousin, car le sieur Millot n'était pas plus fort en géographie qu'en syntaxe.

Digitized by Google

Vilaris fut cette fois indignement trompé. Les objets qu'on montra à l'archevêque, comme ayant été faits avec la terre trouvée à Pouillon, avaient été fabriqués avec les échantillons de kaolin allemand ou de Saint-Yrieix que Macquer et Millot avaient apportés avec eux à Dax pour leur servir de terme de comparaison. Nous tenons ce renseignement de la bouche d'un érudit de Limoges, très documenté sur l'histoire de la porcelaine et peu favorable cependant au pharmacien bordelais. Celui-ci tomba dans le piège qu'on lui dressait, crut qu'on avait découvert en effet un aussi beau kaolin que le sien et consentit alors à conduire Macquer et son compagnon à l'endroit où se trouvait le gisement de kaolin dont il avait envoyé plusieurs échantillons à Sèvres. Et nous allons encore laisser la parole à Millot :

Le lendemain nous avons parti pour rejoindre Vilaris à Tiricé (Saint-Yrieix). Nous étions logés dans le faubourg chez M. Dubourg, aubergiste et arpenteur. Vilaris avoit choisi la maison la plus écartée de M. Darnet, chirurgien-major de cette ville, pour ne pas être vu de lui, malgré qu'ils étoient amis et que c'étoit lui qui lui avoit envoyé le premier échantillon de kaolin à Bordeaux. C'étoit bien notre plus court de traverser la ville, mais comme il falloit passer devant la porte du s^r^ Darnet, Vilaris nous a fait traverser tous les jardins de Saint-Yricé (Saint-Yrieix) pour aller rejoindre le kaolin qui étoit vis-à-vis le cimetière de la paroisse, faubourg de la Noailles, dans un petit chemin qui étoit si profond qu'à peine pouvoit-on nous voir.

Comme nous étions à fouiller, il a passé deux hommes qui nous ont apperçus et qui ont couru bien vite en faire le raport à Mme du Montait, propriétaire dudit terrain. Elle a envoyé son fils nous demander par quel ordre nous prenions sa terre en nous disant que si nous ne cessions pas il alloit faire sonner la cloche, pour faire amasser le monde pour nous faire finir. Nous avons quitté dans l'instant et M. Macquer a été chez le maire de ville lui communiquer les ordres que nous avions du ministre pour la recherche des terres propres à la manufacture des porcelaines du Roi.

Nous avons tiré un tonneau d'environ 400 livres et tout ce qu'il y avoit de plus blanc. Nous l'avons fait passer à la douane de Limoges pour être transporté à Sèvres. Singulière reflection de M. Macquer sur notre route de Téricée (Saint-Yrieix) à Limoges, en disant : Demarais, de l'Académie et naturaliste, qui marche tous les jours sur le kaolin et qui ne le connoit pas.

Digitized by Google

Il nous a été dit aussi par un ancien de St-Yricée qu'on en avoit tiré, il y a plus de 30 ans pour transporter à Limoges chez un fayancier pour en faire des assiettes et qu'il n'avoit pas réussi à cause qu'elle ne pouvoit supporter le blanc de fayence.....

En octobre 1768 je me suis occupé à faire le lavage de 400 livres de kaolin que nous avons apporté de St-Yricée, tant pour voir le déchet que la qualité. J'en ai fait faire de la pâte avec différentes additions pour connoitre la blancheur et réussite en différentes pièces. Voyant nos expériences bien constatées, M. Boileau ayant fait part à M. de Bertin de la bonne réussite de toutes les pièces faites avec le kaolin que nous avons apporté nous-même de Saint-Yricée, à cet instant on a écrit de la part du Ministre au s^r Vilaris de se transporter de Bordeaux à Saint-Yricée pour traitter avec Madame de Montait, propriétaire dudit terrain et en faire l'acquisition, ce qu'il a fait moyennant 3,000 livres une fois payées en 1769. Le s^r Vilaris nous a fait passer 12 à 15,000 livres de kaolin qu'il a fait transporter à Bordeaux pour embarquer par mer pour venir à Rouen et de Rouen à Sèvres.

Ces terres, sans aucunes préparations, j'en ai fait laver une partie pour composer promptement 5,000 livres de pâte, pour voir si elle étoit pareille à nos premiers échantillons. On a fait des assiettes, tasses, soucoupes et différentes formes de vases qui ont très bien réussi et d'un blanc ressemblant à l'ancien Japon le plus beau.

Voilà donc le fameux gisement trouvé et maintenant connu de tous. Ce gisement était situé dans la propriété de Mme Dumontet dit Clos-de-Bare, dans le fauboug de la Noailles de la paroisse de Saint-Yrieix-la-Perche, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Vienne à 33 kilomètres S.-S.-O. de Limoges. Sa superficie était considérable, elle était, dit un document du temps « deux fois grande comme le Palais-Royal ». Il ne restait plus à l'État qu'à en faire l'acquisition et à remettre à Vilaris la récompense qui lui avait été promise. Mais à cause des formalités administratives habituelles, le gouvernement mit le plus de lenteur possible à s'exécuter.

Ce n'est que vers le milieu de l'année 1769, près d'un an après avoir reconnu le kaolin, que le ministre se décida à traiter avec Mme Dumontet, la propriétaire du gisement. Malgré les lettres pressantes de l'archevêque de Bordeaux, de Vilaris et de Darnet lui-même à M. Bertin ou à Macquer, l'affaire était

Digitized by Google

ajournée de jour en jour. Le chirurgien de Saint-Yrieix, qui maintenant, et maintenant seulement, connaissait la véritable nature de cette terre et qui avait été chargé de surveiller le gisement en attendant son acquisition, avait beau écrire à Paris que certaines personnes intéressées rôdaient autour du terrain de Mme Dumontet, qu'on lui avait offert de l'acheter plus cher que l'État, qu'on en avait emporté des échantillons et enfin qu'on allait « jouer le tour à l'État », messieurs les fonctionnaires ne bougeaient pas. Les personnes qui avaient essayé de s'emparer du terrain étaient MM. Hocquart père et fils, propriétaires de la porcelainerie de Vaux près Meulan (Seine-et-Oise) et qui plus tard émirent la prétention d'avoir été les premiers à avoir eu connaissance du gisement de Saint-Yrieix. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on fabriqua de la porcelaine dure à Vaux avec le kaolin limousin dès 1769, avant Sèvres.

Enfin Vilaris fut chargé, en avril 1769, d'aller à Saint-Yrieix pour traiter avec Mme Dumontet, ce qui prouve, entre parenthèse, qu'on ne le considérait plus comme une mauvaise tête et un homme de mauvaise foi. Il partit de Bordeaux le 23 avril.

Bordeaux, ce 2 may, 1769. — Vous avez seu sans doute, écrit Mr Audidert de Lussan à Macquer, que M. Bertin m'a marqué de faire achepter le terrain de Madame du Monté et même celuy du particulier qui a vendu de la terre aux deux particuliers de Paris. En conséquence le sieur Vilaris partit d'icy le dimanche 23 avril aiant avec luy 3,500 livres et ordre de ma part, au cas qu'il eut besoin de davantage, de m'écrire et que je lui envoyerois des rescriptions sur le receveur des tailles de Périgueux...

Enfin le terrain est acheté pour le compte de l'État, et Vilaris, de retour à Bordeaux le 23 juillet seulement, après trois mois d'absence, écrit à Macquer le 29 juillet :

Si je n'ai pas répondu en son temps à la lestre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, c'est qu'elle ne m'est parvenue que fort tard à Saint-Yrieyx d'où je ne suis de retour que depuis le 23e de ce mois...

Je suis très flaté d'avoir rempli les attantes de Mr le Ministre. Jé l'honneur de vous assurer que ce n'est pas sans beaucoup de peine. Il est sur que je ne peux pas, sans abandonner la pharmacie, faire de si

Digitized by Google

longues absances, car il ne m'est pas possible de réparer pour cette année le vide que cette opération m'a occasionné dans mon état. Je ne crois pas que Mr le Ministre puisse mieux placer sa confiance pour cette exploitation qu'en Mr Darnet, mais je crois qu'il sera essentiel de fixer la manière d'opérer, et comme je suis dans l'intention d'aller à Paris, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes opérations et observations.

Quand à la commission de Mr Millot, je vous prie de l'assurer qu'elle sera faite avec exactitude, mais je crois qu'il sera essentiel de mestre ce vin dans des petites caisses de six ou de dix bouteilles et ensuitte de les laisser dans le milieu des pièces...

On voit que Millot, à défaut d'autre reconnaissance, avait du moins celle de l'estomac et qu'il avait gardé un bon souvenir du vin de Bordeaux.

L'État n'acquit le fonds de Mme Dumontet qu'avec une sage lenteur, et il mit tout autant de temps à verser à Vilaris la récompense qui lui avait été promise. Celui-ci ainsi que l'Archevêque réclamèrent longtemps en vain auprès du Ministre. Vilaris écrivait le 3 décembre 1768 à Macquer :

Monsieur le Ministre et vous, Monsieur, me faîtes espérer que j'aurais bientost des marques de sa bienveillance, que je rescevrais incessament huit mille livres et que les sept mille restantes me seront payées dans un an. Permettez que je prenne la liberté de vous prier de représenter à Monsieur le Ministre qu'il avoit eu la bonté de me promestre cette dernière somme dans les six premiers mois de l'année prochaine. J'avois espéré que l'aveu sincère de la dépence et de la perte que m'a occasionnée cette découverte (comme j'ai eu l'honneur de vous en convaincre) qui excède infiniment la récompense, n'auroit non seulement pas prolongé le payement, mais l'auroit accéléré. Cela me fait une si grande différence que si j'étois apporté de la représenter à Monsieur le Ministre, j'aurais tout lieu d'espérer non seulement l'exécution de sa première promesse, mais encore qu'il auroit la bonté de me faire compter tout à la fois les quinze mille livres...

Ce n'est qu'à la fin de février 1769 que Vilaris reçut le premier acompte de huit mille livres, nous ignorons quand il toucha le solde de sept mille livres qui devait lui être versé un an après. Il accusa réception de cette première somme à Macquer le 28 février 1769 et dans les termes les plus respectueux pour le directeur du laboratoire de chimie et pour le

Digitized by Google

ministre, ce qui est une nouvelle preuve que les rapports de Vilaris avec Sèvres et Paris étaient devenus excellents et qu'on avait reconnu à la fin que dans cette affaire du kaolin de Saint-Yrieix la manière d'agir du pharmacien bordelais avait été des plus correctes.

Nous avons montré à l'appui de documents indiscutables les rôles respectifs joués dans la découverte du kaolin par Vilaris, l'archevêque de Bordeaux et le chimiste Macquer, il nous reste maintenant pour finir à nous occuper du chirurgien Darnet auquel on a voulu attribuer beaucoup plus de mérite qu'il n'en a eu réellement.

Dans une lettre adressée le 30 juillet 1769 à Macquer, M. Parent, attaché pour le moment à la manufacture de Sèvres et qui en sera plus tard le directeur, de 1772 à 1778, se fait le porte-parole de Darnet en prétendant que c'est lui qui a « donné l'éveil à Vilaris du kaolin, que cet apoticaire luy avoit promis de partager avec lui le prix de la découverte et qu'aujourd'hui il se moque de luy ». A cela Mgr Audibert de Lussan répond, dans une lettre qu'il écrit à Macquer le 5 août :

Il est très faux, Monsieur, que le sieur Darnet se plaigne du sieur Vilaris. J'ay encore vu ce matin une lettre qu'il a écrite au sieur Vilaris dans laquelle il est très éloigné de se plaindre... Pour ce qui est de la connoissance de cette terre blanche ou kaolin, il est bien entendu qu'il l'a fait connoistre au sieur Vilaris, mais ne connoissant point de quel usage elle pourroit estre, et celà il y a quatre ans il luy raconta même que M. Desmarais estoit venu le voir et qu'il avoit dit que c'estoit une bonne terre à foulon, mais que n'y aiant point de manufacture de draps dans le pays on ne pouvoit en faire aucun usage.

Et dans une autre lettre au même, datée du 29 septembre 1769, l'Archevêque de Bordeaux revient sur le même sujet :

Les mauvais procedez qu'essuye M. Vilaris de la part du sieur Darnet me paroissent bien extraordinaires. J'ay écrit à ce sujet à M. de Montigny et à M. Bertin et leur ay marqué que je connoissois le sieur Vilaris pour un homme de probité et très-véridique, que le sieur Darnet n'avoit d'autre mérite dans la découverte de la terre de Saint-Yrieix que d'avoir dit au sieur Vilaris, qui alloit cherchant de la

Digitized by Google

terre propre à faire de la porcelaine, qu'il y avoit dans le pays une terre blanche et de l'avoir menné sur les lieux et lui avoir fait connoistre cette terre blanche dont il ne connoissoit nullement la propriété, puisqu'il luy adjouta que M. Desmarais, qui est attaché à M. l'Intendant de Limoges, ayant vu cette terre, après l'avoir examinée, avoit dit que cette terre lui paroissoit une bonne terre à foulon par la finesse, mais que n'y aiant pas dans le Limousin de manufacture de draps elle devenoit inutile. Il est vray que le sieur Vilaris fit acroire au sieur Darnet que cette terre seroit propre à faire de l'eau-forte et qu'il cherchoit à obtenir un privilège, et le sieur Darnet en estoit si persuadé que, lorsque MM. Hocquart vinrent sur les lieux pour achepter le terain de Madame du Montet et qu'ils acheptèrent un terrain à costé appartenant à un particulier, il en donna avis au sieur Vilaris et luy marqua que ces messieurs prétendoient que cette terre estoit propre à la porcelaine, mais qu'il scavoit à quoy s'en tenir et que c'estoit pour ce qu'il scavoit et l'exhortoit à obtenir incessament son privilège.

Il est vray que la Manufacture et M. Bertin ont grande obligation au sieur Darnet pour avoir empêché ces MM. Hocquart d'enlever cette matière à la manufacture de Sèvres et je crois qu'il mériteroit une gratification. Ce seroit à M. Bertin à la luy faire donner. Il me semble également qu'il y auroit de la justice à luy donner une petite pension pour la garde du terrain et pour diriger l'exploitation...

Nous avons tenu à reproduire ici tout ce passage de la lettre de l'Archevêque, parce qu'à notre avis il met bien les choses au point en ce qui concerne le rôle joué par Darnet dans cette grosse affaire de la découverte du kaolin de Saint-Yrieix, et vient réduire à néant les termes de la lettre adressée à Macquer par le sieur Parent, fonctionnaire de la manufacture de Sèvres, et qui désirait avant tout plaire au grand chimiste Macquer, gros personnage, directeur du laboratoire de chimie de Sèvres. D'ailleurs, nous ne connaissons aucun texte authentique émanant directement de Darnet dans lequel celui-ci se soit plaint de la conduite de Vilaris à son égard. Dans les deux lettres qu'on peut lire dans le fonds Macquer de la Bibliothèque nationale, lettres datées des 3 et 10 avril 1769 et qui ont été publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* Darnet écrivant à Vilaris lui donne tout le temps du *Monsieur et cher ami* et ne fait aucune allusion au rôle qu'on lui prête dans cette affaire du kaolin, il ne formule aucune plainte à ce sujet.

Digitized by Google

Le principal but de ces lettres à Vilaris est de lui faire savoir que deux personnages inconnus et mystérieux sont venus de Paris pour faire l'acquisition du terrain de Mme Dumontet et prendre des échantillons, et que Vilaris devrait en avertir le ministre afin que l'État n'arrive pas trop tard. Et une nouvelle preuve que Darnet ignorait encore en avril 1769 la nature réelle de la terre du Clos de Bar, c'est-à-dire trois ans après qu'il en eut envoyé les premiers échantillons à Bordeaux, c'est qu'il écrit à Vilaris, en faisant allusion aux deux étrangers, Hocquart père et fils, de Vaux : « Je crois que ce n'est point de la porcelaine qu'ils veulent faire, mais bien ce que vous savez. » Vilaris avait laissé croire à la fin à Darnet qu'on voulait tirer de l'eau-forte (?) de la terre de Saint-Yrieix. Et dans la seconde lettre le chirurgien ajoute : « Ils emportèrent ce matin (10 avril 1769) vingt milliers de cette terre pour Limoges pour la transférer à Paris. Ils m'ont assuré que c'est pour faire de la porcelaine. »

Par conséquent, le rôle du chirurgien Darnet a été dans toute cette affaire purement platonique, il n'a été qu'un simple intermédiaire inconscient et il n'avait aucun droit, comme on a cru devoir l'insinuer, à une part quelconque de la récompense qui était due tout entière à Vilaris. D'ailleurs, il n'a émis personnellement aucune prétention que nous sachions à ce sujet, et comme en somme il avait rendu quelque service et que sa situation était sans doute intéressante, le gouvernement ne l'oublia pas et après l'avoir chargé de surveiller le gisement de Saint-Yrieix jusqu'à son acquisition définitive pour le compte de l'État, on lui donna la mission de diriger l'extraction des terres et on lui alloua un traitement annuel de 600 livres[1]. Bien plus tard le roi Louis XVIII fera une pension à sa veuve.

Du jour où l'on eut ouvert une carrière de kaolin à Saint-Yrieix, le pays devint rapidement un centre important d'exploitation, d'autres gisements furent découverts, de nombreuses carrières furent mises en chantier et on installa même sur les lieux plusieurs fabriques de pâte de porcelaine. Nous

1. De Chavagnac et de Grollier, *op. cit.*, p. 438.

Digitized by Google

n'avons pas besoin de dire ce qu'est devenue la ville de Limoges depuis cette époque : après n'avoir eu au XVIIIe siècle qu'une seule manufacture, la succursale de Sèvres, elle compte aujourd'hui de nombreuses fabriques donnant du travail à plus de trente mille ouvriers et exportant leurs produits célèbres dans le monde entier. Dans le reste de la France et surtout à Paris plusieurs manufactures de porcelaine dure furent créées sous le règne de Louis XVI et Bordeaux ne fut pas trop en retard : vers 1780, un négociant bordelais installa dans le quartier de Paludate une porcelainerie peu connue et dont l'existence a même été niée. Nous réunissons en ce moment des documents sur cette fabrique bordelaise et nous espérons pouvoir bientôt en écrire l'histoire.

Quant à Vilaris, après avoir traité avec Mme Dumontet, il rentra à Bordeaux et reprit la direction de sa pharmacie et ses travaux de laboratoire. Nous avons dit qu'il ne fut guère secondé par l'Administration dans ses recherches de savant, ce qui le rendit malheureux et même un peu ombrageux. On a prétendu que ses déceptions l'avaient poussé au suicide et qu'il s'empoisonna en absorbant une infusion de ciguë. C'est là une erreur. Mais il souffrait depuis longtemps de fortes migraines, et en préparant un jour dans son laboratoire de l'extrait de ciguë pour un de ses clients il fut intoxiqué par les vapeurs de cette plante vénéneuse, tomba sérieusement malade et expira le 21 mai 1792[1], dans cette même maison de la rue des Ayres où son père avait créé la pharmacie en 1693[2]. Il

1. Registre des décès de la paroisse Saint-Paul, Archives municipales, série GG, reg. n° 522, acte n° 151. Son corps fut inhumé le lendemain à Saint-Eloy.

2. La pharmacie Vilaris était située dans la rue des Ayres, dans une maison appelée le *Cordon bleu*, à droite de la chapelle des jésuites, aujourd'hui église Saint-Paul, maison appartenant à l'Hôtel-Dieu Saint-André de Bordeaux. Le pharmacien payait un loyer annuel de 2,000 livres (Registre des Contrôles des actes, Archives de la Gironde, bail renouvelé en 1766, 1776 et 1784). Laboubée, *op. cit.*, nous apprend de son côté que « M. Vilaris demeure dans la rue des Ayres à la maison qui porte le n° 9 dont le frontispice est gothique ». Quelque temps après la mort de Vilaris, la pharmacie fut transférée place du Département, en face de l'hôtel de ville actuel, place qui s'est appelée ensuite du Palais-Impérial, du Palais-Royal et enfin de l'Hôtel-de-Ville. C'est après la démolition du corps de bâtiment où se trouvait la pharmacie, vers 1886, que celle-ci fut établie là où elle est de nos jours, place Pey-Berland, n° 3. Les successeurs de Vilaris ont été Étienne Desaybats jeune, en 1840 F. Fauché, en 1847 Balagué, en 1864 Fulgence Cornet, en 1884 J.-L. Marzelles et, enfin, en 1893 M. H. Carles, le titulaire actuel.

Digitized by Google

avait soixante-douze ans. Il était resté célibataire; ayant vu, lorsqu'il était jeune, mourir sa fiancée sous les yeux, il avait renoncé de ce jour au mariage. C'est le Dr Tournon qui, dans la biographie très sincère qu'il nous a laissée de Vilaris, nous donne ces détails, et il termine ainsi sa notice :

Vilaris posséda à un degré éminent les vertus de l'honnête homme, et les connoissances du pharmacien qui honorent son état : il fut chymiste sans charlatanerie, habile sans prétentions, et présenta plusieurs fois dans sa vie le modèle animé du bourru bienfaisant. Ah! si le projet facile à exécuter se réalisait un jour, d'avoir dans chaque chef-lieu de département une salle d'hommes illustres comme à Toulouse[1], Bordeaux sans doute s'empresseroit de placer le buste de Vilaris parmi ceux de ses concitoyens qui ont bien mérité de leur patrie.

Nous ne demandons pas pour Vilaris les honneurs du Panthéon ou ceux du Capitole, nous ne sommes ni à Rome, ni à Paris, ni même à Toulouse. Nous ne désirons pas davantage qu'on lui élève une statue sur une de nos places publiques : on pourrait la confondre avec celle d'un homme politique et notre concitoyen a été tout le contraire d'un politicien, il a été un savant modeste qui n'a cherché qu'à se rendre utile à ses semblables. Le témoignage discret de reconnaissance que ses pairs ont su lui donner doit lui suffire, car il répond bien à la nature de son caractère. Les porcelainiers de Limoges, sachant apprécier le service immense que Vilaris avait rendu à leur industrie, ont fait mouler son buste par un des leurs, par un artiste, avec cette terre de kaolin dont la découverte en France est due au pharmacien bordelais, cette notice n'a pas eu d'autre but que de le démontrer. C'est le buste qu'on peut voir aujourd'hui en bonne place dans la pharmacie de M. Carles, place Pey-Berland[2].

1. Le docteur avait passé une partie de sa vie à Toulouse et c'est ce qui explique son admiration pour la célèbre salle des illustres du Capitole de la fastueuse capitale du Languedoc.

2. Ce buste est signé François Baignol. Cet artiste était tourneur à la Manufacture royale de Limoges, et il établit après la Révolution une fabrique de porcelaine dans cette ville avec Pouyat. Le buste de la pharmacie Carles n'est qu'un surmoulage en plâtre, l'original en biscuit de porcelaine a été emporté par M. Marzelles, prédécesseur de M. Carles, et on ne sait ce qu'il est devenu.

Digitized by Google

La Ville de Bordeaux a voulu également perpétuer le souvenir d'un de ses enfants dont elle a le droit d'être fière, et par arrêté du maire en date du 25 août 1864 une des voies du quartier Sainte-Croix qui portait le nom assez bizarre de rue Gratecap s'est appelée rue Vilaris [1].

Après ces hommages rendus à la mémoire de Vilaris [2], il restait à détruire la légende qui entourait depuis longtemps la découverte du kaolin de Saint-Yrieix, à bien établir la part de chacun en cette circonstance et à faire ressortir surtout d'une manière indiscutable le mérite du savant bordelais. C'est le devoir que nous venons de remplir. Nous nous sommes effacé le plus possible, et nous avons laissé parler les documents. Nous croyons donc que la cause est entendue. Pour nous, notre conviction est faite, nous laisserons à nos lecteurs le soin de juger en dernier ressort.

ERN. LABADIE.

1. Registre des Arrêtés du maire, Archives municipales.

2. Les pharmaciens bordelais ont reconstitué en 1834 l'ancienne corporation des apothicaires sous le nom plus moderne de *Société de pharmacie de Bordeaux*. Cette Société publie depuis 1859 un bulletin mensuel. Nous avons eu la patience de parcourir les quarante-sept volumes de ce recueil, espérant y rencontrer une biographie de Vilaris, mais nous n'y avons relevé que de nombreux et très longs articles intitulés *Intérêts professionnels*, et pas un mot sur celui qui fait tant d'honneur à cette corporation. Nous le regrettons, moins pour Vilaris lui-même, que pour les disciples bordelais de Mr Fleurant :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la leur.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE : G. FAURE

Les scrupules d'une excessive modestie ont seuls empêché de prononcer sur la tombe récemment ouverte de G. Faure les paroles qui devaient être dites, et de rendre un hommage public à la mémoire de cet homme de cœur et de bien. Nous voudrions essayer de combler cette lacune, et d'esquisser dans cette *Revue* un médaillon aussi ressemblant et aussi complet que possible de cette remarquable figure bordelaise que fut G. Faure. Aussi bien se rattachait-il par des liens très étroits à la Société Philomathique, dont il resta un des membres les plus anciens et les plus dévoués. Il s'intéressait à toutes les branches de l'œuvre philomathique, aux cours d'adultes, à la *Revue,* mais surtout à l'École supérieure de commerce, et il se montrait d'une assiduité exemplaire aux séances du Conseil de surveillance et de perfectionnement de l'École, où il émettait récemment de si sages avis pour la réforme des programmes de l'École.

G. Faure avait fait dans sa vie deux parts bien distinctes : l'une, la plus large, à sa famille et à sa profession, car il comprenait que la carrière professionnelle est la base la plus solide et le meilleur apprentissage de la vie publique; l'autre, très abondante encore, aux affaires publiques, car G. Faure estimait qu'on n'est pas un homme complet et réellement digne de ce nom quand on se cantonne égoïstement dans le domaine des intérêts familiaux et professionnels, quand on ne sait pas, à certains moments, sortir de soi-même pour s'élever vers la sphère supérieure des intérêts généraux de la collectivité régionale ou nationale.

L'année dernière seulement, commençant à ressentir les

Digitized by Google

atteintes de l'âge, après une longue carrière où il avait dépensé une somme considérable de labeur ininterrompu, il songea à se retirer des affaires. On essaya de le retenir; mais G. Faure n'était pas de ceux qui reviennent sur une détermination mûrement réfléchie, et ses associés virent avec un vif regret cesser une collaboration où il avait apporté à leur honorable maison le concours inappréciable de sa compétence commerciale et de son expérience des affaires.

Est-il besoin d'insister ici sur le rôle important qu'il a joué dans les différents corps ou compagnies auxquels il appartenait : au Tribunal et à la Chambre de commerce, à la Compagnie du Midi, à la Commission administrative des Hospices civils?

Au Tribunal de commerce, il n'y avait pas de magistrat plus laborieux, plus consciencieux dans l'examen et l'étude des dossiers qui lui étaient confiés, plus capable de rédiger un jugement avec cette clarté, cette précision, ce bon sens solide et imperturbable, cette connaissance pratique du droit qui ont marqué son passage dans la carrière consulaire.

A la Chambre de commerce il gravit successivement les divers échelons de la hiérarchie. Tour à tour secrétaire, vice-président et président, il était certainement le membre qui possédait le plus à fond et en détail les affaires de la Chambre, et il dut à cette ascension graduelle vers la fonction la plus élevée de devenir un président hors ligne, un de ceux qui ont marqué le plus profondément leur empreinte dans cette assemblée, qui ont le plus rehaussé l'éclat de la fonction par la dignité et l'autorité qu'il apportait dans son exercice.

Soit comme président, soit comme simple membre de la Chambre de commerce, G. Faure se montrait dans les débats un pacifique et un conciliateur. Il n'aimait pas la lutte pour elle-même et ne la recherchait pas; mais il ne la fuyait point quand elle se présentait à lui sous la forme d'un devoir; il apportait alors dans la discussion de ses idées beaucoup de ténacité, et défendait avec une tranquille et courtoise énergie la cause qu'il voulait faire triompher. De même, G. Faure était, en matière administrative, un conservateur très respectueux

Digitized by Google

des formes établies, des règlements et des traditions, mais un conservateur très libéral, très accessible à l'esprit de réforme et de progrès, pourvu que les réformes lui parussent rationnelles, suffisamment étudiées, mûries, répondant à des nécessités nettement démontrées et aux besoins véritables de ceux qu'elles intéressaient.

Au Conseil d'administration de la Compagnie du Midi, nous avons pu être témoin de la déférence, de l'affectueux empressement et du cordial accueil que lui réservaient ses collègues. Il prenait rarement la parole dans ces séances hebdomadaires où la voix du directeur est nécessairement prépondérante et ne laisse qu'une place restreinte à l'intervention personnelle des administrateurs; mais, dans les occasions où il croyait devoir prendre la parole, G. Faure se faisait toujours religieusement écouter et exerçait dans le Conseil une véritable influence grâce à la sûreté de son jugement, à l'étendue de ses connaissances économiques et commerciales.

A la Commission des Hospices civils il joua, dans des circonstances difficiles, un rôle essentiellement pondérateur et modérateur. Aujourd'hui qu'il n'est plus là pour présider à ses délibérations, on s'apercevra mieux des services qu'il y rendait, et, en mesurant la profondeur du vide que laisse son absence, on se rendra un compte plus exact de la place qu'il y tenait.

Mais on n'a pas fait le tour de la personnalité de G. Faure quand on s'est borné à mettre en relief ses facultés intellectuelles et le noble usage qu'il a su en faire en les appliquant à la gestion des affaires publiques, à l'administration des nombreuses œuvres entre lesquelles il partageait ses loisirs. Il ne serait pas difficile, en effet, de rencontrer un esprit plus original et plus brillant, une intelligence plus prime-sautière et ouverte à des horizons plus variés, une facilité d'élocution plus abondante et plus séductrice; mais, quand on reste convaincu que les qualités morales dominent de très haut les qualités purement intellectuelles, que, par exemple, la discipline, la cohésion sociale, le respect de l'autorité légitime importent bien plus à la force et à la valeur des individus et

Digitized by Google

des sociétés que les dons les plus éclatants de l'imagination ou de la parole, on se plaît à constater que G. Faure fut par-dessus tout une conscience, un caractère, en un mot une haute personne morale.

Il le fut à un double point de vue : d'abord parce qu'à une époque qui compte tant d'hommes si peu constants dans leurs idées, si peu fidèles à eux-mêmes, si enclins aux entraînements de l'arrivisme, on ne l'a jamais vu dévier de l'opinion ou de la ligne de conduite une fois adoptée, dans un but d'intérêt ou d'ambition personnelle; parce que, s'il avait une fois engagé sa parole à une idée ou à un ami, on pouvait avoir la certitude qu'il la tiendrait jusqu'au bout, sans le moindre souci des sollicitations ou des démarches qui tenteraient de le faire changer d'opinion ou d'attitude; en termes plus explicites, parce qu'il était d'une loyauté, d'une franchise, d'une sûreté de relations absolue; — ensuite, parce que G. Faure gardait, sous une enveloppe un peu rugueuse et un peu austère, un cœur essentiellement bon et généreux, pitoyable et secourable à toutes les misères humaines, aux indigents, aux malades surtout, comme il l'a bien prouvé par la vigilante sollicitude et le dévouement inlassable qu'il n'a cessé de consacrer à l'administration de la Maison de santé protestante.

Il semble donc qu'une nature aussi bien douée, aussi privilégiée que G. Faure, qui avait su faire dans sa vie une part si harmonieusement équilibrée à l'activité professionnelle et aux affaires publiques, eût dû connaître le bonheur complet et n'avoir rien à désirer de plus que ce que la destinée lui avait largement dispensé. Mais, hélas! G. Faure n'avait pas eu le privilège d'échapper aux chagrins et aux deuils domestiques. Son foyer avait été brisé, il y a quelques années, par la perte successive d'une femme et d'une fille adorées, et il avait ressenti d'autant plus cruellement cette épreuve que sa nature un peu réservée, un peu repliée sur elle-même, avait plus besoin qu'une autre de l'expansion et des épanchements intimes de la vie de famille.

Depuis ce moment, ses amis remarquèrent que cette double blessure ne s'était pas cicatrisée, qu'il supportait la vie comme

Digitized by Google

un devoir ou plutôt comme une charge assez lourde, sans entrain, sans ce ressort nécessaire qui permet de résister aux atteintes de l'âge et de la maladie, quand elle vient assaillir les organes les plus vigoureusement constitués. Une affection avec laquelle on peut vivre, quand on a le ferme propos de la traiter et de la combattre énergiquement, le trouva presque sans défense et n'ayant plus une volonté assez résistante pour lutter contre ses effets destructeurs. Cette lassitude de la vie se trahissait jusque dans le sourire, si doucement affectueux, mais, par instants, si tristement résigné, de G. Faure; et, quand le mal qui le minait sourdement vint à prendre un caractère d'immédiate gravité, G. Faure ne put que subir avec une inaltérable patience ce long martyre de trois mois qu'il lui fallut endurer avant de se séparer d'une existence à laquelle il ne tenait plus.

Et maintenant cette organisation d'élite, cet ensemble si exceptionnel de facultés intellectuelles et morales que nous avons essayé de résumer dans cette notice, d'une plume bien inadéquate à son objet, semble disparu et pour jamais anéanti dans la nuit du tombeau. Mais nous nous reprocherions de demeurer infidèle à la tournure d'esprit essentiellement religieuse de G. Faure, si nous n'ajoutions tout de suite que c'est là, sans doute, une vaine apparence; car si les données de la froide logique et de la science positive nous rendent bien difficile de concevoir la continuation de la vie terrestre dans l'immatérialité d'une autre existence, il ne faut pas perdre de vue que le cœur et le sentiment ont aussi leurs raisons que la raison ne connaît pas. Or, quand on prête l'oreille à leurs suggestions intimes, ne se refusent-ils pas à admettre qu'une personnalité comme celle de G. Faure, qui a si parfaitement rempli dans ce monde sa tâche quotidienne, qui a trouvé moyen de rendre constamment de si éminents services à ses concitoyens, n'obtienne pas le privilège de pouvoir se perfectionner et s'épanouir plus librement dans une sphère supérieure?

D'ailleurs, si la réalisation de ce légitime espoir venait à faire défaut, ne resterait-il pas, pour un homme comme

Digitized by Google

G. Faure, la perpétuité de sa mémoire dans le souvenir de ses parents, de ses amis, de tous ceux qu'il a connus et comblés de ses bienfaits, et, pour les générations nouvelles, l'exemple d'une vie sans tache, où la simplicité, la modestie, l'amour du travail et le dévouement à autrui se disputent la première place? Or, n'est-ce point là encore, nous le demandons, la forme la plus certaine et la plus précieuse de l'immortalité?

T. F.

Vu : Baron Ch. de PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude. 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LE VIN

Jean-Jacques Rousseau passe pour avoir été l'un des premiers ennemis du vin, qu'il condamna dédaigneusement, dit-on, par cette formule : « *Comme la nature ne fournit rien* » *de fermenté, il n'est pas à croire que l'usage des boissons arti-* » *ficielles importe à la vie de ses créatures* [1]. »

Jean-Jacques Rousseau a-t-il réellement écrit cette phrase ? C'est possible, bien que je n'aie pu la retrouver dans ses œuvres. Peut-être est-ce une simple variante du passage suivant de l'*Émile* :

Notre premier aliment est le lait ; nous ne nous accoutumons que par degrés aux saveurs fortes ; d'abord, elles nous répugnent. Des fruits, des légumes, des herbes et enfin quelques viandes grillées, sans assaisonnement et sans sel, firent les festins des premiers hommes. La première fois qu'un sauvage boit du vin, il fait la grimace et le rejette ; et même parmi nous, quiconque a vécu jusqu'à vingt ans sans goûter de liqueurs fermentées ne peut plus s'y accoutumer ; nous serions tous abstèmes si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans [2].

1. Hébert. Article : *Boissons* du *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, t. V, p. 342. Paris, 1866.
2. *Émile*, livre II.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, exacte ou non, la citation ci-dessus ne représente pas la véritable opinion de Jean-Jacques sur le vin. Il faut y voir simplement l'une des innombrables formes sous lequelles le philosophe de Genève a exprimé cette pensée qui lui était si chère et qui, en ses aspects divers, constitue le thème de tous ses écrits, depuis le *Discours sur les Sciences et les Arts* et celui sur *l'Inégalité,* jusqu'aux *Rêveries d'un Promeneur solitaire :* « La nature a fait l'homme bon; c'est l'éducation qui le rend mauvais ; l'état de nature est l'idéal. »

La preuve, c'est que Jean-Jacques fait suivre le passage cité plus haut de l'*Émile* par ces lignes, très caractéristiques :

Je n'examine pas ici si cette manière de vivre est plus saine ou non, ce n'est pas ainsi que je l'envisage. Il me suffit de savoir, pour la préférer, que c'est la plus conforme à la nature et celle qui peut le plus aisément se plier à toute autre.

En réalité, Jean-Jacques doit être rangé non parmi les ennemis, mais au contraire parmi les amis du vin. Le grand écrivain qui, dès le milieu du XVIIIe siècle, vanta l'allaitement maternel avec une telle éloquence qu'on vit tout aussitôt les grandes dames renoncer aux « remplaçantes » et allaiter leurs enfants en plein théâtre, qui préconisa les exercices physiques, l'eau froide, le plein air, etc., cet écrivain était trop bon hygiéniste pour jeter l'anathème au vin.

En maints endroits de ses ouvrages, il en dit du bien et va même jusqu'à montrer quelque indulgence pour ces griseries accidentelles qui se produisaient parfois, de son temps, jusque dans les meilleures compagnies.

Dans sa *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles,* Jean-Jacques Rousseau, combattant l'idée de créer un théâtre à Genève et défendant l'usage, traditionnel en cette ville, des « Sociétés » ou « Cercles » d'hommes, où, « chacun se livrant sans gêne aux amusements de son goût, on joue, on cause, on lit, on boit, on fume, » est amené à dire :

En attendant, laissons, s'il le faut, passer la nuit à boire à ceux qui, sans cela, la passeraient peut-être à faire pis.

Toute intempérance est vicieuse, et surtout celle qui nous ôte la plus

Digitized by Google

noble de nos facultés. L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins sa raison pour un temps, et l'abrutit à la longue. Mais enfin, le goût du vin n'est pas un crime; il en fait rarement commettre; il rend l'homme stupide et non pas méchant[1]. Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchise; ils sont presque tous bons, droits, justes, fidèles, braves et honnêtes gens, à leurs défauts près. En osera-t-on dire autant des vices qu'on substitue à celui-là? Ou bien prétend-on faire de toute une ville un peuple d'hommes sans défauts et retenus en toute chose? Combien de vertus apparentes cachent souvent des vices réels! Le sage est sobre par tempérance, le fourbe l'est par fausseté. Dans les pays de mauvaises mœurs, d'intrigues, de trahisons, d'adultères, on redoute un état d'indiscrétion où le cœur se montre sans qu'on y songe. Partout, les gens qui abhorrent le plus l'ivresse sont ceux qui ont le plus d'intérêt à s'en garantir. En Suisse, elle est presque en estime; à Naples, elle est en horreur : mais, au fond, laquelle est le plus à craindre, de l'intempérance du Suisse ou de la réserve de l'Italien?

... Jamais peuple n'a péri par l'excès du vin, tous périssent par le désordre des femmes. La raison de cette différence est claire : le premier de ces deux vices détourne les autres, le second les engendre tous. La diversité des âges y fait encore. Le vin tente moins la jeunesse et l'abat moins aisément; un sang ardent lui donne d'autres désirs; dans l'âge des passions, toutes s'enflamment au feu d'une seule; la raison s'altère en naissant; et l'homme, encore indompté, devient indisciplinable avant que d'avoir porté le joug des lois. Mais qu'un sang à demi glacé cherche un secours qui le ranime, qu'une liqueur bienfaisante supplée aux esprits qu'il n'a plus[2] : quand un vieillard abuse de ce doux remède, il a déjà rempli ses devoirs envers sa patrie, il ne la prive que du rebut de ses ans[3].

Cette idée que l'usage du vin est bon, que l'abus même en est parfois excusable, enfin que l'ivresse met à jour le véritable caractère de l'homme, résume l'opinion réelle de Rousseau

1. Ne calomnions point le vice même; n'a-t-il point assez de sa laideur? Le vin ne donne pas la méchanceté, il la décèle. Celui qui tua Clitus dans l'ivresse fit mourir Philotas de sang-froid. Si l'ivresse a ses fureurs, quelle passion n'a pas les siennes? La différence est que les autres restent au fond de l'âme, et que celle-là s'allume et s'éteint à l'instant. A cet emportement près, qui passe et qu'on évite aisément, soyons sûrs que quiconque fait dans le vin de méchantes actions couve à jeun de méchants desseins.

2. Platon, dans ses lois, permet aux seuls vieillards l'usage du vin; et même il leur en permet quelquefois l'excès.

3. Lettre à M. d'Alembert sur son article « Genève » de l'*Encyclopédie*.

Digitized by Google

sur le vin et se retrouve, plus ou moins telle, dans plusieurs de ses écrits.

Dans la *Nouvelle Héloïse* (partie I, lettre XXIII), Saint-Preux, faisant à Julie le récit de son voyage dans le Valais, lui dit :

La seule chose sur laquelle je ne jouissais pas de la liberté, était la durée excessive des repas. J'étais bien le maître de ne pas me mettre à table; mais, quand j'y étais une fois, il y fallait rester une partie de la journée, et boire d'autant. Le moyen d'imaginer qu'un homme et un Suisse n'aimât pas à boire? En effet, j'avoue que le bon vin me paraît une excellente chose, et que je ne hais point à m'en égayer, pourvu qu'on ne m'y force pas. J'ai toujours remarqué que les gens faux sont sobres, et la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. Un homme franc craint moins ce babil affectueux et ces tendres épanchements qui précèdent l'ivresse; mais il faut savoir s'arrêter et prévenir l'excès. Voilà ce qu'il ne m'était guère possible de faire avec d'aussi déterminés buveurs que les Valaisans, des vins aussi violents que ceux du pays, et sur des tables où l'on ne vit jamais d'eau. Comment se résoudre à jouer si sottement le sage et à fâcher de si bonnes gens? Je m'enivrais donc par reconnaissance; et, ne pouvant payer mon écot de ma bourse, je le payais de ma raison.

Mais le passage le plus intéressant pour nous et le plus curieux est celui qui fait l'objet des lettres L, LI et LII de cette même *Nouvelle Héloïse* (partie I).

Saint-Preux s'est grisé un soir dans un repas et, sous l'influence des fumées du vin, il a tenu à Julie des propos d'une galanterie quelque peu grossière. Celle-ci lui adresse une lettre de reproches :

... De pareilles expressions avaient quelquefois frappé mon oreille en passant près du port, mais je ne croyais pas qu'elles puissent jamais sortir de la bouche d'un honnête homme; je suis très sûre au moins qu'elles n'entrèrent jamais dans le dictionnaire des amants; et j'étais bien éloignée de penser qu'elles pussent être d'usage entre vous et moi! Eh dieux! quel amour est le vôtre s'il assaisonne ainsi ses plaisirs! Vous sortiez, il est vrai, d'un long repas, et je vois ce qu'il faut pardonner en ce pays aux excès qu'on y peut faire : c'est aussi pour cela que je vous en parle. Soyez assuré qu'un tête-à-tête où vous m'auriez traitée ainsi de sang-froid eût été le dernier de notre vie.

Mais ce qui m'alarme sur votre compte, c'est que souvent la

Digitized by Google

conduite d'un homme échauffé par le vin n'est que l'effet de ce qui se passe au fond de son cœur dans les autres temps. Que deviendrais-je si vous parliez à jeun comme vous parliez hier au soir? Plutôt que de supporter un pareil mépris, j'aimerais mieux éteindre un feu si grossier, et perdre un amant qui, sachant si mal honorer sa maîtresse, mériterait si peu d'en être estimé.

Saint-Preux, désolé d'apprendre qu'il a pu se livrer vis-à-vis de celle qu'il aime à une telle incartade, car il n'en a gardé nul souvenir, veut, dans l'excès de son remords, s'engager à ne plus jamais boire de vin :

J'abjure, je déteste un forfait que j'ai commis puisque tu m'en accuses, mais auquel ma volonté n'a point de part. Que je vais l'abhorrer cette fatale intempérance qui me paraissait favorable aux épanchements du cœur, et qui pût démentir si cruellement le mien! J'en fais par toi l'irrévocable serment, dès aujour'dhui je renonce pour ma vie au vin comme au plus mortel poison : jamais cette liqueur funeste ne troublera mes sens, jamais elle ne souillera mes lèvres, et son délire insensé ne me rendra plus coupable à mon insu. Si j'enfreins ce vœu solennel, Amour, accable-moi du châtiment dont je serai digne; puisse à l'instant l'image de ma Julie sortir pour jamais de mon cœur et l'abandonner à l'indifférence et au désespoir!

A ce serment, Julie répond par une lettre pleine d'esprit, de grâce et de bon sens où, après avoir finement raillé son amant sur son vœu subit d'abstinence, elle lui donne, en ce qui concerne l'usage du vin, les plus sages conseils. Voici le début de cette jolie lettre :

Comment, mon ami, renoncer au vin pour sa maîtresse! Voilà ce qu'on appelle un sacrifice! Oh! je défie qu'on trouve dans les quatre cantons un homme plus amoureux que toi! Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi nos jeunes gens de petits messieurs francisés qui boivent de l'eau par air; mais tu seras le premier à qui l'amour en aura fait boire: c'est un exemple à citer dans les fastes galants de la Suisse. Je me suis même informée de tes déportements, et j'ai appris avec une extrême édification que, soupant hier chez M. de Vueillerans, tu laissas faire la ronde à six bouteilles après le repas, sans y toucher, et ne marchandais non plus les verres d'eau que les convives ceux de vin de la Côte. Cependant, cette pénitence dure depuis trois jours que ma lettre est écrite, et trois jours font au moins six repas : or, à six

Digitized by Google

repas observés par fidélité, l'on en peut ajouter six autres par crainte et six par honte, et six par habitude, et six par obstination. Que de motifs peuvent prolonger des privations pénibles dont l'amour seul aurait la gloire! Daignerait-il se faire honneur de ce qui peut n'être pas à lui?

Voilà plus de mauvaises plaisanteries que tu ne m'as tenu de mauvais propos; il est temps d'enrayer. Tu es grave naturellement; je me suis aperçue qu'un long badinage t'échauffe, comme une longue promenade échauffe un homme replet; mais je tire à peu près de toi la vengeance qu'Henri IV tira du duc de Mayenne, et ta souveraine veut imiter la clémence du meilleur des rois. Aussi bien je craindrais qu'à force de regrets et d'excuses, tu ne te fisses à la fin un mérite d'une faute si bien réparée; et je veux me hâter de l'oublier, de peur que, si j'attendais trop longtemps, ce ne fût plus générosité, mais ingratitude.

A l'égard de ta résolution de renoncer au vin pour toujours, elle n'a pas autant d'éclat à mes yeux que tu pourrais croire; les passions vives ne songent guère à ces petits sacrifices, et l'amour ne se repaît point de galanterie. D'ailleurs, il y a quelquefois plus d'adresse que de courage à tirer avantage pour le moment présent d'un avenir incertain, et à se payer d'avance d'une abstinence éternelle à laquelle on renonce quand on veut. Eh! mon ami, dans tout ce qui flatte les sens, l'abus est-il donc inséparable de la jouissance? L'ivresse est-elle nécessairement attachée au goût du vin? Et la philosophie serait-elle assez vaine ou assez cruelle pour n'offrir d'autre moyen d'user modérément des choses qui plaisent que de s'en priver tout à fait?

Si tu tiens ton engagement, tu t'ôtes un plaisir innocent et tu risques ta santé en changeant de manière de vivre; si tu l'enfreins, l'amour est doublement offensé, et ton honneur en souffre. J'use donc en cette occasion de mes droits; et non seulement je te relève d'un vœu nul, comme fait sans mon congé, mais je te défends même de l'observer au delà du terme que je vais te prescrire. Mardi, nous aurons ici la musique de milord Édouard. A la collation, je t'enverrai une coupe à demi pleine d'un nectar pur et bienfaisant. Je veux qu'elle soit bue en ma présence et à mon intention, après avoir fait de quelques gouttes une liqueur expiatoire aux Grâces. Ensuite, mon pénitent reprendra dans ses repas l'usage sobre du vin tempéré par le cristal des fontaines; et comme dit ton bon Plutarque, en calmant les ardeurs de Bacchus par le commerce des Nymphes.

Tout est charmant dans cette épître, restée de la plus vivante actualité, et qui pourrait être lue encore avec fruit par nos abstinents d'aujourd'hui, médecins, malades et simples mor-

Digitized by Google

tels, aussi bien que « petits messieurs francisés qui boivent de l'eau par air », par snobisme, dirions-nous maintenant.

Voilà comment Rousseau a parlé du vin. Il est facile de voir, par ces citations, auxquelles on en pourrait sans doute ajouter d'autres, qu'il en était franchement l'ami.

Au reste, d'accord avec ces principes, l'auteur des *Confessions* buvait du vin.

Jules Lemaître, dans son livre *Jean-Jacques Rousseau,* paru cette année même, dit, en citant le passage de la lettre à d'Alembert rapporté plus haut : « Et ici se place un éloge du vin, qui a de la grâce et quelque chose d'attendrissant, venant d'un homme qui buvait surtout de l'eau et du lait et n'a jamais bu plus de sa demi-bouteille de vin[1]. »

Oui, comme les neurasthéniques modernes, qu'il précédait dans cette voie en qualité d'aîné, Jean-Jacques a par instants condamné son pauvre estomac à des régimes plus ou moins sévères, et je ne suis pas bien sûr qu'il n'ait essayé lui aussi, avant l'heure, du système des *purées,* puisqu'il était presque végétarien et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil thérapeutique. L'eau d'ailleurs ne lui réussit pas toujours, car il accusa celle de Bourgoin, en même temps que l'air des marais et le vin frelaté du pays, de l'avoir rendu affreusement malade[2]. Mais, quoique très sobre, il buvait habituellement du vin et ne détestait pas les agréments de la table, surtout en compagnie de quelque ami. Dans ces moments, cet homme si inquiet devenait plus gai, et il lui arrivait souvent, à la fin du repas, de se lever, pour chanter de sa voix petite, mais agréable, quelque air du *Devin du Village* ou quelque ariette de sa façon.

Les rares personnages avec qui il resta en relation dans la dernière partie de sa vie devaient connaître sa sympathie pour le bon vin, car nous savons qu'ils lui en envoyaient de temps en temps. Mais ils ne gardaient pas toujours, dans ces témoignages de sympathie, la mesure qui s'imposait vis-à-vis d'un malade

1. Jules Lemaître, *Jean-Jacques Rousseau,* p. 152. Paris, Calmann-Lévy, 1907.

2. J.-J. Rousseau, *Correspondance :* Lettres du 3 janvier 1769 à Mme Latour, du 12 janvier 1769 à du Peyrou, du 16 janvier 1769 et du 17 mars 1769 à M. Lalliaud.

Digitized by Google

dont la fière et ombrageuse défiance repoussait comme une injure ou un calcul tout cadeau de prix, et plusieurs d'entre eux furent vertement rebutés, avec leurs présents.

C'est ainsi que Corancez, Bernardin de Saint-Pierre et Mme de Genlis faillirent se brouiller avec Jean-Jacques pour s'être avisés, le premier de lui faire rendre, sans son agrément, sa pension du roi d'Angleterre, le second de lui envoyer un petit sac du café rapporté par lui de l'île Bourbon, la dernière de lui offrir, au lieu de deux, vingt-six bouteilles de vin de Sillery.

A Corancez, il répond par ce mot peu aimable : « Je suis majeur et je puis gouverner moi-même mes affaires. Je ne sais par quelle fatalité les étrangers veulent mieux faire que moi. » Corancez dut s'excuser et renvoyer la lettre de change au roi d'Angleterre.

A Bernardin de Saint-Pierre il écrit : « A peine nous nous connaissons et vous débutez par des cadeaux : c'est rendre notre société trop inégale, ma fortune ne me permet pas d'en faire. Choisissez de reprendre votre café ou de ne plus me revoir. »

Avec Dussaulx, il en fut de même. Jean-Jacques l'invita un jour à dîner par le billet suivant :

Paris 17 $\frac{4}{1}$ 71.

Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes[1].

Si M. Dussaulx faisait quelque collation sur le bout du banc, pour être au lit à dix heures, je lui proposerais aujourd'hui un petit souper, non d'Apicius, mais d'Épicure, et tel qu'on n'en fait guère à Paris. Ce souper, j'y ai pourvu, serait animé d'une bouteille de son vin d'Espagne, surtout de sa présence et de son entretien. S'il consent, je lui demande un petit **oui**, afin que le plaisir de le voir soit précédé de celui de l'attendre, à moins qu'il n'aime mieux croire que ce soit pour faire d'avance les préparatifs du festin.

1. Manière de dater et quatrain dont Jean-Jacques faisait précéder, on le sait, toutes ses lettres dans cette période de sa vie, la plus aiguë au point de vue psychopathique.

Digitized by Google

Dussaulx, flatté, adressa non pas une, mais douze bouteilles de son vin au Huron. Celui-ci se fâcha tout rouge. Cette fois, cependant, la querelle n'eut pas de suite.

Il y a encore quelque chose de bien piquant dans l'histoire de ce qu'on pourait appeler les rapports de Rousseau avec le vin.

Sait-on que Jean-Jacques avait, dans un passage de son *Émile*[1], incidemment parlé de l'adultération du vin par les mastroquets de son époque? Que, de plus, il écrivit à l'abbé Raynal, sur les friponneries des marchands de vin de Paris, une lettre qui fut insérée dans le *Mercure,* opéra une véritable révolution dans la capitale et occasionna un arrêt du Conseil défendant l'usage du cuivre, du plomb et de la litharge à tous les vendeurs livrant du vin *sans raisin*[2]? Du vin *sans raisin,* au XVIIIe siècle!

On le voit, Jean-Jacques fut vraiment l'ami du vin, puisque, non content de le louer, d'en boire, d'être indulgent à une passagère ivresse, il alla jusqu'à signaler publiquement les falsifications dont il était déjà l'objet, et à provoquer contre elles de sérieuses mesures de répression.

Décidément l'auteur de l'*Emile* est bien un des nôtres, et il ferait certainement campagne aujourd'hui avec nous au cri de : « Pour le vin, contre l'absinthe et l'apéritif! » Reconnaissons le, et inscrivons désormais en grosses lettres le nom de JEAN-JACQUES ROUSSEAU sur notre livre d'or des défenseurs du vin.

E. RÉGIS.

1. *L'Émile,* livre III.
2. John Grand-Carteret, *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui.* Paris, 1890.

Digitized by Google

CHEZ NOTRE AMI LE CONSUL

EN CARAMANIE

I

Février 1901.

— Il est bien entendu que vous restez mes commensaux pendant votre séjour ici. Venez donc de bonne heure demain : nous prendrons le frais dans la galerie, en attendant l'heure du déjeuner.

L'homme aimable qui nous tenait ce propos, en nous serrant la main au haut de l'escalier trop raide qui reliait le toit de sa maison au sol du jardin, était grand, brun, Marseillais et bon. Consul de France dans ce coin perdu de l'Asie Mineure, il aurait reçu, s'ils y étaient venus, tous ses compatriotes comme des frères. Mais sa bonne volonté restait, hélas! le plus souvent sans emploi.

Arrivés le jour même avec mon camarade Dec, le bon Consul nous avait appréhendés au débotté et, comme nous avions déjà un abri dans la maison vide d'un ami absent, il s'était constitué notre nourrisseur et prétendait reconstituer, par un régime idoine, notre tissu musculaire résorbé et vaporisé au cours de longues chevauchées, en juillet, dans un pays désert où nous n'avions vécu que de souvenirs, de soleil, et de tomates crues. Nous venions de passer la soirée sur son toit hospitalier, y cherchant vainement une apparence de brise qui rafraîchirait un peu l'épaisse buée chaude au milieu de laquelle nous mijotions, comme dans une marmite.

Le lendemain matin, vers neuf heures, après avoir été bousculés dans la Grande rue, étuve étroite encombrée de marchands de légumes et de bourricots, grouillante de Hamals,

Digitized by Google

de Levantines aux ombrelles éclatantes, de Turques empaquetées, de Grecs aux moustaches cirées, de paysans placides et lourds, nous sonnions à la porte du jardin consulaire, et, par contraste, nous nous rafraîchissions dans la large rue déserte, malgré les 50 ou 60 degrés de chaleur qu'y développaient les rayons directs du soleil.

La maison du Consul, longue, basse, blanche étale son toit, mi-partie terrasses, mi-partie tuiles rouges, à l'ombre de feuillages maigres et vernissés. Elle limite une esplanade de sable brillant que le visiteur doit traverser au risque de la grillade immédiate. A l'extrémité du bâtiment, près d'une salle basse voûtée, cave ou bureau, dont l'obscurité est vaguement éclairée par les vêtements blancs de deux scribes, un escalier de bois conduit à la galerie, sorte de terrasse couverte, sur laquelle prennent jour la plupart des chambres de la maison.

Nous montâmes lentement les degrés, nous enjambâmes le corps du Cavas qui, allongé dans l'escalier, ronflait, en veillant sur les jours du Consul, et nous aperçûmes ce fonctionnaire endormi dans un rocking-chair, à côté d'une petite table. Au bruit que nous faisions, il s'éveilla à demi, nous dit qu'il terminait un rapport, désigna d'un geste vague un divan bas recouvert de tapis chauves, essuya sa plume, sèche depuis des mois, fit mine de fermer un encrier aride, frotta vigoureusement ses yeux :

— Voilà ma besogne quotidienne terminée, nous dit-il alors. Maintenant nous pouvons flâner sans remords.

Nous nous inclinâmes approbativement, et nous flanâmes.

Dehors, posées sur les hautes branches des arbres, les cigales faisaient rage. L'ombre du toit rendait plus éclatant le sable de l'esplanade. Un chat familier, accroupi sur la rampe, nous regardait, immobile, de ses yeux mi-clos. Au-dessus de la dernière marche, nous voyions osciller, au rythme régulier de la respiration paisible, le turban du Cavas endormi : assis sur le sopha dur, nous restions immobiles, jouissant béatement du luxe que nous représentaient, au sortir d'un mois de vie sauvage, les fauteuils cannés, les coussins décousus, les tentures fanées accrochées aux murs, les tapis râpés et, collé sur

Digitized by Google

un carton, le tableau colorié des champignons comestibles et vénéneux.

Ce bien-être nous engourdissait un peu. Déjà nos idées flottaient; volatilisées avant d'être formées, elles se succédaient confuses, comme dans un rêve. Et, lentement, en un pur Marseillais qui, à nos oreilles déshabituées de consonances françaises, paraissait plus doux qu'une musique céleste, le Consul racontait les mœurs des Persans qui lui étaient familières, les usages des Turcs qu'il ignorait encore, énumérait les légumes et les fruits qu'il cultiverait dans sa bastide, aux environs d'Aix-en-Provence, quand il en posséderait une, et détaillait la recette pour faire les grillades de morue, à quoi il prétendait exceller.

La chaleur croissait. La voix de notre hôte nous devenait lointaine. Le chat s'était allongé et sommeillait. Le Cavas ronflait. Des mouches traversaient, nombreuses, un mince rayon de soleil qui, par un trou, découpait sur le dallage rouge une longue ellipse d'or.

Une voix nasillarde s'éleva dans la salle basse : — Effendi, c'est Hadji Ahmed !

Le nouveau venu, la tête cerclée d'un énorme turban, le haut des chausses et la poitrine cachés sous une ceinture omnibus bossuée par les objets bizarres qu'elle renfermait, apparut au haut de l'escalier, s'avança, s'assit sur un coussin, et resta quelques minutes silencieux; puis, ayant salué à la ronde, il expliqua au Consul, sans aucun préambule, qu'il voulait répudier sa femme. Mais il entendait ne pas lui donner la dot stipulée et même garder par devers lui un petit héritage qu'elle venait de faire. Le Consul, ajoutait-il, avait appris, pendant son long séjour en Perse, à interpréter les Sourates du Koran, art que les Chiites, quoique schismatiques, possèdent mieux que les ulémas turcs. C'était donc à lui qu'Ahmed s'adressait pour apprendre par quels moyens prompts et sûrs il atteindrait le but louable qu'il visait. La France lui devait, d'ailleurs, aide et protection, son père, croyait-il, ayant été autrefois Algérien.

Le Consul le félicita d'abord du doute qu'il laissait planer

Digitized by Google

sur son origine, la filiation en ligne masculine restant, en Turquie, le plus souvent assez incertaine. Puis, entrant dans le vif de la question, il déclara que le divorce sans restitution était impossible à moins d'infidélité bien prouvée de la femme.

— La tienne t'a-t-elle trompé?

— Mes malheurs sont grands, prononça Ahmed, sans répondre à la question. Puis, caressant une barbe dont la longueur ne compensait pas la rareté, il ajouta : Dieu les connaît; il est immense et savant. Je ne suis que son serviteur. Et son souffle m'a promené sur la surface de la terre, comme le vent une feuille sèche.

Cette métaphore hardie ayant secoué notre torpeur, nous regardâmes plus attentivement Hadji Ahmed. Et nous doutâmes aussitôt que le souffle de Dieu fût l'agent unique ou seulement principal de pérégrinations que son aspect affirmait certaines. Son visage jeune encore, mais sur lequel des rides profondes creusaient des canalisations compliquées, son teint blême sous un pigment couleur terre de Sienne brûlée, son regard éteint, la courbure du dos, tout son ensemble, maigre et émacié, attestaient sinon de longs voyages, tout au moins de nombreux naufrages sur mer et même sur terre.

Manifestement c'était une épave.

— Ta femme t'a-t-elle été infidèle? réitéra le Consul.

— Je le crois, mais Dieu seul le sait. Je n'ai, d'ailleurs, aucun motif spécial de le croire; si je la suppose coupable, c'est parce qu'elle est femme, et, comme telle, fort portée au mal.

— Tu parles en sage, mais, en te mariant, tu as agi en fou. Ignores-tu que si Dieu a dit : « Épouse des femmes de ta race ou choisis des esclaves croyantes, » il a ajouté : « Mais si tu t'abstiens de femmes, ta conduite est bien plus méritoire. » Pourquoi t'es-tu marié?

— Dieu connaît le fond des pensées humaines. Si j'ai péché, il m'a puni. Ma femme est le dernier et le plus grand de mes malheurs! Je veux la renvoyer en gardant son bien, qui me sera une juste compensation des maux que m'a causés son caractère acariâtre.

— Tu ne le peux pas. Va donc avec Dieu, Hadji, et garde ta

Digitized by Google

femme si tu veux garder son bien. C'est un sage conseil que je te donne. N'oublie pas qu'il n'y a pas de roses sans épines.

Hadji Ahmed réfléchit un moment. Puis, sans rien ajouter, il se leva, salua et partit.

La température de la Salle à manger vers laquelle nous nous dirigions sur un signe de notre hôte, était plus étouffante que celle de la Grande rue, ce matin. Nous hésitions sur le seuil :

— Votre esprit est vide, dit le Consul en nous poussant; c'est pourquoi votre corps est sensible aux phénomènes extérieurs. Avez-vous vu Hadji Ahmed? Il s'est arrêté dans le jardin et il y est probablement encore. Le soleil mordait sa nuque et son cou nus, mais il n'en avait cure, car il était tout entier à son idée. Il a une morale simple et une volonté forte. Sa philosophie n'est pas plus compliquée que sa morale. Soyez assurés qu'il trouvera le moyen de les mettre d'accord avec sa religion.

Sur la table, les gargoulettes étaient couvertes de buée. Pendant que je priais le Consul de me faire du thé bouillant, ma boisson habituelle, mon camarade Dec saisit une des gargoulettes et avala, coup sur coup, deux grands verres d'eau glacée. Puis, se tournant vers moi :

— Je bois de l'eau fraîche, dit-il, vous du thé chaud : et ces deux actes si différents ont pour but et pour résultat d'étancher notre soif. O diversité des causes, ô similitude des effets, qui vous expliquera jamais?

— Pas moi, assurément, ai-je répondu. D'ailleurs, il n'y a ici ni but, ni résultat, ni causes, ni effets. Je n'ai pas soif, et je ne bois que par hygiène.

II

Lentement, nous nous élevions sur le flanc boisé du Taurus. Le Cavas nous précédait, montant un très beau cheval de race syrienne. Dec et moi le suivions sur deux petites bêtes du pays, laides, mais vigoureuses. Celle de Dec, sous ses cent dix kilos, avançait avec précaution, flairait le sol pour en examiner la solidité, avant d'y poser le pied, et après chaque coup de reins s'arrêtait pour souffler, plutôt que pour admirer

Digitized by Google

le paysage merveilleux qui se déroulait au-dessous de nous. Ma jument, un peu en arrière, arrachait des feuilles aux basses branches des platanes, s'attardait aux touffes, dressait l'oreille à l'envolée des merles sous le couvert. Elle s'arrêtait, elle aussi, au moindre prétexte. Comparait-elle son sort à celui du cheval de Dec ployant sous la charge, ou du pur-sang harcelé par les longs éperons et la quincaillerie du Cavas? Réfléchissait-elle aux caprices du sort en général et, en particulier, aux inégalités fatales autant qu'imméritées de celui des chevaux? Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que je vous confie les pensées de ma jument et que je déflore ainsi le plus intéressant chapitre du savant mémoire que je prépare sur : *La Mentalité de la Race Chevaline dans le Bassin de la Méditerranée et, plus spécialement, dans les Pays à Turban?* Donc, passons.

Nous allions rejoindre le Consul. Cet homme prudent s'est fait construire, dans la montagne, très haut, bien au-dessus de la calotte des vapeurs humides qui, chaque soir, transforment en bain Maure les régions basses du littoral, une maison, sorte de grange à toit plat. C'est son Yaïla. On nomme ainsi, en Caramanie, ces sommaires résidences d'été, le plus souvent huttes de branchages ou de pierres sèches, que les habitants de la plaine improvisent sur les hauteurs, la moisson terminée, et où ils s'installent jusqu'en Novembre, au-dessus de la Malaria.

Partis avant le jour, nous avions vu le dôme des nuages gris et lourds, qui, presque au ras du sol, nous étouffaient, s'élever peu à peu, abandonner la plaine, se condenser, sur le flanc des monts, en une large bande, noire et cotonneuse. Les hauts sommets neigeux, rosés par l'aube, avaient émergé de cette mer sombre. La bande s'était amincie, puis disloquée sous les rayons déjà chauds du soleil; des brouillards légers et floconneux étaient restés, accrochés aux dentelures, avant de se dissoudre dans l'air. Sous le ciel bleu et nacré, les pacages voisins des crêtes s'étaient teintés de vert tendre limitant, d'une ligne horizontale, la tache noire des forêts. Le soleil les fouillait maintenant et y mettait en valeur, au fond des gorges encore estompées par la brume, le blanc des myrtes et le rouge des lauriers.

Digitized by Google

La plaine était déserte. Dès les premières pentes, nous avions traversé des villages abandonnés; les habitants en étaient aux Yaïlas. Plus haut, sous bois, à la solitude s'était ajouté le silence : ni une cigale ni un oiseau. Nous avions gravi les escarpements un peu au hasard, mal guidés par le Cavas sur des pistes incertaines, à peine distinctes dans la lumière verte que tamisaient les feuillages.

Nous étions déjà haut. En nous retournant sur nos selles, nous voyions au loin, vers le sud, par des trouées, le miroir bleu foncé de la mer encadré de jaune par les plages, la tache grisâtre de la ville ponctuée de verdures, et le long serpent d'argent du fleuve se frayant lentement une voie vers la mer, au milieu des terres cultivées, rouges sous les chaumes. Plus près, sous nos pieds et sur nos têtes, la forêt, comme une mer verte et noire, moutonnée, mobile, venait battre les grandes falaises que nous avions contournées, et reparaissait au-dessus jusqu'aux pacages, de plus en plus noire et profonde.

Le Consul était venu au-devant de nous. Ce représentant de la France nous attendait près d'une source, au pied d'un grand cèdre, vêtu d'un très large pantalon turc, d'une veste blanche à boutons de métal, le chef couvert d'un melon gris, et les pieds chaussés d'immenses babouches.

— Salam aleikoum, nous dit-il. Vous êtes ponctuels. Mon estomac vous en remercie par ma bouche. Asseyons-nous sur les pierres : elles abondent; évitez de troubler les sangsues qui pullulent, filiformes, dans la source, les fourmis rouges dans leurs nurseries et les guêpes dans leurs nids de mousse : il faut savoir prendre ses aises sans gêner les autres.

Déjeunons : sobrement, pour des raisons multiples qu'il serait oiseux de développer, lentement pour faciliter la digestion. Puis, le café bu, nous ferons une sieste ou nous philosopherons, à votre choix, les deux actes étant, au fond, peu différents l'un de l'autre. Ensuite, nous remonterons à cheval et nous irons visiter Hadji Ahmed. Ce drôle n'a pas encore divorcé, mais il a amené à son Yaïla, en même temps que sa femme, une esclave Yourouk que j'espère pouvoir vous montrer. C'est un des animaux les plus beaux qu'il m'ait été

Digitized by Google

donné d'admirer. Notre visite faite, nous rentrerons au logis, où il importe d'arriver avant la nuit pour ne pas retarder le repas des puces familières qui nous y attendent.

Notre faim apaisée, le café dégusté, nous nous étendîmes sur le sol et nous devisâmes.

— Mes chers compatriotes, nous dit le Consul, ne trouvez-vous pas que cette clairière nous est un séjour enchanteur, et que nous y goûtons des joies subparadisiaques? Un air frais nous caresse; en soulevant la tête, nous contemplons le plus merveilleux panorama; nous sommes à l'abri du soleil dont les feuilles, là-haut, arrêtent les rayons, et des mouches qui, ayant suivi nos chevaux, les harcèlent loin de nous, à loisir. Les puces sont restées au Yaïla; mes administrés, les Arabes, soi-disant sujets ou protégés français, sont en ville où, jusqu'aux pluies, ils se tiendront au repos, l'exode vers les hauteurs des habitants et des mobiliers ne leur laissant plus la possibilité de commettre leurs habituels méfaits; mon chef direct l'Ambassadeur, vos électeurs et vos concierges sont très loin : nous sommes donc tranquilles. Ma philosophie me permet d'être heureux. Imitez-moi et sachez jouir de l'heure présente.

— Consul, répondit Dec, vous êtes un sage, et le toujours regretté Aristote, lui-même, n'aurait ni mieux pensé ni aussi bien dit, car...

Le Consul l'interrompit : — Ne parlez pas ici, en présence de cette splendide nature, d'Aristote qui ne la comprit pas et qui a, laborieusement, réuni en système les idées qu'il n'avait pas.

— Je ne discuterai pas avec vous de ce Grec, avec lequel je ne voisinai jamais beaucoup. Vous me colleriez, si j'ose dire, tout de suite, car je ne passe pas, comme vous peut-être, mes journées à étudier la prose indigeste de ce philosophe.

— Je ne passe mes journées ni à cela ni à autre chose, reprit le Consul. Elles passent, et je les regarde passer. C'est beaucoup. Et trop d'autres soins me détournent, hélas! de cette occupation principale. Jugez-en : Le soleil me réveille de ses premiers rayons, car je couche, comme tout le monde, sur

Digitized by Google

le toit de mon logis dont l'intérieur est réservé aux insectes. Je remplis mes yeux de l'illumination des sommets et des jeux de lumière dans les grands arbres. J'ai ensuite, avec Daoud, à la fois secrétaire, jardinier, confident et cuisinier, de doctes entretiens sur toutes choses et, notamment, sur la composition de nos repas, problème ardu que complique la multiplicité des éléments dont nous disposons : pain, lait, tomates, oignons, corned beef, et quelques litres d'huile. Nous y ajoutons, les jours de fête, des radis; mais par la pensée seulement. Car, semés au printemps par Daoud, ils ne sont pas encore nés; ce qui est, d'ailleurs, un détail sans importance.

Descendu de mon toit, je me promène en forêt et j'y récolte des plantes pour l'herbier que je nourris l'espoir de commencer un jour. Puis, après mon repas, je fais la sieste.

— Ne vous amoindrissez pas, Consul; dites plutôt que vous rédigez vos rapports. Nous vous avons vu à l'œuvre.

— Comme vous voudrez. Mes rapports terminés, je monte à cheval et je visite mes voisins : Mahmoud, capitaine de Rédifs, qui vit en chemise, sauf le soir, heure à laquelle il prend une forte culotte; Ruchdi Hussein, le plus riche propriétaire de la côte. Dès la mi-juin, suivi de ses femmes, de son mobilier, de ses bestiaux, il monte à sa maison de pâturages, moitié ferme, moitié forteresse. Il y fabrique de la poudre de contrebande qu'il fait descendre à la mer. Et il entasse, dans ses granges, le tabac cultivé clandestinement(?) dans les vallées basses. Il l'écoule ensuite sur Koniah : et ce double trafic, très lucratif, est d'autant plus facile que Ruchdi représente, dans le Sandjac, la Régie des Tabacs.

— Ceci est au mieux. Mais vous voyez bien aussi Hadji Ahmed?

— Pas souvent. Sa figure ne me revient pas et son esclave m'inquiète. Je crains que ce pèlerin ne nous ait pas donné la véritable raison du divorce qu'il désire, car sa femme m'a paru timide, pâle, triste, avec une figure douce et de beaux yeux. Rien, en elle, n'indique la femme qui veut faire voir du pays à son mari.

— Vous n'en savez rien, Consul, car je ne suppose pas que

Digitized by Google

vous l'ayez entendue en confession, et c'est trop s'avancer que de juger les femmes... turques sur la mine, même quand la liberté du Yaïla leur permet de quitter le Haymack.

— Madame Ahmed m'a fait l'effet d'une bonne petite femme. Je n'en dirais pas autant de l'esclave. Mais cela m'est égal et, d'ailleurs, ne me regarde pas. Je reviens donc à l'emploi de mon temps :

Mes devoirs mondains remplis, je remonte sur mon toit d'où Daoud a enlevé les plantes cueillies le matin; le soleil les a grillées avant que j'aie pu en déterminer les espèces. Les premières fois que cela arriva, ce résultat me parut désastreux. Puis, ayant considéré que, grâce à ma négligence, je pouvais, chaque jour, cueillir de nouveau les mêmes plantes, avec la même curiosité de les étudier, je reconnus le prix de ce défaut qui, en reculant l'accomplissement de mon désir, prolonge le plaisir qu'il me promet. Je m'étends sur mon matelas et je lis quelques pages de mes auteurs favoris: Horace, Cicéron, Démosthène, Banville...

— Ami, je vous arrête, interrompit Dec. Horace est, j'en conviens, un esprit charmant que l'on goûterait beaucoup sans le souvenir qu'il réveille en nous des versions pénibles et des fâcheux contresens précurseurs de pensums. Il est, d'ailleurs, quelquefois poncif et ne voyait, probablement, pas les choses sous le même angle que l'auteur des Hortensias Bleus. Je vous passe encore Banville, musicien délicat qui, suivant la forte parole de Flaubert (je crois), ne gâtait pas ses vers en y étalant sa pensée. Mais que viennent faire ici, entre les mains d'un homme de goût, les discours ou les lettres de Cicéron, avocat indécis et bavard, et les harangues de Démosthène, ce rhéteur politicien?

— Des goûts et des auteurs, il ne faut pas disputer. Je continue : Ma dernière pipe fumée, après un dîner très proche parent du déjeuner, je m'endors en bayant aux étoiles, en réfléchissant aux causes premières, à la nature des choses, aux influences psychiques et à bien d'autres notions primordiales auxquelles vous autres, gens d'affaires, c'est-à-dire gens affairés, n'avez jamais eu le temps de penser.

Digitized by Google

— Voilà en quoi vous vous trompez, Consul, dis-je en me levant. Dec met en très jolis vers les questions sociales et, moi-même, je prépare un travail sur : *La Mentalité de la Race Chevaline...*

— Les vers de Dec ne sont, comme tous les autres, qu'un bruit harmonieux, et votre étude sera, tout au plus, le résumé d'une série d'observations ou d'expériences. Je ne trouve donc, chez l'un ni chez l'autre de vous deux, la réflexion philosophique que je cultive sur mon toit.

— Vous ne m'avez laissé achever ni ma phrase ni ma pensée. D'un côté, c'est regrettable, car, en termes choisis, je vous aurais démontré votre erreur; d'un autre, c'est heureux, car il est déjà tard. En route! si nous voulons visiter Ahmed et ne pas coucher dans la forêt.

III

En débouchant dans la clairière, nous aperçûmes à la fois Hadji Ahmed, sa femme, son esclave, sa maison et son foyer.

Ahmed fumait, assis au pied d'un grand cèdre, près de son Konak, petit cube en maçonnerie percé d'une porte, par l'ouverture de laquelle on apercevait le sol dallé d'une épaisse couche de fumier fermenté dont l'odeur nous avait, à plus d'un demi-kilomètre, révélé la présence d'une habitation humaine.

D'un petit feu de bois devant la maison, une mince colonne de fumée s'élevait, verticale, dans l'air calme. Mme Ahmed, enveloppée d'un vieux férédjé jadis bleu foncé, aujourd'hui bleu de ciel, le visage caché par un pan de son vêtement, qu'en nous apercevant elle avait vivement ramené, s'agitait, silencieuse, autour de quelques ustensiles de cuisine.

Presque au-dessus d'elle, accroupie sur le bord du toit, l'esclave Yourouk rêvait. Immobile sous le casque de ses lourds cheveux noirs luisants de graisse, le coude sur le genou, le menton appuyé sur la paume de la main, un sourire énigmatique figé aux coins de la bouche sensuelle, le regard de

Digitized by Google

ses yeux verts perdu dans le vague, elle nous apparaissait, belle et inquiétante, telle qu'une idole égyptienne.

Au bruit de nos chevaux, elle se retourna brusquement, nous fixa un instant sans paraître nous voir, puis les yeux brillants disparurent derrière les longs cils incurvés, et elle reprit sa pause et son immobilité hiératiques. Lorsque Ahmed se fut approché de nous, elle se leva, étira ses beaux bras nus aux reflets de bronze doré, dont les anneaux s'entre-choquèrent comme ceux d'un crotale, et, debout dans une pose hardie, nous laissa admirer, sous les plis de sa chemise mince et très largement ouverte, les lignes harmonieuses d'un corps de jeune déesse.

Elle traversa le toit, descendit en s'accrochant des orteils nus aux entailles d'un tronc d'arbre incliné, moitié pont, moitié échelle, et disparut derrière la maison.

Hadji Ahmed, après nous avoir tenu l'étrier, s'empressait, avec le Cavas, auprès des chevaux, pendant que nous nous approchions du grand cèdre sous lequel des troncs couchés nous offraient des sièges suffisants.

— Fatouma, cria Ahmed à sa femme, cède la place aux mouzafirs et va chercher du bois mort dans la forêt. Leïla t'accompagnera.

La femme bleue obéit : elle passa auprès de nous et, malgré le pan du férédjé retenu entre ses dents, nous distinguâmes, tel que l'avait dépeint le Consul, un visage blanc et triste, aux pommettes légèrement saillantes, éclairé par deux grands yeux noirs, profonds et doux.

Ce ne fut qu'une vision. D'une démarche hésitante et lassée, elle se dirigea vers les arbres prochains, précédée par la Yourouk.

Quand il eut perdu de vue les deux femmes :

— Fatouma, cette chienne impudique, comme le sont toutes les femmes, dit Hadji au Consul, t'a montré son visage. Pardonne son indécence et surtout, je te prie, n'en va pas conclure que je suis un mauvais Musulman. Quant à l'esclave, tu sais que les femmes de sa race, quoique croyantes, vont toujours le visage découvert.

Digitized by Google

— Tu n'es qu'un farceur, répliqua le Consul en allumant sa pipe, et le Koran a bon dos. Cite-moi le verset où il est dit que les femmes doivent rester voilées! Tu ne le peux, car il n'existe pas; c'est vous, les hommes, qui, mettant le Livre au service de votre jalousie, interprétez à votre gré la parole du Prophète.

— Dieu a tout mis dans le Livre, mais il faut savoir le lire. Vous autres, Infidèles, y êtes malhabiles. Pour moi, ignorant, je ne cherche qu'à obéir à Dieu. Il est puissant et sage. Il voit tout.

— Tu me l'as déjà dit. Félicite-toi que, depuis longtemps, s'il continue de voir, il ne parle plus. Que dirait-il quand, au lieu d'aller à ton bureau, sur la place de Selefkia, tu entres dans le café grec où tu joues ce que tu as et, aussi, trop souvent, ce que tu n'as plus? Que dirait-il, quand tu y bois de l'absinthe avec les commis grecs du Bazar? Et quand, le soir venu, tu tombes, ivre, sur le pas de ta porte où tu passerais la nuit si ta femme ne te relevait? Est-il question de tout cela dans le Livre? C'est-il conseillé ou permis?

L'œil du Hadji pétilla de malice, mais ce ne fut qu'un éclair. Il se leva, étendit les bras, ouvrit les mains, baissa les yeux et dit :

— Je ne suis qu'un ignorant, mais j'obéis à la loi. Le Prophète Mohammed a dit : « Tu t'abstiendras des boissons fermentées. » Je m'en abstiens même quand je m'enivre, car l'alcool est une liqueur distillée et non fermentée. Le vin passe au feu pour devenir l'alcool et le feu purifie tout : c'est écrit. Je peux donc boire de l'alcool sans pécher. Je suis sincère envers Dieu. Il connaît les pervers.

Dec s'était levé et fumait, debout, derrière le Consul :

— Il vous en bouche un coin, laissa-t-il tomber, entre deux bouffées.

— Vous exprimez, en un langage trivial que je regrette de trouver sur les lèvres d'un poète, une situation très juste. Mais attendez la fin. Hadji, poursuivit-il en se tournant vers le Turc qui, modeste dans son triomphe, égrenait, les yeux mi-clos et l'air béat, son chapelet d'ambre, tu interprètes les Écritures mieux qu'un Khodja, à plus forte raison mieux que moi. C'est

Digitized by Google

pourquoi je me demande dans quel but tu étais venu me consulter, moi infidèle, sur le divorce. Tu connais tout ce qu'en a dit le Prophète et tu sais par cœur tout ce que les commentateurs en ont écrit.

Ahmed baissa la tête et, beaucoup plus troublé que ne le comportait une question aussi simple, bredouilla quelques mots que nous ne comprîmes pas. Puis, se remettant, il répondit d'un air embarrassé :

— J'avais, je l'avoue, mal compris le chapitre soixante-quinze que, jusqu'à ces temps derniers, je n'avais aucune raison d'étudier : Fatouma est ma première femme légitime.

— Tu voulais seulement apprendre, s'il en existait un, le moyen de tourner la loi; et pour cela t'appuyer sur l'avis d'un ignorant, avis que tu espérais t'être favorable. Tu voulais tromper Dieu et les hommes.

— C'est vrai, confessa Hadji. Mais Dieu est miséricordieux. Il m'a éclairé et j'ai abandonné des projets dont j'ai compris la malice. Il ne protège pas ses serviteurs quand leurs desseins sont injustes.

Puis il continua avec volubilité, nous citant des Sourates qu'il entremêlait de serments et d'éloges de Fatouma dont, par la permission de Dieu, il avait reconnu les mérites.

Le Consul écoutait en hochant la tête.

— Cet animal serait-il sincère, demandai-je à Dec?

— Ne vous y fiez pas, ami; un Musulman ne doit jamais parler de ses femmes; donc, si celui-ci transgresse cette règle de bienséance, et depuis notre arrivée il ne fait pas autre chose, c'est qu'il a ses raisons. Avez-vous remarqué que, pas une fois il n'a parlé de Leïla : cette idole égyptienne est donc l'âme de la comédie qu'il joue devant nous. C'est à cause de Leïla que, quoi qu'il en dise, Ahmed veut liquider sa femme et garder son bien; il ne serait pas un Turc Levantin, c'est-à-dire frotté de chrétien, de Grec, de Juif et d'Arménien, s'il ne trouvait pas un moyen d'y arriver. Il l'a même trouvé; ses éloges imprévus de Fatouma en sont une preuve. Comment se débarrassera-t-il de ce pauvre petit paquet bleu? Je l'ignore, mais cela ne traînera pas, vous verrez.

Digitized by Google

Le Consul coupa court à ces réflexions.

— Il est temps de nous mettre en route. Cavas, amène les chevaux. Et toi, Hadji, je te complimente de ta conversion. Tu seras satisfait de Dieu, comme il est satisfait de toi. Il te conduira dans des jardins arrosés de cours d'eau et tu y resteras éternellement.

— C'est un bonheur immense, répondit Ahmed, terminant ainsi la Sourate dont le Consul venait de citer le texte.

L'ombre des arbres s'était allongée. La vie, figée tantôt par l'excès de chaleur, renaissait autour de nous. Quelques gros Atteuchus traversaient la clairière de leur vol lourd. Les chevaux s'agitaient, impatients de l'orge.

Ahmed, armé d'un long fusil, prit la tête de notre petite troupe. Il allait, nous dit-il, au-devant des femmes qui auraient pu avoir peur, seules, le soir, loin du Yaïla.

Il faisait déjà sombre dans la forêt où nous avions fort à faire pour nous garer des basses branches qui nous labouraient le visage. Quelques clairières trouaient le massif, fouillées par les sangliers dont nous entendions la fuite précipitée et les grognements. Des chacals se montraient, craintifs, la queue presque au sol, traversant de leur trot rapide les espaces découverts. La nuit venait.

Hadji s'arrêta. Devant nous, sur une roche, éclairée par les derniers rayons du soleil, Leïla, l'esclave Yourouk, était debout. les bras au corps, avec, sur les lèvres, le même énigmatique sourire. Sans faire attention à nous, elle fixait Ahmed de ses yeux luisants. Nous le vîmes s'approcher d'elle. Elle étendit le bras vers le fourré du côté du Couchant, prononça, dans un rude idiome étranger, quelques mots brefs et impératifs, puis, après un dernier regard sur Ahmed, elle sauta de son piédestal et, d'un pas élastique de jeune sauvage, disparut sous bois. Après une minute d'hésitation, Ahmed s'élança à sa suite sans se retourner, sans nous dire adieu.

— Ce vieux fou est positivement hynoptisé par cette déesse de bronze, grogna le Consul.

— Tout à l'heure, ne vous déplaise, cette déesse était d'or. Avez-vous jamais vu, dans une féerie, rien de comparable à

Digitized by Google

cette vision d'apothéose? Quelle ligne! Quels yeux! Et quelle justesse de pose! Il n'y a que les races très primitives pour avoir cette dignité, en chemise! De quelle antique noblesse descend cette Yourouk?

— Si vous croyiez à la métempsycose, répondit le Consul, la réponse serait facile. Vous sauriez, à n'en pas douter, le profil Kouschite en est la preuve, que vous venez de voir le « double » d'une Egyptienne de race noble, contemporaine de la troisième ou quatrième dynastie.

— Noble ou roturière, elle était probablement dans sa première incarnation, et elle est, très sûrement, dans sa seconde manière un beau brin de fille, affirma Dec qui avait, quoique poète, des tendances matérialistes.

— Vous vous trompez, fis-je, intervenant à mon tour; l'origine de Leïla doit être plus noble. Je mettrais ma main au feu qu'elle est Préadamite. Le très savant abbé Safrac, curé d'Artigues, a démontré, comme chacun sait, l'existence de cette race, dans un mémoire fort documenté qu'il eut la douleur de voir interdit et censuré par son évêque Mgr de Bethléem. Le bon abbé affirme et prouve qu'avant Ève, Adam avait eu une première femme, Lilith, appartenant à une première création. Leurs enfants n'avaient pas d'âme; nés avant la première faute, ils n'en furent pas punis et ne connurent pas la mort. Donc, ils existent encore.

— A moins que, comme le Juif Errant, dit Dec, ils se soient usés soit en marchant, soit par le frottement contre les races postérieures. Rien n'use autant que le frottement, vous le savez. Et la transformation naturelle et lente d'un corps en molécules impalpables ne peut être assimilée à la mort. J'entrevois d'ailleurs là la fin dernière de notre humanité. Quand les découvertes successives et sensationnelles, dont nous ne voyons que l'aurore, auront détruit la maladie et impossibilisé la mort, on finira par usure, petit à petit. Avec cela et une sage réglementation des naissances dans un esprit contraire aux théories de M. Piot on évitera la pléthore de population : on fera bien. Toutes les carrières sont déjà si encombrées!

Digitized by Google

Sans me laisser arrêter par cette diversion, je continuai :

— Je peux citer plusieurs Préadamites femelles : j'ai connu l'une d'elles. C'était une jeune femme en tout semblable à Leïla. Vous saurez que cette race ne peut pas plus vieillir que mourir. Un colon algérien de mes amis l'avait, il y a quelque quarante-cinq ans, achetée ou peut-être louée, à une tribu nomade d'Ouled-Naïls. Elle vécut six mois avec lui dans sa ferme, au pied de l'Aurès. Il en était fou. Toujours calme et presque indifférente, elle avait des caprices inexplicables : une robe de soie, une armoire à glace et un lit à sommier, objets apocalyptiques, les deux derniers au moins, à une époque et dans un pays où il n'existait aucune route. Notez qu'elle ne portait qu'une chemise pendant le jour et, la nuit, se couchait nue sur une natte ou une descente de lit, comme une chienne. Elle comprenait et parlait le Français, le Berbère et une autre langue inconnue. Elle était, d'ailleurs, instruite, l'histoire lui semblait familière. Elle racontait, en souriant, des choses très anciennes, parlait de Bélisaire comme d'un parent et prétendait avoir eu des démêlés avec Salomon qu'elle accusait de duplicité. On la disait folle. Un jour elle disparut avec un chamelier jeune, grand, maigre, sale, horrible, avec des yeux chassieux. Il venait du Sud et lui avait fait un signe en passant devant la ferme. De désespoir, le colon se tua.

Le second spécimen...

Un coup de feu suivi d'un grand cri, dans le ravin, en arrière et au-dessous de nous, me coupa la parole.

— C'est sans doute Ahmed, remarqua Dec. Il a tué quelque chacal et effrayé ses femmes.

Le Consul s'était retourné, très pâle. J'étais derrière lui, il me regarda :

— Le coquin vient de solutionner la question qui le préoccupait, murmura-t-il. Les Turcs sont simplistes. Qu'y pouvons-nous maintenant? Ce qui est fait est fait. C'était écrit. Et, haussant les épaules, il se remit d'aplomb sur sa selle. Pressons un peu nos chevaux, dit-il en élevant la voix, voici la nuit et nous sommes encore loin du logis.

Nous n'échangeâmes plus un mot.

Digitized by Google

La lune n'était pas encore levée quand, à la lueur d'éclats de pins enflammés que portaient deux enfants vêtus de courtes chemises, nous mîmes pied à terre devant la porte d'une maison basse au-dessus de laquelle flottait le drapeau tricolore.

C'était le Yaïla du Consul.

IV

Trois mois après, dans un village perdu du Vilayet de Castamouni, où nous nous trouvions, Dec et moi, un Zaptiè nous apporta le courrier que le Vali avait reçu pour nous. Il y avait une lettre du Consul. J'en transcris ici les dernières lignes :

« ... J'ai revu Hadji Ahmed. Je ne le reconnaissais pas, tant il a vieilli. Fatouma, m'a-t-il raconté, n'était pas rentrée au Yaïla le soir de notre visite. Il l'avait cherchée en vain pendant toute la nuit. Probablement elle était tombée dans quelque catavothra. Leïla était restée seule avec lui. Mais, au bout de deux mois, elle avait suivi une bande de Kurdes qui regagnaient leurs montagnes. Elle avait feint de ne pas reconnaître Ahmed qui l'avait rejointe et elle l'avait fait battre par les Kurdes. Laissé pour mort, revenu à lui après une longue syncope et rentré à grand'peine au Yaïla malgré ses blessures, il y avait constaté qu'avec Leïla avait disparu la bourse contenant le petit héritage de Fatouma.

» Je l'ai écouté sans broncher : quand il a eu fini son récit : — Je sais où est resté le cadavre de Fatouma après ton coup de fusil, lui ai-je dit. J'aurais peut-être dû te tuer, comme un chien, dès ce moment. Mais j'avais entendu le cri de malédiction poussé contre toi par la pauvre femme. Dieu ne pouvait pas ne pas l'avoir entendu. Il a chargé Leïla de te punir. Tu as dans le sang cette fille du péché. Son souvenir te brûlera jour et nuit, tu en mourras. Dieu voit tout et punit les méchants. Mais il choisit leur supplice.

» Je ne l'ai plus revu. Il a quitté le pays. Que le diable ait son âme ! »

Digitized by Google

Et maintenant, dis-je à Dec, en lui rendant la lettre, doutez-vous encore de l'existence des Préadamites? Leïla n'est-elle pas pour vous, comme elle l'est pour moi, une fille de Lilith?

— Votre naïveté m'afflige. Est-il donc nécessaire qu'une femme soit d'origine fossile, pour qu'elle quitte, en le volant, l'homme qu'elle a rendu criminel? Mais si cela était, il faudrait un Bottin pour enregistrer les noms de toutes les filles de Lilith. Et Hadji Ahmed, exigez-vous aussi pour lui une origine spéciale?

— Non, mon ami. C'est inutile. Il est homme et Musulman; et c'est plus que suffisant pour expliquer son cas.

B. DE CIRONIS.

Digitized by Google

BEL EXEMPLE DE PATRIOTISME

DONNÉ PAR BORDEAUX EN 1762

CONSTRUCTION PAR SOUSCRIPTION D'UN VAISSEAU DE LIGNE

" LE BORDELAIS "

POUR ÊTRE OFFERT AU ROI (1762-1763)

C'était en 1761. La guerre de Sept ans, à la fois continentale et maritime, obligeait la France à diviser ses forces, et, selon l'expression d'un auteur de l'époque, « à montrer beau visage à l'ennemi qui mord, tandis qu'à l'intérieur les coffres et les greniers sont vuides et souvent creux. » Bordeaux n'échappait pas au mal général. La disette des grains, la mévente des vins pesaient sur elle lourdement.

La marine française était alors dans un état lamentable, le nombre de ses unités peu élevé, leur condition d'armement médiocre. Les Bordelais, mieux placés que personne pour comprendre la nécessité de la relever, voulurent, malgré la dureté des temps, y contribuer pour leur part, et décidèrent d'« offrir à Sa Majesté un vaisseau de ligne qui serait construit aux frais communs dans les chantiers mêmes de la Gironde ». La correspondance officielle et privée des ministres et des intendants a conservé le souvenir de cet acte de patriotisme :

J'ai cru devoir vous mettre sous les yeux — écrivait le 9 décembre 1761 l'intendant Boutin à M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre — le tableau de toutes les pertes que la ville de Bordeaux a essuié depuis le commencement de la guerre[1] tant dans son commerce que par le

1. Ce tableau, adressé à la date précitée à la Direction de la Marine, à Paris, n'a pas été conservé en duplicata, ou du moins ce dernier ne se trouve pas aux Archives de la Gironde et a dû s'égarer sans doute avec tant d'autres.

Digitized by Google

peu de débouché de ses denrées, parce que j'avais tout lieu de craindre que ses malheurs ne missent des bornes aux effets de son zèle et de sa bonne volonté; ces sentiments étaient dans les cœurs de tous les citoyens et j'ai vu avec la plus grande satisfaction dans les conversations que j'ai eues avec les principaux commerçants, qu'ils désiraient pouvoir en donner des preuves; j'ai discuté avec eux les différents moyens; la voie de l'emprunt n'était pas possible parce que la Chambre n'a aucun fonds qu'elle puisse donner pour sûreté; l'imposition, quoique volontaire dans le principe, aurait eu l'air de la contrainte par la forme nécessaire de la perception..... J'ai donc pensé qu'il n'y avait d'autre moyen qu'une souscription volontaire et qu'en les assurant que la liste des souscripteurs serait remise sous les yeux du roi, le désir de donner des preuves de son zèle chacun personnellement les pousserait à faire les plus grands efforts.....

Ce à quoi le ministre à son tour répondait le 9 janvier suivant (1762) :

Monsieur, J'approuve beaucoup les réflexions que vous me faites dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet des mesures à prendre pour mettre à profit les dispositions que vous avez reconnues dans les habitants de Bordeaux, à l'effet de contribuer au rétablissement de la Marine; la voie de la souscription me paraît le plus convenable, et je vous exhorte fort à faire usage des idées que vous me communiquez à ce sujet..... Vous devez être au surplus persuadé que le roy regardera toujours comme une grande marque de zèle, les efforts que feront à cette occasion la ville et les habitants de Bordeaux, quand même le montant des souscriptions ne suffirait pas aux frais nécessaires à la construction d'un vaisseau de ligne.

Je suis, Monsieur,.....

Signé : DE CHOISEUL.

C'était donc par la voie de la souscription que Bordeaux entendait concourir à la reconstitution de la flotte française.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que, pays d'élection, Bordeaux, à l'encontre de ce qui se passait dans les pays d'États qui votaient et répartissaient eux-mêmes leurs impôts, Bordeaux, disons-nous, recevait par une série de répartitions en sous-ordres le contingent afférent à sa part contributive dans la somme totale qu'on demandait à cet impôt dans le brevet de la taille arrêté chaque année dans le Conseil du roi. C'est dire que son rôle, en cela purement passif, se bornait à s'exé-

Digitized by Google

cuter dans l'absolu paiement de cette quote-part, et, pourvu qu'elle s'en libérât, rien ne l'obligeait plus à un excès de zèle ; c'était déjà beaucoup en ces temps difficiles.

Bordeaux n'hésita pas, néanmoins.

Fait d'autant plus très rare en ces temps de rivalités perpétuelles entre les Corps d'états et la Magistrature : le Parlement, la Chambre de commerce, la Ville, le Chapitre et jusqu'aux religionnaires eux-mêmes, nombreux alors dans les corporations, tous se solidarisèrent et voulurent rivaliser.

A la tête du mouvement était le Parlement, se souvenant que noblesse oblige. Dans sa séance tenue le 8 janvier 1762, ce corps éminent « offrit de consigner une somme de cinquante mille livres ». « Cette délibération a été prise avec une unanimité qui fait honneur à cette Compagnie et je ne doute pas qu'elle ne soit suivie avec le même zèle, » écrivait le lendemain l'intendant Boutin au maréchal-duc de Richelieu. Cet exemple, en effet, allait être bientôt imité avec un bel ensemble.

Quelques jours après, le 11 janvier, s'assemblait pour délibérer la Chambre de commerce :

La Chambre assemblée, M. le Juge a dit que les négociants de la ville de Bordeaux qui dans toutes les occasions et particulièrement dans le cours de cette guerre ont donné des preuves de leur attachement à la gloire du roi, et au bien de l'État, attendent sans doute avec impatience le moment de donner de nouvelles marques de leur zèle dans des circonstances aussi capables de l'exciter.

Quelques-uns de ses membres, en effet, notables commerçants, avaient tout récemment frété quelques vaisseaux à leurs frais et risques, et plusieurs les avaient perdus au service du roi, sans aucun espoir d'en être indemnisés.

« La Chambre ayant délibéré, » ses membres « décidèrent de former entre eux la somme de dix mille livres », somme très importante si l'on songe qu'ils n'étaient que neuf et que, la dite Chambre n'ayant aucun revenu qui lui soit attaché et qu'elle pût donner en garantie, ces mêmes membres ne purent qu'ouvrir toute grande leur propre bourse, ce qu'ils firent d'ailleurs tout aussi simplement que s'il se fût agi des fonds mêmes de la Compagnie.

Digitized by Google

Il convient d'ajouter que « la plupart étaient très peu riches », que l'effort qu'ils faisaient, selon l'expression même de l'intendant, « était plus proportionné à leur zèle qu'à leurs facultés... » et qu'ils ne purent en porter le mouvement « qu'à la somme de 6,000 livres »; ce fut l'intendant qui, par un excès de générosité et de la considération dont il honorait la Chambre, voulut bien la parfaire, pour le restant.

Les Corps d'états suivirent et presque coup sur coup firent assaut de zèle, stimulés d'ailleurs par les patriotiques exhortations que ne leur ménageait pas l'intendant. « Plus la guerre est onéreuse aux citoyens d'une ville commerçante, » écrivait-il à l'un de leurs syndics, « plus ils doivent s'empresser de concourir aux vues de Sa Majesté pour l'augmentation de ses forces maritimes. »

Parmi ceux qui s'inscrivirent, nous ne citerons que les principaux, dont les souscriptions furent, à vrai dire, parfaitement en rapport avec leurs facultés et l'importance qu'ils occupaient dans le commerce bordelais :

	LIVRES.
Les Juifs portugais	24,000
Courtiers royaux	3,000
Notaires	3,000
Juifs avignonnais	3,000
Marchands de toile	3,820
Chirurgiens	2,400
Marchands-tailleurs	2,000
Drapiers	1,850
Menuisiers	1,200
Parfumeurs	1,200
Cordonniers	1,200

Le Chapitre de Saint-André s'était inscrit pour 10,000 livres, et cette somme « avait paru honnête ».

Les apothicaires s'en tirèrent en vrais Gascons. Ne disposant, paraît-il, d'aucun fonds, ils offrirent une pharmacie de route : « .....La délibération des apothicaires de la ville, » écrivait l'intendant au maréchal-duc, « m'a paru assez singulière pour mériter de vous être envoyée; leur offre est proportionnée à

Digitized by Google

leurs moyens, car ils sont fort peu riches, et je puis vous assurer que le coffre de remèdes sera bien garni. »

Les Chartrons, qui, ainsi qu'aujourd'hui, centralisaient déjà tout le haut commerce, donnèrent merveilleusement, et la générosité désintéressée des commerçants de cette importante partie de la ville ne contribua pas peu à la hausse rapide des souscriptions, qui, totalisées, atteignirent le chiffre vraiment extraordinaire de 219,600 livres. L'un d'eux, « le sieur Colck surtout, » écrivait le ministre à l'intendant, « s'est comporté d'une manière bien distinguée en souscrivant pour une somme de 6,000 livres. »

La Jurade, enfin, où siégeaient alors des notabilités telles que MM. de Ségur, l'avocat Brochon, Lapauze, Borie, Dubergier, de Tranchère et d'autres, avait, dans une première séance quasi officieuse du 5 janvier 1762, offert une somme de 150,000 livres. Le roi ne crut pas devoir accepter une offre aussi généreuse et qui, étant données la gêne des finances et la situation de la ville, outrepassait, à vrai dire, la mesure de ses facultés. Elle dut se restreindre et, sur les conseils de Sa Majesté, fixer, par délibération du 6 mars, sa contribution à 50,000 livres à prendre « sur les revenus des maisons démolies ».

Chaque semaine à peu près, les souscriptions, recueillies et centralisées par les soins de Dubergier et de La Mestrie, désignés par la Chambre de commerce, étaient versées entre les mains des administrateurs Daubenton et Risteau, ce dernier plus particulièrement chargé de ce qui touchait à la construction du vaisseau. Les listes en étaient adressées au roi à peu près aux mêmes époques.

Les choses cependant n'allaient pas sans difficultés, et si la perception des fonds était des plus pénibles, mille obstacles semblaient s'amonceler pour empêcher le rapide achèvement des travaux. Il semblait même que la rapidité des rentrées fût en raison inverse de la facilité des signatures, tant paraissait grande la gêne, et tant on avait trop présumé de ses forces.

La construction, d'abord, eut parfois à subir des retards regrettables. Par suite du mauvais état des chemins rendus impraticables par les pluies de tout un hiver précoce et pro-

Digitized by Google

longé, tel « que l'on n'avait vu son pareil de vingt ans », les charrois de bois, arrêtés, amenèrent sur place une insuffisance si grande des chargements que le constructeur Risteau « prit le parti violent de s'approprier d'autorité ceux appartenant aux autres constructeurs ». Moyennant quelques garanties, ces derniers s'inclinèrent par amour pour Sa Majesté et la gloire de l'État.

C'était d'autant plus vrai « que quatre vaisseaux de ligne étaient alors en construction dans le port de Bordeaux par ordre même du roi, qui, craignant d'une part que la construction d'un nouveau navire ne nuisît à celle des quatre, et d'autre part ne voulant pas priver les corps de ville de la liberté de donner des preuves de leur zèle », consentit « à ce qu'ils fassent eux-mêmes la construction et l'armement de l'un des quatre ». Et cela fut tenu secret pendant assez longtemps, pour ne mécontenter ni les constructeurs ni les souscripteurs.

Ce n'était pas là tout. La fatalité s'en mêlait, et, le 4 juin, l'intendant écrivait au maréchal-duc : « Je n'ay pu apprendre qu'avec beaucoup de peine qu'un navire chargé à Bayonne des principales pièces de bois nécessaires à la construction des quatre vaisseaux qui sont sur les chantiers à Bordeaux, a été pris par deux petits corsaires de Guernesey. Je compte cependant assez sur le zèle du sieur Risteau et sur la protection que vous voulez bien lui accorder pour espérer que cet accident causera peu de retardement. »

Ces difficultés, néanmoins, aisément surmontées, n'eussent rien été si la gêne toujours croissante des affaires ne fût venue apporter dans la perception et le recouvrement des fonds un retard véritablement inquiétant. Mais l'argent manquait et l'entrepreneur hésitait devant ces atermoiements qui rendaient les rentrées des plus problématiques. Il ne s'en cachait pas à l'intendant, que ces considérations, d'ailleurs justes, ne paraissaient guère inquiéter.

A la fin de janvier, leur montant s'élevait à 171,000 livres à peine pour Bordeaux seulement, et ce même intendant qui vis-à-vis les administrateurs et l'entrepreneur affectait le calme et garantissait l'intégral paiement des engagements, écrivait au

Digitized by Google

ministre : « Il y a bien loin de 171,000 à 600,000 livres, et je ne sais comment nous les pourrons faire. »

La province, il est vrai, c'est-à-dire toute l'étendue de la généralité de Guyenne autre que Bordeaux, et qui était à cette dernière ville ce que la France entière est aujourd'hui à Paris, la province, disons-nous, n'avait encore rien fourni, par suite des lenteurs forcées occasionnées par l'envoi des circulaires, l'échange de la correspondance et le transfert dangereux des fonds à une époque où les routes étaient très peu sûres et où les convois d'argent étaient fréquemment l'objet d'attaques à main armée.

On recevait bien journellement des nouvelles assez rassurantes, et les subdélégués se portaient bien garants de l'efficacité des circulaires et de la bonne volonté de tous, mais ce n'était encore là que promesses, et l'on demandait de l'argent.

Le 8 février, les souscriptions montaient à 180,110 livres, et les souscripteurs, qui n'en avaient encore versé que 18,000, n'ayant point donné d'époque précise à leurs engagements, s'étaient d'ailleurs soumis à remettre les fonds à première réquisition.

Le 20 février, leur taux s'élève à 195,000 livres, et, au mois de mars, elles atteignent, pour Bordeaux seulement, le chiffre de 250,000 livres, auxquelles il convient d'en ajouter 20,000 pour la province.

La somme pour Bordeaux peut paraître minime, mais, ajoutait l'intendant, « la liste des souscriptions n'était comprise que de négociants et la somme eût été bien plus considérable si tous s'y étaient portés avec le même zèle et en proportion de leurs facultés..... » Quant à la province, on pouvait, disait-il, « compter sur 60,000 livres pour le mois suivant. »

Quelques subdélégations, cependant, parmi lesquelles Bayonne, cette dernière sur laquelle on comptait le plus, ne purent trouver d'argent, et n'offrirent que des canons, qui n'en furent pas moins acceptés avec reconnaissance, tant il est vrai que l'on pressentait l'insuffisance des souscriptions pour solder les paiements et qu'on sentait, par suite, la nécessité « de faire flèche de tout bois ».

Digitized by Google

C'était si vrai qu'au 12 avril l'intendant croyait pouvoir assurer que la totalité des souscriptions se porterait à 300,000 livres à peine, y compris la province. Si bien qu'on dut accepter la proposition du roi. Il fut donc entendu avec la Marine qu'elle verserait les fonds pour les trois premiers vaisseaux, et que la ville de Bordeaux se chargerait de la construction du quatrième. Par cet arrangement on épargnait ainsi un quart des fonds et l'on facilitait à cette municipalité l'entière exécution de ses engagements, auxquels elle n'avait pas encore fait honneur en septembre de la même année.

Vinrent les premiers jours de l'année 1763, et bien que la signature de la paix fût imminente aux yeux de tous, la gêne toujours persistante des affaires faisait que l'argent n'affluait toujours pas dans les caisses des collecteurs.

J'avais espéré — écrivait le 29 janvier de cette année Dubergier — j'avais espéré aujourd'hui vous apprendre le succès des différentes démarches que j'ay fait pour me procurer la rentrée des sommes offertes pour concourir à l'augmentation de la marine, mais le parlement est le seul corps qui se soit acquitté à cet égard; tous les autres me remettent de semaine en semaine; il est vrai qu'il y a actuellement disette d'argent étonnante qui durera au moins jusque vers le 15 du prochain, c'est-à-dire après l'arrivée des différentes recettes. J'ai offert à M. Daubenton de lui faire passer aujourd'hui 40,000 livres.

Ces considérations étaient des mieux fondées et frappées au coin de la plus juste clairvoyance. La signature de la paix survenue le 10 février 1763, à Paris, et concordant avec l'arrivée des différentes recettes, il n'y eut pas une défection, pas un arriéré; tous ceux qui avaient souscrit, négociants et corporations, corps de ville, province, au besoin s'endettèrent, mais purent revendiquer aux yeux de la France entière l'honneur d'avoir ajouté une unité marquante à celles existant déjà dans la marine du roi. Plus particulièrement, la Ville, dont les finances étaient aux abois par suite des emprunts nécessités par les embellissements entrepris et qui devaient la transformer, la ville, dit la chronique, « dut pressurer le pauvre taillable, déjà bien à plaindre, et dont le pain, quand il en avait, n'était plus blanc déjà. »

Digitized by Google

Le progrès matériel y était sensible, en effet, mais l'état moral demeurait le même après comme pendant la guerre; et, d'ailleurs, on commençait même alors à ressentir partout un malaise indéfinissable, un esprit d'incertitude, sorte d'avant-coureur des orages terribles qui se préparaient aux quatre coins du pays.

N'importe, on avait été à la peine, on était désormais à l'honneur.

Ce qui n'empêcha pas l'intendant, par son avis annuel au roi sur l'imposition de la taille dans la généralité pour 1763, de réclamer ou plutôt de conclure à une diminution de 600,000 livres, laquelle, ajoutait-il, « était encore disproportionnée aux besoins des taillables. » C'était une manière de compensation et comme une sorte de dédommagement déguisé des sacrifices énormes qu'ils avaient faits pour Sa Majesté.

Quant à la construction, toutes difficultés aplanies, elle se hâta vers la fin et fut achevée dans les premiers jours d'avril. Le *Bordelais,* construit sur les plans de l'architecte breveté Groignard, un des premiers de son temps, fut lancé le 26 avril 1763, à cinq heures du matin, devant une foule composée en majeure partie de délégations de corps d'états, de magistrats et de négociants. Les dames étaient alors peu curieuses de ces sortes de cérémonies. Le commissaire-ordonnateur présidait. Ce fut lui qui donna le signal au galérien chargé de « donner au vaisseau sa volée » au péril de sa vie, mais aussi sous la condition de la liberté, s'il parvenait à la conserver, et la chronique ne nous dit pas s'il y réussit, ce qui n'eût pas manqué d'être regardé comme de bon augure pour la carrière du « nouveau-né de la marine royale ».

La correspondance, par malheur, fait brusquement défaut à dater de cet événement, et nous ignorons si cette carrière fut longue et brillante.

DESCAMPS,
Licencié en droit,
Attaché aux Archives départementales de la Gironde.

Digitized by Google

A PROPOS D'ART HUMORISTIQUE

Il y a douze ans, — quand s'ouvrait à Bordeaux, sous le patronage de la Société Philomathique, cette XIIIe Exposition internationale dont l'Exposition de la Ligue Maritime Française de 1907 ne fera pas oublier l'éclat artistique, — il y a seulement douze ans, l'idée d'ouvrir un Salon d'art humoristique ne serait venue à l'esprit de personne.

Ce n'est pas que ces deux mots ne soient bien français. Ce n'est pas non plus que le genre dans lequel se sont illustrés certains de nos contemporains date tout fraîchement d'hier. Loin de là. Mais le terme d' « humoristique », d'origine anglaise, est resté longtemps, comme celui d' « humour » dont il sort, d'une imprécision qui en a rendu l'emploi plutôt rare. Quant aux productions, d'ordre passablement disparate, que l'on englobe aujourd'hui sous ce qualificatif commode, un bon nombre s'appelaient autrefois tout simplement des « caricatures ».

Il n'y a cependant point synonymie entre les deux mots. Qui dit « charge » ou « caricature » dit nécessairement déformation de l'objet représenté, exagération de telle ou telle de ses parties qui rend l'ensemble ridicule. Si nous cherchons à nous faire une idée de ce qu'est l'art humoristique d'après les récentes expositions qui lui ont été consacrées, — en particulier d'après le « Salon » improvisé à Bordeaux en septembre dernier dans les combles du pavillon de l'automobile, — nous voyons de suite que le domaine en est extrêmement large. Toute invention offrant une note d'imprévu, de fantaisie, d'intention plaisante, comique, satirique, y trouve place : l'étude réaliste de la physionomie, du costume ou des mœurs, comme la construction imaginative la plus incohérente, l'instantané élégant comme la charge la plus outrée. Tous les procédés d'exécution y sont admis : dessin à la plume ou au

Digitized by Google

crayon, aquarelle, lithographie, eau-forte, en original comme en reproduction, sans exclure la grande peinture et même la sculpture.

L'art humoristique ainsi compris ne rappelle sans doute que vaguement cet « humour » si caractéristique que pratiquèrent jadis les romanciers anglais de Swift à Dickens. Mais on ne saurait imposer aux mots une signification indéfiniment stable. En adaptant à nos besoins le sens des termes que nous empruntons à nos voisins, nous ne faisons qu'user d'un droit dont eux-mêmes usent largement, quand il leur prend fantaisie de fourrager dans notre vocabulaire.

Va donc pour l'étiquette d'art humoristique pourvu que les œuvres ainsi qualifiées soient de bon aloi !

En faisant le tour de cette galerie presque exclusivement formée d'œuvres contemporaines, on est tout étonné de découvrir dans un coin où elles semblent dépaysées et comme honteuses de se trouver seules, quelques vieilles lithographies, plus que modestement encadrées, de la suite des *Robert Macaire* de Daumier. C'est trop ou trop peu. Si l'on veut donner à Daumier dans un Salon d'art humoristique une place en rapport avec sa valeur, ce sont ses œuvres capitales qu'il faut offrir au public, et il faut les présenter convenablement et en nombre respectable. Et si l'on introduit Daumier, pourquoi laisser dehors Gavarni, et Charlet, et Raffet? Et si l'on touche aux grands dessinateurs humoristes de 1830, pourquoi ne pas remonter plus haut, à ceux du premier Empire, du XVIIIe, du XVIIe, du XVIe siècle?

Ce serait une exposition idéale d'art humoristique que celle qui, laissant de côté les personnalités et les œuvres secondaires, réunirait ce qu'il y a de capital et de caractéristique dans les œuvres des plus grands humoristes de toutes les époques, soit spécialistes du genre, soit d'artistes sérieux qui s'y essayèrent occasionnellement.

Les portails et les tours de nos vieilles églises abondent en figures tantôt grotesques, corps humains ratatinés en forme de chapiteaux, têtes d'animaux s'allongeant en gargouilles, tantôt de signification plaisante, comme certaine des Vierges folles du

Digitized by Google

portail de Strasbourg ou Madame Mondanité de la cathédrale de Bâle. Si, comme le dit fort bien Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris,* la Cathédrale est le livre du Moyen-Age, ces reliques primitives de l'art humoristique sont, pour le monument de pierre qu'elles rehaussent, l'équivalent de la vignette pour le livre moderne. D'un moine ventru sculpté en pierre à la masse écrasée d'un président Fallières en plâtre peint, d'un animal plus ou moins fantastique aux quadrupèdes en bois de Caran d'Ache, la distance n'est pas bien grande. L'intention plaisante est la même, la matière employée et le procédé seuls diffèrent.

Quand Léonard de Vinci dessine ces têtes d'hydrocéphales qui réalisent avec les portraits-charges de Daumier les plus violentes déformations connues de la figure humaine; quand Marc-Antoine grave d'après Raphaël cette curieuse pochade d'atelier qui s'appelle *la Carcasse;* quand Lucas de Leyde retrace au burin l'épisode d'*Aristote dans le panier;* quand dans les *Armoiries à la tête de Mort,* Albert Dürer met en présence une jeune femme élégamment vêtue et un vieillard laid et nu, ou encore quand il promène à travers un paysage à la fois immense et minuscule le corps monstrueux de sa *Grande Fortune,* chacun à sa manière fait de l'art humoristique.

Le XVIIe siècle a possédé un très grand artiste humoriste: c'est Callot. Enclin par tempérament à saisir le côté risible des choses, sa jeunesse aventureuse, ses pérégrinations à travers le monde développèrent ses facultés d'observation et lui fournirent d'intéressants sujets d'étude. Sa pointe alerte et fine a simultanément traité l'étude de mœurs plaisante dans les *Bohémiens,* dans la *Foire de Florence,* la caricature bouffonne dans les types italiens des *Bossus (Gobbi),* des *Danseurs (Balli* ou *Cucurucu),* le fantastique et l'incohérent dans la fameuse *Tentation de saint Antoine.* Le contemporain de Callot, Abraham Bosse, traducteur des élégances du temps de Louis XIII, relève, lui aussi, d'une pointe d'humour certaines de ses compositions de genre, la *Galerie du Palais,* les *Femmes à table en l'absence de leurs maris,* qu'il commente dans des vers mirlitonesques, embryons de nos modernes légendes.

Digitized by Google

La limite entre la simple composition de genre et la composition humoristique n'est pas toujours aisée à établir. Retranchez de certains dessins de Bac, de Gerbault, ou de Guillaume la légende qui en fait le sel, il vous restera une pièce gracieuse, intéressante, mais sans guère plus de portée qu'une lithographie de Devéria, une estampe du monument du costume de Moreau le jeune, ou un tableautin de Terburg, de Metsu ou de Mieris. Il y a cependant des peintres de genre qui sont très certainement des humoristes : Jean Steen, Teniers, Van Ostade le furent dans le meilleur sens du mot, assez truculents dans leurs inventions pour n'avoir besoin d'aucun assaisonnement littéraire. Certaines eaux-fortes minuscules d'Ostade et de Rembrandt sont des merveilles d'observation comique. Rembrandt est d'ailleurs ici ce qu'il est partout, un maître. Ses types de gueux, de vieillards, de juifs hollandais — à rapprocher des types israélites de Forain et de quelques autres — sont d'une ironie égale à leur puissance expressive. Mais le grand artiste n'a mis nulle part plus de fantaisie que dans la représentation de sa propre figure. Il la pétrit et la façonne comme un véritable caoutchouc, s'étudiant dans les jeux de physionomie les plus variés, *faisant la moue, aux yeux hagards, au bonnet à poil, aux trois moustaches...*

Dans l'art français du XVIIIe siècle, entre le genre purement anecdotique des uns et la polissonnerie sans esprit des autres, se placent quelques œuvres d'un art très fin et d'un esprit très savoureux. Quoi de plus délicatement enjoué et de plus plaisamment poétique que ces peintures de Watteau, si bien traduites par l'estampe, des *Fêtes vénitiennes*, du *Lorgneur*, de l'*Assemblée galante!* Quelle effronterie charmante dans ces bluettes de Fragonard qui s'appellent le *Verrou*, le *Baiser à la dérobée!* Et quelle étincelante fantaisie, quelle verve endiablée dans l'inoubliable planche des *Hazards heureux de l'escarpolette!*

Loin, bien loin derrière ces deux grands noms, malgré leur vogue sans cesse grandissante, se placent Baudouin, l'auteur du *Carquois épuisé* et du *Coucher de la Mariée;* Lavreince, qui l'égale presque dans sa célèbre *Comparaison;* Debucourt,

Digitized by Google

l'amusant graveur des *Deux baisers*, le peintre attitré des promenades publiques et des cafés à la mode sous la Révolution et sous l'Empire; Boilly, qui s'essaye tour à tour dans la sentimentalité fade, dans la facétie grivoise, et finalement dans la grimace. Tous demeurent plus intéressants par le souvenir qu'ils conservent d'époques disparues que par l'esprit souvent assez pauvre de leurs compositions.

L'Angleterre possède au XVIIIe siècle, un analyste puissant et un ironiste de premier ordre dans Hogarth, qui crayonne en les immortalisant les types aristocratiques et populaires de son pays : il faut examiner de près ses compositions du *Mariage à la mode*, du *Fils Prodigue,* ses scènes de médecins et de comédiens, pour en saisir, en même temps que le pittoresque, la profonde philosophie. La patrie d'Hogarth ne garde point longtemps la tenue de ce grand artiste et, avec Gillray, se lance dans la personnalité agressive et dans la grossière caricature.

Mais voici venir le XIXe siècle et le bataillon triomphant de la lithographie française.

Voici Horace Vernet, Charlet, Raffet, créateurs, avec Béranger, de l'épopée napoléonienne. Leurs épisodes militaires à la fois empoignants et comiques, leurs histoires de vieux grognards et de jeunes troupiers sont dans toutes les mémoires. Le dessin en est aussi pur que l'invention en est franche et vivante. Job et Caran d'Ache s'en sont plus d'une fois souvenus.

Voici Daumier, le maître par excellence, le roi de la caricature. Observateur profond, ironiste de premier ordre, dessinateur d'un crayon vigoureux et d'une fécondité inépuisable, ses pièces politiques, ses types de représentants, de gens de justice, d'artistes, de bons bourgeois, ont pendant cinquante ans diverti et parfois aussi remué le public. Certaines compositions, comme la *Rue Transnonain,* admirablement dessinées, dépassent en intensité d'effet tout ce que les Steinlen et les Forain ont laissé de plus mordant en fait de satires politiques. Ses portraits-charges de la *Caricature,* ses *Juges des accusés d'avril,* son *Ventre législatif,* sont, comme anatomie et comme psychologie, cent coudées au-dessus des meilleurs qu'ait signés Léandre, pourtant si ingénieux et si spirituel.

Digitized by Google

Voici Henri Monnier : talent moins complet, moins outrancier que Daumier, mais fin observateur, et combien spirituel dans ses types de bureaucrates et de grisettes !

Voici Gavarni, qui précisément se défendait d'être un caricaturiste, mais qui n'aurait certainement pas refusé le titre d'humoriste, car il lui convient parfaitement. Interprète des milieux parisiens, depuis l'aristocratie noceuse et blasée jusqu'à la misère débraillée et insolente, il n'est pas moins spirituel dans ses légendes que dans ses dessins, et la lecture du simple catalogue de son œuvre est à elle seule des plus divertissantes.

Derrière ces porte-drapeaux de la lithographie humoristique se range toute une pléiade d'artistes de moindre envergure : Grandville, précurseur de Benjamin Rabier dans l'art de crayonner la physionomie des animaux, Decamps, Traviès, Victor Adam, et plus récemment, Gustave Doré, André Gill, Grévin. La fécondité de ces artistes est étonnante : leur œuvre s'élève souvent à plusieurs milliers de pièces. Ils fondent des journaux illustrés, publient des albums, inventent des personnages-types dont plusieurs sont restés légendaires : Mayeux, le cynique bossu d'Isabey et de Traviès; Robert Macaire et Bertrand, l'ineffable paire d'escrocs immortalisée par Daumier ; Joseph Prudhomme, le bourgeois enrichi et bête dont Henri Monnier rédigea plus tard les mémoires ; Thomas Vireloque, le chiffonnier moraliste de Gavarni...

Vers le milieu du XIXe siècle, en même temps que décline la grande lithographie, apparaît une forme très spéciale d'art humoristique dans les eaux-fortes de Méryon, détraqué de génie à qui nous devons la belle composition du *Stryge*, de Bracquemond, le dessinateur magistral du *Vieux Coq*, de Félicien Rops, créateur d'un genre extrêmement osé, où se donnent la main la satire sociale et la pornographie. Humoristes à leur façon et à leurs heures, ces trois artistes sont des isolés. Ceux de la génération qui suit — la nôtre — sont au contraire un groupe, j'allais dire une légion, comme leurs aînés de 1830, avec lesquels ils offrent plus d'une ressemblance.

Digitized by Google

***

La première chose qui frappe le visiteur d'un salon d'art humoristique moderne, c'est la variété de l'effet d'ensemble, c'est ce chatoiement de couleurs dont les tons éclatants sont une véritable fête pour les yeux. Que nous sommes loin des falotes gravures au lavis, des lithographies coloriées à la main, des monotones dessins sur bois teintés à la brosse! Les derniers procédés de gravure et de lithographie en couleurs donnent aujourd'hui des épreuves d'une vigueur admirable. Quant à la reproduction industrielle, elle est arrivée à une perfection lui permettant de rendre exactement en nombre d'exemplaires illimité le coloris comme la ligne de la composition la plus compliquée. Les dessinateurs peuvent donc s'en donner à cœur-joie. Plus de graveurs interprètes *(traduttore, traditore)*. Aucune nécessité d'attaquer soi-même le cuivre ou la pierre : c'est l'affaire des gens de métier, ou celle des délicats qui ne travaillent point pour le grand public. Le crayon, la plume, le pinceau suffisent pour confier au papier une œuvre définitive, que demain la photographie et la typographie auront répandue par milliers. Toutes les combinaisons possibles de la ligne et de la couleur sont donc à la disposition de l'artiste. On ne lui demande qu'une chose : savoir s'en servir.

A la variété des procédés s'ajoute celle des genres et des sujets traités. En quelques minutes, à quelques pas de distance, nous parcourons toutes les notes de la gamme humoristique, depuis le sourire fin et discret jusqu'au gros éclat de rire, depuis le rire bon enfant jusqu'au rictus amer et au ricanement. La scène gaie coudoie la bouffonnerie, l'étude de mœurs se glisse à côté de la composition fantaisiste; le portrait-charge s'étale partout. Dans le choix des sujets comme dans la façon de les traiter, l'artiste moderne, plus heureux que ses devanciers, n'a à compter ni avec la censure (ou si peu!), ni avec les préjugés moraux ou sociaux (en matière artistique, notre époque n'en a plus). Toutes les audaces lui sont permises. On ne lui

Digitized by Google

demande qu'une chose : trouver du nouveau, donner du moins l'illusion d'avoir trouvé du nouveau.

Les maîtres, ceux qui ont leur place marquée dans la galerie idéale des grands humoristes de toutes les époques, sont précisément ceux qui savent à la fois trouver et rendre, ceux dont l'invention et les moyens d'expression réalisent une formule nouvelle d'art humoristique. Ils ne sont pas tellement nombreux, mais les meilleurs sont excellents.

Le plus ancien en date, le doyen de la génération actuelle est Chéret, le maître du titre illustré et de l'affiche. Ses poupées parisiennes gambadant ou gesticulant dans le vide sont une trouvaille comme motif ornemental. Son jeune émule Cappiello, plutôt que de le copier, a préféré se créer pour son usage personnel d'autres types féminins plus échevelés, plus dégingandés encore : l'effet décoratif en est puissant.

Un autre artiste de la première heure, un délicat, un maladif dont la carrière fut de courte durée, Toulouse-Lautrec, crayonna sommairement dans une note très moderne des scènes de boulevard, de courses, des profils de mondaines et d'actrices qui ne sont ni des caricatures ni des portraits, mais quelque chose de très raffiné et de très personnel.

Le crayon un peu maigre de Willette se complaît dans des fantaisies où le réel et l'irréel font parfois bon ménage, gamineries poétiques, indécences adorables, riens que l'art transforme en quelque chose. Avec moins de naïveté et plus de tenue, le peintre Jan Van Beers travaille dans le même genre, recherchant les situations choquantes, cultivant d'une manière systématique le paradoxe et l'anachronisme.

Avec son gros dessin au pinceau, ses bonshommes dont l'exécution sommaire cache un art consommé, Caran d'Ache fait merveille dans les scènes à panache, dans l'actualité militaire et politique. Ses incarnations de Nicolas et de Guillaume II, ses Boers, ses soldats russes resteront comme le type d'un genre dont personne n'a pu lui dérober le secret. Les dessins en hachures de Forain, tranchants comme des coups de canif, sont appropriés à ses scènes favorites de financiers et de politiciens, de fillettes et de vieux messieurs en bonne fortune.

Digitized by Google

L'art robuste de Steinlen s'exerce avec des velléités de satire sociale un peu prétentieuses sur le monde des gueux, des rôdeurs de barrière, des travailleurs de l'atelier, de l'usine et de la mine.

Il arrive qu'un même artiste cultive des genres opposés. Les magots hideux d'Abel Faivre sont l'antipode de ses toutes gracieuses silhouettes féminines; ils n'en sont pas moins amusants dans leur affreuse laideur. Entre deux charges, parfois un peu trop étudiées, de souverains ou de personnages en vue, Léandre vous improvise avec la même aisance soit une *Adoration des Bergers,* soit une scène de mœurs parisiennes comme le *Faubourg Saint-Germain* et le *Faubourg Saint-Denis,* soit un simple à-propos, comme ce délicieux frontispice du *Tourny-Noël,* si pimpant dans sa note rembranesque et si touchant dans son appel significatif. Les scènes de troupiers si bien dessinées par Guillaume, et le charabia de caserne qui les agrémente ne portent point tort à ses scènes mondaines et demi-mondaines, à son *Sermon laïque*, à son délicieux album : *Madame est servie!*

Également très soignées, quoique d'un faire différent, et souvent aussi spirituelles que celles de Guillaume, sont les scènes de Bac et de Gerbault. Il se mêle à certaines composition fantaisistes de Gerbault un grain de capiteuse poésie.

Charles Huart s'est fait une spécialité des types de province. Ses profils antédiluviens de paroissiennes sortant de la messe, ses conseillers municipaux aux têtes de ruminants et aux redingotes invraisemblables ne sont point des caricatures. Nous les avons sûrement, vous et moi, rencontrés quelque part dans un coin de village. L'artiste les a croqués au passage et en a composé un petit musée provincial unique en son genre.

Une autre spécialité bien curieuse est celle de Benjamin Rabier. Tandis que Grandville habillait les animaux en hommes tout en leur conservant leur physionomie naturelle, lui, tout en respectant leur poil ou leur plume, réussit à leur faire rendre de façon fort plaisante les jeux les plus variés de la physionomie humaine. Il nous représente un éléphant riant

Digitized by Google

aux éclats, un chien pleurant à chaudes larmes, une vache souffrant d'une fluxion, et déroule dans une série de cadres identiques de petites historiettes d'animaux d'une étourdissante cocasserie.

Devambez, pour se reposer de sa grande peinture *les Incompris,* s'amuse à crayonner en raccourci du haut d'un sixième étage une fête populaire ou des soldats faisant l'exercice. L'effet est curieux, mais tourne vite à la monotonie.

Dans le portrait-charge, à côté de Léandre, dont le succès porte tort à ses rivaux, Sem, Rouveyre, Cappiello font d'heureuses tentatives. Plus d'une personnalité bordelaise passera à la postérité grâce au crayon de Sem, dont certaines compositions anecdotiques, comme le *Turf,* ou le *Bal de la mi-carême au Grand-Théâtre de Bordeaux* valent pour le moins autant que ses portraits-charges.

Ne passons point sous silence la fantaisie historique. Dans les vieux décors moyenâgeux qu'il reconstitue en archéologue, Robida déroule ses cortèges d'hommes de guerre, de damoiselles, de truands. Job préfère l'épisode. Son *Louis XI,* son *La Tour d'Auvergne,* ses scènes militaires de la Révolution et de l'Empire, malgré les rapprochements redoutables qu'ils suggèrent, ont de l'allure et du relief. Quant à Lucien Métivet, il met tout bonnement l'histoire en caricature, comme feu Offenbach la mettait jadis en opéra-bouffe. Sa série des *Belles Dames*, ses frises tintamaresques plaisent à dose mesurée.

En même temps que l'art humoristique lui-même, notre époque a vu renaître ses deux moyens de vulgarisation par excellence : le journal illustré et l'album. Tandis que se sont transformés et modernisés les anciens organes du *Charivari* et de la *Vie parisienne,* on a vu successivement apparaître, avec leur note d'art très particulière, le *Courrier français,* le *Rire,* l'*Assiette au beurre*... La presse étrangère a suivi le mouvement. Les colonnes du *Punch,* celles du *Kladderadatsch* et des *Lustige Blaetter* se sont ouvertes à des compositions sortant de l'actualité banale, et présentant une véritable valeur artistique.

On voit par cette simple énumération — et des noms certai-

Digitized by Google

nement nous échappent, dont la célébrité s'affirmera demain — que dans l'histoire de l'art humoristique la génération présente occupe une belle place. Il faudrait remonter à 1830 pour trouver un ensemble aussi compact d'artistes aussi bien doués. A regarder les choses d'un peu près, il semblerait d'ailleurs qu'à l'heure actuelle se manifestent certains symptômes, je ne dirai pas d'épuisement, mais de lassitude, de piétinement sur place. C'est que le rire est chose essentiellement éphémère et fugitive, à la différence de la douleur qui a la vie dure. L'art humoristique a heureusement pour lui une source d'intérêt qui est éternelle : c'est le renouvellement constant, la transformation perpétuelle des milieux sociaux, des mœurs, des idées, de tout le train de la vie. Quand ces mille riens qui nous occupent et auxquels nous finissons par nous attacher auront, comme nous, fait place à d'autres, quand les hommes et les choses d'aujourd'hui auront disparu, les artistes de la génération à venir trouveront sans effort un autre champ d'observation et d'autres formules. Et l'art humoristique entrera dans une phase nouvelle. Ainsi va le monde...

EUGÈNE BOUVY.

Septembre 1907.

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude. 9-11.

Digitized by Google

Revue
Philomathique
de
Bordeaux et du Sud-Ouest

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DES VINS

DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BORDEAUX[1]

(XVIIIe SIÈCLE)

Dès la deuxième moitié du XIVe siècle (1360), la ville de Bordeaux obtint d'Édouard, duc de Guyenne, l'octroi de nombreux privilèges en vue d'assurer la vente régulière et avantageuse des vins du cru. Confirmés depuis à maintes reprises par la royauté française, par Charles VII et par ses successeurs[2], ces privilèges furent l'objet des plus vives attaques des cités rivales qui reprochaient amèrement à Bordeaux « fidelle au sistème d'opression qui l'avait toujours guidé » « de sacrifier le reste de la province pour l'avantage

1. SOURCES ET PRINCIPALES ABRÉVIATIONS. — MANUSCRITS *(ms)* : délibérations *(jd)*, mémoires *(jm)*, correspondance de la jurade *(jc)*; arrêts du Parlement *(pa)*; délibérations du Conseil général de la Gironde *(cgd)*; correspondance de l'intendant *(i)* et du contrôleur général *(G)*; mémoires des collectivités publiques *(cm)*; délibérations du corps municipal *(md)*; arrêt du Conseil du Roi *(ra)*; mémoire du député du commerce *(md)*. — IMPRIMÉS : Henri Kehrig, *le Privilège des vins à Bordeaux jusqu'en 1789, 1886*; nos études sur *les Règles économiques de l'administration d'Aubert de Tourny*, 1904; *le Pain à Bordeaux* (XVIIIe siècle), 1905.

Les manuscrits sont déposés aux Archives municipales de Bordeaux et aux Archives départementales, séries C et L.

2. *jm* 28 novembre 1737, 14 mars 1739.

Digitized by Google

de sa vinée »[1]. — Vainement en conformité des conclusions de l'Intendant de Guyenne[2], l'édit d'avril 1776 proclama-t-il la liberté de la circulation des vins. Sur les doléances de Bordeaux, un arrêt du Conseil du 24 novembre 1776, des lettres patentes du 30 novembre même année, réintégrèrent cette sénéchaussée dans la plénitude de ses privilèges, privilèges qui subsistèrent jusqu'à la délibération du Conseil général de la Gironde du 10 décembre 1790..

A la vérité, un décret de l'Assemblée nationale du 12 août 1789 (art. 10) avait aboli tous les privilèges des villes. Ce ne fut pourtant que dans la séance du 20 novembre 1790 que M. Chery, membre du Conseil général du département, « fit une motion qu'attendu la supression de tous les privilèges tant des villes que des particuliers, il soit arrêté que tous les vins de la ci-devant sénéchaussée de Guyenne entreront librement dans la ville de Bordeaux à la charge de payer les droits. M. Ezemar, en appuyant la motion de M. Chery, a demandé que non seulement les vins de la ci-devant sénéchaussée fussent introduits librement dans la ville de Bordeaux à la charge de payer les droits, mais encore tous les vins sans exception et dans quelque partie du Royaume qu'ils aient été recueillis. — La question mise aux voix, il a été arrêté que la motion de M. Chery et l'amendement de M. Ezemar seront adressés au Directoire de Bordeaux, afin de prendre dans un bref délai les observations de la municipalité de la dite ville[3]. »

Le 23 novembre suivant « M. Chery demande qu'il soit délibéré sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas, d'après la suppression de tous les privilèges que les vins étrangers ne fussent plus assujetis à l'ancien usage d'après lequel ils ne pouvaient être déposés à Bordeaux que dans le quartier privilégié des Chartrons. Un membre observe que cette question tient à celle de la liberté des vins de toute espèce dans la ville de Bordeaux et qui a été précédemment ajournée. M. Ferrière

1. Cf. Pétition des maire et consuls de la ville de Bergerac du 23 septembre 1784, C 3683.
2. *i* 30 décembre 1775, C 3683.
3. *egd* 20 novembre 1790, L 501.

Digitized by Google

demande que la question soit ajournée indéfiniment. L'ajournement indéfini est adopté à l'unanimité[1]. »

Nouvel incident le 6 décembre 1790. « M. Dubourg demande que la motion ajournée le 20 novembre relativement à la liberté de l'entrée des vins dans la ville de Bordeaux soit mise aux voix. — Sur quoi il a été arrêté qu'il sera écrit au District de Bordeaux pour l'inviter à demander les observations de la municipalité sur la liberté de l'entrée de tous les vins du Royaume dans la ville de Bordeaux à la charge de payer les droits, arrête au surplus que la question sera traitée jeudi prochain sans autre délai et sans attendre la réponse de la municipalité[2]. » Le lendemain même de cette mise en demeure, la municipalité de Bordeaux fournit un avis favorable à l'adoption de la motion Chery et de l'amendement Ezemar. « Sous l'ancien régime, y est-il écrit, les intérêts d'une partie de la sénéchaussée contre l'autre et des provinces étrangères contre la sénéchaussée devoient nécessairement paroitre opposés. C'est la suite infaillible du régime des prohibitions et indépendamment de l'esprit de rivalité qu'il avoit fait naître et qu'il entretenoit il ne seroit pas difficile de prouver que ce régime destructeur obstruoit également partout les canaux de l'industrie et pour un petit nombre de privilégiés qu'il favorisoit il grevoit d'un joug insupportable la portion la plus nombreuse et la plus indigente des habitants de la sénéchaussée et de la cité. La municipalité se hâte donc de « réclamer l'anéantissement de tous les vestiges de notre ancienne barbarie[3]... »

Enfin le 10 décembre 1790 marque la clôture de l'instruction. « L'assemblée générale du département instruite que plusieurs propriétaires de vins qui ne sont point habitans de Bordeaux, malgré la disposition expresse du Décret de l'Assemblée nationale qui supprime tous les privilèges des villes et habitans des villes, paroissent douter encore qu'il leur soit permis de porter leurs vins dans cette ville ou de les déposer dans tel lieu de la dite ville ou de ses faubourgs, qu'ils jugeront à

1. *cgd* 23 novembre 1790, L 501.
2. *cgd* 6 décembre 1790, L 501.
3. *cm* 7 décembre 1790.

Digitized by Google

propos, a arrêté que la municipalité de Bordeaux sera invitée à publier incesamment une proclamation qui fasse cesser à cet égard tous les doutes desdits propriétaires quelle que soit la partie du royaume qu'ils habitent et où ils aient recueilli leurs vins et qui leur assure que l'entrée des dits vins dans la ville et ses faubourgs leur est permise à la charge par eux de se conformer aux règlemens qui ont lieu encore à l'égard des ci-devant bourgeois et habitans, en conséquence de faire au bureau de la maison commune la déclaration des vins qu'ils voudront faire entrer et du lieu où ils se proposeront de le déposer pour en payer ensuite les droits d'octroi ainsi et de la même manière qu'ils sont payés encore par les ci-devant bourgeois et habitans[1]. »

En conformité de cet arrêté et d'une délibération du Conseil général de la commune du 11 décembre 1790, le Procureur syndic de la municipalité de Bordeaux publia, le 31 décembre même année, une proclamation empreinte d'un libéralisme indiscutable. « Déjà vous avez été autorisés par une délibération du Conseil du département, sur l'avis du Directoire du District, à ouvrir les portes de la ville aux vins recueillis dans toute l'étendue de l'Empire. Cette ligne de démarcation qui séparait notre cité des campagnes qui l'avoisinent, qui l'isoloit en quelque sorte du milieu de la France entière, cette semence de division et de jalousie entre des hommes également libres et appelés à la jouissance des mêmes droits n'existent plus, et sans doute nous verrons disparaître ainsi pour toujours les tristes et funestes effets qu'elles avaient produits[2]. »

Ainsi s'effondraient, après une existence de plus de quatre siècles, et aux applaudissements enthousiastes des Bordelais eux-mêmes, les derniers vestiges de leurs privilèges.

Pourtant, de ce que de tels privilèges soumis aux épreuves de fréquents débats judiciaires devant le Conseil du roi, ont longtemps résisté aux agressions de leurs adversaires, se dégage un phénomène de nature à aiguiser la curiosité de l'économiste et de l'historien.

1. *cgd* 10 décembre 1790, L 501.
2. *md* 31 décembre 1790.

Digitized by Google

Une institution juridique ne prend racine qu'autant qu'elle s'adapte visiblement à des besoins sociaux. Quels étaient donc les fondements de la politique des vins dans la sénéchaussée de Bordeaux?

Tel est le contenu de cette étude dont il n'est point de mince intérêt de déterminer les limites exactes.

II

Confondus à tort sous une rubrique unique, les privilèges sur les vins se devaient classer scientifiquement en deux catégories absolument distinctes : pseudo-privilèges et privilèges proprement dits.

Les pseudo-privilèges embrassaient l'ensemble des règlements préventifs et répressifs tendant à protéger les vins de Bordeaux soit contre l'usurpation des vins moins riches « au moyen de quoy les dits vins estant envoyés dans les païs étrangers y sont vendeus pour des vins de Bordeaux et se trouvant de moindre qualité font également préjudice au pays et fraude aux achepteurs étrangers »[1], soit contre les altérations de la substance des vins du cru « si contraires à la bonne foi du commerce, à l'intérêt de l'État et aux droits du Roy »[2].

A ces pseudo-privilèges se rattachaient : les marques d'origine (spécialité de la jauge, de « la figure » de la barrique, du « cercelage »[3], de l'étampe[4]); l'interdiction d'exportation des barriques bordelaises[5]; les prohibitions de substitution partielle ou totale des vins étrangers aux vins de Bordeaux (enchaïage séparé des vins de Bordeaux et des vins étrangers[6]; défense de

1. *jd* 6 février 1715.
2. *jd* 7 mai 1749.
3. *jd* 6 février 1715, *ra* 17 mai 1701 fixant la jauge de la barrique bordelaise à trente-deux verges ou cent douze pots (*jd* 7 septembre 1701).
4. *pa* 18 juillet 1764, C 3683.
5. *jd* 7 mai 1749.
6. Les vins étrangers ne pouvaient être enchaïés que dans les chais ou celliers qui étaient dans l'étendue du faubourg des Chartrons depuis l'esplanade du château Trompette jusqu'à la rue Saint-Esprit, *jd* 6 février 1715, *ra* 17 mai 1701.

Digitized by Google

transvasements ou coupements[1], de réimportations de vins du cru[2].)

Assurément toutes ces prescriptions minutieuses imposaient à la production étrangère et au commerce des entraves particulièrement rigoureuses.

A la base de cette législation on trouvait l'exercice avec les déclarations, la tenue d'une comptabilité spéciale; les visites fiscales avec le cortège des amendes, des confiscations et de procès interminables qui menaçaient la plus légère atteinte aux statuts[3].

Il est bien évident que cette réglementation fort étroite enlevait à la circulation la souplesse essentielle à la rapidité et à la liaison des relations sociales. Mais on ne saurait sans faire échec au sens des mots, attacher l'étiquette de privilèges à un ensemble de mesures qui n'impliquaient nullement l'établissement d'une barrière artificielle entre produits identiques sur le même marché.

De nos jours la liberté de concurrence a acquis la force d'un dogme. On tend cependant à admettre par voie de conséquence du *free trade* la légitimité des marques d'origine régionales, la prévention et la répression de la fraude, qui non seulement diminue le débit d'une denrée créée à chers deniers, mais encore en éloigne définitivement le consommateur. Les lois françaises du 6 août 1905, du 29 juin 1907 ne sont en dernière analyse que des applications plus ou moins larges d'un principe économique indiscutable en soi et dont la violation peut entraîner et a entraîné les plus graves désordres sociaux.

De ces pseudo-privilèges on ne parlera plus. Quoique critiquables dans leur mise en œuvre[4], ils seront éliminés d'une étude consacrée exclusivement à la recherche de fondements d'une institution. Et ici les fondements sont certains.

1. *jd* 6 février 1715, *ra* 17 mai 1701.
2. *jd* 17 novembre 1722.
3. *jd* 1er octobre 1701, règlement en 18 articles du 12 janvier 1740, *jd* 12 janvier 1740; *pa* 18 juillet 1764; avis du Parlement 1764, C 3683.
4. Cf. Mémoire et pétition adressés au Contrôleur général par 145 négociants, la plupart propriétaires de vignes, contre le célèbre arrêt du Parlement de Bordeaux du 18 juillet 1764, C 3683.

Digitized by Google

III

Seuls les privilèges proprement dits doivent désormais retenir notre attention. Ils se peuvent définir : des règlements d'organisation d'une hiérarchie entre denrées non falsifiées, exposées en vente sous leur véritable nom d'origine, de manière à supprimer la concurrence ou en affaiblir les effets normaux.

Dans le domaine des privilèges proprement dits rentraient incontestablement :

a) L'exclusion de la bière[1] et du cidre[2] de la consommation intérieure de la ville;

b) Le monopole partiel de l'exportation des vins du Bordelais au détriment des vins du Languedoc, du Quercy et des sénéchaussées voisines[3];

c) La vente au détail réservée exclusivement aux habitants de la ville[4];

d) Le débit des vins bourgeois de préférence à celui des manants[5];

e) Le droit de *pan et mayade* en vertu duquel défense était faite à toute personne de vendre du vin au détail durant le mois de mai dans les seigneuries de la jurade sans la permission de celle-ci ou de son fermier[6];

f) La réduction de moitié sur l'impôt des échats et l'exonération du droit de marque[7].

Voilà l'inventaire de privilèges véritablement dignes de ce nom et dont la jurade de Bordeaux ne cherchait point d'ailleurs à dissimuler le caractère : « donner lieu aux habitants de la ville de Bordeaux et autres de la sénéchaussée de vandre les vins recueillis en icelle qui y sont la seule et unique ressource

1. *jd* 22 juin 1711; *jc* 5 avril 1720.
2. *jd* 23 octobre 1709, 25 novembre 1709.
3. Les vins étrangers ne pouvaient ni descendre à Bordeaux avant la Noël, ni séjourner dans cette ville du 22 septembre à la fête de Noël (*jd* 18 novembre 1737, *ba* 16 février 1736, 10 mai et 2 juillet 1741, 17 juillet 1744, 16 décembre 1755).
4. *jd* 26 décembre 1715, 21 novembre 1727.
5. *jd* 21 novembre 1727.
6. *jd* 3 avril 1723.
7. C 1613.

Digitized by Google

de cette province[1]. » « L'unique objet de nos statuts et de toutes les déclarations de nos Roys qui les ont confirmés a été de nous procurer deux avantages : l'un de préférence pour la vente, l'autre d'une juste valeur dans le prix de nos vins[2]. » « On n'a retardé le tems du transport [des vins étrangers] que pour le rendre plus difficile, plus hazardeux et afin qu'en diminuant par là le débit des vins étrangers ceux de la sénéchaussée puissent [se vendre] avec plus de facilité et davantage[3]... Si la descente des vins est interdite jusqu'après la fête de Noël, c'est afin que les habitans ayent plus de facilité à vendre les leurs par préférence jusqu'à ce tems là[4]... Si les vins du haut pays ne peuvent passer devant notre ville avant la fête de Noël, les français ou étrangers qui sont pressés d'achetter ou qui ont d'ailleurs besoin de faire leurs provisions dans ce premier tems que nous appellons la primeur seront forcés de prendre nos vins et comme l'interdiction de ceux du haut pays en diminuera l'abondance, ils se trouveront encore obligez de mettre un prix plus raisonnable aux nôtres, en sorte que du maintien de notre privilège, il en résulte ces deux utilités que le débit de nos vins en est plus assuré et qu'il en est plus avantageux[5]. »

La nature et l'objectif des privilèges sur les vins établis d'une manière indiscutable, les fondements en doivent être soigneusement recherchés.

Ces fondements n'ont pas tous indistinctement la même portée. Les uns relèvent du droit public, *v. g.* d'un traité politique passé entre la Royauté et la ville de Bordeaux[6], les autres

1. *jd* 26 novembre 1706 : fragment partiellement brûlé d'une requête au Parlement.
2. *jm* 28 novembre 1737.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Cf. observations de l'intendant du 20 décembre 1767, C 3683, sur les privilèges prétendus par les habitants de Bordeaux pour le commerce des vins « à l'égard des privilèges qui donneroient atteinte à la propriété, ils ne peuvent être établis légalement que par droit de conquête. Un souverain qui conquiert un pays peut lui imposer des conditions qu'il juge à propos, il peut l'assujettir à des charges ou le priver des avantages dont jouissaient ses propres sujets, mais si la conquête luy donne ce pouvoir, le désir de conserver ce qu'il a conquis lui impose bientôt d'autres devoirs. Bientôt tous les sujets conquérants et conquis ne font plus qu'un peuple et bientôt l'intérêt exige du souverain que tous égaux participent tous aux mêmes

Digitized by Google

ressortissent à la science économique. Les développements ultérieurs ne viseront que ces derniers.

IV

La trame de l'argumentation, à la fois déductive et inductive, forgée par la jurade et le Parlement, défenseurs nés de la viticulture bordelaise, tient tout entière dans la série des formules suivantes :

a) La loi positive est l'expression d'un contrat social;

b) Elle doit respecter l'ordre naturel;

c) L'ordre naturel commande à chaque région de se livrer exclusivement à la culture qui convient le mieux aux qualités du sol;

d) Bordeaux ne peut produire que du vin — vin le meilleur de tous, le plus propre à l'exportation;

e) A un débit régulier et à un prix avantageux du vin de Bordeaux sont subordonnés le revenu des propriétaires et paysans, la rentrée des impôts intérieurs et extérieurs, l'abondance du change et l'activité du commerce colonial;

f) Or la vin de Bordeaux ne peut trouver de larges débouchés que s'il est affranchi de la compétition des autres producteurs de boissons semblables ou similaires;

g) Les producteurs des autres sénéchaussées n'éprouvent aucun dommage, attendu qu'au lieu et place d'une récolte infime de vin inférieur, ils consacreront leurs capitaux et leur travail à des cultures plus avantageuses à eux-mêmes et à l'État.

avantages et jouissent tous du droit de propriété, le plus imperturbablement qu'il sera possible. — Mais si le droit de conquête peut seul donner le pouvoir de limiter l'exercice de la propriété des peuples conquis, il ne peut pas donner à des sujets conquis des droits et des privilèges dont seroient privés les plus anciens sujets. — Pour la Guyenne si dans des tems où cette province étoit soumise à une autre domination, les souverains avoient des lois onéreuses aux autres provinces étrangères pour elle, à sa réunion elle n'a dû conserver que les avantages qui pouvoient luy être utiles sans pouvoir nuire auy autres. — S'il étoit une exception à ces principes il faudroit qu'elle fût fondée sur l'avantage réel à tout le royaume parce que dans ce cas le plus petit nombre doit être sacrifié de partie des avantages qu'il peut retirer de sa propriété au plus grand avantage du plus grand nombre. »

Digitized by Google

Reprenons avec les documents chacune des branches de cette argumentation. A la lecture des textes, il sera aisé de se convaincre de l'exactitude de notre synthèse.

a) Du Contrat social; *b)* De l'ordre naturel;
c) De la spécialisation des cultures.

« Lorsque les hommes se servant des lumières de la raison qui leur vient de Dieu renoncèrent à l'indépendance de l'état de nature pour former des sociétés civiles, ils reconnurent que ces sociétés ne pouvoient subsister sans l'établissement de quelque loy qui leur prescrivît ce que chacun devoit faire pour leur conservation et ce qui leur étoit deffandu pour ne pas se nuire les uns aux autres[1]. »

« La sagesse qui préside au gouvernement ne permet pas de laisser agir les peuples suivant leur caprice; la nature a partagé ses dons, on ne sçauroit trop se conformer à l'ordre qu'elle a établi; une terre peut produire du bon bled; l'autre est propre aux plans d'oliviers; une autre renferme des mines de fer et de cuivre; celle de Bordeaux n'est bonne que pour des vins[2]... »

Tout corps politique sera bientôt détruit s'il n'y a une parfaite harmonie entre tous ses membres; ils doivent se communiquer mutuellement des avantages que la nature a dispersés et surtout ils doivent éviter de se nuire eux-mêmes par une liberté mal entendue et par un concours qui en produisant une trop grande abondance, en diminue nécessairement le prix... ceux qui dans l'espoir de quelque profit convertiroient en vignes des terrains qui produiroient d'excellent bled se trouveroient bientôt avoir quitté la réalité pour l'ombre; accablés par l'abondance d'un vin dont on ne fairoit aucun cas, ils seroient privés eux-mêmes du bled que ces mêmes terrains leur auroit fourni et qui seroit nécessaire à leur subsistance[3]... » « La liberté n'est précieuse qu'autant qu'elle

1. *jm* 14 mars 1739.
2. *jm* 6 février 1750.
3. *jm* 4 février 1750.

Digitized by Google

s'accorde avec le bien général de la société; elle deviendroit funeste si elle cessoit d'être tempérée par la sagesse des loix[1]... [Premièrement] le bien de l'État veut que les productions particulières et propres au terrain de chaque province aient un débouché certain et avantageux qui excite l'émulation des habitans, les mette en état de subsister et de payer les impositions[2]. »

d) Sur la nature du terrain de la sénéchaussée et la supériorité des vins de Bordeaux.

« La sénéchaussée de Bordeaux qui est composée d'un terr[oir] sablonneux et aride en certains endroits, couvert de cailloux et de pierres en beaucoup d'autres, et presque partout stérile et inhabile à produire d'autres denrées que des vins, a de tout tems eu besoin de se faciliter le débit de cette denrée qui est l'unique ressource qu'elle aye pour sa subsistance et pour fournir les tributs qu'elle doit à l'État. Ce n'est que par la grande application qu'on[t] ses habitans et par les excessives dépenses qu'ils font pour la culture de leurs vignes qu'ils y répendent la fécondité que le terrain leur refuze et heureusement pour eux leurs soins sont aidés, soit par la bonne qualité de ses vins qu'ils y recueillent [et leurs différentes qualités capables de satisfaire les goûts des étrangers], soit par la commodité de leur part qui leur facilite la vente et les transports dans les pays étrangers[3]. » « Est-il question de parler icy de ce qui se pratique dans les autres ports du Royaume? ces pays n'ont aucune sorte de vins propres pour l'Amérique; ils n'ont que des mauvais vins clairets ou des vins blancs de liqueur propres pour le Nord ou la Hollande, et autres vins que l'on est obligé de convertir en eau-de-vie. Le pays bordelais abonde en vins de sa production, il en est surchargé et

1. *jm* 4 février 1750.
2. *Ibid.*
3. *jm* 28 novembre 1737. Les membres de phrase placés entre crochets ont été ajoutés par le mémoire du 14 mars 1739. Cf. les multiples références dans nos études *jam. cit.*; Georges Martin, *Documents relatifs aux défenses de planter des vignes sans autorisation dans la Généralité de Guyenne au XVIIIe siècle*, 1907.

Digitized by Google

c'est son unique denrée, il n'y a point de vins plus propres pour le commerce étranger, parce qu'il n'y en a point qui ayent plus de réputation chez les peuples du Nord, en Angleterre et en Hollande[1]. »

e) Sur les avantages généraux et locaux du débit régulier des vins de Bordeaux.

« La culture de nos vignes quy occupe absolument tout le peuple de nos campagnes et qui nous attire même la plus grande partie de celuy des provinces voisines exige pour mettre tout ce monde en mouvement des fraix immenses et l'abondance de la récolte ne donne de quoy fournir à ces fraix qu'autant qu'on a de ressources assurées pour pouvoir la vendre avantageusement.

» Dès que cette ressource manque à la province, elle est réduite dans l'état le plus déplorable; le propriétaire épuisé par les avances qu'il a faites sur l'espoir d'un prompt et avantageux débit de la récolte est hors d'état de fournir à une nouvelle culture; le paysan dont toute la fortune consiste dans l'assurance d'un travail qui lui donne de quoy nourrir sa famille, languit dans la misère; la province chargée d'une superfluité de denrées qu'il lui serait impossible de consommer se trouve accablée sous le poids de sa propre récolte[2]. » « Le païsan, l'ouvrier, l'artisan, tout est entraîné dans le malheur commun, chacun gémit sous le poids d'une denrée qui faisoit son unique ressource et qui devait former sa félicité[3], » « denrée aussy incertaine que celle du vin qui par les grands fraix et avances qu'elle coûte dans sa culture, par les divers accidents et les inclémences des saisons qu'elle a à essuyer, par l'incertitude et l'inégalité bizarre de la vente qui met souvent le produit au-dessous de la dépense [et] rend dans ce païs la condition de la plus part des propriétaires des vignes assez semblable à l'état de ceux qui livrent leur fortune aux risques de la mer[4]. »

1. *jm* 4 février 1750.
2. *jm* 28 novembre 1737.
3. *jm* 14 mars 1739.
4. *jm* 12 juillet 1749.

Digitized by Google

« Le préjudice que cause à nos concitoyens le deffaut de vente de leurs vins ne blesse pas moins les intérêts du Roy que les nôtres, la ruine du citoyen et du vigneron qui le mettent l'un et l'autre dans l'impossibilité de satisfaire à l'imposition jette dans la même extrémité l'ouvrier, l'artisan et le reste des habitans qu'elle entraîne dans le malheur[1]. ...Le prix des vins de Bordeaux [sert] à libérer l'État avec l'étranger : plus le prix est considérable, plus l'État y profite par l'avantage qu'il acquiert sur l'étranger, en le rendant son débiteur. La ville de Bordeaux fait chaque année plus de cent millions de commerce effectif dans lequel l'industrie n'a aucune part. C'est de son sein que coule la source abondante de ce commerce par la production de ses vins. L'étranger envoyt pour payer les vins qu'il y achète des lettres de change sur Paris où sont les fonds des épiceries et autres marchandises qu'il a porté en France. Bordeaux est ainsi le canal par lequel le Royaume s'acquitte de ses engagements et le prix de ses vins est la commune mesure des avantages du commerce que la France fait avec l'étranger. Si l'étranger n'a pas de fonds en France, il paye les vins de Bordeaux en argent ou en marchandises, l'avantage sera toujours le même pourveu que le prix des vins de Bordeaux se soutienne... Les habitans des colonies ne commercent que par échange des productions de leurs habitations; pour que les retours soient abondants, il faut que le prix des vins envoyés soit considérable. Un navire chargé ne peut contenir qu'une certaine quantité de tonneaux; que ces tonneaux soient remplis des vins du haut païs médiocres en qualité et à bas prix ou des vins de Bordeaux d'une qualité supérieure et par conséquent plus chère, la cargaison sera toujours la même quant à la quantité des choses chargées, mais le retour faira bien sentir la différence de valeur. Et ce retour qui en procurant des avantages réels aux habitans des colonies par la vente de leurs denrées, les encourage à la culture et à l'accroissement de leurs habitations, répand à même tems dans le Royaume une plus grande abondance de marchandises utiles et nécessaires dont l'État et le commerce profitent

1. *jm* 28 novembre 1737.

Digitized by Google

également soit pour la consommation et les droits réitérés qu'elles payent au Roy, soit par le transport qui s'en fait chés l'étranger. Les marchandises de retour payent dans les colonies, lors de leur départ, les droits des Domaines d'Occident et, à leur arrivée en France, elles y payent encore des droits considérables, soit qu'on les consomme dans le Royaume, soit qu'elles passent à l'étranger. Plus le prix des vins de Bordeaux se soutiendra, plus les droits du Roy seront considérables. Si ces vins venoient à diminuer de prix, les droits du Roy diminueroient aussi. Le prix des droits du Roy dans le bureau de Bordeaux monte à près de cinq millions par année pour droits du commerce [1].

f) Utilité d'un monopole partiel.

g) Péril national d'une extension des vignobles.

« Plus les vins étrangers sont en concurrence par leur séjour à Bordeaux avec les vins du païs bordelais, plus ils se nuisent les uns aux autres pour le prix, plus les commissionnaires font la loy à ceux qui en sont les propriétaires, plus enfin ils exercent leur empire avec dureté tant sur les habitans du Languedoc et du haut païs que sur les propriétaires des vins de Bordeaux [2]. »

Il serait nuisible à la collectivité « d'inviter [les pays étrangers] à multiplier [les vins] et à conplanter en vignes un pays propre à soutenir sa richesse par un grand nombre d'autres denrées que celui de la sénéchaussée de Guyenne ne sçauroit produire; d'où la sénéchaussée de Guienne souffriroit deux préjudices à la fois, l'un par cette abondance excessive des vins qu'on y porteroit et qui fairoit nécessairement tomber le prix de ceux de la sénéchaussée ruineroit sans ressources ceux qui en cultivent les fonds à grands fraix, l'autre que la ville de Bordeaux se trouveroit ainsi privée du secours du bletz du haut païs dont elle ne peut absolument se passer dans le tems de disette et de calamité et surtout dès que le commerce de la mer

1. *jm* 4 février 1750.
2. *jm* 4 février 1750.

Digitized by Google

cesseroit d'être libre[1]... C'est ainsi que successivement les habitans du Languedoc et de la haute Guyenne ont converty eurs meilleurs fonds en vignobles. Ces terres fournissoient cy devant à la ville de Bordeaux et aux campagnes qui l'environnent tous les bleds nécessaires à leur subsistance, maintenant les habitans de ces provinces sont non seulement hors d'état d'en fournir, mais encore ils ont besoin d'en tirer de l'étranger. Combien de fois la ville de Bordeaux a-t-elle été obligée depuis peu de tems de leur faire part des bleds qu'elle tire de la mer[2]. »

*
* *

Jusqu'à présent le plaidoyer de la ville de Bordeaux n'a paru viser que la justification d'un monopole partiel d'exportation des vins du cru. Néanmoins tous les autres privilèges ne sont que des conséquences de ce monopole partiel ou bien un agrandissement de la maxime : *ubi onus, ibi emolumentum.*

Si en effet les vins du pays bordelais doivent seuls satisfaire à l'alimentation intérieure de la cité, à l'exclusion de tous autres, « cette ressource n'est ménagée aux habitans que pour le cas où ils n'ont pu jouir de [l'avantage que leur procure la deffense de la descente et du passage des vins du haut païs dans le tems prescrit par les [statuts]. Si le propriétaire n'a peu durant ce tems se prévaloir de l'occasion qu'il lui fournissoit pour la vente de ses vins, il luy est réservé de pouvoir par préférence les débiter dans la ville[3]. »

Quant à l'éviction des habitants de la campagne non résidents dans la cité, elle s'expliquerait « parce qu'ils ne supportent aucune charge »[4]; « c'est un droit naturellement acquis dans tous les pays du monde que ceux qui payent les charges d'une ville puissent y débiter leurs denrées de préférence à tous autres[5]. »

1. *jm* 14 mars 1739.
2. *jm* 4 février 1750.
3. *jm* 28 novembre 1737.
4. *jd* 26 décembre 1715, 21 novembre 1727.
5. *pa* 18 juillet 1764, C 3683.

Digitized by Google

Que la bière fût frappée d'ostracisme, la chose semblait logique, la bière, « boisson estrangère dont le vil prix et l'usage tolléré entreneroit infailliblement l'entière ruine des habitans de ce pays[1] tant par la grande consommation des grains qui s'y fairoit qui ne peut ny ne doit être autre que pour le pain, que par un sursayence et un empêchement infaillible à la débite du vin qui estant la seule denrée quy puisse raporter quelque revenu deviendroit inutile[2]. »

C'est également « pour [ne pas] nuire à la débite des vins »[3] que le cidre partage la mauvaise fortune de la bière.

V

Toutes les pièces essentielles de ce procès économique se trouvent placées sous les yeux du lecteur.

Ramené à sa position la plus simple, le débat se réduit aux termes suivants :

Étant donnée une région d'un pays qui, par la constitution de son sol, ne peut utilement assurer la subsistance de ses habitants que par la production d'une denrée d'échange d'un prix de revient très élevé, d'un prix courant infiniment variable, d'un rendement capricieux, l'État doit-il favoriser les débouchés de cette denrée et par quels moyens?

Cette formule est complexe. Elle comporte à la fois des éléments et de fait et de droit.

Le pays bordelais était-il propre à la monoculture de la vigne? Cet agencement du sol bénéficiait-il à l'ensemble des habitants ou à une faible minorité de propriétaires?

Grave controverse au XVIIIe siècle. Seule une enquête longue et minutieuse serait susceptible d'établir la constitution du sol, la répartition des vignobles, la qualité des possédants, la condition des salariés.

D'après les documents connus il résulterait que : *a)* une

1. *jc* 5 avril 1710.
2. *jd* 22 juin 1711.
3. *jd* 25 novembre 1709.

Digitized by Google

portion du terroir bordelais aurait pu être emblavée[1]; *b)* que le nombre de gros propriétaires, détenteurs de monopoles de fait, représentait à peine le vingtième de la province, alors que les petits vignerons, accablés par les avances, à la merci de la mévente, étaient assez misérables[2]; *c)* que le salaire quotidien des manœuvres, réglementé par la jurade, s'élevait à dix sols dans les Graves, et à neuf sols dans la grande Prévôté d'Entre-deux-Mers, la journée de travail commençant « de bon matin » et finissant « le soleil couché »[3].

***

En tenant d'ailleurs pour constantes les allégations de la Jurade et du Parlement, l'État n'excédait-il pas ses pouvoirs en interdisant temporairement l'accès du port de Bordeaux aux vins étrangers, ce qui, eu égard aux difficultés de transport au XVIIIe siècle, équivalait à une prohibition de sortie? A la vérité les Bordelais excipaient d'un *quasi-droit* de propriété du port[4] et de la nécessité de seconder les vues de la nature[5]!

Que la Jurade perçût un droit de péage, juste compensation de dépenses exposées par la ville, l'esprit le pouvait concevoir. Mais la mainmise sur un fleuve était inadmissible. La nature — invoquée un peu à tort et à travers — n'avait nullement créé un cours d'eau plus en faveur des riverains de l'aval que de ceux de l'amont.

Au surplus, ce protectionnisme interne n'engendra-t-il pas les fréquentes crises alimentaires qui affligèrent notre séné-

1. Voir références dans nos études *jam. cit.*

2. *dm* 19 septembre 1722, C. 4269; Pétition des consuls de Bergerac *jam cit.* : « Ces privilèges sont onéreux même aux trois quarts des habitans [de Bordeaux] qui ne possédant point de vignes auroient autant d'intérêt que le reste de la province et que les provinces voisines à voir cesser ce monopole destructeur de l'agriculture, destructeur du commerce, et qui n'est favorable qu'aux grands possesseurs de vignes de la sénéchaussée à qui le reste est sacrifié.

3. *jd* 21 mars 1711.

4. N'est-il pas dans l'ordre de la justice qui rend chacun le maître chez soy; habitans et pour ainsi dire propriétaires du port... *jm* 28 novembre 1737.

5. Il est sans doute naturel que chacun profite par préférence aux étrangers des avantages que présente le païs qu'il habite et dont il supporte les charges, mais il est encore plus dans l'ordre de la justice que ce que la nature semble n'avoir formé dans un païs que pour y réparer les défectuosités de son ouvrage ne soit pas converti à sa destruction, *jm* 14 mars 1739.

Digitized by Google

chaussée au XVIIIe siècle[1]? Les profits-rentes acquis par quelques-uns ne stimulèrent-ils pas des complantations excessives de vignes au détriment des emblavements? Et les nombreux arrêts du Conseil du Roy, prohibitifs de l'extension des vignobles, ne se heurtaient-ils pas invinciblement aux privilèges des vins[2]? Politique des grains et des vins gauche et chaotique. Tandis que d'un côté l'État multiplie les primes à la viticulture, il s'efforce d'un autre côté par des moyens artificiels de la déprimer. Il s'agit de l'État du XVIIIe siècle.

JOSEPH BENZACAR.

1. Cf. notre article *La Disette à Bordeaux, 1747-1748* (*Rev. Phil.*, 1er nov. 1904).
2. Voir nos études *jam cit.*; Georges Martin, *op. cit.*

Digitized by Google

LE TYRAN

DU

DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

EST-IL CHARLES VI ?

Une étude attentive m'avait conduit à la conviction qu'il y a dans la *Servitude volontaire* des interpolations, que ces interpolations sont justement les passages qui ont fait la fortune politique de cet ouvrage et qu'elles sont de la façon de Montaigne. Je constate par ma correspondance qu'un nombre croissant de Montaignistes se rangent à cette opinion.

Un des plus autorisés m'écrit : « De plus en plus votre thèse me paraît : 1° plausible en soi ; 2° intéressante par le caractère nouveau et singulièrement honorable — quoiqu'en aient dit certains de vos contradicteurs — qu'elle donne à la physionomie de Montaigne. »

M. Reinhold Dezeimeris est loin de partager cette opinion. Il pense, au contraire, que la « proposition très inattendue » que j'ai formulée, non seulement « bouleverserait de fond en comble les opinions reçues jusqu'ici », — ce que je lui accorde sans difficulté, — mais « ferait planer des doutes les plus graves sur la sincérité de Montaigne, quant à la nature des sentiments exprimés par lui, des actes accomplis par lui au point de vue politique, et mettrait en doute sa bonne foi et sa droiture ».

Pour défendre l'auteur des *Essais* contre le tort que j'aurais fait à sa mémoire, mon savant contradicteur a communiqué, il y a quelques mois, à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux, un Mémoire où toutes les ressources d'une savante stratégie ont été déployées par un esprit des plus déliés. Il a pour titre : *Sur l'objectif réel du Discours d'Étienne de La Boëtie : De la Servitude volontaire.*

Digitized by Google

Ce travail n'a pas paru dans la *Revue philomathique*. Mais ma thèse étant combattue par un savant dont l'autorité est considérable dans notre région, et l'auteur l'ayant adressé sous forme de tirage à part à un nombre plus ou moins grand de personnes, il m'a semblé que je ne pouvais pas attendre, pour répondre, la publication du volume de l'Académie de Bordeaux.

Ma thèse est connue des lecteurs de cette *Revue* par la réfutation qu'en a essayée M. Strowski, et par la réponse que je lui ai faite[1]. Je crois avoir établi : 1° que le *Discours de la Servitude volontaire*[2] contient des allusions à Henri III qui devint roi de France vingt-six ans après la mort de La Boétie, que le texte en a donc été remanié par une main étrangère pour en faire une satire contre les auteurs de la Saint-Barthélemy et contre Henri III; 2° que cette main est vraisemblablement celle de Montaigne, ami intime de La Boétie et héritier du manuscrit.

En attribuant à Montaigne une entente secrète avec les protestants pour la publication du *Contr'un* et une part notable dans sa composition, je pense avoir servi sa mémoire. M. Dezeimeris, qui s'indigne contre cette proposition, n'a pas essayé de la réfuter, comme l'ont tenté mes précédents contradicteurs. Il ne met en discussion que la première partie de ma thèse, et encore n'argumente-t-il pas directement contre elle. Il veut simplement prouver que le *Discours* « ne vise nullement Henri III ». Se dispensant[3] d'examiner les raisons que j'ai données pour établir les allusions qui désignent ce roi, il espère faire cette preuve par le procédé que nous appelons en médecine la *méthode substitutive :* le tyran du *Contr'un* ne peut pas être Henri III parce que c'est *Charles VI.*

M. Dezeimeris est d'avis — ici son opinion ne diffère pas de la mienne — que le *Contr'un* n'est pas une déclamation, un

1. *Revue philomathique* de février, mai et juillet 1907.

2. Le discours de la *Servitude volontaire* est souvent désigné sous le nom de *Le Contr'un,* sous lequel, dit Montaigne, il fut rebaptisé. J'emploierai souvent cette appellation.

3. Sauf sur un seul point : la question des tournois, qu'il ne vise qu'indirectement dans une note que je discuterai plus loin.

Digitized by Google

exercice de rhétorique (comme l'a prétendu Montaigne); il l'a reconnu dans son *Discours sur la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle,* auquel il renvoie le lecteur, et il le confirme aujourd'hui. Ce qui ne l'empêche pas d'y voir « une dissertation philosophique dans le sens abstrait », bien qu'il soit en même temps « une philippique contre le peuple qui oublie ses devoirs en abdiquant ses droits », « une provinciale contre l'abandon des droits de tous au profit d'un seul », étant bien entendu que cette nation qui oublie ses droits, c'est la France; car c'est bien à ses contemporains que La Boétie conseille, « non de s'élever furieux pour renverser un trône », mais de se rendre digne d'en monter les degrés pour demander des lois, au lieu de subir les volontés qu'on lui dicte. Je n'entreprends pas de concilier deux définitions évidemment contradictoires du *Contr'un.*

Voici l'analyse de la thèse de M. Dezeimeris :

« Pour convaincre ses contemporains du danger qu'il y a pour un peuple à ne participer que par inertie ou par un aveugle acquiescement à ce qui se fait en son nom, l'auteur du *Contr'un* s'est gardé de prendre ses arguments dans les faits contemporains. Il a cherché « un exemple déterminé dans le passé », et il n'a pas eu de peine à le rencontrer dans l'histoire du règne de Charles VI. Les événements de ce règne, tels que La Boétie a pu les connaître par les chroniqueurs, tels aussi qu'il a pu les recueillir de ses « grands-pères » (d'ailleurs décédés depuis longtemps quand il est né) présentent, avec ceux qu'il avait sous les yeux, une saisissante concordance, qui se retrouve aussi entre la physionomie morale de Charles VI et le portrait du tyran du *Contr'un.*

Je ne sais quelles traditions orales La Boétie a pu recueillir ainsi, sans sortir de Sarlat, où il a fait probablement, de l'avis de ses biographes, toute son éducation. Mais si, à défaut de ces entretiens de famille, dont aucun écho n'est parvenu jusqu'à nous, nous consultons les chroniqueurs et les historiens qui depuis cinq cents ans ont étudié le XIVe et le XVe siècle, nous ne trouvons rien dans le portrait qu'ils donnent de Charles VI qui ressemble au tyran du *Contr'un;* nous n'y rencontrons

Digitized by Google

rien non plus qui ressemble aux événements qu'avaient sous les yeux, soit La Boétie en 1548, quand il composa le *Discours*, soit les publicistes qui, en 1574 et 1576, le firent paraître pour la première fois.

M. Dezeimeris, il n'est que trop facile de le montrer, a laissé échapper presque autant de méprises, ou présenté autant de « conjectures paradoxales » qu'il a avancé de propositions : pas une ne résiste à un examen attentif.

I. Charles était-il un tyran?

C'est une singulière idée de supposer qu'un écrivain, voulant représenter le type du tyran, ait pu, je ne dis pas fixer son choix sur Charles VI, mais même penser à lui, roi deux fois mineur, par l'âge au début de son règne et plus tard par la démence, roi surnommé le *Bien-Aimé*, et qui, de l'aveu de tous les auteurs du temps, a réellement mérité ce surnom. N'est-ce pas hasarder un paradoxe insoutenable, et se heurter comme à plaisir à une impossibilité, que de désigner comme le type du tyran un pauvre souverain qui, en quarante-deux ans de règne, fut en proie à la folie, par conséquent irresponsable, pendant trente-deux ans; dont le premier acte, quand il prit réellement possession du pouvoir, quatre ans avant sa folie, avait été de renvoyer ses oncles, de vrais tyrans ceux-là, et de les remplacer comme conseillers par les amis de son père Charles V, chargés de réparer le mal qu'avaient fait ses indignes tuteurs? Ces quatre années, les seules où il put diriger lui-même le gouvernement, autant que le lui permettait sa jeune expérience, furent aussi les seules années de son long règne où de réels efforts furent faits pour soulager la misère du peuple. Après ces quatre ans de collaboration avec les seuls conseillers de son choix, ses oncles profitèrent de sa démence pour reprendre le pouvoir, qu'ils ne quittèrent plus jusqu'à la fin du règne, traînant avec eux, et exploitant au profit de leur ambition « cette ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un monde réel de sang et de fête » [1],

1. Chateaubriand, *Études historiques*, t. IV, p. 200

Digitized by Google

« Il ne gouvernait pas son dict royaume, mais il étoit gouverné et mis comme à néant[1]. »

La folie du roi comportant quelques rémissions à périodicité irrégulière, il a toujours profité de ces lueurs de raison, quand elles étaient assez prolongées pour qu'il pût se retrouver un peu, pour remédier autant qu'il le pouvait aux exactions commises en son nom par les grands ducs et pour soulager les maux du peuple. Il fit dans son royaume des voyages signalés par des mesures utiles.

Il n'y a pas, parmi les chroniqueurs du temps, une note discordante sur le compte de l'infortuné monarque. « Il était bon et affectueux pour son peuple. » A sa mort, tous pleuraient et sanglotaient : « Oncque ne fut plus aimé de son peuple qu'il l'étoit » (*Chronique de Perceval de Clagny*, p. 127).

Aurait-on, pendant les cinq cents ans qui nous séparent de cette époque, mis au jour quelque pièce nouvelle qui démente cette affirmation de la bonté du roi et de l'affection de son peuple pour lui? Loin de là, tous les documents n'ont fait que les confirmer, et tous les historiens modernes nous présentent Charles VI comme un roi très aimé et justement aimé de son peuple. Ici quelques citations.

Guizot (que M. Dezeimeris aime tant à citer à propos de Charles VI) : « Ce roi était populaire, avait des manières courtoises et douces; il était fidèle à ses amis et accueillant pour tous. Le peuple aimait à le voir passer dans les rues, et s'était toujours dit que les maux publics provenaient de l'état de maladie où était tombé le roi Charles; la bonté qu'il laissait voir dans ses intervalles lucides avait fait de lui un objet de tendre pitié. Quelques semaines avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitants, au milieu de leurs souffrances, avaient vu avec joie le pauvre roi fou revenir parmi eux, et ils l'avaient accueilli de mille cris de Noëls![2]. »

Henri Martin (*Histoire de France*, t. V, p. 442.) : « A partir de cette époque (1392-1393), la vie de Charles VI n'est plus

1. Monstrelet, dans *Recueil des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, t. II, p. 685.

2. Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, p. 283-84.

Digitized by Google

qu'une succession de longs accès de frénésie et d'idiotie entrecoupés d'intervalles où il retrouvait assez d'intelligence pour comprendre son malheur et celui de son peuple, et parfois assez de volonté pour essayer d'y porter remède. Mais à peine avait-il commencé d'agir que le mal impitoyable ressaisissait sa proie. Plusieurs fois, des instants lucides furent signalés par des ordonnances utiles et populaires, mais les détenteurs habituels de son autorité attendaient que son esprit recommençât à s'obscurcir pour lui arracher la révocation de ses mandements, ou rendre en son nom des édits funestes au pays. »

Michelet (*Histoire de France,* Bourguignons et Armagnacs, p. 149-150) : « Hélas! s'écriaient les bonnes gens!..... Ah! s'il avait sa tête, la ville et le royaume s'en seraient bien mieux trouvés. Chaque fois qu'il revenait à lui, il tâchait de remédier à quelque mal. Il avait essayé de mettre de l'ordre dans les finances, de révoquer les dons qu'on lui surprenait dans ses absences d'esprit. Visiblement, il aimait le peuple; il aimait, mot immense! Le peuple le lui rendait bien. »

Charles VI n'a donc jamais été un tyran ni pour ses contemporains ni dans l'opinion de personne. Ce sont les oncles qui furent des tyrans. Or, dans la thèse de M. Dezeimeris, c'est bien Charles VI qui est le tyran; il soutient, nous allons le voir, que les traits du tyran du *Contr'un* s'adaptent un par un à ceux de Charles VI. Nous montrerons qu'il n'en est rien; mais il nous faut établir d'abord que le gouvernement des oncles, si tyrannique fût-il, ne ressemble en rien à celui qui soulevait l'indignation du *Contr'un.*

II. Le gouvernement sous Charles VI ressemble-t-il a celui du tyran décrit dans le *Contr'un*?

Il suffit de lire le texte du *Contr'un* pour reconnaître que les procédés de gouvernement qui y sont si vigoureusement et si éloquemment représentés, ne sont à aucun degré ceux du règne de Charles VI.

Dans le *Contr'un,* le tyran gouverne par ses favoris qui sont

Digitized by Google

ses dociles instruments. Ils sont « cinq », « six », qu'il a appelés auprès de lui, pour être communs aux biens de ses pilleries et « pour être, sous le grand tyran, tyranneaux eux-mêmes ». Il est impossible d'assimiler à ces complices de la tyrannie les oncles de Charles VI, princes du sang, frères de son père ou de sa mère, ayant chacun son royaume de Bourgogne, d'Anjou, de Berry. Ils ne gouvernent pas, ne tyrannisent pas pour le compte du roi et pour partager avec lui; ils gouvernent pour eux-mêmes, en dehors de lui et contre lui; ils le gouvernent; ils le tyrannisent. Ils ne sont pas, comme dans le *Contr'un,* des favoris, « compagnons de ses plaisirs, pourvoyeurs de ses voluptés. » On ne peut dire d'eux « qu'il faut pour la société » (c'est-à-dire pour leur intérêt commun) « que le roi soit non seulement méchant de ses méchancetés, mais des leurs. »

Tous les caractères que le *Contr'un* attribue au règne du tyran, et qui s'adaptent avec une parfaite précision à Henri III et à ses mignons, sont des non-sens si on les applique à Charles VI et à ses oncles. « Cette interposition du nom du roi, dit Étienne Pasquier[1], n'était qu'un masque qui, non seulement ne profite au public, mais y nuit davantage, parce que les princes (d'Anjou, Bourgogne, Berry, Orléans) se donnent la main l'un à l'autre, s'en faisant croire comme ils voulaient pour ne pouvoir être contrôlés du roi; et néanmoins donnaient ainsi plus de voie et franchise (facilités) à leurs actions, y employant l'autorité de son nom. »

Les grands-ducs qui tyrannisent sous le couvert du nom du roi n'ont rien de commun, non plus, avec « ces perdus », ces « abandonnés de Dieu » qui sont les complices du tyran du *Contr'un,* lesquels finissent eux-mêmes « par tant souffrir de sa tyrannie », qu'en les voyant ainsi « naquettant » le tyran (le flattant lui faisant servilement la cour) l'auteur prend en pitié leur grande sottise et les engage « à se regarder eux-mêmes, pour voir clairement que les villageois, les paysans qu'ils foulent aux pieds tant qu'ils peuvent, sont au prix d'eux fortunés et aucunement libres ». A qui fera-t-on croire qu'en

1. Pasquier, *Les Recherches de la France,* édition in-folio des *Œuvres,* t. I, p. 516.

Digitized by Google

parlant ainsi, c'est aux oncles du roi, à des vice-rois, beaucoup plus rois que le roi lui-même, que pensait l'auteur du *Contr'un?*

Je pourrais entrer dans les détails du règne des Bourguignons, des Orléans et des Armagnacs; je montrerais facilement que l'auteur du *Discours de la Servitude,* ayant voulu, comme le dit avec raison mon contradicteur, « faire honte au peuple qui oublie ses devoirs et ses droits, » qui supporte passivement la servitude, n'a pas pu prendre pour exemple un règne souvent troublé par des mouvements populaires.

En 1380, révolte des Parisiens assemblés, réclamant le rétablissement des libertés nationales. En 1381, révolte du Languedoc. En 1382, grande insurrection des *Maillotins,* — le peuple refuse l'impôt et force l'hôtel de ville au cri de « Liberté ». Insurrections dans la plupart des provinces. En 1382-83-84, nouvelle sédition en Auvergne et dans le Midi; révolte des *Tuchins.* En 1411-1413, grande révolte des *Cabochiens.* « Le duc de Bourgogne croit mener le peuple, dit Michelet, il verra bientôt qu'il le suivait. » La responsabilité des princes et des rois est proclamée; la Commune de Paris s'organise; la Bastille est assiégée par les bouchers qui, alliés à l'Université, obtiennent la grande Ordonnance de réforme de 1413, monument remarquable d'administration qui pouvait changer la face de la France. Cette ordonnance fut cassée par la victoire des Armagnacs, mais n'en resta pas moins le fonds où la législation viendra puiser sans cesse, et un remarquable témoignage des revendications du peuple contre les procédés tyranniques du gouvernement.

M. Dezeimeris cite un passage d'Étienne Pasquier et un fragment de la *Satyre Ménippée,* où les événements dont ils sont contemporains sont comparés à certains événements du règne de Charles VI. Mais encore ici, il fait fausse route; Pasquier[1] et les auteurs de la *Menippée* parlent des troubles de la Ligue; il n'y a aucun doute sur ce point. Et il n'y a non plus aucune ressemblance entre ces troubles (années 1580-1584 et suivantes) et les faits qui, en 1574-76, avaient inspiré les éditeurs du *Contr'un.*

1. Pasquier, *Les Recherches de la France,* édition in-folio des *Œuvres,* t. I, p. 529.

Digitized by Google

M. Dezeimeris cite aussi comme caractérisant par des détails précis le misérable état du peuple sous Charles VI, et comme un touchant écho de ses doléances, quelques vers d'une *Complainte du pauvre commun et pauvres laboureurs,* qu'il extrait de la *Chronique de Monstrelet* (p. 525 et suiv. de l'édition Buchon). Cela est sans doute fort intéressant, mais nous n'arrivons pas à comprendre quel rapport a cette citation avec la discussion actuelle. M. Dezeimeris, avec son flair d'érudit, a justement apprécié que cette complainte ne fait pas partie de l'œuvre de Monstrelet; et, en effet, dans l'édition de cette *Chronique* qu'a publiée la Société de l'histoire de France, la complainte n'est plus imprimée dans le corps du livre, mais en appendice dans les pièces additionnelles au dernier volume. De quelle époque est-elle? On n'en sait rien. Il plaît à M. Dezeimeris de la dater du règne de Charles VI. Mais Michelet la place au règne de Charles VII, en 1438 (à la dernière page de son volume sur *Jeanne d'Arc*). Fût-elle du règne de Charles VI, que nous apprendrait-elle? Que le peuple souffrit sous le despotisme des oncles de ce malheureux roi? Qui en doute? Et quel argument tirer de là pour établir que c'est aux souffrances du peuple d'alors que fait allusion le *Contr'un?*

III. Les traits du tyran décrit dans le *Contr'un* sont-ils ceux de Charles VI?

L'auteur du *Contr'un* a fixé la physionomie de son tyran dans le portrait que voici (copié, avec l'orthographe du temps, dans le texte primitif[1]) :

« Quel malheur est cestuy-là? Ou quel vice, ou plustôt quel malheureux vice? Voir un nombre infini, non pas obéyr mais servir, non pas être gouvernez mais tyrannisez, n'ayant ni biens, ni parents, ni enfants, ni leur vie mêsme qui soit à eux? Souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautéz, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare, contre lequel il faudroit dépendre son sang et sa vie devant, mais d'un seul; non pas d'une armée, non pas d'un Hercule ne d'un Samson,

1. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX,* 1576, t. III, p. 116 et suiv.

Digitized by Google

mais d'un seul homeau, et le plus souuêt (souvent) du plus lasche et femenin de la nation; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette. »

J'ai reconnu dans cette esquisse le portrait d'*Henri III*. M. Dezeimeris en voit un autre.

« Il s'est rencontré un homme, » dit-il, « un roi, auquel s'adaptent avec précision les traits constituant le portrait du tyran tracé par La Boétie. Ce roi c'est Charles VI. »

Passons donc en revue chacun de ces traits :

1. *Charles VI est-il « un hommeau »?*

Oui, dans le sens d'enfant, petit homme, si on le prend dans les deux ou trois premières années de son règne, de douze à quatorze ou quinze ans. Mais puisqu'il s'agit d'un roi qui a régné quarante-deux ans et en a vécu cinquante-six, il faut, pour que la qualification ait un sens, qu'il ait continué, malgré l'âge, à être un hommeau dans un autre sens, un homme chétif, mal développé, malingre. C'est d'ailleurs ce dernier sens qui s'impose à tous points de vue. Dans cette phrase : « Quel malheur... de voir un nombre infini souffrir les pilleries, les cruautés non pas d'un Hercule, ni d'un Samson... mais d'un hommeau, » il s'agit évidemment d'un homme physiquement inférieur, sans vigueur, sans force.

Ce premier trait, lequel — je crois l'avoir démontré — s'applique fort bien à Henri III, est inapplicable à Charles VI, que tous les auteurs du temps dépeignent comme un beau jeune homme, doué de toutes les grâces du corps et de tous les avantages physiques d'une vigoureuse jeunesse. Voici en quels termes la *Chronique du religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 565) s'exprime sur son compte : Sa taille, à ce moment (il a vingt ans), « surpasse la taille moyenne; il a les membres sains et robustes, la poitrine large, le teint clair, les joues couvertes d'une barbe naissante, les yeux vifs; son nez n'est ni trop long, ni trop court; l'ensemble de la figure est embelli par une chevelure blonde. Aux grâces de sa per-

Digitized by Google

sonne se joint une grande force de corps, et la nature semble lui avoir prodigué ses dons d'une main généreuse. Il est fort adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot... » La *Chronique de Perceval de Clagny* (p. 127) : « En son jeune âge, n'avoit en son royaume chevalier, escuyer ou homme de quelque état qu'il fût mieux formé de beau corps gent, beaux bras et jambes de grande force et de grande légiéreté en ses esbastements... » Ces deux citations suffisent. Non, Charles VI n'était pas un « hommeau ».

2. *Pouvait-on dire de lui qu'il fût « le plus lasche (mou, sans énergie) et femenin de la nation »?*

Autant ce trait s'adapte à Henri III, un des hommes les plus efféminés et les plus féminins qui aient existé, autant il est impossible de l'adapter à Charles VI. Quand Michelet, cité par M. Dezeimeris, dit de lui : « Jamais plus faible roi..., » il ne l'entend pas dans le sens de mou, efféminé; il fait allusion à sa faiblesse d'esprit et de volonté, conséquence de sa folie, car il parle, dans ce passage, de l'ensemble du règne. S'il l'eût entendu autrement, il se fût mis en pleine contradiction avec tous les auteurs, soit contemporains de Charles, soit modernes. Henri Martin[1], qui nous parle de la « mâle beauté » du roi, de « l'impétuosité de son caractère », résume l'opinion des chroniqueurs du temps. On verra plus tard Henri III, ridiculement passionné pour les ornements et les colifichets, s'habiller en femme; mais les vieux chroniqueurs nous apprennent qu'on reprochait à Charles VI de ne pas aimer le luxe des vêtements ni les parures, « de n'avoir pris que rarement et avec répugnance les ornements royaux, c'est-à-dire le manteau et la robe traînante » (*Chronique du religieux de Saint-Denis*)[2]. Henri III n'aura aucun goût, aucune force pour les exercices physiques; Charles VI les aimait avec passion, s'y adonnait avec turbulence, remportait le prix dans l'exercice du javelot et dans tous les sports. Non, non, Charles VI ne pouvait être représenté comme « le plus lasche et le plus feminin de la nation ».

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 416 et 418.
2. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 567.

Digitized by Google

3. *Pouvait-on dire qu'il était « non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois » ?*

Il semble qu'il ait fallu à M. Dezeimeris, pour le soutenir, oublier son histoire, et tenir pour non avenus les faits les plus avérés. Examinons d'abord ce qui concerne les tournois; c'est sur ce point qu'il s'étend le plus. Sous aucun règne, il n'y a eu autant de tournois, les *Chroniques* sont remplies de leurs descriptions. Aucun roi de France — Henri II excepté — n'a autant aimé les joutes et les passes d'armes que Charles VI, et n'y a plus souvent pris une part personnelle et active. Si active, si passionnée, qu'on le lui reprochait souvent. Dès 1385, il se fit admirer par sa force et son adresse en descendant dans la lice, et en fournissant neuf courses contre Collard d'Espinoy, chevalier du Hainaut[1]. Bien qu'il n'eût encore que dix-sept ans, « les plus sages trouvèrent à redire à la part qu'il prit au tournoi de cette année comme une chose peu convenable pour la dignité royale, et contraire aux usages des anciens rois; ils étaient charmés néanmoins que, dans ce premier essai des forces de sa jeunesse, le roi eût obtenu un si glorieux succès, et qu'il se fût attiré par là l'affection et l'estime des étrangers[2]. » Les mêmes remontrances, naturellement, lui furent adressées quand il fut un peu plus âgé. « Le roi Charles VI se mêlait trop souvent aux tournois et autres jeux militaires dont ses prédécesseurs s'abstenaient dès qu'ils avaient reçu l'onction sainte[3]. » Il est le seul roi, à cette date, qui ait fait exception à cette règle.

Il est donc impossible de s'expliquer que M. Dezeimeris ait cru pouvoir appliquer à Charles VI le passage où le tyran est représenté comme étant « à grand peine accoustumé au sable des tournois ».

Le seul tournoi dont mon critique ait fait mention est celui de Saint-Pol, en 1389. Il y eut dans la seule année de 1389 deux grands tournois. Celui de Saint-Denis, tenu à l'occasion de la chevalerie des deux fils du roi, fut l'un des plus beaux

1. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 353. Tournoi de Cambrai.
2. *Ibid.*, t. I, p. 353-54.
3. *Ibid.*, t. I, p. 567.

Digitized by Google

du Moyen-Age; Henri Martin dit même « le plus magnifique tournoi qu'il y ait jamais eu »[1].

« Les fêtes de Saint-Denis, dit Michelet, d'après les *Chroniques*, eurent lieu avec une magnificence extraordinaire et un concours de monde incroyable, toute la noblesse de France, d'Allemagne était invitée[2]. Le roi y figure brillamment et remporte le prix. Pourquoi M. Dezeimeris passe-t-il sous silence ce tournoi, plus célèbre que celui de Saint-Pol? C'est qu'il en ignore jusqu'à l'existence. Ce tournoi, cependant, est non seulement mentionné, mais décrit avec un soin particulier par les historiens de l'époque et par les historiens modernes. Je crains que, parmi les chroniqueurs, M. Dezeimeris n'ait lu que Froissart, lequel ne parle pas de cette fête militaire. Lire Froissart, tout en jetant un coup d'œil distrait sur une page de Juvénal des Ursins, c'est insuffisant, quand on s'est aventuré à soutenir sur la personnalité de Charles VI une thèse aussi nouvelle que celle de M. Dezeimeris. Je crains encore qu'il ait mal lu même Froissart, car il n'a pas vu que celui-ci explique que dans les premiers mois de 1389 il était absent de Paris et accompagnait le duc de Berry aux fêtes de son mariage avec la fille du comte de Boulogne[3]. Induit en erreur par cette lacune de plusieurs mois, M. Dezeimeris a confondu en un seul deux tournois : celui de Saint-Denis qui eut lieu au mois de mai, et celui de Saint-Pol qui eut lieu au mois d'août[4].

Comment s'y prend-il pour soutenir qu'au tournoi de Saint-Pol Charles VI, auquel les dames décernèrent un des prix, se

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 124.

2. Voir la description de ce tournoi dans la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 589 et suiv., et dans Juvénal des Ursins.

3. Froissart, *Chronique*, éd. du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 759-61, et t. III, p. 1, 2, 3.

4. Ce qui s'explique moins, c'est que M. Dezeimeris, qui cite, pour ce tournoi de Saint-Pol, Juvénal des Ursins (p. 367, édition du *Panthéon littéraire*), n'ait pas vu que dans cette même page le chroniqueur donne aussi une description du tournoi de Saint-Denis. Bien plus, l'inadvertance de mon critique est telle, qu'il cite (p. 19 de son *Mémoire*, en note) une remarque importante de Juvénal, dans cette page 367, comme se rapportant au tournoi de Saint-Pol, alors que c'est encore de celui de Saint-Denis que parle le chroniqueur; et que, de plus, ce passage sur le tournoi de Saint-Denis est cité par M. Dezeimeris en faveur de la thèse qu'il soutient sur le caractère du tournoi de Saint-Pol. Voici cette remarque de Juvénal : « Et estoit commune renommée que des dites joutes (de Saint-Denis) étoient provenues des choses déshonnestes en matière d'amourettes, et dont, depuis, beaucoup de maux sont venus. » Et, dit un chroniqueur, que de ces dites joutes « *Lubrica facta sunt* ».

Digitized by Google

montra « peu accoustumé à la poudre des tournois »? M. Dezeimeris prétend prouver que le tournoi de Saint-Pol était une joute « à l'eau de rose », faite par pur apparat. Charles, prétend-il, n'y fut pas un jouteur sérieux; et comme, pour lui, le tournoi de Saint-Pol seul existe, la conclusion est simple : Charles VI n'a jamais jouté que dans un tournoi pour rire. Froissart, je l'ai dit plus haut, ne parle pas du tournoi de Saint-Denis, mais il parle beaucoup de celui de Saint-Pol, étant rentré à Paris quelques jours auparavant. C'est dans Froissart, et peut-être aussi dans Juvénal des Ursins, que M. Dezeimeris en a lu la description. Dans ces récits où les auteurs célèbrent la vaillance et l'adresse du jeune roi, deux observations seulement l'ont frappé. « Plusieurs gens de bien furent très mal contents qu'on fît jouter le roi, » dit Juvénal, « car en telles choses peut avoir des dangers beaucoup et disaient que c'était là mal fait. » De cette observation « des gens de bien », mon critique conclut que le cas n'était pas ordinaire (c'est-à-dire qu'il n'était pas ordinaire que le roi joutât). Cette induction ne pouvait être hasardée que par qui veut ignorer, comme M. Dezeimeris, les nombreux tournois auxquels le roi a participé. J'ai déjà donné l'explication de ce passage de Juvénal : on reprochait au roi de prendre part aux tournois et d'y exposer sa personne royale, contrairement aux usages suivis par ses prédécesseurs. Cette première erreur de M. Dezeimeris l'a conduit à une seconde. Si l'on redoutait les tournois pour le roi, « c'est sans doute, pense-t-il, parce que le jeune roi, livré dès l'enfance à l'abus de tous les plaisirs physiques, commençait à fournir les indices de défaillance précurseurs de l'affaissement cérébral qui le guettait, et devenait déjà un piètre homme d'armes. » Hypothèse laborieusement imaginée, mais pas heureuse. C'est précisément à cette date que les chroniqueurs contemporains nous représentent le roi dans toute sa force, dans sa beauté mâle, dans sa vigueur et sa puissance physiques, dans son ardeur et son habileté, dans l'exercice des armes; c'est dans les années suivantes qu'il eut trois enfants; c'est à cette même date qu'il faisait effort pour régner par lui-même, ayant sa volonté propre, assez d'énergie pour

Digitized by Google

renvoyer ses oncles, et, peu de temps après, pour décider la guerre malgré eux. En cette même année 1389, enfin, il entreprend et exécute son grand voyage dans le midi de la France. Il y a mieux. Pour prouver que la phrase « à peine accoustumé au sable des tournois » a bien été inspirée par l'attitude de Charles VI au tournoi de Saint-Pol, M. Dezeimeris cite cette phrase de Froissart : « Le premier jour de ces joutes, il y avoit trop de poussière; le roi ordonna qu'on y pourveust; si furent pris deux cents porteurs d'eau qu'arrosèrent la place et amoindrirent grandement la poudrière. Mais nonobstant les porteurs d'eau, encore y en eust-il assez. » (Froissart, t. III, p. 10, édition du *Panthéon littéraire*). Et M. Dezeimeris ajoute (p. 18-19) : « l'arrosage de la lice de l'hôtel des joyeux esbattements montre que cela s'arrangeait à l'eau de rose, pour le plaisir de la reine et des femmelettes de la cour. » Très ingénieux! Seulement, il y a un malheur, c'est que les joutes durèrent quatre jours, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi; or, c'est à partir du second jour, du mercredi, que l'on arrosa la lice, pour satisfaire aux réclamations des jouteurs des jours suivants, et c'est *le mardi* que le roi avait jouté; *le mardi,* en pleine poussière (poussière si forte que les concurrents ne voulurent pas s'y exposer); c'est *le mardi,* veille de l'arrosage, que le roi s'était comporté si brillamment et avait obtenu le prix. Qui nous apprend cela? Mais c'est Froissart, dans cette page même où se lit la phrase citée par M. Dezeimeris. Celui-ci a bien lu les dix dernières lignes de cette page; elles lui ont permis d'observer que le sable des tournois gênait les jouteurs, que ceux-ci ont demandé à en être débarrassés, ce qui préparait admirablement la conclusion sur les tournois « à l'eau de rose »; mais il n'a pas lu le commencement de la même page, où Froissart explique que « le roi de France, tout appareillé pour jouter, lequel métier il faisait moult volontiers, entra dans le champ..... et commencèrent les joutes et esbattements grands et roides ». Il n'a pas lu la page immédiatement précédente où le chroniqueur marque très nettement encore que c'est bien ce jour, mardi, « que jouta le roi, comme les autres forains pour conquérir le prix par armes ».

Digitized by Google

Des cinq traits de la physionomie du tyran du *Contr'un*, en voici déjà trois qui ne peuvent s'appliquer à Charles VI. Avant de passer à l'examen des deux autres, écoutons une leçon d'histoire que veut bien me donner M. Dezeimeris.

« Il est absolument naturel, dit-il, que La Boétie ait pu parler des tournois en faisant allusion au xve siècle; mais après la mort d'Henri II, en admettant même qu'on eût essayé encore un ou deux tournois ou similaires de tournois (comme je crois l'avoir lu quelque part), ce n'étaient plus choses du temps, l'heure était passée, et un contemporain de Montaigne ne se serait plus avisé de reprocher sérieusement à un tyran du jour de n'être pas accoutumé au sable des tournois. Ce détail seul, ajoute-t-il, s'il n'y en avait beaucoup d'autres, suffirait à rendre évidente la discordance d'application à Henri III de la phrase du *Contr'un* où se trouve l'allusion aux joutes d'armes; c'est comme un anachronisme dénonciateur de la non-justesse de la conjecture paradoxale. »

Brantôme[1] nous apprend qu'au tournoi de Fontainebleau, en 1564, le jeune Charles IX brilla par sa belle allure de combattant; que son frère, le futur Henri III, se montra faible, « et que du depuis on jugea toujours les armes belles entre les mains de Charles, et non tant entre celle de Monsieur qui de son naturel n'aimait point les exercices violents que le roi. » Donc, en 1564, un tournoi, et un tournoi où l'on remarque que le duc d'Anjou ne brille pas. Autre tournoi encore en 1573-1574; Agrippa d'Aubigné, dans la partie de ses *Mémoires* qui a trait à cette période, s'exprime ainsi : « En un tournoi où le roi de Navarre, les deux Guisards et l'escuyer du roy (d'Aubigné) parurent, Diane de Talcy assista, lors promise à Limeux, les premiers accords étant rompus à cause de la religion[2]. » En 1575, l'ambassadeur vénitien Jean Michel, traçant, dans le Rapport qu'il adresse à son gouvernement, la physionomie d'Henri III, constate que le peuple lui reproche de n'avoir aucun goût pour les exercices fatigants « tels que la chasse, le manège, les *joutes*, les *tournois* et autres choses semblables, étant, en cela, l'opposé de

1. Brantôme, *Œuvres*, édition Lalanne, t. V, p. 276.
2. *Mémoires de d'Aubigné*, édition Lalanne, 1854, p. 32.

Digitized by Google

son père et des princes ses frères[1]. » Il y avait donc des tournois au temps de Charles IX et de son frère Henri. Henri III a pu être très naturellement visé par l'auteur du *Contr'un* comme ne prenant pas part à ces tournois, ou comme n'y brillant pas, puisque le même reproche lui était fait par son entourage au moment de la publication du *Contr'un*[2]. L'anachronisme dénoncé par M. Dezeimeris d'une manière un peu tranchante n'existe pas. Son argument tombe, et, du même coup, « la conjecture paradoxale » change de bord.

En somme, l'opinion de mon contradicteur sur la question des tournois se résume ainsi : L'auteur du *Contr'un* ayant fait allusion à un tyran qui n'aime pas les tournois, M. Dezeimeris refuse d'appliquer cette allusion à Henri III auquel son peuple reprochait effectivement, à la même date, son éloignement pour ces fêtes militaires, mais il s'empresse de l'appliquer à Charles VI, à qui son peuple reproche de trop les aimer !

Cette longue discussion sur le trait relatif aux tournois nous permettra d'être plus court sur le trait relatif à la poudre des batailles... La méthode de M. Dezeimeris est ici la même. Il ne tient aucun compte des documents historiques, il passe simplement sous silence les récits des chroniqueurs du temps et de tous nos historiens qui, unanimes à vanter l'impétuosité, la fougue du jeune roi, le représentent comme aimant à l'excès les armes et la guerre.

Charles, dit la *Chronique du religieux de Saint-Denis*[3] est « passionné pour la guerre, bon cavalier et témoignant une impatiente ardeur toutes les fois que les ennemis le provoquent. Froissart, Juvénal des Ursins le montrent toujours prêt à monter à cheval, impatient de signaler sa vaillance et de commander son armée. En 1382, à douze ans, il assiste à la première guerre de Flandre; à la reprise

1. *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, traduct. Tommaseo. Imprimerie Royale, 1738, tome II, p. 237.

2. Je n'oublie pas que si le texte entier du *Contr'un* a paru en 1576, le portrait qui contient le passage relatif au tournoi avait déjà paru en 1574 dans le *Réveille-matin* (texte français), le seul dont nous ayons à tenir compte; mais il est évident que l'ambassadeur vénitien, écrivant en 1575 sur Henri III et faisant allusion aux traits de sa vie et aux habitudes caractérisant sa personnalité, ne veut pas parler des tournois de 1575, mais de ceux des années précédentes.

3. *Chronique du religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 565).

Digitized by Google

de cette guerre, en 1385, il prend la tête de l'armée et fait le siège de Dam. En 1386, il manifeste ses premières velléités de gouverner par lui-même; il décide, malgré ses oncles, l'expédition contre l'Angleterre; il construit une flotte immense, s'embarque, obligeant ses oncles à le suivre, et n'est arrêté que par une tempête extraordinaire qui détruit la flotte. En 1392, pour venger l'assassinat de Clisson, il déclare la guerre au duc de Bretagne malgré la vive opposition de ses oncles; il met sur pied une armée, une crise de folie coupe court à son élan. Tel est l'homme que l'auteur du *Contr'un,* à en croire M. Dezeimeris, aurait choisi comme le type d'un tyran, lâche, efféminé sans inclination pour l'action militaire! L'auteur du portrait se serait proposé de flétrir un pauvre roi dément pour le punir de n'avoir pu, pendant les trente dernières années de sa vie, et par la faute seule de sa démence, reprendre la tête de son armée! Est-ce une opinion soutenable?

Pour la soutenir, M. Dezeimeris s'appuie sur le fait qu'à la bataille de Rosbecq, Charles VI, âgé de quatorze ans, fut mis par son Conseil à l'abri du danger, au milieu d'une bonne garde. Ce n'était pas ainsi, dit-il, que Philippe le Hardi s'était comporté au même âge à la bataille de Poitiers, à côté de son père, le roi Jean. Est-ce là un argument sérieux? De ce que le roi Jean avait eu jadis la fantaisie de garder à ses côtés pendant le combat son plus jeune fils, qui s'y montra, dit-on, courageux, s'ensuivait-il que les hommes sages n'avaient pas raison de blâmer les oncles de Charles VI d'avoir conduit à la guerre de Flandre et sur le champ de bataille de Rosbecq, non pas un fils de roi, mais le roi lui-même, encore enfant? S'ensuivait-il qu'une fois cette faute commise, ils n'avaient pas le strict devoir de le mettre à l'abri du danger? Et de cette simple mesure de prudence[1], prise lorsqu'il avait quatorze ans, en faveur d'un roi qui, entre ses deux minorités, celle de l'âge

1. Près de deux cents ans plus tard, Coligny, à la fin de la troisième guerre civile, fit venir à l'armée le jeune Henri de Navarre et le donna à garder au prince Ludovic de Nasseau, qui le tenait un peu écarté de la colline avec quatre mille chevaux, ne permettant pas au prince, qui avait non pas quatorze ans comme Charles VI à Rosbecq, mais seize ans, de hasarder sa personne. M. Dezeimeris admettrait-il qu'on fît reproche à Henri IV d'avoir été mis, à cause de son jeune âge, à l'abri du danger, sous prétexte que Philippe le Hardi, à quinze ans, était à côté de son père?

Digitized by Google

et celle de la folie, s'est toujours montré vaillant et belliqueux, l'auteur du *Contr'un* se serait autorisé au XVIe siècle, et M. Dezeimeris s'autoriserait aujourd'hui, pour faire de ce roi un parangon de lâcheté! C'est une erreur historique; c'est une erreur morale, dans laquelle le *Contr'un* n'est pas tombé, et que l'on s'étonne de voir commettre par un homme tel que M. Dezeimeris.

Non, Charles VI, que nous avons montré n'être ni un « hommeau » ni un « efféminé », n'était pas non plus un prince peu « accoustumé à la poudre des batailles et au sable des tournois »; il était tout l'opposé.

4. *Pourrait-on dire, enfin, de lui qu'il était, non seulement incapable de commander aux hommes, mais « tout empesché de servir vilement à la moindre femmellette » ?*

Je pourrais ne pas discuter ce dernier trait, car si aucun des trois premiers ne peut s'appliquer à lui, il ne saurait être le tyran représenté par l'auteur du *Contr'un;* continuer à discuter, c'est vraiment du luxe. Mais M. Dezeimeris a laissé échapper une erreur philologique que l'autorité dont il jouit m'oblige à relever, et un paradoxe historique qu'on ne peut laisser passer sans protestation, car il tend à transformer injustement ce pauvre fou qu'était Charles VI en un homme vil et dégradé.

L'erreur philologique, la voici : on peut donner à cette phrase : « tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette, » deux sens très différents : *tout incapable* (ou embarrassé) *de...* ou *tout occupé à, tout absorbé par le soin de...* J'ai montré dans mon mémoire sur le *Contr'un* que l'imputation est applicable à Henri III, quelle que soit l'interprétation qu'on adopte. Mais, dans aucun des deux sens elle n'est applicable à Charles VI. Mais M. Dezeimeris, ne pouvant soutenir que Charles VI soit *incapable de...*, et espérant prouver au contraire qu'il est *tout occupé à...*, se refuse à reconnaître que le sens *tout incapable de...* soit conforme à la langue. Ne pouvant toutefois discuter sérieusement la question, il la tranche dans une courte note, au bas de la page, par deux affirmations catégoriques.

Digitized by Google

Première affirmation. L'auteur de la version latine d'un fragment du *Discours* dans la première édition du *Réveille-matin* a rendu ainsi le passage qui nous occupe ici : « (Hommuncio) qui *impudicæ* mulierculæ servitio totus addictus sit, » ce qui, se traduisant par « *un hommeau tout asservi à une femme impudique* » ne nous laisse pas le choix entre les deux sens et impose le second.

Deuxième affirmation. Entendre la phrase du *Contr'un* dans le sens *incapable de...* est une interprétation « étrange » et à laquelle on ne peut s'arrêter, car « elle est contraire à la langue d'une façon générale, et en particulier contraire au parallélisme évidemment calculé de la phrase du *Contr'un* » [1].

Quelques mots suffiront pour réfuter ces deux assertions. Le *Discours de la servitude* a été écrit en français par un auteur français. Ce n'est donc pas dans une version latine, qui a été faite non par l'auteur, mais par un traducteur inconnu, qu'il faut chercher le sens d'une expression qui en comporte deux, très différents l'un de l'autre. La version latine ne prouve qu'une chose, c'est que le traducteur a choisi le second sens ; ce qui peut s'expliquer par ce simple fait que le texte latin s'adressait à un public différent de celui que visait le texte français ; il était destiné aux lecteurs européens, auxquels on voulait parler tout d'abord ; le texte français paru quelques semaines après, était destiné aux lecteurs français. En outre, ce texte latin n'a aucune autorité ; il n'offre aucune garantie de traduction scrupuleuse de la pensée de l'auteur. Nous le surprenons, en effet, trois fois, dans les quelques lignes du portrait, en flagrant délit, soit d'amplifications, soit d'infidélité : le texte français « non pas qui puisse par force commander aux hommes » est traduit par « non qui vi *et armis* homines ad imperium cogere possit », avec addition du mot *armis* qui n'a pas d'équivalent dans le texte français. Le latin dit encore *mulierculæ impudicæ*, alors que, dans le texte fran-

1. Il ne nous paraît pas aussi évident qu'à M. Dezeimeris qu'il y ait un parallélisme calculé dans cette phrase. Mais si l'auteur a voulu l'y mettre, ce parallélisme existe aussi bien en acceptant le premier sens qu'en préférant le second. *Incapable* de servir à une femmelette s'oppose très bien à : *incapable* de commander aux hommes. Cette considération n'a d'ailleurs qu'un faible intérêt.

Digitized by Google

çais il n'y a pas « une femme impudique », mais « la moindre femmelette ». Enfin la phrase du texte français : « *non accoustumé à la poudre des tournois* » n'est pas traduite du tout; elle est purement et simplement supprimée.

La question est donc celle-ci : le premier sens est-il contraire à la langue d'une manière générale, et contraire en particulier à la langue du XVIe siècle? Nous avons vu que M. Dezeimeris l'affirme; il me décoche même à ce propos ce trait peu flatteur : « l'interprétation de M. Armaingaud est étrange, et c'est à coup sûr un chapitre malencontreusement imaginé de la subtile dissertation. » Je n'ai que l'embarras du choix pour opposer à M. Dezeimeris des citations qui me permettent de lui retourner, à mon grand regret, le trait peu flatteur. J'en choisirai quelques-unes dans les auteurs qui ont formé notre langue :

1. « Le bon Père (jésuite) se trouvant aussi *empeché* (dans l'impossibilité de... embarrassé de...) *de* soutenir son opinion au regard des justes, qu'au regard des pécheurs, ne perdit pourtant pas courage... » C'est du Pascal (*Provinciales,* IVe lettre, édit. Havet, p. 72).

2. « Ils étaient assez *empéchés* de se défendre d'une pareille vision... » C'est du Bossuet (*Variations,* IV, § 18). Littré, qui cite cette phrase au mot *empesché*, indique qu' « *empeché de* » est pris ici dans le sens de « *qui éprouve de la difficulté à ou pour* ».

3. « Si je n'en faisais tout tant que j'en dis, au moins il me coustait à *m'empescher de le faire.* » C'est du Montaigne (*Essais*, I, ch. 40). Le sens du passage entier donne nécessairement à « *m'empescher de...* » le sens de : *faire obstacle à...*

4. Rapportant une des dernières paroles de La Boétie avant sa mort[1], Montaigne lui fait dire : « Mais si je la leur ay (à sa femme et à son frère) une fois toute ostee (l'espérance que je vais survivre), vous serez bien *empesché à* les contenir (à contenir leur grande douleur dans les bornes de la raison)[2]. »

1. Lettre de Montaigne à son père sur la mort de La Boétie. (Les *Essais*, édit. Louandre, t. IV, p. 345.)

2. J'avais écrit par mégarde que, pris dans le sens de « qui éprouve de la difficulté » à ou pour..., *empesché* prenait toujours *de*. C'était une erreur; il prend aussi

Digitized by Google

Mon interprétation n'est donc pas contraire à la langue en général ni à la langue du XVIe siècle. L'affirmation tranchante de M. Dezeimeris ne peut se maintenir, son erreur philologique est évidente, l'étrangeté n'est pas de mon côté, et la phrase du *Contr'un* peut être prise, soit dans le premier sens, soit dans le second.

Nous allons voir à quelle étrange conséquence, à quel paradoxe a été conduit M. Dezeimeris par son parti pris de n'accepter comme correctement français que le second sens, et d'en faire l'application à Charles VI. Charles VI, dit-il, était, comme le tyran du *Contr'un*, asservi, et asservi vilement à une femme. Cette femme, c'est la reine Isabeau; il lui a été plus qu'asservi, il a été son « complaisant résolu, bien qu'averti ». M. Dezeimeris n'est vraiment pas généreux pour ce pauvre roi. Ce n'était pas assez d'avoir perdu la raison à vingt-quatre ans, d'avoir été l'innocent instrument de l'ambition de ses oncles; il fallait qu'il devînt, non seulement le type historique du tyran, mais encore un mari complaisant.

Heureusement pour la mémoire de l'infortuné monarque, cette extraordinaire imputation ne peut supporter l'examen. Le fait de l'asservissement à Isabeau n'est pas plus réel que la complaisance pour sa conduite. Ce n'est pas à un fou, fût-il en même temps un tyran — ce qui n'est pas ici le cas — que l'auteur peut avoir voulu reprocher d'être dominé par une femme. Or, avant la folie du roi, parler d'asservissement serait un non-sens; l'affection d'Isabeau pour son mari, même son endurante résignation à l'égard de ses infidélités était bien

bien *à* que *de*. Littré cite : « jeunes cœurs sont bien empeschés à soutenir leurs désirs cachés » (La Fontaine). « On se trouve empêché à rendre l'élégance... » (Bossuet, *Hist.*, II, 13). D'autre part, nous avons vu plus haut Bossuet dire aussi : « ils étaient empechés de se défendre... » Par contre, je n'ai trouvé aucun exemple (*Dictionnaire de Nicot*, etc.) et M. Pierre Villey, qui a cherché également, n'en a pas trouvé non plus, — de : *empesché de* dans le sens de « *occupé à* », — quand il est suivi d'un infinitif. Le *Dictionnaire de Nicot*, 1906, le plus rapproché de la date de composition du *Contr'un*, donne trente-quatre exemples d'*empescher*... dans le sens d'*obstare, inhibere, faire obstacle à*... il en donne moins dans le sens secondaire *occupé à*. Littré enfin, au mot « empeché » met au premier rang les trois sens : arrêté par une entrave, qui éprouve de la difficulté *à* ou *pour*, qui est embarrassé de faire... Le sens *occupé à*... est mis au dernier rang. Voici un autre exemple, dans la langue actuelle, d'*empêché de* dans le sens d'*incapable de* ou d'*embarrassé de faire*... : « il se trouva tout empesché de lui répondre » (*Dictionnaire de l'Académie*).

Digitized by Google

connue. Pas d'asservissement non plus pendant les dix ou douze premières années de la folie du roi : tendre pitié, soumission patiente opposée aux brutalités de Charles, qui, dans son délire, ne la reconnaît plus et la repousse. Un moment survient où ces brutalités deviennent plus violentes; il la frappe dangereusement; la déchéance du roi est irrémédiable; la vie commune devient impossible (vers 1403-1404-1405). Isabeau abandonne son mari à des serviteurs sans dévouement. Pendant les dix dernières années du règne, la conduite personnelle de la reine est au moins très légère, et sa politique déplorable[1]. Mais a-t-elle asservi Charles VI dans le sens où peut l'entendre l'auteur du *Contr'un,* lorsqu'il reproche au peuple d'obéir à un homme assez vil pour être l'esclave d'une femme méprisable[2]? Il est impossible de le soutenir. La situation de Charles VI, dans les dernières années de son règne, vis-à-vis de sa femme, est celle d'un abandonné, non celle d'un asservi; et, un La Boétie, un Montaigne ne sauraient avoir eu la

1. La conduite d'Isabeau, comme épouse, doit être envisagée successivement : du jour de son mariage (1385) à l'explosion de la folie du roi (1392); de la date de la folie à celle de la rupture de la vie commune; enfin, de cette dernière date (1405 environ) jusqu'à la fin du règne. Dans la première période, l'attitude d'Isabeau, d'après les chroniqueurs et les historiens, est irréprochable. Elle aime son mari. Charles, « assez enclin à blesser l'honnêteté du mariage » *(Chronique du relig. de Saint-Denis)* s'abandonne à de nombreuses fantaisies extra-matrimoniales, notamment dans son voyage dans le Midi, et jusque dans le Palais des papes à Avignon, mais l'épouse reste vertueuse. Dans la seconde période, Isabeau, devenue pourtant un objet d'horreur pour le pauvre aliéné, l'entoure de soins et de sollicitude, reprend la vie commune dans les intervalles lucides, lui donne trois enfants de 1395 à 1398. Son zèle pour la guérison de son mari ne se ralentit pas. Elle ne se résigne à rompre la vie conjugale qu'à partir du moment où les fureurs du roi la rendent tout à fait dangereuse. Ceci se passe dans les environs de 1405, car c'est à cette date que, du consentement de la reine, on donne au roi une maîtresse, la gracieuse Odette de Champdivers qui, par sa seule présence, calmait habituellement sa fureur. Isabeau sort ostensiblement de son rôle passif; elle s'intéresse aux affaires du royaume et continue à s'en occuper jusqu'à la fin du règne, mais sans maîtrise réelle, et presque toujours subordonnée elle-même aux véritables gouvernants; n'ayant de volonté propre, persistante et suivie que pour la satisfaction de son avarice, et n'étant guère, pour le reste, qu'un instrument entre les mains des chefs successifs ou alternants (le duc d'Orléans, les Armagnacs, le duc de Bourgogne). Quant au roi, il n'intervient que par intervalles, pendant quelques moments lucides. Pendant les dix-sept dernières années du règne, la conduite d'Isabeau et sa politique (ou celle de ses beaux-frères et oncles) sont déplorables, odieuses même à certains moments. Elle passe pour avoir un ou plusieurs amants, et ne s'occupe plus de son mari tombé dans le gâtisme.

2. Afin de pouvoir discuter l'interprétation de M. Dezeimeris, je prends ici la phrase : « tout empesché de... » dans le sens adopté par lui, c'est-à-dire dans le sens donné par la version latine, que je viens de montrer ne pas être la bonne.

Digitized by Google

pensée enfantine de reprocher cet abandon à cette pauvre victime, comme une tare morale personnelle, digne de servir au signalement du tyran en général[1]. A plus forte raison est-il impossible qu'on puisse avoir raisonnablement l'idée de reprocher à ce malheureux fou une « complaisance résolue » pour la conduite de sa femme. Quelque mauvaise que fût la réputation de la reine, on n'a jamais donné aucune preuve décisive de ses relations coupables soit avec le duc d'Orléans, soit avec d'autres seigneurs de la cour; et on a encore moins la preuve que le roi ait jamais eu le sentiment d'être un mari trompé. C'est sur une lecture inattentive de la *Chronique* de Monstrelet que M. Dezeimeris affirme qu'Isabeau a eu plusieurs amants : « Isabeau, maîtresse probable du frère du roi (le duc Louis d'Orléans), et sûrement, ajoute-t-il, de plusieurs autres (voir Monstrelet, p. 401). » Monstrelet ne dit rien de pareil. M. Dezeimeris confond ici, dans sa conclusion hâtive, une note de l'éditeur avec le texte même du chroniqueur. Ce n'est pas Monstrelet, écrivant en 1417, qui parle des amants de la reine, c'est M. Buchon, éditeur de Monstrelet en 1836. Or, M. Buchon n'en savait pas plus que nous sur ce point, il n'a eu entre les mains aucun autre document que ceux que nous possédons; c'est une opinion personnelle, émise sans critique, légèrement affirmée. Aussi, le nouvel éditeur de Monstrelet (la Société d'histoire de France) n'a-t-il pas reproduit cette note, — laquelle n'a aucune autorité.

Les paroles de Monstrelet par conséquent ne peuvent prouver et ne prouvent pas que Charles VI fût « averti » et qu'il eût conscience de son infortune maritale. Le chroniqueur raconte seulement (d'après la *Chronique du religieux de Saint-Denis,* qu'il résume ici) que le roi, dans le Bois de Vincennes,

1. On ne dira jamais d'un aliéné laissé sans soins par une indigne épouse qui profite de sa démence pour abuser de son nom, pour disposer de ses biens, et même pour violer la foi conjugale, que ce mari est asservi à cette femme. On dira simplement qu'il est délaissé et trompé. Et si même cette indigne femme lui extorque une signature, une procuration qui lui permettra de ruiner ou de déshonorer sa famille, il ne viendra pas davantage à l'esprit de flétrir ce pauvre fou comme asservi vilement à une méchante femme, ni de traiter de mari complaisant un malheureux qui ignore son infortune, ou qui, s'il l'a vaguement soupçonnée, en certains moments de confuse conscience, est hors d'état de la faire cesser. C'est pourtant ce que vient de faire M. Dezeimeris pour Charles VI.

Digitized by Google

en revenant de chez la reine, rencontra Louis Bourdon allant au dit bois, qui, en le saluant, « passa outre un peu légèrement »; qu'il le fit appréhender par le prévôt de Paris, puis, plus tard, jeter à la Seine[1]. Mais personne n'a jamais prouvé, personne même n'a jamais dit que cette exécution ait été une vengeance personnelle; et la connaissance des faits autorise une interprétation toute différente[2].

C'est donc par une double erreur de critique que M. Dezeimeris en est arrivé à affirmer que Charles VI a été « averti ». Mais, acceptons-le pour l'instant. Qu'en résulte-t-il? C'est que Charles VI, averti, n'a pu être « le complaisant résolu » de sa femme, ni même simplement « complaisant », comme l'affirme mon contradicteur avec une magistrale assurance, puisque, dans un des rares moments où sa confusion mentale se dissipait, il a condamné à mort le coupable qu'on lui avait signalé. Et voilà ce pauvre roi déchargé de l'imputation infamante qui, depuis quelques mois, grâce à M. Dezeimeris, cornait à ses oreilles.

Je conclus :

I. Le portrait du tyran tracé par le *Contr'un* ne peut pas être celui de Charles VI.

1. Voici le texte même de Monstrelet (à la date de 1417), auquel se réfère M. Dezeimeris : « En ce même temps, la reine de France étant au bois de Vincennes où elle tenait son État, fut visitée par le roi son seigneur et mari, et ainsi qu'il retournait à Paris vers le vêpre, il encontra Messire Louis Bourdon, chevalier, allant de Paris au dit bois de Vincennes, lequel en trépassant par assez près du roi, s'inclina en chevauchant *et passa outre assez légèrement*. Mais bientôt le roi envoya après lui le prévôt de Paris et lui demanda qu'il le prît et gardât bien tant qu'il lui en sût rendre bon compte. Lequel prévôt, en accomplissant le commandement des desseins du roi, fit son devoir et prit le chevalier, et après le mena au Châtelet au dit lieu de Paris, où il fut, par le commandant du roi, très fort questionné, et depuis noyé dans la Seine... » (Édit. du *Panthéon littéraire*, Paris, 1838, p. 401.)

2. Les mœurs de la Cour étaient scandaleuses à cette date, c'est certain; elles l'étaient depuis longtemps. Mais M. Dezeimeris peut chercher dans toutes les chroniques du temps, fouiller toutes les archives, il constatera que, dans l'opinion du peuple et d'une partie au moins de l'entourage du roi, Isabeau, repoussée elle-même par son mari, n'avait pas des mœurs irréprochables; mais il ne trouvera nulle part une preuve décisive de sa culpabilité, et il trouvera encore moins la preuve que Charles ait jamais eu réellement connaissance de son malheur conjugal. Et lorsque, à deux reprises, le roi, pendant une accalmie de son mal, paraît résolu, sur les conseils de quelques rares honnêtes gens, à débarrasser la Cour des principaux fauteurs de cette licence (résolution dont la noyade de Bourdon paraît être un commencement d'exécution), il n'existe aucun témoignage qui autorise à affirmer que, dans la pensée du roi, la reine ait eu sa part dans la corruption générale. La confusion mentale qui persistait toujours plus ou moins, même pendant les courtes rémissions de son mal, rend très probable qu'il ignorait son malheur personnel, s'il existait réellement.

Digitized by Google

II. Le gouvernement de Charles VI et les événements de son règne ne sont pas ceux que l'auteur du *Contr'un* avait en vue et qui lui ont servi « d'exemple déterminé » pour avertir le peuple des abus du pouvoir personnel, et le mettre en garde contre la tyrannie.

Dr ARMAINGAUD.

Digitized by Google

MONTESQUIEU

ET SON NOUVEL HISTORIEN

M. H. BARCKHAUSEN

Ce n'est point quelques pages, c'est une étude développée qu'il faudrait consacrer à M. Henri Barckhausen, historien, éditeur et interprète de Montesquieu. Beaucoup de gens ont écrit et disserté depuis un siècle et demi sur l'auteur des *Lettres persanes,* des *Considérations* et de l'*Esprit des lois,* mais personne, depuis un siècle et demi, n'a vécu avec lui dans un commerce plus intime, personne ne s'est mieux assimilé la substance de sa pensée, personne n'en a parlé avec plus d'autorité et en meilleure connaissance de cause.

Le *Montesquieu* de M. Barckhausen[1] n'est pas un livre ordinaire. C'est une œuvre magistrale, qui marque une date dans l'histoire critique des idées de notre grand penseur, une œuvre qui s'impose à l'attention générale, parce qu'elle renouvelle complètement le fond traditionnel des jugements portés jusqu'ici sur Montesquieu.

M. Barckhausen a sans nul doute été favorisé par les circonstances. Les archives de La Brède, naguère encore inaccessibles, se sont libéralement ouvertes à lui à point nommé. L'État, les ociétés Ssavantes ont rivalisé d'empressement pour offrir tant aux œuvres inédites qu'aux éditions nouvelles des œuvres anciennes dont il entreprenait la publication, un appareil typographique digne d'elles. Mais jamais trésors n'ont été confiés en mains plus expertes, jamais luxe d'impression n'a été mieux justifié.

C'est le fruit de plus de vingt années de méditations et de

1. H. Barckhausen, *Montesquieu, ses idées et ses œuvres*, d'après les papiers de La Brède. Paris, Hachette, 1907, in-12 de VI-344 pages.

Digitized by Google

recherches, c'est la substance de ses idées et nous pouvons dire de ses découvertes sur Montesquieu que l'éminent érudit bordelais a condensée dans l'ouvrage qu'il offre au public.

Nous en connaissions déjà les études qui composent la seconde partie : ce sont des préfaces et des articles de revues isolément publiés. La forte documentation en égale la hardiesse. Les unes et les autres valurent plus d'une fois à leur auteur des critiques dont il était trop sûr de lui pour s'émouvoir. Les préfaces, d'une information aussi étendue que précise, renferment l'histoire définitive, ou bien peu s'en faut, du texte des principaux ouvrages de Montesquieu. Quant à la nouveauté et à la personnalité des jugements qui s'y trouvent portés; il suffit de rappeler entre autres la thèse sur l'idée fondamentale des *Considérations sur la grandeur des Romains.* Jusque-là, on s'était efforcé de trouver dans ce livre une amplification tantôt du *Discours sur l'histoire universelle,* de Bossuet, tantôt des *Discours sur Tite-Live,* de Machiavel. S'appuyant sur le témoignage formel de Montesquieu lui-même, témoignage qu'il a eu le mérite de rechercher et de découvrir, M. Barckhausen établit de façon irréfutable que le sentiment générateur des *Considérations* est « la haine des grandes extensions territoriales », que leur objet précis est « d'établir, par l'histoire romaine, comment les conquêtes exagérées ont pour effet de perdre les états qui les font ». Cette idée, dominant le livre, l'éclaire d'un jour tout nouveau. Une autre découverte capitale de M. Barckhausen est celle, exposée par lui avec une lumineuse clarté, de l'ordre parfait de l'*Esprit des lois* et du merveilleux équilibre de toutes ses parties. Dans ce livre où plusieurs générations d'interprètes se sont littéralement perdus, n'y voyant que diffusion et désordre, M. Barckhausen a constaté que tout était admirablement organisé, que pas un chapitre n'était un hors-d'œuvre, que chaque développement était mis en sa place et contribuait à l'unité d'un ensemble savamment construit. Un tableau synthétique qu'il dresse, et qui tient en une demi-page, nous découvre tout l'objet de l'*Esprit des lois :* les conditions directes et indirectes de conservation des Sociétés civiles étudiées en elles-

Digitized by Google

mêmes et dans leur application. L'auteur suit en détail ces conditions, les divise, les subdivise, et nous sommes étonnés de voir qu'à chacune des dernières subdivisions correspondent exactement, dans l'ordre même où ils se présentent, un ou plusieurs chapitres de l'ouvrage.

La première partie du livre en constitue la partie proprement inédite. Ce sont les mêmes idées présentées d'une autre façon. C'est la synthèse précédant l'analyse. C'est un travail d'ensemble sur l'homme et ses théories politiques et morales, dégagées de tout apparat historique ou littéraire. Le caractère de Montesquieu, que M. Barckhausen étudie à la fois en historien et en psychologue, et dont il fait ressortir les traits méconnus de bonté et d'humanité, explique les idées fondamentales contenues dans ses livres. Fervent disciple de celui dont il est l'interprète, M. Barckhausen les résume ainsi en les livrant à la méditation des modernes hommes d'État :

L'homme est et reste un être médiocre et faible, qui a toujours cherché, et qui cherchera toujours péniblement à se conserver lui-même. Selon les circonstances, il recourt à tels moyens plutôt qu'à tels autres. Mais ces moyens finissent par s'user ou ont besoin, tôt ou tard, d'être adaptés aux conditions nouvelles qui se produisent fatalement.

Vainement on poursuivrait la chimère d'un gouvernement idéal, applicable à tous les États, dans tous les siècles et dans tous les pays. Il est même rare que les institutions d'un peuple conviennent à un autre. Pour cela, il faudrait que deux nations fussent composées d'éléments semblables et soumis à l'influence de milieux identiques.

De tous les régimes, le despotisme, la servitude politique exige le moins de sagesse et de vertu. Plus les particuliers s'ingèrent dans les affaires de la communauté, plus ils doivent s'imposer une forte discipline et faire acte de renoncement. Une république démocratique surtout où chacun ne vise que la satisfaction de ses intérêts et l'assouvissement de ses désirs est prête à recevoir un maître.

La Société civile se compose de familles, et non pas d'individus ; si bien qu'en désagrégeant les familles on compromet la solidité de l'État lui-même.

On doit bien se garder de méconnaître l'importance du rôle des idées religieuses. Alors même qu'un concile de maîtres d'école décréterait qu'il n'y a plus de Dieu, l'Humanité ne cesserait point d'y croire. Elle cherchera toujours à donner à ses conceptions morales un

Digitized by Google

fondement ferme, impersonnel, absolu. Pour favoriser l'essor de ses aspirations les plus hautes, jamais elle ne se contentera d'un athéisme superficiel, bruyant et niais. De grâce, ne limitez point notre rêve de développement spirituel à la mentalité probable, rudimentaire et plutôt négative, d'un homme des bois supérieur!

Tel est, sommairement et très insuffisamment présenté, ce livre de haute et saine critique, qui honore à la fois son auteur, l'érudition bordelaise et l'érudition française tout entière, le meilleur livre d'ensemble, très certainement, qui ait été publié jusqu'à ce jour, et le meilleur qui se publiera de longtemps sur Montesquieu.

EUGÈNE BOUVY.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU DIXIÈME VOLUME

1907

Livraison du 1er Janvier

		Pages.
Henry Léon	Quelques médecins juifs.	1
Léon Paris	*Abd-el-Kader,* pièce historique en cinq actes : IVe acte, et extraits du Prologue et de l'Épilogue	18
Eugène Bouvy. . .	La gravure en couleurs, à propos de la récente exposition d'estampes de la rue Porte-Dijeaux.	36
	Actes de la Société Philomathique : Assemblée générale du 12 décembre 1906. — Rapport général sur les travaux de 1906 présenté par le Secrétaire général de la Société Philomathique.	41

Livraison du 1er Février

Fortunat Strowski.	A propos de Montaigne	49
L'Ours de la Maladetta	Variations sur des thèmes pyrénéistes	73
Auguste Pujolle. .	En Gascogne. La mort de l'Aïeule (Nouvelle). .	81
Ernest Loë	De Bordeaux à Pau en deux heures	88
	Actes de la Société Philomathique : Assemblée générale du 12 décembre 1906. — Rapport de M. Ch. Ramarony, directeur général des cours.	92

Livraison du 1er Mars

J.-A. Brutails. . .	La nef de la Cathédrale Saint-André. — Examen d'un travail récent.	97
Maurice Laffont. .	Sonnets antiques	107
E. Durègne	Barèges et les établissements thermaux des Hautes-Pyrénées en septembre 1814, d'après deux documents inédits	112
J. Cabrit	Un hommage au peintre Pradelles.	131
I. Rouge.	Autour de Gœthe. — A propos d'un livre de M. Stapfer	134
	Actes de la Société Philomathique : École supérieure de commerce et d'industrie. — Rapport du Directeur sur le fonctionnement de l'École pendant l'année scolaire 1905-1906	139

Digitized by Google

Livraison du 1er Avril

J. Maxwell . . . . L'électricité et la constitution de la matière *(à suivre)* 145
Ernest Picard . . . La Joie de vivre *(à suivre)* 158
Dr J. Barraud . . . La Gabelle à Bordeaux. La récolte de 1675 *(à suivre)*. 165
Eugène Bouvy. . . Pour nos amis les livres 187

Livraison du 1er Mai

Dr Armaingaud. . . Le *Discours de la Servitude volontaire,* entente de Montaigne avec les Protestants après la Saint-Barthélemy 193
J. Maxwell . . . . L'électricité et la constitution de la matière *(suite et fin)*. 212
Léon Paris . . . . Sophonisbe (récit dramatique, inspiré de Tite-Live). 224
Saint-Jours . . . . Localités maritimes disparues en Gascogne *(suite et conclusion)* 234

Livraison du 1er Juin

H. Barckhausen. . Prévisions de Montesquieu 241
Emm. Lasserre. . Giosuè Carducci *(à suivre)*. 245
Dr J. Barraud . . . La Gabelle à Bordeaux. La révolte de 1675 *(suite)* 268

Livraison du 1er Juillet

Émile de Perceval. Napoléon à bord de l'« Épervier » (juillet 1815). 289
Dr Armaingaud. . . Le *Discours de la Servitude volontaire,* entente de Montaigne avec les Protestants après la Saint-Barthélemy. Remarques complémentaires *(suite et fin)*. 303
J. Callen . . . . . Autour de la rue Poitevine *(suite)*. 314
Dr J. Barraud. . . La Gabelle à Bordeaux. La révolte de 1675 *(suite et fin)* 328

Livraison du 1er Aout

Ern. Labadie . . . Le pharmacien bordelais Marc-Hilaire Vilaris et la découverte du premier gisement de kaolin en France (1766-1768) *(à suivre)*. 337
Jean de Maupassant Les Corsaires à l'Exposition de Bordeaux. . . . 358
Actes de la Société Philomathique : Rapport du Directeur général des cours. — Distribution des prix du 23 juin 1907. 381

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE.

Sam MAXWELL. . . Embarquement de La Fayette à Bordeaux. . . 385
Emm. LASSERRE. . Giosuè Carducci *(suite et fin)* 396
J. CALLEN . . . . . Autour de la rue Poitevine *(suite)*. 421

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE.

Th. FERNEUIL . . . Une tournée en automobile dans le Lot, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, le Dauphiné, la Maurienne, la Haute-Loire, le Cantal et la Dordogne 433
Ern. LABADIE . . . Le pharmacien bordelais Marc-Hilaire Vilaris et la découverte du premier gisement de kaolin en France (1766-1768) *(suite et fin)*. 455
T. F. . . . . Notice nécrologique : G. Faure 475

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE.

E. RÉGIS. . . . . Jean-Jacques Rousseau et le vin. 481
B. DE CIRONIS . . . Chez notre ami le Consul en Caramanie. . . . 490
DESCAMPS . . . . . Bel exemple de patriotisme donné par Bordeaux en 1762. Construction par souscription d'un vaisseau de ligne, *le Bordelais*, pour être offert au Roi (1762-1763) 509
Eugène BOUVY. . . A propos d'art humoristique. 518

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE.

J. BENZACAR . . . . Fondements de la politique des vins dans la Sénéchaussée de Bordeaux (XVIIIe siècle). . . 529
Dr ARMAINGAU . . . Le Tyran du *Discours de la Servitude volontaire* est-il Charles VI ? 547
E. BOUVY . . . . . Montesquieu et son nouvel historien M. H. Barckhausen 573

TABLE DES MATIÈRES 577

Vu : BARON CH. DE PELLEPORT-BURÈTE.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LES VOLUMES I A X

(1898-1907)[1]

TABLEAU DE CONCORDANCE DES ANNÉES ET DES VOLUMES :

I . . .	1897-1898	VI.	1903
II	1899	VII.	1904
III	1900	VIII.	1905
IV	1901	IX.	1906
V	1902	X.	1907

Armaingaud (Dr). — Le *Discours de la Servitude volontaire*. Entente de Montaigne avec les protestants après la Saint-Barthélemy. X, 193 et 303.

— Le Tyran du *Discours de la Servitude volontaire* est-il Charles VI? X, 547.

Arnozan (Dr X.). — Comment on se défendait contre la peste à Bordeaux aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. III, 19.

Baillet (L.). — La race limousine au Concours agricole de Bordeaux (1905). VIII, 355.

1. La présente table a été dressée par M. Jules Lépicier, correcteur à l'imprimerie G. Gounouilhou.

Digitized by Google

Barckhausen (Henri). — Pensées inédites de Montesquieu. I, 6.
— L'Histoire de Louis XI, par Montesquieu. I, 569.
— Un nouveau volume des *Œuvres inédites de Montesquieu*. II, 145.
— De Blaye à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1466. IV, 385.
— Sur la composition de l'*Esprit des Lois*. VII, 193.
— Prévisions de Montesquieu. X, 241.
Barot (Dr). — La Gaule africaine (Haute-Guinée et Haute-Côte de l'Ivoire), ses richesses, son avenir. V, 461 et 513.
Barraud (Dr J.). — La Gabelle à Bordeaux. La révolte de 1675. X, 165, 268 et 328.
Bénard (Charles). — Croiseurs cuirassés. I, 91.
— Le séjour de l'escadre de la Méditerranée dans les eaux tunisiennes (juillet 1898). I, 449.
— Le chalutage à vapeur et le dépeuplement des fonds sous-marins. V, 145.
Benzacar (Joseph). — Essai sur le marchandage. II, 193.
— La dépopulation de la France et la recherche de la paternité. III, 263.
— De la répartition des capitaux en France. VI, 563.
— La disette à Bordeaux (1747-1748). VII, 481.
— Les jeux de hasard à Bordeaux (1701-1789). VIII, 193.
— Dom Devienne historiographe de Guyenne. IX, 145.
— Fondements de la politique des vins dans la Sénéchaussée de Bordeaux (XVIIIe siècle). X, 529.
Bergonié (Dr J.). — Les rayons X et leurs applications médicales. III, 49.
— Du vêtement. Étude de physique biologique. V, 97.
— Pour n'avoir pas chaud. VI, 350.
— Pour n'avoir pas froid. VII, 16.
— Physiologie automobile. VIII, 529.
Bernis. — Le chemin de fer à crémaillère du Pic du Midi de Bigorre. IV, 127.
Berthelot (Paul). — Le Salon des Amis des Arts (1898). I, 161.
Bertin (Édouard). — Le monopole de l'alcool. I, 48.
Bétoulaud (Élie de). — Bordeaux capitale. VIII, 229.
Bonnafy (Dr). — L'armée coloniale. II, 301.
Boppe (A.). — Les deux tableaux « turcs » du Musée de Bordeaux. V, 241.
Bourciez (Édouard). — Les documents gascons de Bordeaux de la Renaissance à la Révolution. II, 448.
Bouvy (Eugène). — Un musée sigillographique à Bordeaux. I, 229.
— La gravure en couleurs, à propos de la récente exposition d'estampes de la rue Porte-Dijeaux. X, 36.
— Pour nos amis les livres. X, 187.
— A propos d'art humoristique. X, 518.
— Montesquieu et son nouvel historien, M. H. Barckhausen. X, 573.
Brutails (J.-A.). — La question des épées de Bordeaux. I, 141.
— A propos de la croix de Saint-Genès. I, 347.
— Un point de droit de la propriété des « cornières ». IV, 233.
— Note sur la question de Terre-Neuve. VI, 62.
— Notes archéologiques : la nef de la cathédrale Saint-André. VI, 167.
— De l'appellation : « Filleules de Bordeaux ». VI, 373.

Digitized by Google

Brutails (J.-A.). — Note sur les anciennes confréries et l'Assistance mutuelle dans le Sud-Ouest. VI, 402.
— Note sur le prix du blé à Bordeaux, XVIe-XXe siècles. VII, 547.
— L'industrie laitière dans l'ancien Bordelais. VIII, 78.
— Note sur les noms des communes de la Gironde. VIII, 412.
— Du chiffre des fortunes au Moyen-Age. IX, 444.
— La nef de la cathédrale Saint-André : examen d'un travail récent. X, 97.
Buffault (Pierre). — Les débuts de la fixation des dunes; les essais de Brémontier et de Peyjehan. VII, 496; VIII, 63, 127 et 168.
— Étude historique sur la propriété des dunes de Gascogne. VIII, 440 et 491.
Buhan (Eugène). — La *Revue Philomathique*. I, 1.
C... (A.). — A l'Académie de Bordeaux. VII, 32.
— Le Salon d'automne des Artistes girondins (1904). VII, 559.
— Montesquieu homme de science. VIII, 286.
C... (E.). — Le canal des Grandes Landes. I, 134.
Cabrit (Jean). — Auguin. VI, 385.
— Un hommage au peintre Pradelles. X, 131.
Cagnieul (Albert). — La culture industrielle du champignon de couche. I, 233.
— Aux lecteurs de la *Revue Philomathique*. I, 631.
— Louis Boué et ses dernières poésies. II, 84.
— Le Salon des Amis des Arts (1899). II, 97.
— Le Salon d'automne des Artistes girondins (1899). II, 568.
— Le Salon des Amis des Arts (1900). III, 227.
— Le Salon d'automne des Artistes girondins (1900). III, 510.
— Le Salon des Amis des Arts (1901). IV, 97.
— Un médailleur bordelais : Bertrand Andrieu, d'après un ouvrage récent. IV, 519.
— Un poète bordelais inconnu : le président de Métivier et son temps. IV, 544.
— Le Salon des Amis des Arts (1902). V, 133.
— Le Salon des Amis des Arts (1903). VI, 97.
— Le Salon d'automne des Artistes girondins (1903). VI, 525.
— Le Salon des Amis des Arts (1904). VII, 135.
— L'estampe originale au Salon des Amis des Arts (1904). VII, 190.
— L'exposition de l'œuvre de L.-A. Auguin. VII, 286.
— Le mouvement littéraire à Bordeaux : *Brocéliande*, par Georges Chesley. VII, 334.
— A propos de céramique. VII, 427.
— La civilisation de l'Espagne primitive : notes et réflexions à propos d'un ouvrage récent. VII, 515.
— Le Salon des Amis des Arts (1905). VIII, 133.
— Le Salon des Amis des Arts (1906). IX, 131.
— Autour d'un savant : Notes sur la vie de Gaston Lespiault. IX, 175.
Callen (J.). — La rue Poitevine à Bordeaux. V, 49 et 416.
— Le premier bateau russe à Bordeaux. V, 279.

Digitized by Google

Callen (J.). — Autour de la rue Poitevine à Bordeaux. X, 314, 421.
Camena d'Almeida (P.). — Notes sur l'armée allemande depuis la guerre de 1870-1871. V, 481.
Cantecor (G.). — L'imagination de Lamartine d'après un livre récent. II, 173.
— La correspondance de Renan. III, 145 et 215.
Céleste (Raymond). — La Société Philomathique de Bordeaux de 1783 à 1808. I, 65.
— Les théâtres de Bordeaux sous le Directoire (1795-1799). II, 1.
— Les sociétés de Bordeaux :
Société des Archives historiques du département de la Gironde. II, 323.
Société des Bibliophiles de Guyenne. II, 354.
Société d'Archéologie. II, 423.
Les anciennes Sociétés musicales. II, 506.
Les anciennes Sociétés musicales. Musée (Société Philomathique) (1783-1793). III, 433.
— Les Sociétés musicales pendant la Révolution (1792-1800). III, 547.
— Nicolas Beaujon (1718-1785). V, 289.
— Un petit-fils de Montesquieu en Amérique (1780-1783). V, 529.
— Charles-Louis de Montesquieu à l'armée. VI, 504.
— Charles Marionneau : sa collection de livres, ses notes, ses œuvres. VII, 433.
— Les Piliers de Tutelle. IX, 1.
Chevallier (H.). — L'électricité à Turin en 1898. I, 625.
Chudeau (R.). — Pêche et Biologie. III, 118.
Cironis (B. de). — Chez notre ami le Consul. En Caramanie. X, 490.
Cirot (Georges). — Les études hispaniques à l'Université de Bordeaux. II, 401.
Coincy (H. de). — La question forestière et pastorale au IVe Congrès du « Sud-Ouest navigable ». IX, 182.
Cosme (Léon). — Un Bordelais chez Voltaire à Ferney, en 1775. I, 607.
— A propos d'autographes de Montesquieu (souvenirs d'un témoin de sa vie). VI, 391.
Courteault (P.). — Une Académie provinciale : la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (1776-1900). IV, 17.
— Un magistrat bordelais : le président Émérigon. VI, 49.
D... (P.). — Une soutenance de thèses de doctorat à la Faculté des sciences de Bordeaux. I, 244.
Dautet (J.-G.). — Historique du desséchement du marais qui s'étend sur le territoire des communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat et Eysines. IX, 224, 241 et 321.
Delas (Victor). — L'industrie des produits résineux en Russie. I, 524.
Delluc (L.-C.). — Ce que Montaigne pensait des femmes, IX, 530.
Delprat (G.). — L'enseignement sociologique à l'Université de Bordeaux. III, 356.
Descamps. — Bel exemple de patriotisme donné par Bordeaux en 1762. Construction par souscription d'un vaisseau de ligne, *le Bordelais*, pour être offert au roi (1762-1763). X, 509.

Digitized by Google

Descombes (Paul). — La mise en pratique du reboisement. IX, 23.
Descombes (R.). — Étude sur l'aménagement des montagnes dans la chaîne des Pyrénées. VII, 225 et 266.
Despagnet (Frantz). — République française et République espagnole (1873-1874). VII, 307.
Devaux (H.). — Un jardin botanique alpin. IV, 82.
Dezeimeris (Reinhold). — Remarques en réponse au questionnaire de la Commission d'enquête parlementaire sur la réforme de l'enseignement. III, 1.
— 1900. Le canton de Cadillac à vol d'oiseau. Le passé, le présent, échappée sur l'avenir. — Introduction. III, 241.
— Eugène Dupouy (1825-1900). IV, 145.
— Vieux bouquinistes de Bordeaux (souvenirs d'un bibliophile). VI, 289.
Dubourg (E.). — Un nouvel enseignement à la Faculté des sciences de Bordeaux. II, 26.
Ducaunnès-Duval (A.). — Le corsaire Montauban à Bordeaux. VIII, 533.
Duffart (Charles). — Le premier Congrès du « Sud-Ouest navigable » (ancienne « Garonne navigable »). V, 351.
Duhem (P.). — A propos d'une thèse de physique. I, 483 et 516.
— Une science nouvelle : La chimie physique. II, 205 et 260.
— Usines et laboratoires. II, 385.
— Théorie et pratique. III, 251.
— Un doctorat de l'Université de Bordeaux. III, 385.
Dupuch (R.). — Le parti libéral à Bordeaux et dans la Gironde sous la deuxième Restauration. V, 21, 76 et 172.
Durègne (E.). — Géographie historique. Les noms de lieux terminés en *os* dans le Sud-Ouest. I, 222.
— L'alpinisme dans le Sud-Ouest. II, 337.
— Deux documents inédits sur l'histoire de la fixation des dunes. III, 569.
— Gardien de refuge. VIII, 1.
— Aquarelles d'Espagne. IX, 49 et 97.
— Barèges et les établissements thermaux des Hautes-Pyrénées en septembre 1814, d'après deux documents inédits. X, 112.
Durieu (Jules). — Les matinées classiques du Théâtre des Arts de Bordeaux. VI, 1.
— Les samedis littéraires du Théâtre des Arts : la « Légende du Paysan ». VI, 207.
— Les samedis littéraires du Théâtre des Arts (2e année). Discours d'ouverture. VII, 179.
— Autour de l'île d'Yeu *(Impressions)*. VIII, 543.
Duthil (J.). — Autour d'un puits artésien, rive droite de la Garonne. VIII, 401.
Eggly (Th.). — L'exploitation des bovidés à Madagascar. VIII, 568.
Elzingre (A.). — Notions d'histoire littéraire russe contemporaine (1850-1900). VI, 145; VII, 118.
F... (T.). — Notice nécrologique : G. Faure, X, 475.

Digitized by Google

Fallot (E.). — Le Congrès géologique international en Russie. I, 280.
Feret (Édouard). — Ruines d'une construction des premiers siècles de notre ère au Carbon-Blanc. III, 422.
Ferneuil (Th.). — Le Grand-Théâtre et la musique à Bordeaux (étude de critique musicale). I, 559.
— Nos Alpes françaises (Dauphiné, Savoie). — Deux stations d'altitude et d'aérothérapie. — Le Lautaret (2,070 m.). — Pralognan (1,424 m.), 1890-1899. II, 495.
— Un critique académicien. M. E. Faguet et son ouvrage : *Les problèmes politiques du temps présent.* IV, 311.
— Nos Alpes françaises. — L'Ubaye, le Queyras, la Vallouise. — Deux stations d'altitude : Abriès (1,552 m.), Aile-Froide (1,505 m). IV, 481.
— La *Louise* de G. Charpentier et le drame lyrique moderne. V, 125.
— *Pelléas et Melisande,* de M. Claude Debussy, à l'Opéra-Comique. V, 337.
— La saison musicale à Bordeaux. VIII, 262.
— César Franck, par Vincent d'Indy. IX, 433.
— Une tournée en automobile dans le Lot, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, le Dauphiné, la Maurienne, la Haute-Loire, le Cantal et la Dordogne. X, 433.
Ferrand (A.). — *Goélands et Mouettes* (poésie). IV, 181.
— *Le Pélican blanc* (poésie). IV, 448.
— *Le Coq et les Poules* (poésie). V, 302 et 406.
Ferré (Dr Gabriel). — La lutte contre la diphtérie. I, 593.
Fournes. — Halle métallique de la gare du Midi de Bordeaux. I, 37.
Froment (Théodore). — Un salon parlementaire à Bordeaux au XVIIIe siècle. I, 113.
— La seigneurie de Saint-Seurin. I, 386.
— Un économiste bordelais au XVIIIe siècle. I, 545.
— La querelle du Beuve et du Ciron. II, 119.
— Molière à Bordeaux. II, 481.
— La question morale à la fin du XIXe siècle. III, 31.
— Un voisin de Montaigne au XIXe siècle. III, 481.
Gard (M.). — Un voyage d'études en Allemagne. V, 219.
Gautier (P.). — Sonnets. IV, 79.
Gayon (U.). — Notes sur la vinification et sur la pasteurisation des vins. I, 294 et 339.
Gebelin (Jacques). — Les classes d'adultes de la Société Philomathique. I, 55.
Goguel (E.). — Industrie des hôtels de montagne. Suisse et France. I, 257.
— De la création à Bordeaux d'un Institut colonial. II, 157.
Gossart (Émile). — Analyse des mélanges liquides par homéotropie. I, 24.
— Les automobiles de la deuxième course Paris-Bordeaux. I, 324.
— Les usines électro-chimiques des Alpes et des Pyrénées. III, 289.
— Les applications domestiques de l'électricité et leur tarification. IV, 454.
Gruvel (A.). — Les Pêcheries de l'Océan et la Société scientifique d'Arcachon. II, 113.

Digitized by Google

Guy (Henri). — Huit années de la vie de Mme Roland : 1780-1787. IV, 433 et 500.
— « Mignonne, allons voir si la rose... » Réflexions sur un lieu commun. V, 250.
Halphen (Edmond). — La fontaine de Juturne et les dernières fouilles du Forum romain en 1900-1901. IV, 241.
Hamel (A.-G. van). — Les récits médiévaux de Tristan et Iseut. VII, 241.
Hautreux. — L'embouchure de la Gironde (1706-1894). I, 14.
— L'état glaciaire de l'Atlantique du Nord et nos hivers à Bordeaux. I, 579.
— La défense maritime de la France et de ses colonies. II, 529.
— La sardine et le Gulf-Stream. IX, 31.
— Voyage du dock flottant *le Devey* des États-Unis aux Philippines. IX, 365.
Huyard (Étienne). — Critique de la loi sur les accidents du travail. I, 497.
— De la situation en France au point de vue du commerce extérieur. III, 69 et 157.
Jullian (Camille). — A propos d'un inventaire. I, 419.
— Les invasions ibériques en Gaule et l'origine de Bordeaux. VI, 337.
Kauffmann (A.). — Notes sur l'éclairage et le balisage de la Gironde. I, 209.
L... (H.). — Notes sur les Landes. V, 557.
Labadie (Ernest). — Les deux vues du port de Bordeaux au XVIIIe siècle, de Joseph Vernet, gravées par Cochin et Lebas. Notice historique et iconographique. IX, 481 et 559.
— Le pharmacien bordelais Marc-Hilaire Vilaris et la découverte du premier gisement de kaolin en France (1766-1768). X, 337 et 455.
Laborderie (R.). — Les habitations à bon marché. IV, 210.
Laffont (Maurice). — *Dans l'Ariège* (sonnets rustiques). I, 509; III, 312.
— Sonnets antiques. X, 107.
La Horaye (Norbert). — Pages détachées. VII, 323.
— Poèmes en prose. IX, 360.
Lasserre (Emmanuel). — Giosuè Carducci. X, 245 et 396.
Launaguet (D. de). — Au pays de la résine. II, 433.
— Triptyque. VII, 49.
La Ville de Mirmont (Henri de). — George Buchanan à Bordeaux. IX, 286, 337 et 410.
Le Breton (André). — Cyrano de Bergerac. II, 241.
— Pêcheurs d'Islande et de Terre-Neuve. VI, 241.
Legal (C.-V.). — Transformation du matériel et des procédés de la marine marchande. — Conditions à observer dans la construction des ports de commerce. V, 62.
— Ports francs. Zones franches. VIII, 241, 309 et 360.
Léon (Albert). — Quelques mots sur le pays basque. IX, 386.
Léon (Henry). — Quelques médecins juifs. X, 1.
Lescure (Jean). — Impressions d'un étudiant bordelais sur la vie universitaire allemande. IX, 117.
Lichtenberger (H.). — « Quand nous nous réveillons de la mort. » IV, 193.

Digitized by Google

Lidy (G.). — La baguette de coudrier. IX, 215.
Lidy (J.). — Les eaux de Bordeaux. VI, 481.
Loë (Ernest). — De Bordeaux à Pau en deux heures. X, 88.
Loiseleur (H.). — La photographie animée. IV, 358.
Lopès-Dias (J.). — Jurisprudence. Dommages causés aux vignobles par la proximité de certaines usines. — Responsabilités. I, 148.
Lorin (Henri). — La crise de la puissance anglaise. III, 97.
— Bordeaux à l'Exposition de Paris 1900. III, 415.
Loynes (P. de). — Le Centenaire du Code civil (21 mars 1804-21 mars 1904). VII, 289.
Manès (J.). — Les bourses commerciales de séjour à l'étranger, du ministère du Commerce. I, 95.
— La Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial. IV, 561.
— Notice nécrologique : Jules Coutanceau. VIII, 188.
Marchis (L.). — Le développement de l'industrie des moteurs à gaz et à pétrole. IV, 1, 60, 110.
Marion (M.). — La vente des biens nationaux dans le district de Libourne. V, 385.
Martin (Émile). — Le petit volontaire de Villandraut (1793). II, 64.
Martin (Maurice). — Un grand sport. VIII, 216.
Matignon (Dr). — La défense de la Légation de France (Pékin, du 13 juin au 15 août 1900). Conférence de la Croix-Rouge de Bordeaux, le 3 mai 1901. IV, 337 et 398.
— La délivrance des Légations de Pékin. VI, 193 et 274.
— La Corée : Cause du conflit russo-japonais. VII, 58.
— A l'armée d'Oku. — Souvenirs de campagne avec les Japonais en Mandchourie. IX, 193 et 255.
Matteucci (J.). — *Madame Mère* de Béranger et l'*Aiglon*. VIII, 185.
Maupassant (Jean de). — Les corsaires à l'Exposition de Bordeaux. X, 358.
Maurel (Paul). — La pisciculture des eaux douces. I, 199.
Maxwell (James-P.-E.). — Étude sur le black-rot. I, 179.
— Quelques mots sur le Concours national agricole de Bordeaux (1905). VIII, 332.
— Nos races bovines locales : la race bordelaise. VIII, 11.
Maxwell (Joseph). — Un récent procès spirite : l'aventure du médium aux fleurs. VII, 97 et 158.
— L'électricité et la constitution de la matière, X, 145 et 212.
Maxwell (Sam). — Le cirque de la rue de la Course. VIII, 49.
— Embarquement de La Fayette à Bordeaux. X, 385.
Meller (Pierre). — Les jeux de paume à Bordeaux avant la Révolution. V, 167.
— Louis XIV à Bordeaux (1659); une représentation dramatique au collège de la Madeleine. VI, 115.
Metchnikoff (El.) — Sur quelques points de l'histoire des sociétés animales. VII, 145.
Meunier (Paul). — L'éclairage électrique du port de Bordeaux. II, 17 et 74.

Digitized by Google

Mieille (P.). — Le problème de la langue internationale et sa solution par l'Espéranto. VI, 13.
Millet (A.). — La Russie industrielle. I, 305 et 377.
Millet (M.). — Les Brahmes convertis de Trichinopoly. VI, 455.
Montaudry (E.). — Étude des vents dans le golfe de Gascogne. VI, 410.
Montesquieu. — Pensées et fragments inédits. IV, 224.
Nabias (B. de). — L'hygiène sociale à Bordeaux. VIII, 97.
Nicolaï (Alexandre). — Les Maîtres-Cartiers à Bordeaux. VII, 337 et 455.
— Étude de mœurs bordelaises au XVIIe et au XVIIIe siècle. La passion des cartes. VIII, 289.
— L'administration du droit sur les cartes et cuivres à Bordeaux au XVIIIe siècle. VIII, 481.
Ours (l') de la Maladetta [Le Bondidier]. — Variations sur des thèmes pyrénéistes. X, 73.
Paris (Léon). — Analyse raisonnée de la *République* de Platon. VI, 262 et 297.
— Le dénouement de l'*Alcade de Zalaméa* (comedia de Calderon). Interprétation en vers français. VI, 433.
— *Yvan le Terrible.* Drame en cinq actes: 1er acte, VI, 549; 2e acte, VII, 206; 3e et 4e actes, VII, 349; 5e acte, VII, 410.
— *Le rêve d'Ali* (poésie). VIII, 125.
— *Le vocero de Colomba* (poésie). VIII, 328.
— *Napoléon et Joséphine* (pièce historique en cinq actes). Scène finale du 4e acte. IX, 113.
— *Idem.* Prologue, scène unique. IX, 271.
— *Abd-el-Kader*, pièce historique en cinq actes: 4e acte et extraits du Prologue et de l'Épilogue. X, 18.
— *Sophonisbe,* récit dramatique inspiré de Tite-Live. X, 224.
Paris (Pierre). — La dame d'Elche au Musée du Louvre. II, 289.
— Villanueva y Geltru et l'Institut Balaguer. VI, 175.
Perceval (Émile de). — Coup d'œil sur de vieux dossiers. V, 422.
— A propos d'un bijou quasi historique. VI, 460.
— Un policier de jadis: P. Pierre. VII, 385.
— Un conflit entre seigneur et tenanciers à la fin du XVIIIe siècle. VIII, 145.
— Fragments de souvenirs. IX, 165.
— Napoléon à bord de l'*Épervier* (juillet 1815). X, 289.
Picard (Ernest). — La joie de vivre. IX, 421, 555; X, 158.
Pitard. — Comment est née la viticulture nouvelle. III, 173.
Platon (G.). — *Hamlet,* notes critiques. III, 399 et 455.
Plédy (L.). — La Basoche. VIII, 337.
Pourésy (E.). — Ier Congrès national contre la pornographie. VIII, 223.
Pujolle (Auguste). — En Gascogne. La mort de l'aïeule (nouvelle). X, 81.
Radet (Georges). — *Salut à la Patrie athénienne* (poésie). VIII, 257.
— French University Party (4-8 juin 1906). IX, 313.
Ramarony (Jean). — Les majorats. VIII, 279.
— Roosevelt. VIII, 433.
— Le Grand-Théâtre de Bordeaux. IX, 537.

Digitized by Google

Rayet (G.). — Les éclipses de la seconde moitié du XIXe siècle. IV, 154.
Régis (Dr E.). — La médecine et le pessimisme contemporain. I, 353.
— Le personnage d'Hamlet et son interprétation par Mme Sarah Bernhardt. II, 469.
— La neurasthénie de J.-J. Rousseau. III, 315.
— Les régicides. III, 529.
— La folie dans l'art dramatique. V, 452.
— Poésie et folie. IX, 62.
— Jean-Jacques Rousseau et le vin. X, 481.
Renaud (Léon). — Louis XIV à Bourg-sur-Gironde. V, 325.
— Bourg-sur-Gironde pendant la Révolution. VI, 75.
— La duchesse de Berry à Blaye. (Quelques documents inédits.) VI, 529.
— Le peigne d'or. (Conte gascon.) VII, 420.
— Une erreur judiciaire. (Légende gasconne.) IX, 521.
Résal (E.). — Les tramways électriques de Bordeaux. V, 1.
Rossignol (Georges). — Dépopulation et célibataires, d'après l'abbé Jaubert. II, 220.
— L'Afrique du Sud : Anglais et Boers. II, 547.
— A propos de la Garonne navigable. III, 501.
Rouge (I.). — Autour de Gœthe, à propos d'un livre de M. Stapfer. X, 134.
Ruyssen (Th.). — Les deux Russies. IV, 414.
Saignat (Léo). — Discours prononcé aux obsèques de J. Coutanceau. VIII, 190.
Saint-Jours. — Le littoral de Gascogne. V, 269 et 314.
— Preuves de l'antique stabilité des côtes de Gascogne. VI, 359.
— Cordouan d'après les textes. VIII, 385 et 464.
— Localités maritimes disparues en Gascogne. IX, 447, 497; X, 234.
Saint-Marc (J. de). — Le marché des caoutchoucs de Bordeaux. VIII, 85.
Samazeuilh (Gustave). — Un drame musical français : *Fervaal,* de M. Vincent d'Indy. I, 315.
— Deux drames musicaux français. VII, 1.
— Un musicien français : M. Albéric Magnard. VII, 541.
Sarreau (G.). — *Rédemption* (4e et 5e concerts de la Société Sainte-Cécile de Bordeaux), César Franck. I, 190.
Sauvaire-Jourdan (F.). — Quelques faits touchant la situation de la France au profit du commerce extérieur. II, 49.
— Un économiste bordelais du XVIIIe siècle. VII, 529.
Séré (G.). — La Maison du Marin. IV, 529.
Société Philomathique (Actes de la) :
Assemblées générales. Comité d'administration. Rapports généraux annuels présentés par le Secrétaire général. I, 111, 152, 205, 349, 532, 584; II, 36, 89, 237, 281, 432, 572; III, 44, 88; IV, 35; V, 32; VI, 32; VII, 39, 93; VIII, 35, 43; IX, 40, 84, 186; X, 41.
— Ateliers d'apprentissage concernant les industries du cuir. I, 349; II, 89; III, 135; IV, 141; V, 32.
— Cours d'adultes. Rapports annuels du Directeur général. III, 135; IV, 92 et 136; V, 32; VI, 42; VII, 81; VIII, 43; IX, 84; X, 92.

Digitized by Google

Société Philomathique (Actes de la) :
— Distribution solennelle des prix aux élèves des cours d'adultes. I, 429; II, 365; III, 376 et 426; IV, 374 et 428; V, 369; VI, 324 et 375; VII, 375; VIII, 377 et 426; IX, 374 et 428; X, 381.
— École supérieure de commerce et d'industrie. Rapports annuels du Directeur. I, 532; II, 134; III, 234; IV, 184; VI, 89; VII, 86; VIII, 90; IX, 89; X, 139.
— Exposition des travaux des élèves des cours d'adultes. I, 392; VI, 322; VII, 374; IX, 335.
— Liste des cours professionnels et des professeurs. I. 536; IV, 474; V, 476.
Strowski (Fortunat). — Montaigne à Bordeaux; étude sur l'édition des *Essais* de 1580. V, 193.
— A propos de Montaigne : I. Montaigne en voyage; II. Montaigne dans sa bibliothèque; III. Montaigne et l'action politique. X, 49.
Tannenberg (Boris de). — Silhouettes contemporaines : M. Menéndez y Pelayo. VI, 130.
Tersay (A.). — Bourg-sur-Gironde : son histoire. VIII, 22.
Tréverret (A. de). — L'œuvre de Théodore Froment. IV, 289.
Vèzes (M.). — L'industrie des produits résineux aux États-Unis. III, 337.
Vidal (Paul). — Navigation dans les fleuves à marée. Le problème de la route en Gironde. I, 401.
— Les marais de Bordeaux. Leur passé et leur avenir. III, 193.
Vivie (Roger de). — La comtesse de Boufflers et Gustave III. IV, 513.
Wolfram. — Les pêches maritimes et la chasse en Tunisie. II, 412.
X... — Notices nécrologiques : Jacques Gebelin, J.-B. Lescarret. I, 532, 533.
X... — De la création à Bordeaux d'un Institut des études d'outre-mer. I, 617.
X... — Installations électriques dans la gare et dans les ateliers de la Compagnie du Midi à Bordeaux. II, 129.
X... — A l'Académie de Bordeaux. IV, 49.
X... — Chez le maître Auguin. IV, 57.
X... — Recherches psychiques. IV, 260.
X... — Le monde en l'an 2000, d'après M. Wells. V, 433 et 500.
X... — Le nouveau poste d'aiguillage électrique de la gare Saint-Jean de Bordeaux. VI, 226.
X... — L' « Atelier ». IX, 284.

Ouvrages analysés :

Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré (Illustrations par Marcel de Fonrémis). VII, 571.
Augey (Edmond). — *Notice sur les dolmens et les menhirs du département de la Gironde et le cromlech du Jardin Public de Bordeaux*. IX, 240.
Beauvais (Arsène). — *La place des mots : les erreurs de l'Académie* [**E. Bourciez**]. IV, 238.

Digitized by Google

BÉNARD (Charles). — *Le Vénézuéla*. I, 255.
BLONDEL (A.) et Paul DUBOIS. — *La traction électrique sur voies ferrées*. II, 47.
BONNEFON (Paul). — *Montaigne et ses amis*. I, 304.
BOUVY (Eugène). — *Voltaire et l'Italie*. I, 399.
BRUTAILS (J.-A.). — *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*. I, 254.
— *Deux chantiers bordelais*. IV, 571.
BUFFAULT (Pierre) — *Étude sur la côte et les dunes du Médoc*. I, 399.
Bulletin de l'Union amicale des anciens élèves de l'École de chimie de Bordeaux. I, 448.
CARRÈRE (Henri). — *Scènes et Saynettes*. IV, 571.
CHAIGNEAU (Charles). — *Les bateaux à vapeur bordelais*. II, 335.
CISTERNE (Raoul DE). — *Le duc de Richelieu* (1818-1821). I, 253.
DEBURY (Roger). — *Un pays de célibataires et de fils uniques*. III, 192.
DEROUIN (H.), A. GORY et F. WORMS. — *Traité théorique et pratique de l'assistance publique*. IV, 479.
FOËX (Gustave). — *Les vignobles nouveaux. Comment devons-nous reconstituer nos vignobles?* II, 335.
FOURCHÉ (P.). — *Un projet de l'intendant Louis-Urbain Aubert de Tourny : l'église Saint-Louis des Chartrons. Étude d'histoire locale*. VIII, 527.
GRANER (Eugène). — *Manuel de conversation woloff-française*. VIII, 528.
LE CAMUS DE MOFFET. — *Tarif des droits de douane*. I, 256.
LORIN (Henri). — *L'Afrique à l'entrée du XXe siècle* [J. **Manès**]. IV, 45.
MANASSADE (G.-A.). — *A travers le Guipuzcoa*. I, 256.
MAUFRAS (E.). — *Histoire de Bourg-sur-Gironde*. I, 255.
MELLER (Pierre). — *Les familles protestantes de Bordeaux, d'après les registres de l'état civil avant 1793*. V, 144.
— *Saint-Christoly et Sainte-Colombe de Bordeaux. Registres paroissiaux*. VIII, 47.
— *Mémorial du Bordelais : sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne*. IX, 287.
MENGEOT (Albert). — *De la création à Bordeaux d'un Musée commercial et colonial*. IV, 192.
Recueil de travaux dédiés à la mémoire d'Alexis Millardet, par les professeurs de la Faculté des sciences de Bordeaux. VII, 96.
SEMPÉ (Henri). — *Le régime économique du vin*. I, 447.
Société des Archives historiques de la Gironde. I, 254.
STAPFER (Paul). — *La grande prédication chrétienne en France*. I, 253.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01313 7461

Digitized by Google

Digitized by Google